

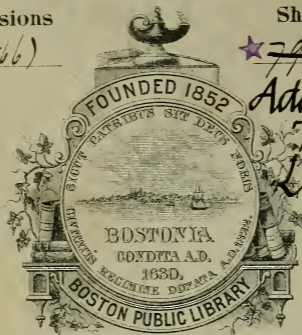


Accessions

Shelf No.

(26566)

~~7957.42~~



Adams

745

L11D v.3

GIVEN BY

From Chas. F. Adams,

July 2, 1891.





S U P P L E M E N T

A U

D I C T I O N N A I R E

M I L I T A I R E :

THE HISTORY

OF THE

REPUBLIC

# SUPPLEMENT

A U

# DICTIONNAIRE MILITAIRE,

O U

## RECUEIL ALPHABETIQUE

*DE TOUS LES TERMES  
propres à l'Art de la Guerre, sur ce qui regarde  
la Tactique, le Génie, l'Artillerie, la subsis-  
tence des Troupes, & la Marine.*

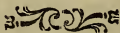
ON Y A JOINT L'EXPLICATION  
des Travaux, qui servent à la construction, à  
l'attaque & à la défense des Places; & des Détails  
historiques sur l'origine & la nature des différentes  
espèces, tant d'Offices Militaires anciens & mo-  
dernes, que des Armes qui ont été en usage dans  
les différens tems de la Monarchie.

*Dédié à S. A. Monseigneur le Prince de TURENNE,  
Colonel-Général de la Cavalerie Legere,  
Françoise & Etrangere.*

T O M E I I I .

*Ce Volume se vend trois livres relié.*

Par M. A. D. L. C.



A P A R I S ,

Chez { GISSEY, rue de la vieille Bouclerie:  
BORDELET, rue S. Jacques.  
DAVID le jeune, rue du Hurpoix.

---

M. DCC. XLVI.

*Avec Approbation & Privilege du Roi.*

Adams  
745  
L11D  
v.3

(26566)

Hon. Chas. F. Adams

July 2, 1891. 3d.





# P R E F A C E.

**J**E pensois bien, en donnant la seconde Edition de ce Dictionnaire, n'avoir pas épuisé la matière. Ces sortes d'Ouvrages ne deviennent bons, utiles, & curieux, qu'autant qu'ils sont revus, corrigés & augmentés. Les recherches sur le *Militaire* ancien & moderne, sont infinies: & comme il m'est revenu que, quelque agréable qu'ait paru cet Ouvrage à ceux qui avoient quelque intérêt de le lire, je leur ai laissé beaucoup de choses à desirer sur un sujet aussi étendu, j'ai rassemblé dans ce *Supplément* ce dont je n'avois pu faire usage dans la précédente Edition.

N'ayant donné que deux Volumes, j'avoüe en effet que j'ai légèrement passé sur des endroits, qui demandoient beaucoup plus d'étenduë. Ce ne sont pas de simples définitions de termes de guerre, que des Officiers veulent trouver: c'est d'eux que nous en apprenons toute la valeur. Ils cherchent dans un Ouvrage tel que celui-ci des explications nettes & précises sur le service qu'ils ont à faire: ils desirent sur chaque mot tout le détail, dont ce mot est susceptible: il faut quelque chose de raisonné, quelque chose d'instructif à de jeunes Officiers, portés à s'instruire, tant sur la partie du *Militaire*, qu'ils ont embrassée, que sur les autres, qu'ils ne doivent pas encore ignorer.

Il leur faut, dis-je, un livre, tel que ce *Dictionnaire*, qui pour la première fois a paru en 1742. & ensuite en 1745. Tel est encore ce

*Supplément*, que je leur offre aujourd'hui pour troisiéme volume. Il est fait dans le même goût des deux premiers. Si l'on y trouve beaucoup de termes de Marine mêlés avec les anciens & nouveaux termes de guerre, ce sont ceux que je n'ai pu faire entrer dans la seconde Edition, & que je n'ai pas cru devoir oublier ici, ayant été averti par plusieurs Officiers de Marine que je leur ferois plaisir de donner ce que je pourrois découvrir d'intéressant sur leur service.

Entre ces termes de Marine, les uns regardent la manœuvre des Vaisseaux, les autres sont des termes de Charpentiers, & de Menuisiers, qui ont dû trouver ici leur place, parce qu'ils ont du rapport à l'Artillerie, comme à la construction des Vaisseaux. Pour les Officiers de Marine, comme *Grand-Amiral*, *Vice-Amiral*, *contre-Amiral*, *Chefs d'Escadre*, *Capitaines de Vaisseaux*, &c. je n'ai pas dû les oublier; je parle de leurs fonctions & des prérogatives attachées à la Charge de Grand-Amiral, & j'explique les différens Pavillons, que portent les Vaisseaux de Guerre & Marchands de toutes les Nations. Voilà les principaux articles touchant la Marine inserés dans ce *Supplément*.

Mais ils ne font que la plus petite partie de ce troisiéme Volume, où j'ai eu pour principal objet de faire entrer, comme dans les deux premiers, le service de terre, ancien & moderne. Tout y est nouveau, & pour ne me pas répéter, je renvoye à la seconde Edition sur les endroits, qui y sont assez amplement détaillés. Ces trois Volumes sont le fruit de mes lectures, faites dans tous les meilleurs Auteurs, qui traitent du *Militaire ancien & moderne*. Car l'on sçait que les *Dictionnaires* composés d'une infinité de Livres, ne sont que des abrégés, qui relèvent la gloire des Originaux, dont on a fait choix. L'Auteur d'un *Dictionnaire* n'est

qu'un Compilateur, qui a droit de *glaner* partout. Il le doit faire avec goût, s'il veut que le Public approuve l'arrangement de son travail. Jusques à présent il m'a paru qu'ayant eu de l'indulgence pour la premiere Edition de cet Ouvrage, qui n'étoit qu'un essai, la seconde a été de son goût, à laquelle cependant il falloit encore ce *Supplément* pour la rendre parfaite.

Ceux qui se donneront la peine de lire ces trois Volumes, soit pour leur plaisir, soit pour leur instruction, verront que sur les *Fortifications* j'ai profité de *l'attaque & de la défense des Places* de M. de VAUBAN, & de l'INGENIEUR FRANÇOIS: sur les *Maximes de Guerre*, & la *Tactique*, des *Mémoires* de MONTECUCULLI, de FEUQUIERES, des *çavantes notes* de M. le CHEVALIER FOLARD, & des *Etudes Militaires*: sur l'*Artillerie*, des *Mémoires* de M. DE SAINT REMI: sur l'*Histoire Militaire* de la Nation Françoisse, de l'*Histoire de France*, de la *Milice Françoisse* du P. DANIEL; & autres Livres: sur les *Vivres*, du MUNITIONNAIRE FRANÇOIS de M. de NODOT: sur la *Marine*, du *Dictionnaire de Marine* imprimé à la Haye. Le *Code Militaire*, les *Ordonnances militaires* du Roi réduites en pratique sont encore de ces Livres, qui ont fort convenu au sujet que je traite; & je leur dois la plûpart des détails dans lesquels je suis entré.

Je ne dois pas oublier M. Beneton, ancien Gendarme, qui m'a permis de prendre dans son *Histoire de la Guerre*, dans sa *Dissertation sur les Tentes*, & dans son *Commentaire sur les Enseignes*, les morceaux que l'on trouve dans les deux premiers Volumes sur les *Bannieres*, *Tentes*, *uniforme* des Troupes, & sur quelques autres sujets. Les autres Ouvrages, dont je me suis encore servi, sont le *Lexicon Militaire* du R. P.

*Charles d'Acquin*, Jesuite Italien, imprimé à Rome : Les *Institutions Militaires* de *Vegece*, les *Commentaires de César*, *Tite-Live*, l'*Etat Militaire* des Turcs, par M. le COMTE DE MAR S I L L Y, dont j'ai fait usage pour ce *Supplément* : & enfin le *Service journalier* de l'*Infanterie*, par M. de *Bombelle*, celui de la *Cavalerie*, par M. le COQMADELEINE, & l'*Etat de la France*.

Avec de si bons Ouvrages tous faits, la plûpart par Gens du métier, & avec une infinité d'autres, qui ne sont pas moins connus, pourrois-je m'être trompé dans mes détails, & dans mes Extraits? C'est ce dont le Public décidera. J'avois commis quelques fautes dans la seconde Edition, que j'ai corrigées dans ce *Supplément*. Si j'en ai fait quelques-unes dans celui-ci, je prie ceux qui s'en appercevront, de vouloir me faire part de leurs remarques, en les adresfant à un de mes Libraires. On trouvera à la fin de ce troisiéme Volume, les nouveaux Colonels & Mestres de Camp, nommés par le Roi, depuis l'impression de la Liste des Régimens, qui se trouve à la fin du second Volume.





SUPPLEMENT  
A U  
DICTIONNAIRE  
MILITAIRE,  
O U  
RECUEIL  
ALPHABETIQUE

DE TOUS LES TERMES  
*propres à l'Art de la Guerre.*

AB



BATTIS, au premier tome de ce Dictionnaire, j'ai dit que les Retranchemens des premiers François étoient des *Abattis*. Les premières fortifications de campagne des anciens Peuples, leurs premières lignes de circonvallation & de contrevallation dans les blocus & dans les sièges des Places, ont été faites d'arbres coupés, étendus tout

*Supp.*

A

de leur long , avec toutes leurs branches , que nous appellons *Abattis*.

Tous les Peuples du monde ont connu cette méthode , & l'ont pratiquée. On la trouve par tout dans les Historiens de l'antiquité. Herodote , Thucidide , Xenophon , Polybe , Denys d'Halicarnasse , Plutarque , & une infinité d'Auteurs Grecs & Latins , tous généralement font mention de ces sortes de fortifications.

Quand Camille vint au secours de l'Armée Romaine assiégée par les Volsques , comme les Romains à l'arrivée de ce secours reprirent courage , & résolurent de sortir pour combattre , ils trouverent , dit Plutarque , les Latins & les Volsques renfermés dans leur Camp , retranchés & fortifiés par de bonnes palissades , & avec quantité d'arbres qu'ils mirent en travers.

Germanicus , au rapport de Tacite , s'étant ouvert un passage à travers la forêt de Cécia , se fortifia dans son Camp par des arbres coupés.

La circonvallation de Platée par les Lacédémoniens & les Thébains est aussi dans le même gout. Archidamus Roi de Lacédemone renferma la Ville d'une circonvallation d'arbres étendus tout de leur long , & près à près , avec toutes leurs branches entrelacées les unes dans les autres , & tournées du côté de la Ville , pour empêcher que rien n'entrât ni ne sortît de la Place. Il ne manqua pas d'opposer les mêmes obstacles contre les secours qui pouvoient venir du dehors.

Jules Cesar dans le fameux siège d'Alexia , pour se garantir contre les insultes des Assiégés , dont la Garnison étoit nombreuse , fit faire au-devant de ses lignes des fossés de cinq pieds de profondeur , où il fit enfoncer des branches fortes , aiguës par le bout , & liées ensemble , afin qu'on ne pût pas les arracher , il y en avoit cinq rangs de suite. Le travail que Jules Cesar fit faire en *Abattis* en tronc d'arbres fichés en terre pour arrêter les sorties des Assiégés & mettre ses lignes à couvert est immense. Il n'y épargna pas des espèces de chausse-trapes qu'il fit jeter devant ces sortes de fortifications. En un mot ces arbres inclinés , ces pieux aiguës par le bout étoient autant d'herissons & un *Abattis* très-rédoutable.

Un *Abattis* est la meilleure barriere qu'on puisse opposer à l'Ennemi.

A BON COMPTE , voyez RETENUE.

ABSENCE , voyez CONGE'.

ACHAT d'armes, Chevaux & Habillement de Sol-

dat. Par l'Ordonnance du 2. Juillet 1716. il est défendu à tout Cavalier, Dragon & Soldat de vendre leur habillement, armes & chevaux, à peine des Galeres à perpetuité, & à tout particulier de les acheter, troquer ou garder, à peine de confiscation & de 200. livres d'amende applicables, moitié au Capitaine, & moitié à l'Hôpital. Il est aussi défendu par la même Ordonnance à tous Armateurs, Marchands & autres Particuliers sujets de Sa Majesté d'acheter aucune munition & outils servans à l'artillerie, armes & munitions venant de ses magasins, sous peine pour la première fois de confiscation & de 300. liv. d'amende applicables, moitié au Dénonciateur, & l'autre à l'Hôpital, & en cas de récidive sous peine de punition corporelle outre l'amende.

**A C C R O C H E R**, terme de marine, c'est aborder un Vaisseau en y jettant les grapins d'abordage. On dit : Ces deux navires étoient accrochés ; il y eut entre eux un rude combat.

**A C Q U I T S**, voyez **E T A P E S**.

**A D R O I T E**, terme de commandement de l'exercice. Les quatre à droite & les quatre à gauche, comme les quatre demi tours à droite, les quatre demi tours à gauche se font en tournant sur le talon gauche. Le Soldat doit tourner brusquement sans s'enlever, sans contorsion, & sans que les armes changent de situation, non plus que les bras.

Pour les à droite des commandemens 44, 45, 46, & 47, & les à gauche des commandemens 48, 49, 50, & 51. ils se font en deux tems. Au premier en tournant sur le talon gauche on dresse le fusil dégagé du corps sans lever les bras, & on approche le pied droit du gauche retenant le fusil droit entre les épaules de celui qui est devant soi. Au second en lâchant le pied droit on laisse tomber le bout du fusil, comme quand on est les armes présentées.

**A F F U T D E B O R D** : c'est l'affut d'un canon qui sert sur les Vaisseaux.

**A F F U T A G E** : c'est le soin qu'on prend du canon pour le braquer & le disposer à tirer.

**A F F U T E R**, c'est mettre le canon en mire.

**A F F U T T U R C**. Les *Affuts* des canons Turcs sont fort curieux. Les Turcs n'ont point l'usage de tourner de grandes roues avec tant de rayons, comme nous les tournons. La roue qui est attachée à l'*affut* est faite de plusieurs planches liées ensemble. Ils en font aussi en forme de baril, qui sont tous d'une pièce,

fermée dans le milieu & aux deux extrémités. Les aissieux sont de fer massif. Ils ont encore des *affuts* à quatre roues, & au milieu des fourchettes de fer sur lesquelles les orillons du canon sont appuyés.

Les Turcs se servent aussi de mortiers de bronze pour jeter des bombes & des pierres, lesquels mortiers ont aussi des *affuts* différens des nôtres.

**AGA DES JANISSAIRES**, c'est chez les Turcs le souverain Chef qui commande à tout le Corps des Janissaires. Il peut élever au rang de *Seymen-Bassy*, & de Chiaja-Bech le moindre de ses Soldats ou de ses Esclaves. Un poste si élevé étoit autrefois donné à un des Esclaves favoris du Sultan. Sa Hauteſſe croyoit qu'il convenoit mieux pour la sûreté de sa personne de le confier à celui de qui il étoit assuré depuis la tendre enfance, que d'en revêtir un autre de qui il n'auroit pas eu les mêmes assurances. Cette Charge portoit autrefois tout le poids du Gouvernement militaire. Celui qui en étoit pourvu régloit toutes les Garnisons. Cette prérogative & d'autres rendoient l'*Aga* redoutable. Il pouvoit faire soulever tout le Corps sous prétexte du maintien des privilèges, & d'un zèle ardent pour la grandeur de l'Empire.

**AGGER** : ce terme chez les Latins, comme celui de *vinea*, & plusieurs autres est générique, & donne la torture aux Sçavans & aux Traducteurs. Outre que les Latins se servent d'*Agger* pour signifier une grande élévation de terre, ou un cavalier, ils se servent encore d'*aggeres* pour exprimer les tranchées ou les claies parallèles & le comblement du fossé.

Tacite en parlant du siège de Jerusalem entrepris par Tite, dit : *Aggeribus vineisque certare statuit*. L'*Aggeribus* signifie ici un épaulement, un parapet de terre, tiré du fossé de chaque parallèle, qui servoit pour se couvrir des coups de machines, & des autres armes des Assiégés : c'est ce que nous appellons aujourd'hui le revers de la tranchée. Peut-être que l'Auteur entend aussi par *aggeribus* plusieurs communications creusées en terre, & couvertes par-dessus ; & en ce cas l'*agger* doit se prendre pour l'*élévation de terre d'une grande étendue*.

Au reste ce terme souffre plusieurs interprétations : il est besoin de l'expérience du métier pour juger sagement de ses différens sens. Quand César, ou tout autre Historien Latin emploie tout simplement le terme d'*aggeres* au pluriel dans la description d'un siège, sans entrer dans un plus grand détail, on doit com-



prendre qu'il entend parler des ouvrages en général, qui servent à couvrir depuis le camp, jusqu'aux batteries, c'est-à-dire, des fossés parallèles, ou des blindes au front de l'attaque, ou des communications creusées en terre, & couvertes par-dessus, ou ouvertes & tirées obliquement pour s'empêcher d'être enfilés.

Mais quand les Auteurs Latins entrent dans un détail plus étendu, qu'ils expliquent l'*agger* comme une élévation au haut de laquelle on a placé des machines, & que le tout commande, ou du moins se trouve à niveau des murailles de la Ville, c'est d'une plate-forme, d'un cavalier dont ils veulent parler : ainsi l'usage des cavaliers est ancien ; mais les cavaliers des Anciens étoient de larges & de hautes terrasses que les Assiegeans pratiquoient sur le bord du fossé pour insulter les Assiégés. Sur ces terrasses on élevoit des tours & d'autres machines ; ces sortes de travaux ne se pratiquent plus dans nos sièges. Les Turcs ont été les derniers qui les aient abandonnés, mais nous ne laissons pas d'en admirer la construction, & le Commentateur de Polybe ne sçait si nos machines d'aujourd'hui n'auroient pas dû nous en faire conserver l'usage, quoique ces sortes d'ouvrages soient des greniers à mines & à fourneaux.

J'ai parlé dans le premier volume de ce Dictionnaire de la construction de nos cavaliers qui font partie des fortifications d'une place de guerre, & des cavaliers de tranchée j'y renvoie le Lecteur.

**A I D E - M A J O R** d'une Escadre : le Major & l'Aide-Major s'embarquent sur le Vaisseau du Commandant ; mais s'il y a plusieurs Aides-Majors dans une Escadre, on les distribue sur les principaux pavillons. En l'absence du Major l'Aide-Major a les mêmes fonctions : & quand le Major a reçu l'ordre du Commandant dans le Port, & qu'il le porte lui-même au Lieutenant Général, à l'Intendant & aux Chefs d'Escadre, l'*Aide-Major* le porte en même tems au Commissaire Général de Marine, & au Capitaine de Garde.

**A I M A N T**, pierre qu'on appelle en Latin *magnes*, en François *heraclienne*, parce qu'on la trouvoit auprès d'Héraclée, ville de Magnesie, qui fait partie de la Lydie, ou du nom d'un Berger nommé *Magnes*, qui le premier le découvrit avec le fer de sa houlette au mont Ida ; on l'appelle aussi *herculienne* à cause de sa grande force qui lui fait attirer le fer.

C'est une pierre minerale, ou plutot un métal, ou

un fer imparfait dont la pesanteur & la couleur approchent fort de celle du fer. Il est cependant plus pesant & plus dur. On le trouve pour l'ordinaire dans les mines de fer, & il se rencontre souvent des morceaux qui sont moitié aimant & moitié fer; sa couleur est différente suivant les différens pays d'où il vient: le meilleur est d'un noir luisant, il n'y en a point de blanc: celui d'Arabie & de Macedoine est rougeâtre: celui d'Hongrie, d'Allemagne, d'Angleterre, &c. de couleur de fer non poli, sa figure ni sa grosseur ne sont point déterminées. On en trouve de toutes figures, & de grosseur différente: il a des propriétés merveilleuses.

Il va s'unir au fer, ou le fer va s'unir à l'aimant lorsqu'il en est à une certaine distance; & l'aimant peut même tenir le fer suspendu, quoiqu'il ne le touche pas, & qu'il y ait même entre eux du papier, du carton, du cuivre, ou quelque autre corps mince, c'est ce qu'on appelle sa vertu attractive. Il tourne toujours un certain côté vers le Nord, & le côté opposé vers le Sud, c'est sa vertu directrice. On appelle ses côtés les poles de l'aimant, & la ligne qui va de l'un à l'autre pole l'axe de l'aimant. Il communique ces mêmes propriétés au fer qu'il touche ou qui en a passé à une certaine distance; en sorte qu'il a des poles qui se tournent vers les poles du monde, aussi bien que ceux de l'aimant.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que si ayant présenté au pole d'un aimant le pole opposé, il semble le fuir. On connoît les poles de l'aimant en posant dessus une aiguille en liberté; cette aiguille se tournera, de sorte qu'un de ses bouts marquera un pole de l'aimant, & l'autre marquera le pole opposé. Pour conserver un aimant il faut l'armer ou l'entourer de petites plaques de fer qui puissent le toucher, ou bien le suspendre à un fil par son équateur, pour lui laisser prendre sa situation; s'il s'enrouille, si on le laisse quelque tems dans le feu, ou si on le met en poudre, il perd la conformation naturelle de ses pores, & par conséquent toutes ses propriétés. On peut augmenter ou diminuer la force de l'aimant, au lieu qu'on ne peut point la rétablir lorsqu'elle est perdue.

Il n'est pas vrai que l'aimant frotté d'ail perde sa vertu. On assure qu'un certain Jean de Goya de Melphi dans le XII. siècle a été l'inventeur de l'aiguille aimantée. L'aimant étant très-nécessaire pour la navigation, il est appelé *lapis nauticus*. Il y a un aimant

mâle, & un aimant femelle. Le mâle est massif, peu pesant, bleuâtre en couleur, & attire le fer plus fortement que l'autre, pourvu qu'il n'ait pas été frotté d'ambre, ou qu'il n'y ait point auprès quelque diamant. On l'apporte aussi des Indes & d'Ethiopie, & plusieurs tiennent qu'il attire l'aimant femelle, il en naît aussi en quelques endroits d'Italie. Pour bien conserver l'aimant il faut le tenir dans la limaille de fer. Il a aussi des vertus particulieres pour la Medecine. Quelques uns veulent qu'on ait appelé cette pierre *aimant*, à cause de l'amour qu'elle a pour le fer & pour le pole.

**A L L E R** en course, terme de marine: c'est aller croiser sur les bâtimens d'un Parti contraire.

**A L L E R** en droiture, *voyez* D R O I T U R E.

**A L L E R** à bord, *voyez* B O R D.

**A L L E R** à la Sonde, *voyez* S O N D E.

**A L L E R** au Cabestan, *voyez* C A B E S T A N.

**A L L E R** au plus près du vent, c'est cingler à six quarts de vent près de l'aire ou rumb, d'où il vient. Par exemple si le vent est nord on pourroit aller au Ouest-Nord-Ouest, & changeant de bord à l'Est-Nord-Est.

**A L L E R** à grasse bouline: c'est singler sans que la bouline du vent soit entierement halée.

**A L L E R** proche du vent, approcher le vent, c'est se servir d'un vent qui semble contraire à la route, & le prendre de biais en mettant les voiles de côté, par le moyen des boulines & des bras.

**A L L E R** de bout au vent: cela se dit lorsqu'un Vaisseau est bon boulinier, & que ses voiles sont bien orientées, de sorte qu'il semble qu'il aille contre le vent, ou de bout au vent. Un navire travaille moins ses ancres & ses cables, lorsqu'étant mouillé il est de bout au vent.

**A L L E R** vent large: c'est avoir le vent par le travers, & cingler où l'on veut aller sans que les boulines soient halées.

**A L L E R** entre deux écoutes: c'est aller vent en poupe, comme nous cinglions au Sud le vent faut au Nord, de sorte que nous allions entre deux écoutes.

**A L L E R** au Lof: *voyez* L O F.

**A L L E R** à la Bouline: *voyez* B O U L I N E.

**A L L E R** à trait & à rame: *voyez* R A M E.

**A L L E R** à la dérive: *voyez* D E R I V E & D E R I V E R. Se laisser aller à la dérive, aller à Dieu & au tems, à mâts & à cordes ou à sec, c'est serrer

routes les voiles, & laisser voguer le vaisseau à la merci des vents & des vagues : ou bien c'est aller ayant routes les voiles & les vergues baissées a cause de la fureur du vent.

**A L L E R** avec les huniers à mi-mât.

**A L L E R** terre à terre : c'est naviguer terre à terre en cotoyant le rivage.

**A L L O N G E R** le cable, c'est l'étendre sur le pont jusqu'à un certain lieu, ou pour le biller, ou pour mouiller l'ancre.

**A L L O N G E R** une manœuvre : c'est l'étendre afin qu'on s'en puisse servir s'il est besoin.

**A L L O N G E R** la terre : c'est-à-dire, aller le long de la terre, voyez **R A N G E R** la côte.

**A L M A D I E** : c'est une petite Barque dont les Noirs de la côte d'Afrique se servent, elle est longue de quatre brasses, faite ordinairement d'écorce d'arbres.

**A L M A D I E** est aussi un Vaisseau des Indes, qui a de longueur quatre vingt pieds, & six ou sept de largeur, qui ressemble à une navette, à la réserve de son derriere qui est carré.

**A M I R A L** : dans le premier volume j'ai donné l'explication de ce terme, & la liste de tous les Amiraux de France. L'*Amiral* d'Arragon, d'Angleterre, de Hollande, & de Zelande ne sont que des Commissions. Ces Officiers sont inférieurs à l'Amiral Général des Etats Généraux. En Espagne on dit l'*Amirante*, mais l'Amiral n'est là que le second Officier, qui a un Général d'Armée au dessus de lui.

L'Amiral, entre les droits attribués à sa dignité, & dont j'ai parlé, il a la nomination de tous les Officiers des sieges généraux & particuliers de l'Amirauté, & la justice s'y rend en son nom ; c'est de lui que les Capitaines & Maîtres de Vaisseaux équipés en marchandises doivent prendre leurs congés, passe-ports, commissions & sauf-conduits. L'Amiral n'a point de séance au Parlement, suivant l'Arrêt rendu à la réception de l'Amiral de Chatillon en 1551. Les anciens Amiraux n'avoient point de Jurisdiction contentieuse : elle appartenoit à leurs Lieutenans, ou Officiers de robe longue. Mais en l'an 1626. le Cardinal de Richelieu en se faisant donner le titre de Grand Maître & Surintendant du Commerce & de la Navigation, au lieu de la Charge d'Amiral, qui fut alors supprimée, se fit attribuer l'autorité de décider & de juger souverainement de toutes les questions de Marine, même

des prises & du bris des Vaisseaux : mais par l'Edit de 1669. la Charge de Surintendant général de la Navigation & du Commerce fut supprimée : elle avoit été exercée par le Duc de Beaufort jusqu'à sa mort arrivée la même année 1669. & celle d'Amiral fut rétablie en faveur du Comte de Vermandois , avec le titre d'Officier de la Couronne.

On peut voir au Tome I. de l'Ordonnance de la Marine en 1681. jusqu'ou le Roi a borné le pouvoir de l'Amiral. Le Roi s'est réservé le droit de nommer les Vices Amiraux , Lieutenans Généraux , Chefs d'Escadres, Capitaines , Lieutenans , Enseignes & Pilotes de ses Vaisseaux , Fregates , Brulots , &c. Autrefois il y avoit des Amiraux en France pour toutes les Provinces Maritimes. Encore en 1626. le Duc de Guise se prétendoit Amiral de Provence. En Bretagne la qualité d'Amiral est jointe à celle de Gouverneur de cette Province. C'est pourquoi Louis XIV. en 1695. donna le Gouvernement de Bretagne au Comte de Toulouse , afin que l'Amirauté de Bretagne fût réunie à la Charge d'Amiral Général de France.

Le terme d'Amiral s'entend chez les Hollandois en diverses manieres. L'Amiral Général est en même tems le Gouverneur de la Province , ces deux Charges sont unies. Le Lieutenant Amiral Général commande les Armées Navales en l'absence de l'Amiral Général qui va rarement en mer.

Chaque Collège de l'Amirauté a son Lieutenant Amiral particulier , sçavoir le Lieutenant Amiral de la Meuse ou de Rotterdam : celui du Texel ou d'Amsterdam ; celui de Zelande ; celui de Frise , & celui du Nord-Hollande , Ouest-Frise , ou Quartier du Nord ; chacun de ceux-ci commande l'Escadre de son Collège sous l'Amiral ou le Lieutenant Amiral Général.

L'Amiral Général des Provinces unies est le Chef de tous les Collèges de l'Amirauté , & y préside lorsqu'il se trouve présent , & en son absence son Lieutenant Amiral a le même droit de présider par tout où il se trouve.

Quoique l'Amiral Général & son Lieutenant aient droit de présider , de recueillir les voix , & d'opiner dans toutes les affaires , ils ne peuvent néanmoins se servir de leur droit , lorsqu'il s'agit de juger définitivement les affaires qui concernent les prises & le butin , où l'Amiral doit avoir une part , comme est le dixième denier qui lui a été attribué. En ce cas s'il est présent , ou son Lieutenant , ils se retirent , lais-

fant les Conseillers dans la liberté d'opiner, & de recueillir les voix pour juger à la pluralité.

Il est au pouvoir de l'Amiral ou Commandant d'une Armée Navale, de prescrire des loix à toute l'Armée en général, & à tous ceux qui sont au Service, Officiers & Equipages, soit en tems de guerre, ou de paix. Il les donne par écrit, & fait prêter serment de les observer.

Quand on est en mer, il doit si bien donner ses ordres, que le plus mauvais Voilier de tous les Vaisseaux puisse suivre l'Armée, & y demeurer joint. Il établit des récompenses pour ceux qui les méritent, & fait punir ceux qui commettent des fautes. Ses ordres se manifestent le plus souvent à toute l'Armée par des signaux, tels qu'il les a réglés auparavant, & desquels il a donné connoissance à ceux qui en doivent être informés. En tems de guerre, on fait souvent des changemens dans les signaux, afin que les Ennemis ne les puissent reconnoître.

L'Amiral ne fait le signal de mettre à la voile, que lorsque la premiere ancre de son Vaisseau est levée, & que le cable de la seconde est déjà au Cabestan; à moins qu'il n'y eut quelque nécessité d'en user autrement.

Lorsqu'il survient des choses extraordinaires, dont les avis ne peuvent être donnés par des signaux, l'Amiral fait porter ses ordres par de petits Bâtimens, en ayant toujours auprès de son Vaisseau pour cet effet; ou bien il fait le signal à tous les Vaisseaux de venir passer à son arrière, ou il leur explique lui-même ses intentions. Il prend bien garde qu'on ne laisse passer aucuns Bâtimens, sans les avoir hélés, pour sçavoir où ils vont. L'adresse d'un Amiral & son expérience se font voir, lorsqu'il gagne le vent à ses Ennemis, soit en montant au vent, soit en perçant au travers de leurs escadres.

Comme il importe extrêmement à une armée navale que son Amiral ne soit point mis hors d'état de combattre & de la commander, il ne doit pas s'engager légèrement dans le plus fort de la bataille; mais ses principaux soins doivent aller à donner tous les ordres nécessaires, & à prévenir la confusion.

Que s'il remarque qu'il y ait des Officiers, qui ne s'acquittent pas de leur devoir, le sien est de les faire avancer, & de les mener à l'Ennemi, & après cela il se retire un peu. Il ne doit point aussi manquer d'aller secourir, ou dégager ceux, qui se trouvent foibles, ou desarmés: ensuite il se retire encore peu à peu, non

d'une maniere qui sente la frayeur & la fuite , mais qui marque la prudence d'un Général.

Il faut que les Navires , que montent les Amiraux , aient toujours plusieurs Officiers en second , afin de prendre la place des premiers , s'ils viennent à manquer. Il en est de même à l'égard des autres Vaisseaux de guerre , qui sont destinés à se trouver en de grands combats : il est bon qu'il y ait deux ou trois Lieutenans.

Lorsqu'il s'agit de délibérer d'affaires importantes , l'Amiral fait le signal de Conseil , soit pour assembler seulement les Vice-Amiraux , selon qu'il le juge à propos ; soit pour appeller aussi les Capitaines , ou même quelquefois les Pilotes avec eux. Il ordonne des récompenses pour les belles actions , & pour les prises qu'on fera ; pour les Pavillons qu'on enlèvera aux ennemis ; pour les Vaisseaux qu'on leur brûlera , ou qu'on leur coulera bas.

Quelquefois il envoie ses ordres en des billets cachetés , tant pour les Officiers , que pour les Equipages ; afin qu'ils sçachent ce qu'ils auront à faire , au cas que quelques-uns des premiers Officiers fussent tués ; & qui sont ceux qui en doivent remplir la place ; aussi-bien que pour régler , à l'égard des Vaisseaux Pavillons , s'ils continueront à porter le Pavillon , ou s'ils doivent l'ôter en cas de mort du Vice-Amiral ou autre Officier-Général qui les monte.

Quand l'Armée est en marche pour aller aux ennemis , l'Escadre de l'Amiral se tient au milieu , & fait le corps de bataille , soit qu'on marche en lignes , en files ou en croissant. Cette dernière forme de marche est la plus avantageuse , parce qu'elle donne lieu à tous les vaisseaux d'entrer en action.

En faisant arrière , le Vice-Amiral se tient à tribord de l'Amiral , & le Contre-Amiral ou le troisième Général à basbord. Que si on va à la bouline , les Escadres se suivent en queue , & l'Amiral tient presque toujours le milieu ; quoique quelquefois il prenne l'avant-garde. Quand on revire , soit à cause que l'Ennemi paroît à l'arrière , ou par quelqu'autre raison , l'arrière-garde revire la première , & devient l'avant-garde , afin d'éviter le désordre qui arriveroit sans doute , si les Vaisseaux de l'avant vouloient venir à la place de ceux de l'arrière , & que ceux de l'arrière dussent aller occuper le poste de ceux de l'avant.

Tous les Vaisseaux d'une Armée doivent courir au secours de leur Amiral ; mais sur-tout ses Matelots

ne doivent jamais s'éloigner de lui. La prudence d'un Amiral éclate particulièrement dans la distribution qu'il fait de son Armée. La coutume est de mêler les gros Vaisseaux avec les Vaisseaux légers. Les premiers sont comme des forteresses pour se défendre & pour arrêter l'impétuosité des ennemis, & les autres vont à l'abordage & font des prises.

On a souvent éprouvé qu'il est avantageux de tenir serrée une Armée navale, afin que l'Ennemi ne puisse percer au travers. Quand on prend ce parti il faut faire peu de voiles.

Le soin & la protection des vaisseaux Marchands, qui sont sous l'escorte d'une Armée navale, regarde l'Amiral, qui leur donne ses ordres, & les fait tenir au vent ou sous le vent, pendant le combat. Souvent même il les enferme dans le croissant que l'Armée forme, selon ce que sa prudence & l'occasion lui dictent.

Si l'on mouille, on le fait dans le même ordre où l'on a navigué. Les maîtres Vaisseaux qui en naviguant, étoient au vent ou sous le vent, s'y trouvent encore étant à l'ancre, & sont à l'avant ou à l'arrière de l'Amiral comme auparavant.

Dans les voyages de long-cours, & dans les expéditions maritimes qui durent long-tems, l'Amiral fait tous les jours une fois passer ses Vaisseaux à son arrière, pour être informé de l'état où ils sont, & de la route qu'ils ont faite. Il ne manque point aussi de faire tous les jours prendre hauteur.

Il ne manque pas non plus d'ordonner de petits Bâtimens, légers de voiles, pour y mettre les munitions de réserve, afin qu'ils suivent toujours l'Armée; & il a l'œil à ce qu'ils ne s'en écartent pas, ou qu'ils ne demeurent pas de l'arrière.

Il fait faire continuellement des exercices aux Equipages & aux Soldats, tant pour leur faire acquérir plus d'expérience, que pour prévenir les desordres que peut causer l'oisiveté, & dans l'occasion il regarde à ne s'engager au combat qu'avec avantage & espérance de la victoire.

Il a le pouvoir de prendre les voies qu'il juge les plus expédientes pour tenir dans l'obéissance, ou y ramener tous les gens qui sont à bord, & pour faire exécuter ses ordres.

Lorsqu'un Amiral est tué dans le combat, il vaut mieux n'en faire rien paroître & laisser toujours le Pavillon sur son Vaisseau, que de donner une connoissance qui peut refroidir le courage & intimider.



Il ne se doit point tenir d'assemblées des Officiers des autres Vaisseaux, sur un navire particulier, soit sous prétexte de rendre justice ni autrement, sans ordre ou permission expresse de l'Amiral, ou Commandant en chef.

Tout ce qui vient d'être dit de l'Amiral, regarde aussi les Vice-Amiraux, lorsqu'il n'y a point de Commandant au-dessus, & qu'ils commandent en chef.

**A M I R A L**, Vaisseau Amiral. C'est celui qui porte le Pavillon quarré au grand mâ, & quatre fanons en poupe, soit dans un port, ou en mer. On appelle aussi Amiral le principal Vaisseau d'une flotte, quelque petite qu'elle soit. Quand deux Navires de guerre de semblable bannière se rencontrent dans un même Port, le premier arrivé a les prérogatives & la qualité d'Amiral, celui qui arrive après, quoique plus grand & plus fort, ne sera que Vice-Amiral. Il en est de même des Terres-neuvières, dont le premier arrivé, prend la qualité d'Amiral, & la retient pendant tout le tems de la pêche. Il porte Pavillon au grand mâ, donne les ordres & assigne les places pour pêcher à ceux qui sont arrivés après lui & règle leurs contestations. Le Navire qui est monté par l'Amiral, doit surpasser tous les autres par sa beauté, par sa grandeur & sa magnificence.

**A M I R A L E** Galère : c'est celle que monte l'Amiral des Galères.

**A M I R A U T É** : c'est la Charge d'Amiral. La Charge de Grand, Haut, & premier Amiral, (car différens Païs lui donnent différentes épithètes) est toujours très-considérable, & une des premières Charges de l'Etat dans tous les Royaumes & Souverainetés bordées de la Mer, & n'est possédée communément, que par des Princes & personnes du premier rang. On a vu en Angleterre, Jacques Duc d'Yorck, frere unique du Roi Charles II. revêtu de cette Charge pendant la guerre contre les Hollandois, & son titre étoit le Lord Haut Amiral d'Angleterre, avec de très-grandes prérogatives & privilèges.

On a vu plus d'une fois dans le même Royaume cette importante Charge partagée entre plusieurs Commissaires de l'Amirauté, comme elle l'est encore aujourd'hui, n'y ayant point de Haut Amiral de ce Royaume.

On appelle Droits d'Amirauté, les Droits qui appartiennent à l'Amiral, & qui se perçoivent sous son nom, dans tous les Ports & lieux de sa dépendance ;

par les Receveurs ou Proposés.

**A M I R A U T E'** : c'est une Jurisdiction qui s'exerce à la Table de Marbre , sous le nom & l'autorité de l'Amiral. Ce sont aussi les droits de l'Amiral , qu'on appelle Droits d'Amirauté. Les Officiers de l'Amirauté ont des Provisions du Roi , mais ils sont à la nomination de l'Amiral.

L'Amirauté générale de France au siège de la Table de Marbre du Palais à Paris , tient ses Audiences tous les Lundis , Mercredis & Vendredis de chaque semaine. Elle est composée du Lieutenant-Général qui en est le Chef ; d'un Lieutenant particulier , de trois Conseillers , d'un Avocat & Procureur du Roi , d'un Greffier en Chef & de deux Huissiers.

Tous ces Officiers , ainsi que ceux des autres Sieges généraux & particuliers de l'Amirauté , établis dans les Ports & Havres du Royaume , sont à la nomination de l'Amiral ; mais ils doivent prendre des Provisions du Roi.

La competence des Juges de l'Amirauté a été réglée par le Titre II. du Livre I. de l'Ordonnance de la Marine , du mois d'Août 1611. Ce titre est composé des quinze articles suivans.

I. Les Juges de l'Amirauté connoîtront privativement à tous autres , & entre toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient , même privilégiées , François & Etrangers , tant en demandant que défendant , de tout ce qui concerne la construction , les agrez , & apparaux , armement , avictuaillement & équipement , vente & adjudication de Vaisseaux.

II. Declarons de leur competence , toutes actions qui procedent de chartes parties , affretemens ou noiffemens , connoiffemens ou polices de chargement , fret & nolis , engagement & loyer de Matelots & des victuailles qui leur seront fournies pour leur nourriture par ordre du Maître pendant l'équipement des Vaisseaux ; ensemble des polices d'assurances , obligations à la grosse aventure , ou à retour de voyage ; & généralement de tous contrats concernant le commerce de la Mer , nonobstant toutes soumissions & privilèges à ce contraires.

III. Connoîtront aussi des prises faites en Mer , de bois , naufrages & échouemens , du jet & de la contribution , des avaries & dommages arrivés aux Vaisseaux , & aux marchandises de leur chargement ; ensemble des inventaires & délivrance des effets délaissés dans les Vaisseaux par ceux qui meurent en Mer.

IV. Auront encore la connoissance des droits de congé, tiers, dixieme, balise, ancrage & autres appartenans à l'Amiral ; ensemble de ceux qui seront levés ou prétendus par les Seigneurs ou autres particuliers voisins de la Mer, sur les pêcheries ou poissons & sur les marchandises ou vaisseaux, sortans des Ports ou y entrans.

V. La connoissance de la pêche qui se fait en Mer, dans les étangs salés, & aux embouchures des rivières, leur appartiendra ; comme aussi de celles des parcs & pêcheries, de la qualité des rets & filets, & des ventes & achats de poisson dans les bateaux, ou sur les Grèves, Ports & Havres.

VI. Connoîtront pareillement des dommages causés par les Bâtimens de mer aux pêcheries construites, même dans les rivières navigables, & de ceux que les Bâtimens en recevront, ensemble des chemins destinés pour le halage des Vaisseaux venans de la mer, s'il n'y a reglement, titre ou possession contraire.

VII. Connoîtront encore les dommages faits aux quais, digues, jetées, palissades & autres Ouvrages faits contre la violence de la mer : & veilleront à ce que les Ports & Rades soient conservés dans leur profondeur & netteté.

VIII. Feront la levée des corps noyés, & dresseront Procès-verbal de l'état des cadavres trouvés en mer, sur les Grèves, ou dans les Ports, même de la submersion des Gens de mer étant à la conduite de leurs Bâtimens dans les rivières navigables.

IX. Assisteront aux montres & revues des Habitans des Paroisses sujettes au guet de la mer : & connoîtront de tous differens qui naîtront à l'occasion du guet, comme aussi des delits qui seront commis par ceux qui feront la garde des Côtes, tant qu'ils seront sous les armes.

X. Connoîtront pareillement des pirateries & des pillages, & desertions des Equipages, & generalement de tous crimes & delits commis sur la mer, ses Ports, Havres & rivages.

XI. Recevront les Maîtres des metiers de Charpentier de Navire, Calfateur, Cordier, Trevier, Voiliers & autres Ouvriers travaillant seulement à la construction des Bâtimens de mer & de leurs agrès, & appareaux dans les lieux où il y aura Maîtrise, & connoîtront des malversations par eux commises dans leur art.

XII. Les remissions accordées aux Roturiers pour

crimes, & dont la connoissance appartient aux Officiers de l'Amirauté, seront adressées & jugées es sièges de l'Amirauté, ressortissans nuellement en nos Cours de Parlement.

XIII. Les Officiers des Sièges generaux de l'Amirauté aux Tables de Marbre, connoîtront en premiere instance des matieres tant civiles, que criminelles, contenues en la presente Ordonnance, quand il n'y aura pas de sieges particuliers dans le lieu de leur établissement; & par appel hors le cas où il écheroit peine afflictive; auquel cas fera notre Ordonnance de 1670, executée.

XIV. Pourront évoquer des Juges inferieurs les causes qui excederont la valeur de 3000. livres, lorsqu'ils seront saisis de la matiere par l'appel de quelque appointment ou interlocutoire donné en premiere instance.

XV. Faisons défenses à tous Prevôts, Châtelains, Viguiers, Ballis, Sénéchaux, Présidiaux, & autres Juges ordinaires, Juges-Consuls, & des Soumissions; aux Gens tenans les Requêtes de notre Hôtel & du Palais, & à notre Grand Conseil, de prendre aucune connoissance des cas ci-dessus, circonstances & dependances; & à nos Cours de Parlement d'en connoître en premiere instance; même à tous Negocians, Mariniers & autres, d'y proceder pour raison de ce, à peine d'amende arbitraire.

Les Reglements faits le 29. Août 1673. consistent en 12. Articles, qui fixent sous le bon plaisir du Roi les procedures qui doivent se faire dans les contestations & procès, qui sont portés au Siege General de l'Amirauté de France, établie à la Table de Marbre du Palais à Paris.

I. Les Audiences se tiendront tous les Lundis, Mercredis & Vendredis matin de chaque semaine, depuis dix heures jusqu'à midi; & en cas que l'un desdits jours se trouve être un jour de fête, l'Audience sera remise au jour d'après.

II. Les ajournemens & assignations, à l'égard des Parties domiciliées à Paris, ou qui auront fait election de domicile, par eux ou par leurs Commis, ou préposés, seront données à trois jours, dans lesquels seront compris le jour de l'assignation & de l'écheance; & à l'égard des Forains, & non domiciliés dans les causes & Instances d'évocation & d'appel, les delais ordinaires seront observés.

III. Neanmoins où il y auroit peril en la demeure  
seront

feront données de jour en jour , en vertu d'une Ordonnance appofée au bas d'une Requête , laquelle à cet effet fera présentée par la Partie , & fignée de fon Procureur.

IV. A l'écheance de l'affignation la caufe fera portée à l'Audience , & faute de comparoître par l'une ou l'autre des parties , fera donné défaut au demandeur emportant profit , la demande trouvée juſte , & équitable , & ſemblablement congé au défendeur emportant profit en cottant par lui Procureur au préalable , en ladite audience , fans qu'en ce cas il en ſoit délivré aucune expédition.

V. Les Parties comparantes en perſonne à l'audience feront reçues à plaider ſans miniſtere d'Avocat ni Procureur , ſi bon leur ſemble.

VI. La partie condamnée par défaut ou congé pourra ſe pourvoir par oppoſition dans la huitaine du jour de l'affignation , en réfondant les dépens , qui ſeront & demeureront liquidés de plein droit à la ſomme de quatre livres.

VII. L'oppoſition fera reçue , ſoit qu'elle ſoit formée par requête , ou par un ſimple acte ſigné du Procureur.

VIII. Trois jours après l'oppoſition , y compris le jour de la ſignification , & celui de l'écheance , elle ſera portée à l'Audience , ſans qu'il ſoit beſoin d'autre avenir , pourvu que par l'exploit de ſignification le demandeur ait marqué le jour qu'il en pourſuivra l'audience.

IX. Après une première oppoſition formée , ſi l'oppoſant eſt débouté par congé , il ne pourra plus ſe pourvoir par une ſeconde oppoſition , ſous quelque prétexte que ce ſoit , ſauf à ſe pourvoir par appel , lequel ne pourra être converti en oppoſition , que du conſentement de toutes les parties.

X. Si le défendeur en l'oppoſition ne compare en l'Audience au jour précis pour défendre à ladite oppoſition , ſera donné défaut , pour le profit duquel le demandeur ſera reçu oppoſant en réfondant , & ſur le principal , les Parties renvoyées à l'Audience ſuivante pour être jugées définitivement.

XI. Les Affignations non plus que les autres procédures ne pourront être ſigniſiées , que par les Huiffiers du Siège.

XII. Ce douzième article ordonne que ce règlement ſera publié à l'Audience , & ſigniſié au Greffier de la Communauté des Avocats & Procureurs du Parlement ,

& au Greffier de la Chambre des Assurances de Paris.

**AMIRAUTE'**. L'Amirauté est définie chez les Hollandois, l'Assemblée des Seigneurs qui ont la direction des affaires maritimes, avec le droit & le pouvoir de les régler. Il y a cinq Colléges de l'Amirauté dans les sept Provinces Unies des Pays-Bas. L'un réside dans la Partie de la Province de Hollande, qu'on appelle Sud-Hollande, & c'est à Rotterdam, c'est pourquoi il s'appelle souvent le Collége de la Meuse. Un autre réside dans la Nord-Hollande, à Amsterdam. Un autre réside dans l'Ouest-Frise, à Hoorn ou à Enkhuisse. Il y en a un à Middelbourg en Zelande, & un autre en Frise, qui résidoit autrefois à Dokkum, & qui a été transféré à Harlingen, par accord fait entre les Provinces de Frise, & de Groningue, avec les Ommelandes.

Le Collége de Rotterdam, qui est le premier de tous, est aussi composé de douze Conseillers; sçavoir un de la part de la Noblesse de Hollande, six de la part des Villes de Dordrecht, Delf, Rotterdam, Gorcum, Sciedam, & la Brielle, & cinq de la part des Provinces de Gueldres, Zelande, Utrecht, Frise, & Overissel.

La Commission des Conseillers de chaque Collége dure trois ans, mais elle peut être renouvelée pour trois autres années, & ensuite on en nomme d'autres pour remplir leurs places.

Chaque Collége a ses Officiers, qui dépendent de lui, sçavoir un Avocat Fiscal, des Secretaires ou Greffiers, un Receveur Général, un Commis Général, un Maître d'Equipage, un Commissaire des ventes, un Trésorier payeur, un Grand Prevôt, & quantité de Commis pour la visite des Passe-Ports, & la reception des droits.

**AMORCE'S** : Terme de commandement dans l'exercice, tant sur mer, que sur terre.

**A M U R E R** : c'est sur mer le commandement qu'on fait pour faire amurer, lorsqu'on veut faire route près du vent.

**A M U R Ê R** : Terme de marine, qui signifie bander & roidir quatre cordages appellés couets, qui tiennent aux points d'en bas de la grande voile, & de la Misene, pour maintenir la voile du côté d'où vient le vent.

**A M U R E R** la grande voile, c'est mettre vers le vent le coin qu'on appelle le coin de la voile, à toucher un trou fait dans le côté du Vaisseau, lequel est appellé dogue d'amure. On dit de même des autres voiles, dont on dit en même tems le nom. L'on *Amure*

pour aller au plus près du vent, & vent large.

**AMURER TOUT BAS** : c'est mettre le plus bas qu'il est possible le point des voiles qu'on amure, afin que le Vaisseau s'en porte mieux, & qu'il aille mieux au plus près du vent.

**AMURES**, ce sont des trous pratiqués dans le plat bord du Vaisseau, & dans la gorgéte de son éperon. Il y a dix Amures, quatre pour les couets, & six pour les écoutes des pacfis, & de la sivadiere. Les *Amures* des couets de Misene sont à la gorgéte de l'éperon. Les *Amures* des couets de la grande voile sont à l'avant du grand mât dans le plat bord, l'un à tribord, l'autre à bas-bord. Ces deux *Amures* s'appellent Dogues d'Amure.

Les *Amures* des écoutes de la grande voile sont à tribord, & à bas-bord de l'artimon. Les Amures des écoutes de Misene sont à tribord & à bas-bord du grand mât. Les Amures de la sivadiere sont auprès des Amures des écoutes de Misene. Quoiqu'il y ait des *Amures* pour les écoutes, on ne se sert du verbe Amurer que pour la manœuvre des couets. Car on dit border l'écoute & haler l'écoute. Les Amures servent pour aller à la bouline, & serrer le vent.

**AMURES**, d'une voile : ce sont les manœuvres, qui servent à l'amurer.

**ANCRAGE** droit d'Ancrage : c'est un droit qui est dû au Prince, ou à l'Amiral, & qui est payé par ceux qui vont mouiller dans les Ports ou rades où il y a de ces sortes de droits établis : ce droit n'entre point dans les avaries, & les assurances n'en sont point tenues. Il est dû & se paye par le Maître du Navire, conformément à l'Ordonnance de la Marine de 1681.

**ANCRAGE**, mouillage, voyez **ANCRAGE** Tome I.

**ANCRE** : comme je l'ai dit à peu près dans mon premier Volume, est un instrument de fer à double crochet, très-gros & très-pesant, ayant un anneau auquel on attache un cable pour arrêter, ou fixer les Vaisseaux sur la superficie de l'eau dans les endroits où on le juge a propos.

Les parties d'un *Ancre* sont l'anneau, que l'on nomme ordinairement Arganeau, ou Organeau, la verge, autrement vergue, ou tige droite, la croisée, les deux bras, les deux pates, qui sont des espèces de crochets, ou pointes recourbées, l'une à droite, & l'autre à gauche, à peu près semblables à des hameçons. Toutes ces parties sont soudées, ou jointes ensemble, en telle

forte qu'elles ne font qu'une seule & même pièce très-forte & très-solide , qui a presque la figure d'une Arbalète. Il n'y a que l'anneau , qui soit mobile , étant passé dans un trou à l'extrémité de la verge , du côté du jas. Les Ancres se jettent à la proue , & l'on mouille par l'avant du Vaisseau , si ce n'est qu'on mouille en croupiere.

Comme c'est des Ancres que dépendent le plus la fortune , & la vie des Navigateurs , & par conséquent la fortune des Marchands , & quelquefois celle des Etats , il ne faut pas manquer de les faire du meilleur fer , c'est-à-dire du fer de Suède & d'Espagne alliés ensemble. Le fer de Suède seul est trop aigre & trop rude , & le fer d'Espagne trop doux & trop foible. Il faut aussi prendre garde que les bras soient tres-bien soudés avec la verge.

Les bâtimens , qui navigent sur les rivières , ont pour le moins un Ancre. Ceux qui navigent dans les eaux & les canaux de Zelande sont pourvus de deux Ancres , mais ceux qui vont à la mer en ont trois , quatre & davantage. Pour la longueur de l'Ancre on prend le plus souvent les quatre dixièmes parties de la largeur du Vaisseau sous le maître bau. Par exemple la verge de l'Ancre du Vaisseau , qui a trente pieds de bau , doit avoir douze pieds de long.

Quand la verge a par exemple , huit pieds de long , les deux bras doivent avoir sept pieds , en mesurant sur leur arc , & ainsi à proportion. Pour l'arc ou le courbe , qu'on leur donne , il n'y a point de règle : l'Ouvrier les fait à sa discrétion.

Chaque pied de long de la verge , doit donner deux pouces de diamètre à l'arganeau ; & chaque trois pouces de large de la verge doivent donner un pouce d'épais dans la rondeur du fer de l'arganeau.

Le jas se met au bout de l'Ancre , au-dessous de l'arganeau. Ordinairement on le fait aussi long , que le sont ensemble l'arganeau & la verge. On lui donne un pouce d'épais dans son milieu , pour chaque pied qu'il a de long , & un demi-pouce d'épais dans ses bouts.

Pour la largeur , quoiqu'on lui donne toujours plus que d'épaisseur , elle ne se règle , que par la demande du bois. L'usage du jas est de faire mordre l'Ancre ; car sans lui les deux pates tomberoient nécessairement sur le côté , & il seroit impossible que l'une demeurât en haut , & que l'autre tombât en bas pour mordre dans le fond. *Voyez* J A S.

Quelques-uns prétendent que la pate de l'Ancre



doit faire la moitié du bras , & que la verge ne doit avoir de long que la longueur d'un bras & demi. D'autres veulent qu'on ne donne à la pate que la moitié de la longueur du bras , prise en dedans , & qu'elle n'ait de largeur que les deux tiers de sa longueur.

On fait l'épreuve des Ancres , en les élevant en haut d'ou on les laisse tomber sur une espèce de billot de fer , qui est posé en travers : & pour éprouver si la pate se trouvera vers le fond , & ira le mordre , on pose l'Ancre sur une surface fort unie , le bout d'une patte , & l'un des bouts du jas sur la surface. Dans cet état si l'Ancre tourne : & que la pointe de la patte s'éleve en haut , l'Ancre est bonne.

Toutes les Ancres ont deux bras : ce n'est pas qu'on ne pût se servir d'Ancres à un seul bras ; elles seroient plus légères , & de beau tems , elles ne tiendroient pas moins fermes que les autres : mais il ne s'agit pas seulement de tenir ferme , il faut que l'Ancre puisse mordre en tout tems , & pour cet effet il faut qu'elle ait un grand poids : c'est pourquoi on ne fait point d'Ancres à un seul bras , d'autant plus qu'il faut beaucoup de préparatifs , afin de pouvoir s'en servir & les faire tenir ferme. Dans un Navire , tout ce qui donne de l'embarras à manœuvrer , doit être rejeté.

On tient que les Habitans de l'Isle de Ceilon ou Zeilon se servent au lieu d'Ancres de pierres rondes , auxquelles ils amarrent leurs cables & qu'ils les jettent à la mer. Ce qui arrête aussi leurs bâtimens. Il y a d'autres lieux dans les Indes , où l'on se sert d'une espèce de machine de bois , qu'on charge de pierres , & l'on prétend que leurs Vaisseaux demeurent plus fermes , que ceux qui sont sur nos Ancres , ou sur les pierres de Ceilon.

On fait l'Ancre d'un grand Vaisseau plus petite à proportion , que l'Ancre d'un petit Vaisseau , la raison en est , qu'encore que la mer déploie une égale force contre un petit vaisseau . & contre un grand , supposé que tous les deux ayent dans l'eau une égale étendue de bois , qui donne lieu à l'eau d'agir également sur une étendue égale , néanmoins le petit Vaisseau , à cause de sa légèreté n'a pas la même force que le grand , pour résister ; & on tâche d'y suppléer par le poids de l'Ancre. C'est par cette raison que le mouvement de l'eau fait plus avancer un petit Vaisseau , qu'un grand. Plus on est avant en mer , moins un vaisseau à l'Ancre ressent la violence de l'agitation de l'eau , & son Ancre tient plus ferme.

**MAÎTRESSE ANCRE**, ou grande Ancre, c'est la plus grande, & la plus grosse de toutes les Ancres d'un Vaisseau. La verge de la grande Ancre d'un Vaisseau de cent trente-quatre pieds de long, de l'étrave à l'étambord, doit avoir treize pieds & un pouce de long, & l'Ancre doit peser 1800 livres, selon le sentiment de plusieurs Maîtres.

**SECONDE ANCRE**, c'est l'Ancre dont on se sert ordinairement, elle doit peser 1600 livres, ou un peu plus.

**ANCRE d'affrouche**, ou d'affrouché, c'est une moyenne Ancre, que l'on mouille, opposée à une autre Ancre, elle doit peser 1500 livres, ou à peu près comme la seconde Ancre.

**ANCRE DE TOUES**, Ancre à touer, c'est la plus petite, on ne s'en sert gueres que dans les rades, lorsqu'on veut changer un Navire d'un endroit à l'autre.

Elle doit peser 450. livres. Il y a encore dans un Vaisseau une ou deux Ancres de toues plus légères, ou grapins, auxquelles on donne le poids qu'on veut.

**ANCRE à demeure**, c'est une grosse Ancre, qui demeure toujours dans un port ou dans une rade pour servir à touer les Vaisseaux.

**ANCRE A LA VEILLE**, c'est celle qui est prête à être mouillée.

**ANCRE DE LARGE**, c'est ainsi qu'on appelle une Ancre, qui est mouillée vers la mer, lorsqu'il y en a une autre, qui est mouillée vers la terre.

**ANCRE DE TERRE**, c'est celle, qui est mouillée près de terre, & opposée à celle qui est mouillée au large.

**ANCRE DU FLOT**, & Ancre de jussant ou jusant, c'est lorsqu'on parle de deux Ancres mouillées de telle sorte, que l'une étant opposée à l'autre, elles tiennent le Vaisseau contre la force du flux, & du reflux de la mer.

**L'ANCRE EST AU BOSSOIR**, cela se dit lorsque son grand anneau de fer touche le Bossoir.

**ANCRER**, jeter l'Ancre, mouiller l'Ancre, ou simplement mouiller, doubler fond, mettre ou avoir le Vaisseau sur le fer, toucher, laisser tomber l'Ancre, tout cela signifie la même chose, & veut dire, qu'on arrête le Vaisseau par l'effet de l'Ancre.

**ANGES**, c'est une sorte de boulet de Canon, qu'on appelle ainsi, il est fendu en deux, & chaque moitié est attachée par une chaîne de fer. Ces boulets sont d'un grand usage sur la mer, où l'on s'en sert

pour rompre les mâts , les cordages , & les manœuvres des Vaisseaux ennemis.

**A N N E A U** , c'est un cercle fait de fer , ou d'une autre matiere solide , dont on se sert pour attacher les Vaisseaux. Il y a dans tous les Ports , & dans tous les Quais des Anneaux de fer pour attacher les Navires & les Bateaux.

**A N N E A U** de corde ; c'est ce qui sert à faire un nœud coulant.

**A N N E A U X** de Chaloupes , ce sont de grosses boucles de fer sur le plus haut pont , qui servent à y amarrer les Chaloupes.

**A N N E A U X** de Sabord , ce sont de certaines boucles de fer médiocrement grosses , dont on se sert pour fermer , saisir & amarrer les mantelets des sabords.

**A N N E A U X** , ou boucles d'écoutilles. Il y a des anneaux de fer sur les tillacs , proche des écoutilles , pour les amarrer , & tenir ferme pendant le gros tems. Il y en a aussi pour les canons par derriere , & ils servent à les mettre aux sabords , ou les haler en-dedans.

**A N N E A U X** d'étai , *voyez* DAILLOTS.

**A N O R D I E** : les Marins appellent ainsi les tempêtes de vent nord , qui s'élevent en certains tems dans le Golfe de Mexique , & aux Côtes de la nouvelle Espagne.

**A N S P E C T** : les Matelots usent de ce mot pour dire un levier.

**A N T O I T** , c'est un instrument courbé de fer , dont on se sert en construisant un Navire pour faire approcher les bordages près des membres , & les uns près des autres. Au lieu de cela, les Hollandois se servent de chevilles à boucles & à goupilles , qu'ils font passer dans les membres , qu'ils percent exprès , & ils font approcher le bordage , ou la préceinte , du membre où est la cheville, par le moyen des cordes qu'ils y mettent.

**A P I Q U E R** , le cable apique , c'est-à-dire , que le Vaisseau approche de l'ancre qui est mouillée , & que le cable étant halé dans le Navire , il commence à être perpendiculaire , ou à pic.

**A P L E S T E R** , c'est deplier , & étendre les voiles , appareiller , les mettre en état de recevoir le vent , quand on est prêt de partir.

**A P P A R E Î L L E** 'E voile appareillée, c'est une voile mise dehors , voile mise au vent , c'est-à-dire , déployée pour prendre le vent , ce qui est le contraire de voile serlée ou de voile carguée. Nos voiles étoient appareil-

lées , mais le vent calma.

**A P P A R E I L L E R**, en terme de marine , c'est disposer toutes choses dans un Vaisseau , pour mettre à la voïe. On dit qu'une voile est appareillée , pour dire qu'elle est déployée en état de recevoir le vent. Pour appareiller , il faut ordinairement virer l'ancre & la bosser , de ferler ce qu'on veut porter de voiles , & mettre toutes les manœuvres en état en larguant quelques-unes & halant sur quelques autres.

**A P P A R T E M E N S** d'un Vaisseau. Les Gardiens ne peuvent prendre leur logement dans les chambres , & principaux appartemens des Vaisseaux , mais seulement à la Sainte-Barbe & entre les ponts.

**A P P E L** des Sentinelles : un bon Caporal ne sçauroit être trop attentif aux appels des Sentinelles , & trop prompt à y répondre , tant le jour que la nuit. Lorsqu'elles avertissent qu'elles voient plus de deux hommes ensemble ou qu'elles entendent des gens qui marchent , ou quelqu'autre bruit , il doit en rendre compte à ses Officiers , & selon leurs ordres aller reconnoître ce que c'est.

Il se fait suivre de deux Fusiliers , qui présentent leurs armes , aussi-bien que lui , la bayonnette au bout du fusil. Dans cet état il s'approche de la Sentinelle , qui lui montre ce qu'elle voit ou ce qu'elle entend , alors il fait quelques pas en avant , sans trop s'engager , & dès qu'il est à portée d'être entendu , il doit crier : *qui vive* , & suivant la réponse qu'on lui fait , il dit : *avance* , *qui a l'ordre* : observant de ne se laisser approcher que par une seule personne ; après l'avoir reconnue , il doit la conduire à l'Officier qui commande le poste , & lui faire un récit de ce qu'il a vu. Pendant ce tems les deux Fusiliers qui l'escortent doivent rester avec la Sentinelle pour la renforcer , & empêcher que personne n'approche du poste , que le Commandant ne l'ait jugé à propos.

**A P P E L L E**, terme de marine : une manœuvre , qui appelle de loin ou de près , c'est à dire , qu'elle est attachée loin , ou près du lieu où elle doit servir.

**A P P L A N I R**, unir une pièce de bois , c'est la rendre de niveau , ou faire que sa superficie soit unie.

**A P P R E T E ' S** vos armes : a ce commandement de l'exercice , les Soldats bandent le fusil , tenant le pouce sur le chien , toujours le bout haut dans la même situation

**A R G U E**, c'est une sorte de bâtiment qui amene des vins

vins du Rhin ou de Cologne, en Hollande, ils sont plats par le fond, larges par le bas, hauts de bords, se retrecissant par le haut. Leur étrave est large, aussi bien que leur étambord.

**A R B R E**, c'est le nom que les Levantins donnent à un mât.

**A R B R E** de Mestre, c'est le grand mât.

**A R B R E** d'une grue, c'est une grosse pièce de bois, qui demeurant ferme, soutient d'autres pièces, qui tournent dessus, comme on peut voir dans les grues, où le rancher tourne sur un poinçon, qui est au bout de l'arbre.

**A R C A S S E**, terme de marine : c'est ce qui est contenu entre les deux estains, qui sont les deux pièces de bois, qui forment le rond de l'arrière du Vaisseau ; ou bien c'est le derrière du gaillard & tout le bordage de la poupe, dont la hauteur est déterminée par l'étambord & le treport, & sa largeur par la lisse de hourdi, ou grande barre d'arcasse.

**A R C A S S E** ou moufle d'une poulie : c'est le corps de la poulie qui en renferme le rouet. Les poulies qui servent aux vaisseaux, sont bandées & suspendues par des cordes appelées étropes.

**A R C - B O U T A N S**. Un arc-boutant est une espèce de petit mât de vingt-cinq à trente pieds de long, ferré par un bout avec un fer à trois pointes, de six à huit pouces de longueur, dont l'usage est de tenir les écoutes des bonnettes en étui, & de repousser un autre vaisseau s'il venoit à l'abordage.

**A R C E N A L** de Marine : c'est un Port, où le Prince entretient ses Officiers de Marine, ses Vaisseaux, & les choses nécessaires pour armer : c'est aussi l'espace & l'enclos particulier qui sert à la construction des Vaisseaux, & à la Fabrique des armes.

**A R C H E** : c'est la boîte de menuiserie qui couvre la poupe d'un vaisseau, afin qu'elle ne soit point endommagée : on se sert aussi pour cela de cordes, dont la pompe est surliée.

**A R C H I T E C T U R E** navale : c'est ainsi qu'on appelle la construction des Vaisseaux.

**A R C H I T R A V E**, épistyle, c'est une pièce de bois, mise sur des colonnes, au lieu d'arcades, qui est la première & la principale, & qui soutient les autres. Au-dessous de la plus basse frise de l'arcasse, qui sert de base aux termes, il y a une architrave, qui, dans un vaisseau long de cent trente quatre pieds de l'étrave à l'étambord, doit avoir deux pieds de large,

& quatre pieds & demi d'épais.

A R D E N T , vaisseau ardent , c'est celui qui a son inclination à approcher du vent.

A R G O U S I N , Officier de Galère. *Voyez* tom. 1. Sans cet Argoufin , & le Sous-Argoufin , qui est l'Aide de l'Argoufin , il y a dix Compagnons sur la Galère qui font la garde des Forçats. L'Argoufin gagne tous les jours huit ou neuf sous , & a sa portion comme un Galerien.

A R Q U E' , quille arquée , c'est-à-dire , un Navire dont la quille & les côtés sont pliés , ce qui fait que les deux bouts sont plus tombés dans le milieu. Un Navire arqué est un navire plié , ou courbé en arc.

A R I S E R les vergues , c'est les baïffer pour les attacher sur les deux bords du vibord.

A R M A D I L L E : on appelle ainsi certain nombre de vaisseaux de guerre , ordinairement de six ou huit depuis vingt-quatre , jusqu'à cinquante pièces de canon , qui font comme une petite flotte , que le Roi d'Espagne entretient dans la nouvelle Espagne , pour garder la côte , & empêcher que les Estrangers n'aillent négocier avec les Espagnols & les Indiens. Cette Flotte a même le pouvoir & ordre de prendre tous les Vaisseaux marchands Espagnols qu'elle rencontre à la Côte sans permission du Roi d'Espagne.

La Mer du Sud a son *Armadille* , aussi-bien que la mer du Nord , celle-ci réside ordinairement à Carthagene , & l'autre à Calao , qui est le Port de Lima. Le Roi d'Espagne entretient encore depuis peu quelque *Armadilles* en d'autres Ports , depuis les desordres que les Flibustiers ont causés en ce pais-là.

A R M A D I L L E S : c'est aussi une sorte de petits vaisseaux de guerre , dont les Espagnols se servent dans les mêmes climats.

A R M E les avirons : c'est un commandement de mettre les avirons sur le bord de la Chaloupe tout prêts à servir.

A R M E' en guerre : j'ai dit Tom. I. que c'étoit des Vaisseaux équipés & armés pour insulter les Vaisseaux Ennemis. Mais un Vaisseau armé moitié en guerre , moitié en marchandises , est celui , qui outre l'Equipage nécessaire pour le conduire ; a encore des Officiers , des Soldats , des armes & des munitions propres pour l'attaque & pour la défense. La plupart des Vaisseaux Marchands François , qui font des voyages de long cours , sont ainsi armés , ce qui fait que leurs retours ne sont jamais si considérables que ceux des Hollandois ;

qui ne s'arment qu'en marchandises.

On ne peut armer un Vaisseau en guerre sans Commission de l'Amiral. Celui qui a obtenu cette Commission, est tenu de la faire enregistrer au Greffe de l'Amirauté du lieu où il fait son armement, & doit donner caution de 15000. liv. laquelle doit être reçue par le Lieutenant de l'Amirauté en présence du Procureur du Roi.

A R M E' E navale, c'est une armée de mer, composée de plusieurs Navires de guerre. Les plus exacts Ecrivains Flamans distinguent *Armée navale*, & Escadre de Flotte, laissant ce dernier terme pour les Flottes marchandes, de même que font aussi les plus exacts Ecrivains François. Ce n'est pas qu'il n'y en ait beaucoup qui se servent aussi du mot de Flotte, & on les entend assez, quand il y a quelque circonstance, qui fait connoître, qu'on parle de guerre: mais on ne dit point du tout Flotte de guerre; c'est une expression toute Flamande. Lorsqu'il y a un nombre de Navires de guerre ensemble, on les appelle *Escadre*, mais lorsque ce sont des Vaisseaux Marchands, on dit seulement Flotte.

A R M E M E N T : c'est, comme j'en ai dit tom. I. l'équipement, soit d'un Vaisseau de guerre, soit de plusieurs. On appelle Etat d'armement la Liste que la Cour envoie, dans laquelle sont marqués tous les Vaisseaux, Officiers-Majors, & Officiers Mariniers qu'on destine pour armer. On dit encore *Etat d'armement*, pour signifier le nombre, la qualité & les proportions des agrès, apparaux & munitions, qui doivent être employés aux Vaisseaux que l'on a dessein d'armer.

A R M E M E N T, tems d'un armement On dit l'Armement ne durera pas quatre mois.

A R M E R un Vaisseau, c'est-à-dire, l'équiper de vivres, munitions, Soldats, Matelots, & autres choses nécessaires pour faire voïage & pour combattre.

A R M E R un Canon: c'est mettre le boulet dans un canon. Lorsqu'on ôte le boulet d'un canon, on appelle cela desarmer le canon.

A R M E S offensives de la Cavalerie: les épées des Cavaliers Espagnols, fortes de pointes, étroites, de bonne & d'excellente trempe, tranchantes, & qui ne plient point, avec de bonnes gardes sont les plus parfaites; elles sont plus longues de près de cinq pouces que les nôtres, plus menues, plus légères, d'une meilleure trempe, & ne cassent jamais. Les nôtres & celles de nos voisins ne sont pas si avantageuses. Charles XII.

Roi de Suede, en fit faire de toutes semblables & en arma sa Cavalerie. Une épée de cette nature, dit M. le Chevalier Folard, est la reine des armes de la Cavalerie.

Les pistolets leur sont fort nécessaires. Pour le mousqueton, il paroît à cet Auteur & à plusieurs Officiers une arme fort inutile, dès qu'elle ne sert jamais à pied, comme les Dragons. La Maison du Roi va droit l'épée à la main, & fait sentir le poids de ses armes, comme toute la force de ses chevaux. Cela est rare dans toute autre Cavalerie.

Tout aboutit le plus souvent à mettre en œuvre le mousqueton. Le grand Turenne ne le pouvoit souffrir. Il étoit convaincu que tout le fort de la Cavalerie étoit de charger l'épée à la main. Au combat de Sintsheim en 1674. ce grand homme commanda à ses Escadrons d'effluer tout le feu des Imperiaux sans tirer & de fonder dessus l'épée à la main.

La peur des chevaux, quand on tire, met une espèce de defunion dans les Escadrons, qui les fait flotter, & donne plus de facilité à les rompre; au lieu que l'épée à la main ils marchent, & chargent avec plus d'égalité. Il y a encore un avantage à ajoûter, & que les Officiers braves & entendus ne laissent pas échaper, c'est d'aller le premier à l'Ennemi, de tâcher de le prévenir, & de souhaiter qu'il fasse feu, par ce qu'on peut compter de le rompre & de le mettre en fuite, avant même que d'être abordé.

M. le Chevalier Folard n'approuve pas les cuirasses à l'épreuve, qui coutent infiniment pour la Cavalerie. Les meilleures armes défensives, selon lui, qu'on pourroit lui donner, sont les cottes ou jacques de mailles, & une maniere de veste ou chemisette, qui couvre les cuisses jusqu'au genou, & des demi-manches qui descendent jusqu'au coude, si l'on n'aime mieux armer les Cavaliers de cuirasses ou demies-cuirasses, & de brassards à la maniere des Anciens, qui descendoient jusques vers le coude, composées de lames de fer ou d'acier, longues & fort minces, rangées avec un tel art & si promptement, que quelques mouvemens qu'ils fissent, ils n'en étoient pas incommodés.

Cette chemisette militaire, dit notre Auteur, conservoit toujours la même grace, tant les jointures étoient bien faites. Cette sorte d'armure avec une calotte de fer sur la tête couteroit beaucoup moins que nos cuirasses à l'épreuve, qui sont si embarrassantes, qu'il ne



faut pas s'étonner si les Cavaliers les rejettent.

A l'égard des gands , à la réserve de ce qui couvre la main , le reste doit être de peau souple , & le haut de peau de buffe ou d'élan qui aille jusqu'au coude. Le Roi de Suede Charles XII. donna de ces sortes de gands à toute sa Cavalerie , & ordonna que les manches ne seroient point faites en paremens mais en pagottes très-étroites.

Il n'y a point d'armes plus avantageuses , que celles des Cavaliers de Fez , & de Maroc. Elles sont telles , que si la Cavalerie Espagnole n'eût pas été soutenue d'Infanterie à la Bataille que le Marquis de Léde donna en 1702. *Sous Ceuta* , elle eût été entièrement défaite en fort peu de tems. Les Cavaliers de ce pais-là n'ont pour toute arme que le sabre , & une maniere de demi-pique d'environ huit pieds de longueur. Le bois va un peu en diminuant depuis le milieu jusqu'au talon , où il y a une espece de rebord de plomb ou de cuivre du poids de demi-livre , la lame d'un grand pied de long , très-aiguë & tranchante , de deux pouces ou environ dans sa plus grande largeur , avec une petite banderole sous le fer.

Ils se servent de cette arme avec une adresse surprenante. Ils la tiennent à la main par les bouts des doigts & en équilibre. Le poids qui est à l'extrémité du talon , fait que le côté du fer est toujours plus long que vers le talon. Ils portent leur coup de plus loin.

La Cavalerie Espagnole eut affaire avec celle des Maures armée de la sorte , qui dès le premier choc jetta bas les chevaux du premier rang des Escadrons Espagnols & sans l'Infanterie , qui se trouva là tout-à-propos , il n'en fut pas rechapé un seul. On ne peut rien s'imaginer de plus terrible que cette arme qu'on vient de decrire. Le moïen , dit M. le Chevalier Follard , de pouvoir aborder un Escadron armé de la sorte , qui au premier choc , jette un premier rang par terre , & en fait autant du second : si celui-ci veut tenter l'aventure , chaque Cavalier étant comme assuré de tuer son homme , car il porte son coup de toute la longueur de son arme en s'élevant droit sur les étriers. Il se baisse & s'étend jusques sur le cou de son cheval , & porte son cou avec tant de roideur , de force & de justesse , qu'il perce un homme d'outre en outre , avant qu'il ait eu le tems de l'approcher & se relève avec la même légèreté & la même vigueur pour redoubler encore. Ce Lancier n'avoit qu'un coup à donner , & ce coup n'étoit jamais sans remède , l'Ennemi pouvant

l'éviter en s'ouvrant : mais rien ne sçauroit résister contre la lance des Maures , qui charge par coup redoublés , comme l'on feroit avec une épée.

**ARMES** des Turcs. Ils se servent également , comme les autres Nations , d'Armes offensives & défensives.

Il y a différentes sortes d'Armes défensives. Les unes sont de fer , & d'un bois particulier , ou commun , & les autres de fer , & de cuir.

Celles de fer sont les deux sortes de Casque qu'ils portent. Lun est tout-à-fait rond , & parallèle au crâne : l'autre s'éleve sur la tête en cône. Ils ont tous les deux le tiers du cou couvert d'une maille de fer , le premier a les deux ailes aussi de maille , & le second les a aussi de fer battu.

Les Turcs ont de plus pour arme défensive une cotte de maille , ils la mettent comme une chemise par dessus une camisole , piquée de coton , & couverte de soie , sur laquelle sont écrits certains mots superstitieux de l'Alcoran. Ils ont un Gantelet , nommé *Colgiat* , qui couvre le bras jusqu'au coude , il défend la main , & sert infiniment à parer le coup de tête.

Les Armes défensives de bois sont les Boucliers. On les fait le plus souvent de Figuier , parce qu'outre que ce bois est léger , il est aussi fort liant , & propre à parer les coups d'estoc & de taille. On les couvre de peaux , & très-souvent de cordes de coton , ce qui ne les rend pas plus pesans.

Ils ont des Boucliers de bois commun , qu'ils appellent *Buinduk* , & on le met au cou du Cheval. Les Tartares s'en servent beaucoup , sur-tout lorsqu'ils se battent entre eux à coups de Sabre , dont ils tâchent de garantir leurs Chevaux , qui sont leur principale force ; car dès qu'ils sont une fois démontés , rien n'est plus aisé que de les vaincre. Ces *Buinduks* sont très-commodés en été , ils empêchent le Cheval de tourner la tête pour chasser les mouches , qui incommodent si fort les cavaliers.

Les Turcs ont trois sortes d'Armes offensives , sçavoir celles de pointe , les Taillantes , & les Armes à Feu.

Les premières sont les Lances , les Javelots , les Dards , & les Flèches de différente longueur. Les Lances , comme tout le monde le sçait , sont des Armes longues qu'on tient toujours en main , & les Dards , & les Javelots se lancent. Les Flèches garnies de plumes pour les mieux faire partir se tirent avec l'Arc.

Les Armes taillantes , que les Turcs portent en tems de guerre , sont toutes montées pour s'en servir à main, & ont d'un côté un manche en forme de hâche & de l'autre une pointe capable de percer les hommes & les chevaux. Ils ont une sorte d'arme montée , comme les Sabres , qu'on tient aussi dans un fourreau , & qu'on nomme *Megg* c'est une espèce de broche. C'est une Arme de pointe , dont on poursuit l'ennemi à cheval , & afin de le percer à quelque distance. Cette Arme est commune à l'Infanterie , & à la Cavalerie ; elle pend au côté avec un cordon de soie.

Leurs Sabres sont de quatre différentes sortes , ils les manient également à cheval & à pied , & ils sont très-estimés pour leur légèreté. Ils ont des Sabres un peu courbés , larges , & dont le dos est couvert de fer , qu'ils appellent *Gadava*. Ceux qui sont plus courbés , & plus à leur usage s'appellent *Clich*. Ils ont encore une autre espèce de Sabres , qu'ils appellent *Palas droit* , parce qu'il est tout droit. Les Sabres à l'usage des Persans sont plus courbés que ceux des Turcs.

Le Poignard ne sert presque que de parade aux Turcs. Ils s'en servent plus dans les disputes , & débats particuliers , que dans les fonctions militaires ; & on en est plutôt blessé par la pointe , que par le taillant , quoiqu'il ait un peu de fil. Ils le passent à travers de leurs écharpes.

La Hâche est encore une arme taillante à l'usage des Turcs , qu'ils portent à côté de la selle.

L'usage des armes à feu leur est venu des Chrétiens , par l'épreuve qu'ils en ont faite dans les guerres , qu'ils ont eues en Europe.

Les Armes à feu d'un soldat Turc sont le Mousquet à mèche très-pesant , qui porte des bales de 6. 9. 12. 15. & 25 Dragmes ; le Fusil , qui est à peu près dans le goût Espagnol , & le Pistolet , qui porte des balles de 4. 6. & 8. Dragmes.

La différence de calibre de ces Armes , est cause que l'Arsenal des Turcs ne peut point fournir des balles. Aussi les Turcs portent-ils sur des Chariots de munition des barres de plomb pour distribuer aux Soldats , dont plusieurs ont la mesure des balles , qu'il leur faut , & la plus grande partie leurs armes en propre. Ainsi faute de balle de calibre , ils coupent des quareaux de plomb avec une hache , & cela leur sert pour charger le Fusil. D'ailleurs il seroit impossible que l'Arsenal pût fournir des Armes à tant de différentes sortes de milices, si elles-mêmes n'avoient soin de s'ar-

mer, & si la Porte ne recevoit point celles d'Asie, qui au lieu d'Armes à feu, ne se servent que d'Armes de pointe.

Les Fusils de longue portée sont trop pesans pour les porter en campagne, & les tirer sans fourchette: Cependant les Turcs les y portent sur-tout les Janissaires d'Egypte.

La plupart de ces Fusils sont incrustés d'argent, & de quelques grains de Corail en certains endroits. Chacun se fait honneur de pareils ornemens, & les Janissaires du Caire particulièrement. Ils embellissent aussi le bois avec de l'Ivoire, de la Nacre, & du Corail.

Les Janissaires portent le Pistolet pendu au côté, comme une grande partie de la Cavalerie.

Il y a encore à parler des Armes à feu qu'il faut conduire, comme des Canons, Mortiers & Bombes, j'en parlerai en leur lieu.

A R M O G A N: Les Pilotes se servent de ce mot pour dire le beau tems, qui est propre pour naviguer. Il n'est en usage que dans la mer Méditerranée.

A R M U R I E R dans une Place de guerre, voyez Tome I.

A R M U R I E R d'un Vaisseau. Il doit entretenir les armes en état de servir, & aider au Capitaine d'armes à les tenir propres.

A R M U R I E R S chez les Turcs: Les Armuriers que les Turcs appellent *Gebegys*, sont chez eux au nombre de 630. sous un Capitaine appelé *Gebegy-Bascy*, qui est présent à leur travail. Ils sont divisés en 60. *Odas*, ou Compagnies, qui demeurent à Constantinople proche de sainte Sophie. Chaque Chambre a son *Odas-Bascy*, qui est plutôt un Quartier-Maître qu'un Capitaine. Leur charge est de polir les armes qui sont dans l'Arcenal, d'en tenir un Registre exact, & de les distribuer aux Janissaires, ainsi qu'il est ordonné par les supérieurs.

A R O N D E L L E S de mer, ce qu'on appelle en termes de mer, les Brigantins, les Pinasses, & autres Vaisseaux médiocres & légers.

A R R E S T de Vaisseaux, & fermeture de Ports. C'est lorsque par l'ordre des Souverains on retient dans les Ports tous les Vaisseaux, qui y sont, & qu'on les empêche d'en sortir, afin qu'ils puissent s'en servir pour les besoins de leur Etat.

A R R I E R E - G A R D E d'une armée navale, est la division qui fait la queue de l'armée.

A R R I E R E - G A R D E d'une armée de terre, est

aussi , comme je le dis Tome I. la partie de l'armée qui marche la dernière. Comme je n'en ai donné que la définition, je vais parler de ses attaques. Elles demandent beaucoup de vigilance & de hardiesse , moins de conseil que d'exécution en présence de l'ennemi ; & un grand ordre dans le combat , comme dans la marche. On a égard aux tems & aux lieux , car celles qui se font dans les plaines sont très-difficiles & très-dangereuses. Il y a peu de Généraux qui s'embarquent dans ces sortes d'entreprises , si l'ennemi quittant la plaine ne se voit pas obligé de s'engager dans un pays difficile & de défilés.

Quand on a attaqué une *Arrière-garde* , dans la plaine , & qu'on l'a poussée jusques dans le défilé , il faut avoir une exacte connoissance des lieux , où l'on s'engage , & dès qu'on est dans le dessein d'attaquer une *Arrière-garde* , l'on doit couvrir son dessein de telle sorte que l'ennemi n'en puisse rien soupçonner , du moins l'ordre sur lequel l'on veut combattre. Un Général d'Armée attentif & bien informé de ce qui se passe chez son ennemi , attend l'occasion de sa marche pour attaquer son *Arrière-garde* , & pour engager du moins une partie de ses forces dans un combat , si sa foiblesse ne lui permet pas de combattre le tout , ou de défaire l'une pour avoir meilleur marché de l'autre par la terreur qui naît ordinairement d'un premier avantage.

Une Armée , qui se voit harcelée d'une autre , & qui craint a son *Arrière-garde* , n'est jamais si assurée , que celle qui la suit , & qui cherche à l'engager dans un détroit de montagnes , où la supériorité du nombre est d'une assez petite considération contre le petit pour tout Général d'Armée qui se fens du cœur , & qui joint à cette qualité quelque chose de plus qu'une médiocre intelligence dans son métier.

Le secret & la diligence sont les deux pôles , sur lesquels roulent l'exécution des grandes entreprises , & particulièrement dans une attaque d'*Arrière-garde*. Car si on la suit perpétuellement en queue avec de grandes escarmouches : véritablement cette *Arrière-garde* n'avancera pas beaucoup , non plus que le gros de l'armée , mais elle s'en verra appuyée ; & lorsqu'il faudra entrer dans le défilé , elle campera à la tête de ce défilé , & s'y fortifiera pour le passer à la faveur de la nuit , de sorte qu'on peut manquer son coup.

Mais en suivant une autre méthode, dit le Chevalier Folard , on cache son dessein , & l'on peut être assu-

ré de n'avoir affaire, qu'à l'*Arrière-garde*, pendant que le gros de l'Armée s'en trouve éloigné. Le meilleur & le plus prudent est de ne point branler de son Camp, d'être aux écoutes, d'avoir plusieurs partis en campagne pour avoir des nouvelles de l'ennemi à chaque moment, & de marcher à lui, lorsqu'on est averti qu'il est décampé, & qu'il est en marche.

Alors le Général sans perdre aucun tems, soit de nuit, ou de jour, détache sur le champ tous les Grenadiers de son armée, tous les Dragons, & la plus grande partie de sa Cavalerie avec un Grenadier en croupe pour faire plus de diligence. Toute l'armée doit suivre sans équipage. Dès que l'avant-garde est à la vue de l'ennemi, elle se met en bataille.

Le combat de Leuse en 1692. qui est une affaire d'arrière garde, eût produit la déroute entière de l'armée ennemie ou du moins la ruine totale de son arrière-garde, si M. le Duc de Luxembourg eût marché aux ennemis avec un grand corps d'Infanterie, c'est-à-dire de tous les Grenadiers de son Armée. Un exemple moderne & très-célèbre en fait d'*Arrière garde* est l'action de Senet, par M. le Prince de Condé, qui devint générale, & qui finit à la gloire des François, puisque M. le Prince d'Orange abandonna le champ de bataille par sa retraite, que ses bagages furent pris & brûlés, & ses troupes chassées des Houblonnières, & du Village de Fay.

**A R R I S E R**, amener, mettre bas, on dit qu'un vaisseau a arrisé ses huniers, ses perroquets, pour dire qu'il a abaissé ces sortes de voiles.

**A R R U M A G E**, c'est la disposition, l'ordre, & l'arrangement de la cargaison du vaisseau. Arrimage est le plus en usage. Par une Ordonnance du Roi de 1672. il est défendu de défoncer les futailles vuides, & de les mettre en fagot, & ordonné, qu'elles seront remplies d'eau salée, pour servir à l'arrimage des vaisseaux. Un vaisseau mal *arrimé* est celui dont la charge est mal arrangée, de sorte qu'il est trop sur l'avant, ou sur le cul, ce qui l'empêche de gouverner, ce qui s'appelle sur la mer du Levant, être mal mis en estime. C'est aussi un mauvais *arrimage*, quand les poinçons se déplacent, & roulent hors de leur place, de sorte qu'ils se heurtent, & se défont, & causent de grands coulages.

**A R R I M E U R**: Petit Officier établi sur un port de mer, que le Marchand chargeur paye. Sa fonction est de ranger les marchandises dans un vaisseau, & sur-

tout celles qui sont en tonneaux, & en danger de coulage. Les *Arrimeurs* sont particulièrement employés dans la Guienne, & dans le pays d'Aunis.

A R T de conduire un vaisseau, c'est le gouverner, & le manœuvrer.

A R T I L L E R I E : Royal Artillerie. Comme dans mon premier volume je n'ai que fort peu parlé du service de ce Régiment, j'ai cru devoir ici entrer dans un plus long détail. Les Bataillons de ce Régiment, suivant les Ordonnances du 25. Novembre 1695. & du Pèvrier 1720. doivent marcher & camper toujours dans les Armées avec l'Artillerie. Ils ne sont jamais mis en ligne, ni ne montent aucune garde, ni tranchée, ne font aucun service avec le reste de l'Infanterie, si ce n'est dans les Garnisons, où ils servent comme l'autre Infanterie.

Les Lieutenans Colonels dudit Régiment, & tous les autres Officiers doivent obéir à celui qui commande l'Artillerie, telle charge qu'il puisse avoir, & il lui est permis de se mettre à la tête dudit Régiment, & desdits Bataillons en tous lieux, & en toutes occasions. Le Lieutenant Colonel de ce Régiment est Lieutenant d'Artillerie es six premiers Capitaines, Commissaires Provinciaux; le Major & les autres Capitaines, Commissaires ordinaires, les Aides Majors, & les autres Officiers, Commissaires extraordinaires, desquelles charges le Grand Maître d'Artillerie leur fait délivrer des provisions pour prendre rang avec les autres Officiers d'Artillerie.

Mais quand quelques Officiers du Régiment obtiennent du Grand Maître d'Artillerie d'autres provisions, que celles des charges destinées à l'emploi, qu'ils ont dans ledit Régiment, ils prennent rang avec les Officiers d'Artillerie suivant les provisions des charges, qui leur ont été accordées. Les Officiers de pareil poste, dont les Commissions sont de même jour tirent au sort pour leur rang.

Les Officiers qui montent aux charges dans ce Régiment, montent à proportion de celle de l'Artillerie & ils sont tenus, aussi bien que ceux qui entrent dans le Régiment, de prendre des provisions du Grand Maître de l'Artillerie, pour être reçus dans les charges, qu'ils doivent avoir dans l'Artillerie. Les profits & émolumens, qui reviennent des batteries, & autres ouvrages auxquels les Officiers de ce Régiment ont été employés, sont partagés entr'eux, & les Officiers d'Artillerie, sur le pied de leurs Commissions.

Dans ce Regiment ont été incorporées les Compagnies de Bombardiers , de Canoniers & de Mineurs par l'Ordonnance du 8. Février 1720. & ce Regiment forme cinq Bataillons de huit Compagnies de cent hommes. Les soldats Bombardiers & Canoniers sont distinctement mêlés ensemble , de même que les Mineurs & Sapeurs , & les Ouvriers en fer & en bois. Chaque Compagnie a un Capitaine en premier , un en second , deux Lieutenans , deux Sous-Lieutenans , quatre Sergens , &c. & elle est composée de trois Escouades ; dans la première qui est double , il y a vingt quatre Canoniers , ou Bombardiers , &c. Dans la seconde , douze Mineurs ou Sapeurs ; dans la troisième douze Ouvriers en fer & en bois.

L'Etat Major de chaque Bataillon est composé d'un Lieutenant-Colonel , d'un Major , d'un Aide-Major ; d'un Aumônier , & d'un Chirurgien. Les Bataillons n'ont entre eux d'autre rang , que celui de l'ancienneté du Lieutenant-Colonel , & les Officiers celui de leur Commission , & avec les autres Troupes celui du Regiment. Le plus ancien Major , de quelque Bataillon qu'il soit , fait la charge de Major de Brigade , lorsque les Bataillons se rencontrent.

En l'absence du Lieutenant-Colonel , le Bataillon garde son rang , & le premier Capitaine en prend le Commandement , comme en l'absence de tous les Lieutenans-Colonels , le plus ancien Capitaine de quelque Bataillon qu'il soit , commande le tout. On ne doit mettre à la tête desdits Bataillons pour Lieutenans-Colonels , Capitaines & Majors , que des Officiers élevés dans le Corps , expérimentés & capables de placer & commander les batteries de canon & de mortier , & de conduire les Mineurs à la sape.

On instruit les subalternes , & les soldats de ce Regiment dans les écoles d'Artillerie , & tous les jeunes gens qui y entrent pour être Officiers , sont obligés de s'instruire dans les Mathématiques. Aucun subalterne , quelque ancienneté qu'il ait , n'est reçu Capitaine en second , & n'est mis en premier , s'il n'est capable de commander toutes les Ecoles , & de conduire dans les sièges , les differens ouvrages & attaques , & pour cet effet , on leur fait subir l'examen.

Les Bataillons de ce Regiment se trouvant seuls ou avec d'autres troupes dans une Place , ils font le service comme toute l'Infanterie , mais ils ne sont comptés , que pour un demi - Bataillon , Sa Majesté ayant dispensé les Capitaines en pied & les Canoniers



& Bombardiers, &c. de monter la garde à moins de nécessité, auquel cas, ils doivent exécuter les ordres des Gouverneurs, & Commandans des Places. On répartit ces Bataillons dans les places principales, où sont les ouvrages nécessaires pour les Magasins d'Artillerie; & S. M. y commet un des principaux Officiers d'Artillerie pour commander les Ecoles.

Chaque Officier d'Artillerie doit apprendre les constructions de differens ouvrages, que comprend l'Artillerie, & il est obligé d'en observer les dimensions les places, coupes, profils, & développemens, & s'instruire de la composition de la poudre, des fontes & artifices, il doit sçavoir ces détails superieurement comme un Architecte & non comme un Mâçon, afin de les faire exécuter par les soldats & ouvriers qu'il emploie. Car c'est l'intention de S. M. que les Officiers & Cadets se mettent en état de conduire les differens ouvrages qui concernent l'Artillerie.

Les Colonels, Mestres-de-Camp, & autres Officiers d'Infanterie, Cavalerie & Dragons, par l'Ordonnance du 25. Novembre 1695. étant commandés & détachés pour escorter l'Artillerie, doivent reconnoître l'Officier de ladite Artillerie, & lui obéir en tout ce qu'il leur ordonnera, quelque charge qu'ils y puissent avoir.

Les Officiers d'Artillerie sont payés suivant l'état qu'en fait le Grand Maître, & qui est signé de Sa Majesté. Les Officiers & Ouvriers ordinaires employés pour le service de l'Artillerie, sont obligés de prêter serment entre les mains du Grand Maître, & ne sont payés que du jour de la prestation dudit serment.

Les Officiers choisis dans les Equipages d'Armées pour servir, ont outre leurs gages, des appointemens extraordinaires, & jouissent des droits de batteries & de cloches. Lorsque Sa Majesté rend ou fait démolir quelque place où il y a des Officiers d'Artillerie en résidence, leurs appointemens leur sont conservés jusqu'à ce qu'ils soient replacés ailleurs.

Les Lieutenans & Commissaires qui servent dans les Armées ou dans les Places, peuvent obtenir des Lettres d'Etat. Les Lieutenans Généraux, & quelques autres Officiers d'Artillerie ont droit de *Committimus* en la Grande Chancellerie; ils peuvent prendre la qualité d'Ecuyer, & les autres Officiers d'Artillerie ont droit de *Committimus* près les Cours dans le ressort desquelles ils font leur résidence. Ils jouissent aussi de l'exemption des gens de Guerre, de tutelle,

autres charges publiques , & jouissent du droit de Franc-Salé. Les Lieutenans Généraux d'Artillerie & quelques autres Officiers prêtent le serment par-devant le Grand Maître & prennent leur attache sur leurs provisions.

Les Capitaines Conducteurs , & autres bas Officiers d'Artillerie , prêtent serment devant le Contrôleur Général , & prennent son certificat. Les Contrôleurs Provinciaux prêtent aussi serment devant le Contrôleur Général. *Voyez.* CAPITAINE Conducteur d'Artillerie ; Capitaines Conducteurs , Commissaires Provinciaux , Commissaires ordinaires , Commissaire Général des poudres , Commissaire Général des Fontes , Contrôleur Général , Contrôleurs Provinciaux , Garde Général d'Artillerie , Garde Provincial , Garde Particulier , Inspecteurs des poudres , Lieutenant Général d'Artillerie , Lieutenans Provinciaux , Maréchal des logs , Prevôt Général d'Artillerie , &c.

ASSAUT DES ANCIENS. Les Historiens de l'Antiquité , Grecs & Latins ne font aucune différence entre le terme d'Assaut , & celui d'attaque d'*Insulte* , ou par *Escalade* , parce qu'ils manquoient de termes faits pour l'un & pour l'autre , & qu'un seul étoit souvent le nom de plus d'une chose. Mais comme notre Langue est plus abondante que la Latine en termes de guerre , nos Traducteurs auroient pu en faire la différence. J'ai dit d'après plusieurs autres au premier Tome de ce Dictionnaire , qu'*Assaut* est une attaque à force d'Armes , d'un Camp ou d'un Poste , pour tâcher de s'en rendre Maître. J'ai lu dans le Traité de la Défense des Places de M. le Chevalier Folard , au troisième tome de son Commentaire , sur Polybe , pag. 31. que ce n'est point cela. Il m'apprend que l'idée d'*Assaut* & violence faite à une Breche des murs d'une Ville , soit par le Belier , soit par la Sape , à la manière des Anciens , soit par le Canon par les mines ou par tout autre moyen , renferme une attaque vive. La méthode des Anciens à l'égard des Assauts , étoit d'attaquer sur une très-grande profondeur , c'est-à-dire , en Colonne , dont on voyoit à peine le fond. L'*Assaut* du Château Saint-Elme au siège de Malte , est remarquable. Les Turcs furent toujours repoussés dans les différens *Assauts* qu'ils donnerent à l'attaque du Fort , comme dans celle du Bourg & de l'Isle , parce que les Assiégés combattirent en Colonne , c'est-à-dire , sur une très-grande profondeur.

L'*Assaut* de Jotapat est un des plus célèbres de l'An-

tiquité. Le mépris de la mort & l'audace intrépide & furieuse des Juifs & des Romains, ne doivent point étonner, cela se rencontre presque par tout dans ces sortes d'actions, lorsqu'un parti combat pour la gloire, & l'autre pour la liberté.

Quand les Anciens alloient à l'*Affaut*, ils attaquoient sur un si grand nombre de rangs si pressés, & si ferrés, qu'à peine voyoit on cette masse énorme d'Infanterie. Les assauts presque continuels, & redoublés coup sur coup aux attaques du Château Saint-Elme, du Bourg & de l'Isle au siège de Malte par les Turcs, sont dignes, dit M. Folard, de l'intelligence & de la vertu antique. Il ne voit rien de plus beau & de plus admirable que ce siège célèbre.

Cet Auteur fait un grand cas de la Colonne d'*Affaut* des Anciens, qui à l'insulte des breches, combattoient non seulement en colonne ou en phalange doublée, ou quadruplée, mais formoient encore la tortuë dans les *Affauts*. Il nous apprend qu'il y avoit deux sortes de tortuës; la simple & la surmontée.

Une cohorte, ou plusieurs ensemble, & quelquefois la légion toute entiere marchoit serrée, & sur une très-grande profondeur droit aux murailles de la Ville lorsqu'elles n'étoient pas fort élevées, les rangs & les files tellement ferrés & condensés, qu'à peine les soldats pouvoient-ils se remuer. Ils avoient tous leurs boucliers sur la tête, excepté ceux des flancs & de tête, qui se couvroient de leurs boucliers contre les pierres & les traits lancés des ouvrages qui les voyent de flanc ou de front, ce qui formoit comme un toit, tant ils étoient joints ensemble. Cette tortuë d'hommes, qu'il appelle simple, alloit jusqu'aux pieds du rempart, sapoit le mur, ou montoit dessus par le moyen des échelles qu'on appliquoit contre.

Lorsque le rempart ou le retranchement étoit haut, on se servoit de la surmontée; il l'appelle ainsi pour la distinguer de l'autre. Dans la double ou la surmontée, la premiere tortuë étoit suivie d'une seconde. Les soldats qui composoient celle-ci, grimpoient sur les épaules de leurs camarades, ou sur leurs boucliers, ce qu'ils faisoient assez aisément, parce que les serrefiles ou le dernier rang étoient un genouil à terre: l'autre qui le précédoit, un peu plus élevé, ainsi des uns aux autres, jusqu'aux chefs de file, ou le premier rang qui restoit debout, ce qui formoit comme un glacis, & se relevoient d'un seul tems, & tous ensemble au premier signal.

Cette seconde tortuë , portée sur les boucliers de autres , faisoit comme un second étage aux Assaillans dont le premier servoit comme de plancher mobile qui en se relevant , facilitoit le moyen aux soldats de franchir le mur ou le retranchement pour en venir aux prises contre ceux qui le défendoient.

La tortuë de l'insulte de Crémone est célèbre dans l'Histoire. Antoine dans sa Retraite contre les Parthes , est le premier qui forma la tortuë de toute son Infanterie en bataille.

Nous valons bien les Anciens dans les Assauts l'assaut de Namur assiegée par le Prince d'Orange Roi d'Angleterre en 1695. en est une preuve , M. le Maréchal de Boufflers s'étoit jetté dedans pour la défendre. Après que la Ville se fut renduë toute la puissance ennemie se réunit contre le Château. L'Assaut Général s'y donna le 30. d'Octobre. Le signal en fut donné par le feu qu'on mit à un baril de poudre afin qu'il pût être vu dans tous les quartiers.

Tous les forts , toutes les brèches & le chemin couvert furent insultés tout en même tems , & tout donna ensemble : jamais face d'Assaut ne fut plus effroyable. Il dura depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures après midi. Les ennemis repouffés de toutes parts , furent trop heureux de s'établir dans le chemin couvert , résolus de tenter encore la fortune ; mais comme les Assiegés ne se trouverent pas en état d'en soutenir un second , ils capitulerent. Les Assiegeans y perdirent un monde infini & toute l'élite de leurs troupes.

ASSECHER, Terre qui assèche. On dit qu'une terre , ou une roche assèche , lorsqu'on la peut voir après que la mer s'est retirée.

ASSEMBLAGE , terme de Charpentiers & de Menuisiers. Il y a divers assemblages , sçavoir le quarré qui est le plus simple : l'assemblage à onglet , quand les pièces au lieu d'être coupées quarrément , le sont diagonalement ou en triangie ; & l'assemblage d'aboutement , qui est celui dont la plus grande partie de la pièce est quarré , & la moindre à onglet. On fait encore des Assemblages à queue d'aronde , à queue percée , & à queue perdue , cette dernière est la meilleure , parce qu'elle est à onglet.

ASSIETE du vaisseau , ou vaisseau en assiete. Voyez ESTIVE. Vaisseau qui est en assiete , c'est-à-dire , qu'il est dans la situation où il doit être pour mieux filier.

ASSUJETTIR.

**ASSUJETTIR** un mât, ou quelqu'autre pièce de bois, c'est l'arrêter de telle sorte, que ce mât ou cette pièce de bois n'ait plus aucun mouvement.

**ASSURANCE** est une convention par laquelle une personne se charge du danger auquel le bien d'un autre homme se peut trouver exposé ; & l'Assuré ou celui qui charge une autre personne du risque qu'il courroit lui-même, paye pour cela une certaine somme à celui qui s'en charge, qu'on nomme Assureur.

Les risques au sujet desquels il se fait des Assurances, sont tout ce qui arrive par les fortunes de mer, par la violence, & par celle des tempêtes, par le feu, par le moyen des ennemis, de la part des Corsaires, par force majeure, par ordre du Souverain, comme aussi tout ce qui arrive par baratrie ou par la négligence des Maîtres - Equipages ou autres gens ; soit que le dommage soit fait au vaisseau, ou à la cargaison, & soit que la perte regarde le Maître, ou d'autres personnes : enfin soit que le dommage ait pu être prévu, ou qu'il ait été imprévu, soit qu'on le mette au rang de ceux qui arrivent le plus ordinairement ou qu'il arrive par une voie extraordinaire.

L'Origine des Assurances vient des Juifs : ils en furent les inventeurs, lorsqu'ils furent chassés de France en l'année 1182. sous le regne de Philippe Auguste. Ils s'en servirent alors pour faciliter le transport de leurs effets. Ils en renouvelèrent l'usage en 1321. sous Philippe le Long, lorsqu'ils furent encore chassés du Royaume.

**ASSURANCE**. Coup d'Assurance, Pavillon d'Assurance, cela se pratique en arrivant, pour assurer les Nations avec qui l'on ne veut point entrer en guerre.

**ASSURE'**, c'est ce'ui qui a fait assurer, ou au profit duquel l'Assurance est faite.

**ASSURER** : c'est prendre un certain paiement pour lequel on assure que les vaisseaux, effets ou personnes arriveront à bon port, faute de quoi on s'oblige de payer le vaisseau, les effets, ou les dommages arrivés aux effets, ou les sommes dont on est convenu à l'égard des personnes.

**ASSURER** la hauteur, cela se dit par quelques Pilotes qui donnent beaucoup d'horison à l'arbalétrille, afin d'attendre monter le Soleil & de le mieux observer dans le temps qu'il commencera à baisser.

**ASSUREUR**, c'est celui qui assure un vaisseau, ou les marchandises de son chargement. & qui s'oblige

moiennant la prime qui lui est payée comptant par l'Assuré en signant la police d'Assurance de réparer les pertes & dommages qui peuvent arriver au bâtiment ou aux marchandises, suivant qu'il est porté par la Police. On dit en ce sens : un tel Marchand est l'Assureur d'un tel vaisseau ou de telles marchandises.

ATT A Q U E d'une Armée sous la protection des Fortifications d'une Ville. Ces sortes d'attaques sont rares dans l'Histoire, mais moins dans les Historiens de l'antiquité, que dans les nôtres à cause de nos bouches à feu. Tout consiste à joindre l'Ennemi & à en venir dès l'instant aux mains, parce qu'alors le feu de la Place n'a plus aucun lieu. D'ailleurs ces sortes d'attaques ne s'exécutent qu'à la faveur des ténèbres, & deux heures avant le jour, & sont beaucoup plus avantageuses à ceux qui attaquent, qu'à ceux qui se défendent ; car lorsqu'on a une retraite à deux pas de soi, on la fait d'autant plus volontiers, que les combats de nuit sont fort sujets à des terreurs paniques, outre que ces sortes d'actions étant peu communes & d'un tour nouveau, on se trouve toujours surpris, parce qu'on ne croit pas l'ennemi assez hardi pour oser entreprendre des choses que l'opinion nous fait regarder comme folles & imprudentes.

Philippe de Macedoine battit sous les murs de Lacedemone l'Armée de Lycurgue. Celui qui voudroit attaquer aujourd'hui une armée sous le canon de l'Ille, ou de Tournai, dit le Commentateur de Polybe, ou qui le proposeroit dans un Conseil de guerre, ne passeroit-il pas pour un insensé. Car qu'est-ce qui ne croit pas qu'une armée est dans une très-grande sûreté sous les divers feux d'une Place ? cela cependant ne me semble pas trop bien fondé, ni trop vrai. Voici les raisons que cet Ecrivain en donne.

De quelque maniere qu'une Armée se poste, & se tourne sous le feu d'une Place, elle donne toujours prise à celui qui vient l'attaquer. Celle qu'on croit la plus sûre contre l'Ennemi, l'est souvent moins. Mettre routes les fortifications d'une Place à dos dans un ordre environnant, & s'en voir protégé par tout, cela semble quelque chose d'effroiable à ceux qui se laissent vaincre par les yeux, cependant dans le fond ce n'est rien considéré en soi-même.

Appuier, continue-t-il, une de ses ailes, sous le feu d'une Place, & couvrir puissamment l'autre en prenant des flancs, cela me paroît quelque chose de plus respectable, que de mettre les fortifications de la Ville

à dos , parce que le feu de la Place enfile tout le front & les derrieres de l'Armée , & l'Ennemi ne sçau-  
roit l'attaquer , sans être exposé au feu du canon pen-  
dant & devant l'aétion , l'une & l'autre maniere de  
poster une armée ne doivent pas être un objet ni une  
raison de nous desister d'une entreprise ; & quoique la  
derniere paroisse plus dangereuse , la nuit ôte la plus  
grande partie des difficultés.

Il y a plusieurs raisons , continue notre Auteur , qui  
engagent un Général d'Armée à se retirer sous le ca-  
non d'une Forteresse. La premiere , c'est après la  
perte d'une Bataille , ou après un échec considérable.  
La seconde , lorsqu'on se trouve hors d'état de tenir la  
Campagne , soit par foiblesse ou pour toute autre rai-  
son. La troisieme , lorsqu'on veut couvrir une Place im-  
portante ; & la derniere , lorsqu'on assemble une Armée  
pour entrer en Campagne. Mais de quelque maniere  
qu'on veuille se couvrir sous le feu d'une Place , on  
ne doit jamais se camper autour de la Ville , de peur  
qu'un Ennemi aussi hardi , aussi sensé que César , n'imité  
ce grand Capitaine dans le parti qu'il prit contre Ver-  
cingentorix , qui quoiqu'à la tête de quatre-vingt mille  
hommes , & superieur presque de la moitié au Général  
Romain , ne laissa pas pour cela de s'aller camper sous  
les murs d'Alexia , pour n'être point obligé de com-  
battre ; César n'osant l'attaquer dans ce poste , le blo-  
qua d'une ligne environnante , avec de bons Forts d'es-  
pace en espace , & le réduisit par-là à sa misericorde.

Bien des gens s'imaginent ( c'est toujours le même  
Auteur qui parle ) qu'il est plus avantageux & plus pru-  
dent de mettre la Ville à dos. Je ne suis pas de leur  
sentiment . parce qu'on s'expose à un blocus , soit par  
une ligne , ou par de bons postes , qui peuvent empê-  
cher les vivres ou couper les convois. Il vaut bien mieux  
prendre le parti d'appuier une de ses ailes sur le glacis  
de la Place & de porter l'autre dans la Campagne.  
L'appuier à quelque village , ruisseau ou à quelque chose  
d'équivalent , & se retrancher des deux côtés , ou cou-  
vrir seulement son aîle lorsqu'on est pressé d'un abattis  
d'arbres , ces sortes de cas ne sont pas fort rares  
mais il l'est beaucoup qu'on se poste ainsi.

M. le Chevalier Folard , que je trouve jusques à  
present être le seul qui à l'occasion du combat de Phi-  
lippe , sous les murs de Lacedemone , a parlé d'une  
armée attaquée sous les fortifications d'une Ville , cite  
deux exemples d'une Armée attaquée en plein jour  
sous les fortifications d'une Ville , ce qu'il trouve ex-

traordinairement hardi. L'un & l'autre exemple sont tirés de l'Histoire moderne.

Le premier, est l'Armée du Duc d'Alençon, attaquée en 1582. sous le canon de Gand, par celle d'Alexandre Farnese. Mais le Général Espagnol n'en vint pas à son honneur. Il fut obligé après un combat très-long & très obstiné, de se retirer après avoir laissé un très-grand nombre de morts, parce que le Duc d'Alençon s'étoit couvert d'une file de chariots attachés bout-à-bout sur tout le front de la ligne, où les Espagnols trouverent à qui parler, car on les aborda avec toute l'ardeur & le courage possible, & ils furent si bien reçus, qu'il ne leur fut pas possible d'y forcer le Duc d'Alençon.

Le second exemple est de quinze à seize mille hommes, commandés par le Maréchal d'Arco, envoyés pour se retrancher en diligence entre la montagne de Schelemberg & Donawert, qui étoit un poste d'une extrême importance, & dont la prise laissoit la Baviere toute à découvert à l'Armée des Alliés contre la France. Milord Malborough forma le dessein de nous chasser de ce poste, pour donner de la réputation à ses armes, car tout dépend des commencemens. Il se mit en marche le 2. Juillet de l'année 1704. L'attaque fut vive, fort opiniatrée, & encore mieux soutenue par les François qui les repousserent jusques à deux fois, car tout donna à la seconde reprise, & la troisième ne fut malheureuse, que parce que la gauche de la ligne qu'on avoit tirée de la montagne à la Ville, & qui eût dû aboutir directement au fossé, laissoit un assez grand intervalle. Les Ennemis y donnerent, & entrerent en foule sans y trouver presque aucune résistance, & se trouvant sur le flanc gauche des nôtres, que nos Généraux avoient un peu négligé, les premieres troupes, qui fermoient cette aile furent défaites en un instant. La perte de nos Officiers & Soldats ne fut considérable que par la fuite. Le Milord Malborough y perdit cinq mille hommes, sans compter les blessés, trois Officiers Généraux tués, & presque tous les autres blessés.

**A T T A Q U E** des Anciens. Les différentes méthodes d'attaquer & de prendre les Places, chez les Grecs & chez les Romains & les autres Peuples, sont les mêmes dont nous nous servons aujourd'hui, sans que nous aïons enchéri sur aucun des Peuples qui les ont pratiquées.

La premiere regarde les *attaques* par surprise, qu'on peut appeller *sourdes* ou *cachées*, ce qui se fait par le



noïen des intelligences qu'on a dans la Ville qu'on veut surprendre, soit avec les Habitans, soit avec ceux de la Garnison, soit par le peu d'expérience, ou la négligence du Gouverneur, soit enfin en faisant entrer les Soldats déguisés qu'on introduit secrettement dans la Place.

La seconde est celle qui se fait d'emblée ou d'insulte, & haut à la main, par une escalade environnante ou en plusieurs endroits, en donnant en même-tems de fausses alarmes. Celle-ci doit tenir un peu de la surprise, elle dépend du secret des préparatifs & de celui de la marche. C'est de cette façon que M. le Comte de Lowendal s'est rendu maître de Gand en 1745. le 11. Juillet au matin, ayant sous lui le Duc de Chevreuse, & le Comte d'Hérouville de Claye, Maréchal de Camp, avec les Regimens de Dragons, Mestre-de-Camp General, Royal, Asfeld, & Egmond, & les quatre Regimens de Grenadiers Royaux.

La troisieme attaque des Anciens peut être mise au rang de celles de la seconde espece. La difference ne consiste qu'en ce que l'escalade étoit générale, & que la Cavalerie y entroit pour quelque chose. Dès que l'Armée étoit arrivée auprès de la Ville, elle se rangeoit sur trois lignes, la premiere composée de troupes armées à la légère, c'est-à-dire, des Archers & des Frondeurs; la seconde de Troupes pesamment armées, & la troisieme de toute la Cavalerie, qui formoit une ligne environnante autour de la Place, partagée par Escadrons, les espaces de l'un à l'autre plus ou moins grands, selon le nombre & l'étendue du terrain qu'elle embarrassoit.

Ces trois lignes formoient chacune un cercle autour de la Ville, & à mesure qu'elles s'en approchoient, le cercle devenoit plus petit, de sorte qu'il ne restoit aucun intervalle ou fort peu entre le corps. Dès qu'on étoit arrivé sur le bord du fossé; car il falloit qu'il fût sec pour ces sortes d'attaques brusques & d'insulte, les Frondeurs, les Archers & autres gens de traits faisoient pleuvoir une grêle de flèches & de pierres, contre ceux qui paroïssent aux Défenses: alors les pesamment armés descendoient en hâte dans le fossé, s'avançoient au pied des murailles où ils appliquoient des échelles, les autres formoient la tortue pour sapper les murs. Les Romains appelloient cette sorte d'attaque, *coronâ capere*. Les Escalades sont plus rares aujourd'hui, qu'elles ne l'étoient anciennement.

La quatrieme *attaque* est celle qui se fait pendant un

assaut, pour faire diversion des forces des Assiégés pendant qu'on donne sur toutes les brèches. Le Marquis de Goesbriand, qui défendit Aire avec tant de bravoure, d'intelligence & d'obstination, risqua d'éprouver une pareille aventure. Les Généraux ennemis y étoient déterminés, voyant qu'il tenoit bon, non-obstant trois ordres du Roi, qui lui ordonnoit de rendre la Place.

La cinquieme sorte d'*attaque* est lente. C'est celle qui se fait par blocus. On se sert de cette méthode contre les Places qui ne peuvent être assiégées à cause de leur force extraordinaire, ou contre les grandes Villes puissamment fortifiées & défendues par de grosses garnisons.

La sixieme & la dernière, c'est ce que nous appelons Siège dans les formes réglées, & de pied à pied. Voilà les différentes manieres d'attaquer & de prendre les Places, dont les Anciens se servoient, & qui nous sont communes avec nous. A l'égard des sièges réguliers & de vive force, dont nous usons aujourd'hui, nos pratiques sont peu différentes, ou plutôt elles ne diffèrent en rien des anciennes.

**A T T E I N D R E**, joindre un vaisseau. On dit atteindre un vaisseau en chassant sur lui.

**A T T E L I E R** de construction, ou pour la construction des vaisseaux.

**A T T E R R A G E**, c'est l'endroit où l'on vient reconnoître la terre, en revenant de quelque voyage.

**A T T E R I R**, c'est prendre terre en quelque lieu.

**A T T O L O N S**: c'est ainsi qu'on nomme les Gouvernemens des Isles Maldives, qui sont divisées en treize Gouvernemens ou parties, auxquelles les Insulaires ont donné ce nom. Ces Isles, qu'on tient être au nombre de plus de douze mille, sont situées vers la pointe de la presqu'Isle de l'Inde, au-deça du Golfe de Bengale. Il y a douze grands Détroits qui détachent un Attolon d'avec l'autre, & de fort petits canaux où la mer est basse, séparent les Isles.

**A T T R A P E**, terme de marine: c'est une corde, qui empêche que le Vaisseau ne se couche plus qu'il n'est nécessaire, lorsqu'il est en carene.

**A V A N T A G E** en terme de marine: c'est la partie de l'avant du Vaisseau, qui est en saillie sur l'étrave.

**A V A N T A G E** du vent, voyez VENT & DISPUTER.

**A V A N T G A R D E** d'une Armée navale: c'est une de ses divisions, laquelle en fait l'Avant-gard

ans la route, & doit tenir la droite dans l'occasion.

**A V A R I E** : j'ai dit Tome I. que c'étoit le dommage, qui arrive à un Vaisseau ou aux marchandises dont est chargé, coût ou dépense imprévue, qu'on est obligé de faire pendant un voiage. Il y a trois sortes d'avaries, de simples ou particulieres, de grosses ou communes, & des menues.

On dit **AVARIES** simples, quand le dommage arrive aux Marchandises par leur propre vice; comme si quelque dégât y arrive par pourriture, par mouillure d'eau ou par tempête, prise, naufrage ou échouement, les frais faits pour les sauver, & les droits, impositions & coutumes doivent tomber sur le compte du Propriétaire. La nourriture & loyer des Matelots, lorsque le Navire est arrêté en voyage par ordre d'un Souverain, sont aussi réputés simples *avaries*, lorsque le Vaisseau est loué au voiage, & non au mois; & c'est le Vaisseau seul qui les doit porter. L'*avarie* ordinaire, est ce qu'il coûte pour emballer, charrier les marchandises, & les assurer, l'enfonçage.

Il y a des *avaries* communes, & c'est tout ce qui arrive par la tempête ou par la faute du Maître de Navire, pour pilotage, touage, ancrage, &c. & ce qu'il en coûte, est reparti au sol la livre entre les Propriétaires du Vaisseau, & ceux à qui appartiennent les marchandises.

Les grosses ou communes *avaries* sont les dépenses extraordinaires faites, & le dommage souffert pour le bien & le salut commun des marchandises, & du Vaisseau. De ce nombre sont les choses données par composition aux Pirates pour le rachat du Navire. On appelle grosse *avarie* le dommage qu'on est obligé de souffrir, quand la tempête oblige de jeter les marchandises à la mer, de couper les cables, voiles ou mâts, &c. Le dommage fait aux marchandises restées dans le Navire en faisant le jet en mer, le pensément & nourriture des Matelots blessés en défendant le Bâtiment. *Avarie* est aussi un droit que chaque Vaisseau paye pour l'entretien du Port où il mouille. On peut voir sur cette matiere l'introduction au droit Hollandois par Grotius Liv. III. Partie XXX. & le Traité des Avaries. On peut voir toutes ces Avaries dans l'Ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681. au titr. 7. du Livre III.

**A V A S T E**, en terme de mer, c'est-à-dire, assez, ou arrêtez-vous.

**A U B E**: c'est l'intervalle du tems qu'il y a depuis

le souper de l'équipage d'un Vaisseau, jusqu'à ce que l'on prenne le premier quart.

**AUBIER** : c'est la partie blanche & molle, qui est entre le vif de l'arbre & l'écorce. L'aubier est comme la graisse de l'arbre sous l'écorce. Le bois où il s'en trouve beaucoup n'est point propre pour les Bâtimens, à cause qu'il s'y engendre des vers qui le pourrissent, & qui gâtent non-seulement la partie où ils s'attachent, mais aussi l'autre bois qui touche celui où il y a de l'aubier.

**AUBINET** : c'est un pont de cordes, qui est supporté par des bouts de mâts posés en travers sur le platbord à l'avant des Vaisseaux Marchands. Le saint Aubinet couvre leurs cuisines, leurs marchandises & leurs personnes. On l'ôte d'ordinaire quand il fait des coups de vent, à cause qu'il empêche de manœuvrer. C'est ce qu'on appelle un pont coupé.

**AUGE** à goudron : c'est le vaisseau de bois dans lequel on met le goudron pour y passer les cordages, le fil qu'on passe dans l'auge est pressé de manière, qu'il ne retienne que la quantité nécessaire du goudron.

**AVITAILLER un Vaisseau**, c'est le fournir de vivres.

**AVITAILLEMENT** : c'est la provision des vivres.

**AVITAILLEUR** : c'est celui qui est chargé de fournir les vivres d'un Vaisseau.

**AULOF**, à la risée, c'est un commandement de mer, que l'on fait au Timonier de gouverner vers le vent quand il en vient des risées.

**AUMONIER de Marine** : ce sont des Prêtres entretenus par le Roi dans les Arsenaux de Marine pour dire les Messes les jours de Fête & de Dimanche sur le Vaisseau, qui dans le Port, porte pavillon Amiral.

**AUMONIER de Vaisseaux**, c'est un Prêtre commis par le Roi sur un de ses Vaisseaux pour y faire la prière le matin & soir, pour y dire la Messe, & pour y administrer les Sacremens aux sains & aux malades.

Les Hollandois ont un Pasteur, ou au moins un Lecteur & Consolateur des malades. Le Pasteur fait deux Sermons de Morale par semaine, & défend rigoureusement les juremens & les autres desordres de la vie. Il fait la prière tous les matins & tous les soirs, & il exhorte l'équipage à son devoir, quand il s'agit de combattre; & durant le combat la soute aux poudres demeure en sa garde. Il administre les consolations

riens aux blessés & aux mourans. Il mange à la table du Capitaine, & couche dans la galerie ou dans la dunette. Il fait tous les jours chanter des Pseaumes & lire quelque chapitre de la parole de Dieu par le Lecteur. S'il n'y a point de Pasteur, le Lecteur fait à peu près les mêmes fonctions, lisant devant l'Equipage des Sermons imprimés aux jours destinés pour la prédication. Le Lecteur mange avec les Officiers Mariniens. Dans les Vaisseaux Marchands, c'est ou le Maître ou le Pilote qui fait les exercices publics de devotion, en lisant de grandes prieres imprimées, ou bien il en fait sur le champ. Il lit aussi l'écriture sainte, chante, & fait chanter des Pseaumes.

**AUMONIER** d'Artillerie : le premier Aumonier d'Artillerie est attaché auprès de la personne du Grand Maître : le Chapelain reside à l'Arсенal de Paris, & les quatre Aumoniers sont départis dans les Armées en tems de guerre par le Grand Maître.

**AVOIR** le pied marin : voyez **MARIN**.

**AVOYER**, terme de Marine. Quelques Navigateurs se servent de ce terme pour dire commencer à souffler ou souffler d'un autre rumb. Il n'y a rien de plus commun dans le Journal des Flibustiers de l'Amérique que le mot *envoyer*, qu'ils prononcent ainsi, au lieu d'*avoyer*, & qu'ils écrivent comme ils le prononcent.

**AU** plus près du vent, voyez **ALLER** au plus près du vent.

**AUSIERE**, Hanzière, c'est une grosse corde à trois tours.

**AVUSTE**, ou **AJUSTE**, cela se dit d'un nœud de deux cordes dont on attache l'une au bout de l'autre.

**AVUSTER**, ajuster, c'est attacher deux cordes l'une au bout de l'autre.

## B.

**BAC** : c'est un bateau qui sert à passer les rivières  
**BAC** à naviguer, c'est un petit Bâtiment dont on se sert sur les canaux & sur les rivières pour porter le bois & le goudron.

**BACHES**, ou Bachots, ce sont de petits bateaux dont on se sert à Lyon pour passer la Saone.

**BACLER** les Ports : c'est les fermer avec des chaînes & des barrières.

**BAGAGE** des Turcs. Les Turcs mettent leurs gros Bagages sur de méchants chariots à quatre rouës, qui sont d'une égale hauteur & sans fer, que la Trésorerie louë à des Payfans pour toute la campagne, ou que ceux-ci sont obligés de fournir par contribution. Ces chariots sont tantôt attelés de deux bœufs, tantôt de deux buffes.

Pour le menu Bagage, ils se servent de mulets, de chameaux & de chevaux. Leurs mulets viennent pour la plupart de la *Natolie* & vont ordinairement de sept en sept. Ils doivent tous marcher le même pas, & la même chose est encore observée à l'égard des chameaux, ils sont petits en comparaison de ceux d'Italie : mais ils marchent incomparablement mieux lorsqu'ils sont chargés proportionnellement à leur portée, ils suivent le pas du meilleur cheval, & pour les expéditions délicates on les trouve impayables.

Les Turcs tirent aussi de grands avantages de leurs chameaux pour le transport de leur Bagage en leur sçachant faire des selles qui leur soient propres : il y en a qui peuvent faire vingt lieues en un jour sans manger ni boire ; c'est pour cela qu'on leur fait porter ce qu'il y a de plus précieux parmi le *Bagage*. On dit que *Cara-Mustafa* en avoit deux au siège de Vienne, & que par le moyen de ces deux animaux il sauva l'*Alcoran*, la *Veste* & l'*Etendard de Mahomet* : ces sortes de chameaux naissent auprès de la Mecque ; ils broutent comme les chevres les feuilles d'arbre & les branches les plus tendres. Quelquefois on leur donne du pain de son fait avec de l'eau.

Les bœufs dont se servent les Turcs pour tirer leurs chariots viennent pour la plupart de la Thrace, de la Bulgarie & de la Valachie, ils sont plus petits que ceux de la Hongrie, & tres-lents à marcher.

Leurs buffes viennent le long du Danube dans toute la Bulgarie, la Thrace, & la Grece, & autant qu'ils ont plus de force pour tirer que les bœufs, autant sont-ils plus lents à se mouvoir. Le chaud les incommode beaucoup, ils plongent presque tous quand il faut passer des rivières ; ils regimberent & ne veulent pas être battus pour se tirer des mauvais pas, & ils ne peuvent résister long-tems, lorsque l'eau vient à leur manquer pour se rafraichir, ou lorsqu'on leur fait forcer le pas.

Je n'ai rien à dire ici des chevaux Turcs en ayant parlé sous le titre de *Chevaux de la Cavalerie Turque*. Je n'ai plus qu'à parler des *Bagages des Turcs*.

On voit, dit l'Auteur de l'état militaire de l'Empire Ottoman, par la quantité de *Bagages* qu'ont les Turcs, qu'ils ne sont plus à présent ces *Tartares*, dont ils sont sortis, & qu'imitent encore ceux qui font aujourd'hui partie de leur armée.

Le *Bagage* de ces *Tartares* pour sept ou huit personnes n'est qu'une chaudiere de cuivre, un manteau dont ils se couvrent en marchant pour se garantir des injures de l'air, qu'ils joignent à un autre lorsqu'ils sont arrivés au Camp, & dont avec des branches d'arbre ou quatre bâtons qu'ils portent, ils font des pavillons pour sept ou huit.

Leur voiture est un cheval de main, chargé en premier lieu d'un peu d'avoine, de mil, & de la chair de cheval cuite ou salée, renfermée dans un morceau de peau, ce qui, à la réserve de l'avoine, ne pèse pas douze livres.

Il n'en est pas de même du *Bagage des Turcs*, on le peut diviser en six parties. La première comprend le trésor partagé en *bourses* renfermées dans des caisses couvertes de peau de chevre, & qu'on met l'une sur l'autre devant la tente appelée *Lalée*, qui est celle où l'on tranche la tête aux Criminels.

A ces caisses pleines d'argent, on en ajoute d'autres pleines de *cimare*, appelées *Castani* d'un Damas grossier, qu'on distribue selon l'usage de la Porte, ou à ceux qu'on veut récompenser, ou à ceux qu'on veut honorer. Il y a aussi qu'antité d'habits à la Turquie, depuis la chemise jusqu'aux pantoufles.

La seconde partie du *Bagage*, qui n'est pas en moindre quantité renferme les vivres, sçavoir la farine pour faire du biscuit, le froment mondé, le ris, le beurre pour l'un & l'autre grain, l'avoine, la chair de mouton & de veau, mais en moindre quantité que de mouton, pour la nourriture journaliere des Janissaires & de la Cavalerie *Capiculy*, que la Porte nourrit comme toute la Cour, & l'Agâ du *Grand Visir* & du *Serasquier* qui commande à la place du Visir.

La troisième comprend le *Bagage des Bachas*, qui est assez considerable. Elle renferme aussi les vivres des *Bachas*, & ceux que doivent porter les *Zaims* & *Timariots* pour la nourriture des Soldats qu'ils sont obligés de mener à l'armée à proportion de leurs revenus.

La quatrième comprend les vivres & les marchandises que portent les Vivandiers pour suppléer à ce qui manque aux *Bachas*, aux *Zaims*, & aux *Timariots*.

*viots*. Ces Vivandiers comprennent les Ouvriers qu'on mène, soit pour le besoin de l'armée, soit pour la faste.

La cinquième & sixième partie des Bagages comprend les munitions de guerre sous les ordres du *Gebebis-Bassy*, ou Chef des munitions, & toute l'Artillerie qu'on met en grande quantité sur de méchants chariots de Paysans, comme je l'ai dit plus haut.

**BAGUE**, terme de marine, c'est une petite corde mise en rond, dont on se sert à faire la bordure d'un œil de pied, ou œillet de voile.

**BAGUETTE** de fusil ou de mousquet : c'est la longue verge de bois, que l'on fourre dans le fût, & qui sert à le charger. Il y a des Regimens qui les ont de fer.

**BAGUETTES** de tambour : ce sont deux petits bâtons bien tournés & qui ont environ un pied & demi, avec quoi on bat la caisse.

**BAIE**, voyez **BAYE**.

**BAIES** de Vaisseau, voyez **BAYES**.

**BAILLE**, Boute ; j'ai dit Tome I. que c'est une moitié de tonneau en façon de baquet. Les Vaisseaux de Guerre ont une *Baille* amarrée à chaque hune pour tenir des grenades & autres artifices, & par précaution elles sont couvertes de peaux de mouton. On met aussi dans des bailles le breuvage, qui se distribue chaque jour aux gens de l'Equipage.

**BAILLE** à mettre tremper le poisson & la viande salée.

**BAILLES** à tremper les écouvillons pour rafraichir le canon.

**BAILLI** de l'Epée de l'Arsenal de Paris. Il jouit des mêmes prééminences dont jouissent les autres Baillis d'epée dans les autres sièges. Les Officiers dudit Bailliage connoissent privativement à tous autres Juges de tous les procès, circonstances & dependances de l'Artillerie par tout le Royaume, & de toute matiere civile & criminelle des personnes domiciliées dans le grand & petit Arsenal de Paris ; & les Sentences & Jugemens de ce Bailliage sont exécutées dans tout le Royaume, comme si elles étoient scellées du grand sceau.

L'appel desdites Sentences & Jugemens est réservé au seul Parlement de Paris. La séance dudit Bailliage se tient à l'Arsenal de Paris. Le Bailli d'Epée, le Lieutenant Général, l'Avocat & le Procureur du Roi de l'Arsenal prêtent serment devant la Cour de Parlement,



les autres Officiers du Bailliage devant le Lieutenant général d'icelui.

**B A J O U**, on appelle ainsi la plus haute des planches ou des barres du gouvernail d'un bateau foncet, elle est posée immédiatement sous l'arcaste de la halle du gouvernail.

**B A L A I - D U C I E L** : c'est le vent de Nord-Ouest. Ceux qui navigent sur l'Océan appellent ce vent *alai-du-Ciel*, parce qu'il nettoie le ciel de nuages.

**B A L A N C I E R** de lampe : c'est un cercle de fer qui est mobile & qui tient la lampe de l'habitable en quilibre.

**B A L A N C I E R S** de compas ou de boussole : c'est un double cercle de laiton par lequel l'affût du dedans de la boussole est tenu en équilibre.

**B A L A N C I N E S** : J'ai dit tom. 1. que ce sont des manœuvres ou cordes qui descendent des barres de hune & des chouquets, & qui viennent former deux branches sur les deux bouts de la vergue, ou elles passent dans les poulies. Il y a les *balancines* de la grande vergue, celles de la vergue de misene, celles de sivadieres, celles de vergue de fougue, celles de grand hunier, celles de petit hunier, celles de perroquet de fougue, celles de grand perroquet, celles de perroquet d'avant, celles de perroquet de beaupré, & celle de chaloupe.

**B A L A N T** d'une manœuvre c'est la partie qui n'est point halée. Le balant d'une manœuvre se dit aussi de la manœuvre même, lorsqu'elle n'est point employée. On dit tenir le balant d'une manœuvre, pour dire l'amarrer de telle sorte qu'elle ne balance pas.

**B A L A S T** : c'est un amas de cailloux & de sable, que l'on met à fond de cale, afin que le vaisseau en étant dans l'eau par ce poids, demeure en affiette : c'est ce qu'on appelle autrement Lest ou quintillage.

**B A L C O N S**, ce sont des galeries couvertes ou découvertes, qu'on fait au derrière de certains vaisseaux pour l'ornement ou pour la commodité, on les appelle autrement Sardins.

**B A L I E U R** d'un navire : c'est celui qui est chargé de le tenir net.

**B A L I S T E** ; on trouve l'origine de cette ancienne machine de guerre chez les Peuples de l'Asie, & les Grecs s'en attribuent faussement l'invention, ainque de la Catapulte ; comme la Catapulte jettoit des quartiers de pierre, la Baliste jettoit des darts d'une grosseur à peine concevable, & quelquefois plus

fieurs ensemble engagés dans une gargouffe. La *Baliste*, comme la *Catapulte* avoit différens noms. Végèce nous prouve que le Scorpion étoit la *Baliste* des Anciens. Cela se voit dans César en plusieurs endroits de ses *Commentaires*, où il emploie indifféremment ces deux termes pour signifier la même machine, mais il distingue toujours celle-ci de la *Catapulte*: *Cesari in Castris*, dit *Hurtius*, *Scorpionum Catapultorum magnam vim habebat.*

La *Baliste* chassoit quelquefois des balles ou boulets de plomb égaux au poids des gros traits qu'elle lançoit, mais le Commentateur de Polybe, qui nous donne la structure d'une *Baliste*, qui lance un trait de soixante livres, long de trois pieds neuf pouces & neuf lignes, nous apprend qu'on employoit rarement la *Baliste* à chasser des balles, ou boulets de plomb. L'Historien Procope nous parle d'une *Baliste* qui étoit de la figure d'un arc, au-dessous duquel étoit une corne creuse suspendue avec une chaîne de fer, & appuyée sur une barre dont Belisaire aussi célèbre par ses actions que par ses malheurs, & la rage de ses envieux se servit au siège de Rome.

Quant aux batteries des *Balistes*, M. le Chevalier Foillard en feuilletant la Colonne de Trajan, y a trouvé une batterie de *Baliste*, toute conforme à nos batteries de Canon. Mais l'épaulement, ou les Merlons étoient beaucoup plus élevés que ceux des nôtres parce que la charpente des *Balistes* de siège étoit fort haute. On donnoit moins d'épaisseur aux terres, que nous ne faisons, & l'on s'élevoit davantage proportionnant seulement l'épaisseur à la hauteur. Les Anciens pouvoient aussi quelquefois les faire d'un assemblage de poutres couchées les unes sur les autres, en long & de travers, & rangées à distances égales entr'elles, & les vuides qu'elles laissoient, étoient remplis de terre & de gazon.

Les Anciens se couvroient à leurs batteries de béliers, tours, *Balistes*, *Catapultes*. &c. Ils se terroient à leur batterie de jet pour cacher leurs machines qui étoient le but principal des *Assiégés*, & ils y travailloient avec une attention extraordinaire. Ils outroient même les précautions, tant ils ménageoient la vie de leurs soldats, & enfin ils n'ignoroient pas l'usage des embrâsures, comme on le voit dans la Colonne de Trajan.

Les effets de la *Baliste* & de la *Catapulte*, étoient tels, qu'ils approchoient presque de la portée de nos

bouches à feu , ou du moins de leurs tirs & leurs coups étoient plus certains & plus justes que ceux de nos fusils & de nos canons. Les effets de ces deux machines ont été connus & exécutés du tems de nos Peres , non seulement du règne de Philippe Auguste qui en rendit l'usage un peu plus commun , mais encore au quinziesme siècle après l'invention de la poudre , & dans le tems même que les canons étoient en usage.

Les effets de la *Baliste* ne sont pas difficiles à croire , puisqu'au rapport de *Vegece* , la *Baliste* pouvoit des traits avec tant de rapidité & de violence qu'elle perçoit les plus fortes cuirasses , & brisoit tout ce qu'elle rencontroit : les pierres même n'étoient pas à l'épreuve de ses coups. „ Hé dit M. le Chevalier Folard ? „ Comment le feroient-elles , puisque ma petite *Baliste* , qui n'a qu'un pied en tout sens , entre dans la pierre de taille la plus dure ; & s'enfonce jusqu'à la moitié ? „

Les Anciens se servoient de gros drap tissu de crin de cheval & de poil de chevre , piqués & remplis de bourre ou d'herbe marine entre deux étoffes , que les *Affiegés* tendoient & suspendoient devant les parapets ou sur les breches pour rompre la violence des fleches & des traits lancés par les *Balistes* ou les *Catapultes-Balistes*. Ceux de la moyenne Antiquité les appelloient *Cilices* : c'est ainsi que nous appellons encore aujourd'hui *Cilice* ces mêmes étoffes , qui sont des ceintures ou camisoles à l'usage de nos dévots & dévotes.

Les Historiens de la premiere Antiquité , comme ceux de la moyenne , nous fournissent une infinité d'exemples des mantelets de gros drap , & de tissus de cables contre l'effort des machines.

**BALOIRES** : ce sont des longues pièces de bois , qui dans la construction d'un vaisseau , lui donnent la forme qu'il doit avoir , & à cause de cela on les appelle aussi *Formes de vaisseau*. C'est la grande *Forme* , ou le grand & principal *Gabarit* qu'on met sur le gros du vaisseau pour en former la façon , & le construire.

**BALON** , espèce de Brigantin. On le mene à la nage avec des rames , & il est fort en usage dans le Royaume de Siam. Ce sont de petits Bâtimens faits d'un seul arbre d'une longueur extraordinaire , & qui ont le devant & le derriere de sculpture fort élevée. Il y en a de tout dorés , où l'on met jusqu'à six vingt & même cent-cinquante Rameurs de chaque côté. Les rames sont couvertes de lames d'argent , ou sont do-

rées ou rayées d'or , & la chirole est couverte de quelque riche étoffe , les rideaux étant aussi de la même étoffe. Cette chirole est une espèce de petit dôme qu'on place au milieu des *Balons* qui ne sont pas si magnifiques que ceux qui ont des clochers. Les uns & les autres ont de riches balustrades , comme d'yvoire ou d'ouvrages délicats , couverts de dorures. Les bords de ces vaisseaux sont à fleur d'eau & les extrémités recourbées , s'élevent fort haut. La plûpart ont la figure de chevaux marins , & d'autres sortes d'animaux. Quelques-uns sont ornés de différentes figures , faites de morceaux de Nacre rapportés.

Les Siamois donnent à leurs *Balons* ou petits Bâtimens à rames la figure de quelque animal oiseau , ou reptile. Ces sortes de Bâtimens ont jusqu'à cent & six vingt pieds de long , & ils en ont à peine six de large , si bien que c'est une chose surprenante . que leurs hauts clochers , & leur relevement de l'avant & de l'arrière , avec les sculptures ou ornemens qui y sont , ne les fasse pas renverser. Il est vrai que la plûpart de ces ornemens ne sont appliqués que sur des roseaux , ou faits que de roseaux , qui sont une matière légère ; & il ne faut pas douter que sans cela il seroit impossible que ces *Balons* pussent naviger.

**B A N :** comme je l'ai dit tome I. Ils sont faits & publiés au nom du Roi seulement à la tête des Corps lorsqu'ils sont en bataille. A l'arrivée d'une troupe , à chaque logement , il est publié un *Ban* portant deffense à tous Officiers & Soldats de commettre aucun désordre , à peine aux Officiers de concussion , & aux Soldats de la vie.

Il est aussi publié un autre *Ban* portant injonction aux Habitans de rendre leurs plaintes sur le champ à leur Maire ou Consul , lesquels en avertissent le Commandant de la Troupe , à peine à eux d'en répondre , & cent livres d'amende. Le Commandant de la Troupe doit faire justice sur le champ suivant l'exigence du cas , à faute de quoi il en est dressé un procès verbal.

Avant que de sortir du logement , il est fait un *Ban* portant encore injonction aux Habitans de rendre leurs plaintes s'ils en ont à faire. Il est fait un *Ban* au départ de la Garnison & au premier logement , portant deffense à tous gens de guerre de s'éloigner de leurs quartiers & routes , & de quitter leur Enseigne à peine de la vie.

*Nota.* Comme le bien du service & de la discipli-

On demande que tout Ban ayant été fait à la tête de la Troupe soit exécuté, les Commandans des Régimens ne doivent point se servir du droit que cette Ordonnance du 11. Novembre 1665. leur donne de faire un pareil Ban sans une nécessité absolüe, & des exemples qui demandent des exemples prompts; car ce Ban n'ayant paru trop rigoureux pour l'usage & les cas ordinaires, les Ordonnances du 4. Juillet 1716. & 8. Avril 1718. & 25. Août 1718. n'ordonnent la peine de mort que pour ceux qui se seroient éloignés de deux lieues, & des peines plus légères à une moindre distance, bien entendu que le Ban dont il est question, n'ait pas été fait; car tout Ban fait doit être exécuté. Tout Commandant doit réserver à faire ce Ban dans les marches à portée de l'ennemi, ou dans des cas extraordinaires, en des marches du Royaume.

**B A N C** à s'affeoier, dans la chambre du Capitaine de vaisseau on trouve un Banc qui est placé contre l'arrière du vaisseau. Il y en a encore un autre à tribord, & c'est par l'endroit qu'occupe le Banc, qu'on ôte, ou l'on place le gouvernail pour le monter. On le lève aussi lorsqu'on veut caler de l'arrière. Les affuts entrent encore par-là. On y place le plus souvent un tuyau aiséme, à six pouces du petit montant, qui le soutient, & à un pied du bord du vaisseau: ce tuyau a six pouces de large par le haut, & cinq & demi par le bas.

**B A N C** à coucher: il y en a aussi un dans la chambre du Capitaine de vaisseau.

**B A N C** de Cazernes: il y en a deux dans chaque chambre de Cazerne.

**B A N C** de Galere. Voyez. T O M E I.

**B A N C** de Chaloupe, ce sont les Bancs qui sont joints autour de l'arrière de la chaloupe, en dedans, pour la commodité de ceux qui y sont.

**B A N C**: hauteur d'un fond de mer inégal. Voyez T O M E I.

**B A N C** & Battures: ce sont des roches & des sables qui sont dans la mer & dont le fond est plus élevé que les autres fonds. Quand un vaisseau a donné sur des Bancs, ou des bas-fonds & qu'il touche, il ne peut plus sentir son gouvernail. Alors on a recours aux voiles pour gouverner, & tâcher de se remettre à flot. Un Pilote habile sçait les isser, les baisser, les amener, & les manœuvrer, en sorte qu'à moins qu'il n'y ait une entière impossibilité, il relève enfin le bâtiment,

**BANC**, le grand Banc : c'est-à-dire le grand Banc de Terre Neuve.

**BANCHE**, chez les Marins, c'est un fond de roches tendres & unies qui sont dans la mer en de certains lieux

**BANNIERE**, Pavillon. *Voyez* TOME I.

**BANNIERE** de partance : c'est le Pavillon que l'on met à la Poupe d'un vaisseau pour faire connoître aux Matelots qui sont à terre qu'il est temps de s'embarquer.

**BANNIERE** de Conseil, Pavillon de combat : c'est le pavillon rouge.

**BANNIERE** de Conseil, Pavillon de Conseil. C'est la Banniere blanche que l'Amiral fait arborer en poupe, quand il veut prendre avis sur quelque chose.

**BANNIERE** de paix : c'est une Banniere blanche.

**BANQUE** : ce mot se dit en parlant d'un navire qui va pêcher la moruë sur le grand banc, & on l'appelle un *Banque*. On dit au ffi qu'on est banqué ou débanqué, pour dire qu'on est sur le grand *Banc*, ou hors du grand Banc.

**BARATRIE** : c'est une malversation & tromperie du Patron ou Maître d'un Navire, soit par déguisement de Marchandises, ou par fausse route.

**BARCES** : c'est une sorte de Canons qui sont aujourd'hui de peu d'usage, & qui autrefois étoient fort communs sur mer : ils ressemblent aux fauçons & fauçonneaux ; mais ils sont plus courts, plus renforcés de métal, & ont un plus grand calibre.

**BARDIS** : c'est un batardeau fait de planches, qu'on fait à fond de Cale pour charger des blés & autres grains.

**BARGE** : on a dit autrefois *Barge* pour dire une *Barque*, un *Esquis*. On dit encore à Londres, la *Barge* du Maire,

**BARIL** de Galere : c'est un baril qu'un homme peut porter plein d'eau, & dont il se fert pour en remplir les bariques que l'on ne peut transporter, ou à la fontaine ou à la riviere.

**BARIL** de quart : c'est le *Baril* de Galere, que l'on donne plein d'eau le soir à ceux qui doivent faire le quart de la nuit.

**BARILS** où l'on met les viandes.

**BARILS** de poudre : c'est sur mer cent livres de poudre pesant, mises dans un baril.

**BARILS** à bourse : c'est un baril couvert de cuir, où le Canonier met de la poudre fine. On l'ap-

se ainsi à cause qu'il se ferme comme une bourse.

**BARRIQUE** : c'est le quart d'un tonneau ou la moitié d'une pipe, & le muid est le tiers d'un tonneau ; or le muid de vin de Paris contient deux cent quatre-vingt pintes, selon le reglement de Louis XIII. & il contenoit auparavant trois cens pintes suivant les Ordonnances de Henri IV. Ainsi le tonneau contient deux cens quarante pintes, & la barrique par conséquent contient deux cens dix pintes de Paris. Elle doit contenir trois cens soixante pintes d'Hollande.

**BARQUE**, Vaisseau moyen sans hune, qui sert à porter des munitions & à charger ou à décharger un grand Navire.

**BARQUE** d'avis, c'est celle qu'on envoie porter des nouvelles dans un vaisseau éloigné, soit d'un vaisseau à un autre.

**BARQUE** droite : c'est un commandement que l'on fait, pour avertir ceux qui sont dans une chaloupe de se mettre également, afin qu'elle soit droite sur l'eau.

**BARQUE** en Fagot. C'est tout le bois qu'il faut pour faire une barque, qu'on porte taillé dans un vaisseau, & qu'on assemble quand on est au lieu où l'on en a besoin,

**BARQUE** à eau, petit bâtiment dont on se sert en Hollande, pour transporter de l'eau douce aux lieux où l'on en manque & de l'eau de mer pour faire du sel. Ils ont un pont, & on les emplit d'eau jusqu'au pont.

**BARQUE** ou Galiothe à machines & à bombes.

**BARQUE** de Vivandier. C'est la barque qu'un Vivandier promene sur l'eau le long des quais ou autour des vaisseaux pour y porter des vivres à vendre.

**BARQUEROLLE**, barquette, vaisseau médiocre de voiture sans aucun mâts, qui ne va qu'à la rade, de beau temps, sans jamais aller en haute mer.

**BARRE** : c'est un mot chez les Marins qui se joint à plusieurs autres mots. Il y a les *Barres* d'Arcasse, barre de pont, barre d'Arcasse de couronnement, barre de cabestan, barres de virevaut, barres d'écouilles, barres de panneaux d'écouilles, barres de gouvernail, barres de hune, &c.

**BARRE** de pompe, c'est une longue barre de fer trouée en quarré. Par le bout elle est emmanchée comme un tariere, pour emboiter la cuilliere de la pompe.

**BARRES** de Cuisine : ce sont des barres de fer qui servent à soutenir les chaudières qu'on met sur le feu. Elles sont posées de long & de travers dans les cuisines des vaisseaux.

**BARRRES** de porte ; ce sont des pièces de bois étroites qui traversent les portes pour entretenir les planches ensemble. La porte de la chambre du Capitaine a trois barres.

**BARRRES** ou barrières des ports ; ce sont des longues poutres dont on ferme les entrées des ports , & quand elles sont trop courtes on se sert de chaînes.

**BARROTS** ou Baux , quoiqu'on se serve indifféremment des termes de Baux ou Barrots ; il est certain que ceux qui sont les plus exacts , ne se servent de celui de bau , que pour les solives du premier pont , & qu'ils employent celui de *Barrot* pour les solives des autres ponts.

**BARROTINS** , Lattes à Baux , petits solivaux qu'on met entre les baux & les barrots sous les ponts pour les soutenir.

**BARROTINS** d'écouilles , demi-baux ou demi-barrots. Ce sont des bouts de baux ou de barrots qui se terminent aux hiloires & qui sont soutenus par des pièces de bois nommées arcs-boutans , mises de travers entre deux baux.

**BARROTINS** de caillebotis : ce sont de petites pièces de bois qui servent à faire les caillebotis , & auxquelles on donne la tonture ou rondeur du pont du vaisseau en sa largeur. Vaisseau barroté , c'est lorsque le fond de cale est tout rempli , ou rempli jusqu'aux barrots.

**BAS** le pavillon : mettez bas le pavillon , c'est-à-dire abaisser le pavillon pour saluer un vaisseau plus puissant , ou pour se rendre.

**BAS** , avoir les mâts des hunes bas ,

**BAS** de soye : donner des bas de soye , c'est-à-dire , mettre quelqu'un aux fers pour le punir de quelque faute commise.

**BAS-EAU** : c'est quand la mer est retirée , & qu'elle a refoulé.

**BAS** des sabords : c'est le bordage qui est entre la préceinte & le bas des sabords.

**BAS-Bordes** : on appelle ainsi la partie de l'équipage qui doit faire le quart de bas-bord.

**BAS-FOND** ou pays somme. C'est un fond où il y a peu d'eau , & où la crainte qu'on a d'échouer , oblige à prendre des Pilotes du pays pour servir de guides.

**BASTINGUE** : c'est une bande de toile , ou d'étoffe que l'on tend autour du plat-bord des vaisseaux de guerre , & qui est soutenue par des pièces de bois mises de bout , que l'on appelle pontilles , afin



à cacher ce qui se passe sur le pont pendant le combat, on en met aussi autour des hunes. Par une Ordonnance de 1670. le Roi a voulu qu'à l'avenir les pavois soient de couleur bleuë, semée de fleurs de lys jaunes, & qu'ils soient bordés de deux grandes bandes blanches. On met aussi des *Bastings* aux hunes: celles des Hollandois sont rouges, & ils les font presque toujours de bajette ou de drap, mais en ce cas on les double & on les garnit de telle sorte, entre les deux étoffes, de balles de mousquets ne les peuvent percer.

**BASTON** de pavillon ou d'enseigne: c'est un petit matereau qui sert à arborer le pavillon.

**BASTON** de Girouette: c'est un autre matereau un peu plus petit où est planté la verge de fer qui tient la girouette.

**BASTON** de flamme: c'est un bâton qui n'est long, & n'est pas tant que la flamme d'un vaisseau est large par le haut. C'est ce bâton qui la tient au haut du mât.

**BASTON** de Vadel, Bâton ou manche de Japon. Ce sont certains bâtons où l'on attache lesouchons d'étoupe, ou de paille dont se sert le calfacteur à goudronner ou braier le vaisseau.

**BASTON** à meche: c'est une meche qu'on entretient toujours brûlante sur le chateau d'avant.

**BASTONNAGE**: c'est une punition militaire civile, encore en usage chez les Turcs. Pour les grandes fautes on *bastonnait* chez les Romains. Voicomme la *bastonnade* se faisoit au rapport de Polybe. Le Tribun prenant un bâton ne faisoit qu'en toucher le criminel, & aussitôt après tous les Legionnaires fondent sur lui à coups de bâton & de pierres, en sorte que le plus souvent il perdoit la vie dans ce supplice. Quelqu'un en échappoit, il n'étoit pas pour cela sauvé. Il ne lui étoit pas permis de retourner dans sa patrie, & les amis ou les parens n'avoient pas la liberté de le recevoir.

La *bastonnade* étoit encore le supplice de ceux qui étoient dans le Camp, qui rendoient quelque faux témoignage, qui se prêtoient à quelque infamie, & qui étoient repris trois fois de la même faute. S'il arrivoit que plusieurs fussent en même-tems coupables des mêmes fautes, & que des cohortes entières eussent été accusées de leurs peccés, alors au lieu de bastonner, ou de faire mourir, ils se servoient d'un expédient qui étoit pas moins avantageux que terrible. Le Tribun sembloit la Legion, il se faisoit présenter les cou-

pables , & après une severe reprimende , il les fait tirer au sort , & en séparoit cinq , huit , vingt , ou moins , selon le nombre de ceux qui par crainte avoient commis quelque lâcheté.

Chaque dixieme d'entre eux , comme cela se pratique encore aujourd'hui parmi nous & chez les autres Puissances , étoit destiné au supplice , & ceux sur le sort tomboit , étoient bastonnés sans remission. Le reste étoit condamné à ne recevoir que de l'orge lieu de bled & à camper hors du retranchement , risque d'être attaqué par les Ennemis. Comme le danger & la crainte de mourir étoient égales pour toute cause de l'incertitude du sort , & que la peine honteuse de ne vivre que d'orge s'étendoit également à tous ces lâches : on trouvoit dans cette discipline , & préservatif contre les fautes à venir , & un remede pour les fautes passées.

**BASTUDE** : c'est une espece de filet , duquel se sert pour pêcher dans les étangs salés. L'Ordonnance de 1681. fait défenses aux Pêcheurs qui se servent d'engins , appellés ficheures , de prendre les poissons enfermés dans les Bastudes à peine de punition corporelle.

**BATAILLE** : j'ai dit dans le premier volume la différence qu'il y a entre *Combat & Bataille*. La Bataille comprend quatre choses , sçavoir la disposition des Soldats , bien attaquer , se défendre avec fermeté avec ordre , & faire en cas de besoin une retraite favorable. Quand on est aux mains avec l'Ennemi , il est essentiel de faire observer un si grand silence dans chaque Bataillon , qu'un Soldat n'ose pas dire un mot à son camarade. Il est difficile d'en venir à bout à cette occasion , si on n'a accoutumé les Soldats depuis long-tems à une discipline severe & exacte là-dessus.

Le Commandant d'un Bataillon doit encore avoir une grande attention à menager son feu , & n'en faire que propos & de fort près ; il doit essuier le feu des Ennemis rallier promptement son Bataillon , & rétablir le désordre qu'une premiere décharge ne manque jamais de faire. Un Major qui entend son métier , brille beaucoup dans ces occasions. On doit mener un Bataillon à la charge au petit pas , pour ne pas le rompre , & ne pas mettre les Soldats hors d'haleine.

Le principal est d'empêcher les Soldats de se débâter pour piller. Il faut être très severe là-dessus , & les empêcher de s'écarter. Il ne faut pas non-plus s'amuser à faire beaucoup de prisonniers dans le combat.

ment d'une affaire. Lorsqu'un Régiment se trouve un  
 r d'affaire divisé en plusieurs Bataillons, le Colonel  
 a tête du premier Bataillon, le Lieutenant-Colonel  
 a tête du second, & le premier Capitaine passe à la  
 e du troisieme, quoique sa Compagnie n'y soit pas.

**BATAILLE DECISIVE ET COMPLETE**,  
 celle dont la victoire est déclarée sans nulle équi-  
 que, & quand aucun corps ennemi ne reste en en-  
 r, que tout s'enfuit, que tout court à la débandade.

Un Général victorieux doit bien se garder alors, dit  
 le Chevalier Folard, de faire un lieu de repos du  
 champ de Bataille, mais imiter ce que fit César dans  
 toutes ses victoires, & particulièrement dans celle de  
 Marsale. Il poursuivit Pompée jusques sur la mer, de  
 peur qu'il ne lui échapât. Il y a cependant certaines  
 bornes, d'où l'on ne scauroit s'écarter après une vic-  
 toire : c'est en quoi consiste l'habileté du Général.

Une Armée n'est pas abîmée, & anéantie, comme  
 dit l'Auteur que je viens de citer, pour avoir perdu  
 abandonné le Champ de Bataille, son Canon, ses  
 morts, ses blessés, & ses équipages. Ceux qui furent à  
 l'avant des campagnes ne sont pas morts ; ils sont dis-  
 posés aujourd'hui, ils peuvent se réunir demain, trois  
 ou quatre jours après, quinze ou vingt, si l'on veut,  
 rallier, reprendre de nouvelles forces, de nouvelles  
 espérances, & revenir plus mauvais, & plus résolu  
 qu'auparavant par la honte de leurs défaites, ou par  
 l'adresse de leurs Généraux. Que ne faut-il pas pour  
 perdre une Bataille décisive & complete. Elles ne le  
 sont presque jamais. On voit l'ennemi en fuite, atterré,  
 vaincu, foulé aux pieds. Il se relève en peu de tems :  
 on diroit que le victorieux n'a marché que sur des res-  
 sorts.

L'aventure surprenante des Ducs de Weimar & de  
 Rohan dans la plaine de Rhinfelt par les Bavarois, est  
 une preuve bien démonstrative que le vaincu qui fuit  
 n'est pas un être anéanti, & que les trophées érigés  
 sur un Champ de Bataille ne sont pas toujours de lon-  
 gue durée. Les Ducs de Weimar & de Rohan, les  
 deux plus grands Capitaines de leur siècle perdirent  
 tout à cette malheureuse journée, hors le courage,  
 & la confiance de leurs Soldats, auxquels il ne resta  
 que leurs seules Armes, & le desir d'avoir leur re-  
 vanche. C'est beaucoup, lorsqu'ils ont à leur tête des  
 Généraux vifs, hardis & braves, & à qui la cervelle  
 ne tourne pas aisément.

Une partie de cette Armée avoit été prise, ou tail-

lee en piéces, l'autre s'enfuit, & ne borna sa courfe qu' cinq ou fix lieues du Champ de Bataille. C'est-la que le Duc de Weimar recueillit les triftes débris de son arme. Il se trouva fans vivres, fans équipages, & fans munitions en un mot réduit dans l'état du monde le plus défagréable. Le Duc de Rohan, l'homme du monde le plus fecond en expédiens & en reffources hardies & vigoureufes lui dit qu'il n'y avoit rien de defefperé avec de fi braves Soldats. Il propofa au Duc de Weimar d' remarcher aux ennemis. Celui-ci goûta cet avis, qu' trouva digne de fon courage, de la vertu, de l'extremité, ou il fe voyoit réduit.

On fonde la volonté des Officiers des Corps, & ceux ci celle des Soldats : ils répondent tous unanimement qu'ils font prêts à tout faire. On les rallie, & chacun joint fon Drapeau. L'on force une marche de nuit avec une incroyable diligence. On arrive au point d' jour fur l'ennemi, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à une telle vifite. On le furprend, & fans lui donner le tems de fe reconnoître, il eft attaqué, & battu fans prefqu'aucune réfiftance : tout s'enfuit, tout s'en va, & rien ne demeure. Le canon, les bagages les munitions de guerre, rien n'échape à l'avidité du vainqueur. On n'a jamais eû parler d'un événement femblable.

Si le Maréchal de Bouffers, un des plus braves hommes, & des meilleurs Citoyens que la France ait jamais eu, fans écouter les confeils de certaines perfonnes après la Bataille de Malplaquet eût marché quelques jours après droit à l'ennemi, qui affiégeoit Mons il l'eût furpris, & leur eût fait boire le même vin, que les Bavarois burent à Rinfelt.

**B A T A R D' E A U** eft une efpèce de digue faite de pieux, d'aillies, & de terre pour detourner l'eau d'un ruiere.

**B A T A R D' E A U** eft auffi un échafaut de quelques planches fur le bord d'un Vaiffeau, pour empêcher l'eau d'entrer fur le pont, lorsqu'on couche le Vaiffeau fur le côté pour le radouber.

**B A T E A U** pêcheur, c'est le Bateau qui fert à pêcher.

**B A T E A U X** : c'est ainfi que l'on nomme diverfe forte de petits Vaiffeaux que l'on mène à la voile & à la rame, mais qui font faits plus materiellement que les Chaloupes. L'on fait auffi de grands Bateaux qui ne peuvent aller qu'à la voile.

**B A T E A U X** à eau. Les Bateaux, ou Barques

au sont destinés en Hollande à amener de l'eau douce dans les lieux, où il n'y en a pas, comme l'on fait à Amsterdam pour les Erasseurs de biere, & quand l'eau de pluie manque. On s'en sert encore pour aller querir de l'eau salée, dont on fait du sel. Ceux qui amènent de l'eau douce sont fort plats, & enfoncent dans l'eau, presque jusques au bord, ou du moins à un pied du bord, lorsqu'ils sont chargés. Ils ont un peu de relevement, à l'avant, & à l'arrière, & il y a des trous dans le carreau, par où s'écoule l'eau, qui y tombe, ou qui y entre de dehors. Les coutures en sont fort bien calfatées, & goudronnées, on y fait entrer l'eau par un trou, qui est dessous, qu'on bouche, quand le Bateau est plein. Ceux qui amènent de l'eau salée sont faits à la maniere des Semaques & mâtes en fourche.

**BATELE'E**, charge entiere de Bateau.

**BATELIERS**: ce nom est donné à ceux qui mènent des Bateaux sur les Rivieres d'eau douce.

**BATIMENT**. Voyez Tome I.

**BATTANT** d'un Pavillon, c'est sa longueur qui voltige en l'air. Le Guindant c'est sa largeur ou hauteur, qui regne le long du bâton.

**BATTERIE** de Canon sur les Vaisseaux: c'est une quantité de Canons mis de l'avant à l'arrière des deux côtés du Vaisseau. Les plus grands Vaisseaux ont trois batteries. La premiere est celle, qui est la plus basse, la seconde est au-dessus de la premiere, c'est-à-dire au second pont, & la troisième est sur le dernier pont, ou pont d'en-haut, chaque rang étant ordinairement de quinze sabords, sans comprendre ceux de la sainte Barbe, les Batteries qui sont sur les Châteaux. La premiere Batterie, qui est la plus basse, doit être pratiquée si haut, que dans le gros tems elle ne se trouve pas sous l'eau, & que par ce moyen elle ne demeure inutile. La plupart des Fregates Françoises n'ont que deux ponts, afin d'être plus legeres, & meilleures volieres. On dit Batterie haute, Batterie du pont d'en-haut, Batterie entre deux ponts.

**BATTERIE** & demie: Cela se dit d'un Vaisseau qui n'a du canon que le long d'un pont, & à la moitié de l'autre.

**BATTERIE** trop basse: Cela se dit d'un Vaisseau qui a son premier pont & ses sabords trop près de l'eau. Mettez la Batterie dehors, c'est-à-dire mettez les Canons aux sabords. Mettez la Batterie dedans: c'est-à-dire ôtez les Canons des sabords, pour les re-

mettre dans le Vaisseau.

**B A T T R E** la Caïsse : c'est battre du Tambour.

**B A T T R E** la Diane : c'est une certaine manière de battre la Caïsse au point du jour , pour reveiller , ou les Equipages sur un Vaisseau , ou les Soldats , dans une Garnison , dans un Camp , &c.

**B A T T R E** la marche : c'est pour donner le signal de marcher.

**B A T T R E** aux champs : c'est pour avertir qu'on doit marcher , & c'est ce qu'on nomme le premier.

**B A T T R E** le dernier , ou l'assemblée : c'est pour que les Soldats s'assemblent , & se mettent sous les Armes

**B A T T R E** la Charge , ou la guerre : c'est pour avertir les Soldats de tirer contre l'ennemi , ou d'y aller contre avec l'arme blanche.

**B A T T R E** la retraite , c'est avertir les Soldats dans une Garnison , à se retirer dans leurs casernes , ou chez leurs hôtes. *Battre* la retraite dans une Armée qui est aux mains avec l'ennemi , c'est l'avertir de se battre en retraite.

**B A T T R E** la Poudre. On bat la Poudre de huit ou dix coups de refouloir pour faire l'épreuve du Canon.

**B A T T U** , être battu de la tempête : un Vaisseau battu de la tempête.

**B A T T U R E S** : Terme de Marine : c'est un fond mêlé de sable , de roche , ou de pierre , qui s'éleve vers la surface de l'eau.

**B A U D E T** : Les Scieurs de long appellent Baudet les Treteaux sur lesquels ils posent leur bois , quand ils les veulent scier.

**B A Y E S** d'un Vaisseau : ce sont les ouvertures qui sont en sa charpente , comme celles des écoutilles , les trous par où les mâts passent.

**B A Y E S** , bras de mer. *Voyez* Tome I.

**B E A U P R E**. J'ai dit Tome I. que c'est un mât , qui est couché sur l'éperon , à la prouë des Vaisseaux. Le Beaupré est couché au-devant sur l'éperon ; son pied est enchassé sur le premier pont , au-dessous du Château d'Avant , avec une grande boucle de fer , & deux chevilles de fer qui sortent entre deux ponts.

Le Beaupré s'avance au-de-là de la prouë & de l'éperon. Il est couché sur l'étambraie , & passe au-delà du lion , avant qu'il est nécessaire pour la voile , afin qu'elle tombe juste auprès du lion. Cette voile est celle qui contribue le moins au fillage du Vaisseau par-

qu'elle ne reçoit que le vent, qui échape par dessous les autres voiles, ou à côté.

Le *Beaupré* est appuyé sur l'étrave, ou acôté sur le coussin, & couché sur l'étambraie. Quelquefois il s'asse entre les bettes, & son pied est contre le mat de mine, s'affermissant ainsi l'un & l'autre, car sans cela il n'importeroit pas que le *Beaupré* vînt si avant dans le Vaisseau. Il y a au mât de misène un gros raquet, qui entre dans les petits blocs avec une entaille, & qui vient finir sur le *Beaupré*: il a douze pouces de large & quatre pouces d'épais, il y a un collier de fer sur le bout.

Pour affermir encore le *Beaupré* on le surlie, & on couvre d'une peau de mouton cette saisine afin de la conserver.

*PETIT-BEAUPRÉ*, c'est, le mât qui est arboré sur la hune du *Beaupré*.

*BARZISTAN*, terme Turc: c'est dans une Armée Turque, qui est campée, le marché où l'on vend aux Soldats les Sabres, les Flèches & tout l'appareil de guerre.

*BEC d'âne*, c'est une sorte de ciseau.

*BEC de canne*, c'est une autre sorte de ciseau.

*BEC de Corbin*, c'est un instrument de fer, avec lequel un calfat tire la vieille étoupe d'une couture de Vaisseau.

*BEGLER BEGS* chez les Turcs, sont des Viceroyes qui donnent le nom de *Beglerbat* & de *Beglerbeg* à la Milice qu'ils entretiennent. Ils passoient autrefois à ce poste après avoir rempli ceux de *Zaims* & de *Beglers*: aujourd'hui cette coutume n'est plus en usage.

Le poste de *Beglerbegs* est fort honorable. Ils rendent hommage en y entrant au Grand-Seigneur, qui leur donne un habit de drap d'or, doublé de zibeline; & au sortir du Serrail, il leur fait présent d'un cheval sellé & bridé, & d'une masse, & d'un sabre. Pour marque de leur dignité, il leur est encore permis de porter deux plumes de *Heron* au Turban, & d'arborer trois queues de cheval.

En vertu de leurs Charges, ils peuvent ordonner aux *Beglers* de marcher avec leurs Drapeaux, & leurs Milices, & donner les postes de *Zaims* & de *Timarions*. Il y en a cependant quelques-uns qui ne le peuvent faire sans la permission de la Porte, qui exige qu'on a lui demande.

Les revenus qui sont assignés aux *Beglerbegs*, sous le nom d'*Usçour*, pour l'entretien de la Milice, mon-

tent depuis la somme de sept cens risdales , jusques à celle de douze cens.

Les *Beglerbegs* sont estimés , parce qu'ils doivent fournir un homme de guerre pour chaque cinq mille *aspre* de revenu. Cependant ils ont quelques uns de ces nombres francs. Lorsqu'il vient à mourir un *Beglerbeg* , on récompense par l'*usciur* , ou revenu courant , onze de ses domestiques , comme la loi l'ordonne.

Parmi les *Beglerbegs* , il y en a qui s'appellent *Kas* & d'autres *Saliens*. Les premiers sont ceux qui sont payés de l'argent de l'*usciur* , qu'on leur donne à compte de ce qu'ils doivent avoir , & même différenté du profit qu'ils retirent de la vente des *Ziamets* & des *Timars* , qu'ils peuvent garder pour complement de leur paye. Ils ont par-là l'autorité d'avancer leurs domestiques , comme le *Selictar* , qui est celui qui garde l'épée , & de pourvoir quelque *Aga* , qui les sert en qualité de Volontaire.

Les seconds , sont ceux qui reçoivent leur paye immédiatement du Tresor Imperial , par le moyen des Comptoirs établis dans leurs Départemens , sans qu'ils puissent exiger la moindre chose des Peuples , ce qui se pratique plus vers les frontieres , qu'autre part.

Les *Beglers* ou *Begs* , qui donnent le nom de *Beglas* aux Provinces qui composent leur Département , & celui de *Beglers* à la Milice , qu'ils entretiennent , arrivent à cet emploi , partie immédiatement par les ordres de la *Porte* , qui se sert de ce Poste & du revenu qu'il produit , pour augmenter la paye des Courtisans , & des Officiers du Gouvernement , ou pour l'appanage de ceux qui sont déposés des premieres Charges de l'Empire , & partie moiennant une somme d'argent qu'ils donnent au *Beglerbeg*.

Les *Beglers* doivent obéissance au *Beglerbeg* du Royaume , duquel ils reçoivent les ordres , tant pour l'administration de la Justice , que pour la bonne discipline de la Milice , qu'ils doivent conduire sous ses Drapeaux , appelés *Sangiaks* , ou du nom du lieu de leur résidence.

Pour marque de leur dignité , ils peuvent porter une plume de *Heron* au *Turban* , & arborer une queue de cheval. Cependant au *Caire* & en *Hongrie* , il y en a quelques-uns qui peuvent en arborer d'eux.

Leur revenu qui est pris sur les dîmes des terres , excepté dans la *Natolie* , qui est réglé à quatre mille *risdales* , monte depuis cinq cens , jusqu'à six mille



*dales*, avec l'obligation d'armer un Soldat, pour chaque cinq mille aspres de revenu.

Lorsqu'il meurt un *Begler*, on récompense six de Domestiques avec le revenu courant. Ils ont comme les *Beglerbegs*, des surnoms qui les distinguent parmi eux. Les uns sont appelés *Kugiumets*, d'autres *Juruks*, d'autres *Musselimplers*, d'autres enfin *Jujabeglers*.

Les *Kugiumets* sont ceux qui succèdent aux *Beglats* pere en fils. Mais s'ils avoient été déposés, pour être exemptés d'aller à la guerre, la Charge passeroit au plus proche parent. Les *Beglers* de cette espèce sont pour la plupart ceux de Kurt ou Turcomanie, & sont payés du revenu des dîmes.

Les *Juruks* ne commandent pas à des gens qui ont une demeure fixe dans une Province, mais à un Peuple le plus souvent errant sur le Mont *Hemus*, & dans d'autres endroits de la Grece. Genre de vie auquel la nécessité de trouver des pâturages à ses troupeaux l'oblige continuellement. Cependant ce Peuple est partagé en familles, qui font 2250. hommes, répartis en trente *Ougiahs*, qui ont chacun un *Jaruh*, auquel ils obéissent. Ce *Jaruh* est obligé de conduire cinquante hommes en tems de guerre, & de les entretenir sur le pied marqué dans les Registres de l'Empire.

Les *Musselimplers* sont les Gouverneurs de ces gens privilégiés appelés *Musselims*. Il y en a autant en Europe, qu'en Asie.

Les *Jaja-Beglers* sont les Commandans d'une Milice, & ne l'Auteur de l'Etat-Militaire de l'Empire Ottoman, ne voit être des gens de pied, comme il n'en est pas sûr, & n'en fait pas mention.

**BELIER.** Les Anciens avoient l'usage du Belier suspendu. Ceux qui en attribuent l'invention aux Grecs & aux Carthaginois se trompent, puisque les Juifs en montant jusques à David, connoissoient cette machine de guerre, dont les Assyriens, & peut-être même les Egyptiens peuvent être les Inventeurs.

Dom Calmet dans sa sçavante Dissertation sur la Milice des Hebreux, nous apprend que le *belier* étoit connu des Peuples de l'Asie long-tems avant que les Occidentaux en eussent la moindre nouvelle. Le *belier* peut être aussi ancien que la guerre. Cette machine est bien plus aisément à l'esprit que l'arc & la flèche. On parle du *belier suspendu*: car pour du *belier* non suspendu, il ne paroît pas qu'aucun peuple s'en soit servi avant les Grecs.

Le *belier suspendu* étoit composé d'une poutre, d'un

feul brin de bois de chêne , assez semblable à un mâc de Navire d'une longueur & d'une grosseur prodigieuse , dont le bout étoit armé d'une tête de fer fondu , proportionnée au reste & de la figure de celle d'un *belier* ; ce qui lui fit donner ce nom , à cause qu'elle heurte les murailles , comme le *belier* fait de sa tête tout ce qu'il rencontre. Tous ceux que l'on voit sur les monumens Grecs & Romains paroissent sous cette forme. On en voit la construction dans le Tome II. du Polybe de M. le Chevalier Folard.

Le plus long *belier* dont l'Histoire fasse mention , est celui d'Antoine , dans sa guerre contre les Parthes. Il avoit quatre-vingts pieds de longueur. Tous les Auteurs sont unanimes sur ce point. Aucun Ecrivain de l'antiquité ne nous apprend point les moyens dont ils se servoient pour le transport de leurs Beliers , qu'ils traînoient à la suite de leurs Armées. L'Auteur ci-dessus cité , imagine qu'on transportoit la poutre sur un chariot à quatre rouës d'une construction particulière , composé d'une charpente très-forte , & la poutre bélière suspenduë court sur un très-fort montant , puissamment soutenu de toutes les pièces de charpente capables de résister aux plus grands efforts & le tout retenu & bandé par de fortes lames , & des équerres de fer.

Quant au *belier non-suspendu* , il y a fort peu de Scavans qui ne l'ayent traité de chimere. Cependant si nous en voulons croire l'homme le plus versé sur cette matiere , & qui a sçu fouiller dans toute l'Antiquité , pour ce qui regarde le militaire , si nous en voulons croire le sçavant Auteur que j'ai déjà cité plus haut , les Beliers des Tours & des Tortuës n'étoient pas suspendus , parce que ces tours & ces tortuës n'étoient pas fermées par devant , & cela ne pouvoit être autrement.

**B E R C H E** : c'est un terme de marine , pour signifier une sorte d'Artillerie dont on se servoit anciennement dans les Navires. Ce sont de petites pièces de canon de fonte verte : il y en avoit aussi de fer fondu , qu'on appelle Barres. Ces sortes de canons ne sont plus gueres en usage.

**B E R G E**. Quelques-uns disent Barge : c'est un bord escarpé d'une rivière , un bord assez élevé pour garantir la campagne d'être inondée. On appelle aussi en termes de mer , les grands rochers relevés à pic & droitement , *Berges* , & quelques-uns les nomment *Barges*. Il y a sur la Côte de Poitou des Rochers nommés les *Barges* d'Olonne.

**BESAIGUE** : c'est un outil de fer acéré, & courant par les deux bouts ; dont l'un est bec-d'âne, & l'autre planché à biseau, ayant une poignée au milieu. Les Charpentiers François s'en servent beaucoup.

**BESSON**, terme de marine : c'est la rondeur des aux & des tillacs, & proprement tout ce qui est relevé hors d'œuvre & qui n'est pas uni.

**BIGUOT** : c'est une pièce de bois, percée de deux ou trois trous, par où l'on passe le bâtard pour la composition du racage du Vaisseau. Il y en a de différentes longueurs.

**BIGUE** : c'est une grosse pièce de bois, que l'on passe dans les sabords aux côtés des Vaisseaux, lorsqu'il y a quelque chose à faire, soit pour les soulever, soit pour les coucher.

**BIGUES** : ce sont aussi les mâts qui soutiennent celui d'une machine à mâter.

**BILLE**, aiguillette d'escouet : c'est un bout de menu cordage, où il y a une boucle & un nœud ; son usage est de tenir le grand coïet au premier des grands habans lorsqu'il ne sert pas.

**BILLER** : c'est attacher à une courbe de cheval la corde qui sert à tirer les bateaux sur les rivières.

**BILLOTS** : ce sont des pièces de bois courtes, qu'on met entre les Fourçats des Vaisseaux, pour les armer en les construisant.

**BISE**, vent de Nord-Est : c'est un vent sec & froid, qui souffle dans l'hiver, entre l'Est & le Septentrion. Il gèle les vignes, & sèche les fleurs quand il arrive à contre-tems dans leur saison.

**BITORD**, menuë corde à deux fils, dont on se sert pour faire des enfléchures, on les tourne au rouet, sur le bord du Vaisseau.

**BLASPHEMES**. Il est défendu par l'Ordonnance du 20. Mai 1686. à tout Gendarme, Cavalier Dragon & Soldat, de jurer le saint nom de Dieu, à peine d'avoir la langue percée d'un fer chaud ; & veut sa Majesté, que lesdits Blasphémateurs soient remis aux Prevôts, à la suite desdites troupes, ou au Major Picelles pour leur faire souffrir la peine susdite.

**BLEU**, Officier Bleu, Lieutenant ou Enseigne Bleu ; c'est un Officier que le Capitaine d'un Vaisseau crée dans son bord, pour y servir faute d'Officier Major.

**BLIN** : c'est une pièce de bois quarrée, où diverses barres sont clouées de travers à angle droit, en sorte que plusieurs hommes, en la maniant ensemble, peuvent agir de concert, pour en faire entrer des coins

de bois sous la quille d'un Vaisseau lorsqu'on veut l mettre à l'eau. On se sert aussi du Blin pour assemble des mâts de plusieurs pièces. Il y a des Blins, qui ont des cordes passées au lieu de barres, afin d'enfoncer les coins dans l'enfoncement du dessous du Vaisseau, quoil le Blin à barres ne seroit pas propre.

**BLOQUER** une Place, en faire le Blocus *voyez* BLOCUS Tome I Bloquer, en terme de marine : c'est mettre la bourre sur du goudron entre deux bordages, quand on souffre ou que l'on double un Vaisseau.

**BOIS** : je n'ai parlé Tome I. que du bois qu'on donne aux troupes pour leur chauffage, & du bois de remontage pour les pièces de canon. Je vais entre ici dans le détail des différentes espèces de bois qui servent à la construction des Vaisseaux, & qui sont d'usage pour le service de l'Artillerie, &c.

**BOIS** en général, est une substance solide, qui forme la tige & les branches des arbres, qui reçoit sa nourriture, & prend son accroissement de l'humide radical, ou suc de la terre. Les nouveaux Physiciens aidés de leur microscope ont remarqué que le bois, malgré cette solidité, qu'il semble avoir, n'est cependant qu'un amas infini de filamens, ou plutôt de canaux creux dont les uns montent en haut, & se disposent en manière d'un cercle presque parfait, & les autres passent de la circonférence au centre, en sorte qu'ils se croisent en s'entrelaçant les uns dans les autres ; ce qui sert à faciliter la nutrition des arbres, & à faire monter & redescendre, par une espèce de circulation, la sève destinée à les nourrir, & à les faire croître.

Il y a une infinité d'espèces de bois, distinguées par leur nature, leurs qualités, leurs propriétés & leurs verrus, aussi-bien que par leurs usages, leurs défauts, leurs tailles, leurs façons, leurs mesures, & leurs voitures.

La plupart des bois tirent leurs noms des arbres mêmes, ou des lieux d'où ils viennent, ou des choses à quoi ils peuvent être propres ; & ils se distinguent encore suivant l'état auquel ils se trouvent naturellement dans les bois ou forêts.

Les bois qui croissent de semence, durent plus long-tems en œuvre, que ceux qui sont provignés ou plantés de boutures ; aussi l'expérience fait-elle connoître que les boutures ne poussent des racines, qu'aux côtés & au milieu, ce qui fait que le cœur n'est pas si vif, quoique l'arbre entier paroisse vif au-dehors.

Le Bois qui est abattu au commencement de l'hi-  
 ver quand les feuilles tombent des arbres, est estimé  
 meilleur & le plus durable.

Le Bois des plus grands arbres, & par conséquent des  
 plus vieux, est moins bon & sujet à plus de défauts,  
 & plus disposé à se gâter, que celui des jeunes arbres.

Le Bois qui vient des pays hauts & montueux, qui  
 sont en Allemagne, vaut beaucoup mieux que celui des  
 pays marécageux, comme est le pays de Brême.

Le Bois de Biscaïe vaut beaucoup mieux que celui  
 du Nord, & celui qui croît dans les parties Méridiona-  
 les de ce pays-là, est meilleur que celui des parties  
 septentrionales.

Le Bois où il y a plus de résine, de gomme & de  
 crébenthine, est le plus propre à l'eau & se corrompt  
 moins. C'est par cette raison que le bois de sapin est  
 estimé pour la construction des Vaisseaux, que  
 quelques-uns croient qu'il surpasse en cela le bois de  
 chêne, quoique le bois de chêne surpasse aussi tous  
 les autres bois, par la qualité qu'il a de plier & cour-  
 ver facilement, & d'être très-fort, sans être très-pe-  
 sant. Dans la construction, aussi-bien qu'en fendant le  
 bois, il faut prendre garde au fil. Plus on peut suivre  
 le fil, meilleur est l'ouvrage qu'on fait.

La couleur dans le bois n'est pas estimée : on pré-  
 fère la couleur jaune. Lorsque le bois que l'on a pour  
 construire un Vaisseau se trouve inégal en qualité, on  
 tâche de mêler toujours le bon avec le mauvais ; &  
 sur-tout on employe le moins bon pour le dedans. On  
 doit particulièrement prendre garde au Bois que l'on  
 employe pour faire des chevilles, parce que cela im-  
 porte extrêmement pour la conservation du Vaisseau.  
 Il faut choisir autant que l'on peut du Bois de jeunes  
 arbres ; mais il faut qu'il soit bien sec, tel qu'on en ap-  
 porte en Hollande de l'Est d'Irlande, d'où il vient  
 même des chevilles toutes prêtes.

Lorsqu'on prend des arbres dans les Forêts de France  
 ou des Pays circonvoisins, pour la construction des  
 Vaisseaux du Roi pour leurs radoub & pour leur mâ-  
 ture, on observe de faire couper les chênes en vieille  
 lune, depuis le mois d'Octobre jusqu'au mois de  
 Mars ; & les Sapins en nouvelle Lune, depuis le mois  
 d'Octobre jusqu'au mois de Mai ; & l'on prend garde  
 qu'ils soient en âge convenable, & non sur le retour,  
 & de les faire voiturier en diligence, en sorte qu'ils  
 soient peu de tems exposés dans les forêts & dans  
 l'eau douce ; & qu'ils soient rendus dans les Ports

huit mois au plus tard après leur coupe. L'Ordonnance veut que les bois soient empilés de manière, que l'air passant dans toutes les distances, les pièces ne puissent s'échauffer ou pourrir, & qu'elles puissent être reconnues & marquées par le Maître Charpentier.

**BOIS mort.** Les Bois morts sont ceux qui ont séché sur pied, & qui n'ont plus ni sève ni vie, & les **MORTS BOIS**, sont ceux qui vivent, mais qui ne portent pas de fruit. La Chartre-Normande accordée par Louis X. en 1313. admet de neuf espèces de mort-bois, qui sont les *Sceaux*, *Mareaux*, *Épines*, *Puines*, *Aunes*, *Genets*, *Genevrières*, *Ronces*, & le *Sureau* ou *Isseur*. François I. par son Ordonnance sur le fait de Chasses Art. 55. déclare que pour ôter toute difficulté sur ce qu'on doit appeler *Bois-mort*, & *mort-Bois* veut qu'on suive l'interprétation, & la restriction contenue en la Chartre aux Normands du Roi Louis X. Les Ordonnances faites depuis sont conformes à celle de François I.

**BOIS-neuf**: c'est celui qu'on apporte dans les bateaux, ou dans les grands Vaisseaux, sans qu'il ait trempé dans l'eau ou flotté. Les Marchands qui font arriver des Bois neufs de différentes qualités dans un même Bateau, sont tenus de les y faire mettre par piles séparées.

**BOIS flotté**: c'est celui qu'on a tenu dans l'eau avant que de le mettre en œuvre. On l'amène en train & lié avec des perches, & des roüettes sur les Rivières. Il y en a une sorte, qu'on appelle bois de Traverse, qui est tout de Hêtre, sans écorce, dont la destination est pour les Boulangers & Pâtisiers, qui s'en servent à chauffer leur four. Il est enjoint aux Marchands de Bois flotté de Paris, de faire triquer les bois, & de les faire empiler en leur Chantier, séparément selon leurs différentes qualités; & chaque pile doit être mise à telle distance, qu'elle puisse être entièrement vue & visitée par les Officiers à ce propos.

**BOIS demi-flotté**: c'est du Bois qui a resté à moitié moins dans l'eau, que les autres Bois flottés. On l'appelle aussi Bois de Gravier, parce qu'il croît dans les endroits graveleux & pierreux. L'invention de flotter le Bois, & d'en composer des trains n'est pas extrêmement ancienne. Jean Rouvet, Marchand de Paris, commença le premier à s'en servir en 1549 pour faire descendre dans cette Ville par la Rivière de Seine, les Bois du Morvans, petite Province qui fait partie de celles de Bourgogne & du Nivernois.

**BOIS** piqué de vermoulure.

**BOIS** gelif, c'est un bois qui a des fentes, qui lui sont venuës par la gelée. Les Vaisseaux bordés de bordages de bois gelif sont fort sujets à faire eau.

**BOIS** blanc: c'est le bois leger & peu solide, qui enant de la nature de l'aubier, se corrompt facilement, comme le Tremble, le Bouleau, le Peuplier, &c.

**BOIS** roulé, c'est celui qui a été extraordinairement battu & fatigué des vents pendant qu'il étoit en sève, de maniere que les cruës de chaque année n'ont pu faire corps l'une avec l'autre, étant resté de leur épaisseur sans aucune liaison. Le bois de cette sorte n'est bon à mettre en œuvre que pour de petits ouvrages; & il ne peut être débité ni en fente ni en autre marchandise.

**BOIS** sur le retour: ce sont des bois trop vieux, qui commencent à se corrompre, & qui ont plus de deux cents ans, à l'égard des chênes.

**BOIS** rouge: c'est un bois qui s'échauffe & qui est sujet à se pourrir; les humidités qui sont entre le bordage & le ferrage ne pouvant s'évaporer échauffent le bois & le font pourrir.

**BOIS** mouliné, carrié & corrompu, c'est celui qui est carrié & corrompu, & où il y a des molandres & des vers.

**BOIS** sain & net: c'est celui qui n'a ni galles ni fistules, ni nœuds vicieux, ni autres semblables défauts.

**BOIS** qui se tourmente: celui qui n'étant pas sec quand on l'emploie ne manque jamais de se déjetter.

**BOIS** qui a des loupes: c'est quand on voit s'élever des bossés ou gros nœuds sur l'écorce; ce qui est une marque d'un bois solide & dur.

**BOIS** combugé: c'est un bois qui est imbibé & pénétré d'eau.

**BOIS** de brin ou de tige: c'est celui dont on n'a ôté que les quatre dosses flaches, & qui d'ailleurs est dans le même état où il a été produit.

**BOIS** en grume: c'est celui qui est avec son écorce & dont on a seulement ôté les branches sans en avoir équarri la tige.

**BOIS** lavé: c'est celui dont on a ôté avec la besaigue tous les traits de la scie.

**BOIS** courbes qui croissent courbes. Bois courbes & qu'on a rendu courbes & qui sont toisés de leur grandeur de leur plein ceintre.

**BOIS** deversé ou gauche ; c'est celui qui n'est pas droit par rapport à ses angles & à ses côtés.

**BOIS** refait & mis à l'équerre : c'est un bois bien équarri ; c'est-à-dire, que de flache qu'il étoit, il est dressé au cordeau sur ses faces : ainsi des pièces de bois refaites & dressées sur toutes les faces, sont celles qui sont bien équarries.

**BOIS** affoiblis : ce sont ceux qu'on a taillés en ceintre.

**BOIS** méplet : c'est un bois plus large qu'épais comme les membrures qui s'emploient en menuiserie.

**BOIS** de mail : c'est celui qui est fendu & scié du centre à la circonférence.

**BOIS** de scie, c'est une pièce de bois dont on a coupé le fil pour lui donner une figure angulaire & quarrée.

**BOIS** vendu à l'épreuve de la hâche, c'est-à-dire, qui ne se paye qu'après avoir été mis en œuvre & trouvé bon.

**BOIS** d'aune, l'aune & le tilleul croissent promptement, mais le bois en est léger & rompt aisément. Pour le bois d'aune il se fortifie & devient meilleur quand on le laisse dans l'eau.

**BOIS** de chêne : on coupe les chênes & autres arbres qui perdent leurs feuilles en vieille Lune.

**BOIS** de peuplier : le tremble, ou le peuplier & le tilleul sont propres à faire des pompes & toutes sortes de tuyaux, parce qu'ils sont tendres en dedans & durs en dehors.

**BOIS** de pin : on coupe les pins, sapins & autres bois de cette nature qui ne perdent point leurs feuilles, en lune nouvelle.

**BOIS** de sapin : les suiffes ou femelles des sapins sont à préférer aux sapins. On les distingue par les feuilles qui sont crépées, par l'écorce qui est plus mince, & par le bois qui est plus blanc.

**BOIS** de sapin rouge : le bois de sapin rouge étant plus léger & moins fort que le chêne, ne s'emploie dans la construction des grands Vaisseaux, & surtout des Vaisseaux de guerre, que pour les hauts & pour les dedans, où le bois n'a pas beaucoup à souffrir ; il est propre aussi à construire des Bâtimens de charge, parce que comme il est léger, le Bâtiment tire moins d'eau, & par conséquent il peut porter une plus grande charge.

**BOIS** de sapin blanc : le sapin blanc est encore plus léger que le rouge, & rompt plus facilement.



Méanmoins tous les deux rompent & sont assez difficiles à plier, ils ont aussi beaucoup d'aubier.

**BOIS**, négoce du bois : le négoce du bois est un négoce incommode & dangereux à cause de l'incertitude du prix qui hausse & baisse continuellement & change d'un jour de marché à l'autre. Il est dangereux aussi à cause de la matière, parce que souvent on achète du bois de telle apparence, qui étant mis en œuvre se trouve carié, vicié, rempli de nœuds pourris ou de trous ; avec cela on y use encore de supercherie en mettant les bois dans la boue, qui s'y attache & empêche qu'on n'en remarque les défauts. On les garnit même exprès, & l'on couvre ces défauts avec de l'argille & d'autre terre qui les cache à la vue, on évite ces inconveniens en achetant le bois à l'épreuve de la hâche, c'est-à-dire à condition de ne le payer que quand il aura été mis en œuvre & qu'il sera trouvé bon, mais cette condition en augmente beaucoup le prix.

Pour bien conserver le bois, il est bon de le tenir dans l'eau salée ou à l'air dans un lieu sec. Celui qu'on laisse exposé à la pluie & au soleil successivement contracte de grands défauts & se gâte. Les Italiens tiennent longtems les bois de construction dans l'eau, prétendant qu'ils y deviennent en même tems & plus forts & plus aisés à plier.

Il importe extrêmement de ne pas mettre en œuvre du bois qui soit trop vert. Chacun sçait assez les inconveniens qui en arrivent, ainsi il faut qu'un habile Charpentier en ait sa provision faite.

Les bois qu'on employe à la construction des Vaisseaux se distinguent ordinairement en bois droits & en bois courbes, c'est-à-dire à l'égard des plus grosses pièces. Les autres pièces qui ne sont pas comprises sous cette division sont les planches, les petits courts batons & quelques autres.

**BOIS** de pique ou de lance, c'est leur manche : le bois des piques & des demi-piques sur mer est de frêne plus fort que celui dont on se sert sur terre, pour les piques & les demi piques.

**BOITE**, de la boîte : c'est l'appas dont les Pêcheurs de morues se servent pour amorcer leurs hameçons ; les François y mettent ordinairement des Harengs & du Maquereau que la Moruë aime beaucoup.

**BOITE** d'un villebrequin : c'est le morceau de bois dans lequel on met la mèche.

BOITE d'Ecouvillon, voyez BOUTON.

BOITE du gouvernail : c'est la piece de bois percée au travers de laquelle passe le timon ou la barre.

BOMBÉ, bois bombé, c'est celui qui est fait en arc & un peu courbe.

BOMBES : chez les Turcs leurs bombes sont de différente grosseur, mais assez grossièrement jetées, cependant elles font assez d'effet, comme parut à Belgrade lorsqu'ils mirent le feu au magasin poudre. Le bombardement leur a été enseigné par les Chrétiens.

BOMERIE : prêt à la grosse aventure : c'est l'interêt des sommes de deniers prêtés entre Marchands sur la quille d'un vaisseau ou sur les marchandises qui y sont chargées, moyennant quoi le Prêteur se soumet aux risques de la guerre & de la mer cela s'appelle autrement *prêt à la grosse aventure* comme l'argent que l'on prête & qui rapporte quinze vingt, & jusqu'à trente pour cent, selon les risques n'est prêté pour l'ordinaire que sur la quille du Vaisseau qui chez les Hollandois s'appelle Bodem, d'où ils font *Bodemerye* : on a aussi appelé ce prêt *Bomerie*.

La *bomerie* n'est pas comprise dans la loi qui défend entre Marchands une stipulation de profit au-dessus de douze pour cent : car comme non-seulement on hazarde le profit de son argent, mais encore on porte sa part des pertes qui se font, il est juste qu'on ait aussi part au profit, & il y a encore plus de justice s'il paroît que les circonstances des lieux & des tems augmentent le danger.

Un Maître qui se trouve en peine dans les mers qui sont au-delà de Douvres, ou du Sund, & dans le Sund, peut faire un emprunt de *bomerie*, jusqu'au quart de la valeur de la quille & non davantage, si ce n'est dans la plus pressante nécessité. Il en est de même à l'égard d'un Maître qui est intéressé dans la Cargaison.

Les Maîtres Hollandois qui sont au-deçà du Pas de Calais & du Sund, ne peuvent faire aucun achat sur la quille du Vaisseau, ni prendre de l'argent à *bomerie*, que du consentement exprès de la plus grande partie des afreteurs : autrement ils en demeurent seuls chargés.

BON de voiles, voyez VOILIER.

BONIFIER une baléne : c'est la dépecer, fondre le lard, & en tirer tout ce qu'il y a de bon.

**BONNEAU** : c'est un morceau de bois ou de fer, & quelquefois un baril relié de fer, qui flottant sur l'eau marque l'endroit où les ancres sont mouillées dans les Ports ou Rades.

**BONNE** de nage : une Chaloupe qui est bonne de nage, c'est-à-dire, qu'elle est facile à manier & qu'elle passe ou avance bien à l'aide des avirons seulement.

**BON TOUR** : cela se dit d'un Vaisseau, qui n'étant affourché a évité, de sorte que les cables ne se sont point croisés.

**BORDAÏER**, quelques-uns disent *Bordeger*, c'est faire ou courir des bordées, c'est-à-dire, gouverner tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, lorsque le vent ne permet pas de porter à route.

**BORDÉE** de canon, c'est l'artillerie qui est dans les sabords de l'un ou de l'autre côté d'un Vaisseau. Envoyer une *bordée*, donner la *bordée*, c'est tirer sur un autre vaisseau tous les canons qui sont dans l'un ou l'autre côté du navire.

**BORDE** les écoutes tout plat : borde la grande écoute, borde la misene ou la hale au plus près du vent : borde la sivadriere : borde le grand perroquet, borde le petit perroquet de misene ou d'avant : borde au vent : borde sous le vent : tous ces commandemens se font pour faire border les écoutes chacune en particulier. Quelques-uns disent *borde l'écoute d'une telle voile* : borde les avirons, c'est-à-dire, met les avirons en état pour se préparer à ramer ou à nager.

**BORDER** un vaisseau, c'est couvrir ses membres de bordages, ce terme a différentes significations : on dit border le tillac, border l'acastillage, border le vibord, border en carvelle, c'est border à l'ordinaire, de sorte que les bordages se touchent quarrément : border à quein c'est border de sorte que l'extrémité d'un bordage passe sur l'autre. Border une voile, voyez Tom. I. Border une écoute, c'est la tirer ou haler jusqu'à ce qu'on fasse toucher le coin de la voile à un certain point. Border les écoutes arriere c'est-à-dire, haler les deux écoutes de chaque voile afin d'aller vent en poupe. Border l'artimon, c'est haler l'écoute d'artimon à toucher à une poulie, qui est mise sur le haut de l'arriere du vaisseau : on dit seulement border l'artimon ou l'écoute d'artimon & non les écoutes, parce qu'il n'y en a qu'une à cette voile qui serve à la fois : border l'artimon tout plat, border la misene tout plat, c'est en border les écoutes

tes autant qu'il se peut. Border & brasser au vent c'est pour faire border les écoutes & brasser les vergues lorsque le vent recale.

**BORDIER**, Vaisseau bordier, c'est celui qui a un côté plus fort que l'autre.

**BORDIGUE**, c'est un espace retranché de roseaux ou de cannes sur le bord de la mer pour prendre du poisson. Les bordigues sont ordinairement construites sur les canaux, qui communiquent de la mer aux étangs salés pour prendre le poisson dans le passage de l'un à l'autre. Par l'Ordonnance de la Marine de 1681. il est fait défenses de construire des bordigues sans une permission du Roi.

**BOREAL**, vent boreal, c'est le vent qui est du côté du Septentrion ou du Nord.

**BORGUE** : c'est une espèce de panier, dont les Pêcheurs bouchent l'ouverture qui est au fond d'un bouchot du côté de la mer.

**BOSPHERE** : c'est une longueur de mer entre deux terres, par laquelle deux continens sont séparés, & par où un golfe, & une mer, ou bien deux mers peuvent avoir communication, comme le Bosphore de Thrace, qui est appelé aujourd'hui détroit de Constantinople, ou Canal de la mer Noire. Ce qui fait voir que détroit, & Bosphore sont la même chose, quoiqu'on se serve plus ordinairement du mot de détroit, ou de Canal.

**BOSSAGE** : les Charpentiers appellent Bossage la rondeur de bosse que font les bois courbés, & ceintrés. Les petites bossés quarrées, qu'ils laissent aux poinçons, arbres de grues, & autres pièces de bois, pour arrêter les moises, ont aussi parmi eux le nom de bossage.

**BOSSÉS**, en terme de Marine, voyez Tom. I. Il y a des bossés pour les haubans, bossés à aiguillettes, ou à raban, bossés de cable, qui ont au bout une petite corde, qui sert à saisir le cable, lorsque le vaisseau est à l'ancre. Bossés à fouët, qui sont celles, qui étant tressées par le bout, vont jusqu'à la pointe en diminuant. Bosse du bossoir, c'est la manœuvre, qui sert à tirer l'ancre hors de l'eau, pour l'amener au bossoir, lorsqu'elle paroît : bossés de Chaloupe, ou de canot : ce sont les cordes, dont on se sert pour amarrer les Chaloupes, & les canots. Prendre une bosse, c'est-à-dire amarrer une bosse à quelque manœuvre.

**BOSSER**, & débossier un cable, c'est amarrer &

démarrer la bosse , qui saisit le câble , lorsque l'ancre est à la mer.

**BOSSER l'Ancre** ; c'est la mettre en place , ou sur les bossoirs. Ancre bossée , qui est mise sur le bossoir.

**BOSSER l'ancre** : c'est aussi tirer l'ancre , pour la mettre sur les bossoirs.

**BOT** : c'est un petit vaisseau , dont on se sert aux Indes Orientales , il est mâté en heu , & n'est point ponté.

**BOT** : c'est un certain gros bateau Flamand , ou une espèce de petite Flute , il est ponté & par le haut , & au lieu de dunette , ou de chambre un peu élevée , il y a une chambre retranchée à l'avant , qui ne s'élève pas plus que le pont. On fait jouer le Gouvernail , ou avec une barre , ou sans barre , parce que celui , qui gouverne , le peut faire tourner aisément de dessus le bord. On appelle aussi en Flamand la Chaloupe d'un Navire *Boot* , & le canot *siloep*.

A l'avant du *Bot* , il y a une poulie , qui sert à lever l'ancre , & au milieu du bâtiment on pose un cabestan , lorsqu'il est besoin , & on l'affermit par deux courts-bâtons , qui de l'un & de l'autre côté vont se terminer contre le bord. Les membres du fond vaigrés , ou couverts de planches , hormis à l'endroit , par où l'on puise l'eau qui y entre. Paquebot , paquet-bot , c'est le bateau , qui porte les lettres d'Angleterre en France , & de France en Angleterre , sçavoir de Douvre à Calais. Il y a aussi des paquets - bots qui portent les Lettres d'Angleterre en Hollande. Ils partent de Harwich , & viennent à la Brille.

**BOUCAUT** : c'est le nom de quelques rivières , qui s'embouchent à la mer , ou dans les lacs , ou qui prennent en leurs embouchures le nom de Boucaut , comme les embouchures des rivières des Basques & des Landes.

**BOUCHE** : ce mot se dit des ouvertures par lesquelles les rivières déchargent leurs eaux dans la mer. On dit les sept *Bouches* du Nil.

**BOUCHON** d'étoupe , de foin , ou de paille , dont on bourre la poudre & le boulet , lorsqu'on charge le Canon.

**BOUCHOTS** : ce sont des espèces de parcs , faits de claies , pour pêcher sur les côtes de la mer , pour lequel il y a des réglemens dans le Tit. 3. du Livre 5. de l'Ordonnance de la Marine.

**BOUCLE** : mettre un Matelot sous boucle , ou

à la boucle : le tenir sous boucle. Ce terme signifie clet , ou prison , mettre un Matelot sous boucle , c'est le mettre sous clet , le tenir en prison.

**BOUCLE** , un Port bouclé , c'est-à-dire qu'il est fermé & qu'on n'en veut rien laisser sortir.

**BOUGE** : c'est un terme de Charpenterie , qui se dit d'une pièce de bois , qui courbe en quelque endroit & qui a du bombement : c'est aussi la rondeur de baux , & des tillacs d'un Vaisseau.

**BOUILLARD** : quelques uns nomment ainsi sur la mer un certain nuage , qui donne du vent & de la pluie

**BOUILLON** d'une source , ce sont les petite bouteilles , qui se font dans une source.

**BOUILLONNEMENT** : c'est l'agitation que les bouteilles d'une source donnent à l'eau , ou l'agitation de la mer au bord du rivage. Bouillonnement c'est aussi le bruit ou le son , qui se fait dans l'eau lorsque quelque chose y tombe :

**BOUILLONNER** : c'est jeter des bouillons : La mer bouillonne , c'est lorsqu'elle ne brise que médiocrement.

**BOUIS** , ou Buis : c'est un arbre , dont le bois est de substance solide égal très-pesant & compacte & de couleur blanche tirant sur le jaune , prenant très aisément le poli : sa feuille ressemble à celle du Myrte mais elle est plus grasse , plus verte , & plus ronde & ne tombe point en hiver , comme celle des autres arbres. Comme son bois est fort dur , & qu'il n'est jamais pourri ni vermoulu , on en peut faire des rouets & des aissieux de poulies. Ce bois est si lourd , qu'il va au fond de l'eau , & ne nage point dessus.

**BOULANGERIE** : dans un Arsenal de Marine , est le lieu , où l'on fait le biscuit.

**BOULINER** , en terme de Marine , c'est prendre le vent de côté.

**BOULINIER** ; Vaisseau , qui est bon boulinier marchand boulinier , c'est selon , qu'il va bien ou mal lorsque les boulines sont halées.

*Faire courre la Bouline.* C'est un châtiment que l'on fait à un malfaiteur , & pour cet effet l'équipage est rangé en deux haies , de l'avant à l'arrière du Vaisseau , chacun une garette ou une corde à la main ; & le coupable étant lié , & n'ayant pour vêtement , qu'un caleçon mince , il passe deux ou trois fois entre ces deux haies d'hommes , qui donnent chacun un coup à chaque fois qu'il passe.

Ce châtement ne se pratique pas tout-à fait en cette manière parmi les Hollandois ; ou du moins il ne s'y pratique pas ordinairement. Au lieu de cela le coupable est lié au pied du mât, aussi avec un caleçon seulement , & le Prévôt tient un bout de corde en main, & frappe sur lui un certain nombre de coups. Quelquefois tout le quart de l'équipage assiste le Prévôt , & chacun a aussi son bout de corde , dont il frappe à son tour , & cela s'appelle en Flaman *laursen* ou *Bridsen*.

**BOULON** : c'est une grosse cheville de fer , qui a une tête ronde , & qui est percée , & arrêtée par l'autre bout avec une clavette. Il sert à attacher des poutres, des tirans de charpente à un poinçon , soutenir le Heau d'une porte cochere sur lequel il est mobile. Il y a aussi des boulons qui ont des têtes rondes à leurs deux extrémités , comme ceux qui attachent les arcs-boutans d'un Carrosse à moutons. On appelle aussi *boulon* , la masse , poids ou peson de la balance Romaine.

**BOULONS** ou aissieux de poulies, *boulons* d'affût, ce sont des branches de fer, dont l'usage est de joindre, & d'assurer les flasques, c'est-à-dire les deux plus longues , & plus grosses pièces , qui forment les côtés de l'affût & au-dessus desquelles on pose le canon : elles sont auprès de s entretoises.

**BOUQUE** : c'est un terme de Navigateurs des Isles de l'Amérique , qui signifie proprement une passe.

**BOURASQUE** : Tourbillon de vent : Tempête soudaine , & violente qui s'élève soit sur la mer , soit sur la terre.

**BOURDE** : c'est la voile que l'on met quand le tems est temperé.

**BOURGEOIS** , Propriétaires de Navire. On appelle ainsi en terme de mer le Propriétaire d'un Navire , soit qu'il l'ait eu par achat , soit qu'il l'ait fait construire. Comme il peut y avoir un seul Bourgeois de plusieurs Vaisseaux , plusieurs personnes peuvent être aussi les Co-bourgeois d'un même Bourgeois : ce sont les Bourgeois des Vaisseaux , qui les équipent , les frettent , & qui font avec ceux , à qui ils louent , cette espèce de traité , qu'en terme de Marine , on appelle Charte-Partie. *Voyez* Charte-Partie. Ce mot est venu du stile de la Hanse-Teutonique , à cause qu'en Allemagne , il n'y a que les Bourgeois des Villes Anseatiques , qui puissent avoir , ou faire construire des Vaisseaux : ce qui fait qu'en ce pays-là on appelle Bourgeois tous les Seigneurs & propriétaires de Navires , ce qui peut-être a été emprunté de ce qui se pratiquoit

dans les meilleurs tems de la Republique Romaine, pendant lesquels les Patrices, ou Senateurs ne pouvoient posséder, ni tenir en propre aucun bâtiment de mer de conséquence, mais seulement des barques, n'étant permis qu'aux simples Citoyens d'armer de grands Vaisseaux.

**BOURGEOIS** : c'est aussi celui qui fait marche avec un Charpentier, pour lui construire un Vaisseau : & le Charpentier se nomme aussi l'Entrepreneur.

**BOURRELET** en terme de Marine, c'est un gros entrelacement de cordes & tresses, que l'on met au tour du grand mâ, du mâ de Misène, & du mâ d'Artimon, pour tenir la vergue dans un combat, en cas que les manœuvres, qui la tiennent fussent coupées.

**BOURRE** : c'est tout ce qui sert à mettre sur la poudre en chargeant les armes à feu, soit papier, bourre, foin, &c. sur mer on a l'attention que les gargouffes, & les balles soient bien bourrées, de peur qu'elles ne coulent & ne tombent à la mer.

**BOURREZ** : Commandement de l'Exercice. Il se fait en trois tems différens.

**BOURSE** : c'est le lieu où les Marchands, & les Banquiers s'assemblent dans plusieurs Villes, pour y conférer de leur commerce. La première place des Négocians, qu'on ait appelée ainsi, a été à Bruges. Elle prit ce nom d'un grand Hôtel bâti par un Seigneur de la noble famille de la Bourse, dont on voit encore les Armoiries gravées sur le couronnement du portail, qui sont trois bourses. Comme le lieu où s'assembloient les Négocians, étoit devant cet hôtel, il fut appelé la bourse, & de cette Ville, célèbre autrefois par le trafic, on a transporté ce nom aux Places d'Amsterdam, d'Anvers, de Londres, de Rouen, &c.

**BOUT** de vergue : c'est la partie de la vergue, qui excède la largeur de la voile, & qui sert, quand on prend les ris.

**BOUT** de Beaupré : c'est un matereau, qui fait faillie sur l'étrave, dans les petits bâtimens, qui n'ont point de beaupré.

**BOUTE** de los : c'est une pièce de bois ronde ou à huit pans, qu'on met au devant des Vaisseaux de charge, qui n'ont point d'éperon : elle sert à tenir les amures de Misène.

**BOUTE-FEU** : c'est un bâton, ou petit bois,



urné fourchu, ou troué par le bout à l'extrémité duquel est une fourchette, garnie d'une mèche allumée par les deux bouts pour mettre le feu à la lumière du canon. On le fait long de cinq à six pieds.

**B O U T E - F E U** : c'est le nom de l'Officier Marinier, qui est chargé de mettre le feu au Canon.

**B O U T E R**, en terme de Marine, signifie mettre & pousser.

**B O U T E R** à l'eau, c'est faire sortir un bateau hors du port. Boute au large, c'est-à-dire, pousse au large.

**B O U T E U S E**. C'est un petit filet attaché à un bâton fourchu, que les Pêcheurs poussent devant eux par les sables; on s'en sert sur les côtes de l'Océan pour prendre une espèce d'écrevisse appelée *Crevette*, ou *Salicot*.

**B O U T O N**, ou boîte d'écouvillon : c'est une pièce de bois tournée, sur laquelle on cloué quelque morceau de la peau d'un mouton, en mettant la laine en dehors. Elle sert à nettoyer l'arme du Canon après qu'il est tiré.

**B O U T O N** de Pierrier : c'est la boule de métal qui est au bout de la culasse & qui est percée au milieu.

**B O U T O N** de cuiller de canon : c'est aussi un bout de bois tourné, sur lequel une cuiller de cuivre est clouée : on l'employe à retirer les gargouffes de l'ame du canon. Il y a aussi les boutons de refouloir, le bouton de canon au bout de la culasse, & le bouton d'une trompette.

**B O U T O N N E R** la bonnette, terme de Marine. C'est un terme dont quelques-uns se servent pour la bonnette maillée; ils disent aussi déboutonner.

**B O U T** de corde : c'est ainsi qu'on appelle une corde de moyenne grandeur.

**B O U T S** de corde, en terme de Marine, Ce sont des bouts de corde, dont le Prévôt se sert pour châtier, & que les gens du quart, ou de l'équipage tiennent aussi, pour fraper sur ceux, qui sont condamnés à ce châtiment.

**B O U T S** de cable : ce sont des bouts, ou morceaux de cables inutiles, usés, rompus, ou trop courts.

**B O U V E T**, c'est une sorte de rabot dont les Charpentiers se servent : il y en a à rainures & à languettes, lorsque l'on veut emboëter & assembler des ais.

**B R A G U E**, terme de Marine, c'est une corde qu'on fait passer au travers des affûts du canon, & qu'on amarre par les bouts à deux boucles de fer qui sont de chaque côté des sabords. Les *Bragues* servent

à retenir les affûts du canon & empêchent qu'en reculant, ils n'aillent fraper jusqu'à l'autre bord du vaisseau.

**BRANCHES** d'une pique: ce sont les deux bouts du fer par où il s'attache à la hampe.

**BRANLES**, *Hamacs*: ce sont des lits dont se servent les gens de l'équipage dans un vaisseau. Ils sont composés d'un morceau de toile long de six pieds, & large de trois, renforcé par les bords d'un cordage appelé relingue, en façon d'ourlet, que l'on suspend par les quatre coins entre les ponts d'un vaisseau, & l'on fait coucher un soldat ou un matelot. C'est une distinction dans un vaisseau marchand ordinaire que de pouvoir avoir un branle, il n'y en a point dans les huini dans les barques, encore moins dans les tartanes.

**BRANLEMATELASSE**, c'est une espèce de matelas qui est fait en branle.

**BRANLE-BAS**, ou For-Branle, c'est un commandement qu'on fait lorsqu'on veut faire détendre tous les Branles d'entre les Ponts, afin de se préparer au combat ou pour quelque autre raison: on dit: *Offit promptement Branle-bas*, & on se trouva prêt pour le combat.

**BRAS** de chere; en terme de Charpentier, ce sont deux pièces de bois qui sont à côté du poinçon d'une chevre, & qui lui servent de bras pour l'appuyer.

**BRAS**, ou branche d'ancre, sont les deux portions de la pièce de bois qui la traversent par haut, chaque bras faisant la moitié de la croisée de l'ancre.

**BRAS** d'une baleine: c'est ainsi qu'on en appelle les nageoires.

**BRASSEIER**, terme de marine, c'est faire la manœuvre des bras, & gouverner les vergues avec les cordages.

**BRASSER** les vergues: c'est mettre les vergues horizontalement de l'avant à l'arrière en maniant les manœuvres.

**BRASSER** les voiles sur le mât, c'est-à-dire manœuvrer les voiles de telle manière, que le vent se mette dessus au lieu d'être dedans: ce qui est aussi brassier à contre, terme usité pour la misène.

**BRASSE** au vent: c'est pour faire manœuvrer les vergues du côté d'où vient le vent. *Brasse au vent*, c'est forte que le vent ne soit pas plus près *Brasse au plus près* du vent: *Brasse sous le vent*, c'est pour faire manœuvrer

vergues du côté qui est opposé à celui du vent. Brali : l'autre bord, ce sont tous commandemens de marine.  
**B R A S S E** à porter, Brasse a fervir, c'est pour faire braffer les vergues, en sorte que le vent donne dans les voiles.

**B R A S S E R** à contre : c'est-à-dire, braffer les ras du vent, & faire que le vent donne sur les voiles : cela se pratique ordinairement lorsqu'on veut le mettre sur la voile de misene.

**B R A Y E** : ce sont des morceaux de toile poissée ou de cuir goudronné qu'on applique autour du trou qui est dans le tillac pour faire passer le mât, ce qui empêche que l'eau de la pluie ou des coups de vagues ne tombe à fond de cale. On applique aussi des brayes à l'ouverture par où passe la barre du gouvernail : parce que de gros temps, & surtout de vent arriere, les vagues qui sautent souvent par-dessus la dunette, y emploient la sainte-barbe ou il n'y a ni dalots ni naugères pour la faire écouler.

**B R E C H E**, ou la manière dont les Anciens se servoient pour la réparation des breches. Les Anciens avoient differens moyens de fortifier les breches pour en disputer l'entrée. Les choses nécessaires pour ces sortes d'ouvrages, étoient préparées de longue main.

Les Anciens se servoient ordinairement d'arbres coupés, dont on épintoit le bout des branches qu'on brûloit ensuite pour rendre leurs pointes plus dures & plus fortes. On les étendoit tout de leur long sur tout le front de la breche fort près les uns des autres, pour que les branches s'entrelaçassent ensemble, ce qui formoit comme une haye impénétrable, qu'on ne pouvoit aborder sans témérité. Les troncs tenoient les uns aux autres par de fortes lambourdes, de sorte qu'il étoit impossible de séparer ces arbres & de les détruire même par le feu ou par les machines, & encore moins aisé d'en approcher, le derriere étant garni d'une foule d'Archers & de gens armés de piques & de longues pertuisanes.

Ces sortes d'obstacles qu'on opposoit sur les *breches* n'étoient pas ordinairement pratiqués dans les sièges des Villes considérables & attaquées avec un grand appareil de machines & de tours bélières où il y avoit des ponts ou des sambuques pour jeter sur les breches & sur ces arbres en hérissés, ce qui les rendoit inutiles & de nul effet.

Les Anciens se servoient encore d'un autre expé-

dient pour couvrir leurs breches. Ils avoient un grand nombre de longues poutres qu'ils descendoient de bout sur les débris, qu'ils posoient à côté & près les unes des autres, qu'ils lioient ensemble par un fort lambourrage de plusieurs solives chevillées ou clouées fortement.

Ces poutres rangées de la forte, & souvent sur plusieurs rangs, résistoient au coups de béliers; mais ces nouveaux murs n'étoient praticables qu'aux Villes où les murailles étoient terrassées, les poutres appuyant sur la terrasse ou sur le revêtement, lorsqu'on vouloit empêcher qu'il ne fondît entierement. Les Turcs ont conservé ces sortes de murs de poutres pour couvrir les breches.

Les *Breches* étoient quelquefois faites avec tant de promptitude, soit par les sapés de dessus, soit par celles pratiquées au-dessous des fondemens par galeries souterraines, que les Assiégés se trouvoient tout d'un coup ouverts lorsqu'ils y pensoient le moins; ils recouroient alors à un remede fort simple pour avoir le temps de se reconnoître & de se remparer derriere la breche ou de se présenter en meilleur ordre & avec plus de résolution qu'on n'en fait paroître dans une surprise où les hommes les plus déterminés n'ont souvent ni force ni courage dans les choses imprévuës & tout-à-fait extraordinaires.

Le remede auquel les Anciens recouroient alors, étoit de jeter au bas & sur les décombres de la breche une quantité prodigieuse de bois sec, & de matieres combustibles auxquelles on mettoit le feu, ce qui causoit un tel embrasement, qu'on avoit soin d'entretenir, qu'il étoit impossible aux Assiégeans de passer au travers la flamme, & d'approcher de la *breche*. L'Histoire Ancienne & moderne nous apprend un grand nombre d'exemples de ces sortes de stratagêmes, non pas seulement dans les sièges, mais encore dans les retraites d'armées faites dans des défilés ou sur des chauffées.

**B R E D I N D I N** : c'est une manœuvre ou petit palan, qui passe dans une poulie simple, amarrée au grand étau sous la hune, & par le moyen de laquelle on enlève de médiocres fardeaux, pour les mettre dans le Navire.

**B R E F**, Brief: ce mot se dit en Bretagne d'un écrit, ou congé, que les Maîtres Patrons & Capitaines de Vaisseaux sont obligés de prendre des Commis des Fermes du Roi, dans quelques Ports de cette Province

pour

our se mettre en Mer. Il y en a de trois sortes. Le *bref* de sauveté, qui exemte du droit de bris : le *bref* de conduite, qu'on prend pour être conduit hors des dangers de la côte : & le *bref* de vituailles, qui donne la liberté d'acheter des vivres.

Le mot de *briefs* est l'ancien & véritable terme, dont par corruption on a fait *brieux*. Le Tarif de 1565. enregistré en la Chambre des Comptes de Bretagne, & tous les Tarifs précédens mettent toujours *briefs*, & jamais *brieux*, quoique dans le langage ordinaire, on dit parler aux Hebrieux pour obtenir ces *briefs*.

**BREGIN** : c'est une espèce de filet en usage sur la Méditerranée, dont les mailles sont fort étroites. Il est attaché à un petit Bateau, & on le traîne sur les tables.

**BREQUIN**, villebrequin, outil de Charpentier, pour percer le bois ou la pierre tendre.

**BRETEURS** : quoique ce terme ne soit pas militaire & qu'il paroisse ne devoir pas avoir rang dans ce Dictionnaire, cependant je l'y place pour dire que les *Breteurs*, qui étoient plus en vogue autrefois qu'à présent, sont regardés aujourd'hui comme la lie & le deshonneur des Troupes, & toujours les premiers à lâcher le pied dans les occasions.

Deux ou trois *Breteurs*, au rapport du Chevalier Forlard, faillirent à soulever toute la Garnison de Saint Omer en 1710. On craignoit le siège de cette Ville, & cependant il étoit dû plusieurs payes. Le Marquis de Goesbriand qui commandoit dans cette Place, ne sçavoit par quel bout s'y prendre : certains discours lâchés mal à propos & publiquement par certain Officier beaucoup plus à son aise que les autres qui n'avoient que leurs appointemens pour toute ressource, donnerent sujet de réflexion à ces trois *Breteurs* qui ne manquèrent pas d'en faire part à leurs camarades qui s'assemblerent en grand nombre en differens endroits de la Ville, criant tout haut, qu'ils voyoient bien qu'on cherchoit à les faire périr de faim & de misere en attendant que l'ennemi prêt à les assiéger, achevât le reste : qu'on débutoit trop bien, pour ne voir qu'ils seroient encore plus maltraités si la place étoit une fois attaquée.

Comme on craignoit par mille autres discours, dont on étoit averti, qu'ils ne pillassent la Ville, on leur lâcha quelques Officiers principaux, qui appaisèrent, calmerent les esprits des plus séditieux, & rassurent les

autres qui chanceloient , & l'argent étant venu sur ces entrefaites il n'en fut plus parlé Je ne sçais, dit M. F. Lard , si on n'eût pas mieux fait de faire un exemple de trois *breteurs* , rien n'étoit plus aisé que de s'en débarrasser. Mais comme on ne payoit pas fort régulièrement , on craignoit que le remède ne fût pire que le mal. On fit même semblant d'ignorer le nom des Auteurs de l'émeute. Ce parti dans de semblables conjonctures est toujours le meilleur & le plus prudent. Voilà dequoi sont capables les *breteurs* dans un corps de troupes : comme cet exemple le fait voir.

**B R E V E T** d'Officier de Marine & de Terre c'est la Commission d'un Officier Subalterne sur terre dans la Marine, laquelle est en parchemin, & sans sceau.

**B R E V E T** Connoissement , Police de chargement c'est un écrit sous seing privé , par lequel le Maître d'un Vaisseau reconnoît avoir chargé telles Marchandises dans son bord , lesquelles il s'oblige de porter au lieu dont on est convenu , sauf les risques de la Mer. C'est ce qu'on appelle Connoissement sur l'Océan , & Police de chargement , sur la Méditerranée.

**B R E U V A G E** : c'est un mélange de vin & d'eau pour la boisson de l'Equipage d'un Vaisseau. Le Breuvage des Equipages de Hollande , dans les Mers d'Allemagne & Baltique , est de la bière : mais pour des expéditions plus longues , ce n'est que de l'eau , ou de l'eau mêlée avec du vinaigre.

**B R I D I E U X**, terme dont on se sert en Bretagne pour signifier les Congés de l'Amiral ou de l'Amirauté on les appelle aussi *briefs*. Suivant la Pancarte de la Prevôté de Nantes , chaque Vaisseau portant charge de six tonneaux , & au-dessous , paye *briefs* d'année c'est-à-dire , sept sols six deniers.

**B R I G A D E** des Gardes Marines , c'est la division de la troupe des Gardes de la Marine qui sont dans un Port. Chef de Brigade , c'est le Commandant des Gardes de la Marine qui sont dans un Port.

**B R I G A D E S** à l'Armée : les Brigades se forment à l'Armée , sur l'arrangement que le Major-Général de l'Infanterie fait par les ordres du Général , ou suivant ceux de la Cour , pour disposer tous les Bataillons de l'Armée par Brigades à peu près de même force. Ordinairement elles sont au moins de trois Bataillons , & au plus de dix. On les arrange de façon que les plus anciens Régimens se trouvent presque toujours Chefs de Brigade , ainsi les Majors de ces Régimens se trouvent Majors de Brigade , ou en leur absence le major du

l'ancien Régiment de la Brigade, après celui qui est Chef de Brigade par préférence aux Aides-Majors plus ancien Régiment, à l'exception du Régiment Gardes-Françoises, dont le Major est toujours de son droit Major Général de l'Armée où il se trouve, & le premier Aide-Major fait la fonction de Major de Brigade des Gardes.

Les Majors de Brigades sont chargés d'aller tous les jours recevoir l'ordre du Major Général, & d'écrire exactement sur leur livre, tout ce qu'il leur dicte sans rien omettre, ensuite de le porter mot pour mot à leur Brigadier pour recevoir les ordres particuliers, & il peut avoir à leur donner; de-là de le distribuer aux Majors & Aide-Majors des Bataillons, qui composent leur Brigade, & de leur détailler combien d'hommes chaque Bataillon doit fournir pour chaque détachement, ou Garde; quels sont ceux qui doivent fournir les Officiers & Sergens, marquant tout cela sur leur livre, afin de tenir un ordre juste, pour que chaque Bataillon fournisse également à son tour: car le service se fait à l'Armée par Bataillon fort ou foible sans s'écarter à fond.

Comme tous les ordres passent par les mains des Majors de Brigade, il y a une infinité d'occasions où ils peuvent celle de faire connoître leurs talens, soit en détaillant avec une netteté particulière ce dont ils sont chargés, ou en le faisant exécuter avec toute la prévoyance & la régularité possible.

**B R I S** ou naufrage: ce mot de *bris* se dit des Vaisseaux, qui échouent ou qui viennent se rompre sur les côtes, d'où l'on dit Droit de *bris*: c'est le Droit le plus injuste, & le plus universel qui soit au monde. Les anciens Gaulois l'avoient établi, parce qu'ils traitoient l'ennemi tous les Etrangers, & en faisoient même de sanglans sacrifices à leurs Dieux. Les Romains en ayant abolie l'usage, il fut rétabli sur le déclin de l'Empire, à cause de l'incurSION des Nations, & sur-tout des Normans qui ravageoient les rives de la Gaule.

Enfin les Ducs de Bretagne sollicités par S. Louis, abandonnerent cette rigueur, & moyennant quelque taxe, ils accorderent des brefs ou congés, que prenoient ceux qui avoient à naviger sur leurs Côtes, & pour cela, les Ducs tenoient des Bureaux, des Secretaires & des Receveurs à Bourdeaux, à la Rochelle & aux autres Ports.

Ce *bris* n'a plus lieu en France, non plus qu'en Italie, en Espagne, en Angleterre & en Allemagne, si ce n'est contre les Pirates, & contre les ennemis de

l'Erat. L'Empereur Andronic fut le premier qui par un Edit qu'on exécuta, fit défense de piller les Vaisseaux brisés ou échoués, ce qu'on faisoit auparavant avec beaucoup de rigueur sur toutes les Côtes de l'Empire nonobstant les défenses des Princes précédens.

**BR O C H E T E R :** c'est mesurer les membres & les bordages d'un Vaisseau.

**B R O U :** c'est l'écorce qui est sur le coco, qui est environ trois doigts d'épaisseur. On peut mettre ses fibres en corde. Les Siamois qui n'ont point de chanvre font leurs cordages de *brou* de noix de coco : & la plupart des Peuples de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique & des terres Australes s'en servent au même usage.

**B R U I N E :** c'est une petite pluie composée de gouttes très-petites : ces gouttes sont causées par l'air, qui étant médiocrement échauffé, s'applique au-dessous d'une nuë fort rare.

**B R U L O T S.** On attribue l'invention de ces sortes de Bâtimens aux Modernes : cependant il y a quelques exemples que les Anciens s'en sont servis. Appien nous apprend que Carthalon brula une partie de la Flotte des Romains, qui venoient faire le siège de Carthage. Ce fut sans doute avec des dards & flèches enflammées, appelées *Malleoli*. Mais il y a fort peu d'exemples de ces sortes de faits chez les Anciens : car il n'est pas difficile au Commandant d'une Flotte de s'empêcher d'être surpris, & d'être brûlé, & de se garantir du piège. Si Censorinus vit une partie de sa Flotte brûlée, c'est que le tems, qui ne pouvoit que lui être contraire, rendoit ses manœuvres inutiles, & presque sans effet.

On voit cependant dans Homere une Flotte brûlée. C'est Hector qui fait le coup, il met le feu à la Flotte des Grecs, qui étoit à l'ancre, & sans le secours de l'imagination du Poëte, qui, comme le dit le Commentateur de Polybe, à toujours un Dieu & une Déesse de reserve pour les grands besoins, il eut consumé & détruit le tout. Hector se servit de flambeaux pour cette entreprise, & Homere n'eût besoin, que de ces machines ordinaires, de ses Dieux & de ses Déeses, pour éteindre cet incendie. Mais un autre exemple qui n'est pas poétique, c'est une partie de la Flotte de César, qui étoit à la rade de Leptis. Varus qui eut avis que les Gens de Marine étoient allés dans la place acheter des vivres, partit du Port d'Adramete sur la seconde veille de la nuit, & brula tous les Vaisseaux de charge, qu'il trouva éloignés du Port, avec deux



alères à cinq rangs , qui étoient fans défense.

Les *Brulots* dont on se sert aujourd'hui , sont de eux Bâtimens chargés de feux d'artifice , & de matières combustibles , que l'on accroche aux Vaisseaux ennemis. Il y en a aussi qui appellent un *Brulot* , navire *arcier*. On dit : préparer le *Brulot* : on mit en *brulot* un petit Bâtiment.

Les Bâtimens qu'on estime les plus propres pour faire des *brulots* sont des grandes Chaloupes , des Flutes ou des Pinasses , du port de soixante & dix à quatre-vingts tonneaux , & qui ont un premier pont tout uni , sans sautoire , & au-dessus un autre pont courant devant l'arrière. On entaille en divers endroits du premier pont , des ouvertures à peu près d'un pied & demi en carré , entre les baux , & elles répondent dans le fond de la cale. Ensuite on fait des dales de planches , qu'on joint , & on leur donne un pouce & demi de large : on les fait aussi de fer-blanc.

On pose trois de ces dales à trois côtés de chaque mâât , & elles s'étendent tout le long du Bâtiment à tribord & à basbord , & se vont rendre toutes ensemble dans une autre grande dale , qui est en travers , à six ou sept pieds de la place où est le Timonier. On fait encore une dale assez longue , qui descend du gaillard d'arrière , en biais jusqu'à la grande dale , qui est en travers sur le premier pont , laquelle longue dale revient encore se rendre dans une autre petite , qui est sur le gaillard derrière où se tient le Timonier & à l'un des deux côtés , selon qu'il est le plus commode.

Dans le bordage du gaillard d'arrière on fait une sautoire large , au-dessous de laquelle se peut poster une Chaloupe bonne de nage , afin que le Timonier , après avoir mis le feu dans les conduits , y puisse promptement descendre. Ensuite on remplit les dales ou conduits d'artifices , sçavoir d'une certaine portion de poudre , comme la moitié ; d'un quart de salpêtre , d'un demi-quart de soufre commun ; le tout bien mêlé ensemble , & imbibé d'huile de graine de lin , mais non pas trop , parce que cela retarderoit l'embrasement , & que l'effet doit être prompt.

Après cela on couvre toutes ces dales de toiles souffrées , ou de gros papier à gargouffes , & l'on apporte les fagots de menus coupeaux ou d'autre menu bois , trempés dans l'huile de baleine , qu'on arrange en forme de toit sur les dales , en les mettant bout-à-bout. Ces fagots sont préparés & trempés dans des matières combustibles , comme du soufre commun , pilé & fon-

de , du salpêtre , & les trois quarts de grosse poudre , de Pétope & de l'huile de baleine , le tout bien mêlé ensemble.

On pend aussi au second pont , par-dessous , toutes sortes de matières combustibles , & l'on en met par-tout avec des paquets de vieux fils de carret bien goudronnés , & l'on y pend encore des paquets de soufre ou de lières souffrées. Tout le dessous du premier pont est aussi fort bien goudronné , de même que le dessous du second pont , & avec le goudron , dont le dessus du premier pont est encore enduit , il y a partout des étoupes , que le goudron y retient , & qui sont mêlées avec du soufre. On remplit aussi fort souvent les vuides du Bâtiment de tonnes posées , pleines de coupeaux minces & serpentans , comme ceux qui tombent sous le rabot des Menuisiers.

Lorsqu'on veut se servir des *brulots* , on ouvre tous les sabords , les écoutilles , & les autres endroits destinés à donner de l'air , ce qui se fait souvent par le moyen des boîtes de pierrier qu'on met tout proche , & qui faisant ensemble leur décharge , par le moyen des trainées de poudre , s'ouvrent tout à la fois. A l'avant sous le beaupré , il y a un bon grapin qui pend à une chaîne , & un à chaque bout de chaque vergue ; & chacun de ces grapins est amarré à une corde , qui passe du lieu où ils sont , tout le long du Bâtiment , & va se rendre au gaillard d'arrière , à l'endroit où se tient le Timonier , laquelle corde , aussi-tôt que le *brulot* a abordé le Vaisseau , le Timonier doit couper , avant que de mettre le feu au *brulot*. Il faut faire ses efforts pour accrocher le Navire ennemi par l'avant & non pas les côtés.

On arme les *brulots* de dix ou douze hommes , qui ont la double paye , à cause du danger qu'ils courent & de quelques passe-volans , pour faire montre seulement , hormis à l'arrière , où il y a deux canons de fer pour se défendre contre les Chaloupes , & les Canots.

Quand on construit des *brulots* de bois neuf , on n'y employe que du plus chetif , du plus léger , & où le feu peut prendre plus aisément. Les *brulots* se tiennent ordinairement aux côtés des grands Navires , pour les secourir en cas de besoin.

**B R U M E :** c'est le brouillard de Mer. On dit que le tems est embrumé , quand l'air est couvert de brouillards & sur la mer , que dans la brume tout le monde est Matelot , parce que dans le tems d'un brouillard épais chacun dit son sentiment.

**BUCENTAURE** : c'est le nom d'une machine galion, dont se sert la Seigneurie de Venise, lorsque le Doge fait la cérémonie d'épouser la mer; ce qu'il fait tous les ans le jour de l'Ascension. La Seigneurie sort du Palais pour aller monter le Bucentaure, qu'on mène pour ce sujet proche des Colonnes de saint-Marc. Cette machine est un superbe Bâtimement plus long qu'une Galere, & haut comme un Vaisseau sans mâts sans voiles. La chiourme y est sous un pont, sur lequel est élevée une voûte de Menuiserie en Sculpture, dorée par-dedans, qui règne d'un bout à l'autre du Bucentaure, & qui est soutenue tout autour par un grand nombre de figures, dont un troisième rang, qui soutient la même couverture dans le milieu, forme une noble galerie, toute dorée & parquetée, avec des bancs de tous les côtés, sur lesquels sont assis les Seigneurs, qui assistent à cette cérémonie. L'extrémité à côté de la poupe est en demi rond, avec un parquet élevé d'un demi pied. Le Doge est assis dans le milieu, le Nonce & l'Ambassadeur de France sont à sa droite & à sa gauche, avec les Conseillers de la Seigneurie.

**BUCHE**, que l'on écrit aussi Busche & que quelques-uns appellent Buze ou Flibot, c'est une espèce de Flibot, de petite Flute ou de Bâtimement de Mer, dont les Hollandois se servent pour la pêche du hareng. Une *buche* a ordinairement environ cinquante-deux pieds de long de l'étrave à l'étambord, treize pieds six pouces de bau, & huit pieds de creux. L'étrave a vingt pieds de haut, douze pieds de queste, neuf pouces d'épaisseur en-dedans, & un pied neuf pouces de largeur par le haut & par le bas. L'étambord a vingt-deux pieds de haut, deux pieds & demi de queste, un pied & demi de large par le haut & trois pieds six pouces par le bas. La plus basse préceinte a huit pouces de large, & la fermure qui est au-dessus a cinq pouces & demi. La seconde préceinte a sept pouces de large, & la fermure qui est au-dessus a cinq. La troisième préceinte a cinq pouces & demi de large; la fermure qui est au-dessus en a quinze par son milieu & seize aux bouts. La lisse est large de quatre pouces; les lattes ont deux pouces de largeur & deux d'épaisseur. Les Buches ont deux sortes de petites couvertes, ou chambres, à l'avant ou à l'arrière; celle de l'avant sert de cuisine.

Le Maître ou Patron de ces Bâtimens y commande. Il a un Aide, qui le suit en dignité. Le Contre Maître vient après, sous lequel sont ceux qui vivent à bord des auilleres ou fines; ceux qui sont employés à faire

les filets & les caqueurs , qui égorgent les harengs , & qui les vident de leurs breüilles ou entrailles à mesure qu'on les pêche. On ne sert que du biscuit , du poisson sec ou salé , & du gruau , l'Equipage se contentant du poisson frais qu'il pêche. C'est le Patron qui donne l'ordre pour jeter les rets , & pour les retirer. Les Matelots se loient d'ordinaire pour tout le voyage en gros.

**BUISSONNIER** : c'est un Officier de Ville , ou Garde de la Navigation , qui est obligé d'avertir les Echevins des Contraventions , que l'on fait aux Reglemens. Il doit dresser des procès verbaux de l'état des Ponts & des Rivières , des moulins , Pertuits , &c.

**BULLETIN** : C'est un morceau de parchemin , que les Commissaires & Commis des Classes , délivrent gratis à chaque Officier Marinier & Matelot. Il contient leurs signaux , leurs privilèges , & les années qu'ils doivent servir. C'est aussi un billet que l'on donne pour servir de Certificat , qu'on a payé les Droits d'entrée & de sortie. Il est différent de l'Acquit.

**BULLETIN** est aussi un Certificat de santé pour avoir libre entrée dans les lieux où l'on a à passer.

**BUTIN** : quelques-uns distinguent le Butin du pillage , & disent que le butin est le gros de la prise , & le pillage la dépouille des habits , hardes , coffre de l'Ennemi , & l'argent qu'il a sur sa personne , jusqu'à trente livres.

Le Champ de Bataille est ordinairement la récompense du Soldat victorieux , comme les Villes surprises , ou prises d'assaut , qu'un Général livre pour quelques heures au pillage. Ce que le Soldat prend c'est pour lui. Chez les Anciens François tous apportoient dans un lieu désigné par le Prince le butin , & il étoit partagé également. Nos Anciens tenoient cette maxime des Romains.

Ceux-ci vendoient le *butin* à l'encan , les Tribuns en partageoient le prix en parties égales , qui se distribuoient non-seulement à ceux qui étoient aux différens postes , mais encore à ceux qu'on laissoit à la garde du Camp , aux malades , & aux autres qui étoient détachés pour quelque fonction que ce fut , de peur qu'il ne se commît quelque infidélité , Polybe nous apprend qu'on faisoit jurer aux Soldats , avant qu'ils se missent en Campagne , & le premier jour qu'ils s'assembloient , qu'ils ne mettroient rien à part du butin , & qu'ils apporteroient fidèlement tout ce qu'ils auroient gagné. Par l'usage de partager l'Armée , & d'en employer une moitié au pillage , & de laisser l'autre à la

de des postes , les Romains se sont précautionnés contre les mauvais effets de la passion d'acquérir. Car l'espérance d'avoir part au *butin* , ne pouvant être outrée à l'égard de personne , & étant aussi certaine pour ceux qui restoient aux postes , que pour ceux qui étoient le pillage , la discipline étoit toujours exactement gardée.

Si cela s'observoit aujourd'hui il n'arriveroit pas de grands desordres. Ce qui fait mépriser les dangers , & l'espérance du gain , & il n'est pas possible que quand l'occasion de gagner se présente , ceux qui restent dans le Camp ou qui montent quelque garde , ne soient très-fâchés de la perdre , quand tout ce qui se prend appartient à celui qui a pris. On a vu plus d'une fois des Capitaines , qui après avoir conduit leurs desins avec beaucoup de succès , quelque fois prêts à tomber sur le camp des Ennemis , quelquefois même après avoir pris des Villes , non-seulement ont manqué leurs entreprises , mais encore ont été malheureusement éfaits , sans autre raison que celle qu'on vient de rapporter. Les Généraux ne pourroient trop faire attention à ce que toutes les troupes , autant qu'il se pourroit , espérassent que le *butin* , lorsqu'il y en a , leur fût également partagé. Il en reviendroit de très-grands avantages.

## C

**CABANES** d'un Vaisseau. J'ai dit Tom. I. que c'étoit un petit logement de planches , pratiqué à l'arrière, ou le long des côtés du Vaisseau pour coucher les Pilotes & autres Officiers. Ce petit réduit est long de six pieds , & large de deux & demi , & comme il n'en a que trois de hauteur , on n'y peut être debout.

Les Officiers ont des lits , ou des retranchemens à mettre des lits dans les chambres , chacun selon sa qualité & son emploi. Dans les Vaisseaux Marchands , où il y a peu de gens d'Equipage , on ne se sert guères que de ces Cabanes , dont il y en a pour suffire à tous. Néanmoins il n'est permis à aucun des Matelots , & des gens du commun de se deshabiller , ni de se déchauffer pour se coucher.

Dans les Navires de guerre les Cabanes du Cuisinier , & du Maître valet sont en leurs Chambres : mais dans la plupart des Vaisseaux Marchands , elles sont côté de la Chambre en dehors. On fait ordinairement

ment la Cabane de la Chambre du Capitaine à bord , le long du Vaisseau , & on lui donne cinq pie sept pouces de longueur. On met bien encore quelque fois les Cabanes en travers : on les place même au milieu ; mais en ce cas elles ne sont pas fixes , elles sont mobiles , & pendant le jour on les retire contre le fronteau.

**C A B A N E** : c'est l'appartement , qui est à l'arrière des buches , qui vont à la pêche du hareng : il est destiné pour le Pilote , Maître , Patron Officier , Officiers Mariniers , qui conduisent la barque.

**C A B A N E** : c'est un bateau couvert de planches de sapin , sous lesquelles un homme se peut tenir de bien & à couvert , il a un fond plat , avec lequel on navige sur la rivière de Loire. Ces bateaux se fabriquent à Roanne où la Loire commence à porter bateaux. Ces barques descendent de-là jusques à Nantes ; prennent sur la route tous les Passagers & Marchandises , qu'ils rencontrent ; comme à Nevers , la Charité , Sancère , Cône , Briare , Gien , Orleans , Tours & autres. Ces bateaux une fois arrivés à Nantes sont à leur dernier gîte , à cause de la difficulté de monter la Loire.

**C A B A N E** : les Bateliers appellent aussi cabane cerceaux pliés en forme d'arc , & couverts d'une toile que l'on nomme Banne.

**C A B I L L O T S** : ce sont de petits bouts de bois qui sont faits comme les boutons des Recollets , l'on met au bout de plusieurs herbes , qui tiennent les grands haubans des Vaisseaux , pour servir à tenir les poulies de pantoquiére.

**C A B I L L O T S** : ce sont aussi de petites chevilles de bois , qui tiennent aux chouquets avec une ligne qui servent à tenir la balancine de vergue de hauteur quand les Perroquets sont ferrés.

**C A B L E A U** : en terme de mer , est le diminutif d'un cable , c'est-à-dire la corde , qui sert ordinairement d'amarre à la chaloupe d'un Vaisseau , lorsqu'elle est mouillée.

**C A B L E R** : c'est un terme de Cordier pour dire assembler plusieurs fils , & les tortiller , afin de n'en faire qu'une corde.

**C A B O T T A G E** : c'est proprement la connoissance des mouillages , ancrages , bans , courans , marées , enfin de la situation de toutes les parties des côtes de la mer.

**C A B O T T I E R E** , barque plate , longue & étroite

environ trois pieds de profondeur, avec un Gouvernil très-long en forme de rame. Cette espèce de baux n'est utile qu'au commerce, qui se fait par la rivière d'Eure, qui tire sa source du côté de Chartres, passe à Dreux, & se jette dans la Seine à un quart de lieue au-dessus du Pont-de-l'Arche.

**CABRE** : c'est une espèce d'engin assez semblable à celui que les Charpentiers & les Maçons appellent le chevre, mais plus grossièrement fait, & composé seulement de deux ou trois fortes & longues perches ou pieux, joints, liés ensemble par le haut, les bouts d'en bas s'éloignent à discretion, & soutenus par trois cordages attachés dans l'endroit, où les perches se joignent. Ces deux cordages sont disposés en triangle & tirent l'un contre l'autre, entre les deux perches, on met une poulie de Caliorne avec une étaguë pour lever, ou plutôt pour tirer les fardeaux. C'est avec cette machine, qu'on retire les grosses pièces de bois de construction, qui sont sur les bords des rivières, ou dans les ateliers.

Il y a aussi des *Cabres* composés de trois perches, mais alors il ne faut point de cordages pour les soutenir. Les Carriers se servent de ces derniers pour tirer les dérangés des puits qu'ils font pour commencer à ouvrir les carrières, & les cabres à deux perches ne sont guères d'usage que dans la Marine.

**CABRIONS** : ce sont des pièces de bois, qu'on met derrière les affûts des Canons, quand la mer est grosse, afin d'empêcher, qu'ils ne brisent leurs bragues, & leurs palans.

**CADENE** : c'est une chaîne. **CADENES** de hautan : ce sont des chaînes de fer au bout desquelles on met un cap de mouton pour servir à rider les hautans d'un Vaisseau.

**CADRE** de charpente, c'est l'assemblage quarré de quatre grosses pièces de bois.

**CADRE** : c'est un quarré fait de quatre pièces de bois médiocrement grosses, mises en quarré long, & entrelacées de petites cordes. Il sert à y mettre un matelas sur lequel on se couche.

**CAGE** : c'est une espèce d'échauguette, qui est faite en cage, à la cime du mât d'un Vaisseau. On lui donne le nom de hune sur l'Océan, & celui de gabie sur la Méditerranée.

**CAGOUILLE** : c'est ce qui fait un ornement au haut du bout de l'épéron d'un Vaisseau.

**CAGUE** : c'est une sorte de bâtiment Hollandois.

**CAIC** : c'est un esquif destiné au service d'une lere.

**CAICS** : ce sont de petites barques, dont les saques se servent pour naviguer sur la mer Noire. Il y en a de vingt, ou quarante, ou cinquante hommes d'Equipage qui sont tous Soldats, & ils vont ainsi en courre. Les batimens sont tous couverts de peaux de bêtes.

**CAIES** : c'est un banc de sable, ou de roc couvert d'une vase épaisse, ou de quantité d'herbes. Beaucoup de petits batimens y échouent, mais la part s'en relève sans danger.

**CAJOLER** : c'est mener un Vaisseau contre vent, à la faveur du courant.

**CAJOLER** : c'est aussi faire de petites bordes, ou attendre sous voiles, en faisant peu de route.

**CAIQUE** : c'est un petit bateau du Levant, & de la mer Méditerranée.

**CAISSON**, sur mer : ce sont les coffres, qui sont attachés sur le revers de l'arrière d'un Vaisseau. Il y a aussi des Caïssons, ou Coffres, ou Caïsses, où l'on tient les artifices.

**CAJUTES** : on appelle ainsi les lits des Vaisseaux qui sont, la plupart, emboîtés au tour du Navire.

**CALE**, fond de cale : j'ai dit Tom. I. que c'est la partie la plus basse d'un navire, qui entre dans le tillac sous le franc tillac. Elle s'étend de poupe en proue. Dans un bâtiment de mer, ce qu'une cave est dans un bâtiment de terre. Le fond de cale du Vaisseau est au-dessus de la Carlingue jusques au Franc tillac du premier pont. C'est le lieu, où l'on met les munitions & les marchandises quand on combat, on enferme les Esclaves, les gens suspects sous le tillac à fond de cale.

On tient le fond de cale plus large dans les Vaisseaux qu'on destine pour charger à cueillette ou au quin, que dans les autres ; parce que la diverse maniere de charger les paquets, des tonneaux, des caïsses, & de toutes les choses qu'on y charge, fait qu'il est plus difficile de bien arrimer, & on ne peut empêcher qu'elles n'occupent beaucoup d'espace.

Il n'y a point d'usage particulier pour les frontons, cloisons, ou clifons, & séparations, qui se font dans le fond de cale, chacun en use à sa maniere. Dans la plupart des Navires de guerre on y place la cuisine devant le grand mât, à trois ou quatre pieds de distance par le travers du Vaisseau ; & l'on place la descente derrière la cuisine. Après cela vient la chambre



cre. Puis la soute au biscuit , devant laquelle est la chambre de l'Esquiman , où sont logés avec lui divers autres Officiers. Mais dans les Vaisseaux de premier rang on ne fait point de chambre pour l'Esquiman. On serre les voiles dans la chambre du Maître , en des caisses destinées pour cela , qui sont placées du côté de la soute aux poudres. On voit presque tout des hamacs , où couchent les gens de l'Equipage , hormis dans la cuisine , & dans la dépense. On fait aussi des cabanes pour les Soldats , vers l'avant dans la fosse aux cables , qui est séparée du reste du fond de cale par un fronteau.

Dans les Vaisseaux Marchands on tient le fond de cale , ou rum vuide , pour y mettre les marchandises , où est venu le mot d'arrimage , qui signifie l'arrangement des Marchandises , dans le fond de cale. Les gens de l'Equipage se logent dans les hauts : & l'on place la cuisine sur le haut pont , ou dans le gaillard d'avant. Quand il arrive que le feu prend au Vaisseau , qu'on ne sçait plus comment l'éteindre , on a recours à faire un trou dans le fond de cale , pour y faire entrer l'eau , & tâcher de sauver le Vaisseau par ce moyen.

**C A L E** est aussi un lieu fait en talut , où l'on monte , & d'où l'on descend sans marche. Ce mot se prend encore d'un plomb , dont on se sert à faire enfoncer une ancre au fond de l'eau , dans la pêche de la moule. C'est encore un morceau de bois , que les Charpentiers mettent entre deux pièces de bois afin d'en remplir le vuide , & de les presser , & qui sert aussi à les hausser , & à les tenir fermes.

**C A L F A T I N** : c'est la mouffe , qui sert de valet au calfateur.

**C A L I B R E** , instrument de cuivre , ou de bois , qui sert aux Officiers d'Artillerie pour leur faire trouver l'ouverture d'un Canon , ou d'un mortier de même largeur qu'il la faut pour le boulet , dont ils le veulent charger.

**C A L I B R E** est aussi un bout d'ais , entaillé par le bout , dont les Charpentiers se servent pour faire des mesures : c'est encore un morceau de bois , coupé en deux , à angle droit , pour refaire le bois d'équerre , ce qui veut dire le mettre d'équerre.

**C A L I B R E** , est encore un modèle qu'on fait pour la construction d'un Vaisseau , & sur lequel on prend la longueur , sa largeur , & toutes ses proportions ; c'est la même chose que Gabarit.

**CAMAGUES** : ce sont des lits de Vaisseau, dont la plupart sont emboîtés au tour du Navire. Ce terme de Camague n'est point usité dans le Ponent.

**CAMBREER** : c'est courber les membrures, planches, & autres pièces de bois, pour quelque ouvrage cintré. La cambrure se fait en présentant au feu ces pièces de bois qu'on a ébauchées en dedans, & en les laissant entretenues quelque tems par les outils, que les Charpentiers appellent *Sergens*.

**CAMP des Turcs**. Les Turcs ne nous le cedent rien pour la police, & le bon ordre dans leur Camp. Tous les jours demi-heure avant le Soleil ils y font la prière. Le *Chiaja-Bech* sort de sa tente, & s'assoit sur un banc au milieu de plusieurs Officiers; il a auprès de lui l'*Orak-jagifi*. Ils lisent ensemble quelque prières particulieres, & ceux qui sont au tour répondent de tems en tems *Allach, Allach, Allach*, ce qui signifie, ô Dieu! Cette exclamation est répétée en même tems par toute la milice, & par une décharge de l'Artillerie, & de la Mousqueterie, & la priere finit par un souhait de prospérité pour le Sultan, le Grand Visir & les autres Généraux.

**CAMPAGNE**, faire une campagne sur mer c'est le tems de chaque année où l'on peut tenir les Armées navales en mer.

**CAMPEMENT**. Lorsqu'un Regiment doit camper, un Officier Major va au campement avec deux Officiers commandés pour l'aider dans cette fonction, & trois *Sergens* par Bataillons, qui doivent se munir de grands & de petits cordeaux pour marquer le Camp. Si c'est pour camper en route, les principaux du lieu auprès duquel le Regiment doit camper, lui indiquent le terrain destiné pour y assier le Camp. Si c'est pour camper à l'armée, ou à quelque petit Camp volant, il doit aller recevoir les ordres du Major Général ou de celui qui en fait le détail, qui lui marque le terrain que son Regiment doit occuper.

Quand on est en corps d'Armée tous les Officiers Majors & autres de campement doivent se trouver au rendez-vous général, & à l'heure prescrite pour marcher sous les ordres des Officiers Généraux du jour & du Major Général jusque sur le terrain, où l'on assioit le Camp, après que l'alignement a été dressé avec les hallebardes de leurs *Sergens*, & qu'on leur a distribué le terrain par Brigades, & par Bataillons.

Chaque Officier Major doit se régler sur le nombre de pas qu'on lui donne, & la nature du terrain, qu'il

est pas toujours égal , étant quelquefois coupé de rades , de chemins creux , de fossés , ou autres choses semblables , afin de se mesurer par une supputation faite pour s'étendre , ou pour se reserrer , selon que le terrain lui permet , suivant lequel il fait aligner , tendre le grand cordeau pour marquer le Camp , observant de laisser toujours sur sa gauche un assez grand intervalle.

Quand on donne un espace suffisant pour camper , faut garder des distances raisonnables. Rien n'est plus difforme que de voir le Camp d'un Bataillon trop serré ou trop étendu. Pour éviter ces deux grandes extrémités , on prend le terrain convenable pour le corps d'un Bataillon , y compris les intervalles , que l'on laisse sur la gauche à proportion de la quantité de pas , qu'il reste de surplus. Si le tems le permet les Sergens de campement doivent marquer par détail & par ruës les places des tentes de chaque compagnie , fin que cela soit fait quand le Regiment arrive.

Néanmoins il y a quelquefois certaines occasions , où le Général de l'Armée voulant fort étendre son Camp , fait donner beaucoup de terrain à chaque Bataillon : dans ce cas on compte le nombre de pas que contient celui que l'on doit occuper , & on se regle là-dessus par un calcul de multiplication pour s'étendre. De même sur le terrain , qu'on doit occuper est fort serré , on se reserre à proportion par une soustraction juste. Pour lors on ne se sert plus de marques faites au grand cordeau , il ne sert que pour aligner , & l'on marque suivant le nombre des pas , qu'on doit donner aux grandes ruës , & selon ces supputations , en observant que soit que l'on étende , ou que l'on reserre un Camp , il faut le faire par les intervalles , & par les grandes ruës , sans jamais toucher à la distance des petites , parce que les Compagnies adossées , doivent toujours être comme jointes ensemble , c'est ce qui donne la bonne grace à un Camp , & il n'est jamais mieux , ni si commode , que lorsque les grandes ruës sont spacieuses.

Quand le Camp est marqué , les Sergens , ou Fourriers du campement doivent le garder jusques à ce que leur Regiment en ait pris possession , & en attendant , empêcher que les Troupes ou les Equipages ne marchent à travers , ce qui arrache , & déränge les fiches. On les fait passer par les intervalles. Le Regiment arrivé , & mis en bataille à la tête du terrain où il doit camper , les Sergens doivent détacher leur Fourrier

pour aller planter le faisceau d'Armes. Pendant ce tems ils font fournir les détachemens, & remplacement du piquet, & empêchent qu'aucun Soldat n'aille hors de son rang sous aucun prétexte.

Ensuite ils executent les commandemens du Major pour entrer dans le Camp en bon ordre, obligeant les Soldats en y arrivant de mettre leurs armes aux faisceaux, les Caporaux ou le Fourrier de les couvrir avec le manreau d'armes, & éviter les accidens, qui peuvent arriver lorsque les Soldats n'ont point de faisceaux plantés, car en ce cas ils les jettent par terre, les gâtent, & souvent les cassent par l'empressement, qu'ils ont d'aller à la paille, au bois, à l'eau, & aux autres choses qui leur sont nécessaires, au lieu que les armes étant mises en arrivant aux faisceaux y sont en sûreté & gardées par les Sentinelles. Cela fait même que la tête du Camp paroît d'abord dans une forme convenable.

Les Sergens doivent encore avec diligence faire rendre les tentes de leurs Compagnies bien alignées par le front de bandiere, les ruës & le fond du Bataillon, & faire faire les cuisines aux places marquées, ayant attention d'empêcher qu'on ne fasse feu ailleurs, dès que les Soldats ont achevé de camper, on fait balayer les ruës à la queue, & à la tête du Camp, tout l'espace du front de bandiere, aux faisceaux, & vingt pas en avant.

Mais si la brigade, dont on est, doit fermer la gauche d'une ligne, les Bataillons, qui la composent doivent camper en colonne renversée, c'est-à-dire que le Chef de Brigade ferme la gauche, & ensuite les Bataillons les plus anciens de cette brigade : mais les Compagnies des Bataillons ne doivent point se renverser, ni changer leur ordre naturel, & il faut que leur Drapeau Colonel soit à l'ordinaire à la droite de chaque Bataillon.

Dans les Troupes Imperiales, Angloises, & Hollandoises, les Officiers Majors de campement menent avec eux un Fourrier par Compagnie, qui porte une petite banderolle sur laquelle est écrite le nom du Regiment, & celui de la Compagnie, avec quoi il marque la place de la fourche de la premiere tente de sa Compagnie, sur laquelle il aligne, & marque la place du faisceau des armes & celles des autres tentes. Un Camp en est bien plutôt marqué, l'ordre en est meilleur, chacun en reconnoît mieux son poste, ou celui des autres, & il semble qu'il ne peut y avoir dans cette méthode que du bon. *Voyez C O R D E A U.*

**CANAL** : j'ai dit Tom. I. que c'est un intervalle de mer entre deux terres, dont les deux extrémités ont répondu à la grande mer, ou bien les eaux s'y pouffent dans les terres. On l'appelle aussi détroit, bras de mer, Manche, Pas ou Passe. Le terme de détroit est plus affecté à quelques détroits particuliers, comme au détroit de Gibraltar, qui est entre l'Asie & l'Europe, & qui donne l'entrée de l'Océan dans la mer Méditerranée : au détroit de Babel-Mandel, qui est entre l'Asie & l'Afrique, & qui fait communication de l'Océan, avec la mer Rouge : au détroit de Bahamas, qui est le plus fameux des passages du Golfe de la Mexique dans la mer du Nord.

Les termes de Canal & de Manche sont aussi plus affectés à certains détroits, comme au détroit, qui est entre la France & l'Angleterre, qu'on appelle Canal, Manche, ou Manché Britannique, & qui s'appelle Pas de Calais, ou de Douvres, & de Calais à l'endroit, où il est plus étroit, c'est-à-dire à son entrée du côté de la mer d'Allemagne. Le Bosphore de Thrace s'appelle aussi aujourd'hui Canal de la mer Noire, & détroit de Constantinople.

**CANAL** ou lit d'une Rivière : c'est la place par où l'eau d'une rivière coule : c'est aussi une rivière artificielle, & faite de main d'homme, pour communiquer une rivière à une autre. Il y en a un fort grand nombre en Hollande, & quelques uns en France, comme le Canal de Briare, qui joint la Seine à la Loire par quarante-deux écluses. Le Canal du Languedoc, qui fait la communication de la mer du Ponent avec celle du Levant, & dans les Pays bas Espagnols le Canal de Bruges, le Canal de Bruxelles à Anvers.

**CANAL**, faire Canal. Cette façon de parler est affectée à la navigation des Galeres, & des bâtimens de bas-bord. Une Galère fait Canal, lorsqu'elle fait une si grande traversée, ou trajet de mer, qu'elle perd la côte de vuë, ou du moins, qu'elle passe des nuits entières au large en mer, sans approcher de la terre.

**CANAL** ou creu au tour d'une poulie, c'est la canelure qui regne autour du rouet d'une poulie.

**CANAL** de l'étrave d'un Vaisseau, c'est le bout creusé, ou canelé de l'étrave, sur quoi repose le beaupré, quand on n'y met point de couffin.

**CANAL** de fût de Mousquet, ou de Fusil, c'est le creux sur lequel repose le Canon d'une arme à feu.

**CANONS Turcs** : ils sont de fer & de métal. Au lieu de fer & de métal, il y en a qui ont des anneaux de fer au bas de la chambre, dans lesquels on passe des cordes pour les attacher à des planches. Les Turcs ne mettent point d'armoiries sur les pièces de Canon, comme en est l'usage parmi nous; mais un peu au-dessus des orillons sur la culasse, il y a des vers de l'*Alcoran*, & des loüanges du Sultan regnant en caractères Turcs. Ils conservent avec soin les pièces d'Artillerie, qu'ils trouvent dans les Places conquises sur les Chrétiens, parce qu'elles turpassent les leurs en beauté. Après la Bataille de Patacin, en 1690. que les Imperiaux gagnèrent, les Turcs mirent deux pièces de Canon de 3 livres de balle sur la selle de plusieurs Chameaux, & voyant que ces animaux n'étoient pas assez diligens, ils leur couperent les jambes sans se donner le tems d'emporter l'Artillerie.

**CANONS de Vaisseaux.** Ils sont plus pesans de métal que ceux qui servent à terre, à cause de l'effort que reçoivent les pièces sur mer, par la nécessité, où l'on se trouve de les charger quelquefois de boulets à deux têtes. Ils sont montés sur des affûts semblables à ceux des mortiers. Il y a quatre petites rouës, chacune d'une pièce, qui les portent, & ces rouës n'ont point de rais. La drague & le palan servent à affoiblir le recul, & à remettre la pièce en batterie. On ne se sert que de sept differens calibres pour l'Artillerie des Vaisseaux, sçavoir de trente-six livres de balle, de vingt-quatre livres, de dix-huit, de six, & de quatre. Mais le calibre des Canons de fer n'est que de dix-huit livres le boulet, douze livres, & au-dessous jusqu'à quatre. Voici de quelle maniere se fait la distribution du Canon sur les Vaisseaux de France, suivant l'Ordonnance de 1689.

Tous les Vaisseaux du premier rang, par quelques Officiers qu'ils soient commandés, sont armés de Canons de fonte sans mélange d'aucune pièce de fer.

Ceux du second rang commandés par l'Amiral, Vice Amiral, ou par un Lieutenant Général ont aussi tout leur Canon de fonte, & s'ils sont commandés par un Chef d'Escadre, ou par un Capitaine, ils n'ont que les deux tiers de Canons de fonte, & un tiers de ceux de fer.

Ceux du troisième rang commandés par l'Amiral, Vice-Amiral, ou par un Lieutenant Général, ont pareillement tout leur Canon de fonte; par un Chef d'Escadre les deux tiers de fonte, & le tiers de fer; mais

ils sont commandés par un Capitaine, ils n'ont que à moitié des Canons de fonte, & la moitié de ceux de fer.

Les Vaisseaux du quatrième rang ont un tiers de Canons de fonte, & les deux tiers de Canons de fer.

Ceux du cinquième rang sont armés des trois quarts de Canons de fer, & d'un quart de ceux de fonte.

Les Frégates légères, & tous les autres bâtimens n'ont que des Canons de fer. Les Canons dont on se sert sur mer sont plus courts, & plus épais de métal, que ceux dont on se sert sur terre, aussi ces premiers ne portent-ils pas si loin que les autres. On les fait plus courts, parce que les bordées se font d'ordinaire de plus proche, & que d'ailleurs on a moins de peine à les manier pour les charger, outre qu'ils occuperoient un trop grand espace pour le recul.

Toutes les pièces d'Artillerie, dont on se sert en France sur mer, sont ou renforcées, ou légitimes, ou moindres. Les renforcées sont celles, qui ont à la culasse plus d'un calibre d'épaisseur. Les légitimes sont celles, qui ont trois parties égales de diamètre. Les moindres sont celles, qui n'ont pas le diamètre de l'ame, ou bien le calibre proportionné à l'épaisseur du métal.

On place les plus gros Canons vers les hanches du Vaisseau, tout proche de la sainte-Barbe, derriere les grands haubans, & ceux qui les suivent sont placés au milieu, où le Vaisseau en peut mieux supporter la charge. Voici la maniere de servir, & de charger le Canon, dont on se sert sur mer pour l'exercice ordinaire.

**CANONNIERS**, chacun à son poste.

**DEMARREZ** le Canon.

**ROULEZ** le palan à côté de la pièce.

**OTEZ** le rampon de la bouche du Canon.

**DECOUVREZ** la lumiere du Canon.

**PRENEZ** le dégorgeoir.

**MÉTTEZ** le dans la lumiere du Canon.

**CREVEZ** la gargouche.

**PRENEZ** le pulverin.

**AMORCEZ** le Canon.

**COUVREZ** la lumiere.

**PRENEZ** le boute feu

**POINTEZ** le Canon.

**SOUFLEZ** la méche à l'écart.

**ETES-VOUS** prêts Canoniers.

**DECOUVREZ** la lumiere du Canon.

HAUT le bras.

METTEZ feu.

QUITTEZ le boute feu.

BOUCHEZ la lumière.

PRENEZ le fouloir.

METTEZ-le dans le Canon.

REFOULEZ le Canon.

TIREZ le fouloir dehors.

PRENEZ la gargouche.

METTEZ-la dans le Canon.

PRENEZ le valet.

METTEZ-le dans le Canon.

PRENEZ le fouloir.

METTEZ le bouton dans le Canon.

BOURRÉZ la balle.

RETIREZ le fouloir dehors.

METTEZ-le en son lieu.

PRENEZ le levier.

REDRESSEZ le Canon.

HAUSSEZ la culasse du Canon.

PRENEZ le coin de mire.

POINTEZ le Canon.

AMARREZ le Canon à simple palan.

METTEZ la platine sur la lumière du Canon.

METTEZ le tampon à la bouche du Canon.

On appelle en terme de Marine *Canon à la ferre*, celui qui est saisi en dedans, & dont la volée porte contre le haut du sabord : *Canons aux sabords*, ceux qui sont mis en état d'être tirés : *Canon allongé contre le bord*, celui qui est saisi de long, contre le côté du Vaisseau : *Canon dérapé*, celui qui est débouché, ou dont la tape, ou tampon est hors de la bouche : **CANON DEMARRE**, un Canon, qui a rompu les cordes, qui l'amarroient : *Canon démonté*, sur mer comme sur terre, c'est celui qui est dessus son affût, ou dont l'affût s'est rompu par accident. Pour charger le Canon sur un Vaisseau, on le hale en dedans.

Les Canons & autres pièces d'Artillerie, aussi-bien que leurs affûts, & tout ce qui sert pour les charger & tirer, sont du nombre des Marchandises de contrebande, dont la sortie est défendue par toute l'étendue du Royaume, Terres & Pays de l'obéissance du Roi de France, suivant l'Ordonnance de 1687. sous peines de confiscation d'amende, & autres, s'il y écheoit.

**CANONER**, tirer le Canon, ou la bordée. On dit se canoner de part & d'autre.

**CANONIER**, Maître Canonier, Officier d'Ar-



tillerie , qui a soin de pointer , de charger , livrer le canon. Sainte Barbe est la Patrone des Canoniers: c'est pour cela peut-être que la Chambre des Canoniers qui est sur la Poupe du vaisseau, s'appelle sainte Barbe.

Le Maître Canonier sur les vaisseaux est un des premiers Officiers Mariniers, & commande sur tout ce qu'il y a d'Artillerie dans le vaisseau. Il doit être présent à l'embarquement du Canon & ensuite calibrer les boulets qui lui sont nécessaires, & les séparer par calibres dans le navire: En recevant la poudre, il doit visiter chaque baril à la sortie du magasin en présence de l'Officier du Bord. La poudre étant dans les soutes, c'est à lui de les faire fermer, & de couvrir le cuir. Il ne doit point recevoir de grenades & de pots à feu faits: il doit faire lui-même les fusées des grenades, & avoir soin de tous les artifices. Avant que de remplir les gargouffes, il doit avertir le Capitaine, lequel fait éteindre tous les feux, & mettre des sentinelles, l'épée à la main dans les endroits nécessaires, pour empêcher les accidens. Il visite de tems en tems les poudres, après en avoir donné avis au Capitaine & empêche que les Canoniers ne descendent dans les soutes avec des souliers, des clefs, couteaux, & autres choses qui pourroient en tombant causer des incendies. Il ne doit point permettre que personne couche dans la sainte-Barbe, que ceux que le Capitaine y a placés. Il fait veiller toutes les nuits un Canonier avec une chandelle allumée dans un fanal, & à l'égard des meches allumées, elles sont gardées dans les cuisines. Le Maître Canonier fait les paquets de fer, remplit les lanternes de mitrailles & coupe les parchemins pour faire les gargouffes.

Le second Maître Canonier a les mêmes fonctions que le premier en son absence. Il faut de nécessité, qu'un Maître Canonier ait beaucoup d'expérience, & qu'il ait une parfaite connoissance du calibre de ses pièces, & de la force de sa poudre. Il n'y a que lui qui manie le canon & qui descende dans la soute aux poudres, & ceux à qui il le permet ou l'ordonne.

Pour son soulagement, les noms des Canoniers & Valets d'Artillerie sont écrits sur des morceaux de parchemin & mis au côté de la pièce qu'ils doivent servir: le poids de la balle est écrit aussi sur chaque sabord. Il partage le soin qui regarde toutes les autres armes; & c'est à lui de faire ou de garder tous les artifices. Il a un second ou un Aide, & tous deux ensemble sont chargés de la peine de conserver la poudre,

de la remuer & secher lorsqu'il fait beau tems : veille aussi sur le cable , lorsqu'on mouille , & doit faire fourrer quand il en est besoin , afin qu'il ne se gae point.

Le Maître Canonier doit aussi avoir beaucoup connoissance de l'effet que peuvent faire les boulets de leur volée en l'air , & des lignes ou cercles qui y décrivent , afin qu'il puisse prendre des mesures justes , & que par exemple , il ne prétende pas qu' tirant sous l'eau , le coup porte aussi loin que sur terre. C'est à lui de prendre garde que la poudre soit nue comme il faut dans les barils , & qu'ils soient bien couverts de cuirs verts ; que les rouës des affûts soient bien graissées ; qu'entre chaque deux pièces , y ait une baille d'eau , & que le canon soit rafraichi au septième coup ou au huitième. Il a aussi besoin d'une grande expérience pour prendre bien ses mires en visant plutôt trop bas que trop haut , afin que son coup soit plus sûr. Le soin des cornets à amorcer des dogeoirs , des régles , des modèles , des calibres , & des autres ustensiles le regardent particulièrement.

**CANONIER S** : ce sont ceux qui sous le Maître Canonier , manient le canon , le mettent en mire & le font tirer. Un navire de guerre doit être au moins pourvu de six Canoniers ou Aides du Maître Canonier & de six autres pour le seconder.

**CANONIER S-Matelots** commandés pour servir le canon : dans l'Instruction pour les gens de guerre , ils sont appelés Valets d'Artillerie qui servent au Canonier lorsqu'il leur commande , comme de charger le canon , de mettre le feu au canon , de le nettoyer & d'apporter tout ce qui lui est nécessaire.

**CANONIER S-TURCS**. Les Turcs qui comme toutes les autres Puissances , connoissent la nécessité du canon , ont aussi établi un corps de Canoniers , qu'ils nomment *Topeys* , non seulement pour entretenir les pièces de canon , dont ils étoient déjà maîtres , mais encore pour en faire fondre de nouvelles. Ce corps fait la troisième partie de l'Infanterie *Capiculy* , & a tout ce qu'il faut pour le service du canon dans les Magazins de Constantinople , & dans les autres de l'Empire Ottoman.

Le nombre des Canoniers n'est point fixe , parce que comme cette profession dépend de l'inclination & de l'habileté de ceux qui l'exercent , il s'en trouve plus ou moins qui l'embrassent suivant leur goût & l'expérience qu'ils ont.

Des Canoniers sont divisés par *Odas* & obéissent au Général de l'Artillerie, qui est le *Topey-Bafcy*, ou Général du Canon. Ils ont encore leurs bas Officiers particuliers suivant leurs emplois; car les uns travaillent à la fonderie, les autres à faire les affûts, & d'autres exercent à tirer.

Le *Topey-Bafcy* est le Général de l'Artillerie, il a un pouvoir despotique sur tous ceux qui travaillent au canon, & il doit être informé de l'état des Magazins de Constantinople & des autres places de guerre pour le pouvoir de ce qui y est nécessaire sous les ordres du Grand Visir.

Le *Duchis-Bafcy* est le Capitaine des Fondeurs, qui a le soin de fournir les matériaux nécessaires, & de veiller pour que l'on travaille en bon ordre.

Le *Oda-Bafcy* est le Chef qui commande & qui gouverne les Compagnies des Canoniers qui sont à Constantinople, & leur fait observer une bonne discipline.

Le *Chiatib* ou Secrétaire doit non seulement enregistrer la paye & le nombre des Canoniers, mais encore tenir registre des matériaux qui sont employés pour l'Artillerie.

On comprend encore sous le nom de *Topeys*, tous les autres Artificiers qu'on appelle *Mimars*, ou Ingénieurs, & un bon nombre de Charpentiers & de Charriers qui travaillent pour l'Artillerie.

Ce corps combat en Campagne sous un drapeau, sur lequel un canon & un boulet sont représentés.

CANOT de bois: dans les pays étrangers, on appelle un Canot de bois celui qui est fait d'un seul arbre que l'on a creusé.

CANOTS des Sauvages, & Canots d'Ecorce. Ce sont de petits bateaux faits d'écorce d'arbre dont se servent les Sauvages de l'Amérique pour pêcher sur les rivières, & pour voyager & aller en course, & en traire les rivières. Ils les nomment *Pirogues*. Ceux de Canada les font d'écorce de Bouleau, & assez grands quelquefois pour contenir quatre ou cinq personnes.

Les François de ce pays-là qu'on appelle Coureurs de bois s'en servent à l'envi des Sauvages pour aller jusques dans leurs habitations, leur porter des marchandises, & en rapporter des Pelleteries. Deux hommes conduisent ces canots, & quand à cause des sauts des rivières, il faut faire portage, ils chargent les canots de marchandises sur leurs épaules, & les transportent au-dessus ou au-dessous des sauts, selon qu'ils montent ou qu'ils descendent les rivières.

**CANTIMARONS**: ce font deux ou trois canots de pieds d'arbres creusés & liés ensemble avec des cordes de coco, qui soutiennent des voies de natte, en forme de triangle, dont les Negres de la côte de Coromandel se servent pour aller pêcher, & même pour trafiquer de proche en proche. Ceux qui les conduisent, sont ordinairement à demi dans l'eau assis comme des Singes, n'y ayant qu'un endroit un peu élevé vers le milieu pour mettre leurs marchandises, ce qu'ont seulement les Cantimarons Marchands & non les Pêcheurs. Ils ne font aucune difficulté d'aller à dix ou douze lieues au large. La mer en est quelquefois couverte. Ils vont vite pour peu qu'il vente, & de loin on les prendroit pour des oiseaux qui voltigent sur la surface des Ondes.

**CAPACITE** d'un vaisseau: c'est son port, l'étendue & l'espace qu'il a pour contenir.

**CAPE**, ou grand pacsi, c'est la grande voile d'un vaisseau. Etre à la cape, c'est ne porter que la grande voile bordée & amurrée toute arriere. On met aussi à la cape avec la misène & l'artimon. On se tient à la cape par un gros vent contraire.

**CAPITAINES**: J'ai fait tomé I. la distinction des Capitaines en pied & des Capitaines en second. Je vais parler ici de la fonction de leurs charges. Le premier soin des Capitaines doit être de tenir la main à ce que les Officiers subalternes, Sergens, Caporaux & soldats vaquent sans relâche à tout ce qui est de leur devoir. Pour peu qu'ils cessent d'y veiller, le reste fait de même; une Compagnie délaissée par la dissipation ou la nonchalance des Officiers, périclète infailliblement. La diversion s'y met, le reste accablé de fatigue, tombe malade & meurt, voilà comme des troupeaux s'affoiblissent & deviennent à rien.

Pour empêcher ces déordres, un chef de Compagnie doit regarder sa Compagnie comme l'unique objet de son application, & avoir continuellement l'œil sur la conduite de ceux qui la composent, sans se trop reposer sur la vigilance de personne. Il est de l'honneur d'un Capitaine d'avoir une belle & nombreuse Compagnie; pour y réussir, il doit s'attacher à avoir d'excellens Sergens. ce sont eux qui contribuent le plus à la bonté d'une Compagnie. Chaque Capitaine doit s'appliquer à connoître le caractère & la capacité de ses Officiers subalternes pour leur rendre justice dans l'occasion, & châtier ou reprimander ceux qui commettent des fautes. Les meilleurs leçons qu'il

doit

doit leur donner , ce sont celles d'un bon exemple sur ce qui regarde l'exa<sup>c</sup>titude , la valeur , la prudence & les bonnes mœurs.

La chose du monde qui deshonne plus les corps & la plus contraire au bien du service , est la méfintelligence , qui est l'origine des cabales & des mauvaises discussions qui n'arrivent que trop souvent dans les Régimens. Les Capitaines qui ont des sentimens d'honneur , doivent non seulement les éviter , mais encore s'efforcer de ramener à la raison ceux qui sont capables de s'en écarter. Un Capitaine doit donner à ses soldats ce qui leur revient , sans leur faire attendre les choses qui leur sont légitimement dues. Il faut qu'il visite souvent sa Compagnie , sans se trop fier aux soins de ses Officiers subalternes & Sergens. Il est bon que de temps en temps il fasse faire devant lui le prêt , avec toutes les circonstances nécessaires. Il doit obliger les Sergens à lui porter l'Ordre & le mot & à venir lui rendre compte de sa Compagnie tous les matins.

Quoique les Capitaines ne soient pas absolument obligés de se trouver à l'inspection des Gardes & des Détachemens , il est à propos qu'ils s'y trouvent souvent pour examiner les soldats de leur Compagnie , qui sont commandés , & voir si leurs Officiers & Sergens s'acquittent de leur devoir. J'ai dit tome I les fonctions des Capitaines commandés pour tenir Conseil de Guerre , &c. Les Capitaines les jours de Revuë d'exercice ou autres , doivent être à la tête de leurs Compagnies , quand le Regiment vient se mettre en bataille sur la place.

Un Capitaine avant que d'entrer en Campagne doit visiter sa Compagnie , voir si chaque soldat a ce qu'il lui faut , & examiner s'ils ont par chambrée tout ce qui leur est utile. Au départ d'une Garnison ils doivent se trouver à leur Compagnie pour voir par eux-mêmes ce qui s'y passe , & avoir le temps de pourvoir à tout. Quand le Régiment est en marche , une partie des Capitaines est à la tête du Bataillon , & l'autre à la queue. Dans les marches , on commande des Capitaines de serre-file pour faire serrer les traîneurs. Il y a d'autres soins qu'un Capitaine doit avoir à l'armée , comme d'entretenir la propreté dans sa Compagnie & de se trouver aux Inspections , d'observer les piquets avec régularité , &c.

CAPITAINE Conducteur Général d'Artillerie : il commande aux autres Capitaines Conducteurs

& il a la préférence des marchés pour la levée des Mulets & Chevaux. Il veille à ce que les Equipages soient bien tenus, le tout suivant les ordres du Grand Maître d'Artillerie & des Commandans des Equipages de l'Artillerie des Armées. *Ordonn. du mois d'Avût 1703.*

**CAPITAINES** Conducteurs d'Artillerie. Ils ont dans les Armées, & dans les Places, les mêmes fonctions que le Capitaine Conducteur Général. Ils tiennent sur pied & prêt à marcher le nombre de chevaux qui leur est ordonné pour faire les voitures au prix qui est réglé tous les ans d'avance.

**CAPITAINE** chez les Turcs : il s'appelle *Zorbagy*. Il n'est différent des nôtres, qu'en ce qu'il n'a pas droit de faire justice de sa troupe en toutes choses.

**CAPITAINE** en pied sur un vaisseau de guerre : c'est un Capitaine du grand état qui a sa Commission du Roi pour commander un vaisseau, c'est-à-dire, un vaisseau monté par un Officier Général; c'est au Capitaine à faire le détail du service. Le Roi veut qu'il y ait sur le Vaisseau-Amiral, outre le Commandant, deux Capitaines, deux Lieutenans, & deux Enseignes, pareil nombre sur les autres vaisseaux du premier rang: sur ceux du second rang, un Capitaine, deux Lieutenans & deux Enseignes: sur ceux du troisième rang, un Capitaine, deux Lieutenans, & deux Enseignes: sur ceux du quatrième & cinquième rang, un Capitaine, un Lieutenant & un Enseigne.

C'est le Capitaine qui leve lui-même tout l'Equipage du vaisseau, hormis le Lieutenant, le Maître, les Ecrivains & les Commandans des Soldats; mais il a inspection sur eux tous, & c'est lui qui reçoit les ordres des Supérieurs & des Souverains pour la conduite du vaisseau & de tous ceux qui le montent. Il doit être exercé dans toutes les fonctions qui regardent la Marine & la guerre.

Il doit sçavoir lui même gouverner son navire, tirer le canon, & faire les évolutions navales. Il faut qu'il sçache prévoir si son ennemi veut ou peut venir à l'abordage; il doit sçavoir comment en ce cas il faut manœuvrer les voiles. Dans les occasions difficiles & importantes, il assemble les Officiers, & après avoir imploré l'assistance de Dieu par une prière, il tient Conseil avec eux. Il doit être sévère à faire justice, & lorsqu'il s'agit de quelque malfaiteur, c'est lui qui est le demandeur, & qui conclut contre lui, &

Conseil prononce. L'Ecrivain tient le Registre des Résolutions du Conseil.

Il a le pouvoir conjointement avec le Conseil de guerre, de condamner à la mort, bien entendu que ce n'est pas quand il se trouve dans une Armée navale ou dans une flotte, mais lorsqu'il navigue seul. Le Capitaine donne les ordres nécessaires à ce que les vivres & le breuvage soient convenablement distribués. Il ne souffre point que les Matelots en fassent des réserves, encore moins qu'on les gâte, ou qu'on fasse quelque chose de mal propre lorsqu'on distribuë les rations, ni qu'on en jette ou qu'on en revende quelque chose : lorsqu'il regne des maladies, il prend soin de faire bien nettoyer le vaisseau.

Il ne doit point permettre qu'aucun allume de la chandelle pour son usage particulier, ni qu'il y ait de la paille & du foin dans les cabanes : mais il fait quelquefois mettre de la lumière dans des lanternes qui sont fermées bien justes, & qu'on pend en divers endroits, sur-tout autour des bittes. Le point d'honneur lui doit être en recommandation lorsqu'il rencontre des vaisseaux étrangers, il prend bien garde à l'observer dans les saluts & contre-saluts qu'il leur fait. Il tâche d'avoir de bons hommes dans son Equipage, robustes, sur le courage & la fidélité desquels il puisse compter. C'est à lui de régler les plats de l'Equipage, & à quel plat chacun doit manger. Il met ensemble ceux qu'il voit qui s'accordent le mieux, & ceux qui sont de même rang, afin qu'ils puissent mieux s'accommoder.

CAPITAINE de Vaisseau en second : voyez Tome I. *Capitaine* de Fregate légère, c'est celui qui commande cette sorte de Bâtiment : il est du petit état. *Capitaine* de Galiole, c'est celui qui commande cette sorte de Bâtiment, il est du petit état. *Capitaine* de Brulot, c'est celui qui commande un Brulot, il est du petit état. *Capitaine* de Flute : c'est un Officier de Marine tiré du petit état, qui monte un Vaisseau du Roi, chargé des choses nécessaires pour l'Armée. *Capitaine* d'Armes, voyez Tome I. *Capitaine* des Matelots, c'est un Officier Marinier, qui commande aux Matelots sous le Maître d'Equipage. *Capitaine* de Port, voyez Tome I. *Capitaine* de Marine : c'est celui qui commande les Soldats Gardiens d'un Port. Il y en a dans chaque Port où il y a des Soldats Gardiens. *Capitaine* Garde Côte : ce sont ceux qui commandent la Milice, que l'on

établie pour garder les Côtes & pour empêcher les Ennemis de faire quelque descente.

S'il s'agit de s'engager au combat , un Capitaine de Vaisseau ne doit pas manquer de donner ses ordres de bonne heure , pendant que tout est tranquille , & il assigne à chacun le poste où il doit se tenir. Quand il estime qu'il n'est pas loin de terre & de ses ennemis , il fait tenir continuellement une Sentinelle sur la hune , & lorsqu'il découvre l'Ennemi & qu'il se dispose à combattre il fait amarrer les grapins de l'abordage , qui pendent au beaupré , & les fait attacher aux bittes avec des chaînes de fer. Il fait saisir les écoutes & les vergues , mettre les bouriets aux mâts sous les racages , répandre du sel sur les tillacs , afin qu'on se tienne plus ferme. Il donne ordre que le Vaisseau soit bien lavé par tout , & qu'il y ait des bailles & des écouvillons auprès de tous les canons. Les autres Nations tiennent prêts des cuirs verts pour empêcher l'embrasement. On ôte alors les fronteaux , & l'on retire tout ce qui peut voler en éclats & nuire.

Avant que d'entrer en action , il fait donner du vin à tous ses Gens , pour réchauffer leur courage : il remplit aussi les Charges des Officiers qui sont morts , & choisit pour cet effet entre l'Equipage , ceux qui en sont les plus dignes. Les Capitaines des Navires de guerre des Etats-Généraux , sont obligés de fournir tous les ustensiles du coq & de la chambre du Capitaine , comme aussi toutes les chandelles , les vadrouilles & autres balai. Un Capitaine ne doit jamais se séparer de l'Armée ou de l'Escadre , ni l'abandonner sans la permission ou le commandement du Général , à moins qu'il ne puisse faire voir clairement qu'il y a été absolument contraint pour sauver le Navire & l'Equipage.

Les Maîtres des Vaisseaux Marchands Hollandois , François , Italiens , Portugais & Espagnols , sont aussi communément Capitaines , comme étant Commandans dans le Vaisseau : mais dans le vrai sens , le terme de Capitaine doit seulement être attribué à celui qui commande un Navire de guerre. Il faut aussi remarquer que parmi le Hollandois on fait différence sur Mer entre un Capitaine qui commande un Vaisseau par Commission , & pendant une certaine expédition seulement auquel cas on le nomme aussi Commandeur , & un Capitaine en pied , qui l'est pour toute sa vie recevant gage tous les ans , soit qu'il serve ou qu'il ne serve pas.

Le Capitaine d'un Vaisseau Amiral , est celui qui sous l'Amiral , donne les ordres & commande dans le Vais-



eau que monte un Amiral. L'Etat donne aux Capitaines le Navire de guerre sept sols par jour pour la nourriture des premiers cinquante hommes d'Equipage, & le Vaisseau est monté : & six sols & demi pour chacun des autres cinquante hommes, qui suivent ces cinquante premiers, & six sols pour tout le reste de ce qui se trouve sur le Vaisseau au-delà de ces cent. Ce sont ordinairement les Bourgeois & Affreteurs d'un Vaisseau Marchand qui en font les vivres, & qui en ordonnent la distribution. Les deux Pavillons à demi hissés, & les giroüettes bas font les cérémonies ordinaires, dont on honore les funeraillles d'un Capitaine.

**C A P L A N I E R** : on nomme ainsi sur les vaisseaux Bretons, ceux qui vont à la pêche de la moruë seche, & les Matelors qui aident à cette pêche. Ils ont rang entre les Décolours & les Saleurs, & ont le même pot de vin.

**C A P O N N E** : c'est un commandement à ceux de l'Equipage pour les faire haler sur le capon, afin de mettre l'ancre en place.

**C A P O N N E R** l'ancre : c'est acrocher l'arganeau de l'ancre avec le croc de capon, pour la hisser ou tirer au bossoir.

**C A P O R A L** de Pose, c'est celui qui est de tour à tour à poser les Sentinelles, & pendant que celles qu'il a posées sont en faction, on l'appelle *Caporal de Pose*. Celui de Consigne à droit de choisir, & prend ordinairement la premiere pose : quoi qu'il en soit, celui qui en est chargé, doit prendre la Consigne de celui qui a fait la derniere pose, lequel doit aller relever les vieilles Sentinelles, avec celui qui mène les nouvelles qu'ils vont poser ensemble.

**C A P O R A L** de Consigne, est le premier Caporal de la Garde. Il est chargé de toutes les ustensiles du Corps-de-Garde, comme falot, pelles, broüettes & autres. Il doit prendre garde que les Soldats ne gâtent le Corps-de-Garde, & tout ce qui y est ; il a le soin de le faire balayer, & d'y tenir le feu allumé : il porte le falot à la fermeture des portes. Il doit tous les matins retirer les numeros des rondes, les boëtes & les feuilles sur lesquelles les Rondes s'ignent, & rapporter le tout au Major, après la porte ouverte,

**C A P O R A L** sur les Vaisseaux, a les mêmes fonctions qu'un Caporal sur terre ; il commande une Escouade ; il pose & relève les Sentinelles sur les Vaisseaux. Il a soin des menües armes, & dans le combat il doit être à la tête des Soldats & les faire tenir chacun à son poste.

**C A P O S E R**, mettre un Navire à la cape : on c  
pose en amarrant le gouvernail bien ferme , pour su  
vre l'abandon du vent.

**C A P O T** : c'est un habillement fait en forme c  
robe capuchonnée, que mettent les Sentinelles en h  
ver dans les Places, & les Gens de Mer par dessu  
leur habit ordinaire contre l'injure du tems.

**C A P R E** : j'ai dit Tome I. que c'est le nom qu  
l'on donne aux Armateurs, & aux Vaisseaux qui for  
armés en guerre pour la course. Lorsque les Particulier  
des Provinces-Unies arment des Vaisseaux en course  
ils les peuvent faire monter par des Officiers & de  
Equipages de la même qualité, & au même nombre  
qu'il y en a sur les Navires de guerre de l'Etat ; &  
ordinairement on tient plus fort le nombre des Offi  
ciers & des Equipages d'un Capre, que d'un Navire  
de guerre, parce qu'en cette occasion, il s'agit princi  
palement de l'abordage, & pour cet effet, on redouble  
le nombre des Gens, & par conséquent celui des Offi  
ciers pour les commander. Ce sont les Armateurs, ou  
Propriétaires, qui fournissent les vivres & la solde, ou  
la paye, à proportion du butin qu'on fait selon la char  
te-partie ; à moins que le tout ne soit à la part.

**C A P R E**, qui sort pour aller en course ou faire  
le cours : c'est à-dire, qu'il va à la Mer avec commis  
sion de son Souverain, ou de ses principaux Officiers  
sous son autorité, pour enlever, tant sur mer, qu  
dans toutes les eaux, ce qui appartient aux Ennemi  
de l'Etat. *Capre à la part*, ou qui est à la part ; c'est-à  
dire, qu'il va en course sans mois de gages, & dan  
la seule espérance d'avoir part au butin qu'il fera.

**C A Q U A G E**, ou Cacage : façon que l'on donne  
au hareng en vracq lorsqu'on le veut saler & pacquer  
Le cacage se fait ordinairement la nuit.

**C A Q U E** de poudre : c'est un petit baril dans le  
quel l'on renferme la poudre.

**C A Q U E** de hareng : c'est le baril ou le tonneau  
dans lequel on l'encaque **C A Q U E R** le hareng, c'est lu  
couper le dessous de la tête à mesure qu'on le jette dans  
la huche, & ensuite lui arracher les entrailles ou  
breüilles, & l'apprêter pour le mettre dans la caque.  
On dit encaquer du hareng, pour dire le mettre ou  
l'arranger dans une caque ou baril. On dit proverbial  
lement ; la caque sent toujours le hareng, pour dire  
qu'on sent toujours la bassesse de sa naissance, quelque  
fortune qu'on ait faite.

**C A Q U E U R S** : ce sont les Matelots employés à

quer le harang.

**CARABINIERS.** Le Régiment Royal de Carabiniers, suivant l'Ordonnance du 14. Avril 1701. se recrue dans les Régimens de Cavalerie. Il est composé de quarante Compagnies. Les Régimens de Cavalerie contribuent chacun à leur tour, & un Régiment de douze Compagnies porte autant de cette charge que deux Régimens de huit Compagnies.

Le Régiment Colonel Général de la Cavalerie fournit le premier deux de ses meilleurs Cavaliers pour remplacer les deux premiers Carabiniers qui manquent, & ainsi des autres Régimens de Cavalerie. Les Commandans des Régimens qui, doivent fournir, font tirer les Cavaliers destinés pour Carabiniers, pour juger s'ils sont propres à la Carabine. Chaque Capitaine des Compagnies qui doit fournir, peut marquer deux de ses Cavaliers, outre les Brigadiers & Carabiniers, qu'il n'est pas permis de tirer de sa Compagnie.

Le Capitaine des Carabiniers prend les Cavaliers crus, & paye pour chacun 50. liv. argent comptant, si c'est l'hiver, & si c'est en campagne, il en fait son billet payable à l'entrée du quartier d'hiver; & s'il vient à manquer, son successeur est tenu d'acquitter son billet. Les Lieutenans, les Cornettes, les Maréchaux des Logis, ainsi que les Carabiniers de leurs Compagnies sont armés d'une Carabine rayée.

**CARACON** : c'est une petite caraque ou Vaisseau enforcée.

**CARACORE** : c'est un Bâtiment des Indes, dont les habitans de l'Isle de Borneo se servent beaucoup; il va à la rame pendant le calme & lorsqu'il fait peu de vent. Les Rameurs sont assis sur une galerie de roseaux, qui régné autour: le dernier est jusques dans l'eau, & ils ont chacun leur flèche, & leur arc sur leur côté, ces Bâtimens bien loin d'avoir du relèvement, baissent à l'avant & à l'arrière. Lorsqu'il vente on y met des voiles de cuir. Ils portent cent cinquante, jusqu'à cent soixante & dix hommes. Ils n'ont de bordages ou de planches que quatre ou cinq de chaque côté de la quille, ils sont aigus. L'étrave & l'étambord demeurent tout découverts au-dessus du bordage de planches. Sur ces bordages il y a de petits barreaux, qui sont saillie sur l'eau, selon la largeur qu'on veut donner au Bâtiment, & l'on couvre ces barreaux de roseaux, ce qui sert d'un pont, qui s'étend jusques au bout de l'élanement que les barreaux font. Ces roseaux ont environ l'épaisseur d'un bras.

**CARAMOUSSAL**, c'est un Vaisseau Marchand de Turquie, construit en huche, c'est-à-dire qu'il a la poupe fort haute. Cette sorte de Bâtiment ni misène, ni perroquets, que le seul tourmentin, porte seulement un beaupré, un petit artimon & grand mât. Ce mât avec son hunier s'élève à une hauteur extraordinaire, & il n'a que des gaulaubans & étai, répondant de l'extrémité supérieure du mât hune, à la moitié du tourmentin. Sa grande voile port ordinairement une bonnette maillée.

**CARAQUE**, c'est le nom que les Portugais donnent aux Vaisseaux, qu'ils envoient au Brezil & aux Indes Orientales. Ils les appellent *Naos* par excellence, comme qui diroit absolument Navires. Ce sont très-grands Vaisseaux ronds, & de combat, plus étroits par le haut que par le bas qui ont quelquefois sept ou huit planchers, & sur lesquels on peut loger jusqu'à deux mille hommes. Ils sont peu d'usage présentement, mais on s'en servoit autrefois aussi-bien en guerre, qu'en marchandises. La *Caraque* étoit du port de deux mille tonneaux, c'est-à-dire, de quatre millions de livres. Les Chevaliers de Rhodes s'en faisoient aussi servir. Les Portugais ont une coutume que les *Caraques*, qui viennent des Indes Orientales, ne peuvent mener de Chaloupe, ni d'autre Barque de secours au-delà de l'Isle Sainte Helene, auquel lieu ils se coulent à fond, afin d'ôter à l'Equipage toute espérance de se sauver.

Les *Caraques* sont aussi de grands Vaisseaux de charge. La capacité des *Caraques* consiste plus dans leur creux qu'elles ont, que dans leur longueur ou leur largeur. Cette profondeur des *Caraques*, & la manière dont elles sont construites, sont si foibles d'échantillon qu'elles les rendent sujettes à se renverser. Il est vrai que quand elles sont toutes chargées, elles ne courent pas plus de risque, que les autres Vaisseaux, parce que le grand poids qui est dedans les soutient.

**CARAVANE**; j'ai dit Tome I. que c'est un mot Turc, qui signifie une troupe de voyageurs Marchands ou Pèlerins, soit par Mer, soit par terre. Ils s'assemblent dans les pays du Levant, pour marcher de Compagnie, & traverser les Deserts & les Mers avec une escorte pour plus de sûreté. Il y a un Chef ou Aga, qui commande la Caravane, & qui a un nombre de Janissaires ou autres Milices, suivant les Etats d'où les Caravanes partent, suffisant pour les défendre, & les faire arriver aux jours & aux lieux marqués

qués. La Caravane campe tous les soirs auprès des feux ou ruisseaux qui sont connus des Guides ; & il y observe une discipline aussi exacte qu'à la guerre. Les chevaux, mais plus ordinairement les chameaux ont les voitures dont on se sert ; ces derniers animaux tant d'une grande fatigue, mangeant peu, & sur-tout ne passant trois ou quatre jours de boire.

Il y a quatre différentes *Caravanes*, qui vont tous les ans à la Mecque, visiter le sépulcre de Mahomet. Le Grand Seigneur donne la quatrième partie des revenus de l'Egypte, pour les frais de la Caravane. Un chameau porte l'Etendart d'or, que l'on offre en cérémonies à Mahomet. La première part de Damas, où les Pelerins de l'Asie & de l'Europe se trouvent. La seconde part du Caire, qui sert pour les Mahométans de Barbarie. La troisième part de Zibith, place située à l'embouchure de la Mer Rouge, où ceux de l'Arabie & des Indes s'assemblent. La quatrième part de Babylone de Chaldée, où les Persans & les Indiens se trouvent. Quelquefois il y a jusqu'à soixante & dix mille Pelerins.

**C A R A V E L L E** ; c'est un petit Bâtiment Portugais, à poupe quarrée, rond de bordage & court de Varangue. Il porte jusqu'à quatre voiles latines, ou à breilles de lièvre, outre les boursfets, & les bonnettes en étui. Ces voiles latines sont faites en triangles. Cette sorte de Bâtiment n'a point de hune, & le bois qui traverse le mâst est seulement attaché près de son sommet. Le bout d'enbas de la voile n'est gueres plus élevé, que les autres fournitures du Vaisseau. Au plus bas il y a de grosses pièces de bois, comme un mâst qui sont vis-à-vis l'une de l'autre aux côtés de la cavellerie, & s'amenuisent peu à peu en haut. Les Cavelleries sont tenuës pour les meilleurs Voiliers, qui voient sur la Mer. Elles sont ordinairement du Port de six à sept vingts tonneaux. Les Portugais se servent de ces Vaisseaux en guerre, pour aller & venir en plus grande diligence ; car ils les font tourner facilement, dévent & serrent leurs voiles, & reçoivent le vent, comme il leur plaît. Le premier qui s'en servit pour les Indes & l'Ethiopie, fut Vasco de Gama. On nomme aussi sur les Côtes de France, *Caravelles* les Bâtiments, qui vont à la pêche du hareng sur les bancs, ils sont ordinairement de vingt-cinq à trente tonneaux. Ceux destinés pour la même pêche qui se fait dans la Manche, s'appellent des Trinquarts, ils sont depuis douze jusqu'à quinze tonneaux.

*Supp.*

I.

**CARCASSE** de Vaisseau, c'est le corps d'un Vaisseau, qui n'est point bordé, & dont toutes les pièces dedans paroissent au côté, comme les os d'une carcasse.

**CARÉNER**, donner la carène à un Vaisseau c'est donner le radoub à un Vaisseau: & parce que les Charpentiers pour venir à bout de ce travail, mettent le navire sur le côté, l'appuyant sur un ponton, afin qu'il leur présente le flanc, le vulgaire des Matelots nommé cela par corruption mettre un Vaisseau *cran*, car ce mot de *cran* n'est autre chose que ce qu'on appelle carène qu'ils ont estropié, faute de bien articuler le mot *carène*. Les navires de guerre reçoivent la carène, les œuvres de marée au moins tous les trois ans & n'y épargne pas le chauffage: ils ont la demi-carène chaque année qu'ils ne doivent point être carénés, & ils sont calfatés, brayés & enduits de court sur toutes les parties qui en ont besoin.

**CARRANGUEUR**: c'est un terme dont les Matelots du pays d'Aunis se servent pour dire que ce Maître est un grand carrangueur pour dire qu'il agit avec adresse.

**CARRET**, c'est un fil tiré de l'un des cordons de quelque vieux cable coupé par morceaux: on s'en sert dans les vaisseaux quand on veut raccommoder quelque manœuvre rompue.

**CASTOR & Pollux**, Metéore: ce sont des feux que les Matelots apperçoivent au haut de leurs mâts de leurs cordages après une grande tempête. Il y en a quelquefois quatre ou cinq.

**CASTRAMETATION**: elle est une des plus importantes & des plus difficiles opérations de l'art militaire. Il s'agit de bien choisir le lieu où l'armée doit camper, & il faut que ce lieu soit commode & à couvert de toute insulte de la part de l'Ennemi.

Les commodités d'un Camp consistent dans l'abondance de l'eau, du fourrage & du bois, & dans la proximité; il est vrai qu'on peut suppléer au premier chef en creusant des puits, mais pour les deux autres ils doivent absolument être au moins aux environs du Camp; quant à la sûreté, ou le Camp est naturellement couvert par la disposition du lieu, ou l'on le fortifie.

Un Camp naturellement fortifié est celui que l'on trouve couvert & en dos par une rivière, une forêt, un marais, ou des montagnes escarpées. On le fortifie au contraire ou par un retranchement de terre ou par des abattis d'arbres. Il faut de plus observer dans

rameration certaines loix générales, & quelquefois particulieres conformes aux vuës du Général qui les portionne aux conjonctures qui se présentent.

Les loix générales font d'avoir suffisamment du terrain pour placer l'Infanterie, la Cavalerie, l'Artillerie, les vivres & les Officiers de chaque Corps avec le Bagage, & que l'Armée puisse commodement sortir du Camp pour se ranger en bataille à la vuë des ennemis.

**CATAPULTE.** Les Grecs s'attribuent l'invention de la *Catapulte* & de la *Baliste*, mais les Hebreux & les autres Peuples de l'Asie en ont connu l'usage avant eux. Il ne faut pour en être convaincu, consulter le sçavant D. Calmet dans sa Dissertation sur la Milice des Hebreux.

Les Ecrivains de la basse antiquité confondent la *Catapulte* & la *Baliste*, qui cependant, comme comprend le Commentateur de Polybe, different en leur structure & dans leur usage: le premier de la *Catapulte* est de jeter de gros quartiers de pierre. On se servoit plus communement de *Catapultes* dans les sièges & dans les batailles, que des autres machines qui faisoient un bien moindre effet.

Le siège de Thebes fait par Philippe, au rapport de Polybe, il y avoit cent cinquante *Catapultes* & vingt *Balistes*. Tite au siège de Jerusalem avoit, selon Joseph, trois cens *Catapultes* & quarante *Balistes*. Les *Catapultes* de campagne étoient portées sur des rouës, comme nos canons & tiroient même en marchant. Les *Catapultes* des sièges jettoient des masses d'un poids prodigieux, les moindres chassoient un corps de cent livres, *Catapulta centenaria*, & elles servoient également en campagne comme dans les sièges. M. le chevalier Folard en donne la description & les proportions & la figure d'une centenaire, Tom II. p. 602. liv. j'y renvoie le Lecteur.

Les *Catapultes* de campagne, comme celles des sièges se baudoient également des deux côtés, & l'on tiroit le corps qu'on vouloit tirer au degré d'élevation qu'on jugeoit à propos, & l'on augmentoit le tir peu à peu sans trop forcer les cordes. Les Anciens pour faire tirer ces *catapultes*, ne pouvoient lever, selon notre Auteur, que derrière un épaulement tout semblable à nos batteries de mortiers sans en ajouter sinon dans la hauteur de cet épaulement. Il n'y a gueres plus de deux siècles que les *Catapultes* étoient en usage dans l'attaque & la défense des

places , & elles ne le cédoient ni en force ni en grandeur à celles des Anciens. Genghiscan & Timurbec avoient de si énormes qu'elles chassoient des meules de moulin & des masses affreuses. Mahomet II. fut le premier qui donna le plus de vogue aux canons. Il n'avoit longtems qu'on ne parloit plus de *Catapulte* & sous son regne l'invention en étoit perdue, qu'un tout d'un coup on les vit reparoître au siège de Rhodes en 1480. quoiqu'il n'y eût gueres plus de cinquante ans qu'on s'en servoit encore.

La *Catapulte* comme la *baliste* avoit différens noms. Les Grecs l'ont appelée d'une façon, & les Romains de l'autre. César l'appelle tantôt *Catapulte*, tantôt *Onager*, *Onagre*. Les Grecs de la moyenne antiquité l'appellent tantôt l'un tantôt l'autre. Ammien Marcellin exprime la *catapulte* par le terme de *tormentum* & quelquefois d'*onagre*. Froissart se sert de celui d'*engin*, mais celui-ci est trop général : on peut entendre par ce terme la *baliste* & la *catapulte*. L'Historien Charles VII. appelle celle-ci *Engin à verge*. Enfin pour finir cet article je n'ai plus rien à dire, sinon que l'auteur que j'ai consulté fait un grand cas de la *catapulte*. Il la met au-dessus de nos mortiers, & la trouve d'un grand secours dans une Ville assiégée, où elle peut arrêter les progrès & même renverser, combler & détruire les travaux des Assiégeans.

**CATURS** : ce sont des Vaisseaux de guerre de Bantam qui sont courbés & aigus par les bouts & qui portent une voile tissüe d'herbes & de feuilles de bambres.

**CAVALERIE** : j'en ai expliqué l'origine dans mon premier volume, mais je dois dire ici qu'il y avoit autrefois dans nos Armées quatre sortes de cavaliers : les Lanciers, les Corasses ou Cuirassiers, les arquebusiers à cheval & les Dragons ; ceux-ci étoient des Soldats à cheval, pour les entreprises de prompt exécution & ne combattoient qu'à pied ; les trois autres étoient armés de toutes pièces.

Les premiers avoient outre la lance, l'épée & les pistolets : comme cette Cavalerie étoit presque toute composée de Noblesse, on lui faisoit souvent monter à pied à terre, & elle combattoit avec la même valeur. Les Cuirassiers ne chargeoient qu'avec l'épée & le pistolet. A l'égard de l'Arquebusier à cheval, il n'avoit de plus que le mousqueton ; ces trois dernières espèces de Cavalerie passoient sous le titre de Cavalerie légère. La Cavalerie faisoit la principale force de



armées dans les premiers tems de la Monarchie. Ce n'est pas des Grecs & des Romains, mais des Suisses que nous avons appris l'utilité d'une bonne Infanterie réglée, disciplinée, & entretenüe en tems de paix comme en tems de guerre. On ne prit ce parti qu'à mesure qu'on commença à devenir plus habile, & à mesure qu'on augmenta en connoissances on eut moins de Cavalerie.

La marque la plus évidente & la plus assurée de la décadence des armes dans un Etat, & que la barbarie & l'ignorance s'y introduisent, est, dit M. le Chevalier Folard, le grand nombre de *Cavalerie* qu'il y a en campagne. En effet l'on voit par l'histoire combien les Romains avoient peu de *Cavalerie* lorsque leur discipline militaire étoit dans sa plus grande vigueur. Cela se voit encore chez les Grecs, chez les Perses du tems de Cyrus, sous l'Empire d'Alexandre le Grand & un peu après.

Cette discipline militaire étant tombée on vit multiplier la *Cavalerie* dans les Armées Romaines & l'Infanterie tomber peu à peu dans le mépris faute de discipline, la *Cavalerie* augmenta à mesure qu'on négligea l'Infanterie & que l'Empire approcha de sa ruine & de sa décadence.

Dès que les Moscovites se sont disciplinés, eux, qui dans l'état de barbarie faisoient consister leurs principales forces dans la *Cavalerie*, on a vu moins de celle-ci, & leur Infanterie a augmenté & s'est renduë très-doutable. Les Polonois qui les méprisoient auparavant n'ont plus osé branler, eux qui semblables aux anciens Sarmates, n'ont d'autres forces à opposer à leurs Ennemis que leur *Cavalerie*, de sorte qu'ils sont aujourd'hui aussi peu en état d'attaquer que de se défendre.

Dès qu'on eut formé des Corps d'Infanterie réglée, la *Cavalerie* fut un peu moins considérée, les Cavaliers éprouverent des premiers ce que c'est que d'avoir affaire à de bonne Infanterie; la bataille de Coutras fut la cause qu'ils furent beaucoup méprisés, ce qui fit qu'on les bannit peu à peu des Armées. Le Roi de Navarre se servit d'une pratique qu'il avoit apprise de l'Amiral de Coligni, qui étoit d'insérer des pelotons d'Infanterie de vingt Mousquetaires chacun sur cinq de front & quatre de rang, entre les espaces des Escadrons de sa Cavalerie, pour passer au moment du choc entre ceux des Ennemis & les tirer en flanc.

Si la Cavalerie Espagnole connoissoit sa force il n'y

a rien qui pût lui résister, à moins que de combattre dans un endroit resserré en lignes redoublées, & à tant de troupes qu'on pût la casser & rompre la violence de son choc avant qu'elle pût atteindre à la victoire.

Les Turcs, les Tartares, les Arabes & les Maures eux-mêmes, c'est à-dire, les peuples du Royaume de Fez & de Maroc n'ignorent pas moins leur force par le regard de leurs chevaux que les Espagnols: mais leurs sabres quoique d'une trempe excellente ne sont pas à beaucoup près si avantageux & d'une si terrible exécution que l'épée Espagnole & même que les épées des Allemands.

La Cavalerie des Arabes, Turcs, Tartares & Maures ont un avantage, qui n'est pas petit, c'est qu'à travers la bonté & la légèreté de leurs chevaux beaucoup meilleurs & quoique plus petits que les nôtres, ils sont encore à cheval si court sur l'étrier, qu'un Cavalier est assis comme sur un tabouret, il se relève tout droit en courant & s'appuie sur ses étriers pour avoir plus de coup & assener de plus loin; un Cavalier à cheval de la sorte est plus ferme & plus hardi & les chevaux d'un Escadron plus ferrés.

**C A V A L E R I E** Turque: elle doit son origine aux Scithes puisque ces peuples eurent toujours une forte passion de faire la guerre à cheval, passion qui fut transmise aux Turcs. L'Empire Ottoman pour cette sorte de Troupes & pour la rendre permanente dans ses entreprises en a formé un corps qui entretient lui-même.

Les Sultans tyranniserent leurs nouveaux sujets après leurs conquêtes jusqu'à les dépouiller de leurs Terres, ces biens furent non-seulement destinés à l'entretien de l'Infanterie *Serraculy* & de la Marine, mais encore à celui de la Cavalerie; maintenant ils laissent les pays conquis distingués en Royaumes, en Provinces, en grands & petits Départemens, & ils assignent à chacun de ces districts des ordres précis concernant la prompte levée de la Milice en cas de besoin & l'entretien de la Cavalerie.

La Cavalerie n'est pas toute payée sur le même pied, elle se trouve répartie en Cavalerie *Capiculy*, *Toprasly*, *Serraculy*, & de *Tribut*.

La Cavalerie *Capiculy* ou des *Saphis* est ce corps qui payé régulièrement de l'armée du Trésor de Constantinople est appelé Cavalerie à la solde de la Porte il est commis pour la garde de la personne du Sultan.

en Campagne, il est toujours réservé pour quelque action d'éclat, on appelloit autrefois ces Cavaliers *enfants de la Richesse*, parce que les recrues s'en faisoient parmi les Pages de l'*As-Oda*, mais cela est maintenant hors d'usage. Ce Corps n'étoit pas autrefois aussi nombreux qu'il est présentement; il combattoit sous un seul Drapeau jaune, il fait aujourd'hui quinze mille quatre cens quarante-huit hommes, distingués par les noms d'*Ulufelys* & *Chiaous*.

Il y a deux sortes d'*Ulufelys* ou anciens Spahis, les uns appellés *Spahis* de l'aile droite, non pas parce qu'ils occupent ce poste, mais seulement par manière de distinction; les autres portent le nom de Spahis de l'aile gauche, ils combattent sous un Etenard différent des premiers, & ils sont encore eux-mêmes partagés en aile droite & aile gauche.

Les *Chiaous* font la seconde branche de la Cavalerie *Capiculy*: ils sont autant gens de Cour que gens de guerre; ce sont eux qui comme des Aides de Camp ou Adjudants portent les ordres du Sultan, du Visir, ou autre Général aux Officiers de l'Armée, soit de bouche, soit par écrit; ils escortent les Couriers dépêchés pour des affaires pressantes, & ils servent encore eux-mêmes quand il le faut; ils se tiennent continuellement à la porte du *Visir*, & prétendent passer pour de petits Agas; leur Chef à qui ils doivent l'obéissance est *Chiaous-Bascy* qui se tient immédiatement auprès du Visir.

La Cavalerie *Topashy* est à proprement parler celle qu'entretiennent les Officiers des Pays sujets à l'Empire Ottoman des revenus des terres qu'on appelle *Maly-Mukata*. Ces Officiers payent non-seulement cette Cavalerie, mais encore ils lui fournissent des vivres sous le nom de *Usciur*, ce qui signifie précisément *Dînes*. De ce Corps de Troupes il y en a plusieurs à la solde de la Porte, mais comme il prend ses différens noms des Officiers qui en reglent & le nombre & la paye, j'en parlerai en parlant de ces mêmes Officiers.

La Cavalerie *Serratuly* qui est une Milice destinée à la garde des Frontières, est obligée de rester sur les confins de l'Empire Ottoman, tant pour empêcher les courses des Ennemis que pour escorter les expéditions Impériales.

En Hongrie elle est répartie dans les *Palanques* qui sont des retranchemens entourés de pieux entrelacés d'autres bois plus liants & entourés d'un fossé pour dé-

fendre les Châteaux & les postes les plus avancés vers le païs ennemi.

Cette Troupe mérite que les plus anciens *Beglerbeks* & les plus habiles, tiennent compte de leur valeur de l'expérience qu'elle a dans le maniement des armes auquel elle s'exerce continuellement ; en effet, Cavaliers de ce Corps qui étoient sur la frontière de Hongrie, entre les Imperiaux & les Turcs, étoient une élite de braves gens.

Ce Corps obéit à un ou plusieurs Officiers appelés *Alaybech*, qui parviennent à ce Poste par leur valeur & leur expérience dans la guerre. Ils sont pour plupart, natifs des environs des Frontières, afin qu'ils soient au fait de ce qui regarde les courses. Outre le *Turc*, ils parlent encore le *Hongrois* & l'*Esclavon*.

Ce Corps est divisé en trois parties. La première est composée des *Giumgulys* ; la seconde des *Beflys*, & troisième des *Delys*.

Les premiers font un Corps de Cavalerie, composé de gens du pays, & sa destination est de garder les principales Places frontières.

Les seconds en font un de Cavalerie-Legere, composés de gens choisis, pour former des Escadrons volants : c'est lui qui court en Parti dans le pays voisins ennemis. C'est pour cela qu'il est distribué dans les *Palangues* & autres postes les plus avancés devant les Places de guerre.

Les troisiemes forment un Corps de Cavalerie, qui n'est pas fixe, comme les deux premiers ; parce qu'il est engagé par les *Beglerbeks*, qu'il ne tire la paye qu'en tems de guerre, & qu'il est composé quelquefois de propres domestiques du Bacha, quelquefois aussi de Turcs, & d'autrefois de gens natifs du Royaume.

Ces trois Corps sont divisés en Compagnies, & chaque Compagnie a un *Aga*, un *Baitactar* ou Enseigne & un *Chiaous* ou Sergent, qui exerce les fonctions de Fourrier, ayant soin de fournir la Troupe de toute sorte de munition de bouche, & de tout ce qui est nécessaire pour le Militaire.

La Cavalerie de *Tribut*, qui est le dernier Corps de Cavalerie, est ainsi appelé, parce que selon les investitures qu'en donne la *Porte*, il est fourni par des Provinces, non-seulement Tributaires, mais même esclaves de l'Empire, puisqu'elles ne peuvent avoir de Prince particulier pour les gouverner, que ceux qui sont entièrement soumis à toutes les volontés de la *Porte*. même le Gouvernement les change, les dépose, &

nomme toutes les fois qu'il juge à propos, & pour le moindre intérêt de ses Ministres.

Ces Princes sont outre cela obligés de reconnoître le Sultan pour souverain absolu, & de lui prêter hommage comme ses Vasseaux.

La *Crimée*, Partie de la *Podolie inferieure*, la *Bessabie*, habitée par les *Tartares*, la *Moldavie*, la *Galachie* & la *Transilvanie* sont de ce nombre.

CAVE : c'est un coffre séparé en plusieurs petits compartimens pour y mettre des bouteilles de liqueurs. Ces caves entrent dans la cargaison des Vaisseaux, qu'on charge en France pour les Côtes d'Afrique.

CAZERNES : j'ai dit Tome I. au sujet des cazernes, comment elles ont été établies dans plusieurs Places du Royaume pour le logement des troupes. Il me reste à dire ici qu'un Officier Major doit aller tous les matins faire la visite des Cazernes pour les faire balayer & en faire ôter les ordures, en sorte que le Quartier de chaque Regiment soit toujours d'une grande propreté, tant dehors que sur les escaliers & dans les chambres. Il doit s'informer s'il ne s'est rien passé de nouveau pendant la nuit & si les appels ont été faits exactement : ensuite quand le tems le permet, il doit examiner si les Officiers subalternes & Sergens, montrent l'exercice aux Soldats mal-adroits & à ceux de recruë. De-là il doit aller chez son Colonel, ou en son absence, chez celui qui commande le Regiment, pour lui rendre compte de ce qu'il y a de nouveau, & recevoir ses ordres.

CEDRE : Bois de cedre : c'est un grand arbre qui porte des grains, comme le Genievre, qui sont gros & ronds, comme les grains de Myrthe. Son bois qui est rouge & odorant, est presqu'immortel & incorruptible : il est très-propre pour la construction des Vaisseaux, & les Anciens s'en sont beaucoup servi. Comme il est amer, & que les vers aiment les choses douces, ils ne l'attaquent pas.

CENTRE de pesanteur : c'est un point d'un corps pesant, au tour duquel ses parties sont tellement disposées, que s'il est soutenu par ce point, & mis en telle situation qu'on voudra, les parties, qui sont d'une part, n'ont ni plus, ni moins de force pour descendre, que celles qui sont de l'autre part, & qu'elles s'empêchent reciproquement de descendre.

CENTURIE : chaque centurie, comme le mot le désigne, étoit chez les Romains composée de cent hommes d'Infanterie. La premiere centurie se nom-

moit primipilaire, nous la connoissons, parmi nous sous le nom de Compagnie Colonelle.

**CERCLES** de pompe : ce sont deux cercles de fer, dont l'un est rond, qui embrasse le haut de la pompe, pour l'empêcher de se fendre ; & l'autre est carré, qui sert à joindre la potence à la pompe. Dans ce dernier, il y a un autre petit cercle, qui est dans lequel entre le bout de la potence.

**CHABLEAU**, c'est une longue corde moyennement grosse, qui sert à tirer, & remonter les bateaux sur les rivières.

**CHABLER** : c'est attacher un fardeau à un cable, le haler, l'enlever, comme on fait dans les ateliers.

**CHAINE** de Port : ce sont plusieurs chaînes de fer, ou quelquefois une seule, qui sont tendues à l'entrée du Port, afin que les Vaisseaux n'y puissent entrer. Lorsque la bouche du port est grande, elles portent sur des piles d'espace en espace.

**CHAINES** de vergues : ce sont de certaines chaînes de fer, qu'on tient dans la hune du Vaisseau, & dont on se sert dans le combat à tenir les vergues lorsqu'il arrive que le Canon coupe les cordes, ou manœuvres, qui les tiennent.

**CHAINES** des chaudières : ce sont aussi de chaînes de fer, qui servent à tenir la chaudière à cuire les vivres de l'Equipage d'un Vaisseau, lorsqu'elle est sur le feu.

**CHALAND**, ou bac : c'est un bateau plat, moyennement grand, dont on se sert pour amener à Paris les Marchandises, qui descendent par la rivière. Il se dit plus particulièrement des bateaux de la Loire, qui sont légers, & qui vont souvent à la voile, qui ne sont bâtis que de planches encourtrées l'une sur l'autre, jointes à des pièces de lieures, qui n'ont ni plat-bords, ni matières pour les tenir fermes. Ce sont ceux qui viennent par le canal de Briare. Il y en a de douze toises de long, de dix pieds de large, & de quatre pieds de hauteur de bord. Ceux qu'on voit à Paris, s'appellent aussi Marnois, parce qu'ils sont construits vers la source de la Marne.

**CHALINQUE** : C'est un petit Vaisseau des Indes, qui n'a des membres que dans le fond, & qui n'est gueres plus long que large. On ne se sert point de clous à le construire, & les bordages de ses hauts, ne sont cousus, qu'avec du fil de carret, fait de coco, autrement de l'étope de noix de palme.

La Chalongue est un bateau plat par dessous, fait de planches cousus, avec de petites cordes de coco. Ils sont fort légers, & hauts de bord. Ils obéissent à la rame, laquelle ne les a pas plutôt jettés sur le sable, que les Negres descendent pour vous emporter sur leurs épaules.

**CHALOUPE** : j'ai dit Tom. I. que c'est un bâtiment de mer, destiné au service, & à la communication des grands Vaisseaux, ou pour servir à faire de petites traversées : quoiqu'il y en ait aussi, qui fassent de grandes, & même des voïages de long cours. Chaque Chaloupe destinée au service des grands bâtimens, est équipée au moins de trois Matelots, du Maître, qui la gouverne, d'un Teler qui tire la rame devant, & de l'Arriemier qui tire au milieu : c'est ordinairement un Quartier-Maître, qui la comman-

Les Vaisseaux, qui doivent aller à la mer, sont pourvus d'une chaloupe, & s'ils doivent faire d'assez longs voïages, on y joint un canot. Chacun de ces petits bâtimens a ses usages particuliers. La chaloupe en d'autres sert à porter l'ancre de touci, quand il la faut mouïller, & à porter à bord les munitions, du lest, & quelques autres choses pésantes. Le canot sert à ceux qui veulent passer d'un bord à l'autre, & l'un & l'autre servent à sauver les hommes & la cargaison, en cas de naufrage, ou d'autre fortune de mer. On fait ordinairement les chaloupes aussi longues, qu'est large le Vaisseau, auquel elles doivent servir, à moins que les Vaisseaux n'ayent de bau plus d'un quart de leur longueur : en ce cas on tient les chaloupes un peu plus courtes que le Vaisseau n'est large ; de sorte qu'à proprement parler, la chaloupe doit avoir de longueur, le quart du Navire. On la tient un peu plus large, que le quart de sa longueur ; & on lui donne de creux, à mesurer au haut, au dessus de la préeinte, un peu moins que la moitié de sa largeur. À l'avant de la chaloupe il y a une poulie ou un rouet, pour tirer l'ancre, & quand il en est besoin, on met un cabestan au milieu, qu'on assure par le moyen de deux courts bâtons, qui sont à chaque bord, à l'endroit où on le pose. Les membres qui sont sur la sole, sont couverts de planches, qui ne sont point assujetties, hors à l'endroit, où l'on puise l'eau qui y entre, lequel demeure vuide.

**CHALOUPE** bonne de nage : c'est celle qui est facile à manier, ou qui passe ou marche bien avec des Avirons.

**CHALOUPE** bien armée : c'est celle qui est équipée du nombre des Matelots , qu'il faut pour la nager & dans laquelle on fait entrer la quantité des Soldats qui sont nécessaires pour une expédition.

**CHALOUPE** à la touë : c'est-à dire que la chaloupe est amarrée à bord du Vaisseau , & qu'elle en est tirée , lorsqu'il est sous les voiles. On dit haler la *Chaloupe* à bord. Mettre la chaloupe à la mer. Quand il ne reste plus que la grande ancre , il est tems de mettre la chaloupe à la mer.

**CHAMBRE** de Port : c'est une partie du bassin d'un Port de mer , la plus retirée , & la moins profonde. C'est -là qu'on retire les Vaisseaux desarmés pour les reparer. En Angleterre , où le flot monte plusieurs pieds sur les côtes , on bâtit les Vaisseaux en des lieux bas , ceints de digues , & enfermés par des écluses , qu'ils ouvrent quand la construction est avancée , & que le bâtiment est en état d'être mis à l'eau : ainsi lorsque la marée vient , & qu'elle entre dans la chambre , elle enlève le Vaisseau de dessus son chantier , & il se trouve à flot sans qu'on ait eu la peine de l'y mettre.

**CHAMBRE** du Capitaine de Vaisseau : c'est celle , qui est destinée pour loger le Capitaine. Dans les grands Vaisseaux cette chambre est au-dessus de celle du Conseil ; aux autres elle est sur la sainte Barbe. C'est-là l'appartement du Commandant. Elle est placée à l'arrière , parce que le mouvement , ou balancement du Vaisseau s'y fait le moins sentir , & que découvrant de -là plus facilement tout le navire , on voit comment les voiles sont manœuvrées , & si le Vaisseau gouverne bien , outre que c'est l'endroit à qui l'on peut donner plus de largeur sans incommodité.

Cette Chambre est ordinairement accompagnée de galerie , ou au moins de bouteilles aux deux côtés. Dans les Vaisseaux des premiers rangs , on la sépare en deux. Quelquefois même par le moyen d'un petit degré , qu'on y met , on monte dans une espèce de petit cabinet pratiqué derrière la dunette. On fait deux portes à la chambre , quoiqu'on ne se serve gueres que de celle qui est à bas-bord. Mais il est besoin d'y en faire deux , parce que dans un combat on y fait plus aisément passer le Canon , & qu'elles fournissent encore d'autres facilités. Le plancher du haut de la chambre est quelquefois parqueté à compartimens , & fort proprement peint.

On fait jusqu'à trois pointes en cul de lampe , ou



A rond, ou d'une autre figure sur la galerie, dont elle qui est au milieu est la plus haute, & au dedans y fait quelquefois un petit escalier à vis, pour monter sur les hauts. Autrefois les Hollandois faisoient beaucoup d'ornemens, & de sculptures aux Vaisseaux. On fait de petites cheminées dans la chambre du Capitaine des Vaisseaux, destinés pour la mer Baltique, ou bien l'on y met des poëles; on y fait aussi de petites fenêtres, ou des coulisses, afin de regarder par là dans le navire. Pour les autres fenêtres on y en fait autant qu'on le juge à propos, & on les fait presque toujours ouvrir de bas en haut.

Outre cette *Chambre* du Capitaine, il y a dans un Vaisseau de guerre la grande *Chambre*, qui est prise sur l'arrière du second pont: la *Chambre* du Conseil: celle du Chirurgien Major, celle des Canonniers, celle de l'Aumônier, & du Maître Canonnier, celle aux voiles, qui est le lieu, où l'on met les voiles, pour charger au besoin. On doit souvent visiter la *Chambre* aux voiles, & prendre garde, que tout y soit bien sec, & que les rats ne mangent pas les voiles. Il y a encore la *Chambre* sous le château d'avant, qu'on pratique dans les Vaisseaux, qui n'ont que deux ponts, & qui est suspendue entre le bas & le haut pont, en sorte que le haut pont est à peu près au milieu de la hauteur de la *Chambre*, ou un peu plus haut. Il y a de plus la *Chambre*, ou la fosse aux cables, & la *Chambre* d'écluse: c'est une espèce de canal, compris entre les deux portes d'une écluse.

**CHAMBRE**, canon-chambré: c'est un Canon, qui n'a pas été bien fondu, & qu'il est dangereux de tirer à cause des fentes, & crevasses, qui sont en dedans, & qui pourroient le faire crever.

**CHAMBRER** faire chambrée, voyez Tom. I. Les chambrées de Cavaliers en campagne sont fixées à six Cavaliers, qui partagent le bien, & le mal, & qui distribuent de la même manière à leurs Chevaux, le fourrage que chacun y apporte. Chaque chambrée de Cavalerie, comme d'Infanterie, & de Dragons doit être composée de la tête, du centre, & de la queue de chaque Compagnie, afin que les Cavaliers, Soldats, & Dragons ne soient pas tous commandés en même tems. Il faut qu'il y en ait toujours quelqu'un pour avoir soin de la nourriture de leurs camarades absents, pour garder les Equipages, & le fourrage, pour donner à boire, & à manger à leurs chevaux, & pour porter la tente de la chambrée.

**CHAMBRES** de fonderie : ce sont des vuides , demeurent dans un canon , qu'on a fondu , & où métal n'a pas coulé.

**CHAMEAU** c'est un gros bâtiment , dont l'vention a été trouvée à Amsterdam sur la fin du dernier siècle , pour enlever un Vaisseau , & le faire passer sur le Pampus à l'emboûchure de l'Y. Par le moyen de cette espèce de machine , qui a été appelée *Chameau* , parce qu'elle est fort lourde , & à cause de sa force , on enleve un Vaisseau jusqu'à cinq ou six pieds de haut. Sa construction est à plate-varangues.

**CHAMFRAIN** : c'est le pan qui se fait en rabotant l'arrête d'une pièce de bois. Quand on chamfraine le bois , on le coupe de telle sorte , que s'il est carré , comme le bord d'une planche , on abate un peu des arrêtes , & qu'on le coupe jusqu'à l'autre arrête de ce qui se fait , lorsqu'on ôte tout le bois depuis dessus de la planche en biaisant.

**CHAMPANE** bâtiment du Lapon de soixante quatre-vingts tonneaux qui est fait sans clous , & sans aucuns ferremens. Cette sorte de bâtimens , dont les bordages sont emboëtés , n'a que des courcives , & les membres n'en sont cousus , qu'avec des chevilles de bois.

**CHANDELIERS** : de pierriers : ce sont des pièces de bois reliées , & trouées en long : le pivot de fer , sur quoi tourne le pierrier est posé dessus. Le *Chandelier* de fer de pierrier , est une fourche de fer avec deux anneaux , dont les deux tourillons de fer pierriers sont soutenus. Cette fourche tourne sur un pivot dans un chandelier de bois , & le pivot sur lequel le pierrier tombe , est ce qu'on nomme *chandelier* de fer pierrier.

**CHANDELIERS** de Chaloupes : ce sont deux fourches de fer , qui servent à soutenir le mât , la voile , & tout ce qui est de la chaloupe , quand on la navigue avec les avirons.

**CHANDELIERS** d'échelles : ce sont des chandeliers de fer à tête ronde , qu'on met des deux côtés de chaque échelle. On y amarre des cordes qu'on laisse traîner jusqu'à l'eau , & qui servent à soulager ceux qui montent dans le Vaisseau , ou qui en descendent.

**CHANDELIERS** de lisses : on appelle ainsi les chandeliers , qu'on met dans les lisses sur le haut des côtés des Vaisseaux. Il y a aussi le *chandelier* de fanal : c'est un grand fer avec un pivot , sur lequel

oppose un fatal de poupe.

**CHANGER** : ce mot a plusieurs usages en termes de mer. *Changer* les voiles c'est mettre un côté la voile au vent, au lieu que l'autre côté y étoit avant ce changement. *Changer* les voiles de l'avant les mettre sur le mât, c'est brasser tout-à fait les voiles du mât de misene du côté du vent, ce qui se fait en qu'il donne dessus, & que le Vaisseau étant abattu sur-là, on puisse le remettre en route. *Changer* de bord, ou de bord, c'est mettre un côté de Vaisseau au vent pour l'autre, afin de changer de route. *Changer* l'artimon, c'est faire passer la voile d'artimon avec sa vergue d'un côté du mât à l'autre; *changer* le quart, c'est faire entrer une partie de l'équipage en service en la place de celle qui étoit de garde, & que cette autre doit recevoir. *Change* la barre : c'est un commandement qu'on fait au Timonier de mettre la barre du Gouvernail du côté opposé à celui où elle étoit.

**CHANVRE** : c'est une plante, dont on fait les cordes & les voiles si nécessaires à l'équipage d'un Vaisseau, & à l'Artillerie de mer & de terre. Les feuilles du Chanvre rendent une odeur puante. Ses tiges sont dures & creues. Elle est distinguée en mâle, & en femelle. Le mâle qui semble être un arbrisseau, produit de sa tige une grande quantité de branches. Le Chanvre femelle a ses tiges plus minces, il ne jette aucunes branches, & ne porte point de graines. Il y a du Chanvre sauvage qui a ses tiges de la hauteur d'une coudée. Autour de l'écorce du Chanvre il y a une quantité de petits filets, dont on fait de la toile, ensuite de la toile & des cordes.

**CHAPELLE**, faire Chapelle, voyez Tome I. La *Chapelle* est le coffre dans lequel sont gardés les ornemens, qui servent pour dire la Messe dans les Vaisseaux de guerre de France. *Chapelle* de compas, c'est un petit cône concave de laiton qui est placé au milieu de la rose, dans lequel entre le pivot, qui supporte la rose de la boussole.

**CHARGE** à cueillette, ou au tonneau : c'est un terme usité sur l'Océan : on dit qu'un Vaisseau est chargé à cueillette, lorsque sa charge a été faite de l'amas de diverses Marchandises, que le Maître a reçues de divers Particuliers, pour faire le chargement de son Vaisseau. *Charge* au quintal, c'est un terme de la Méditerranée, qui signifie la même chose que charge à cueillette. *Charge* la Côte : Vaisseau chargé à la Côte : c'est quand il a été forcé par le gros vent à se tenir

près de la terre , dont il ne peut s'éloigner , que l'effort qu'il fasse pour cela.

**CHARGEMENT** : c'est la charge d'un Vaseau , & aussi les marchandises chargées dans un Vaseau-Marchand. On s'en sert dans toutes les significations du mot de charge.

**CHARGE OIR** : lanterne à charger , lanterne poudre : c'est un instrument de Canonier , qui est de garni de deux boites , & de sa hampe par le moyen duquel il met la poudre dans l'ame de la pièce , & de la bale , lorsque l'on charge un Canon sur Mer.

**CHARGER un Vaisseau** : c'est le remplir de Marchandises propres pour les lieux où la cargaison doit être déchargée & vendue. *Charger en grenier* c'est charger un Vaisseau dans son fond de cailloux comme du sel , du plomb & autres semblables , que l'on jetteroit au fond sans précaution , car pour *charger en grenier* , il faut que la marchandise ne soit ni en futaille , ni en balots. *Charger la pompe* : c'est jeter de l'eau par le haut pour la faire prendre , quand elle s'est déchargée , & qu'il n'y est plus resté d'eau.

**CHARGER l'Ennemi**. Il faut marcher à l'Ennemi les armes sur l'épaule , la bayonnette au bout du fusil , les Tambours battans aux Champs jusqu'à trois cents pas ou environ : & lorsqu'on est à cette distance on fait le commandement de fusil sur le bras. Alors la coutume est de faire battre la charge , mais souvent dans ce cas les Tambours sont plus embarrassans , qu'utile ; en sorte qu'on peut les faire cesser de battre , afin qu'on puisse observer un assez grand silence , & entendre tous les commandemens que le Commandant ou Major feront.

Pour lors on anime sa troupe en la faisant marcher d'un pas un peu vif à l'Ennemi , essuyant son feu autant qu'il est possible , sans tirer un seul coup. C'est la meilleure maxime , & la plus certaine pour combattre avec avantage : c'est ce qu'il faut s'efforcer de mettre dans l'esprit des Soldats : car l'expérience a souvent fait voir que le mouvement naturel des Soldats d'un Bataillon , qui s'est dégarni de son feu , est de s'arrêter d'abord pour recharger leurs armes ; & si l'Ennemi continuë à marcher à lui , & le charge , il est presque certain que les Soldats se trouvant affoiblis de leur feu , reculent , se mettent en desordre , & souvent prennent la fuite malgré la bravoure des Officiers , qui sont obligés de se sacrifier pour soutenir seuls l'effort de l'Ennemi.

Toute l'attention d'un Commandant doit donc être empêcher de tirer, & pour leur en donner moins occasion, il faut éviter de leur faire présenter les armes, ni de leur faire faire aucun mouvement, qui les mette en état de tirer sans commandement, ce qu'il ne faut leur faire faire qu'à bout touchant. Néanmoins on est quelquefois obligé de faire tirer quelque peloton, soit en marchant ou de pied ferme, ou même le dernier rang en entier en faisant mettre genouil en terre aux trois premiers pour s'en servir les uns après les autres, soit pour gagner du terrain, soit pour se retirer. C'est au Commandant à juger ce qu'il a à faire selon l'occasion. Une chose très-essentielle, c'est que les Officiers qui sont à la tête ou à la queue de leur Bataillon, doivent toujours s'aligner, en observant que la droite & la gauche jettent un coup d'œil vers le centre, & que le centre se règle sur la droite & la gauche, tant en marchant qu'arrêté, que les Sergens, qui sont sur les ailes, ou aux divisions contiennent toujours les Soldats dans leurs rangs sans parler, & surtout lorsqu'on fait les quarts de conversion.

Il y a des Régimens, qui ont la méthode de faire monter à cheval les Officiers de ferre-file, afin qu'ils puissent avec plus de facilité faire marcher les Soldats en avant, les contenir dans leurs rangs, & même les empêcher de fuir. Cette précaution est excellente: car on a vu ces Régimens renverser ces Officiers à pied, & c'est bien difficile à un Régiment de faire une mauvaise manœuvre, quand tous ces Officiers à cheval employent avec vigueur, ce qui est d'ailleurs d'un grand secours pour les Officiers Majors qui s'entr'aident unanimement.

La grande science en faisant tirer est de faire faire le feu bien ajusté par pelotons, ou par rang sans jamais l'en dégarnir entièrement, afin d'éloigner les ennemis ou du moins de les tenir en respect, pendant qu'on gagne du terrain, soit pour avancer soit pour reculer. On doit faire marcher lentement avec un profond silence: car si l'on marche avec précipitation, le désordre se jette infailliblement dans la Troupe, qui étant rompuë d'elle-même, est facilement enforcée & mise en fuite par l'Ennemi, qui ne manque jamais de profiter de la confusion où il la trouve, au lieu qu'une Troupe qui garde ses rangs, & qui exécute ce qu'on lui ordonne, peut au plus être détruite par le grand nombre, mais ne peut jamais être battuë jusqu'à perdre son honneur.

**CHARGEUR** : c'est un Officier d'Artillerie commis pour charger le canon. *Chargeur* est aussi un Marchand chargeur, à qui appartiennent les Marchandises, dont on charge un Vaisseau.

**CHARPENTIER de Marine** : c'est un Charpentier qui travaille aux Vaisseaux de la Marine. Les autres Charpentiers qui travaillent aux Maisons & aux autres édifices, qui sont à terre, sont appelés par ceux-ci, Charpentiers des grosses œuvres. Maître Charpentier, premier Charpentier, Maître de hache, Contre-Maître Charpentier ; en l'absence des Maîtres, ils ont les mêmes fonctions, & les doivent avertir de remarques qu'ils font dans leurs travaux, afin que les Maîtres y ayent égard.

Le Charpentier doit être présent à la visite & à la carène du Vaisseau, & pendant le cours de la Navigation, il doit veiller à empêcher la pourriture des bois & que rien ne largue ; consulter souvent avec les Maîtres sur l'état des mâts & des vergues, & dans un Combat avoir au fond de cale, des tampons & des planches, pour remédier aux coups de canon ; & faire de fréquentes visites, pour voir s'il n'y a point de voie d'eau, observant de ne dire qu'au Capitaine, le danger auquel pourroit se trouver le Vaisseau par la faute de quelques pièces de bois.

**CHARROI**, en terme de Marine, c'est une grande Chaloupe, qui est relevée de deux fargues de toile, pour porter la morue en Terre-Neuve.

**CHARTE-PARTIE** ; c'est un acte d'affrètement sur l'Océan, ou de nolisement sur la Méditerranée, c'est-à-dire, un écrit conventionnel que fait le Propriétaire d'un Vaisseau avec un Marchand qui veut charger ses Marchandises dans ce Vaisseau pour les porter dans quelque lieu sûrement, sauf les risques de la Mer. Cet Acte doit contenir le nom, le port du Navire, celui du Maître & de l'Affruteur, le lieu & le tems de la charge & décharge, le prix du Fret avec les intérêts des retardemens & séjours & les autres conditions dont les Parties sont demeurées d'accord. La *Charte-Partie* est aussi un Acte, dans lequel sont rédigées par écrit les conventions des gens qui font une Société pour naviguer ensemble.

**CHASSE** : prendre chasse en terme de Marine, c'est une fuite ou retraite précipitée. On dit prendre chasse, pour dire, prendre la fuite. Soutenir chasse, c'est se battre en retraite.

**CHASSE**, chasser, aller à la chasse : par l'Or-

Ordonnance du 6. Mai 1720. il est défendu aux Officiers de chasser, ni pêcher, à peine d'interdiction de leur charge, & aux Soldats, Cavaliers & Dragons, sur une des Galères. On fait décharger les armes en arrivant au Camp sans tirer, on prend les balles & plombs à giboyer, sous peine de Galères pour ceux qui gardent.

Tous Marchands des environs des Camps, ont défendu de vendre aux Gendarmes, Cavaliers, Dragons, Soldats & Valets, aucunes balles ni plomb, à peine de confiscation, & de cent livres d'amende.

Il est défendu à tout Soldat, Cavalier & Dragon en quartier près de Fontainebleau, de chasser, sous peine de la vie. Les Contrevenans doivent être arrêtés par ordre des Commandans, & mis au Conseil de guerre. Pareilles défenses sont faites aux Officiers, à peine d'être cassés, & d'être procédé contre eux, selon les Ordonnances de la Chasse, à moins qu'ils n'ayent permission du Capitaine des Chasses.

Il est défendu aux Officiers, dans les routes & garnisons, de chasser dans les grains, à peine de payer le dommage & de prison, & de Chasser sur les terres des Gentilshommes, leur étant ordonné de se retirer, quand ils en sont avertis par les Gardes-Chasses, à peine de prison & d'une amende à l'Hôpital.

Ceux, qui coupent arbres fruitiers, prennent les échats des vignes, tirent sur les pigeons des colombiers ou volières, doivent être punis pour la première fois d'une amende arbitraire, & pour la deuxième, de punition corporelle. Enfin par la présente Ordonnance, il est défendu à tous Gens de guerre, d'aller ni envoyer couper, ni dégrader aucune sorte de bois appartenant au Roi, ni à aucun Particulier de tirer sur les lapins, sur les pigeons, ni de pêcher dans aucun endroit, à peine de punition corporelle.

Les coupables des dégradations des bois & autres ci-dessus expliqués, sont punis par les Prevôts ou Juges ordinaires, sans qu'ils puissent alléguer aucun privilège, ni les Juges y avoir égard.

CHASSIS de la Galerie : ce sont des poutres ou des soliveaux, ou pour mieux dire, des montans de six pieds de haut. Les Anciens s'en servoient comme nous à mesure qu'ils avançoient dans les terres pour les soutenir. Ces montans ainsi posés, appuyent chacun sur sa semelle, c'est-à-dire, sur un morceau de bois, couché à plat, de peur que la pesanteur des terres ne la tasse enfoncer.

Ces poteaux soutiennent le traversant ou chapeau comme les Mineurs l'appellent, de quatre à cinq toises de long. A mesure qu'on avance dans les terres on met d'autres poteaux ou d'autres chapeaux, qui tiennent à la place d'espace en espace, plus ou moins proche, selon la nature des terres, sous lesquelles les Affiégeans travaillent. Cette charpente est couverte de madriers quelquefois de claies ou de branchages qui la couvrent par-dessus. On en met encore aux côtés pour soutenir les terres, & empêcher qu'elles ne s'éboulent en bas, & en bas, entre les distances des chapeaux & des montans.

Toute cette construction s'appelle aujourd'hui *Chassis de la Galerie*.

**CHAT** : c'est une sorte de Vaisseau du Nord, ordinairement n'a qu'un pont : il a le cul rond & porte des mâts de hune, quoiqu'il n'ait ni hunes ni barres de hune. Il ne peut être regardé ni comme une pinasse, ni comme une Flûte, parce qu'il est construit d'une manière, qui tient de la Flûte & de la Pinasse. Les mâts en sont petits & légers ; il n'a point de hunes, & il est monté de peu de gens d'Equipage.

**CHATIMENT** Militaire chez les Turcs. Le premier châtiment qu'on fait subir aux Janissaires, aux autres Troupes, est les Arrêts ordonnés par le Lieutenant de la Compagnie, & que le Cuisinier exécute en mettant le coupable aux fers dans la cuisine. Les bastonnades & autres semblables châtimens, ne sont ordonnés que par le Capitaine, & le Lieutenant ne peut faire subir avec sa permission. Lorsque l'exécution doit se faire en public, on attend que la prière du jour soit achevée, & alors on conduit le criminel dans un certain lieu destiné à cet usage. Là on le fait coucher ventre par terre, & deux des plus anciens Janissaires ou autres, le tiennent par le cou & par les piés, avertissant qu'on ne le blesse pas aux jointures, parce que ces blessures mettent les gens de pied hors de service. Quand le Patient est dans cette posture, le *Vehkars* de l'Oda paroît avec une chandelle allumée pour assister à l'exécution.

On ne peut donner au Patient que quarante coups de bâtons ou tout au plus quatre-vingts pour la première fois ; & si le nombre ordonné est plus grand, on renvoie l'exécution au lendemain, pourvu que ce ne soit pas un Jeudi, ou le premier du mois de *Ramaân*, qui est leur Carême. Il n'est pas permis alors de faire aucune exécution Militaire. L'exécution finie,



Le Lieutenant exhorte les assistans à éviter les fautes, méritent ce châtement, & même un plus rigou-

x.  
 Avant que de faire mourir un *Janiffaire* la Compagnie laquelle il est membre, & même tout le Corps de Milice, demande qu'on lui en ôte le titre. On raye son nom du Registre, afin qu'il meure comme un homme ordinaire, & non pas avec le titre de Janiffaire, parce que ce Corps prétend être exempt de l'indominie du supplice. Lorsque la Sentence a été prononcée, le Lieutenant remet le criminel entre les mains l'*Orta-Chiaus*, pour le faire exécuter, & par le moyen d'un *Alfa-je Bascy*, on le fait passer dans une prison, appelée *Babagizfer*, dans laquelle à demi-heure nuit le Bourreau vient l'étrangler, & lui attachant suite une pierre au cou, il l'enferme dans un sac, le jette dans la Mer à *Cursum Mahalassi*. On fait ainsi cette exécution secrètement, pour ne pas donner au peuple un si triste spectacle. D'ailleurs ce n'est plus d'usage de publier les exécutions par un coup de canon au Serrail.

**CHAUDIÈRE** : c'est un grand vaisseau de cuivre, dans lequel on fait cuire les viandes ou autres viandes de l'Equipage d'un Vaisseau. Faire chaudiere, est faire à manger pour l'Equipage. *Chaudiere* à goudron, chaudiere à brai : c'est un grand vaisseau de cuivre ou de fer, dans lequel on fait chauffer du goudron lorsqu'on s'en veut servir. *Chaudiere* d'étuve, est une chaudiere de cuivre maçonnée où l'on fait chauffer le goudron pour goudronner le cordage d'un vaisseau.

**CHAUDRON** de pompe, c'est une pièce de plomb ou de cuivre, faite en maniere de chaudron, qui est troué en plusieurs endroits, & qui embrassant le bout d'enbas de la pompe empêche qu'il n'y entre des ordures.

**CHAUFAGE** : ce sont des bourrées de menu bois, dont on se sert à chauffer le fond d'un Vaisseau pendant qu'on lui donne la carène. *Chauffer* un Vaisseau, lui donner le feu, c'est chauffer le fond d'un Vaisseau, lorsqu'il est hors de l'eau, afin d'en découvrir les défauts, s'il y en a quelqu'une & de le bien nettoyer. Il y a des lieux propres pour chauffer les Bâtimens. *Chauffer* un bordage, c'est le chauffer avec quelque menu bois, afin qu'il prenne la forme qu'on lui veut donner en le construisant. *Chauffer* les soutes, c'est les sécher, afin que le biscuit se conserve mieux.

**CHAUSSE** d'Aifance , c'est sur Mer la même chose que Latrines sur terre ; le tuyau en est de plomb.

**CHAUSSE-Trapés** : j'en ai donné l'explication Tome I. Les Anciens connoissoient ces sortes de chaires. Procope fait mention d'une *Chausse Trape* à singulière : c'étoit une machine faite avec quatre pieds d'une longueur égale , & dont les extrémités étoient jointes ensemble , de telle sorte que de quelque côté que ce fût , les rayons formoient toujours un triangle. Quand on jettoit la machine à terre , il y avoit trois pieux qui étoient cachés , & un qui étoit debout & qui arrêtoit les hommes & les chevaux. Toutes les fois que l'on la tournoit , le pieu qui étoit droit tombait à terre , & un autre se relevoit. Les ceps & les auges de César à Alexia , qui n'étoient que des arbres à fleur de terre , dont il ne paroissoit que la tête & le tronc , dont les pointes entroient dans les jambes de ceux qui pensoient les traverser , étoient plus dangereux que nos Chausse-Trapes.

**CHEF** : c'est la partie qui termine le devant d'un Bateau , & qu'on appelle étrave sur la Mer. **CHEF-Cap** , en quelques endroits du pays d'Aunis , de Normandie & de Picardie , on dit Chef , au lieu de dire Cap ou Pointe. Ainsi on dit Chef de baie , ou de baye auprès de la Rochelle ; & le Batier est un banc en l'île du chef de Caax & les falaises de Cougues , vers l'embouchure de la Seine. **CHEF** est aussi un bout de câble , qui est amarré à l'arrière d'un Vaisseau , qui sert à lancer à l'eau , & à une boucle de fer , ou à un pieu qui est en terre & qui sert à retenir le Vaisseau pendant qu'on en ôte les acores , & qu'on enfonce les coins dessous avec le belier ; & lorsqu'on voit que l'ouvrage est en état , & que le Vaisseau se peut lancer on coupe le *Chef* avec une hâche. D'autres l'appellent aussi Clef.

**CHEMIN** : ce mot se dit d'une suite de Chantiers ou de grosses solives , sur lesquelles les Tonneliers , ceux qui ont droit de décharger le vin sur les Ports de Mer , roulent les tonneaux des Bateaux jusques à terre. *Ckemin* du halage , est un chemin de vingt-quatre pieds de largeur , qui est ou doit être sur les bords des rivières navigables pour le passage des chevaux qui tirent les Vaisseaux.

**CHENAL** : c'est le mot corrompu de Canal , qui veut dire un courant d'eau , qui est une manière de rivière , que bornent des terres de chaque côté , soit naturelles , soit artificielles , & dans lequel un Vaisseau

passer. On court risque de perdre le Vaisseau si enfile pas bien les chenaux, parce que les bords plats. *Chenal*, c'est chercher un passage dans la , en un lieu où il y a peu d'eau, en suivant ou evant les sinuosités d'un Chenal, soit par le secours balises, soit par celui de la sonde.

**HENE** : il y a plusieurs espèces de chêne. Il a point de meilleur bois pour bâtir les Navires, tout depuis cinquante ans, jusques à cent soixante, dure jusques à six cens ans sans dégénérer, & jus-à quinze cens, étant employé en pilotis; c'est-à-, selon le sentiment de quelques-uns, car il y a ncoup de gens qui ne le font pas tant durer.

**HNETS** en terme de Mer, ce sont des us-iles, dont les uns servent à la cuisine, & les autres attelier pour chauffer les planches; & par leur moyen Hollandois donnent le feu aux planches, & avec grande facilité.

**HERSONESE** : c'est une terre que la Mer ronné, à l'exception d'un seul endroit par où elle ointe au continent. C'est-ce que les Anciens Géophes ont nommé Peninsule ou presqu'Isle. La Chersé Taurique est célèbre dans les Ecrits des Grecs. a donné au Jutland, qui appartient au Roi de remarc le nom de Chersonése Cimbrique, à cause Cimbres qui l'ont habité.

**HEVAL** : pour embarquer des chevaux, on fait e des retranchemens dans le fond de cale, & on nd garde a les bien placer, afin que les chevaux ne puissent incommoder les uns les autres, & que pen-nt tout le voyage ils ne se puissent coucher. La paille ur les nourrir doit être botelée, afin qu'on la puisse n arrimer, & qu'il en tienne beaucoup. On place furailles à eau sous les pieds des chevaux, & après avoir pompé l'eau au besoin, on les remplit d'eau ée. Le grenier ou la garniture qu'on met sur les ailles, c'est-à-dire, sous les pieds des chevaux, it tenir ferme & être bien attachée.

Les chevaux sont rangés tête contre tête, l'un de-nt l'autre, & au milieu du Vaisseau, on laisse entre x un espace vuide, ou un courroir. Les crèches où leur donne à boire & à manger, ne sont point parées, quoique chaque cheval le soit, & qu'il ait n retranchement ou écurie particuliere. Ils ont be-oin qu'on mêle de la farine de froment dans leur eau our les rafraîchir & les mieux nourrir. Il faut mettre

à part ceux qui deviennent malades , & les éloigner des autres , à qui ils communiqueroient leur mal.

CHEVAUX de Guerre. Tout ce qui se pratique dans les Manéges bien réglés , est l'image des différentes évolutions de Cavalerie , qui se font dans les Armées.

Le passage donne une démarche noble & fier sur le cheval , que monte un Officier à la tête d'une Troisième. La connoissance des Talons lui apprend à ferre dans les rangs dans l'Escadron ; les voltes à entourer diligemment son Ennemi ; les passades à aller à sa rencontre & à revenir promptement sur lui ; les piroüettes & les demi piroüettes lui apprennent à se retourner plus de vitesse dans un combat , & les airs relevés donnent la légèreté dont il a besoin pour affranchir les haïes & les fossés , ce qui contribue à la sûreté & à la conservation de celui qui monte.

La taille d'un *Cheval de Guerre* , doit être de quatre pieds neuf à dix pouces de hauteur , en le mesurant depuis le bas du talon des pieds de devant , jusqu'au haut du garrot. Il faut qu'un *Cheval de Guerre* ait une bouche bonne , c'est-à-dire , qu'il soit léger à la main avec la tête assurée , sans trop d'appui , qu'il soit de bonne nature , sage , fidèle , hardi , nerveux & d'une force cependant qui ne soit pas incommode au Cavalier , mais liante & souple. Il doit avoir l'épaulement fin & les hanches bonnes. Il ne faut pas qu'il soit aucunement vicieux ni ombrageux ; car ce seroit inutile d'avoir son Ennemi à combattre & son cheval à corriger , & l'on remarque que les chevaux naturellement malins , retombent toujours dans leurs vices quels qu'ils soient bien dressés qu'ils paroissent : ce qui prouve que le plus subtil ne peut tout à-fait effacer ni vaincre les vices naturels.

Lorsqu'on trouve un cheval qui a naturellement les qualités qu'on vient de décrire , il est aisé à l'homme de cheval de le dresser pour la guerre suivant les règles , prescrites ; c'est - à - dire , qu'il faut pres lui avoir donné la première souplesse au trot & faut le confirmer dans les leçons de l'épaule en dedans & de la croupe au mur , lui apprendre à tourner diligemment & facilement sur les voltes de combat ; sont celles qui se font sur un cercle étroit , la de l'hanche en-dedans ; le rendre obéissant au partir de la ligne droite des passades ; facile & aisé à se rassembler aux extrémités de la même ligne , pour former  
diligemment

ligement la demi-volte à chaque main ; prompt & agile à se retourner prestement sur les piroüettes & demi-piroüettes.

Voilà essentiellement ce qu'un cheval de Guerre doit avoir du côté de la souplesse & de l'obéissance ; mais une chose absolument nécessaire , c'est de l'aguerrir au bruit des armes , en l'accoutumant au feu , à la fumée & à l'odeur de la poudre ; au bruit des tambours & des trompettes , des armes blanches & autres bruits guerrières

La méthode de faire tirer un coup de pistolet dans l'écurie & de battre la caisse , avant que de donner l'avoine aux chevaux est excellente , parce que cela les accoutume à se réjouir à ce bruit , comme ils font ordinairement au son du crible. Une autre façon d'accoutumer un cheval au feu & à tout ce qui peut lui faire ombrage , c'est de l'attacher dans les piliers , & de lui faire d'abord voir & sentir un pistolet ; de faire brüler la batterie pour l'accoutumer au bruit de la détente & du cliquetis ; ensuite bruler une amorce , le dos tourné vis-à-vis de sa tête ; s'en approcher après pour lui faire sentir le pistolet , afin de l'accoutumer à l'odeur de la fumée.

Il faut toujours le flater de la main en s'en approchant ; car ce n'est que par la douceur & les caresses , qu'on apprivoise ces animaux. Lorsqu'il est fait à la fumée & à l'odeur de la poudre , il faut commencer à tirer en mettant une petite charge d'abord : on tire le dos tourné & un peu éloigné du cheval ; on revient après le coup lui faire sentir le pistolet & le flater. Suivant qu'il s'accoutume , on augmente la charge , on tire de plus près , & enfin on tire de dessus. Il faut employer la même douceur & la même patience pour l'accoutumer au bruit du tambour , au mouvement de l'Etendart , & à celui des armes blanches.

Ce n'est pas seulement dans les bornes d'un Manège , qu'il faut accoutumer un cheval de guerre à tout ce que l'on vient de dire : il faut le mener souvent en pleine campagne & dans les grands chemins où il se trouve une infinité d'objets qui effrayent les chevaux qu'on voit rarement.

Voilà ce que dit M. de la Gueriniere sur les *Chevaux de Guerre* , dans son excellent Manuel de Cavalerie.

Il est défendu aux Capitaines & Commandans des Compagnies de Cavalerie de se servir des chevaux de leurs Cavaliers ou Dragons , pour leurs Equipages , sous

quelque prétexte que ce soit ; & il est ordonné aux Commandans & Majors des Régimens , d'en avertir Sa Majesté , sous peine d'être cassés. Les chevaux des Cavaliers & Dragons , doivent avoir la taille ordonnée , être tous à longue queue.

Les Inspecteurs & Commissaires , ne doivent souffrir aucuns chevaux qu'ils n'ayent la taille & les qualités requises. Un Major de Régiment de Cavalerie ou de Dragons , doit tenir le Contrôle signalé des chevaux qu'il fait viser par le Commissaire des Guerres , & s'en est détourné quelqu'un par sa négligence , il en est responsable en payant 300. livres par cheval pour remplacer ; & afin que les Capitaines qui tombent dans le cas d'en détourner , soient reconnus , S. M. ordonne que tout Cavalier ou Dragon , qui dénonce au Commissaire que son Capitaine a détourné un cheval , ait son congé absolu , & 100. livres aux dépens du Capitaine , qui sera interdit & mis en prison jusqu'à nouvel ordre.

Quand pendant l'hiver il vient à mourir ou déperdre quelques chevaux , le Major doit les marquer sur le Contrôle , & le faire certifier par le Commissaire , pour qu'il n'arrive aucun abus. Il est défendu à tout Capitaine , sous peine d'être cassé , de présenter en revue aucun Gendarme , Cavalier ou Dragon , sur un cheval emprunté , à peine à celui qui le monte , sans le déclarer , d'être puni comme passe-volant.

Tout Cavalier ou Dragon , qui dénonce au Commissaire un cheval qui a passé en revue dans une Compagnie , & que le Capitaine aura mis dans son Equipage , doit avoir son congé absolu & 100. livres outre son équipage & le cheval dénoncé. Les Commissaires ne doivent passer aucuns Officiers réformés , Maréchaux des Logis , s'ils ne sont au moins aussi bien montés que les Cavaliers & Dragons. Tout ceci est conforme aux Ordonnances de 1690. 30. Janvier , 1692. 24. Novembre , de 1680. 25. Octobre , du 15. Novembre , 1673 , du 10. Novembre 1704. du 4. Octobre 1675. du 5. Mai 1676. & du 10. Juin 1711.

CHEVAUX de la Cavalerie Turque. La Cavalerie , chez les Turcs , est une partie très-considérable de leur Armée. Elle est beaucoup plus nombreuse que l'Infanterie , parce que leur pays abonde en chevaux. Ce fut par le moyen de leur Cavalerie , qu'ils se rendirent maîtres de la Natolie.

Les Turcs ont généralement , suivant leur goût quantité de chevaux , & ils tâchent d'en accroître le nombre.

bre , en entretenant avec soin de bons *haras*. Ils les estiment extrêmement , & ne les employent pas comme nous à tirer des chariots , des carrosses , des chaises , ni même pour la charge.

Le naturel des chevaux Turcs , differe suivant les Provinces & les Royaumes d'où on les tire. Ceux d'*Europe* sont généralement robustes , ont la tête pesante , & ne sont pas trop vifs. Ceux d'*Asie* ont le naturel & les membres délicats , sur-tout la tête , & sont très-prompts à la course.

En Europe , les chevaux d'*Hongrie* sont d'une assez bonne taille. Ceux de la *Transilvanie* valent mieux pour la marche. Cette Province à la commodité d'avoir des jumens de la *Moldavie* , qui y confine , & qui y produit d'excellens chevaux , qui résistent à la fatigue. On les estime mieux pour le service que les chevaux *Polonois*. Les chevaux de *Valachie* sont grossiers , & sujets à broncher. Leur taille n'est gueres au-dessus de la médiocre. Pour les chevaux *Tartares* , ils ne donnent aucune peine à nourrir & sont infatigables.

On estime fort en Turquie les chevaux , qui viennent de cette vaste plaine , qui est entre le *Mont-Hemus* , le *Danube* , le *Jantra* & la *Mer-Noire* , qui est la *Bulgarie-inférieure*. La *Bosnie* , la *Servie* & l'*Albanie* , Provinces enclavées dans les Montagnes , ont des chevaux fort petits , passablement bien faits & peu délicats. La *Grece* & la *Thrace* fournissent des chevaux dans les environs de Constantinople , qui sont plutôt des Bâtards des autres , qui sortent de l'*Asie* & de l'*Europe*.

L'*Asie* produit des chevaux tout différens de l'*Europe* pour la taille , le naturel & la nourriture. Les Turcs de cette partie du monde ont plus de passion pour élever des chevaux , & y prennent beaucoup plus de plaisir que ceux d'*Europe*. Les chevaux d'*Asie* méritent d'être recherchés , & la nature les a très-avantages. Ils sont tous généralement bien faits , à la réserve de ceux de la *Turkomanie* , premiere patrie des Turcs.

La beauté & la finesse des chevaux d'*Asie* augmente à mesure que l'on avance vers la *Sourie* , que l'on passe l'*Eufrate* pour entrer dans la *Perse* & dans l'*Arabie-heureuse*.

CHEVALET , terme de Marine , c'est une machine avec un rouleau mobile , qui sert à passer les câbles d'un lieu à un autre.

CHEVAUCHER , bois qui se chevauchent : on dit ce terme à l'égard des pièces de bois , qui se

mettent ou qui se croisent l'une sur l'autre.

**CHEVET**, traversin de bittes : c'est une de blure de bois de sapin, qu'on joint au derriere du traversin de bittes, parce que le chêne rague trop cable.

**CHEVET** est aussi un gros billot de bois de pin ou de peuplier, qui étant mis dans le derriere l'affût du canon en toutient la culasse.

**CHEVILLE** de fer, pour un Vaisseau de trente-quatre pieds de long de l'étrave à l'étambord on doit donner aux chevilles de fer destinées à être mises dans le gros un pouce d'épais, & trois quarts pouce pour celles qui sont employées au dessus. On met huit chevilles de fer à chaque écart de la quille, & en fait passer dans l'étrave quatre ou cinq, ou davantage. A l'assemblage de la quille & de l'étambord, y en doit avoir six, qui passent au travers de la quille du contre étambord & de l'étambord.

**CHEVILLE** de Pompe : c'est une cheville de fer mobile, qui sert à assembler la bringuebale avec verge de pompe. *Cheville* de potence de pompe : sont certaines chevilles de fer, qui passent dans les deux branches de la pompe, & dont l'usage est de tenir les bringuebales. Elles ont environ un pied de longueur. *Chevilles* à boucle : ce sont des chevilles de fer à la tête desquelles il y a une boucle. *Chevilles* à grille & boucle, ce sont des chevilles de fer en bois. *Chevilles* à croc, ce sont celles qui ont des crocs & qui sont aux côtés des sabords, pour y amarrer les canons elles sont aussi de fer. *Chevilles* à tête diamant, ou tête ronde : ce sont des chevilles de fer, dont la tête ne scauroit entrer dans le bois du Vaisseau à cause de sa grosseur. *Chevilles* à tête perduë, ce sont d'autres chevilles, dont la tête entre dans le bois. *Chevilles* à boucle & à goupilles, pour aider à faire venir les pieces d'un Vaisseau, lorsqu'on les pose, dont les Hollandois se servent au lieu d'Antoit. Il y a encore des *Chevilles* à goupilles, des chevilles de cadènes de hauban des chevilles de bois pour lier les membres du Vaisseau, & sur-tout le bordage & le ferrage.

*Chevilles* d'affût : c'est une cheville de fer, qui fait liaison de tout l'affût du canon qu'elle traverse. Il en a où sont des boucles de fer, qu'on appelle chevilles à oreilles. Il y a aussi des chevilles de fer à charger le canon, qui sont des morceaux de fer plus longs que larges, dont on charge les canons pour mieux couper les manœuvres des Vaisseaux ennemis.



**CHEVILLER**, c'est mettre, pousser & frapper les chevilles dans les trous, qui ont été percés pour recevoir. Ces trous pour les Vaisseaux se font par les Maîtres Perceurs, c'est-à-dire, par des Ouvriers, qui ne travaillent qu'à cette sorte d'ouvrage, pour lequel il faut une plus grande expérience, que peut-être on ne s'imagineroit, car de-là dépend la conservation du Vaisseau. Pour peu qu'on manque à bien cheiller, l'eau s'insinuë, & pourrit la cheville & le bois, & les petites voies d'eau, qui se font par ce défaut, tant d'abord imperceptibles, elles ont déjà tiré à grande conséquence, lorsqu'on vient à s'en appercevoir : & si c'est en Mer, il arrive quelquefois qu'il n'est plus de tems, ou qu'il n'y a pas lieu d'y remédier, à cause que c'est sous l'eau. Outre cela il y a des chevilles, qui entrent dans la quille & qui ne vont pas jusqu'au bout du trou qui est percé pour les recevoir, & faut remplir par-dehors le vuide de ce trou, qui est d'un ou de deux pouces & demi, ce qui demande beaucoup de soin & d'adresse.

**CHEVILLOTS** : ce sont des pièces de bois tournées, dont on se sert quand on veut lancer les canonniers, le long des côtés d'un Vaisseau : c'est proprement une sorte de grosse cheville.

**CHIAJA-BECH** n'a d'autre emploi chez les Turcs que de servir l'Aga des Janissaires en qualité de premier Maître d'Hôtel au nom de tout le corps.

**CHIAJABOCH** ou second Lieutenant Général, est le troisième Officier Général des Janissaires. Il ne s'occupe rien au second, qui est *Seymer-Bassy* pour les privilèges, pour l'autorité, & pour le commandement. Il est Capitaine de la plus riche Compagnie, sçavoir de celle des *Boluc-Darys*. Il la gouverne despotiquement, & même il a le privilège d'hériter de ceux de ses Soldats, qui meurent sans enfans, & sans parens, & il a le droit de donner à ses Officiers Subalternes des postes appelés *Kullurs*, ou gouvernemens des Villes de guerre.

**CHIAOUS** chez les Turcs sont des Officiers dans le Corps des Janissaires. Il y en a de trois sortes, tous trois distingués par des surnoms différens. Le premier est le *Bas-Chiaous*, qui comme Capitaine de la seconde *Oda* ou seconde Compagnie, a soin d'enregistrer ceux qui entrent dans le Corps des Janissaires. Il les reçoit en les prenant par l'oreille, & leur donnant un soufflet. C'est lui qui inflige les peines aux coupables, & qui lorsque l'Aga vient à passer fait

ranger les Soldats en haie , afin que chacun puisse bénir en récitant quelques paroles de l'Alcoran. *Bas-Chiaous* commande aux deux autres , qui lui sont subordonnés.

**L'ORTA-CHIAOUS** est le second & a le troisième sous ses ordres. Ils ne sont Capitaines ni l'un l'autre : mais leur emploi est de faire exécuter les Sentences des Capitaines contre les Soldats coupables. Car les Soldats ont le privilège singulier d'être jugés par leurs propres Officiers. Ces deux Officiers doivent encore faire observer l'ordre des marches à toute l'Infanterie , & principalement lorsqu'elle passe devant le Général , l'*Orta - Chiaous* doit saluer le premier avec les mains jointes.

**CHICANER** le vent : c'est prendre le vent louvant , en faisant plusieurs bordées , tantôt d'un côté tantôt d'un autre.

**CHICANES DE FOSSE'**. Les Chicanes ou fossés secs ne sont pas communes ni chez les Anciens ni chez les Modernes. Outre qu'elles demandent un courage intrepide de la part des assiégés , il faut ajouter encore une très-grande intelligence & l'esprit inventif , qualités très-rares. Nos Chicanes les plus ordinaires ne sont que de vigoureuses sorties , telle que celles que fit en 1743. M. le Maréchal de Broglie , qui obligea le Prince Charles de Lorraine à lever le siège de devant Prague.

Pour les Chicanes les plus ordinaires des Anciens dans leurs fossés , elles étoient d'aller par galeries à la Ville sous le comblement , dont ils tiroient les terres , & pratiquoient dessous une ou plusieurs charnières , & l'on étoit les terres par des bois de bout & après les avoir remplies de bois sec , & de matières combustibles , on y mettoit le feu , & les terres s'afaissoient tout d'un coup ; les machines qui étoient dessus , s'enfonçoient avec les terres , & se renversoient dans le fossé avec un fracas épouvantable , & ce feu souterrain s'échappant par les ouvertures , prenoit aux machines , ce qui étoit toujours suivi d'une grêle de traits , & de flèches enflammées , & d'une sortie tout en même tems.

On choissoit la nuit pour ces sortes d'entreprises , qui est l'heure la plus commode , & la plus favorable.

**CHIENS Marins** : c'est une sorte de poisson long à nez pointu , & qui a des dents. Il y en a de grands fort dangereux , & il y en a de petits ; dont on se fait une pêche , ou une chasse dans l'Isle de

chilling en Hollande. Les Habitans de cette Isle se Céguisent, & prennent autant qu'ils peuvent la forme des bêtes, puis ils vont faire des caprioles, qui attirent les chiens sur le rivage, & plus loin où ils leur tendent des filets, & les prennent.

**CHIRURGIEN** Major d'un Vaisseau de guerre : c'est celui qui est proposé pour panser & médicamenter les blessés, & les malades, qui se trouvent dans le Vaisseau. Le rang du Chirurgien vient après celui de l'Ecrivain. Dans les navires de guerre il a toujours un second, & est pourvu des instrumens nécessaires pour son art, & de quantité de médicamens. C'est une grande & dangereuse malversation, que d'en prendre, qui n'ayent pas l'expérience requise, & à qui on ne fasse faire preuve auparavant.

Outre les onguens, & médicamens nécessaires pour les blessés, il faut que le Chirurgien fasse aussi bonne provision de ce qu'il faut pour les maladies que la mer engendre, & sur-tout pour l'escorbut, maladie fort commune, & qui est causée par le genre sédentaire de vie, qu'on mène, par la qualité des alimens, dont on se sert, par l'air marin, par les peines qu'on souffre souvent, & par le peu de commodité, & de moyens qu'on a de soigner sa personne.

Le flux de sang est aussi beaucoup à craindre, & il regne souvent, où se fait sentir dans les Vaisseaux. C'est quelquefois la grande chaleur, qui le donne : quelquefois c'est la quantité de fruits qu'on mange, quand on en trouve. Il se forme encore des hydropiques, & on y est attaqué de fièvres chaudes, qui sont causées par des vents de terre très-mal sains. Si les voyages sont de long cours, & dans les pais chauds, il s'engendre des vents dans les jambes. Un Chirurgien doit principalement être pourvu de médicamens contre ces sortes de maux.

Pendant le combat le Chirurgien se tient dans la cuisine, ou dans la dépense, parce qu'il y a plus d'espace vuide qu'ailleurs. D'abord on porte les blessés dans la dépense, d'où on les passe dans la cuisine chacun à son tour, pour les mettre entre les mains du Chirurgien, lorsqu'il y est, par une fenêtre, qui est dans le fronteau, qui sépare la cuisine de la dépense, & par laquelle on distribue ordinairement les vivres.

Le Chirurgien va se mettre une fois le jour devant le grand mâst sous le haut pont où les blessés, qui peuvent marcher viennent à lui, & se font panser, & lors-

qu'il vient s'y placer, on l'annonce par une sorte de cri, qui est destiné pour cela. On choisit dans un Vaisseau la place la moins sujette aux ébranlemens, que causent les mouvemens, dont il est agité pour mettre le coffre du Chirurgien. Pendant le combat il tient ses fers au feu, & tous ses onguens auprès de lui. Il est obligé de panser sans aucun salaire toutes les blessures, que les Matelots se font à la manœuvre du Vaisseau, aussi-bien qu'au combat. Lorsqu'il y a un Médecin à bord le Chirurgien est obligé de le consulter, & de suivre son avis. Comme il ne se donne guere de combat, qu'il n'y ait en même tems plusieurs blessés, ce n'est pas trop qu'il y ait deux premiers Chirurgiens & deux seconds sur un navire de guerre, & on le pratique ainsi le plus souvent.

**CHOPINE**, pot de pompe, terme de Marine. C'est un petit cylindre, qu'on arrête dans le corps de la pompe, un peu au-dessus de l'endroit, où descend la heuse: il est percé au milieu: & une soupape en couvre le trou.

**CHOSSES** de la mer, c'est tout ce que la mer jette sur ses bords, soit de son propre crû, soit des débris d'un naufrage, ou par quelque autre accident.

**CINCENELLE**, ou chableau, que les Mariniens appellent plus communément *cableau* ou petit cable: c'est une corde de grosseur moïenne, ou une espèce de petit cable, dont les Bateliers se servent à remonter leurs bateaux, trains & coches d'eau, en montant, & en descendant, & à d'autres usages suivant les Ordonnances de la Ville de Paris. La *Cincenelle* du bateau montant doit voler par dessus le bateau descendant, & la *cincenelle* du descendant, se lâcher & passer par dessous le montant.

**CINGLAGE**, c'est le chemin, qu'un Vaisseau fait en vingt-quatre heures. *Cinglage* est aussi le loyer des gens de Marine. **CINGLER**, c'est faire route, aller, ou courir à la voile, ou conduire un Vaisseau sur l'eau. *Cingler*, c'est aussi aller à toutes voiles.

**CINQUENELLE**: terme d'Artillerie, par lequel on comprend tous les cordages, qui servent à l'Artillerie.

**CINTRAGE**, ce sont toutes les cordes, qui ceignent, qui lient, & qui entourent quelque chose.

**CINTRER** signifie une construction, ou assemblage de charpente, sur lequel on bande un arc, ou une croisée, qu'on veut faire cintrer. On s'en sert aussi à construire des voûtes, & à soutenir les pierres en

tendant que les clefs y soient mises pour les fermer.

**CIRCONVALLATION.** Plusieurs Auteurs Grecs , comme Herodote , font remonter l'origine des circonvallations , & contrevallations au tems de Cyrus , & ils l'attribuent faussement à Harpage un de ses Généraux. Bien avant Cyrus les Egyptiens , les Juifs , les Assyriens , & les Medes en ont fait usage , & les premiers plutôt que les autres , parce qu'ils sont les plus anciens.

Les lignes de circonvallation , & de contrevallation tout ce qui nous sert à nous couvrir contre les attaques des ennemis , ou pour les enfermer , lorsqu'on est en état de le faire , viennent naturellement à l'esprit , delà on peut conclure qu'elles sont aussi anciennes , que le tems , où l'on commença d'enfermer les Villes de murailles , dès qu'on s'avisa de les attaquer , & de les prendre. Ces sortes de lignes étoient en usage long-tems avant Moïse ; & les premières , dont l'Écriture fasse mention , n'ont rien qui sentent l'ignorance des premiers tems. On les voit toutes parfaites , sans qu'il paroisse que ceux , qui sont venus mille ans après , & delà au siècle où nous vivons , aient encheri sur les premiers , & fait aucun changement , du moins dans l'essentiel. Cette remarque est du sçavant Commentateur de Polybe.

Il y a un grand nombre de passages dans les Auteurs Sacrés , qui démontrent pleinement les lignes de circonvallation , & de contrevallation , & elles y sont distinguées l'une de l'autre : comme dans ce passage d'Isaïe , où ce Prophète promet au Roi Ezechias que Sennacherib n'assiégera point Jerusalem , qu'il *n'entreprendra rien sur elle , & qu'elle ne sera point environnée de retranchemens , ni de terrasses.* Ces retranchemens signifient que le Roi des Assyriens n'en feroit point l'investiture , & qu'il ne l'environneroit pas d'une ligne de circonvallation.

La méthode des Grecs & des Romains , & des autres peuples Occidentaux dans la maniere de se retrancher dans leurs Camps , & dans leurs sièges , ne diffère presque en rien de celle des Hebreux , & des Peuples voisins de cette Nation. Leurs lignes de circonvallation , & de contrevallation étoient composées d'un fossé , & d'un parapet , quelquefois palissadé sur berme. Ils y ajoutoient des tours : mais ces tours n'étoient pas de charpente dans une circonvallation , & contrevallation de deux ou trois lieues ( car à peine une forêt auroit-elle suffit aux Assiegeans pour leur construction ) mais ces tours étoient composées d'un

fossé , & d'un parapet de terre , plus élevé que le re tranchement.

Soit que les Grecs ayent pris de l'Asie leurs lignes d circonvallation , & de contrevallation , & les Romains des Grecs ou que la conformité des vuës leur ait fait faire cette heureuse découverte , ou plutôt les seule idées du sens commun , qui les conduisoit naturelle ment & sans aucun effort d'imagination à ces sorte d'usages de précautions : soit enfin que toutes ces raisons ayent concouru à cette découverte , dans l'art de prendre des Places , il est certain que les peuple d'Occident ne les ont pratiquées que fort long tems après les Orientaux.

**CISEAU** : c'est un instrument de fer tranchant par une des extrémités , & servant à tailler du bois. *Ciseau* de lumiere , c'est pour percer le bois de Guillaume & Rabots pour y mettre les fers. *Ciseau* ébauchoir c'est celui qui sert à ébaucher les mortaises , il a un manche de bois avec des viroles par les deux bouts *Ciseau* à manche de bois avec viroles , c'est la même chose qu'ébauchoir. *Ciseau* à froid , c'est pour couper de petites pièces de fer à froid. *Ciseau* à fiches , c'est pour ferrer les fiches dans le bois.

**CLAVETTE** : c'est un petit morceau de fer pointu & plat , qui sert à entrer dans le trou d'un boulon , ou d'une cheville de fer , pour l'arrêter , & la tenir ferme. Les *clavettes* d'un tour servent à affermir , & à soutenir les pièces que l'on tourne dans une certaine situation.

**CLEF** de Mousquet , c'est un instrument de fer , qui n'a qu'un trou quarré , & qui est fait en espèce de manivelle , & qui sert à bander le ressort d'un Mousquet. *Clef* de roüet de pistolet : c'est un petit instrument qui n'a qu'un trou quarré , & qui est fait en espèce de manivelle , qui sert à bander le ressort d'un pistolet , ou d'une Carabine , &c.

**CLERC** de la Secretairerie , ou du Greffe de l'Amirauté : ce sont des Clercs , sous le Secretaire ou Greffier , dont il se sert pour toutes les dépêches & & expéditions. Ils prêtent serment à la Chambre. *Clerc* de guet , c'est celui , dont la fonction est d'assembler le guet sur les Ports de mer , & sur les côtes , & qui en fait le rapport à l'Amirauté. Dans chaque Compagnie des Gardes du Corps , il y a un Contrôleur *Clerc* du Guet , qui est aussi le Secretaire de Compagnie. Il a aussi un *Clerc* du Guet dans la Compagnie des cent Suisses de la Garde du Roi. C'est lui qui appelle ceux , qui doivent être de garde , ou le soir ou le matin.

**CLINCART** : c'est un nom que l'on donne à certains bateaux plats de Suède , & de Danemarck.

**CLOCHE**, clochette, sonner la clochette. On la sonne ordinairement pour avertir l'équipage d'un Vaifseau de venir à la priere , ou de venir manger.

**CLOCHE** est aussi une machine , dans laquelle un homme peut demeurer quelque tems sous l'eau. Les cloches qui sont tombées au fond de la mer , ou ailleurs au fond de l'eau , soit par naufrage ou autrement peuvent être retirées par le moyen de cette machine. Elle doit être de bois , de plomb , de fer ou de cuivre , néanmoins la matiere la plus pésante doit être la meilleure pour résister à la force de l'eau, qui brise aisément les matieres légères, & pour plonger & descendre à fond avec plus de facilité , & y demeurer droite , dans la même situation , où elle y est descenduë. Cette machine a la figure d'une cloche , ou d'une de ces tonnes qui servent de bouée , & qui seroit ouverte par dessus. Sa hauteur est à peu près comme celle d'un homme de moïenne taille.

Par le bas autour du bord , il y a un gros cercle de fer , pour maintenir la cloche : car si ce gros cercle de fer n'y étoit pas en dedans, la force de l'eau pourroit enfoncer les côtés de la machine , & les faire joindre l'un à l'autre. On peut demeurer dans une de ces machines sous l'eau une demi-heure , & quelquefois un peu plus , ou un peu moins.

**CLOISON** : c'est un rang de poteaux espacés environ à quinze ou dix-huit pouces , & qui étant remplis de panneaux partagent les appartemens des chambres dans les navires. Les cloisons d'ais sont faites avec de simples ais, & lambrissées de chaque côté, & les cloisons de menuiserie sont faites de planche à languette , posées en coulisse.

**CLOU** : c'est un petit morceau de metal , qui est pointu par un bout , & a une tête plate , ou un crochet à l'autre qui sert à differens usages. J'ai parlé dans le Tom. I. de ceux qui servent à l'Artillerie. Il y en a aussi de différentes sortes pour l'usage des Vaifseaux. Les clous sont faits pour attacher un bois à un autre bois , c'est pourquoi ils doivent en général avoir une fois plus de longueur que n'ont d'épaisseur les bois qu'ils doivent cloüer , & joindre ensemble. Il s'en trouve dans les Magazins du Roi de France , pour tout ce qui est nécessaire dans la Marine , soit pour joindre des mâts de plusieurs pièces , pour assembler les pièces du gouvernail , pour cloüer les bordages con-

tre les membres , pendre & doubler les matelets de fabords, & pour d'autres usages. Les plus longs clous dont les Hollandois se servent , ne passent gueres quinze pouces de long.

**C O C H E** d'affût de bord : c'est ainsi que quelques-uns appellent les dents , ou entailles , qui sont dans les flagues , au derriere de l'affût , pour y poser le traversin.

**C O C O T I E R** : cet arbre est si nécessaire à la navigation des Indiens , qu'on a cru le devoir mettre ici. C'est une espèce de palmier le plus beau de tous. Son tronc n'a pas un pied d'épaisseur , & n'a ses branches , qu'à l'extrémité , où elles s'étendent comme celles du datier. Son fruit ne vient point aux branches , mais au-dessous du tronc même , en des bouquets qui ont dix ou douze noix. Sa fleur ressemble à celle d'un Châtaigner , & cet arbre ne vient que sur le bord des rivières , & près de la mer dans une terre sablonneuse , où il croît fort haut. Il est extrêmement commun dans les Indes , & son bois est spongieux. Dans les Isles des Maldives , les Habitans en font des navires avec lesquels ils passent la mer , sans y employer que ce qui vient du cocotier. Ils font leurs cables du trou , qui enveloppe le fruit : les feuilles leur servent à faire des voiles , le bois à faire des planches , des chevilles & des ancres , & le fruit leur sert de vivres.

**C O F F R E S** à feu sur les Vaisseaux : ce sont des coffres qu'on remplit de feux d'artifices , & de matieres combustibles , & qu'on tient en quelque endroit , pour endommager les ennemis , qui ont sauté à bord , ou pour faire sauter le Vaisseau entier.

**C O G N E'E** , espèce de hache : c'est un outil de fer acéré , plat & tranchant en forme de hache qui sert aux Ouvriers en bois , Bucherons , Charpentiers , Charrons , à abattre , couper , fendre , & équarrir le bois. Toutes les cognées ont un manche de bois pour les tenir , & il y en a de grandes & de petites , pour les Charpentiers. Les grandes sont à une , ou à deux biseaux : c'est-à-dire qu'elles s'affurent des deux côtés. Elles leur servent pour assembler , & équarrir le bois , & les petites , qui sont à grand manche , pour abattre le bois sur pied & ébaucher les pièces afin de les équarrir. Il y a d'autres *cognées* appellées par quelques-uns épaule de mouton , à cause de leur grandeur , & d'autres petites , à la grandeur & à la pesanteur près , toutes semblables aux grandes *cognées* , dont on peut se servir d'une seule main. On les appelle de



*petits hachetaux.* Toutes les sortes de grandes cognées ont le fer fort long, & fort large, fait en queue d'Hindelle, avec un manche rond, aussi de fer évidé dedans, mais qu'on allonge avec un manche de bois. Le fer de la petite cognée à grand manche est assez court, & ordinairement de trois ou quatre pouces de large au tranchant. Le manche en est tout de bois, d'environ deux pieds & demi de long. Il se met dans l'œil de la cognée, c'est-à-dire dans un large trou, qui traverse toute la longueur du haut du fer. La cognée est nécessairement dans l'Artillerie de mer & de terre, pour la construction des Vaisseaux, affûts, &c. *voyez* HACHE.

**COIN** est un morceau de bois ou de fer fort aigu, qui a une tête, & un taillant, & dont on se sert pour fendre le fer, ou le bois. Le *coin* est composé de deux plans inclinés l'un vers l'autre, & pour bien fendre, il faut nécessairement que l'angle en soit aigu. Plus l'angle est aigu, plus l'effet du coin est considérable, parce qu'il entre plus facilement, à cause qu'il n'agit qu'en glissant contre les parties du corps; qu'il sépare. Le coin reçoit toute sa force de la percussion. On emploie plus ordinairement le coin pour fendre, que pour lever des corps. Il y a des *coins* de mât, qu'on fait de bouts de jumelles, ils tiennent de leur rondeur, & de leur concavité, & servent à resserrer le mât, lorsqu'il est trop au large dans l'étambraie du pont. Ces coins sont traversés de cheville de fer: il y a des *coins* d'arrimage pour mettre entre les futailles, en les arrimant, afin de les empêcher de rouler; & des coins de chantiers, qu'on met entre les bins & la quille; lorsqu'on la pose sur le chantier, afin de les enfoncer à coups de belin, quand on veut lancer le navire à l'eau. On les met à cinq ou six pieds de distance. Pour les *coins* de mire, *voyez* Tom I

**COIN**, *Cuneus* des Anciens ou l'embolon, est un ordre de Bataille célèbre dans l'Histoire ancienne. M. le Chevalier *Folard*; qui penche à croire que ce n'est pas un Triangle, mais un Corps sur beaucoup de profondeur & peu de front, dit que les Grecs n'en ont pas eu l'invention. Les Peuples de l'Asie, & particulièrement les Juifs le connoissoient avant eux. Il paroît tel dans Polybe, Thucydide, Xenophon, Arrien, Plutarque, &c. Chez les Latins, dans César, Tite-Live & Tacite, & plusieurs autres.

Chez Tacite, le terme de *Cuneus*, ne signifie pas toujours une figure triangulaire, mais une Cohorte, *Cohors*, qu'il oppose à *Turma*, qui est l'*Escadron*,

avec cette différence cependant , que le mot *Cuneus* signifioit plusieurs Corps d'Infanterie , rangés sur beau coup plus de profondeur , que la *Cohorte* n'en avo ordinairement qu'un.

Les Grecs , qui ont écrit des guerres des Romains se sont servis du terme *Embolon* , lorsque les Latins l'or employé celui de *Cohors* dans le détail des mêmes ac tions , & sur-tout Tite-Live , qui ayant copié presqu partout Polybe à pris souvent l'*Embolon* pour un *Triang le* , lorsque par ce mot l'Historien Grec entendoit un *Cohorte*.

Sous l'Empire de Justinien , le *Coin* changea de nom on lui donna celui de *Tête de Porc* , *caput Porcinum* & comme le *coin Militaire* , selon M. *Folard* , est un terme métaphorique , qui donne l'idée d'un Corp de Troupes sur une grande profondeur , & peu d frond , & qu'il sert à pénétrer & à ouvrir tout ce qu sert à son passage , de même la *Tête-de-Porc* fourni la même idée parce que toute la force de cet anima est dans le groin.

A la Bataille de Leipzig en 1631 , où les Imperiaux furent totalement défaits , le Grand Gustave insér: des Coins simples entre les Brigades de son Infanterie Cette méthode subsista après la mort de ce grand Roi Les Suedois s'en servirent à la Bataille d'*Oldendorp* en 1633. & à celle de *Wite-Weyr* en 1642. Le Marécha de Guebriand gagna aussi celle de *Aulst* en rangean son Armée sur une Ligne de *Coins* simples.

C O L L E G E S de l'Amirauté , chez les Hollan dois , c'est le nombre & l'Assemblée des Conseillers qui compose une Chambre de l'Amirauté , dans un Département particulier , duquel ils ont la direction pour agir , juger & décider de tout ce qui est de leur ressort & compris dans leurs instructions , comme pour roit faire le Conseil général de l'Amirauté. Ces Col lèges ont la connoissance de tous les différens Particu liers qui surviennent au sujet des fraudes , malversa tions & contraventions , aux Placards & Ordonnances , touchant les Convois & Patentes , & aux Placards publics & Affiches , touchant les transports de vivres , marchandises défenduës , & munitions de guerre aux Ennemis. Sur tous lesquels différens , ils procèdent sommairement , & prononcent Sentence définitive de condamnation ou d'absolution , sans faire aucune gra ce , ni permettre qu'il y ait aucune composition sur ce point.

C O L L E T de canon ou de bombe ; c'est un terme

Artillerie , qui veut dire dans un canon la partie la plus amoindrie entre le boulet & l'altragal.

COLOMBIERS : ce sont deux pièces de bois dentées , dont on se sert , lorsqu'on veut mettre quelque Bâtiment à l'eau. Les Hollandois ne s'en servent point , & leur maniere de lancer un Navire à l'eau est bien différente de la nôtre. Chez nous les coites s'en vont à l'eau avec le Bâtiment , & quand le Bâtiment est à flot , les coites qui y sont attachées avec des cordes venant aussi à flotter on les retire. Mais chez les Hollandois , les coites demeurent en leur place & le vaisseau glisse dessus & s'en va seul à l'eau : ainsi la plupart des étances & des billots , ou coins , qui servent à lancer l'eau chez les uns , ne sont pas d'usage chez les autres , & il y en a d'une autre façon. Par exemple , chez les Hollandois , il y a de chaque côté sur les coites , des billots ou coins , qui servent à faire couler le Vaisseau sur les coites : mais comme en France les coites vont à l'eau , on ne peut pas se servir de ces coites-là , & l'on se sert de colombiers , & de quelques autres pièces.

COLOMNE : marcher en colonne sur Mer : est marcher sur une même Ligne , les uns derrière les autres : ce qui ne se peut faire facilement , que lorsque le vent est en poupe ou large.

COLOMNE , combattre en *Colonne* , est un corps d'Infanterie serré & *suppressé* , c'est-à-dire , un corps rangé sur quarré long , dont le front est beaucoup moindre que la hauteur , qui n'est pas moins redoutable par la pesanteur de son choc , que par la force avec laquelle il perce & résiste également partout , & contre toutes sortes d'efforts. Les rangs & les files doivent être tellement serrées & condensées , que les Soldats ne conservent qu'autant d'espace qu'il leur en faut , pour marcher & se servir de leur armes. La *Colonne* composée de plusieurs Bataillons , forme plusieurs Corps joints ensemble.

Voilà la définition que M. le Chevalier Folard donne à la *Colonne*. Cet ancien & habile Officier , comme personne ne l'ignore , met cet ordre de Bataille au-dessus de tous les autres. Il n'y a qu'à lire son *Traité de la Colonne* , qui est la tête de son *Commentaire sur Polybe* , pour voir la superiorité qu'il lui donne au-dessus de tous les autres. Il ne manque pas d'autorités & d'exemples pour la prouver à ceux qui ne sont pas de son sentiment.

Il dit que Scipion , qui combattit sur une Ligne de

*Colomnes* parfaites à son Infanterie , contre *Annib* s'en servit avec avantage à *Zama*. Dès Rome naiss la *Colonne* fut connue de Romulus , & il dût la vic qu'il remporta contre les Fidenates à ses *Colon* qui firent volte-face contre ceux qui les poursuivo *Dion* chassé de Syracuse , marcha en *Colomnes* ce les Troupes de *Denis*. La Phalange d'*Antiochus* , plusieurs sections n'étoit , dit encore M. le Chev Folard , autre chose qu'une *Colonne* , qui le rendit v queur d'*Arsacès*.

A ces exemples tirés de l'Antiquité , & qui prou l'origine & l'avantage de la *Colonne* , il cite aussi Batailles de l'*Euclres* & de *Mantinée* , gagnée par *Minondas* , Général des Thebains , qui ne dût ses c grandes victoires sur les Lacédémoniens , qu'au cho à la pesanteur de ses formidables *Colomnes*. De jours , le Général *Scouembourg* attaqué dans les pla de Pologne , par Charles XII. Roi de Suede , qui a huit mille chevaux de Cavalerie Suedoise , rangea quatre à cinq mille hommes d'Infanterie qu'il avoit *Colonne* , & s'étant fraisé de tout ce qu'il avoit d mes de longueur , halebardes , pertuisanes & esp rons , il ne pût être entamé par la Cavalerie Suec se , & il continua sa marche à la faveur de la n Enfin la Bataille de *Lutzen* remportée par le Gr *Gustave* , quoique avec des Troupes bien inférieures nombre à celle de *Walsstein* , qui commandoit les I periaux , est trop favorable au systéme de la *Colo* de M. Folard , pour n'être pas encore citée. Tou ces Batailles remportées avec l'ordre de Bataille d je parle , sont trop bien détaillées par notre sçav Tacticien François , pour n'être pas dignes de la cur sité de tout militaire , qui veut être instruit de son n tier. En finissant cet article , je dois dire , que l'*Emu lum* , ou le *Cuneus* des Anciens & leur Bataillon qua a , selon notre Auteur , donné lieu à la découve de la *Colonne*.

COMBLEMENT de Fossé. La maniere de les Anciens combloient les fossés des Places assiégées étoit peu différente de la nôtre. Car hors les tortu & les muscules , que l'invention de l'Artillerie nous fait abandonner , nous n'avons rien que les Ancie n'aient pratiqué avant nous.

Ce qu'ils appelloient *tortuè de terre* , n'étoit aut chose qu'un fossé creusé dans terre , & blindé par-dess en forme de galerie , tiré de la dernière parallèle claiès jusques sur le bord du fossé. Ils se servoient d'un

tre méthode dans les fossés secs. Ils ouvroient une galerie souterrainé jusques dans le fossé. Ils y entroient par une ouverture à la contre-escarpe, où ils élevoient une galerie de charpente jusqu'au mur, qu'ils sapoient couvert de cette machine. Les Anciens ne se servoient de cette méthode, que dans les cas où les béliers étoient inutiles. Mais la commune façon étoit le comblement du fossé.

C'étoit sous ces tortuës de terre, ou conduits de lignes sous les muscles, & sous les tortuës poussées sur le bord de la contre-escarpe, que les Soldats à couvert travailloient au comblement. Ils se servoient de pierres, de troncs d'arbres & de fascinages, le tout mêlé avec de la terre. Il falloit que ces sortes d'ouvrages fussent d'une très-grande solidité à cause du poids prodigieux des machines qui portoient dessus, qui fussent enfoncé, si cette espèce de chaussée avoit été composée d'un seul fascinage.

Il étoit difficile aux Assiégés d'empêcher le comblement du fossé, lorsque les Assiégeans étoient une fois logés sur la contre-escarpe. Toute leur ressource étoit dans leurs machines de jet, & dans les artifices lancés par leurs balistes & par leurs gens de traits, pour tâcher de bruler les tours & les tortuës. Leurs sorties qui étoient toujours grandes étoient les plus efficaces pour réussir dans ces sortes d'entreprises. Celle d'Imilcon à Lilybée, sont célèbres. C'est à ces grandes sorties que ce habile Carthaginois dû sa gloire & le salut de sa Place.

**COMBOURGEOIS**: c'est celui qui a part avec un autre à la propriété & aux agrets d'un Navire. Quand le Maître est *Combourgeois*, les autres Associés ne sont point responsables de sa barraterie.

**COMMANDE**, ce mot de *commande* sur les Vaisseaux, est crié par l'Equipage pour répondre au Maître, qui appelle de la voix ou du sifflet, pour quelque commandement qu'il veut faire. *Commander* à la route: c'est donner la route, prescrire celle que doivent tenir tous les Vaisseaux, ce qui est attribué à l'autorité de l'Amiral ou du principal Commandant ou d'un Pilote dans un Vaisseau marchand. *Commandes*, ce sont de petites cordes de merlin, dont les garçons de Navire sont toujours munis à la ceinture, afin de s'en pourvoir au besoin. Elles servent à ferler les voiles & à renforcer les autres manœuvres. Elles sont faites de deux fils à la main dans le bord. On les appelle autrement *Rabans*. *Commandeur*, c'est un ter-

me dont on se sert fort fréquemment parmi les Hollandois , il veut dire proprement *Commandant*. Le *Commandeur* chez eux , est celui qui commande quelques Vaisseaux ou quelques Flottes particulières. Et en effet , ce terme dans les meilleurs Auteurs est attribué au Commandant en Chef d'une petite Armée navale ; à celui d'une Escadre , qui croise sur les Côtes de Barbarie ; à un Capitaine de Vaisseau , de Brulot , de Flute , &c.

COMMANDEMENT des Armées. Les grandes entreprises , dit Wallstein dans l'Histoire de Louis XIII. ne peuvent gueres réussir que sous la conduite d'un seul homme : ce raisonnement est véritable.

Les Romains se trouverent toujours mal d'avoir partagé le commandement de leurs armées. Ils ne connurent jamais que l'unité & l'indépendance du Chef dans une Armée étoit le plus grand de tous les avantages. Plusieurs Batailles perduës , comme celles de Trebie , de Thrasimene , sous deux Dictateurs ou deux Consuls , ne leur servirent pas de leçon pour l'avenir. Les Atheniens faisoient encore pis dans le partage du commandement de leurs Armées. Ils élevoient dix Généraux , & chacun commandoit à son tour. On en vit tout autant à la Bataille de Marathon au rapport de Plutarque.

Les Cardinaux de Richelieu & de Mazarin eurent aussi presque toujours la maxime de partager le commandement des Armées. Ils avoient toujours , dit M. le Chevalier Folard , un *Æmilius* & un *Varro* , à la tête des Armées. Celui-ci étoit dans la faveur , leur Ami , leur Parent , ou leur Adulateur . . . Brezé , Chatillon , & tant d'autres en font une bonne preuve . . . Cette politique dura encore quelque-tems sous le règne de Louis XIV. Le Maréchal de la Ferté n'étoit pas un homme à être donné pour Collegue au grand Turenne.

Le Roi ouvrit les yeux , & le commandement alternatif disparut pour faire place à celui d'un seul , & alors les affaires de la guerre prirent toute une autre face. On reconnut par les effets que l'unité du Chef étoit un avantage inestimable dans une Armée , & ç'a été selon l'Auteur ci-dessus cité , une circonstance la plus favorable à la France contre ses Ennemis.

Non-seulement le Général , dit-il , doit être seul à la tête d'une Armée , & son pouvoir sans bornes , comme chez les Turcs , mais il doit être encore indépendant des ordres d'un Ministre , comme M. de Turenne

seût secouïer un joug, dont un grand Capitaine doit être toujours exempt. Mais le plus grand de tous les avantages est celui d'un Roi à la tête de son Armée. C'est-ce que nous éprouvons dans la guerre présente. Les Campagnes brillantes de Louis XIV. & toutes celles de ses Prédécesseurs, n'ont rien qui approchent de celle de Louis XV. La Victoire de Fontenoy, la conquête de toute la Flandre, & cela dans l'espace de quatre mois, sont dûs à la présence du Roi, comme à la valeur de ses Troupes. Et feront un des beaux morceaux de son Histoire.

Il n'en est pas de même des Généraux, dont le pouvoir est lié & partagé par les ordres des Princes, & de leurs Ministres, & qui ne peuvent agir, ni rien faire par eux-mêmes, comme des autres qui commandent seuls, & auxquels il est permis de faire à leur volonté & selon qu'il leur plaît.

Tite-Live, en faisant le parallèle d'Alexandre le Grand avec les Capitaines Romains, qu'il auroit trouvés dans son chemin, si l'envie lui eût pris de tourner ses pas en Italie, dit en parlant des Généraux, dont le pouvoir est partagé : il n'en est pas ainsi des Rois : non-seulement ils ne connoissent point tous ces obstacles ; mais ils sont maîtres des tems & des événements. Loin d'être obligés de suivre une impression étrangère, ils donnent le mouvement & le branle à tout. *Domini rerum temporumque, trahunt Consiliis cuncta, non sequuntur.*

Enfin l'indépendance, dit Amelot de la Houfflaie, dans ses Réflexions Politiques sur Tacite, est un grand avantage dans un Général d'Armée, pour l'exécution des grandes choses. Germanicus auroit achevé de subjuguier toute l'Allemagne, si Tibere n'eût pas été jaloux de sa gloire. Le Duc d'Albe auroit pris Rome & le Pape Paul IV. si Philippe II. son Maître eût été de l'humeur de Charles-Quint. Le Comte de Rantau, depuis Maréchal de France, auroit infailliblement surpris la Citadelle de Gand, comme vient de faire le mois de Juillet dernier 1745, M. le Comte de Lowendal, à la vérité, sous les yeux du Roi, & par l'ordre de M. le Maréchal Comte de Saxe, si M. Desnoiers, qui gouvernoit tout sous l'autorité du Cardinal de Richelieu, eût voulu seconder cette entreprise : au lieu qu'il la fit échouer. Le Maréchal de la Motte Houdancourt auroit amené le Roi d'Espagne prisonnier à Paris, si la Régence n'eût pas été entre les mains de sa sœur, qui prêtera en cette rencontre

les intérêts de son frere à ceux de son fils.

COMMISS : j'ai parlé Tome I. des Commis, des Trésoriers extraordinaires des Guerres, du Contrôleur Général de l'Artillerie, des Entrepreneurs pour la fourniture des vivres, & des *Commis* dans les vivres, &c parlons ici des *Commis* pour ce qui regarde la Marine.

COMMISS : c'est celui qui a la direction des Marchandises qui sont dans un Vaisseau. *Sous Commis*, c'est celui qui fait la fonction du *Commis*, en cas de mort, maladie, ou autre empêchement. *Commis* à la distribution des vivres, c'est un homme embarqué dans le Vaisseau, qui fait distribuer les vivres à l'Equipage, ainsi que le Munitionnaire est obligé de faire, par le traité qu'il a fait. Le Munitionnaire fait embarquer sur les Navires de guerre du premier rang, le nombre de huit personnes pour *Commis*, Maîtres, Valets, Coqs & Cuisiniers, qui passent ainsi que les Matelots en revue, tant pour les vivres dont il lui est tenu compte, que pour leur solde, qui est payée sur le pied de seize livres par mois. Sur les Vaisseaux du second & du troisième il en met six, & sur les autres il en met quatre.

COMMISS des Bureaux des Doüanes : ce sont des *Commis*, qui sous la conduite d'un *Commis* général, ont inspection sur les Bâtimens qui entrent & qui sortent, se tenant pour cet effet dans de petits Bureaux & Corps-de-Garde avancés sur l'eau au bout des estacades, à toutes les ouvertures & barrières. Ils examinent les Passeports & Patentes, & font la visite des Marchandises, pour connoître si tout est conforme aux déclarations qui en ont été faites, & s'ils y découvrent quelque fraude, ils en donnent avis au *Commis* Général, qui fait saisir les Effets ou Marchandises, & les fait mettre en garde, jusqu'à ce que toutes les formalités ayent été observées, pour les confisquer & les faire vendre si le cas y échoit. Le *Commis* général est ambulant, & n'a point de demeure fixe : mais il change souvent, & se transporte du ressort d'une Chambre ou d'un Département à l'autre, selon les ordres qu'il reçoit.

COMMISSAIRE Général des fontes. Il réside à l' Arsenal de Paris, a inspection sur tous les autres Fondeurs, & est payé suivant les marchés ordinaires des ouvrages de fontes, après qu'ils ont été éprouvés & reçus par les Officiers à ce commis par le Grand-Maître. Il a droit d'assister à toutes les épreuves des différentes inventions, qui se font à Paris pour les bouches à feu, qui se coulent dans les fourneaux.



**COMMISSAIRE** Général des Poudres & Salpêtres. Il a seul le droit d'examiner la qualité des poudres & Salpêtres, de faire observer par les Salpêtriers les Ordonnances pour la recherche du Salpêtre. Il retire des Gardes Magazins des récépissés en bonne forme des Poudres, & Salpêtres qu'il fournit, dont il est payé sur lesdits récépissés, visés des Lieutenans Généraux, & controllés du Controleur Général Provincial.

**COMMISSAIRE** Général de la Marine, est le premier des Officiers, qui est subordonné à l'Intendant de la Marine dans son département.

**COMMISSAIRE** Général à la suite des Armées navales, c'est un Officier qui reçoit les ordres & les instructions de l'Intendant de l'Armée navale; qui en l'absence de l'Intendant a les mêmes fonctions que lui.

**COMMISSAIRE** Général de l'Artillerie de la Marine. Il y en a deux, l'un en Ponent, l'autre en Levant: c'est aussi sous les ordres de l'Intendant qu'ils ont inspection sur les fontes, & épreuves des Canons, des Mortiers, & sur toutes les autres armes, poudres, munitions, instrumens, & outils servants à la guerre. Ils ont le commandement des Canoniers, & Bombardiers entretenus dans les Ports, qui sont divisés par escouades, commandés sous lui par des Lieutenans de Marine, ou de galiotes à mortiers.

**COMMISSAIRE** Général de la Marine ambulante: c'est celui, qui n'a point de département fixe, & qui va à ceux que la Cour lui ordonne.

**COMMISSAIRE** ordinaire de la Marine: voyez Tom I.

**COMMISSAIRE** ordinaire de l'Artillerie de la Marine: il y en a d'établis en chacun des Arsenaux de Toulon, Rochefort, Brest, Dunkerque, Havre, & Port-Louis. En l'absence du *Commissaire* Général, le Commissaire ordinaire a les mêmes fonctions. Il prend ordinairement soin de ce qui regarde les fontes, & épreuves de canon, mortiers, armes & munitions. Il a conjointement avec le garde-Magazin une clef des magasins aux poudres, & de ceux destinés pour ce qui regarde l'Artillerie, & les outils, & instrumens servant aux défenses, & attaques des Places. Il a aussi une clef de la sale d'Armes, dans laquelle il fait ranger les armes par calibres & longueurs. Il tient registre de toutes les pièces de Canon de fonte qui sont dans l'Arsenal de son département, & dans ce Régis-

re il marque les Fabriques , d'où ils font.

**COMMISSAIRE** préposé à l'enrollement de Matelots : ils tiennent chacun dans leur département le rolle des Officiers Mariniers , Matelots & gens de mer , & marquent les Vaisseaux , sur lesquels ils ont servi , en quelle qualité , & sur quel pied la solde leur a été payée. Ils font un rolle particulier des mouffes , garçons de bord , & autres jeunes gens. Ils délivrent gratis à chaque Officier & Matelot , un buletin en parchemin , contenant leurs signaux , leurs privilèges & les années , qu'ils ont servi. Ils visitent les bâtimens marchands , tant François qu'étrangers , & se font représenter les rolles des équipages François , &c.

**COMMISSAIRE** ayant inspection sur les vivres d'un port. C'est un Officier qui est chargé d'examiner la qualité des vivres , & denrées , que le munitonnaire général de Marine fait remettre dans les magasins ; & d'empêcher , qu'il n'en soit reçu , ni embarqué pour les équipages , que de bonne qualité. Il fait aussi goûter les vins & autres breuvages.

**COMMISSAIRE** préposé pour avoir inspection sur la construction des Vaisseaux. Il a l'œil sur l'Ecrivain , & sur les Maîtres Charpentiers , afin qu'ils fassent leur devoir. Il prend soin que le bois de la plus vieille coupe , soit le premier employé , & que les chevilles , clous , & autres ouvrages de fer soient de proportions ordonnées , & conformes aux échantillons. Il doit visiter continuellement les ateliers des constructions , & retirer tous les quinze jours les rolles des Ouvriers , signés des Ecrivains : il empêche que les Maîtres Charpentiers ne se départent , en aucune manière que ce soit , des devis , qui ont été arrêtés par le conseil de construction , dont il doit toujours avoir une copie sur lui.

**COMMISSAIRE** des Montres : c'est un Officier en Hollande , qui va faire les revuës , sur les Vaisseaux , lorsqu'il n'y a point de Conseillers de l'Amirauté , qui puissent y aller. Les Hollandois ont aussi des Commissaires dans tous leurs Ports pour avoir inspection sur les Vaisseaux des Provinces - Unies , qui y entrent , & qui en sortent , & faire exécuter les réglemens rendus à cet égard , & un Commissaire des ventes , qui prend soin de faire publier , & mettre les affiches , pour les ventes qui se font publiquement de tout ce qui est confisqué.

**COMMISSAIRE** Général des Vaisseaux , c'est un Commissaire établi pour exécuter les ordres de

Amiral, ou du Conseil d'Etat sur le nombre des Vaisseaux qu'il a été réglé de prendre pour le service de l'Etat, afin qu'il ne leur soit payé que la taxe ordinaire, & qu'ils soient agréés, & pourvus comme il est pour l'expédition qu'on doit entreprendre.

**COMMISSAIRE** Général, & Commissaires ordinaires des Ports. Ils ont inspection sur tous les Ports, & doivent prendre garde à ce que les Règlemens, & les Ordonnances touchant les Ports soient exécutées, aussi bien par les Maîtres des Ports, que par tous autres. Ils ont droit d'aller, toutes les fois qu'ils le jugent à propos, visiter les dehors, afin de voir si les navires, bateaux, allèges, & toutes sortes de bâtimens, sont rangés en ordre, & chacun dans le lieu, qui lui est assigné.

**COMMISSAIRES** provinciaux d'Artillerie : en l'absence des Lieutenans Provinciaux, ils commandent l'Artillerie. Ils font leurs tournées dans les Places aussi souvent qu'il leur est ordonné par Lieutenant Général & Provincial du département, où ils sont. Ils tiennent la main à ce que les Ordonnances au sujet des Magazins, & munitions soient exécutées. Ils se font donner les inventaires de toutes les munitions au commencement de chaque année, & tous les trois mois des remises, & des consommations pour être toujours en état d'en rendre raison au Grand-Maître, & aux Lieutenans Généraux de leur département, & ils signent les États, qui sont demandés directement aux gardes provinciaux & particuliers.

**COMMISSAIRES** ordinaires d'Artillerie : ils commandent tous Commissaires Gardes provinciaux & particuliers avec les mêmes fonctions, que les Commissaires provinciaux. Ils ont une des clefs des Magazins. Ils certifient les inventaires & états des remises & de consommation, que les Gardes Magazins doivent envoyer au Grand-Maître, & aux Lieutenans Généraux & provinciaux. Ils tiennent la main pour qu'il n'y ait point de retardement, & au défaut d'iceux gardes, ils se mettent eux-mêmes en état d'informer le Grand-Maître, & lesdits Lieutenans de l'état des Magazins & munitions.

**COMMISSAIRES** ordinaires & extraordinaires d'Artillerie, & les Officiers Pointeurs sont reçus à l'Hôtel Royal des Invalides Officiers ; les Gardes Magazins, & Capitaines conducteurs, comme Sergens, les Ouvriers & Charretiers, comme Soldats, en

justifiant comme les troupes de S. M. qu'ils ont les qualités requises pour y être reçus.

**COMMISSAIRES** de la Chambre des Assurances : ce sont les Juges commis pour régler les affaires de la Chambre des Assurances , qui fut établie à Amsterdam l'an 1598. Ces Juges sont au nombre de trois.

**COMMISSAIRES** des affaires de la Marine Il y en a cinq d'établis à Amsterdam. Ils changent tous les ans , & l'élection s'en fait le huitième Février.

**COMMISSION** sur mer : c'est la permission & l'ordre que donnent l'Amiral , le Vice-Amiral , ou d'autres Officiers. Cette commission est un pouvoir spécial du Roi , ou de l'état , pour aller en course , enlever les Vaisseaux ennemis , & butiner sur tout ce qu'il est possible. Les Armateurs , qui font la course sans commission sont réputés Pirates & Forbans , & comme tels punis de mort.

**COMMUNICATION** d'un Camp. On fait pratiquer dans un Camp des *communications* par tout où il est besoin, assez larges & assez faciles, pour que cinquante Maîtres au moins puissent y passer de front ; on fait aussi des Latrines à vingt pas au delà de la garde du Camp. On commande pour cet effet un ou deux hommes par compagnie avec des outils , & un Sergent , qui a soin de les faire bien faire. Il y a des Régimens , où l'on fait exécuter toutes ces corvées par les Soldats de piquet , mal-à-propos , parce qu'il y en a déjà une partie employée à faire le chevalet , & l'abri pour les armes , une autre en faction ; si l'on emploie le reste à travailler , il ne doit plus rester personne pour prendre les armes , si l'on a besoin du piquet , ou pour paroître lorsque les Officiers Généraux passent.

**COMPAGNIE** : ce mot en matière de négoce se dit d'une société de Marchands , ou même d'autres personnes , qui ne sont point engagées dans le commerce , qui s'unissent d'intérêts , & qui contribuent de leurs fonds , de leurs conseils , de leurs soins pour entreprendre ou soutenir quelque établissement utile à un négoce. Il y a en Hollande la *Compagnie* des Indes Orientales ; la *Compagnie* des Indes Occidentales , celles de Surinam , du Nord , de Groënlandt de la mer Baltique , &c. beaucoup inférieures aux premières. Il y a aussi en Angleterre une *Compagnie* des Indes , ainsi qu'en France.

**COMPAGNIE** de Navires : ce sont les Vaisseaux qui sont obligés de s'attendre les uns les autres sur faire une flotte , & se défendre réciproquement pendant un voïage ; & cela s'appelle aller de conference , aller de flotte , ou d'escorte réciproque.

**COMPAGNONS** de bateau : ce sont des Bâtiens , ou Matelots de l'équipage , d'un Vaisseau , une Frégate , ou d'une barque , & qui le conduisent avec celui , qui en est Capitaine , le Pilote , le Patron , & le Maître. Par les Ordonnances de la Marine , il est défendu à toutes personnes d'acheter des Matelots , Compagnons de bateau , des cordages , ferrailles , & autres ustensiles des Navires , à peine de punition corporelle. Par les mêmes Ordonnances de la Marine , l'âge de *Compagnons* est fixé au dessus de dix-sept ans , & au dessous de cinquante.

**CONGÉ** Passe-port : c'est en France une espèce de passe-port ou permission de l'Amiral de naviguer , que le Maître d'un navire est obligé de prendre , lorsqu'il desire sortir du Port pour aller en mer. C'est ordinairement le Receveur des droits de l'Amirauté , qui délivre ces congés. On dit *congé* pour sortir , & permission pour rentrer. L'Ordonnance défend qu'aucun Vaisseau ne sorte des Ports du Royaume de France , pour aller en mer , sans congé de l'Amiral , enregistré au Greffe de l'Amirauté du lieu de son départ , à peine de confiscation. Le Maître du bâtiment n'est cependant pas obligé d'en prendre un pour retourner au port de sa demeure , s'il est situé dans le ressort de l'Amirauté , & si il a fait sa décharge. Le *congé* doit contenir le nom du Maître , celui du Vaisseau , son Port & la charge , le lieu de son départ , & celui de sa destination.

**CONNOISSEMENT** : c'est une espèce d'acquiescement , ou de reconnoissance sous signature privée , que donne le Maître ou le Patron d'un Vaisseau à un Marchand de la qualité & de la quantité des Marchandises qui ont été chargées dans son bord , avec une permission de les porter au lieu de leur destination moyennant un certain prix. Le mot de connoissement est en usage que sur l'Océan , & sur la Méditerranée , & on dit Police de chargement , qui a la même signification.

**CONSEIL** de Marine : ce sont des conseils secrets que le Roi de France tient avec ses Ministres. On y délibère de ce qui regarde la guerre sur mer , & le Roi y appelle quelquefois les Princes , & les plus considérables Officiers de l'armée.

**CONSEIL** de guerre sur mer : c'est l'assemblée d'une armée navale , ou d'une flotte , pour maintenir en vigueur les loix Militaires , ou pour prendre une résolution selon les occasions qui se présentent. *Conseil* de guerre se dit encore de l'assemblée des Officiers d'un Vaisseau , pour juger les Soldats & Matelots , qui ont commis quelque crime. Tout ce qui regarde les conseils de guerre en France est suffisamment connu par le moien des Ordonnances , & sur tout des nouvelles Ordonnances. Les Hollandois ont aussi leurs loix & leurs Réglemens. Entr'autres ils ont un Règlement fameux parmi eux , & comme fondamental pour la Marine , & pour la guerre Maritime , qu'ils nomment *Arty Kel-brief* , auxquels sont relatifs tous les autres , qui peuvent avoir été faits depuis.

**CONSEIL** de l'Amirauté en Hollande : c'est le nombre , & l'assemblée des Conseillers , qui composent une Chambre de l'Amirauté dans un département particulier , duquel ils ont la direction , pour agir , juger , & décider dans tout ce qui est de leur ressort , & compris dans leurs instructions , comme pourroit faire le Conseil général de l'Amirauté.

**CONSEILLERS** de l'Amirauté : ce sont tous les Officiers qui composent le Conseil de l'Amirauté dans les Provinces - Unies , ils sont pourvus de leurs Charges , par les Etats Généraux , sur la nomination du Conseil de la Ville , qui a droit de nommer. Les nominations , qui se font en Hollande , sont envoyées aux Etats de la Province , qui les font présenter aux Etats Généraux , où elles sont confirmées , si le cas y écheoit , & les Conseillers vont prêter le serment devant eux.

**CONSOLE** : c'est la partie d'une pièce de bois , qui en soutient une autre , qui est coupée en diminuant par le bout.

**CONSUMMATION** : c'est tout ce qui s'est employé au service du Vaisseau - pendant le voiage , comme cordage , toile de voile , poudre & balles. L'Ecrivain d'un Vaisseau doit tenir registre de la consommation. Les Magazins doivent être toujours fournis pour remplacer les consommations.

**CONSTRUCTION**. C'est la maniere de bâtir les Vaisseaux & l'ouvrage même. On trouve dans les Ordonnances les choses qui regardent la *construction*. Construire c'est faire & fabriquer un Vaisseau.

**CONSUL** : c'est un Officier établi en vertu d'une Commission du Roi dans toutes les Echelles du Le-

ant, ou autres Villes de commerce. Sa fonction est de faciliter le négoce, & de protéger les Marchands de la Nation. L'Ordonnance de la Marine veut qu'un Consul soit âgé de trente ans, & que les Actes exécutés en pays étranger, ne fassent de foi en France, que quand le Consul les a légalisés. Il y a des Consuls à Alep, à Alexandrie, à Smirne, à Sard, à Tripoli, à Alger, &c. Le Consul du Caire est celui qui fait le trafic du Séné qu'on vend en Europe. Mais il n'y en a plus en France de la part des Etats Généraux des Provinces-Unies, ni dans les Provinces-Unies de la part de la France; & cela en conséquence du trente-neuvième article de commerce, navigation, & Marine, fait entre les deux Nations, le 20. Septembre 1697, qui porte qu'à l'avenir aucuns Consuls ne seront admis de part & d'autre.

**CONTINENT** : c'est une grande étendue de terre qu'aucune Mer n'interrompt ni sépare. Il y a deux grands continents, l'ancien & le nouveau. L'ancien comprend l'Europe, l'Asie & l'Afrique, le nouveau continent est ainsi appelé de ce qu'il ne nous est connu que depuis la découverte de l'Amérique, que nous appellons autrement le nouveau Monde. Continent se dit par opposition aux Isles. L'Afrique est un grand continent, qui n'est attaché à l'Asie que par un Isthme.

**CONTOIR** : c'est un Bureau établi en quelque lieu de Commerce, soit dans l'Europe, dans l'Asie ou dans l'Afrique, pour la facilité du négoce. Il y a des lieux où plusieurs Nations ont des Contoirs, comme à Surate & à Andabar, où les François, les Hollandois, & les Anglois en ont. Les plus fameux Contoirs sont ceux des Villes Anseatiques, établis à Anvers, à Berghen, à Novogrod, & en d'autres Villes de l'Europe, car ce sont de grandes maisons meublées, qui entourent une grande cour, avec plusieurs cabinets, portiques, galeries, magasins & greniers, pour y recevoir toutes sortes de Marchands & marchandises. Il y a un Consul ou un Juge, avec plusieurs Officiers de la Nation.

**CONTRE-AMIRAL**, outre ce que j'en ai dit dans le Tome I. j'ajoute encore ici que le Contre-Amiral qui est le troisième Officier des Armées Navales, a pour principales fonctions d'avoir l'œil pendant la nuit à ce que tous les Vaisseaux gardent leur rang en naviguant; afin qu'ils ne s'abordent pas, & qu'il n'y ait point de confusion: & c'est à lui de dénoncer ceux qui ne font pas leur devoir à cet égard. En Hol-

lande, la qualité de *Schout-By-nagt*, est fixe, aussi les fonctions de cette Charge ne sont elles pas les mêmes en tout, que celles du *Contre-Amiral*, cependant comme elles en approchent plus que des fonctions d'aucun autre Officier, & que c'est en Hollande, comme en France le troisième Officier en rang, on ne peut traduire plus convenablement le terme de *Contre-Amiral* en Hollandois, que par celui de *Schout-by-nagt*.

**C O N T R E-Approches** : c'est chez les Modernes, & non chez les Anciens, qu'il faut chercher l'origine de ces chicanes hardies & sçavantes des *Assiégés* sur les *Assiégeans*. Je parle de ces *Contre-approches* dans le premier Volume de ce Dictionnaire. On en attribue l'invention au Marquis d'Hufelles, depuis Maréchal de France à la défense de Metz. M. le Chevalier Folard n'en croit rien, & il dit, que toutes les défenses où l'on a dit que les Gouverneurs étoient allés par des *contre-approches* aux *Assiégeans*, sont des imaginations écloses dans les *Cassés*, quoiqu'il y ait des résistances, qui fournissent quelques ouvrages assez approchans.

On a quelques exemples, où les *Assiégés* pour chicaner les Ennemis, se sont servis d'une rangée de tonneaux, de ballots, de fascines ou de gabions de farcis qu'on pouffoit à la faveur de la nuit, depuis l'angle saillant de la contrescarpe, en l'avançant dans la campagne à cent ou quatre-vingt pas, afin d'enfilér le matin la tranchée, retarder les travaux du jour, & détruire même ceux de la nuit, en logeant derrière ces tonneaux un bon nombre de Fusiliers & quelques petites pièces de Campagne. La chose est d'autant plus facile que les *Assiégeans* n'oseroient gueres tenter de s'en rendre les Maîtres sans s'exposer au feu de toute une Place, & que les *Assiégés* n'ont rien à craindre du canon des *Assiégeans*, dont les embrasures ne sçauroient être de ce côté.

On peut quelquefois par une vigoureuse sortie s'emparer d'une parallèle & la tourner à son avantage, le revers pouvant servir de parapet en avançant des flancs aux deux extrémités, & y loger du canon. On peut bien en rigueur donner le titre de *contre-approches* à ces sortes de chicanes, elles sont infiniment meilleures que toutes les *Contre-approches* du monde.

Il n'y a aucun exemple de *Contre-tranchées* depuis cinquante ans ou un siècle, en remontant plus haut, on trouve le siège de Belgrade par Mahomet II. en 1456. qui fournit un exemple de ces sortes de travaux. Le célèbre Huniade, qui en soutint le siège, sans se



contenter de conserver les postes , alloit à ceux de l'Ennemi par des *contre-approches* , & faisoit de fréquentes sorties avec succès.

**CONTRE-Marche** sur mer ; faire la Contre-marche , cela se dit quand tous les Vaisseaux d'une Armée ou d'une Division , qui sont en ligne , vont derriere le dernier , jusqu'à un certain lieu , pour revirer ou changer de bord.

**CONTROLEURS** Provinciaux d'Artillerie : j'ai parlé Tome I. du Contrôleur-Général. Les Contrôleurs-Provinciaux contrôlent toutes les dépenses & marchés généralement quelconques, qui concernent l'Artillerie, & peuvent avec connoissance de cause rebuter les armes & munitions & tout ce qui peut être défectueux dans les livraisons en vertu des marchés. Ils ont une clef des Magasins de leur résidence. Ils se font donner en entrant en exercice par les Gardes Magasins , des Inventaires de tout ce qui y est , dont ils font un Registre , sur lequel ils ajoûtent les remises & consommations , pour être toujours en état d'en rendre raison au Contrôleur-Général , & aux Commandans d'Artillerie. Ils font souvent leurs tournées , & sur-tout en même-tems que les Commandans d'Artillerie font la leur. Ils donnent les certificats des morts & des blessés , & font Inventaire & Vente des effets des morts , de concert avec les Commissaires des Places ou Majors des Equipages.

**CONTROLEUR** de la Marine : outre ce que j'en ai dit Tome I. j'ajoûte ici que les Contrôleurs de la Marine doivent tenir un contrôle ou registre de tous les Inventaires & de toutes les ventes , & lorsqu'on décharge les Vaisseaux , ils prennent connoissance des gens qui sont à bord , & de ce qu'on fait des marchandises , & selon les occasions , ils en donnent avis au Fiscal. Les Contrôleurs prêtent le serment comme tous les autres Officiers. Ils n'ont de gages & de profit en Hollande qu'un gros des douze gros. Néanmoins ils sont obligés d'exécuter tout ce qui est dans leur instruction , & qui les regarde , sans avoir aucune part à l'achat des Effets des prises , ou d'aucuns autres effets confisqués.

**CONVOI** sur Mer : c'est un Vaisseau de guerre qui conduit des Vaisseaux Marchands. On appelle *Lettres de Convoi* un billet ou écrit que le Commandant de l'escorte donne à chaque Capitaine , ou Maître de Vaisseaux Marchands , par lequel on leur permet de se mettre sous la protection du Convoi. *Cham-*

*bre des Convois* : c'est la chambre où se délivrent ces billets , & on y expédie tout ce qui regarde les convois.

**CONVOYER** des Vaisseaux Marchands, c'est le soin que le Vaisseau de guerre prend de leur conduite, la route qu'il fait pour cela , & le tems qu'il y employe.

**COQ** du Vaisseau : c'est le Cuisinier de l'Equipage : le *Cog* doit être propre , & tenir bien nets tous les vivres qu'il fait cuire. Il ne doit point consumer d'eau , ni de bois inutilement. Il ne sert à manger que quand il en a l'ordre du Capitaine : & il sonne la clochette pour avertir l'Equipage de s'asseoir. Le déjeuner qu'il sert le Lundi matin , est de l'orge mondé , le dîné est de même , ce qu'il continuë jusqu'au Jeudi , qu'il donne du lard au dîné , ou du bœuf avec des pois gris , & au soir des pois gris avec du stocfisse. Le Vendredi & le Samedi , on sert comme le Lundi : & le Dimanche comme le Jeudi : mais pendant toute la semaine le déjeuner est toujours l'orge mondé.

Il y a beaucoup de Vaisseaux Marchands où l'on fait dans une semaine vingt & un repas d'orge mondé , principalement sur ceux qui sont destinés pour la Mer Baltique , ou pour la France ; & l'on y joint du lard & du bœuf à certains jours réglés. Il y a des Navires de guerre , où l'on ne sert jamais de viande , si ce n'est lorsqu'on peut envoyer à terre & en faire acheter de fraîche en quelque endroit. On estime que le lard vaut mieux que le bœuf pour les gens de Mer , parce qu'il se conserve mieux , & qu'il n'est pas de si dure digestion , que de la viande de bœuf , quand elle est vieille.

Le fromage , le beurre , le biscuit se distribuent par mesure toutes les semaines à chacun des gens de l'Equipage en particulier : mais pour le beurre on ne leur en donne pas ordinairement , ce n'est que dans les voyages de long cours , qu'on leur en donne une demi-livre par semaine , avec une livre de fromage , & cinq livres de biscuit par tête. Pour la bière ils en ont autant qu'ils en veulent.

Le Cuisinier doit employer la graisse , qui vient de la viande à cuire des potages de gruau & d'orge , & celle qui est trop sale & qui ne se peut manger , sert à l'entretien du Vaisseau : & comme il s'en faut beaucoup , qu'il puisse suffire à toutes les occupations de la cuisine , il a d'ordinaire un Aide sous lui , avec un Détrempeur de viandes & de poissons , & un Mouffe. Dans les Vaisseaux Marchands il n'y a point de *Cog* : c'est un Mouffe qui fait la cuisine , & qui sert dans une même gamelle pour tout l'Equipage sans qu'il y ait des

ations ordonnées, comme dans les Navires de guerre.

**CORBEAU** des Anciens. Il y avoit tant de différentes sortes de *corbeaux*, & ils étoient si-différens entre eux, soit dans leur construction, soit dans leur figure ou dans leur usage, que le Commentateur de Polybe est surpris de ce que les Anciens n'ayent pas inventé différens noms, pour empêcher qu'on ne les confondît les uns avec les autres.

Le *corbeau* du Consul Duillius, qui remporta la première victoire sur Mer contre les Carthaginois, dont l'Auteur ci-dessus cité donne l'explication, croit que c'étoit une machine assez semblable à la gruë dont on se sert pour élever des fardeaux, & que ce corbeau avoit des griffes de fer, pour accrocher le bordage.

Le *corbeau démolisseur de Diades*, étoit une machine qui servoit à accrocher, & à tirer les pierres d'une muraille en bas. Celui à *tenzille* servoit à accrocher & à attirer le bélier. Le *corbeau* double en abaissoit la tête & en rompoit le coup. Le *corbeau* des Tyriens étoit des faux attachées à l'extrémité des vergues de leurs Galères, avec lesquelles ils coupoient les gros cables, au bout desquels les béliers étoient suspendus. Le *corbeau* à lacs courans & à pinces, étoit des lacets attachés à des *corbeaux*, dont on se servoit contre les efforts du bélier. Il y avoit encore le *corbeau* d'Archimède, qui, selon Polybe & Plutarque, servoit à harponner & à enlever les Vaisseaux. De tous ces différens *corbeaux*, on peut voir l'explication qu'en a donnée M. le Chevalier Folard, dans ses Observations sur Polybe page 84. & suiv. du Tome. I.

**CORDAGE** : j'ai parlé Tome I. des différens cordages qui servent à l'Artillerie. On donne aussi ce nom à toutes les cordes qui sont employées dans les agrès d'un Vaisseau. Les cordages se vendent ordinairement au poids. Il y a différentes sortes de cordages. On appelle *cordage étuvé*, celui qu'on a mis dans un lieu fort chaud où il a ressué & jetté toute son humeur acqueuse : *cordage goudronné*, c'est celui que l'on a passé dans un goudron chaud. Il y a un *cordage goudronné en fils*, & un autre goudronné en étuve. Le premier est de fil de Carret, que l'on goudronne avant que de l'employer. L'autre est un cordage passé dans du goudron chaud, après qu'il est sorti de l'étuve. Chaque quintal de cordage peut prendre environ vingt livres de goudron.

**CORDAGE blanc**, c'est un cordage que l'on n'a pas goudronné. *Cordage refait*, est celui qu'on a fait

des cordes qui avoient déjà servi. Le cordage tout fait vieux est propre à faire l'étope, pour calfater les coutures des Vaisseaux. *Cordage* de rechange, c'est un cordage qu'on met en réserve dans les Navires, s'en servir au défaut de celui qui est en place. Quand on dit qu'un cordage a tant de pouces, c'est-à-dire que sa circonférence est de six pouces. Quand on dit qu'un cordage est de 60. fils, c'est-à-dire, que sa queue est composée de 60 fils de Carret.

**CORDE** : c'est un tortis ordinairement fait de chanvre : on en fait aussi de coton, de laine, de soye, d'écorces d'arbres, de poil de jonc, de boyaux, de brou, de noix, de coco, de cuir, & d'autres matières pliantes & flexibles. Pour éprouver la qualité d'une corde, il faut la mettre tremper quatre ou cinq jours dans l'eau salée, après qu'elle a été goudronnée dans l'étuve : & si le fil en est d'une mauvaise qualité elle rompra au premier effort : mais si le fil en est de bonne qualité, elle n'en durera plus longtems, & n'en fera que plus forte.

**CORDE** de retenuë : c'est une corde dont l'usage est de retenir un pesant fardeau, lorsqu'on l'embarque. *Corde* de retenuë est aussi une grosse corde dont on se sert dans les petits bâtimens, qu'on emploie pour coucher un Vaisseau sur le côté. *Corde* de retenuë est encore une grosse corde, qu'on met à l'arrière d'un Vaisseau lorsqu'on veut le lancer à l'eau pour le retenir, afin qu'il ne se lance pas trop vite. *Cordes* de défenses : ce sont de grosses cordes mêlées ensemble qu'on fait prendre le long des flancs des petits Bâtimens & des Chaloupes. On en met aussi aux Vaisseaux, qui sont à l'ancre pour les conserver, lorsqu'ils approchent de plusieurs autres Bâtimens, qui leur choc pourroient les incommoder.

**CORDEAU** d'alignement pour le Campement. Pour régler avec justesse un Camp, on tend le grand *cordeau*, & on y attache de distance en distance de petits morceaux de drap d'écarlate ou d'autre couleur. Le grand cordeau ainsi marqué, & l'alignement du Camp pris avec des hallebardes, on commence à régler le terrain que doit occuper chaque Bataillon, compris l'intervalle : ensuite on tend le *cordeau* de puis sa droite jusqu'à sa gauche, bien directement sur les hallebardes d'alignement, & l'on marque le front de Bandière de chaque Bataillon, Compagnie par Compagnie avec des fiches.

Cela fait, on marque avec le même *cordeau*,

de des faisceaux d'Armes qui se mettent à dix pas , font trente pieds en avant du front de Bandière , avant que la fiche du faisceau soit bien alignée avec celle de la fourche de la première tente : & que cela soit juste , on doit avoir un petit *cordeau* de la longueur de trente pieds , que l'on dresse avec une équerre , ou faute de ce , avec une carte à la main , pour régler la distance & l'alignement sur le front de Bandière. Si cela se trouve exécuté par la droite & par la gauche , les faisceaux se trouvent bien alignés sur leurs Compagnies.

Ensuite on marque avec le grand *cordeau* l'alignement du fond du Bataillon , auquel on donne la profondeur convenable , ou le terrain suffisant pour camper les tentes que chaque Compagnie peut avoir. Chaque tente occupant deux pas , il doit y en avoir un intervalle d'une tente à l'autre : on doit sur tout observer d'aligner le fond sur le front de Bandière avec tant de justesse , que la fiche de la dernière tente de la Compagnie soit alignée sur celle de la première sur celle du faisceau des armes.

Après cela fait , on aligne & on marque la place des cuisines de chaque Compagnie avec le grand *cordeau* à dix pas du fond du Bataillon. Ensuite on fait la même chose pour le terrain des tentes des Tambours & des Soldats , à dix pas des Cuisines. Celui des Tentes des Officiers subalternes à vingt pas de celles des Soldats. Celui des Tentes du Major & des Capitaines à vingt pas en arrière de celle des Subalternes : & celui des Tentes du Colonel & Lieutenant Colonel à vingt pas derrière celles des Capitaines.

Si le Régiment est campé en première ligne , l'on marque le terrain de la Garde du Camp à cent pas en avant des faisceaux des Armes au centre de chaque Bataillon , & les Latrines à vingt pas de-là. S'il est campé en seconde ligne , on marque le terrain de la Garde du Camp à trente pas en arrière , derrière la tente du Colonel , & les Latrines à vingt pas au-delà. Outre cela , les Sergens de chaque Compagnie doivent avoir un petit *cordeau* particulier , où la place des tentes de leurs Compagnies soit marquée avec une tente particulière. Il faut que ces cordeaux soient conformes les uns aux autres , & il ne doit pas être permis à aucun Sergent d'en changer la distance , quand bien même il manqueroit quelque tente par la foiblesse de sa Compagnie. En ce cas , on laisse la place vuide dans le centre , & non à la tête ni à la queue.

Dès que les Sergens, Fourriers, Caporaux, ou tres Chefs des Compagnies, sont arrivés dans le Camp, avant que les Soldats ayent posé bas leurs havres, ils marquent avec diligence les encognures de la première & dernière tente à un bon pied de la fiche doit être la fourche du milieu, sur lesquelles encognures, ils tiennent leur cordeau du côté où la Compagnie doit faire face pour marquer dans le terrain leur rue celui de leur tente, ce qui se fait dans un instant. *Voyez* CAMPEMENT.

**CORDELLE** : c'est une corde de moyenne grosseur, qui sert à haler un Vaisseau d'un lieu à un autre. C'est aussi la corde avec laquelle on conduit une Chaloupe de terre à un Navire qui est dans un Port, ou que l'on passe d'un côté d'une rivière à l'autre.

**CORDERIES** : c'est une espèce d'Atelier ou lieu disposé d'une certaine manière propre & commode pour fabriquer, tant pour l'Artillerie, que pour la manœuvre des Vaisseaux, des cordes, des cables, des hanzières, &c. Dans les Villes de terre, les Corderies sont à découvert, & pour l'ordinaire, situées sur les remparts le long des murailles; & dans les Villes maritimes ou Ports de Mer où il se fait des affaires immenses considérables, ce sont des Bâtimens bas, courts, verts, longs & étroits, construits près des Arsenaux, & des Magasins, dans lesquels l'on file & l'on corne les cordes. Ce sont ces dernières Corderies, que l'on appelle d'ordinaire, Corderies Royales, à cause que la plupart sont construites & entretenues aux dépens du Roi. La Corderie Royale de Rochefort, est l'une des plus considérables qui soit en France. La Corderie de la Compagnie des Indes Orientales, & celle de la Compagnie des Indes Occidentales, sont proches de la Maison, Magasin & Atelier de la même Compagnie à Oostembourg. Elles ont chacune cinquante-cinq pieds de large, & près de deux mille pieds de long.

**CORNE à amorcer** : c'est une grosse corne de bœuf qu'on remplit de poudre fine pour amorcer le canon, elle est garnie de liège ou d'un autre bois.

**CORNETTE sur Mer** : c'est un Pavillon carré, blanc & rouge, qui marque la qualité ou le caractère du Chef d'Escadre, qui le porte au grand mâ, quand il est à la Commandement en Chef; & il ne le porte, qu'au mâ d'artimon, quand il est en Corps d'Armée. La cornette doit être fendue par le milieu des deux tiers de sa hauteur, & son battant doit avoir quatre fois la hauteur du guindant. Les Hollandois ne se

ant point de cette sorte de Pavillon.

**CORPS** : le corps d'un Vaisseau, est tout le Bâtiment sans apparaux.

**CORPS** de Bataille d'une Armée Navale, est l'Escaque du Commandant, qui fait le milieu de la Ligne.

**CORPS** de garde d'un Vaisseau : c'est ordinairement la partie qui se trouve sous le gaillard de l'arrière.

**CORPS** mort : c'est une pièce de bois mise de travers dans la terre, & à laquelle tient une chaîne, sert à amarrer les Vaisseaux.

**CORPS** de pompe : c'est la partie du tuyau d'une pompe, qui a plus de largeur que le reste. C'est où l'istron agit pour élever l'eau par aspiration, ou la pousser par compression.

**CORSAIRE** : **PIRATE**, **ECUMEUR** de Mer, **FORBAN** : c'est celui qui court les Mers avec un Vaisseau armé en guerre sans aucune Commission, pour voler les Vaisseaux Marchands. On appelle **Privateur**, celui qui fait le même métier, mais avec une Commission, & qui n'attaque que des Vaisseaux ennemis, & qui sont en guerre avec les Princes & les États, de qui il a la Commission. Quand on peut attaquer un *Corsaire*, il est pendu sans rémission. L'*Arrièreur*, au contraire, doit être traité en Prisonnier de guerre.

Les Romains, sous les premiers Consuls, 250. ans avant la première guerre Punique, comme nous l'apprend Polybe, ne trafiquoient pas seulement sur Mer, mais avoient encore des Navires propres pour toute autre chose que pour le trafic, & ils se mêloient même de la piraterie, car ils avoient différentes sortes de Bâtimens. Ils couroient les Mers, soit en bien, soit en mal. Le métier de *Corsaire*, qui n'est pas autrement méprisé honnête dans ce tems-ci, étoit alors très-honorable. C'est Polybe & Thucydide, qui nous l'apprennent.

M. Huet, qui a écrit sur la Navigation des Anciens, nous apprend que ces Romains s'appliquoient à la Mer dès le tems de leurs Rois, premièrement pour le négoce, sans doute aussi pour la piraterie ( car ils n'étoient pas fort puissans dans les tems de leur origine, & ils avoient besoin de courir sur mer & sur terre pour s'enrichir ) & ensuite beaucoup plus pour la guerre. Mais les Ennemis qui environnoient leur État dans l'Italie, leur suscitèrent tant d'affaires, qu'ils furent contraints de se relâcher dans le soin de

la Marine, jusques au tems de la premiere guerre P  
nique.

Alors ils la reprirent avec tant d'ardeur, & un prodigieux succès, que tout ce qu'ils avoient fait auparavant ne mérita pas en comparaison d'être compté pour rien. Pour revenir au mot de *Corfaire*, il n'y a aujourd'hui que les Algériens, les Tripolitains, & les Habitans de Tunis qui en font l'indigne profession. Ces Républiques, qui sont sous la protection de la Porte, ne vivent que de leur vol & de leur rapin. Sous le précédent règne on leur a fait furieusement chasse, & on la leur fait encore. Comme ils sont les Ennemis de toutes les Puissances de l'Europe, soit en paix, soit en guerre, ils ont pour Ennemis toutes les Puissances de l'Europe, & le Roi de France les oblige de tems en tems à lui envoyer des Députés pour faire réparation des torts, & des insultes qu'ils ne cessent de faire.

**CORVETTE** : tout ce qui est au-dessous de six canons est *corvette* en France, & peut avoir 18. 14. 12. 10. 8. 6. canons. Les plus petites *corvettes* n'ont que 2. mâts, le grand & celui de misaine. La *corvette* est la même chose que le *storp* de guerre des Anglois. Ils s'en servent comme de Frégates legères. Voyez S L O O P.

**CÔTÉ** du vent : c'est le côté d'où vient le vent. **Côté**, un Vaisseau qui a un faux côté : c'est ainsi qu'on parle d'un côté, qui a le côté foible, droit mal garni. C'est aussi le côté où le Vaisseau pêche, quand il n'est pas bien sur sa tonture. Quand la lame prend le Vaisseau par son *faux côté*, c'est que la lame vient du côté qui cargue. Mettre *côté en travers* : c'est présenter le flanc au vent, ou mettre le vent sur les voiles de l'avant, & laisser porter le grand hunier, en sorte que le Vaisseau présente le côté au vent, dans un passage, où il est nécessaire de jeter l'ancre. On met aussi *côté en travers* pour avoir le loisir de fonder. On met encore *côté au travers* pour attendre quelqu'un. On se sert de la même façon de parler, & l'on dit que l'on a mis *côté en travers* quand le Vaisseau présente le côté à une Forteresse qu'on veut canonner, ou contre quelque Vaisseau Ennemi.

**COTES** ou membres de Marine : ce sont les pièces d'un Vaisseau, qui sont jointes à la quille & qui montent jusque'au plat-bord.

**COTIERS** : Pilotes Cotiers : ce sont ceux qui



ne grande connoissance des Côtes , des Rades , Ports & des Rivages. On leur a donné ce nom pour les distinguer de ceux qui gouvernent les Vaisseaux en pleine mer , en prenant la hauteur des astres & qu'on appelle Pilotes Hauturiers.

**COTONS**, ce sont des pièces de bois , dont on sert à fortifier un mât , auquel on les joint étroite-

**COTINNE**, c'est une grosse toile , dont la trame est de coton & la chaîne de chanvre , dont on sert pour les voiles des Galères , & en certains pays pour les petites voiles des autres Vaisseaux.

**COUBAIS** : c'est un Bâtiment du Japon , qui ne sert qu'à naviguer dans les eaux internes, où il y a environ cinquante hommes à ramer , qui le font avancer avec beaucoup de vitesse. Il est embelli de divers ornemens , qui le rendent fort agréable aux yeux. Il y a une chambre à l'avant qui s'élève au-dessus du Bâtiment , & qui forme comme un petit gaillard.

**COUDE** d'une équerte, c'est ce qui fait un ancrage ou un retour par les Lignes droites. *Coude* d'une voile, c'est la sinuosité qui s'y trouve & qui va en augmentant.

**COUILLARD** : c'est un vieux terme de Marine, qui signifie le point d'enbas d'une voile. On appeloit aussi autrefois *Couillards* des pierriers , ou anciennes machines de guerre , dont on se servoit pour lancer des pierres.

**COULAGE** : c'est la perte ou la consommation qui se fait de toutes les liqueurs qui composent la cargaison du Vaisseau : on dit *Marchandises sujettes à coulage*.

**COULÉE** : c'est l'évidure qu'il y a depuis le gros du Vaisseau , jusqu'à l'étambord ; ou bien l'adoucissement qui se fait au bas du Vaisseau , entre le genou & la quille , afin que le plat de la varangue ne se courbe pas tant , & qu'il aille en être cessant infailliblement.

**COULER** bas , couler à fond , c'est faire enfoncer & périr un Vaisseau. *Couler bas* : c'est encore quand le Vaisseau s'enfonce sous l'eau & périt. *Couler bas* d'eau : c'est-à-dire , qu'il entre plus d'eau dans le Vaisseau , qu'on n'en peut jeter dehors , de sorte qu'avec le tems , le Vaisseau s'en va au fond.

**COULISSE** : c'est un canal fait de bois , ou autrement , dans lequel on fait aller & venir un chassis , comme une fenêtre , ou autre chose. Quand on fait des écluses ,

on se sert de planches , qui entrent l'une en l'autre en rainure & en coulisse : cela s'appelle mâle & femelle.

**COULOIRS** : ce sont les petits passages qu'on fait autour des ponts dans les Bâtimens , ou le pont tout entier n'est que des écoutilles cintrées , ou du moins où le pont est cintré & élevé.

**COUP-D'ŒIL militaire** : il n'est autre chose selon M. le Chevalier Folard , que l'art de connoître la nature & les différentes situations du païs , où l'on fait & où l'on veut porter la guerre , les avantages & les désavantages des camps & des postes que l'on veut occuper , comme ceux qui peuvent être favorables ou désavantageux à l'Ennemi

Par la position des nôtres , & par les conséquences que nous en tirons , nous jugeons sûrement alors de nos desseins présens , & de ceux que nous pouvons avoir par la suite. C'est uniquement par cette connoissance de tout un Païs , où l'on porte la guerre , qu'un grand Capitaine peut prévoir les événemens de toute une campagne , & s'en rendre pour ainsi dire le Maître ; ce n'est que jugeant par ce qu'il fait , de ce que l'Ennemi doit nécessairement faire , obligé qu'il est par la nature des lieux à se régler sur ses mouvemens , pour s'opposer à ses desseins , il le conduit ainsi de camp en camp , & de poste en poste , au but qu'il s'est proposé pour vaincre.

Voilà en peu de termes ce que c'est que le *coup d'œil militaire* , sans lequel il est impossible , que le Général puisse éviter de tomber dans une infinité de fautes d'une extrême conséquence. En un mot, il n'y a rien à espérer pour la victoire, si l'on est dépourvû, de ce que l'on appelle *coup d'œil* à la guerre. La science militaire est de la nature de toutes les autres, qui demandent l'usage pour les bien posséder dans les différentes parties qui la composent.

*Philopæmen* un des plus grands Capitaines de la Grece qu'un Illustre Romain appella le dernier des Grecs avoit un *coup d'œil admirable* , qu'on ne doit pas considérer en lui , comme un présent de la nature , mais comme le fruit de l'étude, de l'application, & de son extrême passion pour la guerre. Les *Condés* , les *Turennes* , n'étoient point sans ce *sçavant coup d'œil* , ils l'ont acquis par l'étude des sciences , qui ont rapport à leur profession ; & M. le Maréchal Comte de Saxe feroit aujourd'hui une Campagne si glorieuse en Flandres sous les yeux de notre Monarque , s'il n'avoit l'art d

re les Armées en bataille , de les camper , & de les combattre , s'il n'avoit enfin dans la perfection ce *d'œil militaire* , qui voit tout , qui a tout prévu.

Étudier la guerre avant que de penser à la faire , & s'y appliquer sans cesse , lorsqu'on la fait , c'est ce qu'ont toujours fait les grands hommes ; mais , comme on ne fait pas toujours la guerre , ou que les Armées ne sont pas toujours en mouvement , ni assemblées , comme on ne demeure au moins six mois dans le repos d'un quartier d'hiver , & que six mois ne suffisent pas pour former le *coup d'œil* pour la guerre , par le secours de l'esprit , & de l'imagination , on peut , dit M. Folard , en faire usage ailleurs , que dans les armées , comme à la chasse.

En effet , selon cet Auteur , ne contribue davantage à former le *coup d'œil* que l'exercice de la chasse. Outre qu'il met au fait du pays , & de ses différentes sortes de productions , qui sont infinies , & jamais les mêmes , on apprend encore dans ce bel exercice mille ruses , & mille choses , qui ont rapport à la guerre. Mais la principale est la connoissance des lieux , qui forme le *coup d'œil* , sans que nous y prenions garde ; & si l'on s'exerce à cette intention , pour peu de réflexions qu'on y jointe , on pourra acquérir la plus grande , & la plus importante des qualités d'un Général d'Armée.

Le grand Cyrus eut moins son plaisir en vûë , en se livrant tout entier à la chasse pendant sa jeunesse que le dessein de se rendre propre pour la guerre , & pour la conduite des Armées. Si son application l'a rendu un des Grands Conquérans de l'Antiquité , Louis XV. notre Auguste Monarque ne paroît-il pas l'avoir pris pour modèle. Après avoir étudié le métier de la Guerre dans le pénible exercice de la Chasse , il vient dans la Campagne de 1744. & celle de cette année 1745. de s'immortaliser. La Bataille de Fontenoy , le Siège de Tournay , la surprise de Gand , toute la Flandre conquise dans la Campagne feront l'admiration & l'étonnement de ses Neveux ;

Outre la Chasse , qui est un bon moyen pour se former le *coup d'œil* , car tout le monde n'est pas agité de cette passion , quelque noble , & honnête qu'elle soit. Les voyages , dit notre sçavant Auteur , peuvent être à peu près de la même utilité. Il en a fait l'expérience.

Lorsqu'on est en voyage , on peut examiner tout le pays , qui est à portée de la vûë , toute la ligne du terrain le plus éloigné , comme toute l'étendue de celui où on est. On campe par imagination une Armée sur le terrain qui se découvre le plus devant nous , & que

l'on voit en face. On en considère les avantages, & les défauts, on voit ce qui peut être favorable à la Cavalerie, ce qui est propre à l'Infanterie.

On fait la même chose dans le Païs qui est en deca on forme imaginativement les deux ordres de bataille & imaginativement on met en œuvre tout ce qu'on sçait de tactique & de ruse de guerre. Par cette méthode on perfectionne le coup d'œil, on se rend le païs familier, on se fortifie dans l'art de saisir promptement les avantages des lieux, ou ce qui peut y être désavantageux. Outre qu'on avance en connoissances & en sçavoir, & qu'on passe son tems sans aucun ennui & satisfaisant la passion.

**C O U P** de partance en terme de Marine, c'est un coup de Canon sans balle, qui se tire par l'ordre du Commandant, pour donner avis, que l'on va partir.

**C O U P** de vent : c'est l'orage, ou le gros tems qui survient, quelque longue durée qu'il puisse avoir, ou tout le tems que dure un gros tems de mer. *Coup* de mer c'est le coup qu'un vaisseau reçoit d'une vague de mer. *Coup* de gouvernail, donner un coup de gouvernail c'est le pousser avec vitesse à Stribort ou à Basbord. *Coup* d'une épreuve à Canon : c'est la quantité de poudre, & le coup qu'elle tire pour éprouver une pièce d'Artillerie. *Coup* de canon à l'eau, avoir des coups de canon à l'eau : c'est quand on les a reçus à la partie du vaisseau, que l'eau couvre. *Coups* de canon en bois c'est les recevoir dans la partie du vaisseau, qui est hors de l'eau.

**C O U P E** perpendiculaire d'un vaisseau, c'est le plan d'un vaisseau pris perpendiculairement.

**C O U P E L L E** : c'est une espee de pelle de fer blanc ou de cuivre. Elle sert aux Cannoniers pour manier la poudre, quand ils en emplissent les gargouffes.

**C O U P E R** le cable, couper les mâts : c'est couper le cable sur les bitres, ou sur l'escubier, & le laisser aller à la mer, ce qui se fait par commandement, à l'égard du cable lorsqu'il faut appareiller promptement, ou par nécessité : & à l'égard des mâts aussi bien que des cables, lorsque la tempête presse, & qu'on craint de choquer contre d'autres vaisseaux, ou de sancir sous ces amarres.

S'il arrive qu'un maître de vaisseau soit contraint de couper son mâst par l'effort de la tempête, il est obligé d'en communiquer aux Commis, ou au Pilote, & aux Principaux de l'équipage : s'il n'y a point de Commis, ni de Soucommis, & de prendre leur avis, leur

faisan

ifant connoître le péril, & qu'il ne paroît point d'autre ressource pour se sauver. Quelquefois aussi il est contraint de couper ses cables, & de laisser ses ancres. En ces cas, il doit faire l'estimation de ses mâts & de ses ancres, qui sont considérées comme une marchandise dont on auroit fait le jet: & les Marchands sont tenus d'en faire le remboursement, avant que leurs marchandises soient débarquées.

**COUPER la lame**: c'est quand la pointe d'un vaisseau fend le milieu de la lame, & passe au travers.

**COUPLES**: en terme de Marine on appelle couples, les côtes ou membres d'un Navire qui étant gaux de deux en deux, croissent & décroissent couple à couple également, à mesure qu'ils s'éloignent de la principale côte. *Couples* sont encore deux planches du ranc-bordage entre chaque préceinte.

**COURBES**: ce sont des pièces de bois beaucoup plus grosses, que les *courbâtons* dont j'ai parlé au tom. I. Leur usage est aussi de lier les membres des côtés du Vaisseau aux baux, & de gros membres à d'autres. Il y a des *Courbes* au premier pont, qui doivent avoir les deux tiers de l'épaisseur de l'étrave. Des *Courbes* d'arcaste, qui sont des pièces de liaison assemblées dans chacun des angles de la poupe, d'un bout contre la lisse de hourdi, & de l'autre contre les membres du vaisseau: les *Courbes* de contre-arcaste, ou de contre-lisses, qui sont des pièces de bois posées au fond de cale; des *courbes* de la sainte Barbe, de la Dunette, du Château de derrière, du Château d'avant, de Bittes d'Ecubier &c.

**COURBURE**: c'est l'inclination d'une ligne en arc: on appelle aussi courbure l'état & la qualité de la chose courbée.

**COURIVES**: c'est un demi-pont, que l'on fait de l'avant à l'arrière, de chaque côté à certains petits bâtimens qui ne sont point pointés, ou qui ont des ponts élevés; ou bien les courives sont des ferre-goutières, ou pièces de bois qui font le tour du vaisseau en dedans, & qui lui servent de liaison.

**COURE'E**, ou **COUROI**: c'est une composition d'huile, de soufre, de résine, ou brai, & de verre brisé, dont on frote le fond des vaisseaux qu'on met à l'eau, ou que l'on destine à faire un voyage de long cours, afin de conserver le bordage, & le garantir des vers qui s'engendrent dans le bois & le rongent. On dit donner la *courée* à un navire, lorsqu'on

qu'on enduit son fond avec la courée. Le *couroi*, dont on frotte aujourd'hui le dessous des vaisseaux, se fait de suif, de résine, de soufre, d'huile de baleine & de verre pilé. On tient que cela empêche que les vers ne s'y mettent. Quelquefois lorsqu'on ne veut pas faire un long voyage, on ne les frotte que d'oint, sur-tout quand on ne fait pas route vers l'Oüest. Cette dernière manière de les suivrer ne laisse pas de les garantir longtemps des filandres & des autres saletés qui y naissent ou qui s'y attachent. *Donner le couroi* ou la *courée*, c'est frotter de couroi les parties d'un navire qui entrent dans l'eau. On dit donner le feu ou le *couroi*.

**COURIR** vent : j'ai dit tome I. que c'est faire route : ce mot signifie aussi regner, & s'étendre selon de certains rumbes de vent, quand il faut marquer & distinguer les gifimens par rapport à la mer. On dit : y a une chaîne de rochers dans ce parage, qui court Est, & Oüest ; c'est-à-dire, que ce band s'étend en longueur, de l'Est à l'Oüest. La côte *court*, c'est-à-dire, que la côte court & est opposée. *Courir* sur son ancre : c'est lorsqu'un Vaisseau est porté par le vent ou par le courant de la Mer, du côté où son ancre est mouillée.

**COURONNE** navale ou rostrale : c'étoit chez les Romains un cercle d'or relevé de prouës & de poupes de Navires qu'on donnoit à un Capitaine, ou Soldat qui le premier avoit aceroché un Vaisseau ennemi, ou sautement sur son bord.

**COURONNEMENT** : j'ai dit tome I. que c'est la partie de haut de la poupe, qui est un ornement de Menuiserie & de Sculpture, pour l'embellissement de l'arrière.

Le *couronnement* est comme une Couronne posée sur tout le reste de l'ouvrage du derrière de la poupe. Ordinairement il est orné de Tritons en Sculpture, de Satyres, ou de Lions rempans, qui soutiennent les armes du Navire, ou de l'état, ou celles du Propriétaire. Le tout est ouvragé à jour, afin d'être moins exposé à la force du vent. L'ouvrage doit être en saillie à chaque côté, & y être supporté par les termes, en sorte, qu'il en couvre toute la tête ; on a coutume d'y employer du bois de sapin rouge, de poutres de Stolpe sciées : & quelquefois on se sert de vieux mâts, & de vieilles vergues, qu'on assemble bien avec des chevilles. Les Anglois font tomber le couronnement, & l'ouvrage de l'arrière en dehors ; mais les Hollandois le tiennent plus droit.

Le *couronnement* du Vaisseau de cent trente - quatre eds de long de l'étrave à l'étambord , doit avoir trois pieds six pouces de large , & cinq pouces d'épais. Au-dessus du couronnement , qui sert à s'appuyer , il y a encore une pièce de Sculpture en arc avec un Dauphin , ou quelque autre ornement.

**COURS** , faire le cours : c'est être en Mer avec des vaisseaux armés en Guerre , pour combattre les Corsaires , ou les Ennemis , & enlever les Vaisseaux Marchands, Les Dunquerqueois & les Malouins sont très-experts , ou s'entendent bien à faire le cours , comme on le voit dans la présente Guerre. Il n'est permis en Hollande à aucuns Vaisseaux d'aller faire la Guerre , ni d'aller en course, sans une commission particulière de l'Amiral Général , & sans qu'on ait prêté le serment devant un des Colléges de l'Amirauté , donné caution , & pris son attache du Lieutenant Amiral du quartier d'où l'on fait voiles.

**COURSES ET INVASIONS.** Les courses & les invasions , dit le Commentateur de Polybe , peuvent être glorieuses & utiles , lorsque les Armées sont en campagne , parce que toutes les places de la seconde ligne sont dégarnies, & celles de la première qui sont les plus éloignées de l'endroit où sont les armées, ne le sont gueres moins. C'est-là le tems le plus favorable , & il y a des Camps , qui nous mettent en état de tenter ces sortes d'entreprises , qui échouent très-rarement , mais il faut un grand art pour les faire réussir , & des gens hardis & capables de l'exécution.

On peut avoir plusieurs desseins : mais les plus utiles sont de porter au loin les contributions , sans les accompagner de la ruine du pays , & de surprendre quelque bonne Place. Un poste avantageux nous mène-là ; ou lorsque l'ennemi se trouve engagé dans quelque siège. On entreprend ces sortes de choses avec de grands ménagemens , & des préparatifs convenables , un corps de Cavalerie considérable , tous les Dragons , & les Grenadiers de toute une armée , sans autres équipages que leurs tentes , rien de superflu , & du biscuit pour plusieurs jours , quelques pièces de Canon de campagne , six de seize livres de balle , pour s'en servir dans l'occasion , & quelques Pontons , le tout avec un double attelage pour faire plus de diligence , & plusieurs chariots chargés d'échelles.

Lorsque toute une armée marche à ces sortes d'expéditions , on mène peu de Canons & l'on se sert des chevaux des petites pièces pour doubler l'attelage des

grosses. On ne marchera qu'avec les menus bagages & l'on fera bien attention que lorsqu'on entreprend dans un pays de montagnes, il faut avoir des vivres pour plusieurs jours, & c'est particulièrement dans ces sortes de pays plus que dans aucun autre, qu'il doit en avoir au delà de ce qu'il en faut.

Philippe de Macédoine trouvant la conjoncture favorable, & des Généraux incapables de pénétrer dans le dessein, se jeta dans les montagnes de Therme, surprit cette Ville, la brula, & ravagea tout le pays s'en retournant, & embrassa un dessein, dont le succès étoit solide & avantageux. Son expédition, ou son invasion dans la Laconie avoit pour fin la ruine du pays de Lacédémone.

On ne peut pas dire la même chose de l'expédition de Charles Gustave dans la Pologne. Il la traversa d'un bout à l'autre à la tête d'une belle armée. Rien de plus brillant que ce qu'il fit. Il remporta plusieurs grands avantages, & gagna même une bataille près de Warsovie. Perpétuellement suivi de l'ennemi dans toutes ses courses, qu'arriva-t-il ? Il entra dans la Pologne à la tête d'une armée nombreuse, & sortit très-débité, dit M. le Chevalier Folard, & réduit à rien sans avoir gagné un pouce de terre dans un pays, où il n'y a aucune place forte, que dans des lieux, où le défaut des vivres, & des Magazins nous rend les succès impossibles, & ces Places ne pouvant être soigneusement tenues, nous deviennent entièrement inutiles pour être trop éloignées de nous.

Charles XII. éprouva la même chose, & fut plus malheureux que Charles Gustave. Toute son armée périt dans ce pays, & à l'entrée de la Moscovie Montecuculli ne fut jamais porté pour les courses, & le ravage des frontieres des ennemis. La guerre dit-il, ne consiste pas à dérober quatre Chameaux ou à brûler une paille, on renverse l'ordre des choses, quand de l'accessoire, on en fait le principal.

**COURSIER** : Canon de courfier est un Canon de 33 à 34 livres de balle, qui est logé sur l'avant de la Galère, pour tirer par dessus l'éperon d'un Vaisseau.

**COURTIERS** c'est celui, qui s'entremet pour faire des ventes, & des prêts d'argent, ce qui a été établi en titre d'Office en plusieurs endroits. Il y a des Courtiers, ou des Agens de change, des Cour



ers de Marine, & divers autres, chaque Corps de  
marchands ayant les siens.

**COUTEAU** de Charpentier. Les Charpentiers  
ont toujours un couteau avec eux, dont ils se servent  
à lieu de compas, pour placer des lignes fort fines.

**CRAIE** : c'est une sorte de Vaisseau Suédois &  
Francois, qui porte trois mâts, & qui n'a point de hu-  
ne, ni de mâts de hune.

**CRAIE** blanche : c'est une sorte de terre, dont  
les Charpentiers se servent pour tracer & marquer au  
couteau, ce qu'il faut retrancher des pièces de bois, qu'ils  
quarrirent.

**CRAMPE** : c'est un crampon de fer, dont la tête  
est arrondie. On dit aussi crampon. Pour carguer la  
poule, il y a huit poulies frappées à la vergue, avec des  
crampons, sçavoir quatre en haut au-dessus du racage,  
& deux à chaque côté.

**CRAQUER** : c'est quand un Vaisseau ébranlé par  
la tempête, fait un grand bruit, & semble se séparer.

**CREPUSCULE** du matin : c'est le tems où l'on  
commence à voir un peu clair le matin. Crépuscule  
du soir : c'est le tems, qui s'écoule depuis que le So-  
leil se couche sur l'horizon, jusqu'à ce que la nuit  
soit venuë.

**CREUX** d'un Vaisseau : c'est la hauteur qu'il y a  
depuis le dessous du premier point jusque sur la quille,  
ou la distance, qui est entre les baux, & les varan-  
gues. Le creux d'un Vaisseau se mesure du dessus du  
fond de cale, jusqu'au premier pont par son dessous,  
& à son côté, sous les gouttieres, qui est l'endroit le  
plus bas, sans y comprendre la rondeur des beaux &  
du tillac. C'est à l'embelle qu'on mesure, ou à un  
tiers de la longueur du Vaisseau, à prendre du devant,  
qui est l'endroit le plus bas de tout le bâtiment. Pour  
donner à un Vaisseau son creux par proportion à sa  
longueur, il faut qu'il ait par chaque dix pieds de  
long de l'étrave à l'étambord un pied de creux. Par  
exemple, cent pieds de long donneront dix pieds de  
creux sous l'embelle. Néanmoins il y a quelques Vais-  
seaux, qui ont cent quatre pieds de long, ou qui sont  
de deux pieds plus courts que les cent pieds, & qui  
ont pourtant dix pieds creux. Mais cela est rare.

**CRIMES DES SOLDATS**. Au mot de Dis-  
cipline dans le premier volume, je parle de celle des  
Romains, des Gaulois, des premiers François, &  
des changemens qu'on y a faits dans les différens tems  
de la Monarchie jusques à présent, on y voit aussi les

différentes sortes de châtimens , dont on usoit envers les Soldats coupables, mais je n'ai que succinctement expliqué ces différentes sortes de châtimens. Entrons ici dans le détail des *crimes* des Soldats.

La connoissance des crimes qui sont commis par les gens de guerre , soit Officiers ou Soldats envers les habitans des lieux où ils sont en garnison , ou autres Sujets de Sa Majesté, appartient aux Juges des lieux lesquels pourtant sont tenus d'appeler le Prévôt des Barres , ou celui du Régiment , & au défaut de ceux-ci , le Major, ou l'aide Major ou le Commandant du Bataillon pour assister à l'instruction & au jugement du Procès.

La connoissance des crimes de Soldat appartient aux Officiers des Troupes ; & s'il arrivoit que les Juges de lieux , se fussent saisi du Soldat qui a commis un crime , dont la connoissance appartient aux Officiers il n'est pas permis à ceux-ci de retirer le Soldat de prison , mais ils doivent faire leur réquisition au Juge de le remettre , & en cas de refus le pourvoir vers Sa Majesté. Toutes les Ordonnances qui regardent les Gens de guerre , sont communes entre l'Infanterie Cavalerie , & les Dragons , & c'est seulement pour abréger qu'on met le mot de *Soldat* , sans ajouter *Cavalier* , ou *Dragon*.

Les Soldats font des fautes considérables , qui ne passent pas pour crimes , mais qui pourtant méritent un châtiment autre que la simple prison ; telles sont de s'endormir en faction , de voler leurs camarades dans la chambre , de vendre leurs hardes & équipages , & bien d'autres choses de cette nature , pour lesquelles on les châtie ordinairement par les verges le cheval de bois , ou le piquet. Si c'est dans une garnison , on ne peut leur faire souffrir ces sortes de punitions , que du consentement du Gouverneur de la Place , ou du Commandant du Corps ; & à l'armée on s'adresse au Colonel , ou à celui qui commande le Bataillon.

Il y a contre les blasphémateurs une Ordonnance qui les condamne à être remis entre les mains du Prévôt pour leur faire percer la langue d'un fer chaud. Cette Ordonnance est du 20. Mai 1686. le crime le plus ordinaire des Soldats , & celui qui fait le plus souvent assembler le Conseil de Guerre est la désertion. Comme au mot de *Déserteur* Tom. I. j'en ai suffisamment parlé , j'y renvoie le Lecteur.

**CRIQUE** : c'est une espèce de petit port , fait sans aucun art , le long des côtes , où les petits bâtimens

ens trouvent retraite pendant la tempête.

**CROC** : c'est un instrument de fer ayant deux pointes, l'une droite, l'autre recourbée, qui s'emmanche à une longue & forte perche de chêne, avec lequel on tire, on pêche, & on arrête quelque chose. Les Passeurs d'eau, Bateliers, & Pêcheurs à Engins s'en servent pour tirer, pousser, & arrêter, leurs flottes, bateaux & bachots. Les Maîtres Passeurs d'eau de Paris sont tenus par les Ordonnances de la Ville de servir leurs flottes garnies d'avirons & de crocs, pour servir aux passages qui leur sont marqués par les Prévôts des Marchands & Echevins. *Croc de pompe* : c'est un crochet de fer, qui est au bout d'une longue vergue : on s'en sert à retirer l'appareil de la pompe, quand on y veut raccommoder quelque chose. *Croc de canalette* : c'est un grand croc de fer, avec lequel on prend l'ancre, qui est hors de l'eau, pour la remettre à sa place. *Crocs de palans* : ce sont deux crocs de fer, qui sont mis à chaque bout d'une corde fort courte, que l'on met au bout du plan, quand on a quelque chose à embarquer.

**CROCS** de palans de Canon, à bressins, ce sont aussi des crocs de fer mis à chaque bout de ces palans, leur usage est de croquer à l'ergue de l'affût, à un autre croc, qui est à chaque côté du sabord. Les *crocs* des palanpains sont de petits crocs de fer, qui servent à la manœuvre, dont ils portent le nom.

**CROCHET** d'armes : ce sont des crochets de fer, qui servent comme de ratelier, à tenir les armes dans les chambres des Vaisseaux, ou dans les corps de Garde. *Crochets de retraite*, on appelle ainsi dans l'affût d'un Canon, des fers crochus, qui servent à traîner la pièce. L'usage des *crochets* les plus élevés est de la faire avancer, & on la fait reculer par le moyen de ceux qui sont les plus abaissés. *Crochet d'établie* : c'est une espèce de crochet de fer à dents, qui est enfoncé dans l'établie pour arrêter le bois, que le varlet ou valet tient aussi.

**CROISÉE** de l'Ancre : c'est la partie de l'Ancre qui en fait la croix. Les deux pâtes sont soudées dessus, la croisée est soudée au bout de la vergue.

**CROISIÈRES** : ce sont des parages, ou étendues de mer, où les Vaisseaux vont croiser, & faire des courses. *Bonne croisière* : c'est un endroit favorable, où les Vaisseaux de guerre peuvent attendre les Vaisseaux Marchands. Vaisseaux en *croisière*, c'est-à-dire des Vaisseaux, qui sont dans le parage, qu'on

ordre , ou qu'on s'est proposé de tenir.

**CROISSANT**, Armée navale rangée en croissant.

**CROIX Géométrique** : c'est un instrument composé d'un bâton long , & d'un autre plus court en croix , dont les Pilotes se servent pour mesurer les hauteurs : c'est ce qu'ils appellent autrement baletville , bâton de Jacob , Radiometre , arbalet &c. D'abord il n'a été composé que d'une flèche , d'une croix : ensuite on y a mis trois croix , qui ont été appellées marteaux ou curseurs , & enfin on y ajoute au bout un petit marteau , qu'on peut dire n'être pas mobile , parce qu'encore qu'il s'ôte , on ne le fait point courir sur la flèche , & il demeure toujours au bout.

**CRONE** : c'est une tour ronde & basse sur le bord de la mer , avec un chapiteau qui tourne sur un pivot. Il est fait comme celui d'un moulin à vent , & a un bec qui sert à charger , & à décharger les marchandises des Vaisseaux. Cela se fait par l'aide d'une roue à tambour , qui est en dedans , & avec des cordes.

**CUBE** : c'est un corps soudé , régulier que l'on appelle autrement Hexaèdre , parce qu'il est composé de six faces , quarrées , qu'il a égales , ainsi que ses angles. Le nombre cube est celui , qui est multiplié deux fois l'un par sa racine & l'autre par son produit. On sert quelquefois de cubes pour mesurer les bois & bagages , parce que le cube est un corps , dont la longueur , la largeur , la profondeur , ou l'épaisseur sont égales.

**CUILLER de pompe** : c'est un instrument de fer acéré & coupant , dont on se sert pour creuser les pompes ; sa queue , qui se nomme T las est de fer , & c'est le plus grand des deux outils , qu'on emploie à cet ouvrage , *Cuillers* pour le Canon : sont des feuilles de cuivre arrondies , & ouvertes par les tiers. Elles sont de différentes grosseurs , & servent à retirer la gargousse de dedans un Canon.

**CUILLER à Canon** : c'est une cuiller de fer qui sert à fondre le soufre , & à le jeter dans le Canon. *Cuiller* à brai , est de fer & fort grande , on s'en sert à prendre le brai chaud dans le pot.

**CUIRS verts** : ce sont certains cuirs , qui ne sont point apprêtés , & qui se mettent sur les écoutes de la sainte Barbe , de crainte du feu ; on en couvre aussi les hunes.

**CUISINE** d'un Vaisseau : dans les Navires de Guerre , la Cuisine est ordinairement au fond de cale , par le travers du Vaisseau , & dans les Vaisseaux Marchands on la place sous les premiers ponts vers l'arrière , & quelquefois elle se trouve en partie dans un evers , qui est au-dessus des fesses de certains Bâtimens. Quelquefois aussi est-elle au milieu du Vaisseau , & le côté en est vers l'arrière. On la place encore dans le Château d'avant , à l'un des côtés , ou au milieu contre le fronteau , & comme chacun de ces endroits apporte quelque commodité : on ne sçauroit déterminer lequel est le plus propre pour la Cuisine : desorte que chacun peut se satisfaire là-dessus , & la placer selon ses vûes particulieres.

Il est bon que la plus grande partie de la Cuisine soit garnie de cuivre , dont les pièces soient bien jointes , quelquefois même on les garnit toutes entieres. La cheminée doit être de maçonnerie. Dans un Vaisseau de cent trente-quatre pieds de long de l'étrave à l'étambord , la Cuisine doit avoir six pieds de long , & cinq pieds de large , & être à huit pouces du devant du grand Mât , & par le bas à six pieds du bord du Vaisseau. Les planches doivent être d'un pouce & demi d'épais. La Cheminée doit avoir cinq pieds de large , douze pouces de large par le haut du tuyau , seize pouces par le bas , & quinze pouces de hauteur d'ouverture en côté ; les trois autres côtés & le dessus , qui est en chamfrein étant garnis & couverts de planches.

**CUISINIER** chez les Turcs. Les Turcs dans chaque compagnie ont un Cuisinier , qui s'appelle *Af-cigi*. Outre son emploi , il est obligé d'arrêter les prisonniers , de les garder , & de les mettre aux fers , ou de les garroter , selon qu'il lui est ordonné par l'*Oda-Basci* , qui est le Lieutenant. Il porte pour marque de son emploi un grand couteau , pendu à son côté.

**CUL** de lampe : ce sont certains ornemens de Menuiserie & de Sculpture , qui ont la figure de l'extrémité d'une lampe , & qu'on met souvent aux Galeries des Vaisseaux , ou ailleurs , pour terminer l'ouvrage.

**CUL** d'un Vaisseau, son arrière. *Cul* en vent, mettre cul en vent, c'est mettre vent en poupe , soit sans voiles , ou autrement , lorsqu'un gros temps force de le faire. *Cul* de port ou de porc : ce sont de certains nœuds qu'on fait à des bouts de cordes , il y en a de doubles & de simples. *Cul* de sac , c'est le nom que les Habitans de l'Amérique donnent à un havre brute. On nomme le principal , & le meilleur port de la Martinique ,

le Cul de sac royal : il est défendu par un bon fort.

CULATTE, c'est la partie qui est au-delà de la lumière, ou du noyau du Canon. Elle aboutit à un gros bouton rond de métal.

CUSEROFNE : c'est un petit Bâtiment du Japon dont on se sert pour la pêche de la Baleine. Il n'est point ponté. Il est long & aigu par le bas : on y met beaucoup d'hommes pour ramer.

## D

DAGUE de Prévôt sur les Vaisseaux : c'est un bout de corde dont le Prévôt donne des coups aux Matelots qui se font mal comportés.

D A L E de pompe : c'est un petit canal qu'on met sur le pont pour recevoir l'eau. La *Dale* vient jusqu'à la manche, ou jusqu'à la lumière quand il n'y a point de manche. La *Dale* de la pompe se met ordinairement à six pouces du mât par derrière. *Dale* est aussi une petite auge dans un brulot qui sert à conduire la poudre jusqu'aux choses combustibles.

D A L O T S : ce sont des tuyaux dans un brulot qui répondent d'un bout aux dales, où il y a des traînées de poudre couvertes de toiles goudronnées, & l'autre bout touche aux artifices & autres matières combustibles. Quelques-uns confondent les *dales* & les *dalots* & nomment les tuyaux conduits des *dalots*.

D A M E Janne : les Matelots appellent ainsi une grosse bouteille de verre couverte de natte : qui sert à mesurer sur les Vaisseaux Marchands les rations de la boisson de l'Equipage, elle tient ordinairement la douzième partie d'une barrique.

D A M E L O P R E : c'est une sorte de Bâtiment dont on se sert en Hollande pour naviguer sur les canaux & sur les autres eaux internes.

D A N G E R S : ce sont des rochers, des bancs de sable ou de vase, cachés sous l'eau, auxquels un Vaisseau ne peut toucher en passant dessus sans être incommodé. On appelle ces sortes de dangers, dangers naturels, pour les distinguer de ceux qui sont appelés civils, & autrement dangers de la Seigneurie ou risques de terre : ceux-ci sont les défenses, les douanes & les exactions que les Seigneurs des lieux pratiquent sur les Marchands & sur ceux qui font naufrage. Les Officiers des Ports doivent marquer avec des be-

ls flottans & balifes fort reconnoiffables les roches, bancs & autres dangers qui font fous l'eau, dans les bords des terres, entrées & forties des Ports. *Dangers* fe dit encore du détroit d'une riviere où il y a de grands courans.

**DARDS** à feu : c'est une forte de feu d'Artifice qu'on jette dans les Vaisseaux ennemis.

**DARSES**, Darfines : j'ai dit Tome I. que c'est la partie d'un Port de mer la plus avancée dans la Ville. Elle sert à retenir les Galeres & autres Bâtimens de mer & est fermée d'une chaîne. Elle est appelée *Darfine* sur la Méditerranée, mais sur l'Océan on appelle Paradis, Bassin, Chambre, les lieux retirés du Port, où les Vaisseaux font en plus grande sûreté.

**DAUGREBOT** : c'est une espèce de Bâtiment dont les Hollandois se servent pour la pêche sur le *Trogue-Banc*. Il y a un réservoir dans le fond de cale de ces Bâtimens.

**DAUPHIN** des Anciens : c'étoit une masse de fer fondu, suspenduë au haut des antennes des Vaisseaux ; on la laissoit tomber sur les Vaisseaux ennemis, qu'elle perçoit depuis le pont jusqu'au fond de cale. Cette machine appelée *Dauphin*, parce qu'elle n'avoit la figure, étoit en usage chez les Grecs. Dans le fameux combat donné dans l'un des Ports de Syracuse, les Athéniens ayant été battus, les Syracusains les poursuivirent jusques vers la terre & furent empêchés de passer outre, dit Thucydide, par les anneaux des Navires qu'on baissa sur le passage, où estoient des *Dauphins de plomb* capables de les submerger, & deux Galeres qui s'emportèrent au-delà furent brisées. Nos bombes suspenduës à des allonges aux extrémités ou aux bouts dehors des vergues ne faisoient-elles pas un plus grand desordre ? Cette réflexion est du Commentateur de Polybe, qui m'a fourni ce que je rapporte du *Dauphin* des Anciens, que nous ne connoissons point, non plus que les différens corbeaux dont j'ai parlé. Nos Marins ne connoissent que le grappin pour arrêter les Vaisseaux ennemis & en venir à l'abordage, & le canon pour cribler un Vaisseau & le faire couler à fond quand il fuit l'abordage.

**DAUPHINS** d'un canon : ce sont des figures de Dauphins qu'on met sur les torillons.

**DEBACLE** c'est l'action par laquelle on débarasse les Ports. Faire la *débacle*, c'est-à-dire, retirer les Vaisseaux vuides qui sont dans les Ports, afin que

les en ayant débarrassés on puisse faire approcher de rivage ceux qui ont encore leur charge. *Débaclé* est aussi la rupture des glaces qui arrive tout à coup après qu'une riviere a été prise longtems. *Débacler* c'est de débarrasser un Port.

**DEBACLEUR** : c'est un petit Officier de Ville qui donne les ordres sur le Port, quand il fait faire retirer les Vaisseaux vuides pour faire approcher ceux qui sont chargés. Ces Officiers furent supprimés en 1720. & des Commis substitués en leur place avec même soin de *débaclage*, mais avec attribution de moindres droits pour leurs salaires. Six articles du quatrième Chapitre de l'Ordonnance de la Ville de Paris de 1672. à commencer au dixième inclusive ment, traitent des fonctions des *Débacleurs*.

Le dixième porte que ces Officiers feront ôter incessamment des Ports les Bateaux vuides, sans prétendre d'autres droits que ceux à eux attribués, sur lesquels ils payeront les Compagnons des rivieres, ou Gagne-Deniers dont ils se serviront pour le débaclage sans permettre qu'ils exigent autre chose des Marchands, soit en argent, soit en marchandises dont ils seront responsables en leur nom, & solidairement condamnés à la restitution. Par le onzième article les Débacleurs sont obligés de remettre en place les Bateaux chargés qu'ils auront déplacés pour faciliter leur travail, à peine des dommages-interêts des Marchands, & sans que pour cela ils puissent exiger aucuns droits, sous peine de privation de leurs Offices & de punition corporelle. Le quinzième article règle le tems dans lequel ces Officiers, aussi bien que les Boueurs, Plancheurs & Gardes de nuit, qui sont d'autres petits Officiers ou Commis des Ports, peuvent intenter action pour leurs droits & salaires, ce qui est réduit à la quinzaine, à compter du jour que chaque Bateau sera vuide.

**DEBARCADOUR**, c'est un lieu établi pour débarquer ce qui est dans un Vaisseau, ou pour transporter quelque chose avec plus de facilité, du Vaisseau à terre.

**DEBARDAGE** : il signifie la sortie des marchandises hors d'un bateau lorsqu'il est arrivé au Port. Il se dit particulièrement de la marchandise des bois à bruler. *Debardeur* un Bateau, en tirer la marchandise pour la rendre ou la livrer à qui elle appartient. *Debardeur*, c'est celui qui aide à décharger un Bateau & en mettre la marchandise à terre, Il y a sur les Ports



de la Ville de Paris de petits Officiers dépendans de la Jurisdiction des Prevôt des Marchands & Echevins, qui il appartient seul de faire le *débardage* des bois & autres marchandises qui arrivent par riviere. On les appelle plus ordinairement Forts & Gagne-Deniers de riviere.

**DEBARQUEMENT** : sortie des marchandises hors d'un Navire Marchand pour les mettre à terre. Il se dit aussi des équipages & des agrès, enfin de tout ce qui fait le chargement d'un Vaisseau qu'on entre ou qui en sort. Par l'Ordonnance de la Marine de 1685. les Marchands Facteurs & Commissionnaires ne peuvent laisser sur les Quais leurs marchandises plus de trois jours depuis leur débarquement : après quoi elles doivent être enlevées à la diligence du Maître du Quai où il y en a d'établis, sinon des Procureurs du Roi aux dépens des Proprietaires, lesquels doivent être en outre condamnés à une amende arbitraire. *Débarquer* c'est tirer ce qui est dans le Vaisseau, & le mettre ou le porter à terre après le voyage, ou dans les magasins du Marchand qui l'a freté, ou les livrer aux Facteurs Commissionnaires ou autres personnes à qui elles sont adressées. *Débarquer*, c'est aussi quitter le bord après avoir fait la traversée, ou le voyage qu'on vouloit faire.

**DEBITER** le bois : les Charpentiers disent *débiter* le bois, quand ils mesurent les pièces avec la règle & le compas, & qu'ils marquent les grandeurs dont ils ont besoin avec la pierre blanche ou la pierre noire.

**DEBORDER**, se déborder, cela se dit des rivières & des autres eaux qui sortent de leur lit. Outre que *déborder* signifie, comme je l'ai dit Tome I. se dégager du grapin, il se dit aussi d'un petit Bâtiment qui s'éloigne d'un plus grand, à bord duquel il étoit. *Déborde*, c'est un commandement fait à une chaloupe de s'éloigner d'un Vaisseau.

**DEBOUT** : donner debout à terre, c'est-à-dire, courir droit à terre. *Debout* au vent, c'est avoir vent contraire. *Debout* à la lame, c'est quand la lame prend le Vaisseau par l'avant & qu'il la coupe pour avancer.

**DEBRIS** d'une Armée : c'est le reste d'une Armée vaincue & en deroute.

**DEBRIS** d'un Vaisseau péri ou d'un vieux Bâtiment dépecé, ce sont les effets qui restent d'un Vaisseau qui a fait naufrage, soit que la mer les jette sur le rivage, soit qu'ils soient trouvés & pêchés en pleine

mer. On dit en terme de marine plus ordinairement *bris*, & c'est ainsi qu'ils sont nommés dans l'Ordonnance de la Marine de 1685. Le Titre 9. du Livre 4. de cette Ordonnance contient en 37. articles la police qui doit s'observer pour la conservation des effets provenans des naufrages, *bris* & échouemens, & pour assurer leur restitution à leurs véritables Propriétaires. L'Article 19. de ce titre enjoint particulièrement à tous ceux qui auront tiré du fond de la mer ou trouvé sur les flots des effets procedans du *bris* ou naufrage de les mettre en sureté, & 24. heures après au plus tard d'en faire leur déclaration à peine d'être punis comme receleurs; & par le 24. article il est permis aux Propriétaires desdits effets de les reclamer dans l'an & jour de la publication qui en a été faite, lesquels effets leur seront rendus, ou aux Facteurs & Commissionnaires en payant les frais faits pour les sauver.

**D E C A M P E M E N T** d'une Armée. Les Officiers Majors la veille d'un décampement doivent redoubler leurs soins, non-seulement pour prevenir la desertion, mais encore pour empêcher que les Soldats ne s'écartent. Pour cet effet le Major de chaque Regiment après avoir reçu l'ordre le communique à son Commandant, & après avoir reçu le sien, il lui représente les choses qu'il croit à propos d'y augmenter pour le bien du service. Quand ils sont convenus de tout ce qu'ils ont pu imaginer là-dessus de plus utile & qu'il l'a écrit sur son livre, il va distribuer l'ordre aux Sergens, leur expliquant distinctement ce qu'ils ont à faire pour le décampement, les détachemens qu'il faut fournir, nommant les Officiers & Sergens qui y sont commandés, aussi bien que pour le campement ou logement & pour conduire les Convalescens, équipages & autres choses, expliquant l'heure & le lieu où il faut les assembler, leur détaillant tout ce qu'ils doivent observer, tant pour faire des appels que pour faire prendre les armes, & contenir les Soldats avant & pendant la marche, enfin leur répétant toutes les précautions qu'ils doivent prendre pour leur remettre continuellement devant les yeux leurs devoirs sur lesquels ils ne se relâchent que trop.

Ordinairement le jour du départ on ordonne aux Officiers de piquet de monter à cheval au petit point du jour pour roder autour du Camp, mettre des Sentinelles dans les intervalles, sur les flancs & à la queue, afin d'empêcher que les Soldats n'en sortent; c'est à

voilà les Officiers Majors doivent tenir la main , devant être debout eux-mêmes avant la générale , ou le premier pour avoir l'œil à tout ce qui se passe , & examiner si tout le monde exécute ce qui a été ordonné ; l'un d'entre eux a soin de faire assembler & marcher aux heures marquées les Détachemens , le Campement , les Convalescens , les équipages , & autres choses commandées ; ils doivent si bien s'accorder entr'eux qu'il en reste toujours un à la tête du Camp le jour du décampement pour exécuter les ordres qui arrivent , & se conformer aux mouvemens que la ligne peut faire.

A l'assemblée les Officiers Majors doivent se trouver tous à la tête du Regiment pour contenir tout le monde & voir si chacun est à son devoir , principalement les Officiers subalternes , afin de rendre compte au Commandant de ceux qui ne se trouvent pas à leur Compagnie ; à moins que le Regiment ne marche séparément ils doivent se régler sur leur droite & sur leur gauche pour faire mettre tente à bas , faire prendre les armes & faire exécuter tous les mouvemens que les autres Troupes d'Infanterie qui composent la ligne feront , observant d'en donner avis au Commandant , mais aussi se diligentant de façon que le Regiment fasse ses mouvemens en même tems que les autres. Quand on reste en arriere , cela oblige souvent un Regiment à courir pour joindre sa division , ce qui met les Soldats hors d'haleine , & jette la confusion dans une troupe qui au contraire doit toujours marcher d'un pas égal.

Ordinairement en sortant du Camp on fait marcher en bataille chaque Bataillon quelque pas en avant , puis on lui fait faire halte pour marquer les divisions selon l'ordre de marche que l'on doit tenir. Sur toutes choses ils doivent faire observer un profond silence pendant tous ces mouvemens , en sorte que l'on puisse facilement entendre & distinguer la voix de celui qui fait les commandemens. Enfin les Officiers Majors doivent être très-attentifs à contenir les Officiers & Sergens dans leurs divisions , & les Soldats dans leurs rangs. Les Officiers subalternes , comme les Capitaines , doivent avoir les mêmes attentions pour leur Compagnie la veille & le jour du décampement.

Lorsque le Regiment doit marcher soit pour changer de Camp , ou pour aller en Garnison , les Sergens doivent avoir grande attention à exécuter les ordres donnés , tant pour les détachemens commandés , que

pour faire assembler & marcher les Equipages & faire partir les Convalescens. Outre cela ils doivent faire lever les Soldats à la générale, afin qu'ils ayent le tems de se préparer : car il faut autant qu'il est possible qu'ils soient toujours propres, aussi bien les jours de marche que dans d'autre tems ; sur-tout ils doivent redoubler de soins pendant tout le mouvement du décampement pour empêcher les Soldats de s'écarter & d'aller devant, ce qui leur donne occasion de désertier, de faire du désordre, ou d'aller en maraude. Les Sergens doivent être responsables de ceux qui s'écarterent, d'autant mieux qu'étant campés à la tête & à la queue de la Compagnie, ils peuvent facilement voir ce qui s'y passe.

Dès que les Tambours ont battu l'assemblée, & que l'on a ordonné de mettre tente bas, ils doivent faire détendre, plier les tentes diligemment & observer que chaque Soldat rassemble tout son petit équipage, desorte qu'il n'oublie dans le Camp ni outils, ni armement, ni tentes, ni marmites, & qu'il n'y ait aucune dispute pour s'en charger. Un instant avant que l'on fasse prendre les armes, les Sergens doivent faire charger les havresacs & autres choses que les Soldats doivent porter, & quand il est ordonné de faire prendre les armes, faire mettre les Compagnies en haie, sans déborder le front de la place où étoient les faisceaux, faisant face à gauche pour se former en bataille à droite. Ensuite ils doivent marquer les quatre rangs égaux que leurs Compagnies doivent former en mettant de bons soldats sur les ailes, & avertissant ceux qui doivent soutenir & ceux qui doivent marcher pour former le Bataillon. Tout cela se doit faire promptement & sans bruit.

Quand un Regiment retourne en Garnison, les Sergens doivent avoir les mêmes attentions que lorsqu'il en est parti, soit pour la marche, soit pour le logement dans les lieux de passage, ou pour camper en route, sur-tout en arrivant à la Garnison, ils ne scauroient assez donner leurs soins pour y bien établir leurs Compagnies, prendre en compte les fournitures & autres ustensiles que l'on leur délivre, & dont ils font leur récépissé pour en répondre. Ils doivent enfin ne rien omettre de tout ce qui peut donner quelque soulagement aux Soldats, principalement aux malades, qu'ils doivent faire placer par préférence à tout dans les Hôpitaux & ailleurs. Ensuite ils doivent rendre compte aux Capitaines & autres Officiers subalternes

tout ce qu'ils ont fait là-dessus, & de l'état où se trouvent leurs Compagnies.

**DÉCHARGE** : c'est un commandement de Marine que l'on fait lorsqu'on donne vent devant, pour ôter le vent de dessus le hunier de misène & le tirer au plus près du vent. *Décharger* les voiles, c'est ôter le vent de dessus pour le mettre dedans. *Décharger*, se décharger, cela se dit des rivières qui se déchargent dans la mer ou dans d'autres rivières. *Décharger* la pompe, la pompe se décharge, c'est quand l'eau coule en bas. *Déchargement*, c'est l'action & le travail de décharger un Vaisseau.

**DÉCHARGEUR** en terme de Marine, c'est un Officier de Ville commis sur les Ports pour décharger les Vaisseaux qui arrivent.

**DÉCHIRÉZ** la Cartouche avec les dents, neuvième commandement de l'exercice. On porte la cartouche à la bouche, le bras tendu à la hauteur du bout du canon, le bout déchiré en haut à un demi pied au-dessus du bout du canon.

**DÉCHEOIR** en terme de Marine : c'est déranger, s'abattre & sortir de la route. La diverse variation de l'aiguille aimantée & le mouvement des courans, qui ont plus de force dans la nouvelle & la pleine lune, & moins quand elle est en décours, font aussi plus ou moins décheoir le Vaisseau, & de-là vient que quand les Pilotes font leur estime & qu'ils pointent leurs cartes, ils tiennent quelquefois compte de deux ou trois quarts de rumb davantage, dans la nouvelle & la pleine Lune, quand ils navigent dans un parage où il y a des courans. Il faut donc beaucoup de prudence pour donner plus ou moins de déchet à la route. Un Pilote qui dans les voyages de longs cours, n'auroit égard qu'à la force des courans, ne corrigeroit sa route & ne lui donneroit de déchet qu'un quart de rumb, ou tout au plus qu'un quart & demi ; mais à cause de la variation de l'aiguille qui indique mal le Nord & qui s'en éloigne quelquefois de plus de vingt degrés de part & d'autre, il faut tenir compte de beaucoup plus & donner davantage de correction. Par exemple si un Vaisseau veut faire voile au Nord & qu'il soit dans un parage, où l'aiguille Nord-Est de cinq à six degrés, & que les courans portent aussi au Nord-Est, il faudra que ce Vaisseau, pour faire le Nord, & s'empêcher de décheoir, gouverne au Nord-Oüest, afin que sa route vaille le Nord. Que s'il navigeoit à l'Est avec les mêmes suppositions, il faudroit qu'il portât le Cap au

Nord-Est, afin que la route valût l'Est. Mais si l'aiguille varioit d'un côté & que les courans portassent d'un autre, enforte que ce que les courans vous donneroient de dérive vous fût ôté par la variation, faudroit recompenser un déchet par l'autre, & balancer judicieusement toutes choses.

**DECHOUER** : c'est relever un bâtiment qui a touché ou qui est échoué, & le remettre à flot.

**DECLINAISON** est la variation de l'aiguille aimantée quand elle ne se tourne pas précisément vers le Nord. La déclinaison va jusqu'à vingt deux degrés & demi sur le grand banc. Les François ont mis le premier Méridien à l'Isle de Corvo qui est la dernière des Açores, à cause que l'aiguille n'y a point de déclinaison.

**DECLINAISON** du Soleil & des Astres signifie la mesure de l'éloignement de l'Equateur & de l'Ecliptique ; ainsi on dit qu'on peut sçavoir chaque jour la déclinaison du Soleil, pour dire qu'on peut sçavoir de combien de degrés le Soleil est éloigné de l'Equateur.

**DÉCLINER**, se dit du Soleil, ou de quelque autre Astre, quand il s'éloigne de l'Equateur & deçà ou en delà. *Decliner* se dit aussi de l'aiguille de la boussole, quand ne tendant pas au point du Nord elle s'écarte à droite ou à gauche. L'aiguille *décline* de tant de degrés. L'aimant ne *décline* pas toujours d'une même sorte en un même endroit de la terre.

**DECOLLEMENT**, faire un décollement à un tenon, c'est en couper une partie pour faire qu'étant moins large on ne voye pas la mortaise qui demeure cachée par l'endroit où le décollement a été fait.

**DECOMBRES**, ce sont des vuidanges d'un atelier de construction, tout ce qu'on coupe du bois d'ouvrage & qui est inutile, comme les coupeaux & autres choses.

**DECOMPTE**, c'est ce qu'on paye aux Officiers comme aux Soldats sur la retenue de leur paye. Le Major fait le *décompte* aux Officiers, & le Capitaine aux Soldats.

**DECOUDRE** en terme de Marine, c'est décloier quelques pièces de bordage ou de ferrage, ce qui se fait pour voir ce qu'il peut y avoir de défauts sous ces pièces.

**DECOUVERTE** au point du jour, les Sergens doivent tenir leurs Soldats très-alertes, & les faire mettre à leurs postes, afin d'éviter les surprises pour

ordonner de nettoyer leurs armes avec la piece  
huée, pour ôter l'humidité & l'ordure, qui pour-  
rent s'y être attachées pendant la nuit. Dès qu'il est  
grand jour, ils doivent exécuter les ordres de l'Of-  
ficer, qui commande le poste pour aller à la *décou-*  
*verte* avec deux ou quatre Fusiliers. Alors ils ne sçau-  
rent avec trop d'exactitude & de précaution regard-  
er & visiter tous les lieux circonvoisins, où l'enne-  
mi pourroit s'embusquer, & par où il pourroit péné-  
trer. Après la *découverte* faite, ils doivent tenir la  
main à ce que les Soldats remettent leurs armes cha-  
cun à leurs postes, à faire relever les doubles Senti-  
nelles, & celles qui ont été mises d'augmentation  
pendant la nuit. *Voyez* sur ce mot *découverte*, Tom I.  
DECOUVERTE sur mer : être à la *décou-*  
*verte*, c'est être en sentinelle au haut du mât. En-  
voyer un Bâtiment à la *découverte*, c'est l'envoyer  
pour reconnoître la Flotte ennemie. *Découvrir* les  
ennemis c'est les voir & commencer à les distinguer.

DÉFENS : c'est sur mer un Commandement  
que l'on fait pour empêcher que le Vaisseau approu-  
che de quelque chose, qui le pourroit incommoder.  
*Défens* du Sud, *défens* du Nord, c'est commander au  
Commandant de ne pas gouverner de ce côté-là.

DE' FIER, en terme de Marine, c'est empêcher,  
prendre garde que quelque chose n'arrive, comme  
de faire un abordage, ou de toucher la terre. *Désie*  
l'Ancre du bord, c'est-à-dire empêche que l'Ancre  
ne donne contre le bord. *Désie* du vent : c'est un aver-  
tissement, qu'on donne à celui qui gouverne, afin  
qu'il ne prenne pas vent devant, & qu'il ne mette pas  
la voile en ralingue.

DE' FILE' : j'en ai donné la définition au Tome  
I. je n'ai plus qu'à dire ici que les précautions des  
Officiers ne sçauroient être assez grandes aux défilés,  
& aux passages des bois, Villes, Bourgs, ou Villages.  
C'est dans ces occasions, où ils doivent avec activi-  
té se porter par-tout où les Soldats pourroient s'écar-  
ter pour les empêcher d'entrer dans les maisons, ou  
ailleurs, & leur faire reformer leurs rangs, dès  
que le chemin sera praticable, observant que chaque  
Soldat reprenne son rang, & la même place, qu'il  
occupoit auparavant. On ne sçauroit trop les accou-  
tumer à faire à cela d'eux-mêmes.

DEFUNER les mâts, c'est-à-dire dégarnir le  
mât de son étai, & de ses manœuvres.

DE GAGER un Vaisseau gardé, ou sur lequel on

chasse : c'est le délivrer de ses ennemis, & le mettre en liberté de faire sa route.

DE GARNIR un Vaisseau : c'est en ôter l'agrès, ou la garniture. *Dégarnir* le cabestan c'est ôter les barres, & la tournevire.

DE GRE' de longitude : c'est une portion de terre entre deux méridiens. *Dégré* de latitude : c'est une portion de terre entre deux parallèles.

DE HORS, mettre un Vaisseau dehors : c'est faire sortir du Port.

DE JOUER : on dit qu'un pavillon, qu'une giroüette déjoue, pour dire qu'un pavillon, qu'une giroüete voltige au gré du vent.

DE LAISSEMENT, délaisser, c'est un Acte par lequel un Marchand, qui a fait assurer des marchandises sur quelque Vaisseau, dénonce la perte de ce Vaisseau à l'assureur, & lui abandonne les effets sur lesquels l'assurance a été faite, avec sommation de lui payer la somme assurée. Cet acte de délaissement est autorisé par l'Ordonnance de la Marine de mois d'Août 1681. dont plusieurs articles du Titre V du Livre III. en reglent la maniere, & les conditions. Par les 42, 43, & 44<sup>e</sup>. Articles de ce Titre, il est dit : que lorsque l'assuré aura eu avis de la perte de Vaisseau, ou des marchandises assurées, il sera tenu de le faire incontinent pour signifier aux assureurs avec protestation de faire son délaissement en tems & lieu ; permis néanmoins à lui sans protestation de faire en même tems ledit délaissement, avec sommation auxdits assureurs de payer les sommes assurées dans le tems porté par la police, ou trois mois après s'il n'y a point de tems prescrit.

Le 46 & 47, portent que le délaissement ne pourra être fait, qu'en cas de prise, naufrage, bris & échoüement, Arrêt du Prince, ou perte entière de effets assurés, tous autres dommages ne pouvant être réputés qu'avaries, & que ledit délaissement ne pourra être fait d'une partie en retenant l'autre. Le 48 & 49 articles reglent les tems que les délaissemens & les demandes en conséquence doivent être faits & assurés. Par les 53, 54 & 55, l'assuré est tenu en faisant son délaissement de déclarer toutes les assurances, qu'il aura faite, l'argent qu'il aura pris à la grosse sur les effets assurés, à peine d'être pris de l'effet des assurances, & en cas qu'il ait recelé des assurances, & des Contrats à la grosse, & qu'avec celles déclarées elles excèdent la valeur des effets assurés, il sera pe-



relement privé de l'effet des assurances, & en outre prera les sommes empruntées. Que s'il poursuit le payement des sommes assurées au delà de la valeur de ses effets, il sera de plus puni exemplairement. En le 60. article ordonne qu'après le délaissement les effets assurés appartiendront aux assureurs : & le 61. leur permet de faire preuves au contraire, aux attestations rapportées par l'assuré, sans néanmoins qu'ils puissent se dispenser de payer par provision, en baillant caution par ledit assuré.

**DELARDER** en terme de Charpentier : c'est battre en chamfrein les arrêtes d'une pièce de bois. quand on abat une ou deux des arrêtes, on dit délarer les arrêtiens, & quand on en ôte en creux, on dit délarder en creux.

**DELOT** : c'est une espèce d'anneau de fer convexe, qu'on met dans une boucle de corde, pour empêcher que celle qui entre dedans ne la coupe.

**DEMAIGRIR** : ce terme se dit en Charpenterie, pour dire rendre plus aigu, diminuer un tenon, & tailler une pièce de bois en angle aigu. *Démaigrissement* est l'endroit où l'on a démaigri une pièce de bois.

**DEMANDE** : la demande du bois : c'est la juste grandeur, que demande chaque membre, planche, ou autre pièce de bois, dans la construction d'un Vaisseau. On dit aussi faire une pièce selon la demande du bois, c'est-à-dire selon que peut fournir le bois qu'on a sans égard aux proportions. *File du cable, si le navire en demande* : cela se dit en certain tems, lorsqu'on a mouillé l'ancre, pour filer du cable, si le Vaisseau le fait roidir.

**DEMEURÉR** au Nord, demeurer au Sud, demeurer à l'abord : c'est une expression Marine, pour marquer les situations, ou gifemens des côtes, ou des parages de la mer.

**DEMI-CLEF** : c'est un nœud, que l'on fait d'une corde sur une autre corde, ou sur quelque autre chose.

**DEMITOUR** à droite, & **DEMITOUR** à gauche : ce sont des termes du commandement de l'exercice. Ils se font l'un & l'autre en tournant le corps sur le talon gauche.

**DEPART** d'un Régiment de sa garnison : quand un Régiment doit partir d'une garnison, un Major a besoin de toute sa prévoyance pour survenir à tout ce qui peut concourir au bien du service, au soulage-

ment , & à tout ce qui peut contenir son Régiment. Ainsi il doit d'abord s'aboucher avec son Colonel , en son absence avec celui , qui le commande , & quand bien même son Colonel seroit présent , il n'en est que mieux de prendre les avis du Lieutenant Colonel qui est naturellement un vieil Officier , pour lequel on ne sçauroit trop avoir de déférence , afin de convenir avec eux de ce qu'il y aura à faire , pour ne pas omettre une des moindres attentions convenables suivant la route , qu'ils auront à faire , principalement avec la précaution de voir les moyens praticables pour avoir en payant les quatre chariots , ou charrettes ordonnées par Bataillon pour porter les Soldats malades ou éclopés , & les tentes.

Un Major doit se faire informer des dettes , que les Officiers & autres peuvent avoir contractées pour leur faire acquitter , & contenter les Bourgeois ; sans cette exactitude l'on décrédite entièrement les Troupes : au lieu faut-il punir sévèrement les Officiers ou Soldats , qui peuvent s'être endettés par mauvaise conduite au delà de ce qu'ils peuvent payer , afin de les mettre sur pied de se régler , & de n'être pas à charge au corps. Après la vérification faite des dettes , & les avoir acquittées , l'Officier Major chargé du détail , doit faire le décompte à tout le monde , en sorte que chacun puisse s'aider de son petit fait ; par conséquent il doit avec toute la diligence possible finir tous les comptes de subsistance , & autres , jusqu'au jour du départ & prendre des Certificats des Commis des Trésoriers , Entrepreneurs des fourrages , munitionnaires , ou autres semblables , afin qu'ils puissent prouver jusqu'à quel jour le Régiment aura été payé.

Ordinairement les Commissaires font la revue de Régimens la veille ou l'avant-veille de leur départ. On doit se munir des deux ou trois extraits de revue revisés du Commissaire qui l'aura faite , ou en son absence du Trésorier , lesquels servent tant pour le logement dans les lieux , où on doit loger , que pour le décompte de la paye durant la route. Le Major ne doit pas oublier d'écrire aux Intendans des Provinces , aux Gouverneurs , ou Commandans des Places , aux Maires , ou Echevins , & aux Trésoriers des lieux où le Régiment doit loger ou camper , pour les informer du jour qu'il y arrivera suivant sa route , afin que les uns & les autres se préparent à l'y recevoir.

Le Major doit faire assembler le plutôt que faire possible les Sergens pour leur demander , s'il ne manquent

ri à leurs Compagnies , & pour ordonner qu'on leur  
dève les tentes , le manteau d'armes , les faisceaux ,  
outils , & les marmites , afin de pourvoir à tout  
qui pourroit leur manquer , sur-tout à la chaussure  
Soldats , ensuite il leur marque l'heure pour aller  
ordre les fournitures au magasinier , ce qui se doit  
e en bon ordre en présence d'un Officier Major ,  
doit retirer le recepissé , qu'il en avoit fait , & pren-  
e un Certificat de ce magasinier , qui doit prouver  
t ce qui lui a été remis.

La veille du départ. Le Major doit prendre l'ordre du  
Commandant du Régiment pour tout ce qu'il a à  
écouter. Ainsi après l'ordre donné au grand cercle il  
oit rassembler à l'ordinaire les Sergens au petit cercle  
ur leur distribuer l'ordre. D'abord il doit avertir  
t haut le Tambour Major , afin que les Sergens  
ntendent aussi des heures auxquelles l'on doit battre  
générale , ou le premier l'assemblée , & au Drapeau.  
le Régiment est logé chez le Bourgeois , il doit  
vertir sur quelle place il doit s'assembler , ordonnant  
es-précisément aux Sergens d'y conduire exacte-  
ent leurs Compagnies à l'heure que l'on battra au  
rapeau , & de mesurer si-bien leur tems sur la lon-  
eur du chemin , qu'ils ont à faire , qu'ils ne fassent  
int attendre après elles. Ensuite il commande les  
fficiers , Sergens & Fourriers pour le logement , ceux  
i doivent être chargés de la conduite des conva-  
scens , des chariots ou équipages , & le nombre  
es Sergens chargés de ces commissions.

S'il faut des escortes , ou autres Détachemens , il  
s commande aussi en marquant le lieu & l'heure  
laquelle le tout doit s'assembler. Après il comman-  
e les Officiers , Sergens & Soldats de piquet , & ceux  
e ferre - file , désignant à chacun de ces derniers la  
orte , ou le passage où ils doivent se poster au point  
u jour , pour exécuter les ordres qui leur sont  
onnés. On ne scauroit assez recommander aux Ser-  
ens la régularité sur les appels , la visite qu'ils doi-  
ent faire pendant la nuit pour empêcher les Soldats  
de boire & de faire grand feu , ce qui cause souvent  
du désordre , & des incendies , enfin toutes les atten-  
ions praticables , pour contenir leurs Compagnies ,  
pendant la marche.

Le jour du départ d'un Régiment les Officiers Majors  
doivent être sur pied de grand matin , pour avoir  
œil à tout ce qui se passe dans leur Régiment , prin-  
cipalement pour faire assembler les Détachemens ,

donner l'ordre aux Officiers , qui les commandent , les instruire de ce qu'ils ont à faire , aussi-bien que ceux , qui sont commandés pour conduire les charriots , & les équipages , qu'ils font partir à l'heure donnée. Ils doivent se trouver à l'assemblée battue au Cazernes de leur Régiment , pour le faire assembler en bon ordre , & envoyer chercher les Drapeaux à l'heure marquée. L'heure de marcher étant venue , ils doivent le conduire , & le mettre en bataille sur la place ordinaire où ils font former le piquet.

S'il y a quelque Soldat criminel dans les Prisons que le Commandant de la Place aura trouvé à propos de leur faire remettre , un Officier Major escorté par un Sergent , & quelques Fusiliers , doit aller pour recevoir avec un ordre du Major de la Place pour faire sortir , & ensuite le conduire mains liées à la tête du Régiment pour marcher après la Compagnie des Grenadiers , gardé par le Détachement , qui aura été chargé. Quand le commandant a dit de quel ordre il veut disposer sa marche , le Major communique aux Sergens , afin qu'ils marquent promptement les rangs , soit par Compagnie , soit par division. Je ne parle point ici du Régiment en marche. Je renvoie au Tome II.

**DEPARTEMENT** : c'est un port , ou Arsenal de Marine , comme Toulon , Rochefort , Brest , Havre - de - Grace , & Dunquerque , où le Roi tient ses Vaisseaux & ses Officiers de Marine. *Département* est aussi le ressort & la Jurisdiction avec son étendue qui est commise à un Intendant , ou à quelque autre Officier , Commissaire envoyé par le Souverain.

**DÉPENSE** sur Mer : c'est le lieu où le Maître valet tient les vivres qu'il distribue. Dans les Navires de guerre , on place ordinairement la dépense au fond de cale , proche de la cuisine , & il y a une ouverture par laquelle on donne les vivres. Mais dans les Vaisseaux Marchands , la dépense est le plus souvent placée à la même hauteur que la cuisine. Dans un Vaisseau de cent trente-quatre pieds de long de l'étrave à l'étambord , la dépense doit avoir cinq pieds demi de long , & cinq pieds de large. *Dépensier* d'un Vaisseau : c'est proprement le Maître valet.

**DEPLOYER** le Pavillon , c'est l'arborer & laisser voltiger au gré du vent ; dans les différens services militaires , les Drapeaux sont toujours *déployés* dans les Détachemens , descentes de Garde , en

ontant , &c. Aucune Troupe n'est sous les armes ,  
l'avec ses Drapeaux.

DEPRE'DÉ' ; ce mot se trouve dans l'Ordon-  
nance de la Marine , en parlant des Marchandises qu'on  
pillées dans un Vaisseau ennemi , ou qu'on donne  
par composition aux Pirates pour le rachat du Navire  
des Marchandises.

DÉRADER : on dit qu'un Vaisseau *dérade* , pour  
dire que le gros tems l'a forcé de quitter la rade où  
étoit mouillé , & à chasser sur son ancre & l'en-  
traîner avec lui.

DERIVATION : c'est lorsqu'on sort hors de  
la route. On appelle aussi canal de *Dérivation* un ca-  
nal par où on conduit , où l'on amasse des eaux pour  
les porter & conduire dans un réservoir.

DEROBER le vent : lorsqu'un Vaisseau étant au  
vent d'un autre , l'empêche de recevoir le vent dans  
ses voiles , c'est lui dérober le vent.

DESAFFOURCHER : c'est lever l'ancre d'af-  
fourche , & le rapporter à bord.

DESARBOREER un mât : c'est l'abattre ou le  
cuper.

DESARMEMENT : c'est le licenciement de  
l'Equipage , & le transport des agrès du Vaisseau ; ce  
qui est ordinairement suivi du radoub du Vaisseau ,  
ou bien c'est le tems qu'on le désarme , & l'Inven-  
taire qui est fait de son état lorsqu'il se met dans le  
port. Dans le *desarmement* on ôte les affûts , les mâts ,  
& les vergues. Lorsque les Vaisseaux venant de la Mer  
pour être desarmés , sont établis sur leurs amarres , il est  
nécessaire de travailler avec diligence à leur desarme-  
ment , & après qu'ils sont dégarnis & desarmés , tous les  
hommes sont payés & congédiés. On ne peut travailler  
au desarmement du Vaisseau , que le Capitaine n'en soit  
averti ; l'Ecrivain a en main l'Inventaire d'armement  
& vérifie si tous les articles sont remplis en quantité &  
qualité , soit en nature ou en consommation. Tous les  
agrès sont portés dans le magasin particulier du Vais-  
seau dans l'ordre prescrit ; & il ne reste dans le  
Vaisseau , que les cables nécessaires à son amarrage.

DESARMER un canon , c'est en ôter le boulet.

DESARRIMER : c'est changer l'arrimage , ou  
l'arrangement qu'on avoit fait de la charge.

DESCENDRE la tranchée : lorsque les trou-  
pes qui doivent relever la tranchée arrivent , chaque  
Major doit donner très-exactement la consigne à celui  
du Régiment qui vient relever le sien , & l'instruire

de tout ce qu'il y a à faire pour poster sa troupe comme aussi de tout ce qui s'est passé pendant les vingt quatre heures qu'il y a été, & de toutes les précautions qu'il croit convenables pour le bien du service. Ainsi à mesure que les Troupes fraîches prennent possession de tous les postes, celles qui sont relevées descendent & vont se former en Bataille à la queue de la tranchée, d'où l'on les met en ordre de marche pour retourner au Camp. Quelquefois en montant ou en descendant la tranchée, on fait baisser les Drapeaux, afin que l'Ennemi ne sçache pas à quelle heure elle se relève : souvent on ne s'en cache pas en sorte qu'on exécute sur cela les ordres des Officiers Généraux qui commandent pour lors.

**DESCENDRE** une rivière : c'est naviguer une rivière. *Descendre* un Vaisseau d'une rivière, c'est le faire sortir de la rivière ou du Port. *Descendre* qu'on a à terre : il est défendu sur peine de la vie couler à fond les Vaisseaux pris, & de descendre prisonniers en des Isles ou Côtes éloignées, pour ce la prise.

**DESCENTE** ou passage du fossé. Les Anciens avoient une particulière attention à retarder & à empêcher le passage ou la descente du fossé des Places assiégées. Ils avoient des moyens infinis & des ruses admirables pour exercer la patience des Ennemis ; les Historiens nous fournissent des exemples en fort que le passage des Fossés secs, comme celui des fossés pleins d'eau étoit très-difficile & très-dangereux, qu'on n'avançoit pas beaucoup, lorsque ceux de la Place se mettoient en tête d'y apporter des obstacles qu'on ne surmontoit qu'avec des précautions & une perte de tems, qui tournoit toujours à l'avantage des Assiégés ; ce qui produisoit souvent le salut de la Place.

Sans chercher des exemples trop éloignés, il ne faut pour s'en convaincre, dit M. le Chevalier Folard, que les obstacles que le Marquis de Goësbriand trouva aux Assiégeans au Siège d'Aire, que ce Général défendit avec tant de valeur & d'intelligence ; les chicanes des Anciens dans les fossés secs étoient infinies. Les Assiégés comme les Assiégeans y faisoient des travaux immenses & fort surprenans.

Ils employoient des Balistes de toutes espèces qui lançotent des faisceaux de flèches enflammées, & des traits d'une grosseur extraordinaire, garnis d'artifice, & souvent des barres de fer rougies qui s'attachant

trant dans la charpente des tours ambulantes , tortuës & des autres ouvrages pratiqués sur le blement , causoient un desordre épouvantable , is qu'on jettoit d'enhaut toutes sortes de matières bustibles pour accroître l'embrasement.

mais les Modernes n'ont sçu chicaner le passage fossé , comme les Anciens. Ils pratiquoient des ambres souterraines sous le travail , & après avoir une partie des terres par-dessous sans qu'il y pa- ils soutenoient le reste par des étais ou des pou- de bout , qu'ils enduisoient de matieres grasses , e goudron. Ils remplissoient ensuite le vuide d'en- ces poutres de bois sec & de toutes sortes de ma- s faciles à s'enflammer , auxquelles ils mettoient u , desorte que les poutres venant à rompre , tout oit comme dans un gouffre , avec les tortuës , les rs & les hommes qui les servoient , & l'incendie nentoit d'autant plus , que la flamme trouvoit des s par l'ouverture des terres qui augmentoit par brasement des machines qui étoient dessus , & feux qu'on jettoit du haut des remparts.

Voilà en abrégé la méthode des Anciens pour la dé- e des fossés. Quant à la manière de les passer , secs , soit pleins d'eau , j'en dis la maniere dans premier volume.

**DESCENTE** de monde ou de troupes : faire ente , c'est mettre pied à terre dans un pays en- et.

**DESCENTE** de la Garde & de la parade. Quand re de descendre la Garde est venuë , l'Officier arde doit mettre sa troupe sous les armes , & à roche de la nouvelle Garde , lui ceder le terrain u occupoit près le Corps-de-Garde , par ces com- demens : *Prenez-garde à vous : Marche : Halte : i tour à droite* : Par ce mouvement & celui que l'autre Garde pour s'emparer du terrain que celle- occupoit , les deux Gardes se trouvent border la e à droite & à gauche vis-à-vis l'une de l'autre : s les deux Officiers se communiquent la consigne , es choses qui concernent le poste. Dès que les les Sentinelles ont été relevées , & que tout le ade a rejoint la Garde descendante , celui qui la mande ordonne à ses Sergens de marquer les rangs ant que le terrain par lequel il doit défilier , le enet. Ainsi il commande à *droite ou à gauche* , par ure ou par six , ou par quarts de rangs , *Formez rangs : marche* : ensuite il se met en marche , &

ramene sa troupe sur la place , pour descendre la parade où il la met en bataille pour la congédier , en tournant de son côté & la saluant du chapeau. Alors elle se sépare , & chacun s'en retourne à ses Casernes.

**DESCENTE** de la Garde , & de la Parade à tête du Camp. Lorsque les Sentinelles avertissent qu'il y a du Détachement , qui vient relever , paroît , on doit faire mettre la troupe sous les armes , & détacher un Sergent avec quatre Fusiliers pour aller au *Qui vive* & pour le reconnoître. Dès que la nouvelle Garde est arrivée , le Capitaine qui la commande entre dans son poste pour recevoir la Configne de celui qui va descendre , s'expliquant suffisamment sur tout ce qu'il peut regarder le poste. Souvent celui-ci est obligé d'aller mener l'autre en de certains endroits pour lui faire mieux remarquer les choses les plus essentielles. Ensuite ils vont relever & poser les Sentinelles ; ce qui étant fait , ils se séparent , & le Capitaine qui descend de la Garde , cède son poste à l'autre & en sort avec sa troupe , qu'il conduit en bon ordre jusqu'à la tête du Camp du Chef de Brigade , où il met son Détachement en Bataille , pour compter son monde qu'il congédie l'instant après. De là il doit avertir son Major de son arrivée , & lui dire ce qui peut s'être passé de nouveau à son poste , & les Soldats qui peuvent l'avoir quitté.

**DESCROIS** : c'est un vieux mot de Marine qui veut dire un Detroit de Mer. On a dit autrefois *Descrois de Maroc*, pour Detroit de Gibraltar.

**DESEMBARQUER** : c'est retirer d'un Vaisseau les Marchandises qui y avoient été embarquées sans quelles ayent été transportées , & que le Vaisseau soit parti du lieu où il a chargé. C'est aussi quand on les retire sur la route par quelque accident à dessein de les rembarquer.

**DESERTER** quelqu'un en terme de Marine c'est-à-dire , laisser quelqu'un contre son gré , dans un pays étranger.

**DESTINATION** d'un Vaisseau , c'est le Port où est envoyé un Vaisseau , pour y laisser sa cargaison , ou le pays pour lequel le Vaisseau est en route.

**DETACHEMENS**. Les Détachemens qu'on fait dans les Garnisons sont pour aller garder des postes éloignés de la Place , pour des Escortes ou pour des Partis. On entremêle les Officiers & Soldats de tous les Bataillons de la Garnison , comme pour la Garde. On prend le Capitaine du premier Bataillon , le Lieutenant



ant du second, le Soulieutenant du troisieme, & la roule : mais ce n'est point comme pour la Garde chaque Bataillon ne fournit des Officiers qu'à proportion de ce qu'il en a. Le service des Détachemens fait par Bataillons forts ou foibles, chacun fournit à son tour.

On donne ordinairement à un Capitaine un Détachement de quarante-cinq à cinquante hommes, avec un Lieutenant, & Soulieutenant, deux Sergens & un Tambour ; à un Lieutenant trente hommes, un Sergent & un Tambour : à un Soulieutenant vingt hommes, un Sergent & un Tambour. Il ne faut pourtant pas s'attacher si scrupuleusement à ce nombre, qu'on aise difficulté de marcher avec un moindre nombre dans les occasions, où le service du Roi pourroit le demander.

Lorsque le *Détachement* est de 400. hommes, & jusques à 500. on y met un Lieutenant Colonel, & lorsqu'il est au-dessus de ce nombre, & jusques à 800. on détache un Colonel. S'il est plus fort on y met des Brigadiers, & des Officiers Généraux à proportion du nombre d'hommes dont il est composé. On met quelquefois des Colonels ou des Lieutenans Colonels à un moindre nombre d'hommes, que celui qu'on a dit : cela dépend du Commandant de la Place. Le Major du Régiment marche avec son Colonel, & l'Aide-Major avec le Lieutenant Colonel.

Si un Officier ayant passé la Palissade de la Place avec son Détachement, reçoit ordre de s'en retourner, il est censé avoir marché, & avoir fait son *Détachement*, & c'est à l'Officier qui le suit à marcher au *Détachement* suivant. Si pendant qu'un Officier est détaché, son tour de Garde arrive, il n'est pas obligé à son retour de le reprendre : mais s'il entroit dans la Place, le jour qu'il doit être de Garde, devant qu'elle fût montée, il doit la monter sans difficulté.

Tout Parti ou *Détachement* d'Infanterie, qui sort d'une Place, doit être pour le moins de 10. hommes, & avoir un Passeport & ordre signé du Gouverneur ou Commandant de la Garnison dont il est, cacheté du cachet de ses armes, à peine s'il lui manque une de ces deux choses d'être réputé sans aveu ; & défense aux Gouverneurs de réclamer comme Prisonniers de guerre les Soldats qui sont pris, lesquels sont laissés à la discrétion des Gouverneurs ennemis ; & si les Partis des Ennemis ne sont pas de ce nombre de dix-neuf hommes, & n'ont pas de Passeport de leurs Gouverneurs, les Soldats qui sont pris, sont condamnés par le

Conseil de guerre aux Galères perpétuelles ; & cel par l'Ordonnance du 15. Fevrier 1689. renouvelé par les Articles XVI. & XVII. du Règlement de 1733

**DETACHEMENS** à l'Armée. Ils se font par Brigades , & tous les Bataillons fournissent également des Soldats & des Officiers chacun à son tour ; c'est-à-dire , que les Officiers d'une Brigade ne roulent pas tous ensemble ; mais on fait le service par Bataillon de maniere que le plus foible fournit autant que le plus fort. On fait des *Détachemens* pour aller garder les postes autour de l'Armée , pour couvrir les Fourrageurs , pour les escortes , pour les expéditions. Ceux qui se font pour aller garder des postes autour de l'Armée , & qu'on appelle *Garde ordinaire* , s'assemblent le matin , chacun à la tête de son Bataillon. L'Aide-Major visite les Soldats de son Bataillon & leur armes , ne souffrant pas qu'il en marche un seul qui n'ait ses armes en état , & de la poudre & des balles sur lui. Il conduit son *Détachement* à la tête de la Brigade où tous ceux de la même Brigade s'assemblent

Le Major de Brigade les met en Bataille , & les conduit ensuite au rendez-vous Général , où l'on met en Bataille par rang de Brigade. L'Officier Général de jour s'y trouve avec le Major-Général d'Infanterie , & un Officier-Major de chaque Bataillon. On fait défile chaque *Détachement* aux postes où il doit aller , & il y est conduit par les Soldats d'ordonnance de la Garde qui y est déjà.

Lorsque le tour pour défiler de chaque *Détachement* est venu , le Major-Général dit à l'Officier de commander sa Troupe , & celui-ci se tourne & dit aux Soldats , *Marche* , aussi tôt sa Troupe le suit en défilant par quatre. Chaque Brigade a son poste fixé où elle monte tous les jours : lorsque l'Officier y est arrivé & qu'il a relevé celui qui y étoit , il doit envoyer un Soldat entendu à l'ordonnance auprès du Major de son Régiment , pour être averti de ce qu'il peut y avoir de nouveau , qu'on lui fait sçavoir par un billet. Ce Soldat se trouve le lendemain au rendez-vous général , pour conduire aux postes la Garde , qui doit relever celle qui y est. Toutes les Gardes à l'Armée se montent de bon matin.

Lorsqu'on ne trouve pas de maison ou de cimetière pour se mettre à couvert on fait de petits retranchemens avec des fascines , & de la terre pour être hors d'insulte. C'est dans ces postes qu'il faut que l'Officier soit fort alerte , qu'il visite ses Sentinelles

tr-souvent, & qu'il observe dans la dernière régularité qui lui est ordonné. La Conûgne se donne à ces postes par un billet que le Major-Général d'Infanterie donne à l'Officier, qui y va le premier, qu'on se rend de l'un à l'autre.

Lorsque la Sentinelle découvre quatre ou cinq hommes, qui viennent au poste, elle leur demande, *Qui vive*, & leur crie de ne pas approcher. L'Officier fait prendre les armes, & envoie reconnoître ces gens-là, par un Sergent & quelques Fusiliers. Les *Détachemens* extraordinaires qu'on fait pour couvrir les Fourrageurs, par les escortes ou autres choses, se font lorsque l'on en a besoin: on assemble toujours à la tête la Brigade, comme on vient de le dire. La Troupe qui en est détachée est conduite par le Major au rendez-vous qu'on lui a donné, ou les Officiers commandés se trouvent pour marcher suivant les ordres qu'ils reçoivent. Pour qu'un Officier soit sensé avoir fait son *Détachement*, il faut qu'il ait passé les grandes Gardes de l'Armée.

Lorsqu'un Officier est détaché à une lieüe de l'Armée avec des Soldats tirés de toute la Brigade, il ne peut pas les renvoyer à leurs Régimens prendre ce qui leur manque: c'est aux Officiers Majors des Régimens d'avoir soin qu'il ne leur manque rien, & à tenir l'œil sur ce que les Lieutenans fassent leur devoir là dessus; qu'ils visitent les armes & les Soldats & fassent rammoder tout ce qui est en desordre.

**DETACHEMENT de Cavalerie.** Un habile Général ne détache jamais de grands Corps de Cavalerie de son Armée, si ce *Détachement* n'est l'objet de quelque dessein important, & jamais sans nécessité. Si c'est pour reconnoître l'Armée ennemie, un grand Corps de Cavalerie est bien moins en état de le faire, qu'une troupe de quinze à vingt Maîtres de Cavalerie légère ou d'autant de Fantassins.

Si l'on se voit obligé de détacher un Corps de Cavalerie pour quelque raison que ce soit, on ne doit jamais le faire, qu'il n'y ait un tiers d'Infanterie ou de Grenadiers non détachés, mais des Compagnies entières, ou des Dragons, s'il est besoin d'une marche extraordinaire & forcée. Mais lorsqu'ils s'agit d'un grand Corps de Cavalerie de cinq ou six mille chevaux, il faut toujours y mêler de l'Infanterie, outre les Dragons, qu'on doit toujours considérer comme Fantassins, & les faire combattre à pied.

Il est difficile dans un pays de plaines, lorsque deux

216 D E D I  
Corps de Cavalerie se rencontrent , que le foible peut éviter un engagement , il vaut beaucoup mieux s'y terminer lorsque la disproportion des forces fournit quelque équilibre que de penser à la retraite ; c'est tous les partis le plus délicat & le plus dangereux. L'Infanterie le peut , parce qu'elle est plus propre à faire front de toutes parts & à opposer une égale force par-tout , malgré sa foiblesse , & plus facilement contre de la Cavalerie que contre de l'Infanterie.

**D É T A C H E R** des Vaisseaux pour aller à la découverte : c'est quand un Commandant en donne l'ordre : se *Détacher* , c'est se séparer des autres Vaisseaux soit de leur consentement ou contre leur gré.

**D E T R E M P E U R** de viandes salées & de poisson : c'est un Aide du Cuisinier qui prend soin de mettre les viandes salées dans une baille afin qu'elles détremperent & se dessalent. Le *Détrempeur* a soin de mettre le poisson tremper dans l'eau & de le battre & de laver les vivres qui ont besoin d'être lavés. Il faut qu'il fasse souvent prendre l'eau au stocfisse qui en a plus besoin que les autres victuailles , tant par ce qu'il est plus sujet aux mites , que parce qu'on le tient au haut du Vaisseau , afin qu'il soit plus à main , comme le mouvement est bien plus grand au haut d'un Navire qu'au bas , & que le mouvement cause corruption , il s'ensuit que les choses qui sont au haut du Bâtiment sont les plus sujettes à se corrompre.

**D E V E R S É** , bois deversé : on appelle bois deversé , du bois qui est gauche.

**D E V I R E R** : le cable devire de dessus le cable ran : c'est quand le cable recule par quelque accident au lieu d'avancer.

**D E V I S** : c'est une déclaration en détail , que fait ou donne un Charpentier au sujet des Vaisseaux qu'il entreprend de construire , par laquelle déclaration on donne à connoître les proportions du Bâtiment ; & celles des principales parties.

**D E X T R I B O R D** : c'est le côté du Vaisseau qui est à la main droite de celui qui étant à la poupe fait face vers la prouë.

**D I A M E T R E** d'un canon , c'est l'étendue de l'ouverture d'un canon prise en droite ligne en dedans ou en croix d'un bord à l'autre. *Diametre* d'un boulet , c'est la ligne qui passe par le centre d'un boulet & qui aboutit à sa circonférence.

**D I A N E** , est le point du jour , & on dit battre la *Diane* , parce qu'au point du jour on fait monter un Tambour

ambour sur le parapet du rempart pour y battre la *plane*. En même tems les Sergens doivent faire reveiller & mettre tout le monde en bon état. Il est à propos aussi qu'ils aillent faire un tour sur le rempart pour visiter les sentinelles les plus avancées, afin de voir elles sont à leur devoir, & ce qui se passe dans les dehors : car c'est ordinairement ce tems que l'Ennemi choisit pour surprendre les Places. Ceux qui commandent aux postes avancés doivent sur-tout être attentifs dessus.

**DIGUE** : c'est un ouvrage de Charpenterie & de maçonnerie, ou de fascinage dont on fait un obstacle, qu'on oppose à l'entrée ou au cours des eaux. Les *Diques* se font avec des élévations de terre mêlée de saies, de pieux, de pierres, & autres choses semblables.

**DILIGENCE** : On appelle diligence certaines commodités de bateaux dont on se sert pour aller en peu de jours aux lieux pour lesquels on les a établies.

**DIVAN**, chez les Turcs est proprement le Conseil de Guerre de l'Infanterie *Capituly*. Il se tient en particulier dans le Palais du *Janizer-Agazy*, & on y traite des opérations militaires de ce Corps, ou de ce qui regarde la discipline, les récompenses & les châtimens des Soldats. Il y a ensuite un Grand Conseil qui se tient dans le Serrail du Grand Seigneur, où tous les Généraux ont leurs places marquées.

**DIVISION** d'une Armée navale : c'est une certaine quantité de Vaisseaux d'une Armée Navale, qui est sous le commandement d'un Officier Général. La signification de ce terme n'est pas encore bien déterminée, car on s'en sert quelquefois pour marquer la même partie d'une Armée Navale, qu'on appelle ordinairement Escadre, & quelquefois c'en est la neuvième partie : ce qui arrive lorsque l'Armée est distribuée en trois Escadres : car alors chaque Escadre est distribuée en trois divisions, comme il se pratiqua pendant les campagnes navales de 1672, & 1673. dans la jonction des Armées de France & d'Angleterre. Celle d'Angleterre formoit deux Escadres, la rouge & la bleue, chacune partagée en trois divisions : & l'Armée de France qui formoit l'Escadre blanche, étoit aussi distribuée en trois divisions. Le Duc d'York commandoit l'Escadre rouge, qui formoit le Corps de bataille. Le Comte de Montaignu ou de Sandwich commandoit l'Escadre bleue, qui faisoit l'aile droite, & le Comte de Strées, depuis Maréchal de France, commandoit l'Escadre blanche.

l'Escadre blanche , qui faisoit l'aile droite.

Dans un combat naval l'ordre de Bataille , quand les Armées sont en présence , est de mettre sur une ligne toutes les Escadres & toutes les divisions d'un même parti : & cet ordre de Bataille se garde autant que le vent , la valeur & la fortune le peuvent permettre.

**DIXIÈME** : c'est sur mer une augmentation qui fournit le Munitionnaire des vivres d'une barrique sur dix , pour le coulage qui pourroit arriver pendant campagne.

**DOIGT** : c'est une ancienne mesure Romaine qui faisoit neuf lignes du pouce de Roi.

**DONNER** a , en terme de marine , différentes significations. *Donner* un grand hunnier à un autre Vaisseau , c'est-à-dire , quoiqu'un Vaisseau eût moins cette voile , ou de ces voiles au vent , il ne laisseroit pas d'aller aussi vite que cet autre Vaisseau. *Donner* la côte , cela se dit pour aller échoüer à terre par nécessité. *Donner* à la côte & contre des rochers , c'est aller échoüer ou faire naufrage par accident. *Donner* le feu au canon , c'est y mettre le feu. *Donner* dedans ce terme se dit pour entrer dans une rade , dans un rivièrre , dans un havre. *Donner* vent devant , c'est mettre le vent sur les voiles , afin de faire ensuite courir le navire à un autre air de vent. *Donner* vent devant , c'est un commandement que l'on fait au Timonier pour qu'il mette le gouvernail de manière que le Vaisseau présente le devant au lieu d'où vient le vent , & qu'il mette le vent sur les voiles , pour faire ensuite courir le Navire un autre rumb.

**DORER** , espalmer , c'est en terme de marine donner le suif à un Vaisseau.

**DOS D'ANE** : c'est une ouverture que l'on fait en demi-cercle à quelques Vaisseaux , afin de couvrir le passage du bout de la manuelle.

**DOSSES** : les Charpentiers appellent proprement *des* des planches qui sont sciées d'un côté , & qui de l'autre ont presque toujours l'écorce de l'arbre.

**D'OU** est le Navire : c'est une demande qui se fait à un Vaisseau lorsqu'on le rencontre , soit en mer ou soit mouillé dans une rade , pour sçavoir de quel pays il est.

**DRAGONS** en terme de marine , sont de grands tourbillons d'eau que trouvent ceux qui navigent sous la ligne & entre les tropiques. Ils briseroient ou feroient couler à fond les Vaisseaux qui passeroient par dessous. *Dragon* de vent : c'est un orage violent & su

it, qui d'ordinaire desempare les Vaisseaux, & les roit tourner si l'on n'avoit soin de serrer les voiles.  
 DR A P E A U X Turcs. Les Turcs ont dans chaque petit corps de Troupes, comme les autres Puissances, des *Drapeaux*. Ils en augmentent le nombre dans le portage des jours de cérémonie, aux approches d'une bataille, & à la vuë des Ennemis & des Tributaires, imaginant par-là inspirer plus de terreur aux Ennemis & plus de courage aux Tributaires.

Durant le siège de Vienne, il n'y avoit point de si petits chariots, quelque rustique qu'il fût, qui conduisoit des vivres, qui n'eût deux ou trois banderolles de toile rouge au-dessus. On en mettoit même jusques sur les cornes des bœufs & des buffles, & on en attachoit tout long des canons trois ou quatre avec des cordes. Tous les Cavaliers qui étoient armés de lances y avoient aussi attaché des morceaux de toile rouge taillés en forme de *banderolles* de soie, telles que les portent les *Saphis Capisuly*. Ce fut là un ordre exprès du grand Visir, qui croyoit épouvanter les Assiégés par ces girouettes.

Ces *Drapeaux* se divisent en petites *banderolles* au bout d'une lance que porte la Cavalerie *Capiculy*, en ceux des *Janissaires*, de la Cavalerie des *Timars*, des *ombardiens* qui sont en triangles & de différente couleur avec deux sabres en sautoir, & des *Canoniers* avec la figure d'un canon & d'un boulet.

Les Bachas & les Visirs ont un assez grand Etendard presque uniforme, au bout duquel est une boule de cuivre doré; il est tout rempli de broderie d'or qu'on fait dans l'Isle de Chio.

L'Etendard le plus noble est la queue de cheval faite à la main. Ils en joignent plusieurs ensemble, les teignent en rouge & leur font ensuite une tête avec de petites cordes de crin qui retombent sur la queue pour un grand ornement, mêlant le blanc & le noir, & tout est surmonté d'une grosse boule de cuivre doré, coutume des *Tartares* que les *Turcs* ont conservée pour distinguer les Commandans.

Celui d'un Département appelé *Beg* en a une, & celui d'une Province qui porte le nom de *Bacha* en a deux. Les *Beglerbegs* qui ont rang de Visir & qui résident dans les Villes Capitales des Royaumes conquis en ont trois: le Grand Visir cinq: & lorsque le Sultan marche en campagne il en a sept.

Il y a encore l'Etendard de *Mahomet* que le Sultan permet de sortir du Serrail & de porter en Campagne à

la principale Armée. L'Auteur de l'Etat Militaire l'Empire Ottoman n'en donne point la description comme ne l'ayant jamais vu. Il se contente de dire qu'ils ont toujours trouvé le moyen de le sauver, par qu'ils l'envoyoient toujours devant bien escorté. Ce qui l'escortèrent après la bataille de *Sblankemen* furent largement récompensés, parce qu'ils dirent que par un miracle de leur faux Prophète, il étoit devenu invulnérable au travers de la Cavalerie Imperiale.

**DRESSER** une pièce de bois, c'est applanir ou préparer autrement une pièce de bois avec l'hermine.

**DROGUERIE**, ce terme se dit de la pêche & de la préparation du hareng.

**DROIT** de Varech ou Varet, c'est tout ce que les Seigneurs des Fiefs voisins de la mer des côtes de Normandie prétendent sur les effets qu'elle pousse sur le rivage, soit de son crû, soit qu'il vienne d'un naufrage & d'un débris de Vaisseau. *Droit* d'ancrage, c'est ce qui se paye pour droits d'ancrage, de convoi, de havres, &c. Avant que de mettre à la mer on ne manque pas de se pourvoir des quittances de droits d'ancrage, de convoi & de havre, & de tous les droits & traites qui se levent.

**DROSSE**, ce sont les cordages ou palans, qui sur mer servent à approcher ou à reculer une pièce de canon de son sabord. Les deux bouts de la drosse tiennent des deux côtés à deux boucles, en sorte que la pièce de canon ne puisse reculer que jusqu'à des bornes ou tillac.

**DROSSE** se dit aussi d'un cordage qui sert à l'arrimage de la vergue d'artimon ou des autres vergues lorsqu'il s'y en trouve.

## E

**EBAROUÏ**, Vaisseau ébarouï; c'est un Vaisseau qui s'est desséché au soleil ou au vent, en sorte que les bordages se sont retirés, & que les coutures sont ouvertes. Pour éviter cet inconvenient on mouille très-souvent le Vaisseau & on jette de l'eau de tous les côtés.

**EBAUCHER** en terme de charpenterie, ébaucher se dit d'une pièce de bois qui est tracée suivant une recherche lorsqu'on la dresse avec la scie ou la



se avant que de la laver ou unir avec l'herminette.  
**BAUCHOIR**, c'est une sorte de ciseau dont  
 les Charpentiers se servent pour ébaucher les mortai-  
 ses: il a un manche de bois avec des viroles par les  
 deux bords.

**BRANLEMENT** de toutes les parties d'un  
 vaisseau, cela se fait par un coup de mer. *Ebranle-*  
*ment* se dit aussi d'un Bataillon qui manœuvre & fait  
 des évolutions.

**CART**: c'est la jonction & l'aboutissement de  
 deux pièces de bois, sçavoir de deux bordages ou de  
 deux préceintes entaillées. *Ecart* simple ou carré,  
 est quand les deux pièces de bois ne font seulement  
 se toucher carrément. *Ecart* long, c'est un as-  
 semblage long dans une pièce de bois grosse & épaisse  
 comme dans un quille. *Ecart* long dans une pièce de  
 bois beaucoup plus large qu'épaisse: c'est comme dans  
 un bordage ou dans une préceinte.

**ECHAFAUD**: c'est un lieu bâti de bois, qu'on  
 élève en terre neuve sur le bord de la mer où l'on ac-  
 commodé la moruë pour sécher. *Echafaud* ce mot se  
 prend encore de l'assemblage de plusieurs pièces de bois  
 de planches que l'on suspend avec des cordes sur  
 les côtés du Vaisseau pour y charter ou calfaté. On  
 fait aussi avec des traversins, des acores & des  
 planches.

**CHARPER**, terme de Charpenterie: c'est  
 faire plusieurs tours avec un cordage au tour d'un far-  
 rou qu'on veut lever, afin d'y attacher une écharpe  
 au bout de laquelle est une poulie où l'on passe le ca-

**CHARPES**, terme de marine, c'est une pièce  
 de bois ou de fer qui soutient la rouë d'une poulie &  
 porte le boulon ou roüet.

**CHELLE**, ou Etape, c'est un port ou lieu de  
 refuge, ou comme on l'appelle quelquefois plus connu  
 dans le Nord & la mer Baltique, une Ville d'Etape.  
 Le mot d'échelle ne se dit que sur la Méditerranée.  
 Sirne & Alexandrie sont les deux plus fameuses  
 échelles du Levant, & il y a peu de Nations Maritimes  
 de la Chrétienté qui n'y établissent un Consul, des  
 Facteurs, un Magasin, & un Bureau.

**ECELLE**, degré: ce terme se dit en général  
 de tous les endroits par où l'on monte & par où l'on  
 descend dans un Vaisseau.

**EHOME**: c'est une cheville de bois ou de fer,  
 qui va en amenuisant par les deux bouts, & dont la

longueur est d'un pied ou environ. On l'appelle au Tolet. Cette cheville sert à tenir dans un même endroit la rame du Matelot qui nage.

**ECHOUEMENT** : c'est le choc d'un Vaisseau contre un banc de sable ou un bas de fond, sur lequel il ne peut passer, faute d'y trouver assez d'eau : qui bien souvent le brise & en cause la perte. L'Ordonnance de la Marine de 1681. règle en 37. article tout ce qui concerne la Police qui doit s'observer pour la conservation des effets & marchandises provenant des naufrages, bris & échoüemens de Vaisseaux sur les côtes du Royaume.

Sa Majesté déclare d'abord qu'elle prend sous sa protection & sauvegarde les Vaisseaux, leur chargement, leur équipage, qui auront été jettés par la tempête sur les côtes de France, ou qui autrement y auront échoüé, & généralement tout ce qui sera échappé du naufrage, en défendant le pillage & la déprédation sous peine de la vie. Elle ordonne ensuite que tous les effets, biens & marchandises des Vaisseaux échoüés seront rassemblés, transportés & mis dans des magasins à ce destinés après un inventaire préalablement fait, desquelles marchandises, s'il ne se trouve aucun Réclamateur dans le mois, après qu'elles auront été sauvées, il sera fait vente de quelques-unes des plus périssables, pour être les deniers en provenans employés au paiement des salaires des Ouvriers qui ont travaillé au sauvement. Enfin Sa Majesté veut & entend que les Vaisseaux échoüés & les marchandises, autres effets provenans desdits Vaisseaux ou des débris ou naufrages, puissent être réclamés dans l'an à jour de la publication qui en aura été faite, & qu'ils seront rendus aux Propriétaires ou à leurs Commissaires, en payant les frais faits pour les sauver. Après lequel tems ils seront également partagés entre sadite Majesté & le Grand Amiral, ou le Gouverneur de Bretagne, si les bris, échoüemens & naufrages sont arrivés sur les côtes de cette Province, les frais du sauvement ou de Justice préalablement pris sur le tout.

**ECLUSE** : c'est un ouvrage fait pour soutenir & pour élever les eaux. Il se dit plus particulièrement d'une espèce de canal qui est enfermé entre deux portes. Ces sortes d'*Ecluses* conservent l'eau dans les navigations artificielles & rendent le passage des Bateaux facile lorsqu'ils montent aussi bien que quand ils descendent. *Ecluse* à tambour, c'est celle qui s'emplit & qui se vuide par le moyen de deux canaux voutés.

ouverts dans les jouillières des portes, dont l'entrée  
 ouvre & se ferme par une vanne à coulisse. *Ecluse* à  
 vanne, celle-ci s'emplit & se vuide par des vannes à  
 coulisse, qu'on pratique dans l'assemblage même des  
 portes. *Ecluse* à éperon, c'est celle dont les portes qui  
 ont deux vantaux se joignent en avant bec du côté  
 d'amont l'eau. *Ecluse* quarrée, les portes de cette *Eclu-*  
*se* n'ont qu'un seul éventail & elles se ferment quarré-  
 ment. *Ecluse* à vis: c'est une sorte d'écluse assez com-  
 mune en Hollande, dont l'eau sort par un trou ou par  
 deux qui sont pratiqués dans le terrain ou dans le  
 mur, qui est à côté, ou aux côtés de la porte de l'*E-*  
*cluse*, & dans le milieu de ce trou ou plutôt de ce pe-  
 tit chenal, il y a un trou rond qui descend du haut  
 du terrain dans le chenal qui est vouté. Ce trou rond  
 est fermé par une vis au lieu de vanne, & pour le  
 faire ouvrir afin que l'eau sorte, on tourne la vis de  
 même que pour la refermer. On appelle encore *Ecluses*  
 en Flandre plusieurs ais, grands, gros & forts, assem-  
 blés avec de fortes bandes de fer. Elles servent à rete-  
 nir l'eau qui inonderoit les terres qui sont plus basses,  
 elle n'étoit ainsi arrêtée. On leve ces écluses quand  
 il y a besoin de les noyer. *Ecluse* est aussi une petite  
 digue qui sert à amasser l'eau d'un ruisseau ou d'une  
 fontaine, pour la faire tomber ensuite sur la rouë  
 d'un moulin.

**ECLUSÉE**, ce mot signifie l'eau qui est conte-  
 nue & qui coule dans une écluse, depuis qu'on l'ou-  
 vre jusqu'à ce qu'on la ferme. *Eclusée* est encore un  
 demi-train de bois propre à passer dans une *Ecluse*.

**ECOLE** des *Agemolans*, ou *Novices* des Janissai-  
 res. Cette Ecole est un Noviciat établi par *Amurat*.  
 C'est là que par de continuels exercices très-fatiguans  
 ils acquièrent cette force de Corps si nécessaire à la  
 profession des armes. Trente d'entre ces *Agemolans*  
 s'appliquent au métier de Maréchal, de Potier d'é-  
 tain & de Barbier. D'autres sont occupés à porter des  
 bois & à couper du bois. D'autres font la patrouille à  
 Constantinople avec le *Jentzer-Agazy*, & portent le  
*Talka*, qui est ce bois avec lequel on ferre les pieds de  
 celui qui doit avoir la bastonnade. D'autres sont obli-  
 gés de passer la mer de *Marmara* sur des Galeres qui  
 vont charger de la pierre & du bois à Smit pour les  
 bâtimens du Serrail & des Mosquées royales, & d'au-  
 tres enfin au nombre de six cens font des chevilles  
 pour les Charpentiers & Calfateurs des Navires, & il  
 leur est permis de rester dans les *Odas* qui sont proches

de la Mosquée de *Bisat*, à *Curscium-Matlalassy* & à *Curgiu-Sapy*, par ce moyen ils parviennent à être *Baltagys* des Sultanes, qui sont des Navires Turcs ensuite *Capigys* d'une Compagnie, & ensuite ils arrivent au poste de Capitaines à proportion de leurs services passés.

Les *Agemolans* sont divisés en quatre cent trente *Odas*, qui comprennent chacune soixante, quatre-vingt & cent personnes, lesquelles ont chacune trois Officiers, le *Ciobagy* qui commande à ses Officiers subalternes, comme le Capitaine d'un *Oda* des *Janiffaires* aux siens, mais qui dépend de l'*Istambol-Agasy*; le *Meydan-Bascy* a le même emploi qu'un Lieutenant d'un *Oda* des *Janiffaires*, & avec cela il peut punir les *Agemolans* de sa Compagnie lorsqu'ils l'ont mérité. Les *Agemolans* prétendent aussi avoir le privilège de ne pouvoir être punis que par un Officier élevé parmi eux. Aussi entretiennent-ils auprès de l'*Aga* un *Capigy*, afin que s'il arrive que l'un d'eux soit accusé, il sollicite pour le faire renvoyer au Lieutenant de l'*Oda*; le troisième Officier est le *Capigy* qui est la même chose qu'un de nos Sergens.

**E C O L E** de Marine: c'est une Académie établie dans un Département pour apprendre aux jeunes Officiers & aux Gardes de Marine ce qu'il faut qu'ils sachent. *Evole* est aussi un Vaisseau que le Roi de France fait armer pour l'instruction des mêmes Gardes de Marine.

**E C O P E**, c'est une espèce de pelle de bois un peu creuse qui a un rebord de chaque côté, & avec laquelle on vuide l'eau qui entre dans les Bateaux, sur les rivières & dans les Chaloupes.

**E C R I T U R E S**: ce sont tous les papiers, journaux, registres, passeports, connoissemens, lettres, & enfin tout ce qui se trouve dans un Vaisseau.

**E C R I V A I N** du Roi: c'est un Officier que le Roi commet non-seulement pour écrire les consommations qui se font dans un Vaisseau, mais encore pour tenir registre de ce qui y entre & de ce qui en sort. Il sert dans les Magasins ainsi que sur les Vaisseaux; & tenant compte de ce qui reste dans les uns & dans les autres, il le rend à l'Intendant ou au Commissaire Général. Dans un combat il se tient au courroir de la foute aux poudres pour y écrire les consommations, & prendre garde que les gargouffes soient distribuées exactement & avec ordre; ses fonctions sont si étendues qu'il seroit trop long de les rapporter ici. On les

ut voir au Titre II. du Livre I. de l'Ordonnance de 1689.

La fonction de l'Ecrivain d'un Vaisseau de guerre est de tenir registre du nombre des gens de l'Equipage & de leurs qualités, de ceux qui meurent dans le voyage ou dans l'expédition, du tems de leur mort, de ce qui provient de la vente de leurs hardes qui se fait au pied du grand mâ. Il tient aussi registre de tous les appareils du Navire, de ce qui y entre & de ce qui en sort : des noms des Matelots & du lieu de leur naissance. Il écrit les ordres du Capitaine & en fait des affiches que l'on met au pied du grand mâ : il tient note de tout ce qui se passe & qui peut concerner le service de l'Etat : il tient un rolle des gens de l'Equipage toujours prêt : il tient registre de ceux qui obtiennent leur congé & de ceux qu'on enrolle de nouveau. Il ne doit prendre de présens de personne sous quelque prétexte que ce soit. Il écrit tout ce qui se fait, même jusqu'au nombre des coups qui se tirent. Depuis que le Vaisseau, soit de Guerre, soit Marchand est au-delà du Golfe de Gascogne, & qu'il avance vers l'Ouest, il ne doit laisser passer aucune des occasions qui se présentent d'écrire à ses Seigneurs ou Maîtres, & de les informer de l'état du Vaisseau & de l'Equipage, ne payant jamais aux Matelots plus du quart de leurs gages sur la route ; de toutes lesquelles choses il est obligé de présenter à son retour le registre au Conseil de Marine, sur lequel registre il met la figure d'un gibet à côté du nom de chacun de ceux qui ont deserté pendant l'expédition.

**E C R I V A I N** principal : c'est un Officier qui tient le milieu entre le Commissaire & l'Ecrivain du Roi. Messieurs *Ozanan* & *Desrosches* ayant marqué cette qualité on n'a pas voulu l'omettre ici : cependant on ne la trouve pas dans les dernières Ordonnances : on n'y voit point de milieu, on trouve seulement que l'Ecrivain du Roi rendra compte au Commandant & à l'Intendant, & en l'absence de ce dernier au Commissaire embarqué.

**E C R I V A I N** employé aux radoub. Il a le même soin & fait les mêmes choses qui sont prescrites à celui qui est employé aux constructions.

**E C R I V A I N** de la Corderie : il assiste à la réception des chanvres, dit son sentiment sur leur qualité, & est présent lorsque le Garde-Magasin les délivre au Maître Cordier ; il en tient un registre aussi bien que de la qualité, quantité & poids des cables qui en

proviennent, des étoupillons & des déchets. Il fait peser tous les Samedis au soir en présence du Commissaire & du Controlleur le fil qui a été fait pendant la semaine & enregistrer le poids. Il a inspection sur les Ouvriers & Journaliers, il observe la même chose pour la tenuë des rolles que l'Ecrivain des constructions & des radoubs.

**E C R I V A I N** du Roi établi dans l'Hôpital. Il ne permet de recevoir dans l'Hôpital que les malades & blessés qui ont ordre du Commissaire qui en a la direction. Il écrit leurs noms & le lieu de leur naissance, leurs fonctions, maladies, blessures, le jour qu'ils sont entrés, & celui qu'ils sortent, soit par mort ou autrement. Il fait inventaire de leurs hardes, les enferme, &c. Il fait arrêter tous les jours par le Commissaire de l'Hôpital sur son registre la quantité de rations qui ont été fournies, &c. Il tient un rolle des gens de service & un inventaire des meubles, linges & utensiles de l'Hôpital.

**E C R I V A I N** d'un Vaisseau Marchand: c'est un Commis que mettent sur un Vaisseau les Négocians à qui il appartient, pour avoir soin & veiller à ce que rien ne soit ni détourné, ni dissipé mal à propos. Cet Ecrivain est tenu d'avoir un registre ou journal cotté & paraphé à chaque page par le Lieutenant de l'Amirauté du lieu d'où il part, s'il y en a, sinon par deux des principaux Propriétaires du Navire.

Il écrit dans ce registre les agrès & apparaux, armes, munitions & victuailles du Vaisseau: les marchandises qui sont chargées & déchargées, le nom des Passagers, le fret ou nolis par eux dû: le rolle des gens de l'Equipage, avec leur âge, qualité, gages & appointemens, les noms de ceux qui décèdent dans le voyage, le jour de leur décès, & s'il est possible, la qualité de leur maladie, & le genre de leur mort: les achats qui se font pour le Navire depuis le départ, les ventes des marchandises, soit par échange, soit en argent, la consommation des vivres & munitions, enfin tout ce qui concerne la dépense du voyage.

Il écrit aussi les délibérations qui sont prises, & le nom de ceux qui opinent, les faisant signer s'ils le peuvent. Il veille à la distribution & conservation des vivres, & en fait rendre compte au Dépensier de huitaine en huitaine. Il reçoit les testamens de ceux qui meurent sur le Vaisseau; il écrit le nom, âge, qualités, & s'il se peut le genre de leur maladie, & fait l'inventaire de ce qu'ils y laissent de biens & har-

es, desquels testamens, informations, inventaires, il remet les minutes au Greffe de l'Amirauté vingt-quatre heures après le voyage fini. En un mot il n'arrive & ne se fait rien dans un Vaisseau Marchand dont uncrivain exact ne doit charger son registre, qu'il ne soit en trop bon ordre, puisqu'en cas de besoin il peut faire foi en Justice. Il ne peut quitter le Vaisseau que le voyage entrepris ne soit achevé, à peine de la perte de ses gages, & d'amende arbitraire. Il sert de Greffier aux procès criminels. Pour faire toutes les informations, pour éviter toute fraude & surprise en fait de testamens, il est obligé de remettre au Greffe de l'Amirauté toutes les minutes des informations, testamens & inventaires, vingt-quatre heures après le retour du Navire.

**ECRIVAINS** employés aux constructions. Ils ont inspection sur la construction d'un Vaisseau, tenant un rôle des Ouvriers, qui y sont employés, & ils y marquent la paye. Ils les appellent & en font la revue toutes les fois qu'ils entrent au travail. Ils reçoivent du Garde Magasin les chevilles, clous, & ferrailles servant à la construction, & les distribuent en sorte qu'ils en puissent rendre compte. Ils font écrire dans les Magazins les pièces de bois que les Charpentiers font prendre dans le parc au bois, & marquent sur le registre tous les bois & autres matières, qui entrent dans la construction d'un Vaisseau, & ils en donnent à la fin de chaque mois un état & détail à l'Intendant, aussi bien que du nombre & montant des journées des Ouvriers.

**ECRIVAINS** & Commis des Classes des Matelots. Ils lisent & font exécuter les Ordonnances. Ils tiennent des rôles des Officiers Mariniers & Matelots, & des lieux où ils sont établis. Ils arrêtent & visitent les rôles des Equipages & visitent les Bâtimens Marchands, François & Etrangers & en tiennent des états. Ils reçoivent les ordres du Commissaire préposé au lieu où ils sont établis, & lui rendent compte de tout ce qui se passe au sujet de l'enrollement des Matelots.

**ECU** de campagne : ce sont quinze francs de l'ustensile des cent cinquante jours, du quartier d'hiver du Cavalier, qu'on lui distribue en cinq payemens égaux, en entrant en campagne & avant que d'en sortir.

**ECUBIER** : ce sont des trous ronds qu'on fait aux deux côtés de l'avant du Vaisseau à tribord & à

bas bord de l'étrave pour passer les cables quand on veut mouiller. A Marseille on les appelle œils.

**ECUEILLE** de Cabestan : c'est une certaine plaque de fer sur laquelle tourne le pivot du Cabestan, quelques-uns l'appellent noix.

**ECUMER**, la mer écume : c'est quand elle s'agite & qu'elle s'élève comme une écume blanche. *Ecumer* la mer, *Pirater*, c'est voler sur mer.

**ECUSSON**, écu d'Armes : c'est un ornement qu'on voit souvent aux Vaisseaux en divers endroits, comme au fronteau d'un château d'arrière, & au fronteau du château d'avant en dedans, sur-tout au fronteau de l'avant sur le coltie, où les grands Vaisseaux en ont deux. On met divers ornemens à ces écussons, & le plus souvent celui du fronteau du corps de garde ou château d'arrière, est chargé des armes du Propriétaire du Vaisseau, ou de la Ville, ou de la Province de laquelle on a donné le nom au Navire : car la figure qui représente la chose marquée par le nom se met au miroir. Les Hollandois y mettent ordinairement des noms de Villes ou de Provinces, ou d'autres Places. La Compagnie des Indes de ce même Etat, dont chaque Directeur à son tour, donne le nom aux Vaisseaux nouvellement construits, observant de ne donner les noms des grosses Villes & des Provinces, qu'à des Navires de cent trente pieds de long de l'étrave à l'étambord ou au-dessus. Mais au-dessous on leur donne les noms des autres moindres Places. Les Espagnols donnent des noms de Saints, & les François donnent maintenant des noms de certaines qualités qu'ils supposent que les Vaisseaux auront : par exemple le Foudroyant, l'Invincible.

**EFFLOTTE** : c'est un terme dont quelques Navigateurs se servent pour dire écarté d'une Flotte ou d'un autre Vaisseau, avec qui l'on alloit de compagnie.

**ELARGIR**, un Vaisseau s'élargit, c'est-à-dire, qu'il prend ou donne la chasse.

**ELEVATION**, terme d'Artillerie. La plus grande élévation qu'on doit donner pour faire tirer un canon, est de quarante-cinq degrés. Plus le canon a d'élévation sur l'horizon, plus ses coups sont foibles : moins il a d'élévation, ou plus il est abaissé, & plus il agit avec force.

**ELINGUE** : grosse corde, dont les deux bouts sont étroitement liés l'un avec l'autre avec une forte ficelle comme un cerceau, & qu'on a ensuite rappre-



née & liée par le milieu avec une semblable ficelle, pour en faire la figure d'un huit de chiffre qui est de deux boucles. On se sert sur mer de cette corde pour embrasser les plus gros tonneaux de marchandises, un bout par une boucle, l'autre bout par l'autre boucle; puis passant un crochet entre les deux boucles, on relève ces tonneaux du fond de cale à la faveur de la moufle, & on les met à port. Les Marchands en gros, Plombiers, Voituriers par eau se servent pareillement de l'Elingue pour embrasser les saumons de plomb, & les transporter où ils veulent à la faveur de deux hommes. *Elingue* à pattes, c'est celle qui n'a point de ceuds coulants mais deux pattes de fer. On se sert de elle là pour tirer du fond de cale les futailles pleines.

**ELINGUET**, c'est une pièce de bois qui tourne horizontalement sur le pont du Vaisseau & a d'ordinaire un pied & demi ou deux pieds de longueur, & sert à arrêter le cabestan ou à empêcher qu'il ne dévire. Il y a aussi un Elinguet de virevaut qui est une petite pièce de bois droit qui a le même usage pour les virevaux, qu'ont les autres élinguets à l'égard du cabestan.

**EMBANQUE**, être embanqué c'est être sur le grand banc de terre neuve.

**EMBARCADERE**: c'est le lieu où les Espagnols font leurs embarquemens sur les côtes de l'Amérique qui sont mouillées de la mer du Sud. C'est un lieu qui sert de Port à quelque Ville considérable, qui est plus avancée dans les terres. *Caluo* par exemple, est l'*Embarcadere* de Lima, ville capitale du Perou, & *Arica* l'*Embarcadere* de Potosi. Il y a même des *Embarcades*, dont la Ville à qui ils servent de Port, est quelquefois quarante, cinquante & jusqu'à soixante lieues de la mer. On appelle ces lieux embarcadères, parce que c'est là que s'embarquent toutes les marchandises qui viennent de ces Villes, & où se débarquent toutes celles qui leur sont destinées.

**EMBARDER**: c'est s'éloigner en terme de Marine. On dit *Embarde* bas bord, ou embarde stribord, ou embarde au large, lorsqu'étant auprès d'un Navire avec une chaloupe on se jette de côté & d'autre pour s'en éloigner.

**EMBARGO**: mettre un **EMBARGO**. Ce terme se prend pour un Arrêt, ou pour les ordres que les Souverains donnent d'arrêter tous les Vaisseaux dans leurs Ports, & d'empêcher, qu'il n'en sorte au-

cun , afin de les prendre , & retenir eux-mêmes pour le service de l'Etat , & les contraindre de servir et payant : c'est ce qu'on appelle proprement en France fermer les Ports , & ce que les Anglois & les Hollandois appellent *preller*.

**EMBARQUEMENT**. Action par laquelle on charge des Marchandises dans un Vaisseau , on lui dit aussi des frais qu'il en coûte pour les embarquer.

**EMBELLE** : c'est la partie du Vaisseau , qui est comprise depuis la herpe du grand mât , jusqu'à celle de l'avant , ou depuis le grand mât jusqu'au dogue d'amure , comme c'est la partie la plus basse des côtes du navire , on y met des fugues , lorsqu'on veut donner bataille.

**EMBODINURE** , on appelle embodinure plusieurs menus bouts de corde , dont l'arganeau de l'ancre est environné , on le fait pour empêcher que le cable ne se gîte contre le fer.

**EMBOUCHURE** d'une rivière , c'est l'endroit par où une rivière se décharge dans la mer. Embouchure d'une baie , c'est l'entrée de la baie.

**EMBOUQUER** : c'est comme quand on entre dans les Isles des Antilles. Lorsqu'on commence à enfiler un passage étroit entre les Isles , ou des terres cela s'appelle *embouquer* dans l'Amérique.

**EMBRAGUER** , c'est mettre ou tirer une corde dans un Vaisseau à force de bras.

**EMBREUMENT** : c'est une manière d'entrailler une pièce de bois , afin d'empêcher , qu'une autre pièce jointe , assemblée avec la première , ne se hausse , ni ne se baisse.

**EMBROUILLER** les voiles : c'est les carguer ou les ferler. Ce mot vient de celui de broüils , dont on se sert le long de la Manche , pour dire , cargues.

**EMBRUME** , tems embrumé : c'est un tems de broüillards , pendant lequel on a peine à se connoître. Ce mot vient de brume , qui veut dire broüillard de mer.

**EMMARINER** un Vaisseau , c'est-à-dire mettre du monde dessus , & les faire aller en mer. *Gen emmarinés* , ce sont ceux , qui par de longs voïages se sont accoutumés à la mer , ou ceux qui se sont embarqués depuis peu , & qui ayant été travaillés du mal de mer , sont remis & se portent bien.

**EMMICLER** un étai , c'est-à-dire , remplir le vuide , qui est le long des tourons des cordes , dont l'étai est composé.

**EMMORTISER** : c'est faire entrer dans une entaille le bout d'une pièce de bois, ou de fer, diminié quarrément environ du tiers de son épaisseur.

**EMPATEMENT** d'une gruë : ce sont les pièces de bois sur lesquelles elle est élevée. L'empatement, les racinaux d'une gruë sont quatre pièces de bois, qui se traversent en double croix, & qui soutiennent le mât de la gruë, & ses bras, c'est-à-dire ses huit mâts à contrefiche.

**EMPATURE** : on appelle empature dans un vaisseau la jonction de deux pièces de bois mises à côté l'une de l'autre. *Empater*, c'est mettre les deux bouts des deux pièces de bois l'un à côté de l'autre, & les faire joindre.

**EMPE'CHE'E**, une manœuvre *empêchée*, c'est-à-dire qu'elle est embarassée.

**EMPENELLE**, c'est une petite ancre, que l'on mouille au devant d'une grosse. Il y a un petit câble qui la tient, & ce câble est frappé à la grosse ancre, afin que le Vaisseau soit plus en état de résister à la force du vent.

**EMPESER** la voile, la mouiller, c'est jeter de l'eau dessus. Quand la voile est si claire par les cueilles au milieu, que le vent passe au travers, son tissu se desserre, par l'eau qu'on y jette, & cela fait que la voile prend mieux le vent.

**EMPIRANCE** : ce terme se dit du déchet, corruption, ou diminution, qui arrive aux Marchandises, par la tempête, ou quelque autre accident contraint de jeter de côté & d'autre dans le Vaisseau. On dit aussi *empirance* & *empirer* par son propre vice, quand la corruption, ou diminution arrive sans accident, & sans autre cause, que des causes naturelles, qui en font l'altération.

**EMPOULETTE**, c'est un assemblage de deux fioles faites en poires, & jointes l'une à l'autre, par un gou, qui est étroit, & qui sert à faire passer du sable, très-délié de la fiole de dessus dans celle d'en bas. La quantité de ce sable est mesurée pour déterminer l'espace d'une demi-heure.

**ENCABANEMENT** : on appelle ainsi la partie du côté du navire, qui rentre depuis la ligne du fort, jusqu'au plat-bord.

**ENCAPE'**, être encapé, c'est être entre les caps. Cela se dit par exemple, lorsqu'on revient de la mer, & qu'on se croit entre les Caps de Finisterre, & d'Ouessant.

**ENCASTILLAGE** : c'est l'élevation de l'arrière, & de l'avant d'un Vaisseau, & tout ce qui est construit depuis la lisse de vibord jusques au haut.

**ENCLAVÉR**, en terme de Charpenterie, c'est enfermer une chose dans une autre, en sorte qu'elle l'environne si bien, qu'elle ne puisse s'en détacher qu'avec facture, ou grande peine.

**ENCOGNURE**, c'est le courbe, ou le coude d'une pièce de bois courbe, comme d'un genou, d'un cour-bâton, &c.

**ENCOUTURE** : c'est quand les bordages d'un Vaisseau passent l'un sur l'autre, au lieu de se joindre quarrément.

**ENDENTE** : cela se dit de deux pièces de bois qui de distance en distance, entrent l'une dans l'autre pour plus de liaison.

**ENDORMI**. Vaisseau endormi, cela se dit d'un Vaisseau, qui a perdu son erre, soit après avoir pris vent devant, soit pour avoir mis côté en travers, ou soit pour avoir mis les voiles sur le mât.

**ENFLECHURES**, terme de Marine, ce sont des cordes qui traversent les haubans en forme d'échelons. Elles servent à monter aux hunes, & au haut des mâts.

**ENGAGÉ**, ou trente-six mois. C'est celui, qui voulant passer aux Isles de l'Amérique Françoisse se fait payer son passage au Capitaine du Vaisseau, s'oblige de servir durant trois ans la personne à qui le Capitaine le donnera, ou le négociera. Les Anglois de mandent sept années d'engagement pour les passer leurs Colonies. En France les engagés n'en donnent que trois pour aller aux Isles, ce qui les fait appeler trente-six mois.

**ENGAGEMENT** d'un Matelot : c'est la convention qui se fait avec lui de la part du Capitaine ou du Maître de Vaisseau.

**ENGIN** : c'est une machine pour enlever de fardeaux telles que sont les chevres, les grûes, les gruaux, les verrins, & autres semblables. L'*Engin* n'est différent du gruaux, qu'en ce que la pièce de bois qui se nomme fauconneau, ou étourneau, est posée horizontalement sur le poinçon & sur les liens de l'engin, & est un peu plus courte que celle du gruaux qui est posée de bas en haut.

**ENGRAISSEMENT** : joindre du bois par *engraissement*, c'est l'assembler à force, en sorte que les

Les tenons ne laissent aucun vuide dans les mortaises.

**ENGRENER** la pompe : c'est - à - dire attirer dans la pompe l'eau qui reste au fond du Vaisseau , afin de mettre ce reste dehors.

**ENJALER** une Ancre , c'est attacher à l'ancre deux pièces de bois , qu'on appelle Jas & les empater croitement ensemble vers l'arganeau ; & ce Jas sert contrebalancer dans l'eau la pate de l'ancre , pour faire tomber sur le bon côté. On dit aussi en jaur une ancre.

**ENJOUER** : ce commandement de l'exercice se fait en deux tems. Au premier on pousse les deux bras devant soi en les levant , de manière que le bout de la pousse soit à la hauteur de la ceinture. Au second on met en joie à l'épaule droite en lâchant le pied droit en arrière , ayant le genou gauche un peu plié , le pied droit tendu , les armes plates.

**ENLACURE** , terme de Charpenterie , c'est pour dire percer les mortaises , & les tenons , afin d'y passer une cheville , qui arrête , & fasse tenir fermes les pièces assemblées.

**ENLIGNER** le bois avec une règle : c'est mettre les pièces sur une même ligne , ce qui se fait avec une règle , ou avec un cordeau.

**ENSEIGNE** de Vaisseau : c'est un Officier , qui doit obéir au Lieutenant & avoir par subordination , & en son absence , les mêmes fonctions que les Capitaines de Brulots commandent aux Lieutenans de Frégates légères , & aux Enseignes de Marine , & les Enseignes de Vaisseau aux Lieutenans de Frégates légères.

**ENSEIGNE** chez les Turcs s'appelle *Baïctar*. Il porte dans les Janissaires un Drapeau moitié rouge , & moitié jaune avec deux épées en sautoir.

**ENSEIGNE & DRAPEAUX** d'un Régiment. J'ai donné Tome I. la définition d'*Enseigne* , & j'ai parlé de ses différentes significations. Ici je n'ai qu'à rendre compte du service des Enseignes , ou Lieutenans en second , qui sont chargés de porter les Drapeaux.

Quand un Régiment prend les armes en garnison ; les *Enseignes* & Lieutenans en second destinés pour porter les Drapeaux , doivent se trouver à la tête du Détachement destiné pour les escorter , afin de les aller chercher chez le Colonel , ou autre Officier commandant le Régiment pour de-là les porter Tambour-

battans à leurs Compagnies , ou au Bataillon s'il est assemblé. Dès qu'ils en sont chargés ils ne sçauroient avec trop d'attention les porter très soigneusement partout , où il est nécessaire , & ensuite les rapporter dans le même ordre.

En campagne ils doivent se trouver à leur Drapeau après l'assemblée battue , s'en saisir dès qu'on prend les armes & le porter où il leur est ordonné par le Commandant du Régiment , ou par le Major , qui fait exécuter ses ordres suivant la disposition du Régiment , sçavoir lorsqu'il est en bataille, les *Enseignes* doivent être à la tête du centre de chaque Bataillon , & y marcher. Quand le Régiment marche par manche , ils doivent être à la tête du centre de la seconde manche , un pas en avant des Soldats du premier rang de cette division. S'il marche par des divisions plus petites , ils doivent marcher de même à la tête de celle du centre. S'il s'agit de passer en revue ils se posent à la tête de leur Compagnie , & ils y marchent. S'il arrive que le Général de l'armée , ou quelqu'autre personne considérable que les Troupes doivent saluer , viennent à passer , ou s'il faut passer devant eux , les trois Officiers , qui portent les Drapeaux de chaque Bataillon , se réglent par leur droite , ou par leur gauche , suivant la situation de ceux qu'ils doivent saluer , pour baisser en même tems leurs Drapeaux par un mouvement égal , la lance-basse , jusqu'à demi pied de terre , vis - à - vis ceux qu'ils doivent saluer , en ôtant leurs chapeaux de bon air de la main gauche , ils les relevent à l'instant , & ils se couvrent en même tems.

Lorsque le Régiment doit combattre , leur poste est au centre de chaque Bataillon entre le second & le troisième rang. Ils doivent considérer que cet emploi est des plus honorables , & leur fournit souvent les occasions de se distinguer : ainsi ils ne doivent pas ignorer , qu'il faut dans une bataille , ou une autre affaire de guerre ne ceder leur Drapeau qu'avec la vie , étant le principal objet de l'honneur du Régiment. Ils doivent observer sur-tout dans ce cas de le porter assez haut , pour que les Soldats puissent le voir de loin & s'y rallier.

Dans les marches ordinaires , & dans les haltes même , il ne leur est pas permis de faire porter leurs Drapeaux par les Sergens , ou des Soldats : c'est cependant ce qu'on voit aujourd'hui par une tolérance des Commandans , qui souffrent que leurs *Enseignes* se négli-

get là-dessus , & qu'ils quittent leurs Drapeaux , quand le Régiment est sous les armes. Mais il leur est expressément défendu de badiner avec leurs Drapeaux , & de les déchirer en passant dans les bois ou ailleurs ; & lorsqu'ils se trouvent rompus , ou gâtés par leur usage , on les fait raccommoder à leurs dépens , & on les met aux arrêts.

En rentrant dans le Camp les *Enseignes* doivent porter leurs Drapeaux au front de leur Bataillon , & se partager à distance égale entre le front de bandière & les faisceaux des armes , observant de mettre le Drapeau-Colonel sur la droite , encore ne doivent-ils pas les quitter que les Sentinelles auxquelles ils doivent être consignés ne soient postées. Quand le Régiment arrive dans une ville , ou dans un autre lieu pour loger , ils les reportent au logis de celui qui commande le Régiment.

**ENTAILLE** : c'est l'ouverture , qu'on fait dans le bois qu'on taille en certain endroit pour y en faire entrer un autre , que l'on y veut joindre. On fait des entailles quarrément , en adent , & à queue d'aronde : c'est-à-dire quand on enlève quelque chose d'un morceau de bois , pour en joindre un autre morceau , sur celui , dont on a enlevé quelque chose. *Entaille perdue* , ou à bouts perdus , à filet , c'est lorsque les deux morceaux de bois qu'on veut joindre sont coupés en batrein.

**ENTAILLE** quarrée , c'est lorsque les morceaux de bois se joignent quarrément dans leurs entailles.

**ENTAILLES** , ou dents d'affût de bord : ce sont des hoches , ou coches , qu'on fait au derrière de l'affût dans les flasques , pour y mettre le traversin sur lequel se met le coin de mire.

**ENTAILLE** pour limer les scies : c'est un billot de bois fendu dans lequel les Menuisiers font entrer le bout de leurs scies , quand ils veulent en limer les dents , & pour tenir la scie plus ferme dans la fente du billot. Ils y mettent aussi un coin de bois.

**ENTENNES** : ce sont trois mâts , qui sont plantés sur le côté de la machine , où sont frappées les balivernes qui servent à élever les mâts.

**ENTER** : c'est un terme de Charpenterie , qui veut dire joindre bout à bout , & à plomb , deux pièces de bois de charpente de même grosseur.

**ENTERRE** les futailles , c'est-à-dire les mettre en partie dans le lest du Vaisseau.

**ENTREMISES** : ce sont de petites pièces de

bois qui étant posées dans un Vaisseau entre les autres, les tiennent sujettes, & servent aussi à les renforcer. Ce terme se dit encore de certaines pièces de bois, qui sont posées entre les taquets, ou fuseaux du cabestan pour les tenir.

**ENTREPOST** pour la Marine : c'est un Port de Mer, où l'on a établi un Magasin pour y recevoir les Marchandises, qui doivent être transportées ailleurs. Ce mot se dit aussi d'un Magasin, où une Compagnie de Négocians fait mettre ses marchandises dans quelque Ville de commerce que ce soit.

**ENTREPRENEUR** de navire : c'est celui qui s'engage à faire fabriquer & fournir un Vaisseau tout construit, aux termes d'un certain devis, qui se fait entre lui & l'acheteur pour le prix dont ils sont convenus. Lorsqu'on fait marché pour la construction d'un Vaisseau, il est libre au Bourgeois ou acheteur de proposer telles conditions qu'il lui plaît, & quand elles sont acceptées de l'Entrepreneur, on les rédige par écrit, ce qui s'appelle *devis*, & il faut qu'elles soient exécutées.

**ENTRE-SABORDS**, bordage, qui sont entre les ouvertures des sabords d'un Bâtiment, ou dans l'intervalle des sabords.

**ENTRE-TOISE** en terme de charpenterie, c'est une pièce de bois qui se met de travers dans un pan de charpente pour en entretenir d'autres. *Entretoise* dans une chèvre est aussi une pièce de bois, qui traverse le bras de la chèvre, & sert à les tenir en état. *Entretoise* croisée, c'est celle dont l'assemblage se forme en croix de S. André. *Entretoise* d'affût, ce mot se dit encore d'une pièce de bois, qui est posée entre les flasques d'un affût de Canon de Marine, & qui sert à les joindre, à les entretenir, à les assurer, & à supporter le Canon.

**ENVOIE** : c'est ainsi que sur mer l'on commande au Timonier de pousser la barre du Gouvernail, pour mettre le Vaisseau vent devant.

**EPACTE** : c'est une règle fondée sur ce que l'année lunaire, qui n'est que de trois cents cinquante quatre jours, a onze jours de moins que l'année solaire qui en a trois cents soixante-cinq. Pour trouver l'âge de la Lune, il faut ajouter l'*Epacte* de l'année courante au nombre des mois, qui sont écoulés depuis celui de Mars, & au nombre des jours du mois, où l'on est, & si tous ces nombres mis ensemble passent 30 il faut ôter ce nombre trente, & ce qui reste sera l'âge de la



ne. L'Épave augmente d'onze chaque année.

ÉPERON d'un Vaisseau : c'est comme je l'ai dit  
me I. un assemblage de plusieurs pièces de bois, qui  
une grande faillie à l'avant du Vaisseau, & qui  
avance le premier en mer. Il est soutenu par l'étra-  
Les pièces principales dont il est composé sont les  
te-vergue, les cour-bâtons, les aiguilles, le lion ou  
tion.

es. longs éperons retardent le fillage du Vaisseau à  
se de leur pesanteur, c'est ce qui a fait venir la  
tume de les faire courts, & arrondis. Mais il n'y a  
at de mesures particulieres à prescrire à cet égard.  
Maître Charpentier en use comme il lui plaît, &  
n l'expérience qu'il a. Autrefois on les faisoit géné-  
ment longs : aujourd'hui on les fait courts & ar-  
dis, quoique la plupart des Charpentiers demeu-  
t d'accord que les grands navires ne devroient pas  
ir des éperons si courts, parce qu'ils ne contien-  
nt pas assez d'espace pour les usages auxquels ils sont  
tinés.

Il est vrai que les éperons des Vaisseaux, qui sont  
struits principalement en vuë qu'ils soient légers à  
voile, doivent être courts, aussi-bien que leurs  
auprés, parce que plus ils sont longs, plus ils retar-  
nt le mouvement du Vaisseau, & l'ébranlent trop  
sque la lame le prend par l'avant. Plus les éperons  
t légers, moins résistent-ils à l'eau, qui roule con-  
eux, & par conséquent ils communiquent au Vais-  
u moins de mouvement contraire à sa route. Lors-  
e les éperons sont trop pesans & trop longs, &  
il leur arrive quelque accident en mer, on est sou-  
nt obligé de les couper, n'y ayant pas moyen de les  
ablir à cause de leur grandeur : & si on les laissoit  
demi séparés, & comme pendans, ou que quel-  
es-unes de leurs pièces le fussent, ils seroient rouler  
Vaisseau, & pourroient causer d'autres desordres.

Outre cela, ceux qui sont trop pesans, font trop  
omber le Vaisseau sur le nez. Quoi qu'il en soit, il est  
soin cependant que les Navires de guerre aient des  
perons au moins d'une certaine grandeur convena-  
e, parce qu'ils servent beaucoup à l'équipage, qui va  
nettoyer, & y prendre l'air commodément, & sans  
mbarrasser, on en fait aussi plus facilement toute la  
manœuvre de beaupré ; & sur-tout ils font un bel or-  
ement dans les mêmes Navires de guerre, ils ser-  
ent aussi de prison. On y tient au fer les insolens &

les mutins, qui y demeurent jour & nuit, & ils font a pain & à l'eau.

Les épérons des Navires de guerre, qui font monté par les Amiraux, & les autres Officiers Généraux on presque toujours des ornemens particuliers pour marquer de distinction. Par exemple entre les cour-bâtons on les garnit de planches en ceintre, & l'on fait de festons, des ouvrages de relief, & d'autres ornemens de sculpture aux Porte-vergue. On en met même aussi sur les cour-bâtons, & ce sont des figures de Naiades, ou d'autres, telles qu'il piaît à l'Ouvrier.

**E P I N E U X**, un endroit épineux, c'est à-dire qu'il y a beaucoup de roches, qui se découvrent de basse mer, ou qui sont découvertes.

**E P I T E**, terme de charpenterie, c'est un petit coin ou cheville de bois quarrée & pointuë, qui étant mise dans le bout d'une autre cheville, sert à la grossir.

**E P I T I E'** : c'est un petit retranchement de planches fait le long du côté du Vaisseau, pour mettre le boulets.

**E P I T O I R** : c'est un instrument de fer, long d'un pied, qui est pointu & quarré, & dont l'usage est d'ouvrir le bout d'une cheville de bois, & la renfermer en y mettant un coin, qui est une autre petite cheville quarrée de bois.

**E P O N T I L L E** : c'est une pièce de bois, qui sert à divers usages, selon qu'elle est longue & grosse. Il y en a qui ont environ trois pieds de longueur, & qu'on met au bout des côtés du Vaisseau, afin d'y passer de menuës cordes. Leur usage est de soutenir les pavois, & les garde-corps. *Epontilles* d'entre les ponts sont proprement des étances, qui sont posées sur un des ponts du Vaisseau, pour soutenir l'autre pont qui est au-dessus, étant mises sous les barreaux de ce pont.

**E Q U A R R I R** : c'est dresser du bois, & le rendre égal de côté & d'autre. *Equarrissage*, pièce de bois de tant de pouces d'équarrissage. On dit qu'une pièce de bois a six sur huit pouces d'équarrissage pour faire entendre les deux plus courtes dimensions. *Equarrissement* : c'est la réduction d'une pièce de bois en grume à la forme quarrée.

**E Q U A T E U R** : c'est l'un des grands cercles mobile de la Sphère, qui étant également distant de l'un à l'autre Pôle, nous représente aussi dans la

C'est un cercle que nous concevons de même en être également éloigné, & diviser le monde en deux Hémisphères, dont l'un est Septentrional, l'autre Méridional. On l'appelle aussi équinoctial, à cause que le soleil le coupant deux fois l'année, sçavoir vers le 20. de Mars, & vers le 23. Septembre, fait les équinoxes, ou les nuits égales aux jours, en demeurant à part sur l'horizon, qu'il demeure dessous. Il faut nécessairement que cela arrive, parce que l'horizon ne coupe jamais l'Equateur qu'en deux parties égales, l'une qui se trouve supérieure & l'autre inférieure. On peut dire que l'Equateur est la principale mesure du tems, parce que c'est principalement sur le mouvement de ce cercle, que se marque la révolution du premier mobile. Si cette révolution est entière, c'est-à-dire de trois cents soixante degrés, on dit que la durée, & l'espace du tems, qui s'est écoulée est d'un jour; si ce n'est seulement de la vingt-quatrième partie, ou de quinze degrés, on dit que la durée est d'une heure.

**EQUINOCTIAL**: on appelle cercle équinoctial, le cercle, qui coupe également la Sphère du monde; & on dit ligne équinoctiale, ou absolument la ligne, à cause que ceux, qui habitent sous cette ligne ont toujours les jours égaux aux nuits, ou un jour égal à une nuit, ce qui n'arrive pas aux autres peuples, qui n'ont cette égalité que deux fois l'année, savoir vers le 20. Mars, lorsque le Soleil entre au signe du Bélier, où il fait l'équinoxe du Printemps, & vers le 23. Septembre, lorsqu'entrant dans la balance, il fait l'équinoxe de l'Automne.

**EQUIPAGE** d'un Vaisseau de guerre: c'est le corps où la troupe des Officiers mariniens, des Soldats, des Matelots, & des Mouffes & Garçons qui servent dans un Vaisseau & qui le montent. Les Equipages des Vaisseaux de guerre se doivent former avec plus d'égalité qu'il se peut, & l'on y observe d'y employer sur chaque centaine d'hommes un certain nombre de Matelots. Quand les Equipages sont formés, le Commissaire Général du Bureau des Classes en doit dresser les rôles sur son Journal, & separer les Départemens en chaque rôle, & sur ces rôles il doit faire les revuës finales en rade & faire prêter le serment tant aux Officiers qu'à l'Equipage.

**EQUIPAGE** d'atelier: c'est tout ce qui sert pour la construction, ou pour le transport des matériaux, c'est-à-dire, les grûes, les chèvres, les crics,

&c. *Equipage* de pompe , il consiste en toutes les pces avec leurs garnitures.

**EQUIPEMENT**, c'est la provision de tout qui est nécessaire à la subsistence aussi bien qu'à sûreté & à la manœuvre d'un Vaisseau & l'Equipage même.

**EQUIPER** un Navire , c'est l'armer , y mettre les Matelots , & les Soldats qu'il faut. *Equiper* un Vaisseau , c'est aussi le munir de ses appareils , de ses victuailles , de ses agrès & de son équipage. Les Vaisseaux de la Compagnie des Indes de France sont ordinairement équipés moitié en guerre , moitié en marchandises , ce qui diminue de beaucoup les profits de leur armement.

**ERISSON**, grapin de fer : c'est une ancre à quatre bras , dont on se sert dans les Bâtimens de bord & dans les Galères.

**ERMINETTE**, c'est un outil de Menuisier de Charpentier dont ils se servent pour aplanner & dorer le bois. Il est fait en manière de hache recourbée , les Tonneliers s'en servent aussi. Quelques-uns confondent avec un autre instrument qu'on appelle *Essette*. Il y a une autre sorte d'*Eminette* qu'on appelle hachette à marteau dont se servent les Charpentiers & les Menuisiers François. Celle dont se servent les Charpentiers Hollandois est différente.

**ERRE** d'un Vaisseau , c'est-à-dire , train , allure. On dit en terme de Marine lorsqu'on parle d'un Vaisseau qui a été arrêté par quelque cause , qu'il n'a pas repris son *erre*, c'est à-dire , qu'il ne s'est pas encore remis dans la lenteur , ou dans la vitesse avec laquelle il a coutume de passer.

**ERSES**, ou Etropes d'affût de mer : ce sont des cerfes avec des cosses qui sont passées au bout du derrière du fond de l'affût du canon où l'on croque les palans. *Erse* d'une poulie : c'est une corde qui entoure le moufle d'une poulie & qui sert à l'amarrer.

**ESCADRE** : j'ai dit Tome I. que c'est un Detachement particulier de Vaisseaux de Guerre , ou bien un des trois Corps , qui dans un ordre de bataille composent l'avant-garde , chacun desquels est quelquefois partagé & distribué en trois divisions comme les Anglois & les François l'ont pratiqué en 1672 , & 1673 contre les Hollandois. *Voyez* DIVISION. Dans ce supplément. En 1670. le Roi ordonna que le Pavillon d'Amiral ne fût arboré qu'avec un accompagnement de

ingt Vaisseaux de Guerre , & le Vice-Amiral & le  
ntre-Amiral avec douze Vaisseaux , dont le moin-  
e portât trente-six canons , afin qu'ils fussent en état  
défendre l'honneur & la prérogative du Pavillon ,  
d'en foutenir la dignité.

Dans une Armée navale , il faut toujours que les  
*Escadres* se tiennent toujours à une distance raison-  
ne les unes des autres , & que les Vaisseaux de cha-  
que Escadre ne soient pas aussi trop serrés , afin que  
quand on sera engagé au combat il n'arrive point de  
confusion. Il n'est pas avantageux de distribuer une  
Armée navale en trop d'Escadres ou de Divisions. Un  
Amiral distribué ordinairement son Armée en Esca-  
des , & les Escadres en Divisions , & ordonne que cha-  
cun se tienne dans la Division où il est rangé sur les  
lignes qui y appartiennent.

La plus ordinaire distribution d'une Armée se fait  
en trois Escadres qu'on compose à peu près également ,  
par donnant à chacune un pareil nombre de Vais-  
seaux de la même qualité ; c'est-à-dire , à l'une au-  
tant de Frégates, de Galiotes, de Brulots, & même  
de Canons, que l'autre en a. Il en est de même à  
l'égard des trois divisions dans lesquelles chaque Esca-  
dre est presque toujours distribuée. Néanmoins une  
fois l'Amiral Tromp étant sur le point de livrer ba-  
taille aux Anglois, distribua son armée en quatre Es-  
cades. Il y en eut trois qui s'avancèrent sur une même  
ligne, & portèrent sur les Ennemis, & la quatrième  
qui fut comme une arrière-garde, servit de Corps de  
réserve. Dans le sanglant Combat, qui se donna entre  
les Anglois & les Hollandois le 10. Août 1653, l'Ami-  
ral Tromp, qui commandoit l'Armée des Etats-Géné-  
raux, divisa son Armée en cinq Escadres. Il y en  
eut une qui se mit un peu de l'avant : les trois autres la  
suivirent sur une même Ligne, & la cinquième servit  
d'arrière-Garde.

Il y a beaucoup de nos François, sur-tout, ceux  
qui donnent des Relations de Combats, qui ne distin-  
guent point entre *Escadre* & *Division*, principalement  
quand il s'agit d'Escadre, qui employent indifférem-  
ment ces deux termes. Mais il est constant selon les  
plus exacts Ecrivains, qu'il y a de la différence, & qu'Es-  
cadre est un Corps de la première distribution, qui se  
fait d'une Escadre lorsque le Chef d'Escadre se trouve  
Commandant en l'absence du Lieutenant-Général, il  
exerce les mêmes fonctions que lui dans les Ports & à la  
Mer. Voyez CHEF D'ESCADRE. Selon l'Ordon-

nance , on ne donne point en France le nom d'Escadre qu'il n'y ait quatre Vaisseaux pour le moins. *Voyez aussi*  
 DIVISION.

ESCADRON : on combattoit par *Escadron* avant même que les Lances disparussent dans les armées : mais ils étoient si gros , si pesans dans leurs manœuvres , si lourds & sur une si grande profondeur , qu'ils égaloient ceux des Perses , qui combattoient sur douze files , & au-delà même. Ces gros Escadrons étoient encore en usage du tems de Walsstein , & de Gustave-Adolphe , mais celui-ci ne les faisoit pas si gros. Il y inferoit des pelotons de cinquante mousquetaires. Par cette méthode il en eut toujours raison.

Comme les arts & les sciences ne vont pas forvîte , dit M. le Chevalier Folard , & particulièrement celle de la guerre qui est immense , on les forma de deux cens Maîtres. L'expérience fit voir qu'ils étoient encore trop gros , on les réduisit à cent cinquante ou à cent vingt Maîtres sur trois de file , & l'on en est demeuré à peu-près à ce nombre.

L'Auteur que je viens de citer , croit qu'il seroit mieux de former les Escadrons sur quatre rangs. Rien ne lui semble plus dangereux , que le flottement dans la Cavalerie , comme dans l'Infanterie. La preuve de donner plus de profondeur à nos Escadrons , que nous n'en donnons aujourd'hui , se tire des Anciens , qui sont nos Maîtres. Ils combattoient par Escadron , les Grecs sur huit de files , & les Romains sur quatre. Les Escadrons de ceux-ci n'étoient guères de plus que de quarante Maîtres : ceux des Grecs étoient tout au plus de quatre-vingt Cavaliers. Il ne paroît pas qu'ils aient jamais changé dans cette méthode.

Les Modernes ont peu à peu diminué dans le nombre & dans la hauteur de leurs Escadrons. Henri IV le Prince Maurice , Alexandre Farnése , le Duc d'Albe , se fixerent à huit de files , & ensuite à six. Walsstein fit ses *Escadrons* trop gros & trop épais , & s'en trouva mal à Lutzen , & Tilly à Leipfick. Gustave n'en eut jamais que de petits , qu'il rangea sur cinq rang avec ses pelotons & ne s'en repentit jamais. M. de Turenne rangea les siens sur quatre & souvent sur cinq.

L'avantage des petits *Escadrons* se prouve par le fameux Combat de Leuze , où la Maison du Roi se signala si bien sous les ordres du Maréchal de Luxembourg.

ESCALADE des Anciens. Les *Escalades* sont fort communes dans l'Antiquité reculée , comme dans

moienne, & même du tems de nos Peres, mais ces étoient dangereuses, parce que la difficulté de la descente de l'autre côté du mur, qui n'étoit pas terrassé, surpassoit infiniment celle qu'il y avoit à monter : car quoique les Assaillans bordassent la contrescarpe de leurs Archers & de leurs Frondeurs, pour nétoyer les défenses, & empêcher qu'aucun ne parût pendant qu'on appliquoit les échelles, cet avantage étoit peu de chose, car dès qu'ils étoient arrivés au haut des échelles, les Archers & les Frondeurs étoient inutiles, ainsi que les autres machines de Campagne, qu'on faisoit avancer aux insultes des Villes.

Les Assaillans trouvoient alors à qui parler, pour peu que la Garnison sentît la grandeur de ses avantages : car il n'étoit pas mal aisé de repousser de pied ferme, les gens qui sont chancelans sur le haut d'une échelle, sur laquelle il faut pourtant qu'ils combattent, & qu'on peut renverser aisément en voulant gagner les derniers échelons pour franchir le rempart : ce qu'on ne sauroit faire, & se défendre en même tems contre les coups qu'on nous porte, qu'on ne sçauroit guères éviter, & frapper avec avantage ; & si l'on se dispense de se rendre au parapet ou au bout de l'échelle qui le surpasse, il faut du moins une violente secousse, & beaucoup d'adresse pour monter dessus.

Ceux qui se défendent n'ont à faire qu'à un Soldat, qui est le premier monté au plus haut de l'échelle, & celui-ci ne peut être soutenu, ni défendu de son Camarade, qui monte derrière lui, desorte qu'on ne peut se servir du nombre dans les *Escalades*. Il y a des résistances dans l'Histoire contre des *Escalades*, qu'on ne sauroit trop admirer. Les Anciens, contre les *Escalades*, se servoient de grosses & longues poutres cylindriques, qu'on jettoit d'en haut, qui coulant & roulant sur les échelles, menoient en bas tous ceux qui étoient dessus & les écrasoient dans le fossé, emportant en même tems tout ce qu'elles rencontroient en leur passage. Ils se servoient encore de tonneaux remplis de terre, qui coulant sur les échelles, tomboient dans le fossé avec un fracas épouvantable, sans qu'on pût les éviter.

L'entreprise de Beauvais par Charles, Duc de Bourgogne en 1472. que nos Historiens qualifient du nom de Siège, ou d'Assaut, fut une insulte, ou une *Escalade*, dans toutes les formes. L'*Escalade* d'Andrinople par les Gots, est une des plus fameuses dont l'Histoire fasse mention. L'Histoire parle de plusieurs *Es-*

*salades environnantes*, qui ne finissent que par la prise de la Place.

Il y a des moyens infinis & fort simples pour rendre inutiles les Escalades les plus vives & les mieux conduites. Ce que j'en ai dit au Tome I. sous le nom d'Escalade suffit.

**ESCALE** : on nomme ainsi sur les Côtes d'Afrique, ce qu'on nomme une échelle dans le Levant : c'est-à-dire, un lieu de Commerce, où les Marchands Nègres viennent apporter leurs marchandises aux Européens. On le dit aussi des endroits, où les Européens vont faire la traite avec eux. Au Sénégal il y a quantité de ces *Escales* le long de la grande rivière, & de la rivière du Morphil : les unes à trente lieuës, les autres jusqu'à cent lieuës & davantage de l'habitation des François.

On appelle aussi de même sur l'Océan, les Ports où abordent les Navires pendant leurs voyages, soit pour rafraîchissement ou autres choses nécessaires, soit pour y décharger partie de leur Fret, ou pour recevoir des Marchandises dans leur bord. Les *Escales* pour Terre-Neuve, sont Oleron, Brouage & la Rochelle : c'est-à-dire, celles où les Navires se fournissent ordinairement de sel, & souvent de biscuit pour leur pêche. Faire *Escale* dans un Port : c'est entrer dans un Port & y mouiller, soit pour y rafraîchir, soit pour y prendre & décharger des Marchandises en passant, soit pour éviter la tempête ou les Ennemis, ou soit qu'on y veuille prendre langue.

**ESCARBITE** : c'est une sorte de petit Vaisseau de bois creusé, qui a environ huit pouces & qui est large de quatre. On y met l'étoupe mouillée pour tremper les ferremens, dont se servent les Calfats, quand ils travaillent.

**ESCARPE** : Côte escarpée, c'est un endroit coupé à plomb, ou avec peu de talus.

**ESCHANCRE** : giroüette échancrée, c'est-à-dire, qui est coupée en ligne courbe, ou fendue par le milieu, & qui a deux pointes vers le bas.

**ESCHILLON** : c'est un terme de Marine du Levant, qui signifie une nuée noire, d'où sort une longue queue, qui est une sorte de météore, que les Matelots craignent autant & plus que la plus forte tempête. Cette queue va toujours en diminuant, & en s'allongeant dans la Mer. Elle en tire l'eau comme une pompe, en sorte que l'on voit cette eau qui bouillonne tout autour, tant l'attraction paroît violente.



a superstition de ceux qui craignent cette nuée, fait qu'ils piquent dans le mât un couteau à manche noir, persuadés qu'en faisant cela ils détourneront l'orage.

**ESCLAVE** : c'est un Captif pris sur mer par les Corsaires, tels que ceux des Côtes de Barbarie, qui font souvent des Chrétiens esclaves. On appelle encore ainsi les Nègres, dont on se rend maître dans l'Amérique, & dont on fait un grand trafic.

**ESCOPE** : c'est un brin de bois d'une très-médiocre grosseur, dont on se sert à jeter de l'eau de la mer le long du Vaisseau pour le laver & pour mouiller les voiles. Il est creusé par le bout & tient de la ligne droite & de la courbe, ayant un manche assez long. *Escope*, est aussi une sorte de petite pelle creuse, avec laquelle on puise & on jette de l'eau, qui entre dans une Chaloupe ou dans un Canot. Il n'y a de manche qu'autant que la main en peut empoigner.

**ESCOPERCHE** : c'est comme un second fauconneau élevé sur un gruaou ou sur un engin, ou bien c'est une pièce de bois ajoutée sur un gruaou, au bout de laquelle il y a une poulie. Ce mot se dit aussi de toutes les pièces de bois qui sont debout, & qui ont une poulie à l'extrémité, par le moyen de laquelle on élève du bois & des pierres. On appelle aussi *Escoperche* une solive ou autre pièce de bois, qui a une poulie, & dont on est quelquefois obligé de se servir en des endroits où il est impossible de placer un engin, ou une gruë, quoique cette pièce ne soit pas toujours dressée de bout, mais planchée comme sur une avance de corniche ou dans une lucarne.

**ESCORTE de Convois** : c'est une commission assez difficile que d'escorter les Convois, soit de caissons, soit d'équipages, ou autres choses semblables, sur-tout ceux qui tiennent une longue file. Tout Officier qui s'en trouve chargé, doit se munir de deux bons Guides, car souvent il est obligé de changer la route, suivant les nouvelles qu'il apprend des Ennemis. Ensuite il met des Travailleurs à la tête de tout, pour ouvrir & faciliter les chemins : il partage ses troupes à la tête, à la queue, & distribuë des pelotons de distance en distance le long de son Convoi, lesquels en cas d'attaque, doivent se joindre pour se secourir les uns les autres.

Outre cela, il doit avoir une avant-Garde, & une arrière-Garde, aussi-bien que des Batteurs d'Estrades sur les flancs, pour être instruit de tout ce qui peut venir à lui, observant avec grande attention que ses

troupes marchent en bon ordre , & que son Convoi marche en file , bien ferré sans intervalles. Lorsque le pays est ouvert , il le fait doubler sur autant de files qu'il lui est possible , en sorte que tenant moins de terrain , ses troupes puissent être plus rassemblées , évitant autant que faire se peut les défilés , qui sont les endroits les plus dangereux : il doit se porter par-tout où sa prévoyance lui fait croire que le risque est le plus évident , pour pouvoir y apporter remède , et faisant manœuvrer à propos ses troupes , en s'opposant avec fermeté aux entreprises de l'Ennemi , qu'il ne doit pas chercher , ne devant avoir d'autre objet que de conserver ce dont il est chargé ; car souvent l'Ennemi veut-il l'attirer pour avoir plus de facilité à enlever ou à piller une partie de son Convoi.

S'il étoit certain qu'il ne pût venir à lui que par un passage , il peut rassembler la meilleure partie de ses troupes pour le garder & faire toujours filer le Convoi avec une petite escorte : mais il faut parfaitement connoître le pays pour prendre ce parti , & être bien assuré qu'il n'y a point d'autre passage par où l'on puisse pénétrer. S'il se trouve attaqué en lieu où il puisse faire parquer son Convoi , il peut s'en faire un excellent Retranchement , dans lequel il renfermera ses troupes ; & d'où il pourra faire une défense assez vigoureuse pour rebuter l'Ennemi , observant dès qu'il est attaqué de détacher en diligence des gens à cheval pour aller avertir le Général de l'Armée , ou le Commandant de la plus prochaine Ville de la situation où il se trouve afin qu'ils aient à lui envoyer du secours.

Lorsqu'il apperçoit l'Armée ou la Ville où il faut conduire le Convoi , il doit donner sans retardement avis de son arrivée au Général de l'Armée ou au Major Général , & si c'est une Ville , à celui qui y commande , en même tems il doit rassembler ses Troupes , & se tenir sur quelque hauteur & autre lieu convenable pour le favoriser quand il défilera , jusqu'à ce que la queue soit arrivée pour en faire l'arrière-Garde avec toutes ses Troupes. Les Convois considérables sont ordinairement commandés par des Officiers Supérieurs , & surtout par des Officiers de Cavalerie : cependant il peut arriver qu'un simple Capitaine se trouve commander par l'ancienneté de son Régiment , une Escorte de deux cens hommes plus ou moins forte , & que ce sera un jeune homme , qui peut-être n'aura jamais fait de Campagne , ainsi il est bon de lui donner au moins une idée des choses les plus essentielles qu'il doit faire. On

suppose qu'il suppréera par son discernement à celles que les diverses occurrences feront naître.

**ESCOUADE** brisée, est celle qui est composée d'Escouades de plusieurs Régimens.

**ESPARRE** : ce sont des gaules de Sapin, ou d'un autre bois léger, qui viennent de Norvège.

**ESPAVES** de Mer. Les Procureurs du Roi aux sièges d'Amirauté, ont un Registre qui contient l'état de tous les échouemens, bris, naufrages, & généralement de toutes espaves trouvées en Mer, ou sur les Grèves. Droit d'*Espave*, c'est un droit Seigneurial, par lequel les choses égarées, & qui n'étant réclamées de personne, se trouvant dans l'étendue de la Seigneurie, appartiennent au Seigneur, & les choses qui viennent flotter sur le rivage, sont aussi réputées telles.

**ESPAVRES** : ce sont certaines solives qui servent à faire la levée d'un Bateau foncet ou autres.

**ESPOIR** : c'est un fauconneau ou petite pièce de bronze, qui est montée sur le pont d'un Vaisseau, & dont on se sert pour les descentes. On en a vû quelquefois sur les hunes des grands Vaisseaux, comme aux Carraques de Portugal.

**ESQUIF** : c'est un petit Bateau ou Chaloupe, destiné pour le service d'un Navire ou d'une Galère. Elle accompagne un Navire dans tous ses voyages, & est ordinairement placée sur le tillac, en attendant qu'on la mette en mer, ce qui ne se fait qu'en certaines occasions, comme pour prendre de l'eau dans quelque Port, dont le Navire ne peut pas approcher d'assez près. On s'en sert aussi pour mettre les personnes à terre, quand on est arrivé dans quelque Port, ou pour se sauver dans un débris de Vaisseau. Il y a quelquefois tant de presse à entrer dans l'*Esquif*, que la charge fait couler à fond, & pour avoir voulu sauver trop de personnes, il ne s'en sauve aucune.

**ESQUIMAN** : c'est le nom que les Hollandois donnent à l'Officier Marinier, qu'on appelle Quartier-Maître. C'est celui qui a l'œil principalement sur le service des pompes, & qui est comme l'Aide du Maître, & du contre-Maître d'un Vaisseau : aussi se sert-on quelquefois du mot d'*Esquiman*, pour dire second contre-Maître.

**ESSES** d'affût : ce sont les chevilles de fer en forme de la lettre S, qui tiennent les rouës des affûts de canon aux effieux.

**ESSIEUX** d'affût de bord : c'est la pièce de bois qui traverse l'affût par-dessous la sole, & dont

chaque bout entre dans une rouë, avec laquelle il est entretenu par une *esse*. Il y en a deux, un à l'avant pour les deux rouës qui sont aux deux côtés, & un l'arrière tout de même.

**ESSUYEZ** la pierre : c'est un commandement de l'exercice qui se fait en un tems.

**EST** : c'est l'Orient : ce terme est employé à deux usages. Il signifie un des quatre points Cardinaux du Monde, par rapport au monde entier : & il signifie le côté où est l'Orient, par rapport à la place, où se trouvent un homme ou un Vaisseau.

**ESTACADE** : ce sont plusieurs grosses & longues pièces de bois, garnies de fer & de chaînes, que l'on met à l'entrée d'un Port pour le fermer.

**ESTAINS** : il faut prononcer la première S. Ce sont deux pièces de bois d'une même figure, qui forment une portion de cercle, & forment le rond de l'arrière d'un Vaisseau. Elles sont assemblées par les bouts d'enbas à l'étambord, & par les autres aux deux allonges de treport, qui achevent la hauteur, & la rondeur de la poupe.

**ESTANCES** : ce sont des piliers posés tout le long des hiloires, & qui soutiennent les barrotins. Leur longueur est de la hauteur qui se trouve entre deux Ports. *Estance* à taquets, c'est une manière d'échelle de fond de cale avec sa tirevieille.

**ESTERRE** : c'est un terme fort usité parmi les Aventuriers de l'Amérique. On comprend que ce doit être une espèce de petit port, comme une cale ou calangue.

**ESTOC** : c'est une petite machine qui sert aux Artisans à soutenir & arrêter le fer & autres matières sur lesquelles ils travaillent pour les limer, polir, forer, &c.

**ESTOUPIN** : c'est un peloton de fil de carret, sur le calibre des canons. On s'en sert à bourrer la poudre quand on les charge.

**ESTRAN** : c'est ainsi que l'on parle en Picardie, & dans le Pays conquis & reconquis, pour dire une Côte de la mer, qui est plate & sablonneuse.

**ESTRAPADE** de Marine : c'est le châtiment d'un Matelot, qu'on lui fait souffrir en le guindant à la hauteur d'une vergue, & le laissant ensuite tomber dans la mer, où on le plonge une ou plusieurs fois, selon que le porte sa Sentence. C'est ce qu'on appelle autrement donner la cale.

**ESTRAPONTIN** : c'est une pièce de lit, que

**Sauvages** suspendent en l'air , en l'attachant à deux arbres : on s'en sert aussi dans les Vaisseaux.

**ESTROP** : c'est une grosse corde que l'on attache à une grosse cheville de bois appelée Eschéome.

**ÉTANG** : c'est un grand réservoir d'eau dans un lieu bas , fermé par une chaussée ou digue , qu'on peut fermer quand on veut , & levant l'écluse qui arrête les eaux des sources & les décharges des pluyes. Ordinairement les eaux des étangs sont douces , & on y met du poisson. La différence qu'il y a d'un étang à un autre , c'est que l'étang se dessèche quelquefois l'Été. *Étang de mer* , ou *Étang salé* , c'est un étang de certaines eaux , où la mer s'est déchargée , & qui d'ordinaire retiennent leur sel.

**ÉTAPE** , en terme de Marine , est une Place publique où les Marchands sont obligés de faire apporter leurs marchandises , pour être achetées par le public. Il se dit aussi d'un Port & d'une Ville de commerce , & dans ce sens , on dit que le Port de Redon en Bretagne , est l'*étape* des vins pour Rennes. Dordrecht en Hollande , est l'*étape* des vins du Rhin & des bois. L'Espagne a été autrefois l'*étape* des marchandises des Indes Orientales.

**ÉTAT d'Armement** : c'est une Liste envoyée de la Cour , de tous les Vaisseaux , Officiers Majors & autres Officiers , qui sont destinés pour armer. C'est aussi un imprimé , qui marque le nombre , la qualité & les proportions des agrès , apparaux & munitions , qu'on a dessein d'employer aux Vaisseaux qu'on veut armer. Capitaine du grand *Etat* , c'est un Capitaine d'un grand Vaisseau , qui a sa Commission du Roi. Capitaine du petit *Etat* : c'est un Capitaine de Frégate légère , de Galiole , de Brulot ou de Flute.

**ÉTRESIES** , vents étreliens : ce sont des vents universels , & réguliers , qui ne manquent point à souffler en de certaines saisons & pendant un certain temps.

**ÉTIER** : c'est une espèce de fosse faite par art , ou naturellement , qui se dégorge dans la mer ou dans quelque rivière qui en est proche.

**ÉTOILE** : c'est un Astre , un globe lumineux qui est au Ciel. Les Astres sont des corps denses , dispersés en errans appellés Planètes , & en fixes nommés simplement Etoiles. *Etoile polaire* , c'est l'étoile qui est dans la queue de la petite ourse , & on lui donne le nom d'étoile polaire , à cause qu'elle est fort proche du Pôle. Elle n'en est éloignée que de deux degrés & demi ou environ.

**ETOUPE**, vieux cordages qu'on défait & qu'on bat, qu'on met bouillir, & qu'on sèche ensuite au soleil ou au four. Après cela on les file fort lâche & gros comme le bras, pour en calfater les coutures des Vaisseaux. *Etoupe goudronnée*, c'est celle qui est faite de cordes goudronnées. *Etoupe blanche*, c'est l'*étoupe* qui est neuve. *Etoupe noire*, c'est la vieille *étoupe*.

**ETRAQUE** : c'est la largeur du bordage d'un Vaisseau.

**ETRIER** en terme de Charpenterie est une barre de fer plate, & coudée quarrément en deux endroits pour soutenir une poutre, & l'attacher à un poinçon. *Etrier* est aussi un des chaîsons des cadènes de haban, qu'on cheville sur une sconde préceinte, afin de renforcer ces cadènes. *Etrier* est aussi une bande de fer, faite en forme de crampon, par le moyen de laquelle on joint une principale pièce de bois avec une autre. *Etriers* sont encore de petites cordes dont les bouts sont joints ensemble par des épissures. On s'en sert pas seulement pour faire couler une vergue ou quelque autre chose au haut des mâts, le long d'une corde, mais on s'en sert aussi dans les Chaloupes pour tenir l'aviron au tolet.

**ETROPES** d'affût : ce sont des erfes avec des coffes, qui sont passées au bout du derrière du fond de l'affût d'un Canon, où l'on accroche les palans.

**ETUVE** de corderie : c'est un lieu muni de fourneaux, & de chaudières, où l'on goudronne les cordages, qui doivent servir aux Vaisseaux.

**EVENTER** une pièce de bois : c'est la tirer avec le cordage, pendant qu'on la monte, afin d'empêcher qu'en donnant contre la muraille la pièce de bois ne gêne quelque chose. *Eventer* les voiles : c'est mettre le vent dedans afin que le Vaisseau fasse route.

**EVITER** : Vaisseau, qui a évité, c'est-à-dire qu'il a changé bout pour bout à la longueur de son cable, sans qu'il ait levé les ancres. *Eviter* au vent : cela se dit d'un Vaisseau, lorsqu'il présente l'avant au lieu d'où le vent vient.

**EVITER** à marée, c'est lorsque le Vaisseau présente l'avant au courant de la mer, à la longueur de ses amates. *Eviter* : c'est quand un corps solide cède la place à un autre corps solide, qui le presse.

**EXECUTION** Militaire. On la fait le même jour, qu'on a tenu le conseil de guerre, sur les deux heures après midi. Ainsi dès que le Conseil de guerre est fini le Major après avoir reçu les ordres de son

Commandant , doit en faire ſçavoir le réſultat au Major-général , pour qu'il donne ordre , ſ'il le trouve à propos aux piquets de l'armée, ou du moins à une partie de ſe trouver à l'heure preſcrite à la tête de la Brigade, où ſe doit faire l'exécution. En même tems ſ'il s'agit du Gibet , ou des Galères , il écrit un billet au Grand Prevôt pour le prier d'envoyer l'exécuteur pour faire l'exécution , lui en ſpécifiant la nature , & ce billet eſt porté par un Sergent & quatre Fufiliers , chargés d'accompagner l'exécuteur : après quoi ſon les ordres , qu'il a reçus , il fait aſſembler les ſergens , pour leur ordonner ce qu'il y a à faire.

Lorsque les exécutions ſont de conſéquence , & qu'il s'agit de la mort , on doit faire prendre les armes à tout le Régiment : pour cet effet on fait battre le tambour à une heure après midi , l'aſſemblée à une heure & demie , & le Drapeau à deux heures ; en même tems on fait marcher le Régiment en bataille de cent ou quarante pas en avant de la tête de ſon Camp, & l'on le dreſſe en bon ordre , de façon qu'il puiſſe trouver ſuffiſamment du terrein pour mettre en bataille , les piquets des autres Régimens , qui doivent former un quarré en faiſant face en dedans : ſouvent ſe trouve un Aide-Major général , ou le Major de la Brigade de jour pour faire dreſſer toutes ces trouves , ſur-tout quand il y a pluſieurs criminels de différens Régimens à exécuter ; mais à leur défaut c'eſt au Major du Régiment , dont les criminels ſont à faire toutes les fonctions néceſſaires en pareil cas. On doit tenir la main à ce que tous les Officiers & Soldats du Régiment ſe trouvent ſous les armes , ſans que perſonne puiſſe ſ'en exempter ſous tel prétexte que ce puiſſe être.

Quand il ne s'agit que des Galères , on ſe contente de faire prendre les armes aux piquets du Régiment , & à ceux de la Brigade , & qui ſe joignent à ceux de l'armée, que le Major général a trouvé à propos de faire marcher. Lorsque toutes les troupes ſont aſſemblées , le Sergent de la Compagnie , dont eſt le criminel , va le chercher avec un Détachement de douze ou quinze Fufiliers , qui ont la baïonnette au bout du Fuſil , & ſ'ils préſentent dès que le criminel arrive dans le Champ de Bataille , où ſont les troupes. Le Major fait ſigne aux Tambours de battre aux champs , alors on le fait marcher lentement , & paſſer à la tête de toutes les troupes ; après qu'il a fait cette tournée , on le mène au milieu du Champ de Bataille , & les Fu-

filiers qui l'escortent , forment un cercle autour lui , en présentant toujours les armes de son côté. L'instant on le fait mettre à genouïl : le Major appelle Tambours au centre , leur ordonne de battre ban , & prononce d'un ton ferme ces mots : *De l'ordre du Roi , défense , sur peine de la vie de crier gr.* Ensuite il ordonne au Greffier de lire la Sentence qu'il exécute distinctement d'une voix haute , & chapeau bas. Cela fait , on fait lever le criminel s'il s'agit du Gibet ou des Galères , on le fait dégrader des armes par son Sergent. On ne dégrade pas les Soldats , qui doivent passer par les armes , parce que c'est une exécution Militaire , qui n'est pas deshonorante.

Si c'est pour les Galères l'Exécuteur l'ayant remis à genouïl , fait l'exécution : dès qu'elle est faite , on fait battre les Tambours aux champs : on défiler les troupes devant l'exécuté , qui reste à genouïl après quoi le Greffier le conduit escorté par le Sergent , & le même Détachement chez le Grand-Prévôt de l'Armée , qui le reçoit dans ses prisons en vue d'une copie de la Sentence collationnée , certifiée & signée par tous les Officiers , le Major aussi-bien que par le Greffier. On reconduit en même tems l'Exécuteur , à qui l'on donne en payement une pareille copie de Sentence , dont il doit se contenter pour les Régimens , qui n'ont pas le grand Etat Major ; ceux qui l'ont , doivent le payer en argent comptant.

Quand il est question du Gibet. L'Aumônier continue à marcher à la droite du criminel , qu'il accompagne & ne cesse pas de l'exhorter jusqu'à ce qu'il soit entre les mains de l'Exécuteur. Lorsqu'il est mort , on met deux Sentinelles auprès de lui , afin de faire retirer le monde , qui voudroit l'enlever , & vers le soir on permet au Sergent , & à quelques Soldats de la Compagnie de prendre soin de l'enterrer , à moins qu'il ne fût donné que son corps demeurât exposé au Gibet.

Lorsqu'il s'agit de faire passer par les armes , le Major doit faire ouvrir les troupes du côté de la campagne , afin que les balles , qui pourroient échapper , puissent blesser personne , & faire tenir des Sergens à droite , & à la gauche de cet espace de terrain vuide pour empêcher que qui que ce soit n'y passe. Il doit encore avoir fait commander douze Grenadiers , & un Sergent avec leurs armes chargées de frais , lesquels forment un rang au centre , où se doit faire l'exécution.

Dès que la Sentence a été lûe au criminel , qui doit être à genouïl , l'Aumônier continué à l'exhorter



le Major fait appeller le Sergent de la Compagnie, dont il est, pour lui bander les yeux le mieux faire se peut avec sa cravate : ensuite le Major signe aux Fusiliers qui l'ont escorté de se retirer vers les Grenadiers, lesquels ayant été avertis, sont présentés, & préparés leurs armes, & pendant que l'Aumônier, qui a choisi son tems pour quitter le criminel, sans qu'il s'en apperçoive, se retire, les Grenadiers le mettent en joue, & le Major en fait tirer les deux tiers en même tems par un signal qu'il fait avec sa canne.

En ce moment avant de faire tirer les Grenadiers, on fait avertir par leur Sergent que les quatre premiers doivent tirer à la tête, les quatre d'ensuite au ventre, & que les quatre autres restent en joue sans tirer dans le cas que le criminel ne fût pas absolument mort, & l'achever. L'exécution faite, les Grenadiers vont rendre leur Compagnie, & l'on fait défilet les troues au tour du corps mort, auprès duquel on laisse quatre Sentinelles pour faire retirer le monde, & deux heures après on ordonne aux Sergens & Soldats de la Compagnie, dont il étoit de faire une fosse sur le même lieu, & de l'enterrer.

## F.

**ABRIQUE de Vaisseaux** : c'est tout ce qui se peut observer dans leur construction, & la maniere dont ils sont construits. Le Greffier doit tenir un rolle des Maîtres, Matelots, Pêcheurs, & Mariniers, qui sont dans le ressort du Siège, avec le nom, port, & l'abrique des Vaisseaux appartenans aux Bourgeois demeurans dans son étendue.

**FACONS de Vaisseaux** : ce sont les diminutions, qu'on fait à l'avant, & à l'arrière du dessous d'un Vaisseau.

**F A I X** : ce sont des planches épaisses, & étroites, qui sont entaillées pour mettre sur les baux dans la longueur du Vaisseau depuis l'avant, jusqu'à l'arrière sur chaque côté, à peu près au tiers de la largeur du bâtiment.

**FALOT**. Dans l'hyver, lorsque l'heure de la fermeture des portes est venue, que la garde est sous ses armes, & les clefs arrivées, le Caporal de consigne doit allumer le Falot, & éclairer celui qui les ferme depuis la première barrière, jusqu'à la dernière porte, afin que l'Officier Major de la Place, qui y est pré-

señt puisse en répondre , & il conserve sa chandelle allumée dans le Fallot toute la nuit , pour recevoir les rondes & les patrouilles.

**FANAL** : c'est aussi une espèce de grosse lanterne ou Fallot , qui est mise sur le plus haut de la poupe d'un Vaisseau pour faire signal , & pour marquer la route aux Vaisseaux , qui suivent , quand on va de flotte de conserve pour la navigation. Lorsqu'on dit simplement *Fanal* , on entend le grand Fanal de poupe. L'Amiral en porte trois , un à la hune , pour se faire suivre des autres Vaisseaux de guerre. Le Vice-Amiral , contre-Amiral , Chefs d'Escadre en portent trois à poupe , & tous les autres Vaisseaux , tant de guerre que Marchands n'en peuvent porter qu'un. Quand il fait gros tems tous les Vaisseaux mettent des Fanals à l'arrière pour s'empêcher de devirer l'un sur l'autre. Parmi la plupart des Mariniers tout est Fanal , hormis la lanterne sourde , & une autre petite lanterne claire qui garde aussi son nom. L'Ordonnance porte qu'un Canonier veillera dans la Sainte-Barbe avec une chandelle allumée dans un Fanal. *Fanal* de hune : c'est celui , que porte à la grande hune le Vaisseau du Commandant , ou pour faire des signaux , ou par quelque autre besoin. *Fanaux* de combat : ce sont ceux qui ne donnent de la lumière que d'un côté , l'autre étant plat , & sans ouverture , desorte qu'on peut l'appliquer contre le côté du Vaisseau en dedans , lorsqu'il faut donner un combat de nuit. *Fanal* de soute , c'est un gros fallot , qui sert à tenir une lampe pendant un combat , afin d'éclairer dans les soutes aux poudres. Il y a aussi de petits *Fanaux* , ce sont ceux qu'on met à côté du grand Fanal à la poupe d'un Vaisseau. *Fanal* de signal , ce sont les *Fanaux* , dont on se sert , pour faire les signaux , qui sont ordonnés , ou dont on est convenu. *Fanal* tour à feu , c'est un feu allumé sur le haut d'une tour élevée sur la côte ou à l'entrée des Ports , & des Rivières pour éclairer , & guider pendant la nuit les Vaisseaux dans leur route , & alors on l'appelle communément Phare. *Fanal* est aussi un feu même , qui est allumé sur le haut d'une tour.

**FARAILLONS** : c'est un petit banc de sable ou que quelque passage , ou fil d'eau tient séparé d'un grand banc.

**FARDAGE** ce sont des fagots , qu'on met au fond de cale , quand on charge en grenier.

**FASLER** : On dit sur mer que les voiles *fasiert*.

ou dire que le vent n'y donne pas bien, & que la  
 raque vacille toujours.

**F A U B E R** : c'est une sorte de balai, fait de fils  
 vieux cordages avec lequel on nettoie le Vaisseau  
*Fauberter*, c'est nettoier le Vaisseau avec le *Fauber*.

**F A V O R A B L E**, vent favorable : c'est un vent  
 qui porte à la route.

**F A U T I F**, bois fautif, c'est une pièce de bois,  
 qui n'est pas quarrée, & qui est défectueuse.

**F A U S S E - C O U P E** : c'est une sorte d'assem-  
 blage, qui n'est ni à l'équerre, ni à onglet, & qui se  
 fait avec la Sauterelle, ou fausse-équerre.

**F A U S S E - E Q U E R R E** : c'est un instrument,  
 que les Charpentiers se servent pour les angles, qui  
 ne sont pas droits. La fausse-équerre des Menuisiers  
 s'appelle aussi Sauterelle.

**F A U S S E - E T R A V E** : c'est une pièce de bois,  
 que l'on applique sur l'étrave du Vaisseau en dedans  
 pour la renforcer.

**F A U S S E - Q U I L L E** : c'est une ou plusieurs pié-  
 ces de bois, qu'on applique à la quille par son des-  
 sus pour la conserver.

**F A U X - C O T E** d'un Vaisseau : c'est le côté par  
 lequel il cargue le plus.

**F A U X - E T A M B O R D** : c'est une pièce de bois  
 appliquée sur l'étambord pour le renforcer.

**F A U X F E U X** : ce sont certains signaux que l'on  
 fait avec des amorces de poudre.

**F A U X - P O N T** : c'est une espèce de pont, que  
 l'on fait à fond de cale pour la conservation, & la  
 commodité de la cargaison. Il sert beaucoup à la liai-  
 son du Vaisseau, & contribue beaucoup à l'affermir.  
 On y fait coucher des Soldats & des Matelots, & ils  
 y portent leurs hardes. Les faux ponts s'étendent d'un  
 bout à l'autre du Vaisseau, mais quelquefois jusqu'à  
 moitié seulement.

**F A U X - R A C A G E** : c'est un second racage qu'on  
 fait sous le premier, afin qu'il soutienne la vergue, au  
 cas que le premier soit brisé par quelque coup de Ca-  
 non.

**F A U X - S A B O R D** : ce sont des figures de sa-  
 bords faites dans le bois, ou bien avec de la peinture.

**F E M E L L E S** : ce sont des anneaux, qui portent  
 le gouvernail d'un Vaisseau. On appelle mâles les fers  
 qui entrent dans ces anneaux.

**F E N T O N S** : les Charpentiers appellent *fentons*  
 les morceaux de bois coupés de longueur, avant qu'ils  
 soient arrondis pour faire des chevilles.

**F E R** : c'est un métal imparfait , qui contient peu de mercure , mais beaucoup de soufre terrestre & de sel fixe. Le fer s'emploie dans plusieurs ouvrages , & est très-nécessaire tant dans l'Artillerie , que pour la construction des Vaisseaux. Il y en a de plusieurs natures : de pliant comme de l'argent , d'autre cassant , & d'autre , qui est aisé à se rouiller. Ce qui le rend ainsi sujet à la rouille , c'est qu'il est composé d'une terre , d'un sel , & d'un soufre , impurs , mélangés , & mal unis. Le fer épuré , qu'on appelle *Acier* , étoit nommé *Chalybs* par les anciens de Chalybone Ville de Syrie , où l'on en fait de très-bon. D'autres disent qu'ils l'ont appelé *Chalybs* à cause de la trempe , qu'ils lui donnoient dans l'eau d'un Fleuve , qui est en Espagne dans le Royaume de Galice , autrefois appelé *Chalybs* , & aujourd'hui Cab

Le fer est par pièces en barres de différentes longueurs & grosseurs , & pour en connoître la qualité fait observer si la barre est pliante sous le marteau & s'il y a de petites veines , qui aillent en long. Quand cela se trouve ainsi , & sur-tout quand il n'y a point de petites fentes , ou de coupures , qui aillent en travers , ce que l'on nomme gersures , c'est une marque que le fer est bon. Mais s'il s'y trouve des gersures il n'y a point à douter que le fer ne soit rouverin , c'est à-dire cassant à chaud , & qu'il ne donne de la peine à forger. Tout le vieux fer , qui a été long-tems à l'air ou au ferein , devient ordinairement rouverin : ce qui est attribué par quelques-uns à une qualité corrosive & mordicante qui se rencontre dans la rosée. Le fer est quelquefois dangereux dans les bâtimens , à cause qu'il se rouille , & qu'en se rouillant il s'enfle , & fait éclater le bois : comme aussi parce que cette rouille se détache , & la cheville de fer étant devenue beaucoup plus mince que le trou ; il se fait une voie d'eau. Le remède qu'il y a pour garantir le fer de la rouille , c'est de le bien étamer , ou de le peindre de plusieurs couches.

**F E R M E Z** le Bassinet : ce commandement de l'exercice se fait en deux tems. Au premier on ferme le bassinet , en baissant la platine. Au second on met la main derrière la platine empoignant bien le Fusil , & en relevant le bout.

**F E R M E T U R E** des Ports , c'est un terme , dont l'Ordonnance se sert. *Voyez* P O R T.

**F E R M E T U R E** de bordage : c'est ainsi qu'on nomme la pièce , ou les pièces de bordage , qui ferment

ment

ent un grand trou, que les Charpentiers Hollandois  
 aient fait sous la première, ou plus basse préceinte, pour  
 passer les baux, barrots, courbâtons & autres grosses  
 pièces, & qu'ils ne ferment, que quand le Vaisseau  
 est prêt à lancer à l'eau. Les Charpentiers de la Meuse  
 ont fait ce trou auprès de la quille.

**FERMÉTURE** des portes dans une ville de  
 terre. Les Officiers de gardes aux portes, & aux  
 avancées doivent une heure avant la fermeture des  
 portes faire monter leur Tambour sur le rempart pour  
 battre la retraite, afin d'avertir ceux qui sont dans les  
 dehors de se retirer après cette retraite battuë. Ceux  
 qui sont de garde aux avancées doivent faire pousser la  
 barrière, ne laisser que le guichet ouvert, & redoubler  
 leur attention, sur ceux qui entrent, ou qui sortent.  
 Une demi-heure après, ceux qui sont de garde aux  
 portes doivent ordonner à un Sergent escorté par deux  
 Fusiliers d'aller chez le Gouverneur, ou celui qui  
 commande en son absence, chercher les Clefs, &  
 les Clefs que la Sentinelle, qui est devant le corps de gar-  
 de, avertit qu'elle apperçoit le Sergent, qui vient avec  
 les Clefs, à l'instant l'Officier doit faire prendre les  
 armes à toute la garde à l'exception de six hommes  
 destinés pour lever le pont levis, & fermer les portes :  
 ensuite il doit partager le reste de sa garde en dou-  
 ble haïe, & se mettre avec les armes à la tête de  
 celle de la droite, faisant mettre l'Officier en second  
 s'il y en a un, ou un Sergent à celle de la gauche, &  
 faire marcher à droite & à gauche à même hauteur  
 sous la voûte près la porte.

Lorsque les Clefs arrivent on doit faire présenter les  
 armes, & détacher deux Fusiliers de renfort pour es-  
 corter les Clefs, jusqu'à la dernière barrière, en même  
 tems on fait avancer devant eux deux Fusiliers les  
 armes présentées sur chaque pont levis : & ceux qui  
 sont sans armes, suivent les Clefs pour aider à pouf-  
 ser, lever, & fermer les barrières, les ponts & les  
 portes. Pendant ce tems le Tambour doit battre aux  
 camps, à moins qu'il ne soit très-tard : car l'usage  
 est qu'on ne bat jamais la Caisse pendant la nuit à  
 moins d'un cas extraordinaire. Les Officiers, qui com-  
 mandent aux avancées, ou autres postes dans les dehors,  
 & qui sont sur le passage des ponts, doivent faire exé-  
 cuter les mêmes choses à leurs gardes, fournir le  
 renfort de renfort, dont on peut avoir besoin pour ai-  
 der à fermer les barrières, ponts levis, & portes. Mo

doivent de plus recevoir l'ordre & le mot de l'Officier-Major de la Place , qui les fait fermer.

Lorsque les portes sont fermées , chaque Officier doit faire rentrer sa garde par ce commandement *Prenez garde à vous : Portez vos armes : que la jambe de la droite ne bouge : je ne parle qu'à celle de gauche : à droite : marche : halte : remettez-vous.* Par ce mouvement la file de la gauche s'entremêle avec celle de la droite , & les deux n'en font qu'une. Ensuite il commande ainsi. *Je parle à tout le monde , à gauche par contre-marche , marche :* alors il défile lui-même à la tête faisant la contre-marche , jusqu'à ce qu'il soit à portée de son corps de garde , où il fait halte , commande : *Présentez vos armes , marche ,* pour faire défiler devant lui toute sa troupe , qui va poser les armes par escouade , & le Tambour bat au Drapeau.

**F E R M O I R** espèce de ciseau. C'est un outil de fer acéré , avec un manche de bois , dont les Charpentiers se servent. C'est une espèce de ciseau. Il y en a de différentes grandeurs , de grands , de petits , & à pointe rond.

**F E R M U R E S** de sabords : c'est le bordage d'entre les deux préceintes , où sont percés les sabords. La *fermeture* des sabords de la plus basse batterie , doit avoir de hauteur plus du tiers de la hauteur d'entre les deux ponts , à l'embelle , afin que les sabords puissent incommoder les préceintes.

**F E R R U R E** de Vaisseaux , c'est tout l'ouvrage de fer , qui s'emploie dans la construction d'un Vaisseau , clous , pentures , ferrures de sabords , &c. garnitures de poulies , &c. & les ancres. Il entre beaucoup de *ferrure* dans la construction des affûts des Chariots , & autres choses concernant l'Artillerie les vivres , &c.

**F E R S E S** : on appelle ferse de toile , un lé de toile , & dans ce sens on dit qu'un lé a tant de ferfes , que chaque ferse a tant de cannes , pour dire que la voile a tant de hauteur , & tant de largeur. C'est la même chose , que *Cuville*.

**F E S S E S** d'un Vaisseau : ce mot se dit particulièrement des Flûtes , & de la rondeur , ou des fûts , qui sont à l'arrière sous les tréports.

**F E U** : incendie : lorsque le feu prend dans une place , on doit mettre la garde sous les armes , détacher un Sergent avec des Fusiliers pour faire fermer la dernière barrière , & en même tems faire lever les pontons s'il arrive quelque desordre , émeute , ou assemblée.

considérable à portée du corps de garde , il faut faire même chose , comme aussi pour les Processions qui auroient à passer , & on ne doit point faire rentrer la troupe , que le feu ne soit éteint , le desordre apaisé , & la Procession passée , & enfin que tout ne soit tranquille , qu'on n'ait fait baisser les ponts , & rouvert les barrières. Si ce n'est qu'un petit desordre , il suffit d'envoyer un Sergent , avec quelques Fusiliers , pour remédier , ou arrêter les malfaiteurs , & ivrognes , qui en sont les causes les plus ordinaires. Mais l'Officier , qui commande la garde ne doit jamais quitter son poste , que par l'ordre exprès du Commandant de la Place.

**F E U** , faire *feu* sur l'ennemi , c'est tirer dessus. Un grand point dans le métier de l'Infanterie , c'est de savoir ménager son feu , & de s'en servir utilement. Pour y parvenir il faut que la troupe soit bien disciplinée , & accoutumée à observer un grand silence , mais un Capitaine doit disposer ses Officiers , & Sergens , de façon à pouvoir faire exécuter ses ordres sans confusion. Il ne faut jamais s'embarrasser d'essuyer le premier feu de l'ennemi , qui sera souvent tiré avec précipitation , & de desordre , qu'il fera très-peu d'effet ; ensorte que les Soldats voyant le peu de succès de cette première décharge , & les forces de l'ennemi diminuées s'encourageront , & exécuteront ce que l'on leur fera faire avec plus de fermeté , pour lors ils tireront à propos , & avec justesse.

L'expérience a souvent fait voir , qu'une troupe , qui a tiré la première , & qui s'est dégarnie de son feu , sur-tout en rase campagne , a presque toujours été battue , le premier mouvement des Soldats après avoir tiré , est de faire halte pour recharger , quelquefois même ils font quelques pas en arrière , ce que les Officiers doivent avec raison empêcher , pour lors la confusion s'y met & y devient si grande , que si dans le tems l'ennemi marche à elle avec fermeté la baïonnette au bout du Fusil pour lui mettre la bourre dans le ventre , il la culbute avec facilité , & ne lui donne pas le tems de se rallier.

Souvent pour éloigner l'ennemi , & gagner du terrain , on fait tirer par rang & par peloton , mais il ne faut jamais se dégarnir de son feu. La guerre de l'Infanterie , est en partie un métier de chicanne , son fort est dans les lieux fourrés & difficiles ; elle profite du vent & du jour ; elle se sert des bois , des haies , des ravins , des ruisseaux , des vignes , des maisons ,

& autres endroits naturellement retranchés & escarpés, où la Cavalerie ne peut aller. Si l'Infanterie connoissoit bien sa force, & sçavoit s'en servir à propos, jamais la Cavalerie ne pourroit la battre.

Tout Officier attaqué, & sur-tout dans un poste retranché doit s'attacher à éloigner l'ennemi par un feu vif, & bien ajusté; car il vaut mieux ne pas tirer que de le faire hors de portée. Il doit voir tout par lui-même, faire à sa troupe tous les commandemens nécessaires, les faire exécuter sans bruit, de façon qu'il conserve toujours la moitié de son feu pour s'en servir dans la dernière nécessité, ayant grande attention n'être pas surpris par ses derrières, à ne se pas laisser abuser par de fausses attaques, & à se porter par-tout où le feu paroîtra le plus violent.

Il y a des Officiers, qui s'occupent à tirer dans l'action, & s'emportent par un excès d'une valeur mal placée, jusqu'à oublier les choses les plus essentielles. Cela s'appelle être brave Soldat, & mauvais Capitaine. La fonction d'un Officier est de commander, & faire exécuter ses ordres, ou ceux que ses supérieurs donneront. Cependant il y a de certaines occasions, où des Officiers pourront tirer à propos quelques coups de fusil sur des gens remarquables, & s'approcher pour exciter les Soldats: mais ils ne doivent pas en faire leur objet principal.

**F E U G r e g o i s :** c'est une sorte de feu d'artifice, qui brûle jusque dans la mer, & dont la violence augmente dans l'eau. Son mouvement est contraire à celui du feu naturel, le feu se portant en-bas à droite & à gauche selon qu'on le jette. Il est composé de soufre, de naphte, de bitume, de gomme, & de poix, & on ne le peut éteindre qu'avec du vinaigre mêlé d'urine & de sable, ou avec des cuirs verts. Les uns soutiennent qu'il a été inventé par un Ingénieur d'Heliopolis Ville de Syrie, appelé Gallinicus, qui s'en servit avec tant d'adresse dans un combat naval, qu'il brûla toute une flotte ennemie, sur laquelle il y avoit trente mille hommes. On a nommé ce feu gregois à cause que les Grecs s'en sont servis les premiers.

**F E U I L L U R E :** c'est un terme de Menuisier, qui se dit des canelures à angles droits, qui se font aux bords des portes, fenêtres, volets, & de toutes les choses, qu'on veut fermer juste, qui entrent les unes dans les autres. *Feuillure* est aussi un terme de Charpentier, qui veut dire un bord de porte, de fenêtre ou de sabord, où s'emboîtent les fermetures.



**F E U X** d'artifice sur les Vaisseaux. Parmi ceux dont on se sert sur mer, on ne doit pas regarder, comme ni des moindres utiles les piques au bout desquelles y a des fagots d'artifices attachés; car elles servent ni même tems à blesser les ennemis avec la pointe, quand on vient à l'abordage, & à mettre le feu à leurs Vaisseaux. On se sert aussi de Dards à feu, qui ont des pointes fort aiguës, afin d'entrer avant dans le Vaisseau ennemi, & qui sont envelopées dans de petits sacs, remplis de matières propres à y mettre le feu: par-tout on ne manque pas d'y mettre de petits crochets dans le bois, afin qu'ils s'acrochent aux voiles, & qu'ils y demeurent pendus. On trempe encore dans de l'eau-de-vie des morceaux de vieille toile, dont on charge les Canons, & ils sont très-propres à mettre le feu aux voiles. Outre cela on se sert souvent de bouteilles de verre, & de pots de terre, remplis de divers artifices, qu'on jette dans les Vaisseaux ennemis, soit de dessus les hunes, soit à l'abordage. Les meilleures grenades sont celles, qui sont un peu longues, afin qu'elles puissent passer au travers des caillebotis. Les balles à feu se jettent, ou avec la main, ou avec la fronde.

**F E U X** d'artifice chez les Turcs, pour éclairer, & embraser. Les feux d'artifice des Turcs, dont la plus grande partie est composée de poudre, sont très-simples, & ne sont employés qu'à éclairer, & à bruler.

Ils mettent un tuyau au bout d'une pique ferrée, qu'on fiche dans le bois pour le bruler, & ils se servent de cette machine particulièrement sur les Vaisseaux. Ils ont des flèches de *Tartares*, qui ont une partie de la pointe entourée de petits morceaux de bois, & de la paille, & qu'on allume avec une mèche soufrée. Ils tirent ces flèches avec un arc contre les toits des maisons.

Ils se servent encore d'une autre sorte de flèche, qui a une petite balle de matière combustible, & ils la lancent contre les maisons, ainsi que d'une perche au bout de laquelle est un bouchon de paille plein de mèches soufrées, qu'ils lancent pour mettre le feu aux maisons.

Ils ont deux sortes de perches, qui servent à éclairer l'armée par le moïen des feux, qu'on met au bout. Les unes ont au bout un gril de fer plein de paille & de goudron. On plante cette perche en plusieurs endroits du Camp, afin que chacun puisse voir charger le bagage, & harnacher les chevaux. Les autres ont au bout une petite lanterne de toile avec une chandelle allumée, qu'on porte sur les épaules. On en voit tou-

jours une grande quantité, lorsque l'armée est en marche pendant la nuit, pour éclairer le chemin, & même pour que les guides qui les portent, puissent avertir des ponts, & des fossés, & de tout ce qui pourroit retarder la marche.

Ils se servent dans les sièges de trois sortes de feux. De poëles de fer attachées au bout d'une pique, qu'ils mettent hors des murailles, & dans lesquelles il y a du goudron allumé. Ils tiennent en plusieurs endroits du chemin couvert, & du fossé des petits tas de bois bien sec, mêlés de soufre & de goudron, pour y mettre plus aisément le feu. Ils lancent enfin des boules de matière combustible pour éclairer.

Les Turcs ont encore coutume de mettre de la poudre à Canon dans des outres de peau de chèvre, qu'ils lient en forme de petits sacs, de manière qu'un seul homme puisse les manier. Il y a une mèche de composition, qui aboutit à la poudre, comme celle des grenades, & ils jettent ces sacs par la brèche dans un assaut. Ils s'en servirent pendant le second siège de Bude, & les Assiégés en furent fort incommodés.

**FIGALE** : c'est un bâtiment des Indes, qui ne porte qu'un mât, qui est placé au milieu. Il y a une Dunette, qui est toute couverte, & qui fait une petite saillie sur l'eau. On y rame continuellement, quoique la voile soit déployée. Il n'y a qu'une grosse cheville de bois à l'avant pour servir d'éperon.

**FILET** : c'est un petit membre, ou ornement de Menuiserie, & Architecture, qui est carré, & dont on se sert en diverses occasions. On l'appelle aussi Réglet, & linteau.

**FINITEUR** est le nom que plusieurs Astrologues donnent à l'Horizon, à cause qu'il se termine, ou finit la vuë.

**FISCAL**, Avocat Fiscal, est un Officier d'Amirauté, & d'une armée navale en Hollande. Cette Charge à ce dernier égard fut établie l'an 1629. sur la Requête qu'en fit le Lieutenant Amiral Pierre Hein. L'Avocat Fiscal de l'Amirauté a voix délibérative au Conseil, hormis dans les affaires, où il est Dénonciateur & partie. Il est particulièrement chargé de prendre soin qu'aucuns Armateurs n'aillent en course que sous les conditions, & avec les formalités requises, & qu'aucun des Officiers, auxquels il en est fait défenses, n'ait part à ces sortes d'armement, & aux prises. Il doit faire recherche des contraventions, qui se font aux Ordonnances & Règlemens, & dénoncer en justice.

aux qui les font. Il pourvoit à toute la procédure, & il faut faire au sujet des prises, qui sont conduites dans les Ports. Il visite, & examine tous les mois les Registres des Officiers, & Commis des convois & congés; & si les Contrôleurs & Commis manquent de lui porter ces Registres dans dix jours après le mois, il en fait dénonciation contre eux.

Il introduit sous son nom, & instruit toutes les causes qui regardent les contraventions aux Ordonnances, ou Placards des Convois & Congés, sans l'aide d'aucun Procureur ou autres gens de Palais, puissent plaider pour les Capitaines ou autres Défendeurs & accusés, si ce n'est par permission particulière du Conseil, & lorsque le Fiscal a achevé de plaider. Il est obligé d'avoir son domicile dans la Ville où réside le Conseil de l'Amirauté, d'où il ne lui est pas permis d'absenter sans la permission de l'Amiral ou du Conseil: en ce cas le Conseil pourvoit à ce qu'une autre personne fasse sa Charge en son absence. Ses gages sont quarante sous par jour, & il a le douzième denier sur toutes les confiscations, & des amendes qui sont créées pour cause de contraventions aux Ordonnances, Instructions & Placards, sur le sujet des Convois & Congés. Lequel douzième denier ne se prend qu'après que les frais ont été levés. Il a aussi en conséquence d'une résolution des Etats Généraux de 1636, une certaine portion dans les prises.

Le *Fiscal* de l'Armée navale demeure à bord de l'Amiral. Pendant le Combat, il doit se mettre dans un petit Bâtiment léger, & courir sans cesse de tous côtés, pour observer s'il y a quelqu'un qui ne fasse pas son devoir, & s'il y en a de tels, il doit se rendre dénonciateur contre eux après que le Combat est fini.

**FISOLERES**: ce sont des Bateaux de Venise si légers, qu'un seul homme pourroit les porter sur ses épaules.

**FISELLE**: c'est une petite corde déliée, qui sert à lier les paquets, & à faire des sangles, des futs & autres choses semblables.

**FLACHE**, en terme de charpenterie: c'est ce qui croît de l'endroit d'une pièce de bois où étoit l'écorce, après qu'elle est équarrie, & qu'on ne scauroit ôter, sans qu'il y ait beaucoup de déchet.

**FLACHEUX**: on appelle bois flacheux, les bois qui ne sont qu'à demi battus & équarris, qui ne sont pas bien quarrés, ni faciles à toiser.

**FLAME**: j'ai dit Tome I. que c'est une longue

banderole, ordinairement d'étamine, qu'on arbore aux vergues & aux hunes, soit pour servir d'ornement soit pour donner un signal. Par l'Ordonnance du Roi donnée en 1670. Les Capitaines de Vaisseaux de guerre, qui commandent quelques Vaisseaux séparés, doivent porter au grand mât une flâme blanche, & au haut de guindant la moitié de la cornette, & dont le battant soit au moins de six aunes. Les Vaisseaux qui ne sont pas montés par un Commandant, ne peuvent porter de flâmes blanches, ce qui est aussi défendu aux Vaisseaux Marchands.

Les *Flâmes* sont de figure fourchuë, larges par haut & extrêmement longues, & par le bas elles terminent en pointe. C'est la marque du Commandement, quand on ne porte point de Pavillon aux mâts & pour cela il faut que la *flâme* soit sans giroüette car autrement elle n'est prise que pour enjolivement comme les Vaisseaux Marchands en portent. Lorsqu'il y a plusieurs Chefs d'Escadre se trouvent joints ensemble dans une même Division ou Escadre particulière, n'y a que le plus ancien qui puisse porter la cornette, les autres portent une simple flâme. Il est permis à celui qui commande une flotte de Bâtimens Marchands de porter une flâme blanche au grand mât, lorsqu'il est en route : laquelle il est obligé d'ôter à la vue des Vaisseaux de guerre du Roi. Les Vaisseaux Marchands peuvent les jours de Fêtes & de réjouissance être pourvus de flâmes & autres ornemens de toutes couleurs excepté le blanc.

Le premier usage auquel on employe les flâmes, les Pavillons, c'est pour honorer quelque personne considérable qui est à bord ; & comme c'est un honneur relatif qui retourne aussi sur celui qui le rend, ces mêmes ornemens & signaux, sont aussi employés non-seulement pour relever en général la gloire de la Nation, qui a donné les Patentes & Passe-ports, soit le sauf-conduit desquels les Vaisseaux naviguent : mais ils servent encore à honorer ceux qui ont fait l'Armement.

**FLÂME** d'ordre : c'est la flâme que le Commandant d'une Armée ou d'une Escadre fait arborer au haut de la vergue d'artimon. Elle fait connoître aux Officiers de chaque Vaisseau qu'il faut qu'ils aillent à l'ordre.

**FLANC** de Vaisseau, c'est la partie qui se présente à la vue de l'avant à l'arrière, ou de la poupe à la prouë.

**F L È C H E** de gruë , c'est dans une gruë le principal arbre , qui est posé à plomb , & sur lequel la gruë tourne.

**F L È C H E** d'Arbalestrille : c'est un bâton qui a six pieds de longueur : il est équarri à quatre faces égales où sont marqués les degrés de latitude , pour trouver la hauteur au soleil & aux étoiles.

**F L E T T E** : c'est un petit Bateau , dont on se sert à passer une rivière , ou à faire des voitures de marchandises en petite quantité. Il y en a qui le dit de Flute , Vaisseau de Mer , dont ils font un diminutif , & d'autres du mot flot corrompu.

**F L E U R S** d'un Vaisseau : ce sont les parties du Vaisseau , qui sont faites par les extrémités , ou par les empatures des varangues , avec les membres courbés , qui se mettent au fond & qu'on appelle genoux. *Tirer à fleur d'eau* , c'est-à-dire , au niveau de la surface de l'eau. *Tirer à fleur d'eau* , c'est tirer au niveau tout le long sur la surface de l'eau.

**F L I B U S T I E R S** : c'est le nom que l'on donne aux Corsaires ou Aventuriers des Isles de l'Amérique. Ce mot vient de l'Anglois.

**F L O R R É R** un Vaisseau , lui donner les fleurs : c'est lui donner le suif.

**F L O T T E S** de la Chine : c'est un assemblage de divers Vaisseaux dans la Chine , qui naviguent ordinairement ensemble , & sont comme des Villages. Ils couvrent tout le pays , dans les endroits où il y a assez d'eau , & ces endroits sont fréquens , si bien qu'il se fait un grand commerce avec ces Flottes. Le fond de la Flotte de tous ces Vaisseaux , est de jonc ou de bambuc , entrelacés de liens de bois , qui sont entretenus sur de grosses poutres , sur lesquelles repose tout l'ouvrage. Pour faire avancer ces Villages , on les pousse à l'avant & à l'arrière , avec de grandes perches , & il y a une grosse pièce de bois debout à l'arrière , pour servir à amarrer la Flotte à quai avec un cordage , lorsqu'il en est besoin. Outre ces grandes *Flottes* , qui sont comme des Villages , & où les Maîtres & Propriétaires des Bâtimeus passent leur vie , avec toute leur famille , il y a encore à la Chine de simples Bateaux ou petits Vaisseaux , qui servent de demeure à une famille. Ils n'ont ni rames , ni voiles , & on ne les fait avancer qu'avec le croc. Les Marques des Marchandises qui sont à vendre dans ces Bateaux , sont suspendues à une perche qui y est élevée en quelque endroit. On voit aussi de ces Flottes sur la Côte de Sumatra :

mais elles ne sont que comme de petits Hameaux, n'y ayant pas plus de quatre ou cinq maisons, & elles ont un mât & une voile de feuilles de coco. Elles ont aussi une ancre à l'avant, & une à l'arrière, par le moyen desquelles on les amarre la nuit à terre.

**FLUX & REFLEX** de la Mer : c'est une agitation réglée des eaux de la Mer, qui fait qu'elle se hausse vers ses bords ou s'en retire. On observe aux Côtes de France que les eaux de l'Océan paroissent à certain tems prendre leur cours du Midi au Septentrion. Ce mouvement que l'on appelle le flux de la Mer, dure environ six heures, pendant lesquelles la mer s'enfle peu à peu, & s'élève contre les Côtes, entrant même dans les rivières, dont elle force les eaux de retourner vers leur source, desorte qu'il y en a où le flux remonte plus de quarante lieues. Après ce flux de six heures, la mer semble demeurer dans un même état, pendant un quart d'heure; & ensuite elle prend son cours du Septentrion au Midi, dans l'espace de six autres heures, pendant lesquelles ses eaux baissent contre les Côtes, & celles des rivières prennent leur pente pour retourner vers la Mer. C'est ce qu'on nomme Reflux. Il est suivi d'une espèce de repos qui dure un quart-d'heure, & auquel succède un nouveau flux & reflux. Ainsi la Mer hausse & baisse deux fois le jour, non pas précisément à la même heure, à cause que chaque jour son flux retarde de trois quarts d'heure & de cinq minutes; & comme il s'en faut ce tems-là que la lune ne passe tous les jours dans le Méridien, la même heure, qu'elle y avoit passé le jour précédent.

La Mer Méditerranée ne paroît pas s'enfler, si ce n'est vers le fond du Golfe de Venise, sçavoir à Venise même & autres lieux circonvoisins. Par tout ailleurs on observe qu'un simple mouvement des eaux, qui glissent le long des Côtes: cela fait croire à quelques-uns qu'il n'y a ni flux, ni reflux dans la Méditerranée. Mais beaucoup d'autres sont persuadés qu'il n'y est pas moins réglé, que sur l'Océan, & que si on ne le remarque presque point, c'est à cause que cette mer est extrêmement creuse & profonde. En pleine Mer l'eau ne s'élève jamais, que d'un pied ou deux. La Mer Baltique, le Pont-Euxin ou la Mer Majeure, & la Mer Morte de l'Asie, n'ont aucun flux, ni reflux. On a cherché jusqu'à présent assez inutilement la cause de ce mouvement de la Mer, mais comme il y a beaucoup de conformité entre ses mouvemens, & ceux de

Lac, il y aura toujours plus de sujet d'attribuer le flux & le reflux de la Mer à l'influence de cet Astre, qu'à aucune autre raison, quoique nous ignorions la manière dont se fait cette influence.

N E' : c'est une de ces sortes de Bâtimens, dont on se sert encore au Japon, après la défense qui y a été faite de n'en plus avoir pour passer la mer & aller faire commerce avec les Etrangers. Il sert à porter de grosses charges, & à transporter les marchandises dans tout l'Empire, tant sur les grandes rivières, que sur les chemins, qui se trouvent vers la haute Mer, au delà des pas & des entrées des Ports, & le long de la Côte d'un Port à l'autre. Les *Fnés* ont l'avant & le derrière fort aigus, ils coupent bien l'eau, & prennent facilement l'Aire. Ils n'ont qu'un mât, qui est placé vers l'avant, & carré jusqu'au ton, qui est rond. Il peut être mis bas, & coucher vers l'arrière : ce qui se pratique par un vent contraire, & alors on prend les rames pour nager, & le mât sert de banc pour s'asseoir : c'est par cette raison qu'on le fait carré. On se sert de roseaux pour le mettre dans l'endroit du Vaisseau qu'on veut. Il y a une ouverture pour mettre le pied du mâ quand on l'arbore, & pour le soutenir il y a des éta à l'avant & à l'arrière, qui sont amarrés à des traversins, qui sont vers ces deux bouts. On se sert de rames pour hisser la vergue & la voile.

Les voiles sont presque toutes de toile de lin tissuë, & garnies de paille ou de roseaux entrelacés. Comme chaque Bâtiment n'a qu'un mât, il n'a aussi qu'une voile. Les Pilotes ont très-peu d'expérience à louver, c'est pourquoi par un vent contraire, ils amènent le mât, & nagent, ce qu'ils font debout, & à peu près comme ce qu'on appelle ici coqueter, hormis qu'ils le font des deux côtés, & ici cela se fait seulement à l'arrière. Le bord contre lequel sont les Rameurs, avance un peu sur l'eau & est artistement ouvragé. Les rames sont amarrées à une certaine sorte de tollets, afin qu'elles ne puissent pas s'avancer trop, & qu'elles demeurent justement au point qu'il faut. Le travail est ici par une musique, ainsi que cela se pratique dans la plûpart de ces païs-là. Les ancres sont de bois de la figure de deux courbes, auxquelles est bien enfoncée une pierre très-pésante. Chaque Bâtiment en a cinq ou six, sur-tout lorsqu'ils doivent ranger la Côte de bien près, & passer entre des rochers. Ils ont quelquefois des grapins de fer, comme ceux qu'on a à l'arrière, mais cela est rare. La plûpart des cables sont

de paille broyée, qu'on entrelace avec un artifice admirable, & ils ont vingt à trente brasses de long. Il en a aussi de brou, qui sont légers & qui nagent sur l'eau : mais on en voit rarement de chanvre, & leur longueur n'est que de cinquante brasses.

Ils ne portent point de Pavillons : si ce n'est quelque fois un petit à l'arrière où sont les armes du Seigneur du lieu, ou bien du lieu-même dont vient le Vaisseau. Le bois dont les *Fnés* sont faits est fort blanc & s'appelle *Fenux*, excepté que la sole est de bois de Camphre dont on se sert en cette occasion, parce qu'il n'est point sujet à être criblé des vers, n'y ayant point d'insecte qui puisse subsister avec l'odeur du Camphre. Jamais on ne les braie : mais une fois le mois on les tire à terre où on les racle ; on leur donne le feu, & on les suit un peu par-dessous. Ils ne sont que du Port de soixante lastes tout au plus : mais les Bâtimens, qui chargeoient autrefois des marchandises du Japon pour les vendre aux autres Indiens, portoient jusqu'à cent & six cens lastes.

Le mâst du *Fné* n'a pas beaucoup de hauteur. Le gouvernail passe par une ouverture, qui est à l'arrière mais il ne descend pas droit & en ligne perpendiculaire il descend tout-à-fait de biais, & est fort large & plus épais que la quille. On le fait jouer avec des cordes avec la main. L'étrave est ronde. Il y a beaucoup de ces Bâtimens qui sont tout ouverts : d'autres ont un pont volant, qui est plat & sans tonture, & qui se relève & se remet, parce que s'il étoit cousu, le Vaisseau seroit pas capable de passer la mer : c'est pourquoi on a des nattes de quatre pouces d'épais : pour en couvrir le pont quand il pleut, & empêcher que les Marchandises ne se mouillent : lesquelles nattes, on met en place sur le Vaisseau, de même que le toit d'une maison. On a aussi ces mêmes nattes ou celles qui sont de rechange qui servent de lits à l'équipage.

Il y a une petite chambre à l'arrière, dont la cloison est en coulisse : elle est pour le Maître & pour le second, qui par le moyen de ces coulisses, peuvent voir & ce qui se passe dans le Vaisseau & la mer, laquelle voyent aussi par l'ouverture par où passe le gouvernail. Les *Fnés* ont de largeur dans leur milieu le tiers de leur longueur. Ils sont un peu plus étroits par le haut, que par le bas. Ils ont de creux environ quatre pieds de profondeur morte, ou au-dessous de l'eau, outre quelque planche ouvragée, qui est sur la lisse du vibord, qui fait une petite saillie à côté. Ils ne sont prop



ne servir en guerre, ni à naviger en pleine mer. La Cifine qui n'est qu'un foyer tout ouvert se place sous le vent au milieu du Bâtiment. Les Victuailles ordinaires sont de ritz, qu'on nomme *Zachi*. Le Vaisseau est souvent enjolivé en-dedans du papier marbré, qui y est clé. Il a des côtes & un ferrage, comme ceux qu'on fait en Europe: & les coutures sont calfatées de brou. Le principal instrument dont on se sert pour la construction, est très-petit, mais fin & bien fait: & ce qui est admirable, c'est que les Ouvriers travaillent y étant assis. La fosse aux cables est sous l'éperon, qui s'élançe en-dehors sous l'eau. Il y a d'ordinaire une Chaloupe à la touë: mais le gros tems contraint quelquefois de jeter à bord. Elle sert à aller querir de l'eau douce de terre, dequoi on a beaucoup de besoin, parce qu'on ne prend aucun soin de la ménager.

**FOESNE**: c'est un instrument de fer propre à la pêche, dont on se sert dans les Vaisseaux, pour harponner la Dorade & la Bonite à l'avant du Navire. La *fesne* est faite en manière de Trident, & a une corde attachée à son manche pour la retirer après qu'on l'a lancée dans le poisson.

**FOIERS**: ce sont des feux qu'on allume la nuit à haut de quelque Tour élevée pour servir de guide aux Vaisseaux par leur lumiere.

**FOIT de mât**: ce terme n'est en usage qu'en cette phrase: un grand *Foit* de mât, pour dire une grande largeur de mât.

**FOLLES**, pièces folles, ce sont celles qui n'ont pas l'ame bien droite, ce qui fait que le boulet ne va jamais droit où on vise. C'est la faute du Fondeur.

**FONCET**: c'est une sorte de Bateau, qui est un des plus grands dont on se sert sur les rivières. Il y en a qui ont jusqu'à vingt-sept toises entre chef-quille.

**FOND**, plat-fond d'un Vaisseau. Pour donner une largeur convenable au *plat-fond*, quelques Charpentiers prennent les deux tiers de toute la largeur du Vaisseau: c'est-à-dire, à mesurer dans son gros sous-gouttières, & à un tiers de sa longueur à venir de l'avant vers l'arrière. Par exemple, quand il y a vingt-neuf pieds de largeur en cet endroit-là, ils donnent seize pieds sept pouces & demi de largeur au plat-fond. Par chaque pied de largeur, qu'a le fond, ils font élever d'un demi-pouce de chaque côté sous les grands gabarits. On tient le fond d'un Vaisseau *Marand* bien plus large que celui d'une Frégate. Mais il y

a un milieu pour les Navires de guerre, dont le fond ne s'éleve pas tant vers les côtés, que ceux des Frigates : mais il s'éleve beaucoup plus que ceux des grossiers Bâtimens de charge, & plus aussi que ceux des Vaisseaux Marchands, qui sont le mieux construits & du plus beau gabarit. Plus le fond d'un Vaisseau de rondeur, plus le gabarit en est agréable. Cependant en Hollande, l'usage l'a emporté sur l'agrément, l'on y tient du milieu, en ne donnant qu'au plat-fond une médiocre rondeur.

**FOND de cale** : c'est ce qui est soutenu sous le premier pont du Vaisseau. Le *fond de cale* se divise en six parties égales depuis l'étrave jusqu'à l'étambord. On prend deux de ces parties au derrière, dans lesquelles sont les chambres ou soutes de la poudre & du pain. La soute aux poudres a de longueur une sixième partie de la longueur de l'étrave à l'étambord, du côté de l'étambord : la soute au pain a aussi une sixième partie, & il y a deux chambres séparées par un court passage de communication d'environ deux pieds & demi de largeur qui sont toutes lambrissées de sapin. Avant que d'y mettre le pain & la poudre, on les chauffe pour en ôter l'humidité. Au-devant du Vaisseau, dans le fond de cale en la sixième partie de sa longueur est faite une séparation, qui se nomme *Fronteau Clisson*, en laquelle partie sont deux chambres destinées pour les voiles du Vaisseau & pour les cables. Les autres parties composent le véritable fond de cale où sont placés les tonneaux. La chambre du Chirurgien est aussi dans le fond de cale, joignant la chambre aux voiles & aux cables.

**FOND d'affût** : c'est un assemblage de petits morceaux de bois, dont le fond de l'affût d'un canon de Vaisseau est composé.

**F O Q U E de Beaupré** : c'est une voile à trois pointes qu'on met avec une espèce de boute-hors en avant sur certains petits Bâtimens, quand le vent est foible. *Foques de misène* : elles servent toutes deux toujours selon le vent & jamais ensemble. C'est les misènes où est la grande voile qui les soutient aussi : elles se placent par-devant vis-à-vis la *Foque* de beaupré.

**FORTIFICATION** à la manière des Turcs. Les Turcs ne tirèrent aucune connoissance de l'art de fortifier des anciens Tartares, à qui ils doivent l'origine. Ils ont commencé à en prendre dans la conquête de la Natolie, qui les rendit maîtres de tant de Places construites par les Empereurs de Constantinople.

e , & flanquées de Tours ou rondes ou quarrées.

C'est sur ce modèle que le Grand Visir *Kiuperly* , durant le siége de Candie fit bâtir les nouveaux Châteaux des Dardanelles pour couvrir les vieux , qui coururent grand risque d'être pris à la suite d'une grande victoire , remportée par l'Armée Navale des Venetiens.

Les Forts que les Turcs ont fait construire dans les Isles du *Boristhene* après la conquête & la démolition de *Zegrin* , pour empêcher les courses des *Cosaques* sur la Mer Noire , sont quarrés , & ils ont les angles flanqués de Tourillons à plusieurs faces.

Jusqu'en 1666. les Turcs n'ont point eu d'autre maniere de fortifier que de flanquer les angles de leurs quarrés de Tourillons ronds ou à face. Dans des lieux marécageux , des palissades liées avec des fascines de terre & des poutres en travers sont assez fortes , & le canon n'y fait que difficilement une bonne brèche. Cette maniere est unique aux Turcs , quoique plusieurs assurent qu'ils la tiennent des Bulgares , & d'autres des Hongrois.

C'est *Cornaro* natif de Candie , qui le premier a enseigné aux Turcs la maniere de construire les défenses , de pousser les travaux , & de revêtir les ouvrages. Il eut sous son commandement plusieurs Grecs & Arméniens fort entendus , qui peut-être encore aujourd'hui font travailler selon les préceptes qu'il leur a laissés.

**FORTUNAL** : c'est un coup de mer , une tempête , un orage.

**FORTUNE** de vent : c'est un gros tems où les vents sont forcés. *Fortune* de mer , ce sont les accidens que cause la tempête & les autres , auxquels on est sujet sur mer , comme d'échoïer , de couler bas d'eau , de rencontrer des Pirates , &c.

**FORTUNE** , voile de fortune est la voile quarrée d'une Tartane ou d'une Galère : car leurs voiles ordinaires sont latines ou à tiers point , & elles ne portent la voile de *fortune* qu'on nomme aussi Treon que pendant l'orage. Les Galioles en ont aussi.

**FOUETTER** : les voiles fouettent contre le mât : c'est quand elles sont sur le point d'être entièrement sur le mât , & qu'elles battent un peu plus fort contre le mât , que quand elles ne sont qu'en ralingue.

**FOULOIR** : c'est un instrument dont les Canoniers se servent pour nettoyer une pièce de canon lorsqu'elle a tiré. Comme le fouloir a un bouton par

ion autre bout. Ils s'en servent aussi à faire la charge de poudre qu'on a mise dans la pièce.

**FOURÇATS** : ce sont des pièces de bois triangulaires dont l'une des extrémités est posée sur la quille à chaque bout, vers l'arrière & vers l'avant au milieu des varangues : les deux autres extrémités qui sont haut se joignent aux bouts des genoux appelés revers ; elles sont fourchuës & se mettent après les varangues aculées vers l'endroit où le Vaisseau s'étrécit le plus. Elles sont bien plus cintrées que les varangues aculées, & achèvent de donner les façons au vaisseau. On leur donne les noms de fourgues ou de forçats cause qu'elles sont fourchuës.

**FOURCHE'S** pour carener : ce sont de longues & menuës fourches de fer que l'on emmanche au bout d'une éparre pour prendre le chauffage dans la cale & le porter au Vaisseau ou en tel autre lieu qu'il y a besoin.

**FOURRIER** chez les Turcs s'appelle *Vekilores*, il a soin de chercher les provisions de sa Compagnie.

**FOURRIER** d'Artillerie. Il y a un premier Fourrier d'Artillerie qui fait ses fonctions sous le commandement du réchal des Logis & les autres Fourriers ordinaires qui servent dans les Armées.

**FR AICHEUR** : on dit qu'un Navire cingle à bonne fraîcheur pour dire que le vent est égal & convenablement fort.

**FREINS**, ou **REFREINS** : ce sont les vagues qui après avoir frappé rudement contre les rochers se brisent bien loin.

**FRET**, ou **NOLIS** : c'est le loyer des Vaisseaux c'est aussi le port & la voiture qu'on paye pour quelque portion de marchandise qu'on charge dans un Vaisseau qui charge à tonneau ou quintal, ou à cueillette, & en quelque autre manière que ce puisse être. Si le Vaisseau est loué en entier & que l'Affreteur ne lui donne pas toute sa charge, le Maître ne peut sans son consentement prendre d'autres marchandises pour l'achever, ni sans lui tenir compte du fret. Si un Vaisseau est chargé à cueillette & à quintal ou au tonneau le Marchand qui veut retirer ses marchandises avant le départ du Vaisseau, peut les faire décharger à ses frais en payant la moitié du fret. Le Maître doit être payé du fret des marchandises qui sont jettées à mer pour le salut commun à la charge de la contribution : il en est de même des marchandises qu'il

estrait de vendre pour victuailles, radoub & autres nécessités pressantes, en tenant compte de leur valeur, au prix que le reste se vend au lieu de la décharge. Il n'est dû aucun fret des marchandises perduës par naufrage ou échouïement, pillées par les Pirates, ou prises par les Ennemis, & en ce cas le Maître est tenu de restituer ce qui lui a été pris s'il n'y a contravention contraire: mais si elles sont rachetées il doit être payé son fret jusqu'au lieu de la prise.

**FRI BUSTIER**: ce mot est principalement en usage dans les Isles Françoises de l'Amérique pour dire un Vaisseau armé en course. Le Commandant & les gens de l'Equipage d'un tel Vaisseau sont tout de même appellés Fribustiers. On dit aussi Flibustiers.

**FRISONS**: ce sont des pots de terre ou de métal dont on se sert sur quelques Vaisseaux pour tenir la boisson.

**FUNE R** un mât: c'est garnir un mât de son étai de ses haubans & de sa manœuvre. Le défuner, c'est l'ôter. Quand de gros tems on veut mettre bas les mats de hune ou le perroquet, il faut les défuner.

**FURIN**, mener un Vaisseau en furin, c'est le mener hors du havre & en pleine mer, ce qui se fait par des Pilotes des lieux qui connoissent les endroits où il y a du danger.

**FUSEAUX**: ce sont de courtes pièces de bois que l'on met au cabestan d'un Vaisseau pour le ren-

**FUSE'E** dans un Bruiot: c'est un canon de bois crevé qu'on remplit; on s'en sert pour les coffres à feu.

**FUSÉE** d'aviron: c'est un peloton d'étoupe goudonnée avec un entrelacement de fil de carret qui se fixe vers le menu bout de l'aviron pour empêcher qu'il ne sorte de l'étrier & ne tombe à la mer quand on quitte la chaloupe.

**FUSIL** sur l'épaule: ce commandement de l'exercice se fait en cinq tems. Au premier, on leve le fusil avec la main droite en glissant la gauche jusqu'au fusinet. Au second on porte la main droite sous la crosse du fusil sans lever la gauche. Au troisième on leve le fusil de la main droite à la hauteur de la crosse devant soi, le bras droit bien tendu, les épaules également avancées. Au quatrième on le porte sur l'épaule. Au cinquième, on ôte la main droite. Ce commandement est le soixante-septième de l'exercice.

**FUSILIERS**, apprêtez-vous ou apprêtez vos

armes : c'est le seizième & quarante-troisième commandement de l'exercice.

F U S T de giroüette d'un Vaisseau : c'est un bord plat comme une latte & qui n'a de largeur que quatre doigts, où l'on coud la giroüette.

F U S T d'une arme à feu : c'est le bois sur lequel on monte un mousquet, un fusil, un pistolet, & autres armes.

F U S T d'une scie : c'est le bois sur lequel la scie est montée.

F U S T E : c'est un Bâtiment de bas bord & chargé qu'on navige à voiles & à rames.

F U T A I L L E S : ce sont les tonneaux où l'on met l'eau & d'autres provisions dans un Navire.

## G

**G** A B O R D S , terme de Marine : ce sont les premières planches d'en bas qui font le bordage extérieur du Vaisseau, & qui forment par-dehors un coude en arc concave, depuis la quille jusqu'au dessus des varangues. Ce coude ou retraite qui adoucit insensiblement le plat de la varangue, le long du bordage depuis l'avant jusqu'à l'arrière s'appelle la courbe du Vaisseau. Le rang des planches qui se met au-dessus du gabord s'appelle ribord. Il est bon que la largeur des *gabords* soit de dix-huit, vingt ou vingt-deux pouces, si le bois le leur peut permettre, & pour l'épaisseur elle doit être la même que celle du bordage.

G A C H E : c'est un vieux mot qui veut dire avirons.

G A F F E : c'est une espèce de croc de fer dont on se sert dans une chaloupe pour s'éloigner de terre, d'un Vaisseau, ou pour quelque autre besoin. Le croc a deux branches, il y en a une droite & l'autre courbe, & son manche est une perche qui a dix à douze pieds de long : c'est le même instrument que les Bâliers appellent croc.

G A G E S de Matelots : c'est la solde qu'on leur paye : on dit aussi solde.

G A G N E R au vent, gagner le vent, gagner dessus du vent : c'est prendre l'avantage du vent sur son Ennemi, ce qui se fait en courant plusieurs bordées, en changeant promptement le bord lorsque le vent adonne, & en faisant bien gouverner. *Gagner le vent*, monter au vent, c'est lorsqu'un Vaisseau

est sous le vent se trouve au vent par la bonne manœuvre qu'il a faite.

**G A G N E'** sur un Vaisseau, avoir gagné, c'est-à-dire, qu'on cingle mieux que lui & qu'on s'en est approché, ou qu'on l'a dépassé.

**G A I L L A R D** : c'est un étage d'un Vaisseau qui occupe qu'une partie du pont. Il y a le gaillard d'avant & le gaillard d'arrière. Le gaillard d'avant est l'échafaudement qui est à la prouë des grands Vaisseaux, & le mâit de misène au-dessus du dernier pont. Le gaillard d'arrière, c'est l'élévation qui regne à la poupe au-dessus du même pont.

**G A I N E** de flamme: c'est une maniere de fourreau de toile dans lequel on fait passer le bâton de la flamme. *Gainé* de pavillon, c'est une bande de toile cousue dans toute la largeur du pavillon, les rubans y sont passés. *Gaines* de giroüettes, ce sont des bandes de toile par où l'on coud les giroüettes au fust.

**G A L A U B A N** : on appelle galaubans de longues cordes qui prennent du haut des mâts de hune jusqu'aux deux côtés du Vaisseau. Ils servent à tenir ces mâts, & secondent l'effet des haubans. Chaque mâit de hune a deux galaubans, l'un à stribord, l'autre à bas bord. La plus grande utilité qu'on tire des galaubans c'est quand on fait vent arrière parce qu'ils affermissent les mâts de hune & les empêchent de tomber ou de pencher trop avant. L'épaisseur des galaubans doit être des trois quarts de celle de l'étai de leur mâit de hune.

**G A L É A C E**. J'en ai donné l'explication Tome I. Ces sortes de Bâtimens égalent les plus grands Vaisseaux en longueur & en largeur. Leur Equipage est de mille à douze cens hommes, de sorte que les galéasses sont comme de véritables forteresses sur mer : c'est pourquoi comme le gain d'un combat naval dépend ordinairement des galéaces, non-seulement elles ne peuvent jamais être commandées que par des Nobles vénitiens : mais encore ceux qui les commandent s'obligent par serment & répondent sur leur tête qu'ils ne refuseront pas de combattre contre vingt-cinq Gares ennemies. Pendant qu'un canon tire l'autre se place en sa place & s'y trouve dès que le coup est tiré. Pour cet effet on y voit un grand attirail de rouets & de poulies, ce qui soulage beaucoup les équipages.

**G A L É R E**, terme de Menuiserie : c'est une pièce de gros rabot ou riflard dont les Charpentiers & Menuisiers se servent pour dégrossir les pièces de charpente. Le fust en est traversé de deux grosses che-

villes qui servent à le pouffer & à le manier.

**GALERIES** souterraines des Anciens : avant que de parler ici des *Galeries souterraines* des Anciens, qu'il me soit permis de dire ici avec M. le Chevalier Foliard que dans les arts & les sciences qui regardent la guerre, on ne sçauroit nier sans absurdité que les Anciens ne soient nos Maîtres, & qu'ils n'ayent porté les choses jusqu'au degré éminent de perfection où elles pouvoient être poussées.

Nous n'avons de nouveau que nos bouches à feu, nos mines & nos fourneaux. Mais nous leur devons nos lignes de circonvallation & de contrevallation, nos approches ou tranchées du Camp aux batteries, la construction de ces batteries, nos parallèles, ou nos places d'armes, la descente ou le comblement du fossé, nos sâppes couvertes, nos galeries à ciel ouvert, enfin tous les ouvrages & toutes les chicanes d'art de se couvrir & de se terrir, qui marquent le plus profond sçavoir dans l'attaque des places comme dans la défense, où nous ne sommes pas si habiles.

L'origine des *galeries souterraines* ou conduits de mines nous est tout à-fait inconnue, ce qui prouve leur antiquité. Par plusieurs passages de Joseph nous voyons que les Juifs en ont fait usage, ainsi les Grecs & les Romains qui s'attribuent la gloire de tout, ne sont ni les uns ni les autres les Auteurs de cette découverte.

La méthode des Anciens dans leurs conduits de mines étoit la même dont nous nous servons aujourd'hui. Quand nous ne la trouverions pas dans les Ecrivains de l'antiquité, nous ne sçaurions les faire autrement. Mais nous avons un plus grand avantage dans cette manière d'attaquer & de nous défendre que les Anciens qui ne pouvoient que miner ou sapper les ouvrages d'une certaine nature, comme sous les terrasses ou cavaliers, sous les tours & les tortuës bellieures où il falloit faire une chambre souterraine, fort spacieuse & fort élevée, & en élever les terres, & soutenir le reste par de puissans étais, & remplir ces chambres de bois sec & de matières combustibles & mettre le feu pour les faire fondre faite d'appui avec les tours, les tortuës & les machines plantées dessus, ce qui ne réussissoit pas toujours, parce qu'on avoit le tems par la grandeur du travail d'aller à la rencontre des Mineurs, de leur couper chemin, & d'entrer dans les chambres avant qu'on eût le loisir de les perfectionner, de les remplir, & d'y mettre



caute le feu à cause de la longueur & de la difficulté d'ouvrage.

Les galeries des Anciens étoient plus larges sans être élevées, au lieu que les nôtres n'exigent pas un si long travail, nos chambres de mines étant très-petites, outre qu'on peut y aller par des rameaux. Une ou deux petites chambres suffisent pour faire sauter toute la face d'un bastion, au lieu que les Anciens ne s'opposoient par la sappe que la longueur du mur, qu'ils vouloient faire tomber. Cet ouvrage étoit fort long; car après être arrivé au pied de la muraille, il falloit pousser une galerie le long du mur, égale à ce qu'on vouloit détruire & travailler ensuite sur tout le front: ce qui donnoit le tems aux Assiégés d'ouvrir des routes souterraines, & de découvrir celles des assiégeans, & rarement se trouvoient-ils en défaut.

Les Romains ont fait un grand usage des galeries souterraines. Ce fut par le moyen de ces conduits qu'ils prirent Fidennes & Véies, & Darius, Roi des Perses, Calcédoine. Ces sortes de galeries poussées dans les terres du Camp jusques bien avant dans la Ville ont subsisté long-tems, mais on ne les voit que loin à l'in. Nos Gaulois étoient aussi très-rompus & très-exerts dans l'art des *galeries souterraines*. César nous apprend dans cinq ou six endroits de ses Commentaires.

**GAMBES**: ce sont de petites cordes qui sont attachées à une hauteur déterminée, des haubans des deux grands mâts, & qui se terminent près de la hune par des barres de fer plates dont l'usage est de retenir les mâts de hune.

**GANTÉRIAS**, barres de hune: c'est le terme des Lévantins. Les Navigateurs de l'Océan disent barres de hunes.

**GARÇONS de bord**: ce sont de jeunes Garçons plus grands & plus âgés que les Mouffes, ou Pages ordinaires, & qui servant comme les Mouffes commencent pourtant aussi à travailler à la manœuvre. Les Garçons qui ont servi sur les barques de Pêcheurs & Traîneurs de Seine sont réputés Matelots à l'âge de dix-huit ans, & ne peuvent plus être retenus comme Garçons de bord par les Capitaines & Maîtres. Il est tenu un rolle des Mouffes & Garçons de bord, & des autres jeunes gens qui s'appliquent à la navigation, pour être enrrollés comme Matelots à l'âge de dix-huit ans. Les Garçons de bord travaillent à la manœuvre comme les Matelots, mais ils ne gagnent

que peu au-dessus des Mouffes. Il y a sur les ports & mer les *Garçons* Charpentiers qui sont les apprentis & les serviteurs des Maîtres.

**G A R D E** menagerie , Poulailier : c'est sur le Vaisseaux celui qui a soin de la volaille & des bétails qui peuvent être dans un Vaisseau.

**G A R D E S** de la Marine. Il y a un nombre de jeunes Gentilshommes choisis qui servent dans les Navires en vertu d'un brevet du Roi. Ils y sont distribués par l'état de l'armement pour apprendre le métier de la mer ; & ils parviennent à être ensuite Officiers. Ils servent auprès de la personne de l'Amiral quand il commande l'Armée , ou en son absence il sont distribués dans chaque Vaisseau pour y soulager les Officiers dans leurs fonctions , particulièrement dans le service des batteries.

**G A R D E** au mât : c'est un Matelot que l'on met en sentinelle au haut du mât.

**G A R D E G E N E R A L** d'Artillerie. Cette Charge qui étoit ancienne , a été supprimée par Louis XIV elle étoit au-dessus de Contrôleur Général d'Artillerie. Le *Garde Général* répondoit des armes & munitions dont il chargeoit les gardes Magazins dans chaque Ville , où il y avoit magasin d'armes. Il avoit soit avec le Contrôleur Général de recueillir de chaque garde particulier les inventaires & récépissés des armes & munitions signées d'eux. Il s'informoit d'eux de la quantité de munitions qui se trouvoient dans les Places , & il en faisoit un état.

Il visitoit lui-même les Magazins , & faisoit un devis des réparations nécessaires pour que les armes & munitions se conservassent. Il étoit le gardien des inventaires & récépissés enrégistrés par le Contrôleur Général. C'étoit à lui de concert avec le Contrôleur Général de faire mettre à couvert dans les Magazins les pièces & munitions d'Artillerie , qui étoient rapportées des armées , ou achetées des deniers de S. M. & d'en faire signer les Etats & les inventaires par le Grand Maître.

Il avoit , ou son Commis une des clefs des Magazins : & à l'égard des armes & munitions , qui étoient tirées des Magazins , soit pour être conduites dans les Places frontières , ou pour les Camps , ou Armées. le *Garde* magasins en recouroit pour sa décharge les récépissés de ceux à qui elles avoient été délivrées , & le *Garde* général restoit chargé de rendre compte de ce qu'elles étoient devenues. Il donnoit au Contrôleur

Général les inventaires & récépissés de toutes les munitions, qui étoient mises dans les Magazins, & ces inventaires étoient portés à la fin de l'année à la Chambre des Comptes.

Ce Garde général fournissoit les matières pour fonte d'Artillerie par l'ordre du Grand-Maître; & s'il en étoit elles étoient remises entre ses mains. On retentoit aussi en sa garde les nouvelles pièces, après que l'épreuve en avoit été faite. Il donnoit ses quittances signées & enregistrées par le Contrôleur Général des Salpêtres, qui lui étoient remis, & lorsqu'il falloit faire des poudres, il délieroit par l'ordre du Grand-Maître les Salpêtres & soufres à ce nécessaires.

Il avoit sous sa garde les poudres trouvées bonnes & recevables. Il faisoit mention dans ses comptes de toutes les pièces & munitions d'Artillerie qui étoient dans les magasins, dont vérification étoit faite sur les inventaires originaux des gardes magasins, lesquels il présentoit à la Chambre des Comptes pour lui être rendus. Il rendoit ses Comptes tous les ans. Les Gardes magasins pour être reçus prêtoient serment entre ses mains, & lui donnoient caution, & il leur faisoit expédier leurs lettres de commission. C'étoit lui qui exerçoit & qui payoit après la reddition de leur compte la somme à eux ordonnée par Sa Majesté; il étoit payé de ses appointemens par le Trésorier ordinaire d'Artillerie, & il étoit obligé de compter huit mois après l'année échuë. Voilà quelles étoient les fonctions du *Garde Général* d'Artillerie. C'est le Contrôleur Général qui les fait aujourd'hui.

**GARDE PROVINCIAL** d'Artillerie. Il est chargé par inventaire général de ce qui se trouve dans les magasins, & de ce qu'on y remet. Il tient compte dans la forme prescrite d'un côté des remises, & de l'autre des consommations, le tout en bon ordre; & son Registre est à la fin de l'année certifié & contrôlé. Les Gardes particuliers de l'Isle de France lui sont subordonnés, & lui envoient à la fin de chaque année leur Registre, dont il forme un état général par place, qu'il remet par ordre du Grand-Maître avec les pièces justificatives au Contrôleur Général pour être examinés & visés, & ensuite arrêtés par le Grand-Maître, dont il lui est donné un double pour sa décharge, & sur lequel le Garde Provincial peut décharger les gardes particuliers.

**GARDE DE LA TRANCHE'E**: le peu de chose que j'ai dit de la garde de la Tranchée dans

mon premier volume , fait que j'entre ici dans un détail entier de cette sorte de garde. Elle se fait par Bataillons entiers avec les Drapeaux , & le jour qu'un Bataillon doit la monter , le Major doit aller reconnoître le terrain , qui lui est destiné , l'endroit où sont les Grenadiers & le piquet , afin de ne pas perdre de tems , lorsqu'il voudra relever.

Il faut mettre le Bataillon en bataille à la tête du Camp ; les Grenadiers sur la droite , le piquet ensuite & après cela le corps du Bataillon , qu'il doit mettre en bataille par piquets , c'est-à-dire qu'au lieu de laisser tous les Soldats d'une même Compagnie ensemble on les entremêle , & on divise le Bataillon en troupe de 48. hommes chacune ou environ , composées de Soldats tirés de toutes les Compagnies , de manière que cette disposition ne paroît point.

L'utilité en est que lorsqu'à la Tranchée , on demande un second , ou un troisième piquet par Bataillon les détachemens se trouvent tous faits sans perdre de tems à les tirer de chaque Compagnie par le détail. On commande les Officiers qui sont de tour à marcher , & tout cela est prêt à l'instant. Outre cela lorsqu'il y a des sorties ou autres choses , la perte ne tombe pas sur une autre Compagnie , mais sur le Bataillon entier.

Il y a un rendez-vous général pour tous les Régimens , qui doivent monter la tranchée , où ils vont se mettre en bataille ; tous les Grenadiers & les piquets ensemble sur la droite , & quand l'heure est venue ceux-ci commencent à défiler & les Régimens ensuite chacun à son rang. Le Lieutenant Général qui est de la tranchée se met à la tête des troupes , qui doivent aller à l'attaque de la droite ; le Maréchal de Camp à la tête de celles de l'attaque de la gauche , & le Brigadier à celles du centre. Le premier Régiment à la tête de la droite ; le second à celle de l'attaque de la gauche , & le troisième à celle du centre.

Lorsque les troupes arrivent à la queue de la tranchée , les Soldats défilent un à un , chacun va à son poste ; on pose des Sentinelles , & on fait les Détachemens ordonnés. Les Enseignes plantent leurs Drapeaux sur le Parapet de la tranchée. Sur le soir les Majors vont à l'ordre auprès de l'Officier Général qui commande l'attaque. Le Major du premier Régiment le leur distribue , & ils vont le porter à leur Colonel , & ensuite le donnent aux Sergens de leur Régiment.

Les Soldats ne doivent jamais quitter leurs armes, & lorsqu'on fait des sorties, il faut se jeter sur les revers de la tranchée au premier bruit qu'on entend, & attendre l'ordre pour marcher. Lorsqu'il y a une attaque à faire, ce sont les Grenadiers, qui sont chargés de l'exécution. Les piquets des Régimens les soutiennent, & le corps du Régiment marche ensuite avec les Drapeaux.

Lorsque les Assiégés battent la chamade pour capituler, les Bataillons qui se trouvent de tranchée peuvent refuser de se laisser relever, & rester à la tranchée, jusqu'à ce que la garnison sorte. Lorsque la capitulation est signée, c'est au premier Régiment de l'armée à aller prendre possession de la porte que les ennemis livrent, & il reste dans la place, jusqu'à ce qu'il y ait un Gouverneur, & une garnison établie.

**GARDE du Camp :** la Garde du Camp est ordinairement composée de douze ou quinze hommes & d'un Tambour, commandés par un Sergent, qui sera le premier à marcher, aussi-bien que les Soldats : & elle doit être tirée du piquet avant toutes autres gardes, ou détachemens. Elle est postée à cent pas en avant du centre de chaque Bataillon campé en première ligne, & à même distance ou arrière de ceux, qui sont campés en seconde ligne. C'est en partie sur elle que le Camp repose : ainsi les Sergens de garde doivent jamais souffrir qu'aucun Soldat ne s'en aille sans congé, d'autant plus qu'ils sont souvent obligés d'être sous les armes. D'ailleurs ils y ont presque toujours des prisonniers, dont ils sont chargés, & responsables corps pour corps. Ils ne peuvent donc y porter une trop grande régularité. Lorsqu'ils ont des prisonniers à leur garde, ils doivent leur faire attacher les deux bras par derrière avec une bonne corde, dont les Sentinelles, qui les gardent la baïonnette au bout du Fusil, tiennent un bout, s'il arrive qu'un prisonnier ait besoin d'aller aux latrines, on doit l'y faire conduire par une Sentinelle, & par le Caporal de garde, & les autres, lesquels ont soin de ne le pas quitter, & de le ramener de même au poste. Il y a des Régimens, qui ont des fers pour emmener le jour, & même à chaîner par les pieds la nuit les prisonniers : cela est meilleur, & plus sûr qu'une corde facile à couper. Quoi qu'il en soit : c'est aux Sergens à prendre bien leurs mesures, qu'ils ne leur échappent pas, pour cet effet ils peuvent faire doubler les Sentinelles surtout la nuit. Ils doivent se trouver tous les jours à

L'ordre en confiant dans cette occasion seulement le soin de leur garde à leur Caporal : mais leur absence ne doit pas être longue. Si le Régiment vient à marcher & qu'il y ait des prisonniers, cette garde marche immédiatement après la Compagnie des Grenadiers. Le Sergent qui la commande doit les faire mettre au cent avec des Sentinelles aux côtés d'eux, qui tiennent bout de la corde, dont ils sont attachés, & marche aussi à côté d'eux, pour ne les pas quitter, afin d'en pouvoir répondre. S'il n'y a point de prisonniers, le Sergent peut faire rentrer les Soldats, qui la commandent dans leurs Compagnies après en avoir demandé la permission à son Major.

Cette garde doit prendre les armes, & être en haie faisant face au dehors du Camp, dès qu'elle aperçoit une troupe armée, jusqu'à ce qu'elle soit passée & éloignée de son poste. Si cette troupe a un Tambour le sien bat aussi aux champs. Elle doit prendre les armes lorsque le Général de l'armée, les Princes de sang, les Princes légitimés de France, & Maréchaux de France viennent à passer, le Tambour bat aux champs. Elle doit encore être sous les armes pour les Lieutenans Généraux, & Maréchaux de Camps, mais le Tambour ne bat pas.

**G A R D E R** un Vaisséau : cela se dit d'un Vaisséau de guerre, qui en observe un autre, soit de jour, & de nuit, afin d'empêcher qu'il ne s'échape.

**G A R D E S** de fatigue, ou corvées ; ce sont celles qui sont commandées avec des Travailleurs non armés, pour conduire des Fourrageurs, mener les Soldats au bois, à la paille, aux légumes & autres choses semblables. Les Officiers, qui commandent ces fortes de gardes doivent ne se relâcher sur rien, principalement pour ce qui regarde les Travailleurs, qu'ils doivent animer, quand ils agissent trop mollement, les faire travailler avec autant d'intelligence, que de force. Ces soins regardent non-seulement les Officiers Subalternes, mais encore les autres.

**G A R D E S P A R T I C U L I E R S** d'Artillerie. Chaque garde particulier est chargé de tout ce qui concerne l'Artillerie de la place de sa résidence, & commande l'Artillerie en l'absence des Officiers Supérieurs. Il est remboursé par l'ordre du Grand-Maître des avances qu'il fait pour l'entretien des choses dont il est chargé sur les Certificats des Commissaires provinciaux, ou ordinaires, joints à ceux du Gouverneur, ou Commandant de la Place.

**GARDIENS**, Matelots gardiens : j'ai dit om. I. ce que c'étoit. Leurs fonctions sont détaillées dans l'Ordonnance de 1689. celles des Commissaires des Canaux de l'Y à Amsterdam sont à peu près semblables. Il y a aussi des Soldats gardiens entretenus dans les Ports, auxquels on apprend le maniement des armes, & à qui l'on fait faire l'exercice en corps deux fois la semaine. Il y en a d'autres qui sont entretenus à la demi-solde. *Gardien* de la fosse au lion, est celui que l'on y commande avec ordre de fournir qu'on lui demande pour le service du Vaisseau.

**GARDIENNERIE** : chambre de Canoniers.

**GARES** : ce sont des lieux préparés sur les rivières qui ont le Canal étroit, & où se retirent les bateaux, afin que ceux qu'ils rencontrent, puissent passer sans leur causer d'embaras.

**GARITES** : ce sont des pièces de bois plates circulaires, qui entourent la hune, étant posées sur leur plat, tout au tour du fond, au lieu que les cercles sont à côté, mis en forme de cerceaux : c'est dans les pièces de bois qu'on passe les cadènes des haubans.

**GARNIR un Vaisseau** : c'est placer & passer toutes les manœuvres, poulies & autres choses, qui servent à mettre un Vaisseau en état d'aller en mer. *Garnir le Cabestan*, c'est y passer la tournevire & les cordes pour s'en servir.

**GARNISON** : j'ai parlé dans le Tome I. de l'origine des *Garnisons* : je vais parler ici de ce que l'on fait, quand un Régiment après la Campagne rentre en Garnison, & quand il en sort pour rentrer en Campagne. Lorsqu'un Régiment retourne en Garnison, les Officiers & Sergens doivent avoir les mêmes prévisions, que quand il en est parti, soit pour la marche, soit pour le logement dans les lieux de passage, & pour camper en route : sur-tout en arrivant à la Garnison, on ne sçaitroit trop donner ses soins pour y bien établir les Compagnies. Les Sergens doivent prendre en compte les fournitures & autres ustenciles, qu'on leur délivre, dont ils font leur récépissé pour en répondre, en n'omettant rien de ce qui peut donner quelque soulagement aux Soldats, principalement aux malades, qu'ils doivent faire placer par préférence à tout dans les Hôpitaux & ailleurs. Ensuite ils rendent compte à leurs Capitaines & autres Officiers subalternes, de tout ce qu'ils ont fait là-dessus, & de l'état qu'ils se trouvent leurs Compagnies. Le soir de leur arri-

vée ils doivent se trouver au grand cercle, où le Major de la Place distribue l'ordre à l'ordinaire, & se se relâcher sur aucuns des soins attachés à leurs fonctions, les continuer avec exactitude, ayant attention se faire informer des coutumes qui s'observent dans la Garnison pour le Service : quoiqu'il doive se faire par tout uniformement, il se pratique néanmoins certains usages particuliers dans différentes places, auxquels faut se conformer.

Quand un Régiment a reçu ses ordres pour sortir d'une Garnison, soit pour aller d'une Province à une autre, dans une autre Garnison ou en Campagne, ne sçauroit trop avoir soin que la veille du départ les Sergens fassent rendre exactement les fournitures du Magasinier, & que les Soldats se pourvoyent de toutes les ustenciles, dont ils ont besoin, en sorte que toutes les petites affaires soient faites le soir, afin qu'ils n'ayent aucun prétexte le lendemain matin de s'arrêter & de rester derrière. Les Officiers doivent eux-mêmes avoir grande attention à finir leurs affaires, & à donner ordre à leur équipage, de façon que rien ne s'empêche de se rendre de bonne heure à leur destination. Après l'ordre donné & la retraite battue, ils doivent aller visiter leur Compagnie, s'informer si l'appel a été fait avec toute l'exactitude possible, défendre aux Soldats de s'écarter & de faire du désordre, recommander aux Sergens d'avoir l'œil sur leur conduite. S'il manque quelqu'un, on doit le chercher dès le soir avec une diligence extrême, & en avertir le Commandant du Régiment, le Major & le Capitaine. Quand même il n'y auroit rien de nouveau, les Officiers subalternes doivent le soir aller recevoir les derniers ordres de leur Capitaine, & leur rendre compte de la visite faite à leur Compagnie. S'il arrive que quelque Soldat se soit enivré & ait fait du désordre ou du tort à quelque Bourgeois, il faut rendre justice à celui qui a occasion de se plaindre selon le cas, & l'appaiser pour que cela ne vienne pas aux oreilles du Commandant de la Place, & ensuite faire mettre en arrêt le Soldat par le plus prochain Corps-de-Garde, en faire avertir le Major de la Place, & en rendre compte au Commandant du Régiment. Pour ce qui est de la conduite qu'un Régiment doit tenir en sortant d'une Garnison, & en marche, voyez ce qui est dit sur le mot de DEPART d'une Troupe de la Garnison.

**GARNISON** des Janissaires. L'élite des Janissaires de Constantinople, est envoyée en garnison dans



Places frontières, ou dans celles dont on soupçonne la fidélité. S'ils ne servent pas à défendre des Places en tems de Siège, du moins ils observent les démarches de ceux qui sont mal-intentionnés, & ils obéissent à leurs Officiers ordinairement Commandans de ces Places, sous le Gouvernement du Bacha de la Province.

**GARNITURE** d'un Vaisseau : ce sont toutes les manœuvres qui sont nécessaires pour mettre le Vaisseau en état.

**GARRER** un Vaisseau : c'est un vieux terme qui veut dire calfater. *Garrer* un Bateau, *garrer* un train de bois. Les Bateliers disent *garrer* un Bateau, pour dire l'attacher : & *garrer* un train de bois, pour dire l'attacher.

**GATTES** : c'est le retranchement que l'on fait dedans d'un Vaisseau à l'avant pour recevoir l'eau, & les coups de mer font entrer par les écubiers.

**GAUCHE**, une pièce de gauche : c'est-à-dire, celle n'est pas droite, qu'on ne l'a pas bien équarrie.

**GAUCHE** à **GAUCHE**, terme du commandement de l'exercice.

**GAVITEAU** : ce terme se dit sur les Côtes de Provence. Il signifie une marque faite d'un morceau de bois attaché à l'orin, qu'on laisse flotter pour faire connoître l'endroit où l'ancre est mouillée, c'est ce qu'on appelle Bouée sur les Côtes de l'Océan.

**GAYAC** : c'est un bois qu'on apporte de l'Amérique. Il est semblable à l'ébène, si ce n'est que l'ébène est parfaitement noire, & que le gayac tire un peu sur le blanc. Il y en a de trois sortes. La première est un bois massif & fort, qui étant mis en pièces, est noir au-dedans & blanchâtre au-dehors. L'autre est moins gros & moins massif : son noir est plus petit, & le blanc plus grand. Le troisième, que les Italiens & les Espagnols, appellent *lignum sanctum* à cause de ses qualités merveilleuses pour guérir certaines maladies, est plus menu que les deux autres. Il tire sur le blanc dedans & dehors. Il est plus odoriférant & plus pénétrant que les autres. Cette différence de pesanteur, de couleur, de grandeur & de grosseur, ne vient que de ce que l'un est plus vieux que l'autre. Le plus vieux est le plus vieux, & celui qui blanchit dedans & dehors est le plus jaune & le plus succulent. Ce bois est le plus propre de tous à faire des roüets de poulies.

**GENERALE** : j'ai dit Tome I. que battre la Générale, c'est un ordre qui s'étend sur toute l'Infanterie, soit pour se mettre sous les armes, se préparer

au Combat ou autres choses. Le jour d'un départ à la *générale* battuë, les Officiers doivent pour plus grande exactitude, faire un tour à leur Compagnie, pour si tout y est en bon ordre, si les Sergens ont soin de conduire les Convalescens au rendez-vous, & de remettre à l'Officier ou au Sergent chargé de les conduire : s'ils ont fourni à tous les Détachemens qui ont été ordonnés, & enfin si tout le monde se prépare à marcher, sans permettre qu'aucun Soldat se dispense de mettre ses guêtres, d'accrocher les basques de son habit, & d'avoir ses cheveux attachés, ne pouvant être bien ni libre sous les armes sans cela.

**GENOUX** : ce sont des pièces de bois de charpenterie, qui sont courbées, & qu'on place en divers endroits, quand on construit un Navire. *Genoux* fond : ce sont des membres courbes, qui font partie du fond du Bâtiment. On les empatte avec varangues & les premières allonges, & ils servent à faire la rondeur du bordage ou les fleurs de bordage, ne touchent point à la quille. Les *genoux*, dans l'encognure, doivent avoir la moitié de l'épaisseur de l'étrave. *Genoux* de porques : ce sont ceux qui sont posés sur le ferrage, & qui se posent par le bas les uns des porques, & vont s'emparer par le haut avec des équillettes. *Genoux* de revers : ce sont aussi des membres courbes qu'on place aux extrémités du Vaisseau dessus des fourçats & des varangues les plus accusés.

**GÈNS** du Munitionnaire : c'est sur Mer l'Écriture de fond de cale, le Tonnelier, le Maître valet, le Coq, qui sont ceux que le Munitionnaire fournit sur le Vaisseau qui arme. *Gens* de Mer, ce sont ceux qui s'appliquent à la Marine. *Gens* de l'Équipage.

**GERSEAU** : c'est la corde dont le moufle d'une poulie est entouré, & qui sert à l'amarrer au lieu où elle doit être placée.

**GERSE**, bois gersé : c'est du bois qui se fêlé ce qui arrive à cause de sa grande humidité.

**GERSURE** : c'est un défaut qui se trouve dans le fer, & qui consiste en de petites fentes, ou de petites pures, qui vont en travers des barres.

**GLAÇONS** : Bancs de glace : ce sont de grandes pièces de glaces, qui se détachent & qui flottent sur l'eau, & s'y maintiennent long-tems en divers pays froids, comme du côté de la nouvelle Semble où l'on voit des vaches de mer, ou *Walvusses*, que les Hollandois les nomment, qui se reposent sur les glaçons.

**GOLFE** : j'ai dit Tome I. que c'est un grand  
 de mer. Il y a par exemple le Golfe de Venise,  
 ment Golfe Adriatique & le Golfe Persique, en-  
 Asie & l'Afrique. Quand les Golfes ont une fort  
 de étenduë, ils prennent le nom de Mers, & il y  
 de deux sortes, sçavoir les Golfes propres, qui  
 comme séparés d'avec la mer, parce qu'ils n'ont  
 communication avec elle, que par un ou plusieurs  
 bords, s'insinuant dans les terres qui les environ-  
 presque de tous côtés : & les Golfes impropres,  
 ont une ouverture très-large vers la Mer, dont ils  
 partie. Ils conservent le nom de Golfe, comme  
 de Bengale & de S. Thomas, sur les Côtes du  
 continent & les Golfes de Panama & de S. Laurent,  
 l'Amérique.

**GONDOLE** : c'est une petite Bârque plate &  
 que, qui ne va qu'avec des rames. L'usage en est  
 culier sur les Canaux de Venise. La figure & la  
 tété des Gondoles est tout à fait extraordinaire.  
 moyennes ont trente-deux pieds de long, & n'ont  
 quatre pieds de large dans le milieu, finissant in-  
 blement par les deux bouts en une pointe très-  
 è, qui s'élève toute droite de la hauteur d'un hom-  
 L'on met sur la prouë un fer d'une grandeur ex-  
 rdinaire. Il n'a pas un demi-travers de doigt  
 ais, sur plus de quatre doigts de large, posé sur  
 chant : mais la partie supérieure de ce fer, plus  
 anie que le reste, avance un long & large cou, en-  
 ne d'une grande hache, de plus d'un pied de face,  
 sorte que fendant l'air, comme en menaçant, à  
 se du mouvement de la Gondole, il semble qu'il  
 couper tout ce qui s'oppose à son passage.

**GONDOLIERS** : ce sont ceux qui mènent les  
 Gondoles à Venise. Ils ne sont jamais que deux dans  
 Gondoles, même dans celles des Ambassadeurs,  
 epté lorsque les personnes de marque vont à la  
 Compagne ; car alors ils se mettent quatre. Les *Gon-*  
*doliers* sont debout, & rament en poussant devant  
 et. Celui qui vogue devant, est dans l'espace qu'il y  
 a depuis la partie couverte de la Gondole, jusqu'aux  
 dix marches de l'entrée, appuyant sa rame, du côté  
 gauche, sur le tranchant d'une pièce de bois plus haut  
 un pied que le bord de la Gondole, épaisse de deux  
 doigts, & échancrée en rond pour y loger le man-  
 che de la rame. Le *gondolier* de derrière est élevé  
 de la poupe, afin de voir la prouë par-dessus la con-  
 struction : mais il ne se tient que sur un morceau de

planche, qui déborde de quatre doigts sur le côté che de la Gondole, ne se tenant qu'au manche & longue rame, qui est appuyée au côté droit.

**G O R E T** : c'est un balai plat fait entre deux perches, & emmanché d'une longue perche. On sert à nettoyer les bas du Vaisseau que l'eau couvrent. Si le balai nommé *Goret*, dont les François se servent est plat, c'est une manière différente de celle des Espagnols, dont les *Gorets* sont de gros balais, cloués entre deux planches, qui sont amarrés à une corne de porte cette machine au bout du Vaisseau, on la tire dessous, & on la tire par l'autre bout avec le cable de sorte qu'en passant elle nettoye & grate le Vaisseau.

**G O R G O R E S** : ce sont des pièces de bois recourbées en arc, qui s'élèvent au-delà de l'étrave, & viennent régner sous l'éperon du Navire du côté de l'arrière. Ce mot au singulier se prend en général pour toutes les pièces ou gorgores ensemble, c'est-à-dire, pour celles dessous de l'éperon ou la partie inférieure qui reçoit l'eau, & qui est formée par des courbes de charpenterie, & comme c'est la gorge du Vaisseau qu'elles forment, on les a appellées courbes de gorge. Mais le Matelot, dit par corruption la *coupe-gorge* & Gorgère.

**G O U F R E**, abîme : c'est l'endroit d'un Fleuve ou d'une Rivière, très-profond, dans lequel l'eau en tombant noyant, engloutit ce qu'elle peut.

**G O U G E** : c'est un outil de fer qui a un manche de bois, il est taillant par le bout, & fait en forme de demi-canal. Il sert aux Charpentiers & Menuisiers.

**G O U J O N** : c'est une cheville de fer à point perduë.

**G O U J U R E** : c'est une entaille faite autour d'une poulie, afin d'encoher l'étrépe. Ce mot se dit aussi de celles qu'on fait autour d'un cap de mouton, ou d'un fer servant à tenir les haubans.

**G O U P I L L E** : c'est une sorte de petite clavette faite de fer, plate & en forme de languette, & qu'on met dans les ouvertures des chevilles de fer pour les tenir fermes.

**G O U R M E T T E** : c'est un Valet ou Garçon qu'on employe dans un Navire à toute sorte de travaux. Ses fonctions particulièrement, sont de nettoyer le Vaisseau & de servir l'Equipage : ce terme est Provençal. *Gourmette*, est aussi la Gardée que les Marchands mettent sur un Bateau ou sur une Allée, pour la conservation des Marchandises.

**G OUSSET** : c'est un terme sur lequel on ne sçait qu'il parti prendre , à cause des différens sentimens , qu'on trouve , tant dans les Auteurs , que parmi les Mariniers. Les uns disent que le *gouffet* est la barre du gouvernail dans les petits Bâtimens : d'autres disent que c'est la boucle de fer qui est autour du bout du Timon du gouvernail , & où la manuelle entre pour le joindre. D'autres disent que c'est un morceau de bois , au bout duquel il y a deux tourillons qui entrent dans deux barrotins-au deuxième pont du Vaisseau. Ils ajoutent qu'il est percé au milieu , pour laisser passer la barre du gouvernail , c'est-à-dire , la manuelle qui fait tourner & arrêter le timon.

**G O U T T I E R E S** : ce sont de longues pièces de bois , qui ont assez d'épaisseur , & qu'on fait régner le long du pont , tout autour du Vaisseau en-dedans. C'est dans ces pièces de bois , que sont percés les Darses par où l'eau d'entre les ponts trouve à s'écouler.

**R A P I N** de Brulot : c'est un grapin qui a des crochets au lieu de pates. On les met au bout du mât de Beaupré , & des vergues des Brulots pour accrocher le Navire qu'on veut bruler.

**R A S-B O I S** , terme de Charpentier , pour dire une pièce de bois , qu'un borbage a trop d'épaisseur ou de largeur , qu'il ne peut entrer dans le lieu où on le veut placer , & qu'il faut le diminuer , ce qu'ils appellent démaigrir.

**G R A V E** : ce mot signifie parmi les Equipages de Terre-Neuve , un espace plein de caillouage sur le bord de la mer , où les Pêcheurs font sécher au soleil le moruë & d'autres poissons.

**R E L I N** : c'est le plus petit des cables d'un Vaisseau , & qui sert à l'ancre d'afourche. Il sert aussi à amarrer les Vaisseaux.

**G R E N A D E S** Turques : elles sont très-mal fabriquées , & font peu d'effet.

**R I G N O N** , c'est du biscuit qui est en morceaux & non en galette.

**G R I P** : on appelloit ainsi autrefois un petit Bâtimement que l'on équipoit pour aller en course , tel qu'est aujourd'hui le Brigantin.

**G R O S** : le gros d'un Vaisseau : c'est le milieu du Vaisseau. On y met les plus épais bordages , parce que le Bâtimement souffre plus en cet endroit , & qu'il a moins de force qu'à l'avant & à l'arrière. La hauteur du gros d'un Navire se prend à la première préceinte , au milieu.

**GROSSE** aventure : c'est un argent qu'on prête sur le corps d'un Vaisseau, ou sur le corps & la cargaison. On dit contrat à grosse aventure, ou la grosse ou à retour de voyage. L'argent à la grosse, peut être donné sur le corps & quille du Vaisseau, ses agrès, apparaux, armement & victuailles, conjointement & séparément, & sur le tout ou partie de son chargement, pour un voyage entier, ou pour un tems limité. Il est fait défense de prendre des deniers à la grosse au-delà de la valeur des choses, sur quoi ils sont assignés, & sur le Fret à faire par le Vaisseau, & sur le profit espéré des marchandises, même sur les loyers des Matelots, si ce n'est du consentement du Maître & au dessous de la moitié du loyer. On peut voir tout le reste des Reglemens faits sur les prêts à la grosse dans l'Ordonnance du Roi touchant la Marine l'an 1680.

**GRUAU** : c'est du blé mondé, aliment ordinaire parmi les Hollandois, qui en font leurs potages sur les Vaisseaux, & qui même en quelques Vaisseaux jusqu'à vingt & une fois par semaine.

**GRUAU** : c'est une machine dont on se sert pour élever des fardeaux d'un grand poids, comme sont les bois de charpente, les pierres de taille, moilons & autres matériaux, qui s'employent à la construction des Bâtimens considérables. Le *gruau* n'est différent de l'engin, qu'en ce que la pièce qui se nomme Fauconneau ou Etourneau, est posée de haut en bas & est plus longue que celle de l'engin. Le *gruau*, & l'engin, sont composés d'un Etourneau ou Fauconneau avec la sellette & les liens, posés au haut d'une longue pièce de bois, qu'on nomme poinçon. Ce poinçon est assemblé par le bout d'en bas à tenon & mortise dans ce qu'on appelle la sole, assemblée à la fourchette. Il est appuyé par l'échelier ou rancher, & deux bras ou liens à contrefiches. Les bras sont posés par en bas aux deux extrémités de la sole, & par en haut dans un bossage, qui est un peu plus bas que la sellette. L'échelier est assemblé par en bas dans une mortaise au bout de la fourchette, & par en haut dans le même bossage où sont arrêtés les bras. Il a un anneau qui passe tout au travers d'une mortaise, & au-delà du bossage du poinçon où il est arrêté avec une cheville. Les bras & le rancher sont encore liés & arrêtés aux poinçons avec des moises, assemblés à tenons & mortaises, & des chevilles, coulisses, qui se mettent & s'ôtent quand on veut. L'on met plus

ins de moïses , l'une sur l'autre , selon la hauteur du *grau* ou de l'*engin*. Le rancher est garni de chevilles de bois qu'on nomme ranches , qui passent au travers , & servent d'échelons pour monter au haut de la machine , & pour y mettre la sellette , le fauconneau , les poulies & le cable. Il y a une jambette emmortaisée par un bout dans le rancher. Un des trous du treüil , ou *cr* , passe dans la jambette , & l'autre bout est soutenu par le poinçon. Les leviers qui servent à faire tourner le treüil , s'appellent aussi bras.

Il y a des *gruans* à Amsterdam en deux endroits sur le bord de l'eau , ou plutôt dans l'eau même. Les deux grands *gruans* appartiennent en propre à l'Hôpital par le contrat qu'il en a fait. Ces deux *gruans* se touchent presque , & par cette raison on ne les nomme que le grand *grau* , qui est tout construit de bonnes poutres & soutenus de chêne , & dont l'arbre a plus de cent pieds de haut , sans y comprendre le Fauconneau. Ce *grau* se sert à mâter & à démâter les Vaisseaux , à charger & à décharger de gros paquets de marchandises , & tout cela qui est d'une pesanteur extraordinaire.

**GRUE** : c'est une machine avec une rouë , qu'on emploie sur mer à embarquer & débarquer des canons , & d'autres poids considérables pour les Vaisseaux. La *gruë* est composée d'une grosse pièce de bois , qui se soutient de poinçon par en haut , & qui est posée sur le milieu de huit autres pièces de bois mises en croix , & assemblées avec entretoises. Cette grosse pièce de bois qu'on appelle arbre , est appuyée par huit liens en croix , & ces liens sont assemblés par le bas dans l'extrémité des autres pièces de bois nommées racinaux , & par le haut contre l'arbre , avec tenons & mortaises , avec un mortet. L'Echelier , qui est la principale pièce de bois , qui porte & sert à lever les fardeaux ; est posé sur un pied de fer , qui est au bout du poinçon. Il est assemblé avec plusieurs moïses à des liens montans ; & il y a des pièces de bois appellées soupentes , attachées à la grande moïse d'en-bas & à l'échelier , qui servent à porter la rouë & le treüil , autour duquel se déroule le cable , qui passe dans les poulies qui sont au bout des moïses & à l'extrémité de l'échelier. Cet échelier est garni de chevilles pour y monter , & tourne sur un levier autour de l'arbre & de son pied , ainsi que les moïses , les liens , les soupentes , la rouë & le treüil. Il y a des *gruës* qui sont enfermées dans des planches qui sont comme un cabinet portatif , qui tourne avec la rouë , les planches étant suspendues ; & il s'en faut

plus d'un demi-pied qu'elles ne portent à terre.

**GRUME**, bois en grume : c'est du bois qui n'est point équarri & à qui on a laissé son écorce.

**GUÉ** d'une riviere, est l'endroit d'une riviere propre pour le passage des Troupes soit à pied, soit à cheval. Pour sonder les gués, & voir si les Ennemis ne les ont point rompus ou embarrassés, on fait passer des Cavaliers. Rien n'est plus facile & c'est l'ouvrage d'un moment que de rendre un gué impraticable. Les arbres entiers, les tables clouées, & les piquets sont les plus dangereux, mais ces derniers sont les plus difficiles, rarement s'en sert-on. Les gués piqués sont très-difficiles à purger, & les puits ne le sont pas moins. Quand on craint de tels passages, il est toujours mieux d'arriver au passage à l'entrée de la nuit.

En 1567. M. le Prince de Condé voulant passer la Seine, les Royalistes qui étoient de l'autre côté pour en défendre le passage, jetterent des madriers cloués des cercles & des chausses-trapes dans le gué. Les Protestans ne s'en embarrassèrent pas. Ils placerent, dit d'Aubigné, quatre cens Arquebuziers à des saules sur le bord de l'eau pour la garde de ceux qui avec de rateaux purgerent le gué.

Cette méthode de débarrasser un gué est singuliere on ne le fait pas sans risquer beaucoup. M. le Chevalier Folard est persuadé qu'on le purgeroit plus facilement & avec moins de perte si on se servoit de griffes de fer ou de fers comme ceux des chapoules attachés à de longues cordes qu'on jetteroit le plus avant qu'on pourroit dans le gué. Cela est excellent, dit-il pour un ruisseau, mais il est difficile qu'on puisse réussir à l'égard d'une riviere un peu large, à moins que ceux qui sont chargés de cette besogne ne la fassent à la faveur d'un si grand feu de canon & de coups de fusil, que l'Ennemi ne puisse y mettre le moindre obstacle s'il n'est retranché sur le bord.

A l'égard des chausses-trapes, il ne voit pas qu'on puisse jamais s'en délivrer : elles seroient capables de rendre un gué absolument impraticable, si elles ne s'enfonçoient dans les boues & dans le sable. Les premiers qui passent en sont d'abord incommodés, mais ceux qui suivent n'en ont pas beaucoup à craindre. Il arrive quelquefois que le fond d'un ruisseau est de bonne tenuë & du gravier, les chausses-trapes en ces sortes d'endroits sont très-dangereuses. Pour rendre ces chausses-trapes inutiles, on peut faire provision d'un grand nombre de claies que les Soldats se doi-



ent de main en main, qu'on enfonce dans la riviere & qu'on charge de pierres sur lesquelles ils traversent.

Lorsqu'il y a un ou deux gués dans une riviere, quoique voisins l'un de l'autre, & qu'on ne peut y passer sur un front de plusieurs bataillons, il est toujours avantageux & même important d'y jeter un ou deux ponts au-dessus ou au-dessous des deux gués, car il peut arriver quelque orage qui fasse grossir un gué, & le rendre tout-à-fait impraticable, outre qu'on fait passer un plus grand nombre de Troupes à la fois.

César pour faire passer la *Segre* à son Armée, y fit faire des fossés de trente pieds de large chacun aux lieux plus commodes pour décharger le canal de la riviere & la rendre guéable, & par ce travail il eut la facilité d'aller à Petréus, qui craignant de manquer le vivres & de fourrages songeoit à transporter la guerre plus loin.

Le passage du Granique par Alexandre est aussi célèbre dans l'Histoire.

Le passage de la riviere ou du canal de *Holovitz* en 1708. par Charles XII. Roi de Suede vaut bien celui du Granique. Le passage du Menandre à gué & le vive force par Louis VII. est aussi l'action du monde la plus hardie. La Cavalerie Françoisse malgré l'opiniâtreté des Turcs la passerent & prît leur camp & leur bagage.

Pour les gués qui sont éloignés les uns des autres, comme à deux ou trois lieues, il y a bien des choses à observer, lorsqu'on veut tenter de ce côté-là: car il est rare qu'un ennemi qui est un peu vigilant ne les rompe pas & qu'il ne s'y fortifie par de bonnes redoutes assez fortes pour donner le tems d'accourir au secours en cas qu'elles soient attaquées. Quelquefois le tems ne permet pas de recourir à ces sortes de précautions, lorsque l'Ennemi qui veut passer dans une marche qu'on n'a pas prévuë a pris dès mesures de loin & qu'il s'est instruit des gués qui sont plus haut ou plus bas de l'endroit où il s'est résolu de tenter un passage.

Quand il y a des gués au-dessus ou au-dessous de celui où l'on veut passer, on donne jalousie par-tout, & on oblige celui qui se défend de répandre ses forces en divers lieux, & de s'affoiblir extraordinairement, c'est ce que fit Xenophon, dit Polyen. Il détacha secrettement mille hommes de ses Troupes en un lieu plus haut, où il sçavoit qu'il y avoit un gué, pendant qu'il s'efforçoit à traverser la riviere à l'autre où il avoit

l'Ennemi en tête. Ces mille hommes ayant passé sans obstacle ils marcherent à l'Ennemi, qui se voyant surpris sur son flanc dans le tems que le gros l'attaquoit au passage se retira en desordre, & laissa aux Grecs le passage entierement libre.

Mais il y a des précautions que l'on doit prendre dans la défense des rivières guéables en quelques endroits & qui sont presque les mêmes que celles que l'on doit prendre pour la défense des grandes rivières.

**G U E T** de la mer : c'est la garde que les Habitans des Paroisses sont tenus de faire sur les côtes ou dans les villes, châteaux, & places fortes situées sur la mer. En pareille occasion le signal ordinaire se doit faire de jour par fumée, & de nuit par feu.

**G U I D O N** : c'est un petit bouton qui se met à l'embouchure d'un canon de mousquet, &c. pour guider la vuë.

**G U I L L A U M E** : c'est un outil de Charpentier qui est une espèce de rabot, dont il y a de plusieurs sortes, suivant les ouvrages. *Guillaume* à ébaucher, c'est pour grossir du bois. *Guillaume* à plate-bande, c'est pour les panneaux. *Guillaume* à recaler. Il a moins de jour dans la lumière que n'en ont les autres. *Guillaume* debout, il est appelé ainsi à cause que le fer est debout.

**G U I N D E N T** d'un pavillon : c'est la hauteur qui regne le long du pavillon, ou sa largeur.

**G U I N D E R** : c'est tirer & élever quelque chose : ce qui fait nommer guindage le mouvement des fardeaux qu'on hausse & qu'on baisse.

**G U I S P O N** : c'est une espèce de gros pinceau ou brosse fait de penes de laine dont on se sert à brayer ou à suifver les coutures & le fond d'un Vaisseau.

**G U I T E R N E** : c'est une sorte d'arc-boutant qui tient les antennes d'une machine à mâter avec son mât.

**G U Y** : c'est une pièce de bois ronde & de moyenne grosseur. On y amarre le bas de la voile d'une Chaloupe & de quelques autres petits Vaisseaux. Il tient la voile étendue par le bas & vient appuyer contre le mât. C'est proprement une vergue qui est au bas de cette sorte de voile, au lieu que les vergues sont par le haut dans les voiles à trait carré.

SUPPLEMENT  
A U  
DICTIONNAIRE  
MILITAIRE,

O U

RECUEIL ALPHABETIQUE

DE TOUS LES TERMES  
*propres à l'Art de la Guerre, sur ce qui regarde  
la Tactique, le Génie, l'Artillerie, la subsis-  
tence des Troupes, & la Marine.*

ON Y A JOINT L'EXPLICATION  
des Travaux, qui servent à la construction, à  
l'attaque & à la défense des Places; & des Détails  
historiques sur l'origine & la nature des différentes  
espèces, tant d'Offices Militaires anciens & mo-  
dernes, que des Armes qui ont été en usage dans  
les différens tems de la Monarchie.

*Dédié à S. A. Monseigneur le Prince de TURENNE,  
Colonel-Général de la Cavalerie Legere,  
Françoise & Etrangere.*

T O M E I I I.

*Ce Volume se vend trois livres relié.*

Par M. A. D. L. G.



A P A R I S;

Chez { GISSEY, rue de la vieille Bouclerie.  
BORDELET, rue S. Jacques.  
DAVID le jeune, rue du Hurpoix.

---

M. DCC. XLVI.

*Avec Approbation & Privilège du Roi.*





# SUPPLEMENT

## A U

# DICTIONNAIRE

# MILITAIRE.

## H.



**HACHE** : c'est un outil de fer tranchant qui sert aux Charpentiers & à plusieurs autres Ouvriers, pour fendre & couper le bois, il y en a qui ont un manche court, & d'autres en ont un plus long ; le fer en est large & aigu. La *hache* est fort nécessaire dans les Vaisseaux. On appelle un Charpentier Maître de hache.

**HACHEREAU** : c'est une sorte de petite coque ou hache dont se servent les Charpentiers.

**HAIN**, ou **HAMEÇON** : on se sert du terme de hain en quelques endroits, & sur-tout à la pêche de Terre neuve.

**HALAGE** : c'est le travail qui se fait pour tirer un Vaisseau, un Bateau & autre chose. Les Juges de l'Amirauté connoissent de tout ce qui regarde les chemins destinés pour le halage des Vaisseaux venans de Mer.

**HALEUR** : c'est le Batelier qui tire un bateau avec une corde passée autour de son corps ou de ses saules.

**HALTE** : ordinairement on fait faire à un Regiment qui est en marche une halte d'environ une heure pour faire reposer les Soldats, leur donner la facilité de se rafraichir & de manger un morceau à moitié chemin ou même plus loin, car la marche du matin est

toujours la meilleure. Pour cet effet , il faut autant qu'est possible choisir un terrain où l'on ne puisse rien gter , lequel soit à portée de quelque riviere ou ruisseau afin qu'ils puissent avoir de l'eau sans l'aller chercher loin ; observant d'éviter de faire halte dedans ni près des villages , & autres lieux fourrés par où les Soldats puissent trouver occasion de s'écarter. Ainsi lorsque le Commandant du Regiment a remarqué son terrain il doit ordonner aux Officiers Majors d'y faire mettre le Regiment en bataille , ou de lui faire faire halte en colonne en gardant ses rangs , & de lui faire poser ses armes à terre. On met des Sentinelles par tous les endroits nécessaires pour contenir les Soldats ; & il est de l'interêt des Officiers de n'en laisser écarter aucun à cause des desordres que le Soldat est capable de commettre , & dont les Officiers répondent.

**H A M A C** : c'est une sorte de lit de coton. Il consiste dans une grande mante ou couverture dont on fait trafic avec les Sauvages de l'Amérique. Ceux qui veulent s'en servir le suspendent à deux arbres ou deux pieux , & les Elibustiers s'en servent pour y dormir lorsqu'ils sont en mer. C'est ce qu'on appelle brancard dans les Vaisseaux , hormis que les branles ne sont que de toile. Pour la façon elle est peu différente.

**H A N G A R D** : ce sont de longs appentis dans les Arsenaux & Ateliers de construction, sous lesquels on met à couvert , & l'on range en ordre les bois de construction , les affûts , &c.

**H A N S E** Teutonique : c'est une société de Marchands de plusieurs Villes libres d'Allemagne & du Nord , qui par l'alliance qu'ils ont faite entre eux ont fait une communication réciproque de leurs privilèges. Les quatre premières Villes qui composèrent cette hanse furent Lubec , Brunswic , Dantfic & Cologne , & à cause de cela elles furent appellées meres villes. Depuis plusieurs Villes desirèrent d'entrer dans cette alliance , & elles se dirent filleules de ces quatre , desorte qu'il y en eut jusqu'à soixante-douze ou même jusqu'à quatre-vingt-une , & elles furent appellées villes Hanséatiques , ou Anséatiques. L'an 1370 il fut fait un Traité d'alliance entre le Royaume de Dannemarc & les villes Anséatiques , entre lesquelles Amsterdam & les autres villes de Hollande sont comprises , ainsi qu'il paroît par la copie de ce Traité qui se trouve dans Boxhoorn.

**H A R E N G** : c'est un petit poisson dont la grande pêche se fait à la fin du Printems & Automne. On le trouve en de grosses troupes dans la mer du Nord.

leurs. Les harengs suivent les feux, & en passant semblent un éclair. La pêche & préparation du hareng se nomme droguerie. On appelle harenguaifon la saison où l'on pêche les harengs, le tems de leur passage ou de l'éclair des harengs, & la pêche même de poisson. Le tems où l'on n'en pêche point est appelé par les Mariniers morte saison.

La pêche des harengs a commencé l'an 1163, & a commencé à les saler en 1416. Ce fut Guillaume Bukelsz de Biervliet qui s'en avisa. Autrefois on ne faisoit cette pêche par le travers de Schoonen dans le Nord de la Norvege. Aujourd'hui on la fait au Printems le long des côtes d'Ecosse, & en Automne le long des côtes d'Angleterre, au Nord de la Tamise. Il se pêche aussi de excellens harengs dans le lac qu'on nomme Zuiderzee en Hollande, entre le Texel & Amsterdam, mais on n'en a peu. Néanmoins pendant la guerre que les François soutinrent contre l'Angleterre sous le Roi Charles II. la pêche dans la mer du Nord ayant cessé, on prit tant de harengs dans ce Lac, que quelques Pêcheurs en prirent dans le tems d'un mois jusqu'à huit cent mille, faisant environ quatre-vingt fois cent mille.

**HARANGUES MILITAIRES** : la coutume des anciens étoit de haranguer les Soldats avant le combat. Il n'est pas aisé d'en trouver l'origine, tant elle est ancienne. Elle a duré si long tems, que nous ne savons presque au tems, où elle s'est perdue. Les plus belles & les plus courtes *Harangues* sont sans doute les meilleures. Les Historiens de l'Antiquité, & sur-tout les plus recommandables, en rapportent un grand nombre, & les Généraux ont débitées à la tête de leurs Armées. Il est vrai que la plus grande partie de ces *Harangues* sont des pièces de la façon des Historiens, & ils ne font dire à leurs Héros bien au-delà de ce qu'ils ont dit. Celles qui renferment beaucoup de sens, & de paroles, sont les plus éloquents, & les plus utiles.

Il n'est pas un petit avantage à un Général, que d'être éloquent. Mais cette qualité aujourd'hui n'est d'aucun usage. César étoit d'une éloquence charmante, & ne lui servit pas peu en bien des occasions. Ses Soldats en sentirent assez la puissance. Elle étoit en si grande recommandation, que plusieurs dans son armée firent des recueils de ses *Harangues* militaires, & M. le chevalier Folard rapporte qu'Auguste prenoit un fin plaisir à se les faire lire.

Les discours faits à la tête des armées , où il y entre des mots de raillerie , & de plaisanterie , font , dit l'Auteur que je viens de citer , plus d'effet que les plus sérieux quelque bien tournés , qu'ils soient. Un bon mot quelquefois est d'un grand effet. Celui d'Annibal à Giscon à la Bataille de Cannes en fit beau coup. Celui-ci lui dit : *que le nombre des ennemis lui paroissoit fort étonnant.* Annibal , au rapport de Plutarque , fronçant le sourcil , lui répondit : *Mais il y a une chose plus étonnante encore , Giscon , & à laquelle tu ne prens pas garde :* Giscon lui demanda ce que c'étoit : *C'est dit Annibal , que de tout ce prodigieux nombre d'hommes , il n'y en a pas un seul qui s'appelle Giscon comme toi :* ce qui fit rire tout le monde , & toute l'armée le sçut un moment après.

Le même Auteur dit , qu'Antigonus ne faisoit pas d'autres *Harangues* à ses Soldats. Les Lacédémoniens les faisoient encore plus courtes , mais toutes pleines de sens & de force. Thucydide aussi bon Historien que grand guerrier , prête à ses Héros de fort belles *Harangues*. Celle de Quint-Curce font fort estimées. Les Livres sacrés nous en fournissent un très-grand nombre , qu'on ne sçauroit trop admirer. Tacite n'en a pas dans les siennes. Celles de Polybe sont copiées d'après celles des Généraux. Dans celles de Tite-Live il y a trop d'ornemens de Rhétorique. Un Général ne les connoît point.

Nous avons dans Varillas une *Harangue* de Zise. Cette *Harangue* pleine de force , digne d'un militaire , faite à des Soldats pour les détourner du pillage de Prigue , se peut lire dans l'Auteur que je cite. Ce chef de Hussites , comparable aux plus grands hommes de l'antiquité , avoit la coutume de haranguer ses troupes pour les animer au combat , & pour d'autres raisons que son éloquence étoit nécessaire.

La moyenne antiquité , & les modernes eux-mêmes nous fournissent un assez bon nombre de *Harangues* faites à la tête des armées. Procope en rapporte quelques-unes sur toutes sortes de sujets militaires , d'autant plus belles , qu'elles sont très-courtes , & pleines de sens & de force.

Depuis Henri IV. il y a peu de Généraux , qui soient mêlés de haranguer leurs troupes , pour les encourager à bien faire , si ce n'est Charles XII. Roi de Suède , à la Bataille de Nerva. Les Officiers particuliers qui sont à la tête des corps , n'ont pas tout à fait oublié cette bonne coutume , ils n'en font jamais que sur



écélé de celles des Lacédémoniens. Henri IV. à la Baille d'Ivry, avant que d'engager le combat, parvint toute la ligne, & montrant à ses Soldats son Casque, surmonté d'un panache blanc, leur dit: *En avant, si les Cornettes vous manquent par quelque accident, voici le signal du ralliement, vous les trouverez toujours sur la route de l'honneur, & de la victoire.*

**A R C E L E R** en terme de guerre, c'est inciter un corps de troupes, une armée en marche à sa retraite, ou engagée dans un siège. On se sert pour harceler une armée de troupes légères, comme Mousquetaires, & Dragons. *Sertorius* est de tous les Capitaines de l'antiquité celui qui a le plus excellé dans l'Art de *harceler* son ennemi. Ses manœuvres subtiles, vives, rusées & profondes mirent à bout *Mellus* & *Pompée*. Un *Sertorius*, dit le Commentaire de *Polybe*, dans une occasion, comme celle du Siège de *Lille* en 1708. auroit ruiné & anéanti la puissance des Alliés devant cette Place. Ce grand Capitaine étoit toujours en mouvement, toujours attentif à ce que l'ennemi devoit, ou pouvoit faire, lui rompoit toutes ses mesures. Un convoi étoit-il en campagne, il étoit au-devant avec une incroyable diligence. Etoit-il campé dans un poste avantageux, s'il jugeoit qu'on pouvoit l'en déloger, il s'abandonnoit par des retraites fausses ou véritables. S'opiniâtroit-on à le suivre, il se fonçoit & se cachoit dans des lieux impraticables, & tout parsemé de pièges, & de chicanes.

**A R E S**: ce sont les branches d'arbres torfes, qui soutiennent les trains de bois floté & qui tiennent les pièces de bois ensemble.

**A R P O N**: c'est un grand javelot forgé de fer, auquel on ente un manche de bois, long de six ou sept pieds, où l'on attache une corde. Ce harpon a la pointe acérée tranchante & triangulaire, en forme de flèche. C'est par son moyen, qu'on prend les Balénes, les Porcilles, & d'autres gros poissons. Dans le bout du harpon est un anneau, où est attachée une corde, qu'on laisse filer aussitôt que l'on a saisi la Baléne qui ne manque point d'aller se raper au fond; & au bout de cette corde tient une couge ou harpon qui suit la Baléne, & qui sert d'indice.

**H A R P O N S**: ce sont des fers tranchants mis aux bouts des vergues, faits en forme d'une S pour couper à l'abordage les haubans & autres manœuvres de l'ennemi. A *Dieppe* on les appelle *Cerpes*, ou *Serpes*.

**H A R P O N N E U R**: c'est celui que le Capitaine

du Vaisseau engage pour jeter le *Harpon*, lorsqu'il à la pêche de la Balène. Il le lance de toute sa force sur la bête, en sorte qu'il perce le lard, & qu'il en fort avant dans la chair. La Balène se lance au feu quand elle se sent blessée, & quand elle revient haut pour respirer, le *Harponneur* la blesse tout nouveau, après quoi les autres pêcheurs l'approchent par les côtés, & lui pousse sous les nageoires une longue lance ferrée dans la poitrine, au travers des intestins, alors la Balène, qui est aux abois fait rejeter le sang par la fistule de l'évent, après quoi le vaisseau flotte sur son lard, & les pêcheurs toient la balène, & la retirent à terre, comme un vaisseau. Ils dépêcent & la bonifient promptement. On en fait sécher le lard sur la greve.

**H A S T A I R E S** Soldats Romains, plus avarés en âge, & plus distingués que les *Velites*. Ils avoient ordre de porter l'armure complète, c'est-à-dire un bouclier convexe, large de deux pieds & demi, long de quatre pieds, le plus long étoit d'environ quatre pieds, & un palme. Il étoit fait de deux pièces collées ensemble, & couvert par dehors, premièrement d'un linge, & par dessus d'un cuir de veau. Les bords en haut & en bas étoient garnis de fer pour recevoir les coups de taille, & pour empêcher qu'ils ne se pourrissent contre terre. Le convexe étoit encore couvert d'une plaque de fer, laquelle paroît les grands coups, comme de pierres, de sarisses, & de tout autre trait violent.

L'épée étoit une autre arme des *Hastaires*, qu'ils portoient sur la cuisse droite, & l'appelloient l'épée Espagnole. Elle frapoit d'estoc & de taille, parce que la lame en étoit forte. Ils portoient outre cela des piques, un casque d'airain & des bottines. De ces piques les uns étoient gros, les autres étoient menus. Les forts étoient ou ronds, ou quarrés; les ronds avoient quatre doigts de Diamètre, les quarrés avoient le diamètre d'un de leurs côtés. Les plus menus ressembloient assez aux traits que les *Hastaires* étoient encore obligés de porter.

La hampe de tous ces piques, tant gros que menus étoit longue à peu près de 5. coudées. Le fer en forme de hameçon, qui y étoit attaché, étoit de la même longueur que la hampe. Il avançoit jusqu'au milieu du bois, & il y étoit si bien cloué, qu'il ne pouvoit lâcher sans se rompre, quoiqu'au bas & à l'end

étoit joint avec le bois , il eût un doigt & demi  
caiffeur.

es *H. flaires* portoient sur la tête un panache rou-  
ge ou noir de trois plumes droites & hautes d'une cou-  
leur, ce qui joint à leurs autres armes, les faisoit  
paraître fort hauts, & leur donnoit un air grand  
& formidable. Les moindres *Hastaires* portoient ou-  
vert sur la poitrine une lame d'airain, laquelle  
avoit douze doigts de tous les côtés. Ils l'appelloient  
*garde-cœur*. Ceux qui étoient riches de dix mille  
écus, au lieu de ce plastron portoient une cotte  
de maille.

**AUBANER** : c'est attacher à un piquet le  
crochet d'un engin ou de quelque machine semblable,  
pour l'arrêter, & le tenir ferme, quand on élève un  
seau.

**AUT-BORD**, voyez **VAISSEAU**.

**AUT** la baguette, terme de commandement de  
l'exercice. On la tient à pleine main toute droite, le  
doigt le long de la baguette, le petit bout en haut,  
au 31. commandement, mais au 36. le gros bout de  
la baguette doit être en haut.

**AUT** le fournement. Ce commandement est com-  
mandé dans le 29. le Soldat le tient à pleine main, &  
il porte un peu devant soi.

**AUT** la baïonnette, 40. commandement de l'ex-  
ercice. On la tire du fourreau, la tenant par la poi-  
gnée la pointe en haut. Le poignet à la hauteur de  
l'épaule, & le bras droit tendu.

**AUT** le Fusil. Ce 14. commandement se fait à  
demi-tenant le Fusil de la main droite. Le bras tendu  
par devant le milieu du corps, la platine à hauteur de la  
ceinture.

**AUTE SOMME** : c'est la dépense, qui ne  
regarde, ni le corps du navire, ni les loyers des hom-  
mes, ni les victuailles, mais ce qui s'emploie par tous  
ceux qui sont intéressés pour l'avantage du dessein, qu'on a en-  
trepris. Ordinairement le Maître en fournit un tiers,  
& les Marchands le surplus.

**AUT-FONDS** : c'est un terme, dont quel-  
ques-uns se servent, aussi bien que de basses, & de  
hauts-fonds, pour dire un endroit, où il y a peu d'eau.

**HAUTS** d'un Vaisseau : on dit absolument les  
hauts du Vaisseau, par opposition à ce qu'on appel-  
le les bas. Les hauts sont les châteaux, les mâts &  
toutes les autres parties, qui sont sur le pont d'en haut.  
On entend aussi par les hauts d'un Vaisseau les par-

ties , qui font hors de l'eau : & les bas d'un Vaisseau signifient celles , qui font deffous , ou dans l'eau. Lorsque les Vaisseaux font trop foibles d'échantil & qu'ils se tourmentent trop , on les rase quelquefois & on leur ôte tous les hauts : mais cela fait perdre beaucoup d'espace , & rend la manœuvre des écots & des coüets plus difficile. Au contraire il y a des Vaisseaux étroits par le bas , qu'on tient larges par le haut , pour gagner de l'espace , afin qu'ils soient propres au combat.

**HAUT ET BAS** : c'est un commandement qu'on fait sur un Vaisseau aux gens de la Pompe pour mouvoir haut & bas la bringuebale , afin que l'on sorte avec plus de force.

**HEMICYCLE** : c'est-à-dire demi-cercle. Il y a deux demi-cercles dans les Cartes que l'on fait du monde , l'un appellé Hémicycle Septentrional , & l'autre Hémicycle Méridional.

**HEMISPHERE**. C'est la moitié du Globe terrestre. L'Equateur divise le monde en deux Hémisphères , dont l'un depuis la ligne jusqu'au Pôle Arctique est appellé Hémisphere Septentrional , l'autre depuis la même ligne jusqu'au Pôle Antarctique a le nom de Hémisphere méridional. Le Méridien divise le Globe en deux Hémisphères , l'un appellé Hémisphere ascendant ou Oriental , & l'autre Hémisphere descendant ou Occidental.

**HERSES** d'affût sur les Vaisseaux : ce sont des herfes avec des manières d'anneaux concaves appellés Delots , ou Coffes , & ces herfes sont posées au devant du derrière du fond de l'affût d'un Canon , où elles accroche les palans.

**HERSILLIERES** : c'est un terme , qui signifie des pièces de bois courbes , qu'on met aux bouts des plats-bords d'un navire , ou d'un bateau , qui sont devant l'avant , & sur l'arrière pour les fermer.

**HIEMENT** : c'est un terme de Charpentier qui se dit du mouvement involontaire d'un assemblage de pièces de bois , que cause quelque violent effort de vents , ou le branle des cloches & des vagues. On entend aussi le bruit , que fait une machine en élevant un pesant fardeau.

**HISSE** : c'est hausser quelque chose , ou lever. On dit *Hisse* la grande vergue , *Hisse* la vergue de Misène. *Hisser* en douceur , c'est hisser lentement & doucement. *Hisse* : c'est ainsi que l'officier commande pour faire hisser quelque chose. *Hisse de force*. C'est un

l'Officier commande en repetant le commandement , pour faire entendre qu'il faut hisser promptement. Il dit par exemple. *Hisse* le grand hunier , *hie* ; *hisse* de la caliorne , *hisse* : & ainsi des autres choses qu'il faut hisser , en nommant la manœuvre sur laquelle les Matelots doivent hisser.

**HIVERNER** : c'est en terme de Marine , passer l'hiver dans un Port.

**HOLA** : l'on crie ainsi sur mer , lorsqu'on veut parler à quelque Vaisseau qu'on rencontre en mer , dans quelque rade. On dit *hola* fort lentement en prononçant l' H. *hola-ho* : ces deux termes sont usités à la mer pour appeller quelqu'un , comme celui qui est usité sur terre. On dit *Ho du soleil Royal* , *de la Chaloupe* , *Holà* , en prononçant fort lentement.

**HOMME** , bon homme sur mer , est un bon matelot , un bon homme de mer. L'Isle de Rhé , & celle d'Oleron fournissent de bons hommes.

**HOMME MARIN** : ce sont des hommes ; l'on prétend , qui se trouvent dans la mer aussi-bien que des femmes , de quoi on rapporte diverses histoires anciennes , mais il n'y en a pas de nouvelles.

**HONNEUR**. Faire honneur à quelque chose , comme à une pointe de terre , ou à une Roche , c'est en terme de Marine , ne la pas trop approcher en passant avec un Vaisseau.

**HOPITAL** sur mer , c'est un Vaisseau , qui suit une armée navale , ou une Escadre , qui suit pour le moins dix Vaisseaux , lequel est sous la direction de l'Intendant de l'armée , ou du Commissaire Général , ou d'un Officier ordinaire , préposé à la suite de l'Armée , ou Escadre. On y embarque les blessés , & les malades , qui sont dans les Vaisseaux de guerre , afin qu'ils n'incommoient pas ceux qui se portent bien. Le Bâtiment choisi pour servir d'hôpital est garni de tous les agrès nécessaires à la navigation. On observe que les ponts en soient hauts , & les sabords bien ouverts : que les cables se virent sur le second pont , & que l'entre deux ponts soit libre , afin qu'on y puisse placer commodément les lits destinés pour les malades , & que l'air y puisse entrer pour éviter la corruption , & les mauvaises odeurs.

**HOPITAL** , dans les Villes de guerre , ou à la suite des Armées. Lorsqu'un Soldat est incommodé , les Sergens ne doivent pas souffrir qu'il soit incommodé pour le service en le fatiguant. Il arrive que d'une

petite incommodité , il en vient une plus grosse maladie. S'ils en apperçoivent quelqu'un , qui ait la moindre maladie contagieuse , il faut le séparer de ses camarades , & le faire traiter promptement. Ils ne doivent jamais mener de Soldat à l'Hôpital de leur che- Ils ne peuvent le faire que par ordre du Chirurgien Major du Régiment , & par celui de leurs Officiers qui souvent ( si c'est à l'armée ) veulent bien les faire soigner dans une tente séparée à leurs dépens. Car tout Soldat , qui va à l'Hôpital court grand risque de n'y plus revenir , soit parce qu'il meurt , soit parce qu'il déserte. Si néanmoins on est obligé de l'y mener , faut qu'il y soit conduit par un Sergent , qui ne quitte pas le malade , qu'il n'y soit placé. Sans cette attention les Soldats expirent dans les rues sans entrer dans l'Hôpital , faute d'avoir quelqu'un entendu avec eux pour les y faire recevoir. On croit qu'il suffit de donner simplement un billet à un pauvre Soldat , qui n'a pas la force de se porter , lequel est quelquefois rebuté par le grand embarras , & la mauvaise humeur des Infirmiers , ou Directeurs des Hôpitaux. Quand ils sont on ne peut les visiter trop fréquemment pour les soulager , & leur donner courage , afin qu'ils soient affectionnés à rejoindre leur Compagnie.

Les bons Officiers doivent visiter les Soldats de leur Compagnie , qui sont à l'Hôpital , les aider , les consoler , & les encourager , sçavoir s'ils sont bien soignés si les alimens , & les médicamens sont bons , s'ils n'en manquent pas , & si les Directeurs des Hôpitaux , Médecins , Chirurgiens , & Infirmiers , font leur devoir. Ces soins charitables leur attirent infiniment l'amitié du Soldat , & celle de leurs Officiers supérieurs , auxquels ils doivent rendre compte de ce qu'ils n'ont pu trouver dans l'ordre.

A plus forte raison , quand ils sont commandés pour la visite de l'Hôpital , ils sont obligés de redoubler d'attentions : ainsi ils doivent en la faisant écrire sur un Contrôle , Compagnie , par Compagnie , le nombre des Soldats malades , la nature de leur maladie , goûter les bouillons , le pain , le vin , la biere , la viande , la propreté des lits & des sales , afin de pouvoir rendre compte à leur Commandant par un détail exact , Soldat par Soldat , généralement de tout ce qui se passe dans l'Hôpital.

H O R I S O N : c'est un des grands cercles de la sphère , qui coupe le Ciel & la Terre en deux parties égales ou en deux hémisphères : alors on l'appelle Hémisphère.

**H O** Rationnel. Cet horifon rationnel, doit s'imaginer  
 me un plan, qui paffe par le centre de la Terre,  
 qui est prolongé jusques dans le Ciel. *Horifon* sen-  
 : c'est la partie du Ciel & de la Terre ensemble,  
 borne notre vuë, ou que nous pouvons décou-  
 de nos yeux. *Horifon* droit, c'est celui que l'E-  
 teur coupe à angles droits. *Horifon* oblique, c'est-  
 re, l'horifon où le pôle est dans le Zénith: *Horifon*  
 , c'est-à-dire, qui est net & sans nuages. *Horifon*  
 , c'est-à-dire, qu'il est embrouillé.

**O U P É E**, terme bas de Marine, qui veut dire  
 évation de la vague ou de la lame de la Mer. Pren-  
 la *Houpée*, c'est prendre le tems que la vague  
 ève, pour s'embarquer d'une Chaloupe dans un  
 Vaisseau, quand la mer est agitée.

**O U R C E**, en terme de Marine, c'est une corde,  
 tient à bas-bord & à sribord la-vergue d'artimon.  
 ne sert jamais que du côté du vent. Elle a un croc  
 bout qui se croque dans l'étrope du bout de la  
 veue d'artimon, & va passer à une poulie amarrée  
 derrière des haubans. Elle se met de côté, & sert  
 doras à la vergue d'artimon. L'étrope où elle se  
 rne a une coffe à chaque bout pour la croquer.

**O U R V A R I**: ce terme se dit par certaines  
 ges de Marine, d'un vent qui vient tous les soirs de  
 ee, dans quelques-unes des Isles de l'Amérique, &  
 est accompagné de pluye & de tonnerre.

**U I L I E R E S**: ce sont de petites cruches, dans  
 lesquelles on tient l'huile, dont on se sert dans un  
 Vaisseau.

**U L O T**: c'est dans un Vaisseau, l'ouverture où  
 est mis le moulinet, de la barre nommée manuelle ou  
 mivelle.

**H U T E R** les vergues d'un Vaisseau: c'est amener  
 le vergues, jusqu'à la moitié du mât, & les mettre  
 en Croix de S. André, afin qu'elles prennent moins de  
 ve dans un gros tems, & que le Vaisseau se tour-  
 nite moins. *Huter* en amenant un des bouts de la  
 veue jusqu'au vibord, apiquer: c'est-là proprement  
 apuer & huter, c'est quand on baissé le bout de la  
 veue, sans que néanmoins elle vienne jusqu'au vi-  
 bord.

**Y A D E S**: c'est une constellation composée de  
 se étoiles, qui sont dans la tête du Taureau, & dont  
 la principale est l'œil gauche. Elles paroissent rarement  
 les amener de fort grandes pluyes.

**Y D R O G R A P H I E**: c'est la science par le

moyen de laquelle on s'instruit dans l'art de naviger en sorte qu'on est capable de faire des Cartes Marine de conduire les Vaisseaux, & de connoître précisément le lieu où l'on est lorsqu'on fait un voyage de long cours *Cartes Hydrographiques* : ce sont des Cartes Marine que l'on dresse exprès pour les Pilotes, où tous les rum de vent sont marqués. On y marque aussi les bancs, les basses & les rochers, & les Méridiens y sont parallèles les uns aux autres.

## J.

**JAMBES** de compas, on dit qu'un Compas a deux jambes, pour dire qu'il a deux pieds ou deux pointes.

**JANISSAIRES.** Les heureux succès que Sultan Amurat eut dans les courses qu'il fit faire dans la Thrace & une partie de la Macedoine, par les Iles de *LALA*, *SALM* & *AURANOS*, donna occasion à l'établissement du Corps des Janissaires. Sultan porta ses armes en Europe, il y fit de grandes conquêtes, & un grand nombre d'Esclaves de tout âge, principalement des enfans, & le Gouvernement Militaire prit soin de ces Enfans pour en tirer un jour de l'utilité.

Amurat voulut premièrement consulter *Agis-Bictas* un des plus grands hypocrites de son tems, & qui se par un extérieur composé s'attirer la réputation d'un homme vertueux. *Agis-Bictas* ordonna que ces Enfans fussent mourir plusieurs Chrétiens, afin de les accoutumer par-là au carnage, & de les rendre cruels comme étant destinés à faire le fondement de l'Infanterie Turque, sous le nom de *Janissaires*, c'est-à-dire *nouvelle Milice*. Il leur prescrivit ensuite, comme le Législateur, de garder un extérieur austère & sauvage & de se disposer à acquérir de l'honneur par des victoires, en toutes les occasions où ils seroient employés. Pour les obliger à se souvenir qu'il leur avoit donné de bonnes espérances, & les avoit encouragés lors de leur établissement, il voulut entourer la tête de l'un d'eux avec une manche de son habillement de dessous de mouffeline blanche, qu'il coupa pour cet effet, en faisant une espèce de bonnet, & il ordonna qu'à l'avenir ils en portassent tous de semblable. Ils le font encore aujourd'hui de même, excepté qu'ils se font bordés de quelques galons d'or.

Le Corps des *Janissaires* s'est extraordinairement



augmenté depuis son institution. Le nombre dans ces derniers tems s'en est augmenté jusqu'à 54. mille 222.

distingués en trois Corps différens, c'est-à-dire, en

J A J A B E Y S

B O L U K Y S

& S E L M E N Y S

qui ont encore entre eux ces trois sortes de noms.

C O R I G Y S

O T U R A K Y S

& F O D L A K O R A N S.

Ils obéissent les uns & les autres à des Chefs établis pour veiller sur leur conduite, & à des Officiers qui doivent seulement prendre soin de leurs différens Corps ou Compagnies, appellées *Oda*, mot qui signifie proprement une chambre, & pris du lieu où ils mangent ensemble, ainsi qu'il leur est ordonné. A Constantinople, ces chambres sont incrustées de fayance, & il y a des brades, qu'ils appellent *Sophas*, pour s'asseoir ou dormir. Il y a aussi une cuisine attenant, & toutes les autres commodités pour vivre en société. Ils conservent encore le même ordre en campagne pour les cambrées, se servant de Tentes rondes & particulières, d'une grandeur demesurée, & distinguées par des figures animales & autres chiffres.

Toutes les Compagnies de Janissaires sont au nombre de cent quatre-vingt-seize. Il y a cent-une Compagnies des *Jejaboys*, qui ont le privilège de garder les places les plus importantes, qui sont sur les frontières. Leurs Officiers peuvent aller à cheval en présence de leur Général, ce qui n'est pas permis aux Officiers des autres Compagnies. Pour marque de ce privilège ils portent des bottines jaunes.

Les Compagnies des *Bolukis* sont au nombre de 61. Leurs Capitaines sont indispensablement obligés de porter des bottines rouges, ce qui marque qu'ils n'ont pas droit de paroître à cheval dans les fonctions.

Les Compagnies des *Selmenys* sont au nombre de 3. Leurs Officiers sont obligés aux mêmes loix que ceux des *Bolukys*, c'est-à-dire, de marcher à pied avec des bottines rouges devant les Généraux, à l'exception de trente, qui étant surnuméraires agregés au Corps, & pour la plupart de jeunes gens, qui attendent d'être élevés par la faveur de leur père, ont le privilège d'aller à cheval, jusques à ce qu'ils ayent une Compagnie.

Il se fait un choix de ces trois sortes de Janissaires indistinctement. Cette Elite est nommée les *Corigys*, au nombre de 9304 qui sont destinés à la garde des trois

résidences Impériales, qui sont Constantinople, Andrinople & Burse.

**JARDINS** : c'est un nom, que quelques-uns donnent aux balcons d'un Vaisseau, qui sont couverts.

**JALORT** : terme de Marine : c'est une entaille faite dans la quille, dans l'étrave & dans l'étambord d'un Bâtiment, pour y faire entrer une petite partie du bordage qui couvre les membres du Vaisseau.

**JAVEAU** : c'est une Isle nouvellement faite au milieu d'une rivière, par alluvion ou amas de limon & de sable.

**JAUGE** : c'est la juste mesure que doit avoir un Vaisseau, qui doit contenir quelque liqueur ou quelque grains.

**JAUGEAGE** : c'est un droit que font payer les Officiers Jaugeurs, pour la jauge des Vaisseaux.

**JAUGER** : c'est mesurer un Vaisseau, pour voir s'il est de la mesure qu'il doit être. Tous les Navires sont jaugés incontinent après leur construction, par les Gardes Jurez ou Prud'hommes du métier de Charpentier, qui donnent leur attestation du port du Bâtiment. Pour connoître le port & la capacité d'un Vaisseau, on règle la jauge, le fond de cale, qui est le lieu de la charge, est mesuré à raison de 42. pieds cube par tonneau de mer.

**JENIZERE-FENDI**. Charge, qui chez les Turcs, dans les Janissaires, revient à celle de Prevôt dans nos Armées, cet Officier n'a d'autre emploi que celui de Juge de la Compagnie. Il assigne certains jours aux Soldats pour leur donner audience & juger leurs différends. S'il arrive quelque chose d'important, il fait le rapport à l'Aga, qui juge ensuite en dernier ressort.

**JETTE** dehors le fond du hunier : c'est un commandement à ceux qui sont à la hune de pousser dehors la voile du mâst de hune.

**JETTE'E** : c'est le mur d'un Quai ou d'un môle de Port, fait pour arrêter l'impétuosité des vagues. On le construit de gros quartiers de pierre ou de caissons, remplis de matériaux, que l'on jette dans la mer sans aucun ordre, quand il n'est pas possible de fonder à sec, en faisant des batardeaux.

**JETTER** un Navire sur un banc ou sur un rocher, ou à la Côte : c'est aller donner exprès contre un Rocher ou une Côte. Parce qu'on en regarde le port comme incertain, & qu'on croit éviter par-là un péril tout à fait certain. Les Lamaneurs, qui par ignorance

For échouer un Bâtiment, sont condamnés au fouët & priés pour jamais du pilotage ; & à l'égard de celui qui malicieusement jetté un Navire sur un banc, un rocher ou à la Côte, est puni du dernier supplice, & son corps attaché à un mâit près le lieu du naufrage. *Jeur* du blé ou d'autres grains à la bande : c'est *jeter* tout un côté du Vaisseau les grains qui étoient auparavant chargés dans le fond de cale, quand on y est contrainct par la tempête, pour faire un contrebalancement.

EU, jeu du Gouvernail, c'est son mouvement.

EU-PARTI : on dit en termes de Marine, *Jeu-parti*, faire *jeu-parti*, quand deux ou plusieurs personnes, qui ont part à un Vaisseau, il y en a une qui veut reprendre la société, & qui demande en jugement que le sort demeure à celui, qui fera la condition des autres. *Jeux* ailleurs ou bien que l'on fasse estimer les parts.

EU de hazard. La défense des jeux de hazard dans les Camps & Armées, & dans les Garnisons est ancienne. François I. par une Ordonnance du 24. d'Avril 1534. & Henri II. par une autre du 22. Mars 1577. ordonnerent qu'aucun *Compagnon* n'emportât sur le jeu d'un autre, sans son vouloir ou consentement, & ne fissent *faux jeu ni piperie*, sur peine pour la première fois d'être fouettés, & pour la seconde, d'être *fouettés-essorillés*, c'est-à-dire, d'avoir les oreilles coupées, & bannis pour dix ans. Les Delinquans furent mis *ès mains des Prevôts*, qui avoient droit de saisir tout ce qui étoit sur le jeu. Sur les mêmes Loix, le jeu des Dez & de Cartes étoient défendus, ainsi que ceux qui *engendroient volontiers* noises, débats & dissensions.

Louis XIV. par un Arrêt du Conseil d'Etat du 15. Janvier 1691. défend très-expressément, tant aux Officiers de ses Troupes, qu'à toutes autres personnes de quelque qualité & sexe qu'elles soient, de jouer aux Jeux de *Hocq*, *Pharaon*, *Barbacole*, *Bassette*, & *Pour et Contre*, sous quelques noms qu'ils puissent être désignés, ni d'y donner à jouer chez eux, ou de souffrir qu'il y soit joué, à peine de ceux qui auront joué de mille livres d'amende, & à ceux qui auront donné à jouer, ou souffert qu'on ait aussi joué chez eux, de mille livres d'amende pour chacune contravention, applicable un tiers au profit de S. M. un tiers aux Officiers du lieu où la contravention aura été commise, & l'autre tiers au Dénonciateur. Laquelle amende S. M. a dès-à-présent déclarée encouruë par les

Contrevenants, sans qu'ils en puissent être déchargés voulant qu'ils soient condamnés au paiement, même par corps.

A l'égard de ceux qui n'auront pas les moyens de payer lesdites amendes, elles sont converties, savoir celle de mille livres en quatre mois de prison, & celle de six mille livres en un an aussi de prison. Enjoignant Sa Majesté aux Intendants des Provinces & des Armées, à tous Juges de Police, Prévôts des Camps & Armées, & autres Juges, de s'employer à l'exécution dudit Arrêt, voulant que les Sentences & Jugemens par eux rendus contre les Contrevenants, soient exécutés, nonobstant toutes oppositions & autres empêchemens, pour lesquels il ne sera différé. Les défenses portées par cette Ordonnance ont été aussi étendues au Lanfquenet en 1712. par une Lettre Circulaire, écrite par M. Voisin au nom du Roi à tous les Gouverneurs & Intendants.

Par l'Ordonnance du 25. Août 1698. Louis XIV défendit encore à tous ses Cavaliers, Dragons, Soldats, Vivandiers & autres, tels qu'ils soient, de tenir aucunes Tables de jeu, soit dans le Quartier du Roi ou dans les autres endroits du Camp, sur peine de la vie. En conséquence des Réglemens & Ordonnances faites dans tous les tems par nos Rois au sujet du jeu Louis XV. par la sienne du 1. Juillet 1727. ordonne dans l'Article XLIII. que tout Soldat, Cavalier & Dragon, qui triche au jeu, soit puni de mort : & Sa Majesté veut que si dans les Camps ou dans les Places il s'établissoit des jeux de hazard, & capables d'engendrer querelle, les Commandans ou Gouverneurs fassent rompre les tables, machines & ustencilles, servant auxdits jeux, & qu'ils fassent mettre en prison ceux qui tiendront lesdits jeux.

**I N C O M M O D É**, Vaisseau incommodé : c'est à-dire, un Vaisseau qui a perdu quelqu'un de ses mâts, qui a sa manœuvre en desordre, & qui étoit desarmé a besoin de radoub.

**I N D I C A T I O N** de l'aiguille aimantée : c'est l'indication qu'elle donne & qui fait reconnoître les parages & les lieux où l'on est.

**I N F A N T E R I E** Turque. Elle est composée de différens Corps qui ne sont pas tous des Troupes d'élite. Elle est divisée premièrement en *Capiculy* & *Seriatculy*. La milice *Capiculy* est subdivisée en *Janissaires*, *Agemolans*, *Topeys*, *Gebegys*, & *Sakkas*, voyez **JANISSAIRES**. *Ecoles des Agemolans*, ou Novices

des Janissaires, *Topeys* ou Canoniers Turcs, *Gebeys* ou Armuriers Turcs, & *Sakkas* au nom de Porteurs d'eau.

Pour l'Infanterie *Serratculy* elle est composée des *Azzaps*, des *Izarelys*, des *Seimenys*, des *Lagumgys*, des *Musellims*. Je vais parler ici de ces différens Corps, suivant ce que m'en apprend le Comte de *Milly* dans son *Etat Militaire* de l'Empire Ottoman.

La Porte ayant remarqué que le Corps des *Janissaires* n'étoit pas suffisant pour garder toutes les Places frontières de l'Empire, créa dans les Provinces un nouveau Corps d'Infanterie pour servir comme les *Janissaires*, tant en Campagne que dans les Garnisons, elle assigna d'abord pour son entretien un certain revenu annuel à chaque *BEGLERBAT*, ou *Principauté*. On en a qui peu informés de ce que c'est que ce Corps, le confondent avec les *Janissaires* sous le nom d'Infanterie *Capiculy*, quoiqu'il soit très-différent, par ses divisions, par sa valeur, & par la discipline qu'il observe.

Ce Corps n'est point établi par le Gouvernement, comme celui de l'Infanterie *Capiculy*. Il dépend en général des *Bachas* des Provinces, qui comme ses Vassaux doivent le gouverner, & qui en donnent le commandement ou à ceux qui leur offrent le plus d'argent, ou à leurs meilleurs amis. Mais cette Milice n'est créée que lorsqu'elle est employée, encore est-ce de l'argent du pays. Quant à ses emplois, elle n'est que pour soutenir les *Janissaires* & les remplacer.

L'Infanterie *Serratculy* est divisée en *Azzaps*, en *Izarelys*, en *Seimenys*, en *Lagumgys*, & en *Musellims*. Le nombre des *Azzaps* n'est pas réglé. Ils sont partagés en plusieurs petits Corps, indépendans les uns des autres, suivant la division des Départemens qui composent l'Empire Ottoman. On les distingue dans le pays en autant d'*Odas* qu'il y a de jours dans l'année, & ils prennent le nom de ces *Odas*.

Ils sont tous également sous les ordres de deux Officiers Généraux, qui sont l'*Azzap-Agasy* Général en chef de tous les *Azzaps*, & l'*Azzap-Kiatiby* qui est leur Commissaire, dont l'emploi est d'enregistrer leurs noms & leur paye.

Ils obéissent séparément à d'autres Officiers, qui sont les *Derys*, les *Oda-Bascys* & les *Baictactars*. Les *Derys* sont au nombre de dix dans chaque Compagnie. Ils sont proprement des Caporaux qui veillent à ce

que les Soldats fassent leur devoir. Les *Baïctakta* ont soin de l'Etendard de chaque *Oda* : & cet Etendard consiste en une queue de cheval qui pend à bout d'une lance surmontée d'une boule de cuivre doré. Les Officiers sont encore obligés d'avoir soin de la cuisine de leurs Compagnies.

Chaque Azzap est ordinairement natif du pays où fert, & est habillé à la manière de ce même pays. Bude ils étoient obligés d'être habillés à la Hongroise avec un bonnet d'étoffe bordé de peau, & d'avoir une sabre, une arquebuse, ou un fusil pour armes, ce qui les faisoit confondre avec les Hongrois Chrétiens.

Les *Isarelys* sont principalement employés dans les Villes frontières à ce qui regarde l'Artillerie à la place des *Topeys* ou Canoniers, & ils obéissent à l'Officier d'Artillerie envoyé de Constantinople qu'on nomme *Topey-Agasy*.

Ils ne sont point subdivisés & leur nombre n'est point fixe, car il dépend de la qualité & de la quantité de l'Artillerie. On commande un homme de Corps pour servir les petites pièces & deux pour les grosses; ainsi au lieu d'être répartis par Compagnies ils le sont par les pièces de canon qu'ils servent, disant cet *Isarely* appartient à telle pièce de canon placée à tel endroit de la Forteresse.

Ils n'ont point d'autre Officier que celui dont j'ai déjà parlé, qui est subordonné au *Bachá* de la Province, parce que leur emploi n'exige point de Subalternes. Les *Bolukys-Bascys* sont des Officiers qui leur apportent les ordres des Généraux sur ce qu'ils doivent faire; & ne sont point des chefs qui doivent mêler du bon ordre de l'Artillerie.

Les *Seimenys* sont le Corps le plus méprisable de cette Milice, parce qu'il n'est composé que de Payfans qu'on enrolle dans une grande nécessité. Il ne sert que pour faire nombre sans qu'on compte sur sa valeur & on y admet également des *Turcs*, des *Grecs*, & même des *Catholiques*, qui s'enrolent pour s'exempter de payer le tribut annuel.

Ils ne reconnoissent point d'autre Chef que le *Bac* du lieu. Ceux de Natolie sont tous Mahométans. On les appelle *Jaja*, ou *Gens à pié*, & quoiqu'ils ne reçoivent point de paye que lorsqu'ils sont employés, pendant ils sont divisés en *Baitaks* ou Etendards, qui est la même chose que les *Odas*, & ils obéissent au *Seymen-Boluk-Bascy*, qui est Capitaine de ceux qui marchent sous son Drapeau, jusqu'au nombre de six

te hommes , & au *Baitactar* qui garde le Drapeau, quel est d'une médiocre grandeur & ordinairement

l'emploi des *Seymenys* s'étend en général jusques dans les Garnisons & dans les Camps , & quoique les Turcs se fient peu aux Chrétiens , cependant ils s'en servirent beaucoup durant le siège de *Vienne* , où ils firent leur Infanterie & contre leur coutume ordinaire , ils en formerent le Corps de reserve , qui fit la plus grande résistance à *Colembergh*.

Les armes dont ils se servent sont peu de chose : ils ont que des sabres mal polis , & de très-mauvaises mousquetons à rouet , ou de méchans fusils , toutes armes inégales , qui sont de peu de défense en main de telles gens.

Les *Lagumgys* sont ce que nous appellons des Mines. Les uns sont *Armeniens* , les autres *Chrétiens* , de la *Grèce* , soit de la *Bosnie* , qui accoutumés à travailler aux mines ont beaucoup d'adresse pour l'exercice dans lequel ils sont guidés par certains vieux Officiers appellés *Lagumgys-Bascys* , ou Chefs des Mines qui ont assez de privilèges.

Les *Musellims* sont des Chrétiens Tributaires , commandés pour précéder l'avant-garde , & accommoder les chemins & les ponts par où l'armée doit passer. Ce travail leur fait donner le nom de *Pionniers*.

Les *Bachas* des Villes ont grand soin de conserver les *Musellims* ; ils les exemptent du Tribut & leur donnent même des terres franches de toutes charges. Ce privilège en oblige seulement cinq d'entre trente , à travailler en tems de marche , & s'ils s'associent avec les Charpentiers , c'est encore mieux.

Le nombre en est incertain , il dépend du plus ou du moins que les Provinces sont peuplées & de l'étendue des terres qu'on peut leur donner.

Ils n'ont point d'autre chef que le *Bas-Musellimi* , le chef des Exempts , dont l'emploi est de veiller à ce que cette Troupe fasse bien son devoir.

Ceux de la *Natolie* obéissent cependant au *Beg* ou *Beiah* , qui doit avoir soin de leur entretien de la même manière que de la Cavalerie de son Département.

Ils n'ont point d'autres armes qu'une hache , mais les villages circonvoisins ou les magasins de l'Artillerie leur fournissent les pioches dont ils ont besoin , & qui sont des outils appartenans à leur profession.

Quant à l'usage du fabre & du fusil il leur est interdit.

Lorsque l'Armée est en marche ils doivent la précéder du jour, afin d'avoir le tems d'ôter tout ce qui pourroit la retarder.

Dans les Garnisons on les met auprès du canon & ils le servent autant qu'ils sont capables de le faire.

Pendant les sièges on les occupe dans les Tranchées & autres ouvrages de cette nature, ce qui leur rapporte beaucoup d'argent & de quoi les Janissaires sont jaloux. Enfin ils sont plus à craindre que tout autre Corps d'Infanterie que ce soit, parce que c'est en eux que se trouve le fondement de toutes les machines de Guerre.

**INGENIEUR** de feu, Artificier : c'est un Officier qui fait les feux d'artifice de guerre, & qui a soit de charger les Grenades, bombes, pots à feu, & toutes sortes de machines de feu. On dit Ingenieur de Marine. Cependant le mot d'*Ingenieur* n'est attaché qu'à l'Officier qui conduit les travaux de la guerre, soit pour fortifier les places, soit pour les attaquer.

**INONDER** : c'est noyer un pays par un débordement d'eaux, afin d'empêcher l'Ennemi d'aller en avant.

**INSPECTEUR** de construction : c'est un Officier qui fait prendre devant lui les plans & les profils avant que de commencer sa construction. Il fait faire un Devis exact des bois qui doivent y entrer. Il enseigne aux Charpentiers la manière de conduire par règles les fonds, les hauts, le fort, les batteries, & les ponts, &c. Enfin il prend garde à tout ce qui regarde la construction & le radoub.

**INSPECTION** des Gardes & Détachemens elle consiste dans l'examen que le Sergent ou le Caporal de semaine de chaque Compagnie doit faire de chaque Soldat commandé, comme de voir s'il est proprement tenu, si ses guêtres sont bien mises, ses armes claires & huilées, la bayonette ajustée sur le fusil, si la baguette en est bonne, s'il est garni de banderolle & de son tampon, attaché avec une chaînette à la sougarde, s'il est bien chargé & amorcé, pourvu de son fourniment avec de la poudre, la cartouche garnie avec un tire-bourre, une pièce huilée, un essui-pierre, une pierre de recharge, si celle qui est à son fusil est bonne, si la garde & la lame de son épée sont claires, les fourreaux d'épée & de bayonnette, bouts & cr



es en état de servir , aussi bien que son ceinturon & boucle. Enfin s'il ne manque rien aux Soldats commandés , enforte que les Officiers en faisant l'inspection les trouvent en bon état, en étant responsables. Les Sergens ne doivent pas quitter le lieu où se fait l'inspection , que les Gardes ou autres Détachemens n'en sont partis.

L'Armée l'attention des Sergens sur la propreté , l'inspection doit être dès le matin de faire habiller les Soldats avec toute la propreté possible , ensuite de faire remuer la paille dans chaque tente , ranger le bois dans les petites ruës ou intervalles , & de faire payer de la queuë à la tête du Camp. Une demi-heure avant que la Garde batte , ils doivent faire appeler les Soldats de leur Compagnie , qui sont commandés , soit pour remplacer le piquet , soit pour monter la Garde , ou aller en Détachement.

Quoique les Capitaines ne soient pas absolument obligés de se trouver à l'inspection des Gardes & Détachemens , il est à propos qu'ils s'y trouvent souvent pour examiner les Soldats de leur Compagnie qui sont commandés , & voir si leurs Officiers & Soldats s'acquittent de leurs devoirs. Ils trouveront toujours quelque chose à rectifier qui tendra au bien du service.

**INSPECTION** générale qui se fait à l'Armée. Ordinairement toutes les Gardes s'assemblent à l'heure que la Garde doit battre au rendez-vous général , qui est presque toujours au centre de la premiere ligne , où les Officiers Généraux de jour , les Inspecteurs & le Major Général se trouvent pour faire l'inspection des Gardes qui seront mises en bataille suivant le rang de leur Brigade , à la tête desquelles il doit se trouver un Soldat d'Ordonnance de la vieille garde pour conduire la nouvelle à son poste. Alors les Officiers doivent être à pied à la tête de leur garde les armes à la main. Cette inspection se fait les Soldats se tenant sur leurs armes , bayonnette au bout du fusil & les épées tirées , qui est la situation où l'on peut mieux examiner chaque homme. L'inspection faite , lorsque le Major Général veut faire défiler chaque Détachement , il dit au Capitaine de commander sa Troupe , lequel se tourne tant soit peu à droite & commande aux Soldats d'un ton de voix ferme : *Marche* : l'instant il se met en marche après avoir salué du chapeau , en partant de bonne grace du pied gauche ; il doit observer de marcher lentement & d'un pas assez

réglé, pour que son Détachement puisse toujours garder ses rangs & suivre en bon ordre.

**INSTRUCTION** des procès criminels. En Garnison les Majors des Places sont chargés d'instruire les procès des Officiers, Sergens & Soldats criminels. En Campagne les Majors des Regimens font cette fonction. Il y a un modèle de procès dont on se sert pour toutes sortes de crimes en y changeant seulement quelques termes. Celui de la desertion est le crime le plus ordinaire parmi les Troupes. Il est de l'habileté du Major, qui fait presque la même fonction que celle de Procureur du Roi dans les Jurisdictions ordinaires, de suppléer en instruisant le procès du crime de la desertion & autres, à tout ce qui peut rendre le cas intelligible dans sa pure verité. Je viens de dire que le Major fait presque la même fonction que celle du Procureur du Roi dans les Jurisdiction ordinaires : la différence en est que dans celle-ci les interrogatoires des Accusés se font ordinairement en présence de l'un des Juges, le Procureur du Roi ne faisant que les requérir & donner ses conclusions au lieu que dans l'usage Militaire c'est le Major qui fait l'instruction des procès criminels & qui donne les conclusions.

Il se commet souvent beaucoup de fautes & de nullités dans presque tous les procès militaires, par le peu d'expérience que la plupart des Officiers ont sur cette fonction. Je renvoie ceux qui veulent s'instruire au Code Militaire ou au deuxième Tome du service de l'Infanterie page 123. où le modèle de la plainte en vertu de laquelle un procès criminel doit être instruit, est clairement expliqué.

**INSTRUMENTS** de guerre des Turcs. Les Turcs se servent dans leurs Armées d'instrumens à son & choc de différentes formes, qui à la reserve d'un son plutôt des instrumens pour la pompe d'une cérémonie que pour l'exercice Militaire.

Pour les instrumens à choc ils ont deux sortes de caisses & un instrument composé de deux plats de métal.

Ils ont pour le son une *Trompette* de métal recourbée & un chalumeau de bois.

La grosse caisse appelée *Daul* est haute de trois pieds. Les Tambours la portent à cheval avec un haut-le-cou couvert de drap rouge. Ils frappent sur la partie supérieure avec un gros bâton de buis, & sur l'i-

seure avec une petite baguette, frappant alternativement de l'une & de l'autre avec beaucoup d'art & de gravité. C'est l'unique instrument qui serve aux exercices militaires, parce qu'on bat ces grosses caisses lorsque l'Armée est proche de celle des Ennemis, et au tour des Gardes du Camp pour les tenir éveillés, les Tambours criant: *Jegder-alla*, c'est-à-dire, *Tu bon*.

Les deux petites Caisses ou Timbales sont des marques d'honneur pour la famille du *Bacha*, & servent de signal pour la marche. Elles entrent fort bien dans le concert de la musique, & on les nomme *Sadaragara*. Les Bachas à trois queuës ont trois Timbales, & les Timbales sont à chaque côté de la selle & on les bat comme chez nous.

Il entre dans ce concert une autre sorte d'instrument que l'on nomme *Zil*; il consiste en deux bassins d'airain minces & creux, sur le côté convexe desquels il y a un anneau pour y passer deux ou trois doigts de la main. On les fait raisonner en les frappant l'un contre l'autre, & le son en est argentin & fort agréable. Les *Bachas* à trois queuës ont deux joueurs de ce instrument.

Les instruments à son sont au nombre de deux. Ils diffèrent autant dans la maniere d'en jouër que dans la matiere dont ils sont composés. Le premier est la *Compette*, elle est assez longue & faite du même métal que les nôtres. On la nomme *Bori*. Celui qui en sonne est à cheval, & les *Bachas* à trois queuës en ont sept.

Le second est du bois, c'est une espèce de chalumeau composé de cinq tuyaux. On le nomme *Zurnay*. Celui qui en jouë est à cheval, & les *Bachas* à trois queuës en ont cinq.

Les différens sons de tous ces instrumens seroient perdus à l'oreille s'ils n'étoient corrigés par celui de la grande Caisse: mais quand ils sont tous réunis, le concert en est assez agréable.

**I N S U L T E R** un Vaisseau, insulter les Ennemis: c'est attaquer & causer quelque dommage.

**I N T E N D A N T** Général de la Marine & des Indes: c'est un Officier qui a l'Intendance de tous les Ports, Arsenaux & Classes de tout le Royaume. **I n t e n d a n t** des Armées navales: c'est un Officier ordonné pour la Justice, Police & Finances d'une Armée navale. Ses fonctions & celles des Intendants de

Marine , d'Intendant d'un Port , sont décrites dans l'Ordonnance de 1689.

**INTERLOPRES** : ce sont des Bâtimens qui entrent dans un Port en cachette pour ne pas payer les droits , ou qui y portent des marchandises de contrebande.

**INTREPIDITÉ** : M. de la Rochefoucauld dans ses maximes la définit une *hardiesse* , une *assurance* , une *force* extraordinaire de l'ame qui s'élève au-dessus des desordres & des émotions que la vuë de grands périls pourroit exciter en elle. M. le Chevalier Folard la définit un *mépris* déterminé de la mort , un *ivresse* de courage qui nous ôte le jugement , un *emportement* plein de fougue qui nous aveugle sur les périls & nous les rend tout-à-fait méprisables. Cette définition mé paroît plus juste.

Si on vouloit louer un Amilcar , un Sertorius , un Gustave Adolphe , un Condé , un Turenne , & quelques autres grands Capitaines qui ont entrepris les choses les plus difficiles , on diroit que ces grands hommes ne manquoient en rien de cette *intrépidité* éclairée , qui nous conserve libres & tranquilles dans les grands dangers , qui marche avec connoissance à l'exécution des entreprises les plus hérissées de difficultés , qui paroissent même téméraires & insurmontables aux esprits & aux courages médiocres & dont elle vient à bout , bien moins par la force & par le nombre que par la science & la grandeur du génie de celui qui en est orné , & par les ressources qu'il trouve en lui-même.

On dit qu'un Général est *intrépide* & déterminé lorsqu'avec des forces très-au-dessous de celles de son Ennemi , & le désavantage des lieux , il va le combattre & l'attaquer de droit front , & le bat. Cette hardiesse surprend & étonne , & chacun tombe en admiration. Si l'on voit un Général à la tête d'une petite Armée contre une autre , qui lui oppose le nombre & la force en tout , & que le premier par des mouvements bien concertés se serve de l'avantage des petites & rende tous ses desseins inutiles dans le temps qu'un autre n'oseroit paroître en campagne , c'est la conduite d'un grand Capitaine & non pas d'un homme *intrépide* , parce que son habileté aplaît les plus grands obstacles & les rend très-praticables.

S'il se trouve dans un avantage égal de terrain , & s'il se voit dans la nécessité de hasarder une affaire il ira hardiment au-devant de son Ennemi , fondé sur

se habileté & la bonté de son ordre de bataille, fin, rû & profond, il l'attaquera & remportera la victoire, na par un plus grand courage contre un moindre, ni p un effet du hazard, mais par la science, par l'a- dresse, & par un plus grand art dans sa tactique. Peut- o dire qu'un Général ne sçauroit se conduire de la sse sans une très-grande *intrépidité*. Ce seroit très- ml le loïer, c'est plutôt un homme courageux qui ne harde rien contre les lumieres de sa prudence. C'est u grand homme, un grand Capitaine, que les diffi- cités encouragent loin de le rebuter, & dont l'éten- de & la pénétration lui fournissent une infinité de ruse & de ressources pour exécuter ce que les autres eient impossible.

L'*intrépidité* est vive & impétueuse & très-oppo- sée à la lenteur sans être trop éclairée. Si elle est accom- pagnée de beaucoup d'esprit, elle est ordinairement im- prudente & sans reflexion, parce qu'elle est trop bouil- lante & trop emportée. Rarement elle se trouve jointe à toutes les qualités militaires des hommes du premier ordre. Il s'en est vu de ceux-ci qui ont été très-*intré- pides*, mais d'une *intrépidité* prudente & éclairée. On peut mettre au nombre de ces grands hommes Ale- xandre le Grand, & Charles XII. Roi de Suede, & Henri IV. S'ils se sont égarés quelquefois, c'est à cette *intrépidité* trop allumée & trop emportée dans certai- nes occasions, qu'ils ont dû en attribuer la cause.

**I N V E S T I R** en terme de Marine & du Levant, signifie toucher ou échouer, soit de bon gré, soit par contrainte.

**I N V E S T I S S E M E N T** se dit aujourd'hui d'un corps de Troupes qui environne une Place pour que rien n'y entre ni n'en sorte, soit qu'on en veuille lever le siège, ou l'obliger à se rendre par famine.

**J O I G N E Z** la main gauche au fusil. Ce com- mandement de l'exercice se fait en laissant tomber le fusil sur la main gauche, tenant le bout fort haut, de manière que le bout de la crosse soit vis-à-vis le ge- nou droit & éloigné d'un demi-pied.

**J O L** : ce sont des barques dont on se sert en Dan- marc. Les Russes se servent aussi de petits Bâtimens ainsi nommés.

**J O N C T I O N** de deux Flottes ou de deux Ar- mées navales, ou de deux Armées de terre. Ce sont deux Flottes ou deux Armées qui n'en font plus qu'une.

**J O N Q U E S** sont des Bâtimens fort communs dans les Indes, à peu près de la grandeur des Flibots.

Elles ont différentes figures selon les diverses Nation qui sont en cette région & qui s'en servent. Les voiles sont souvent de roseau & de nattes, & les ancre de bois. Tout l'ouvrage est assemblé à queue d'aronde. Le Pilote est aussi à l'arrière, d'où avec un petit Tambour il marque au Timonier comme il doit gouverner. Outre le gouvernail ils gouvernent encore avec de grosses rames qui sont à chaque côté de l'arrière, soit de gros tems, ou lorsque le Vaisseau ne sent pas bien son gouvernail. Il y en a qui portent beaucoup de voiles & d'autres peu. Les Jonques de Nanquin sont construites à plates varangues à cause des basses qui sont dans les rivières & leur avant est plat. Elles ont deux semelles. On se sert de cordes pour faire jouer le gouvernail, ce qui ne se pratique pas ailleurs. Il y en a d'autres qui ont beaucoup de relevement à l'avant & dont le nez s'élance en haut & est pointu comme un crochet. Elles ont un petit mât d'avant & une teugue fort basse, qui fait saillie sur l'eau à l'arrière.

Les *Jonques* sont aussi les principaux Bâtimens dont se servent les peuples de *Java*. Elles sont du port environ vingt lastes & à peu près du Gabarit des Buches. Tout le creux du Bâtiment est assemblé à tenons & mortaises. De l'avant à l'arrière ils ont un pont fait comme un toit de maison couvert de joncs, sous lequel ils sont à couvert du soleil, de la rosée & de la pluie. Il y a une chambre pour le Capitaine ou pour le Maître, & le creux est divisé en plusieurs petits espaces, où la cargaison demeure bien arrimée. On y entre par les deux côtés & proche des entrées est la cuisine. Il y a un beau pré à l'avant & un grand mât & un mât d'artimon & une siviadiere. Lorsque les Jonques font vent en arrière, on amure les coüets en avant de chaque côté, ceux de la grande voile d'un côté, & ceux de la misène de l'autre. Les voiles sont de jonc ou de bois entrelacé. Les ancre sont aussi de bois.

Les plus grands Vaisseaux des Chinois qu'on équipe & en marchandise & en guerre s'appellent *Tsoen*, ou *Seen*, ou *Soun*, mais la plupart des Chrétiens les appellent aussi *Jonques*, parce que les Chinois nomment *Jonques* les Vaisseaux des Chrétiens : ce que ceux-ci entendant, ils ont aussi donné le même nom aux Vaisseaux Chinois. Mais les Chinois ne leur donnent jamais ce nom-là.

J O U E R : le mât joué: on dit qu'un mât ou quelque autre chose joué, lorsque cette chose a du mou-

voient dans le lieu où elle est placée.

**OUETS** : ce sont des plaques de fer de différentes longueurs , dont l'usage est d'empêcher que la chville de fer qui les traverse n'entre dans le bois où ils sont posées. *Joiets* de pompe : ce sont des plaques de fer aux côtés des fourchons de la potence d'une pompe , au travers desquels on fait passer les chvilles qui servent à tenir la bringuebale.

**OUR** est aussi un terme de Charpentier qui signifie le vuide qu'on laisse entre deux pièces de bois par empêcher qu'elles ne s'échauffent.

**OURS** de planche : on dit jours de planche par les Vaisseaux Marchands , & les jours de séjour par les Navires de guerre.

**ISTHME** : c'est une langue de terre qui joint deux terres & qui sépare deux mers.

## L.

**ABOURER** en terme de Marine , c'est un Vaisseau qui passe par un lieu où il y a peu d'eau , & qui touche à terre.

**LAC** est un grand amas d'eaux douces , & le plus souvent dormantes , qui sont enfermées en quelque endroit , ce qui arrive plus entre des montagnes , qu'ailleurs.

**LACHETE'** : personne n'ignore en quoi consiste le vice si énorme dans un Militaire , & qui perd entièrement de réputation l'Officier , comme le Soldat. Comme il est entièrement opposé à la valeur , personne ne doit prendre le parti des armes , s'il ne se sent ce cœur & ce courage qu'il faut , pour s'y faire honneur & s'y distinguer. Je n'ai rien à dire sur cet article , que de citer quelques hommes célèbres dont la lâcheté nous est connue.

Euripidas , Chef des Eléens , abandonna son armée dans les Détroits du Mont Apeure , parce qu'apparemment il s'étoit engagé dans un Détroit , qui n'avoit point d'issuë , & que Philippe étoit en marche pour lui boucher le passage par où il étoit entré. Ce qui arrive quelquefois , lorsqu'on est guidé par des traîtres ou par des gens qui n'ont aucune connoissance du pays. Il ne paroît pas , dit M. le Chevalier Folard , qu'Euripidas fût un fort habile Général. Il fait une figure , qui ne le cède point à celle de Pricocole , dont parle Rabelais , qui s'enfuit cinq heures avant le Combat. Quoi-

que ce Pricocole soit un Général imaginaire dans Livre de cet Auteur, il s'en trouve dans l'Histoire qui sont très-réels. Pour revenir à Euripidas, ce Général se voyant enfermé dans les Détroits du Mont Apeure, sans songer aux moyens de s'en retirer par sa valeur & par sa conduite, car il faut tenter le moins, laissa là son armée, & s'enfuit par des sentiers détournés.

Euripidas a encore trouvé des imitateurs d'une lâcheté encore plus énorme. On n'a jamais vû dans le monde un Prince plus lâche que Persée, Roi de Macédoine, il s'en faut bien qu'il eût été battu. Il avoit remporté une grande victoire contre les Romains au commencement de la guerre; & lorsque Paul-Emile marcha contre lui, il étoit à la tête d'une excellente Armée, supérieure à celle de ses Ennemis, & qui lui cédoit ni en valeur, ni en discipline, cependant dès le commencement du Combat, il se sauve à toute bride, & se retire dans la Ville de Pydne, sous prétexte d'aller faire un sacrifice à Hercule, comme Hercule, dit Plutarque, étoit un Dieu à recevoir les timides sacrifices des lâches.

Un Romain, brave, déterminé & grand Capitaine (c'est Marc-Antoine) enchérit encore sur le Grec. Ne se souciant plus ni de l'honneur, ni de la gloire ou plutôt aveuglé par l'amour, il porta le dernier coup à la liberté de Rome, quand à la Bataille d'Actium il prit la fuite, & fut se jeter dans les bras de Cléopâtre.

Cinon, Amiral de la Flotte d'Athènes, sans être amoureux, est aussi accusé de lâcheté pour s'être enfui avec quelques Vaisseaux, & avoir laissé là le reste d'Andronic-l'Ange, sous l'Empereur Manuel Comnène allant pour attaquer les Turcs de Carace, prit seulement des Troupeaux & des Paysans, & s'enfuit à toute bride au seul bruit de l'arrivée des Turcs, sans s'informer de leur nombre & de leur force.

Vitiking, Chef des Saxons contre Charlemagne se trouvant surpris par l'Armée François, & sans presque aucuns préparatifs, ce qui consterna son Armée s'aperçut de cette frayeur, & désespérant du succès de son entreprise, & de tirer partie d'une Armée déjà intimidée à l'approche des François, il se crut obligé de tout abandonner, & de se retirer en Dannemarck.

Alphonse, Roi de Naples, ne peut pas se défendre contre le reproche qu'on lui fait, d'avoir abandonné son Royaume & son Armée, lorsque Charles VII



Marcha pour en faire la conquête. Agathocles, Roi de Syracuse, un des plus grands Capitaines de l'Antiquité, n'est pas aussi sans quelque reproche dans l'abandon de son Armée en Afrique. L'Histoire Ancienne fournit encore d'autres exemples de lâcheté. On en peut aussi trouver dans l'Histoire Moderne : mais ceci suffit.

**L A G O N** : c'est un terme de relations.

**L A G U E** : la *Lague* d'un Vaisseau, c'est l'endroit où il passe. Venir dans la Lague d'un Vaisseau, c'est quand après être venu à lui côté à travers, ou proué par son côté, on revire & on vient dans ses eaux & dans son sillage.

**L A I S S E S**, & **R E L A I S** : ce sont les terres que la mer a laissées au rivage, & qui s'affermissent peu à peu.

**L A M A N A G E** : c'est le travail des Mariniers, qui conduisent les Vaisseaux, quand ils sortent d'un Port, ou quand ils y entrent.

**L A M E S** de la mer : ce sont les flots ou les vagues de la mer, qu'elle pousse les unes contre les autres, quand elle est bien agitée.

**L A N G E R** ou mettre un Navire à l'eau. En relever le Vaisseau, on y met des coïttes aux deux côtés pour l'arrêter. On frote la quille & les coïttes d'huile de suif : & l'on prépare tout pour le lancer à l'eau. A cet effet on prend le Béliet, & l'on chasse les coins qui sont sous la quille : on y attache aussi des cordes qui sont à l'avant des deux côtés, & il y a des hommes qui les tirent : s'il en est besoin, on met des crics à l'arrière, contre l'étambord, aux deux côtés, afin que le Vaisseau ne tourne pas sur un côté ; & quand les blocs & coins qui l'arrêtoient ont été chassés par le béliet, on coupe les accores & étances du devant & des côtés, & la corde de retenue, qui est attachée à l'arrière, à un des gons du gouvernail, & à un gros pieu, qui est en terre.

Dès que toutes ces choses sont en état, on fait de prompts efforts pour faire couler le Vaisseau, parce que si il demeurait quelque-tems sans appui, & supporté tout entier par la quille seule, il pourroit souffrir, & recevoir quelque incommodité. Que si par quelque raison, l'on est obligé d'attendre, il faut y remettre des étances. Tous les bois qu'on met sous le Bâtiment, & sur lesquels il doit glisser, doivent être mouillés, de peur que le choc ne produise du feu.

Les Portugais mettent leurs Vaisseaux sur le Chantier, tout autrement que les autres Nations : car c'est

l'arrière du Vaisseau qui est en bas , & du côté de l'eau & qui y descend le premier. Ils prétendent par moyen éviter divers inconvéniens qui arrivent dans le lancement.

Au Bourg de Sardam dans la Nord Hollande , où y a une très-grande fabrique de Vaisseaux , on est obligé de les faire passer sur une digue pour les conduire l'eau. Cette digue s'élève en talus des deux côtés , est bien pavée & frotée d'oing. Cette pratique de faire ainsi rouler des Vaisseaux assez loin sur terre , n'est pas nouvelle : car on tient que Lisandre de Macedoine en faisoit autrefois passer d'un Port à l'autre sur des rouleaux : & Trajan fit charger sur des chariots , une Flore qu'il avoit devant la Ville de Nisibe ou Nisibin , en Mésopotamie dans le Diarbech , & la fit transporter par terre jusques à l'Euphrate. On lit encore d'autres Histoires , qui font mention de quelques entreprises à peu près semblables.

**L A N G U E** de voile : c'est une ceuille ou une dentelle de voile , étroite par le haut , & large par le bas , qui se trouve dans les côtés de plusieurs voiles.

**L A N G U E T T E** , en terme de menuiserie , c'est la partie qu'on a rendu la plus mince d'un panneau ou d'une planche , qui entre dans les rainures préparées pour la recevoir , quand on fait des assemblages de menuiserie.

**L A N T E R N E** claire : c'est un ustensile de verre ou de corne , ou d'une autre chose transparente , où l'on enferme la chandelle , de peur que le vent ou la pluie ne l'éteigne. On la porte à la main , pour s'éclairer en travaillant aux affaires du Navire.

**L A N T E R N E** à mitrailles : c'est un bois rond concave , en forme de boîte , que l'on remplit de mitrailles , dont on arme ou charge un canon , lorsqu'on veut le tirer de près sur l'Ennemi.

**L A N T E R N E** à gargouffes , **Porte-gargouffe** : c'est un étui de bois dans lequel on met les gargouffes pour les porter au haut. Il faut deux lanternes à gargouffes par chaque pièce de canon. Un **Porte-gargouffe** pour un canon de dix-huit livres de balle , doit être de vingt & un pouce de longueur , & de six pouces & demi d'épaisseur. Pour un canon de 12. livres de balle , doit avoir 19. pouces de longueur & cinq pouces & demi d'épaisseur : & pour un canon de huit livres de balle , dix-sept pouces & demi de longueur & cinq pouces d'épaisseur. *Lanterne à poudre , lanterne à charger* j'en ai parlé Tome L.

**ANTIONE** : c'est une sorte de Bâtiment de Chine , à seize rangs de Rameurs , huit de chaque côté. Les *Lantiones* approchent assez des Galères de l'Europe. Ils sont fort longs & bien larges : il y a six rameurs à chaque rang. C'est de ce Bâtiment que les Chinois de ces pays-là se servent le plus.

**LA RGE** : on construit un Vaisseau plus large par l'avant , que par l'arrière , parce que s'il étoit plus large par l'arrière , il ne sentiroit pas assez son gouvernail , & il feroit un trop long fillage , ce qui retarderoit le cours. Outre cela un fillage large fait baisser l'eau , de sorte qu'elle ne donne presque pas contre le gouvernail , & outre que cela empêche l'effet du gouvernail , le Vaisseau en est aussi beaucoup plus sujet à rouler vers l'arrière. C'est ordinairement à un tiers de la longueur du Vaisseau , à prendre de l'étrave en allant vers l'arrière , qu'est sa plus grande largeur ; & depuis cet endroit jusqu'à l'arrière , qu'il va en retrécissant , le fillage se fait aussi peu à peu , & l'eau tombant doucement donne une aire facile au Vaisseau.

On plaçoit la plus grande largeur du Vaisseau vers l'avant , il ne couperoit pas assez l'eau. Les expériences qu'on en a faites , ont établi cette règle , que la plus grande largeur d'un Bâtiment doit être au tiers de sa longueur à prendre de l'avant. D'ailleurs on peut inférer , en faisant attention sur les poutres , qu'on met flotter , que pour rendre meilleur le fillage du Vaisseau , il est bon qu'il ait de l'épaisseur à son avant.

Les Bâtimens qui sont trop larges , ne se portent pas bien à la mer , & roulent beaucoup. La raison en est , que étant durs & ne se maniant pas bien , ils résistent à la lame qui les agite , & les fait comme trembler par une espèce de lutte , au lieu que les Vaisseaux étroits , se maniant facilement obéissent à la lame , & montent & descendent avec elle sans rouler beaucoup. On a pris garde que bien des mâts ont penché en bas , & fait chavirer de larges Vaisseaux , pendant qu'il y avoit proportion d'eux d'autres mâts de même mesure , sur des Bâtimens plus étroits , qui demeuroient droits & sans chavirer. Plus les Vaisseaux sont longs , plus il faut qu'ils soient larges par la prouë , parce que les Vaisseaux longs ayant plus d'aire , les coups de mer donnent plus rudement contre leur avant , à quoi un avant étroit & étroit ne pourroit pas résister.

Il y a des Charpentiers , qui établissent que la largeur du Vaisseau en son gros , doit être de la sixième

partie de sa longueur de l'entrée à l'étambord , à prendre de dehors en dehors.

**L A T T E R** : c'est mettre de petits morceaux de bois ou de lattes , entre les planches , lorsqu'on les met en pile , afin d'empêcher qu'elles ne se gâtent.

**L A T T E S** : ce sont de petites pièces de bois fort minces , qu'on met entre les baux , les barrots & barrotins d'un Vaisseau , & qui servent de garnitures pour soutenir le tillac. Les *lattes* de caillebotis , sont de petites planches resciées , dont on se sert pour couvrir les barrotins des caillebotis , & qui en font le treillis.

**L A V E R** une pièce de bois , c'est en ôter une dose avec la scie pour l'équarrir , au lieu d'en ôter avec la hache.

**L A Z A R E T** : on appelle *Lazaret* dans quelques Villes Maritimes de la Méditerranée , qui sont habitées par les Chrétiens , une grande maison bâtie hors de la Ville , où les Equipages qui viennent des lieux où l'on soupçonne que règne la peste , sont mis dans des logemens isolés & séparés les uns des autres , pour faire quarantaine.

**L E B E S C H E** : c'est le nom qu'on donne sur la Méditerranée , au vent qui souffle entre le Couchant & le Midi , nommé sur l'Océan Sud-Ouest.

**L E G E** : Vaisseau qui fait un retour de *lége* , c'est un Vaisseau qui revient sans charge. Si un Vaisseau ayant été affreté allant & venant , est contraint de faire son retour *lége* , l'intérêt du retardement & le Fret entier sont dûs au Maître. *Lége* , Vaisseau *lége* , c'est un Vaisseau qui n'a pas assez de lest , ou qui est trop léger par quelque autre défaut , comme de construction , & qui par conséquent , est trop haut sur l'eau. Quelques-uns disent aussi *liége*.

**L E T H** ou **L A S T** : on se sert de ces termes pour signifier une certaine quantité de harangs. L'Ordonnance règle combien il faut employer de sel pour la salaison de chaque *leth* de harangs. Le *leth* est de dix mille milliers ; chaque millier est de dix centaines , & chaque centaine est de six-vingts. En Hollande on compte par cent douze tonnes , caques ou barils , pour un *leth* & chaque tonne contient environ neuf cents harangs.

**L E T T R E** de Garde Marine : c'est une Lettre de la Cour , adressée à l'Intendant du Département , pour recevoir le Garde dans la Compagnie.

**L E T T R E S** de represailles ou Lettres de marque , ce sont des Lettres que les Rois & Souverains accordent à leurs Sujets , en grande connoissance de cause.

ou reprendre sur les premiers biens appartenans à  
 l'un du pays ennemi, l'équivalent de ce qu'on leur  
 a enlevé violemment, & dont le Souverain ennemi  
 n'aura point voulu faire justice.

**LETTRES de Mer** : ce sont des Patentes qu'on  
 obtient pour naviguer. Aussi-tôt que les Capitaines des  
 Vaisseaux, armés en guerre, se seront rendus Maîtres  
 de quelques Navires, ils se saisiront des Congés, Passe-  
 ports, Lettres de Mer, Chartes parties, Connoisse-  
 ments, & de tous autres Papiers, concernant la charge  
 & destination du Vaisseau, ensemble des clefs des  
 coffres, armoires, chambres, & feront fermer les  
 caisses & autres lieux où il y aura des marchan-  
 dises.

Lorsque les Vaisseaux Marchands veulent mettre à  
 la mer, les Capitaines ou Maîtres prennent des Let-  
 tres de mer dans le lieu du portement, qui leur sont  
 délivrées par les Magistrats ou Directeurs du lieu, afin  
 qu'en cas de besoin, ils puissent faire connoître d'où ils  
 sont. Ces Lettres contiennent le nom du Capitaine &  
 le nom du Vaisseau, sa capacité, quel en est ou quels  
 sont les Propriétaires en tout ou en partie: tous lesquels  
 doivent être affirmés par le serment du Capi-  
 taine.

**LETTRES de Santé** : Patentes de Santé. Quand  
 une peste infecte quelque Pays, les Navigateurs ne man-  
 quent pas de se pourvoir de Lettres de Santé, dans  
 lesquelles on marque le nom du Capitaine & du Maître,  
 le nom du Vaisseau, d'où il est, le lieu de sa destina-  
 tion, & en quoi consiste sa charge.

**LEVER l'ancre avec la Chaloupe** : c'est lorsqu'on  
 envoie la Chaloupe, qui tire l'ancre par son orin, &  
 qu'elle va à bord. **Lever l'ancre d'affourché** avec  
 le navire : c'est lorsqu'on file du cable de la grosse  
 ancre, qui est mouillée & que l'on vire sur l'ancre  
 d'affourché, jusqu'à ce qu'elle soit à bord. **Lever un  
 ancre**, ou une manœuvre : c'est démarrer cette amar-  
 re, ou cette manœuvre. On dit : *Leve lamure*, pour  
 changer de bord : mais on ne dit pas, *léve* l'écoute.  
**Lever le lof**, c'est démarrer le coïet, qui tient le point  
 de la voile, & peser sur le cargue point. **Lever la  
 fermeture de cable** : c'est ôter de dessus le cable la gar-  
 niture de toile ou de corde, qu'on y avoit mise pour  
 sa conservation. **Lever quelque chose à l'aiguille de la  
 boussole**, c'est voir avec la boussole à quel air de vent  
 est la chose observée. **Lever les terres**, c'est en re-  
 connoître la situation, & en faire une représentation

exacte sur le papier. *Lève rame* : c'est un commandement que l'on fait à un Equipage de Chaloupe ou autre sorte de Bâtiment , afin qu'on cesse de nâger & qu'on retire les rames hors de l'eau.

**L E V I E R** : c'est un instrument de bois ou de fer par le moyen duquel on soulève de péfants fardeaux avec peu d'hommes. Quand le *levier* est de fer , on l'appelle pince. Le *levier* est la première des machines. Les rouës , les poulies , le tour , le cabestan , n'agissent que par la force du levier. On doit considérer le *levier* comme une ligne droite , qui a trois points principaux , sçavoir celui où on veut poser le fardeau qu'on veut mouvoir ; celui d'appui , qui est son centre sur lequel il tourne , & que les Artisans appellent *appui* ; & celui de la main , qui est la puissance qui meut le *levier*. La différente disposition de ces trois points ou l'inégalité des distances , est ce qui lui donne la force qu'il déploie. *Levier à croc* , est un *levier* dont on se sert pour mouvoir facilement les grosses pièces de bois. Le manche est de bois & il y a un fer qui s'y emmanche & qui a le bout retourné comme un crochet.

**L I A I S O N** : c'est l'assemblage de toutes les parties d'un Vaisseau , par lequel elles s'entretiennent ensemble. Il faut que toutes les liaisons soient bien faites.

**L I E G E** : c'est un arbre toujours vert , & qui a une écorce fort épaisse , laquelle sert à soutenir les filets des Pêcheurs , & quelquefois à faire des bouts pour les ancres. On s'en sert aussi à faire des tampons de canons & des bondes pour les barriques.

**L I E N S** : les *liens* dans une grue , sont les bois qui appuyent l'arbre : ils sont au nombre de huit : semblés par le bas dans l'extrémité des racinaux , par le haut contre l'arbre avec tenons & mortaise avec abouts. *Lien de fer* : c'est un morceau de fer non plat , qui est coudé ou cintré : il sert à retenir une pièce de bois dans un assemblage de charpenterie. *Lien de gouvernail* , c'est un lien de fer , ou deux , qu'on met autour de la tête du gouvernail.

**L I E U E** : c'est une espace de terre considéré de sa longueur à mesurer le chemin & la distance d'un lieu à l'autre , & contenant plus ou moins , selon le différent usage des Provinces & des Pays. On se sert aussi de ce terme sur mer , pour mesurer par estime , & les *lieues* sont différentes selon les Nations. La plus commune mesure est d'une heure de chemin. Un degré de Ciel répond à quinze *lieues* d'Allemagne sur terre ,

vigt lieuës de France , & c'est par-là qu'on mesure les diances sur mer.

**LIEURES**, en terme de charpenterie , ce sont des piéces de bois courbes par un bout , qui servent à élever les bords d'un Bateau foncet avec les clans ; c'est comme les genoux dans un Navire. *Lieure* ou *lane* de Beaupré : ce sont plusieurs tours de corde , qui tiennent l'aiguille de l'éperon avec le mât de Beau-

**LIEUTENANT Amiral** : c'est proprement le Vice-Amiral. Il y a dans les Provinces-Unies , un Lieutenant-Amiral , Général , & des Lieutenans Amiraux de chaque Collége. Les *Lieutenans-Amiraux* , les *Conseillers* de l'Amirauté , ni aucun des autres Officiers & *Subs* de l'Amirauté ou Officiers Généraux, Capitaines & autres Officiers de guerre , ne peuvent armer des Vaisseaux en Course , ni avoir part directement ou indirectement à ceux qui y sont envoyés , à moins qu'ils n'ayent obtenu une permission expresse des Etats-Généraux.

**LIEUTENANT Général des Armées Navales** de France. *Voyez* TOME I.

**LIEUTENANT de Vaisseau** : c'est le premier Officier sous le Capitaine , en l'absence duquel il commande. Lorsqu'il est dans le Port , il doit assister régulièrement tous les jours aux écoles & exercices qui y ont été établis pour l'instruction des Officiers , s'il n'en est dispensé , & tous les mois aux conférences qui se font pour tenir chez le Commandant. Il doit être présent au radoub & carène , & rendre compte à son Capitaine de tout ce qui se passe. Il doit tenir un Journal de Navigation , & embarquer à cet effet , les instrumens nécessaires. C'est le Lieutenant , qui conjointement avec le Maître , marque à chacun des gens de l'Equipage , à quoi il doit s'employer , en quel lieu il doit coucher , & où il doit placer son coffre. Il reçoit les ordres de la propre bouche du Capitaine , soit pour les exécuter lui même ou les exécuter , ou pour les donner aux Officiers inférieurs , afin qu'ils les exécutent. Il est chargé de conduire ceux qui vont faire de l'eau , & de prendre garde à ce qui se passe aux repas des Matelots. C'est lui qui reçoit la Commission d'aller à terre pour les affaires les plus importantes , qui se présentent à diriger hors le bord avec d'autres Vaisseaux en Course ou à terre. C'est lui qui va faire les remontrances de la part de l'Equipage au Capitaine lorsqu'il y a quelque chose de particulier à dire.

& du pointage, & sur-tout il marque exactement les choses qu'il a compassées, & dont il est convenu avec le Pilote.

**LIEUTENANT**, chez les Turcs, s'appelle *Oda-Baschi*. Il marque son respect à son Capitaine plus dans les exécutions militaires, qu'en conservant bon ordre dans la Compagnie. Il est le premier de tous les Officiers subalternes, parce qu'il a passé par tous les postes inférieurs, ce que doivent faire au moins tous ceux qui aspirent à devenir *Lieutenans*. Les Janissaires ne veulent être châtiés, ni recevoir les ordres que d'un Officier qui soit élevé parmi eux. C'est pour quoi les coupables sont remis à l'*Orta-Chiaous*. Ils veulent encore que leur Lieutenant couche dans la même chambre, & qu'il soit en Campagne, tant de jour que de nuit, au centre de la Tente, proche du grand piquet où ils s'assoyent tous sur des tapis particuliers.

**LIEUTENANT Général d'Artillerie**. Les Lieutenans Généraux d'Artillerie départis dans les Provinces, commandent chacun dans son Département les Officiers d'Artillerie qui y sont employés, & rendent compte de leur conduite au Grand-Maître. Ils se font donner des Inventaires en forme de toutes les munitions qui sont dans les magasins. S'ils jugent à propos ils visitent du moins deux fois l'année lesdits magasins & font remédier à tout ce qui est défectueux, ayant rapport à l'Artillerie, sur les remparts & ailleurs. L'ordre ou mot que donne le Commandant de Place leur est porté, & à ceux qui en leur absence commandent l'Artillerie. Ils font les marchés, & en ordonnent les payemens dans les formes requises, lesquels qu'ils y sont autorisés par commission du Grand-Maître; & ces dépenses revêtues desdites formes sont allouées par la Chambre des Comptes au Trésorier Général, & lesdits Lieutenans Généraux exécutent les intentions particulières & ordres, qu'ils reçoivent du Grand-Maître.

**LIEUTENANTS Provinciaux d'Artillerie**. Ils commandent l'Artillerie avec les mêmes fonctions attribuées aux Lieutenans-Généraux, auxquels ils rendent compte de toutes choses, de même que les Lieutenans-Généraux, sont obligés de rendre compte au Grand-Maître. En cas d'absence des Lieutenans-Généraux, qui ne sont pas réputés absens, lorsqu'ils sont employés dans les Armées, à portée de leur Département, ils rendent compte directement au Grand-Maître. Ils font leur tournée de trois mois en t



no dans les Places de leur Département, & plus  
out s'il leur est ordonné par le Grand-Maître, ou le  
ieenant-Général.

**L G N E** de sonde : c'est une corde d'environ trois  
uas de pouce de circonférence, non goudronnée, de  
enà six vingts brasses, à laquelle on attache un plomb,  
u'a fait descendre dans la mer pour en sonder le  
on, lorsqu'on approche des Côtes. Les plus longues  
gs de sonde ne sont que de deux cens brasses de pro-  
neur, il n'y a presque plus de fond, ou bien il est  
o difficile de le sonder. La *ligne* est marquée à deux  
raes, avec un petit cuir noir, & elle l'est presque  
ours aussi à la troisième brasse, mais avec cette dif-  
érence que le cuir est fendu ou déchiré. Au bout de cinq  
raes elle est marquée d'un petit morceau de quelque  
he de blanc, comme d'étoffe. Au bout de la septième  
ne-rasse, il y a un petit morceau de cuir rond, &  
u out de la quinzième brasse, un morceau de cuir  
lac. Celui qui jette la sonde, est placé dans les grands  
ot-haubans, & lorsqu'il la jette on pousse un peu la  
at à ariver.

**L G N E**, en terme de charpenterie, est un cordeau  
u petite corde, avec laquelle on trace & qu'on frote  
rmairement de craie blanche ou d'autre couleur,  
que la marque en demeure dans l'endroit où on  
alique. Jeter la *ligne* pour aligner, c'est quand  
er hommes tiennent par les deux bouts la ligne fro-  
eele craie, & qu'ils la pincent & l'enlèvent par le  
ieu, pour la laisser tomber avec force sur la pièce  
ois qui est dessous, afin qu'elle la marque.

**L M E** : c'est un outil qui sert aux Ouvriers qui  
raillent sur les métaux, pour les polir, tailler, dé-  
cir ou courber. Elle est faite d'acier trempé, & in-  
en forme de plusieurs petits fillons.

**L I O N** : c'étoit autrefois l'ornement le plus com-  
de la pointe de l'éperon, & aujourd'hui, c'est  
ore presque toujours un *lion*, qu'on y met en Hol-  
ate, parce que c'est un *lion* qui est dans les armes  
e'Etat. Mais parmi les autres Nations, on y met  
entement des sirènes ou des figures humaines. Le  
ene général étoit Bestion.

**L I O U B E** : c'est un terme de Charpentier de Vais-  
es, pour signifier l'entaille qu'il faut faire sur ce qui  
resté de bout d'un mât rompu, par violence de  
empête ou autrement, afin d'y enter un autre bout  
mât qui le remette en son entier.

**L I T** de rivière : c'est le canal ou l'espace dans lequel

coule une rivière entre les deux marées. *Lit* de marée ce sont des courans rapides , qui se trouvent en certains lieux de la mer.

**LOGE** : c'est le nom qu'on donne aux appartemens de certains Officiers inférieurs , dans un Vaisseau. On dit *loge* de l'Aumônier , *loge* du Maître Canonier.

**LOGEMENT** d'un Régiment dans la Garnison où il doit passer l'hiver. Avant qu'un Régiment arrive à la Garnison , le Major doit y envoyer un Aide-Major , pour faire le logement avec les Officiers , Fourriers nécessaires pour l'aider dans cette fonction , laquelle il ne peut apporter trop de soin , puisqu'il s'agit d'établir le Régiment pour tout un hiver , & procurer autant qu'il est possible aux Soldats , les moyens de se délasser des fatigues de la Campagne.

Tous les *logemens* se font à peu près de même , la différence ne consiste que sur la disposition des lieux : aut c'est à l'intelligence de celui qui est chargé de cette commission à suppléer à toutes les difficultés qui se rencontrent , & à trouver des expédiens pour les lever. Sur-tout il ne doit pas oublier de faire préparer des places à l'Hôpital pour le nombre des malades , qu'il peut y avoir dans le Régiment , observant quand le Régiment est arrivé , de charger un Officier d'être attentif à les y faire placer. Quand le *logement* est bien disposé , de même que tout ce qu'on doit délivrer aux Soldats , le Major doit s'adresser à celui de la Place pour ne rien faire que de très-à-propos , & convenablement aux usages de la Garnison. Il rend ensuite compte à celui qui commande le Régiment , de quelle manière les Officiers & Soldats seront logés ; quel traitement ils recevront , quelles sont les coutumes de la Garnison pour le service & pour la discipline des Troupes ; quelles sont les défenses , les limites pour les Deserteurs , & celles pour les Officiers au sujet de la Chasse ; quels sont les caractères des Officiers-Majors de la Place : enfin toutes les choses , dont il faut s'informer & sur lesquelles il est bon de le prévenir , pour qu'il puisse prendre là-dessus ses précautions , & se conduire avec prudence , sur-tout ce qu'il aura à représenter , & demander pour le bien du Régiment.

Quand le Régiment loge en entier dans des Cases , dans des Maisons , ou dans des Granges vuides , les Compagnies y marchent en corps , & les Sergeants font chacun le logement de la leur également par chambre , & lit par lit , se chargent des fournitures si l'on en donne aux Soldats , tout cela sous les ordres

des de leurs Officiers subalternes , qui doivent y être présents. Mais si les Compagnies logent séparément chez le Bourgeois , les Sergens doivent mener chacun leur devant le logis de leur Capitaine , ou de celui qui la commande en son absence , qui est le lieu où on doit se rassembler lorsqu'elle prend les armes , ensuite que les Soldats ne puissent l'ignorer. Là ils doivent les instruire des défenses faites , & de l'ordre donné , soit pour marcher le lendemain , ou pour séjourner , si c'est un logement de passage.

Lorsqu'il n'y a point d'Ennemis à craindre & que l'on marche dans le cœur du Royaume , selon les ordres qu'ils en reçoivent , ils obligent les Soldats à laisser les fusils dans le logis de leur Capitaine , ensuite ils vont les faire loger ; & à mesure qu'ils entrent dans leurs *Logemens* , ils leur distribuent leurs billets , au dos desquels ils mettent le nom de leur Compagnie , & ceux des Soldats qui doivent les occuper ; & ils écrivent sur un Contrôle le nom de chaque hôte , & ceux des Soldats qui y sont logés , de sorte que si les hôtes ou autres personnes ont des plaintes à faire , l'on sçache où trouver les Soldats qui ont fait du desordre , ou ceux que l'on peut demander pour le service. Les Sergens doivent encore après s'être logés eux-mêmes écrire sur un billet la rue , l'enseigne & le nom de leur hôte , le porter chez leur Major , afin qu'il puisse les trouver au besoin.

**LONGUEUR** d'un câble : c'est-à-dire six-vingt brasses de long , qui est la plus grande longueur des cables. *Longueur* de l'étrave à l'étambord : c'est la distance en ligne droite , qu'il peut y avoir de l'un à l'autre. La mesure d'un Vaisseau se prend ordinairement depuis l'étrave , en son dehors , par le haut , jusques à l'étambord , aussi en son dehors , sans y comprendre l'éperon , ni le revers d'arcasse , ou aucune autre saillie. *Longueur* de la quille portant sur terre , c'est-à-dire la longueur de la quille en ligne droite : c'est dans la construction ce qui porte sur les terre. On se sert peu en Flamand de cette expression , si commune en François. La manière de parler de la longueur d'un Vaisseau , est de dire de l'étrave à l'étambord , parce que c'est aussi la manière de mesurer.

**LOUP DES ANCIENS** : c'étoient des Ciseaux courbes & dentelés , attachés au bout d'un corselet , avec lesquels on pinçoit le bélier en le détournant.

nant à droite ou à gauche. Cette machine faisoit le même effet que les lacs courans.

Le loup étoit moins en vogue, moins simple, & moins sûr que les lacs courans, qui tenoient au bout d'un corbeau à bacule, ou d'une longue pièce de bois suspendue en équilibre à une autre, comme la branche d'une balance, où il y avoit plusieurs cordes attachées au bout comme en trélingage. Plusieurs Soldats en tenoient chacun une, & faisoient en sorte que la tête du bélier pût s'engager dedans; ils tiroient alors la corde, & ceux qui étoient à la bacule baissant d'un côté, la pièce de bois s'élevoit de l'autre, & le bélier en même tems: de sorte que les Assiégeans étoient quelquefois obligés de couper le cable auquel il étoit suspendu, & d'abandonner le bélier aux Assiégés, qui ne manquoient pas d'y attacher des artifices pour le brûler.

Ils attachoient quelquefois par les deux bouts une grosse poutre avec de longues chaînes de fer, qui tenoient aux deux extrémités à deux matéraux, comme les deux flèches d'un pont levis, qui penchoient sur le parapet de la muraille, & lorsque le bélier venoit à jouer, ils levoient la poutre en l'air, & la laissoient ensuite tomber sur la poutre belière, ce qui la rendoit sans effet.

Les Juifs au siège de Jérusalem opposerent contre l'effort du bélier des balots de paille. Les Tyriens au siège de Tyr de grands sacs de cuir double, qui arrêtoient la violence.

**LOUVE**: c'est un baril défoncé, qu'on met sur l'une des écoutilles dans les Navires de Terre-Neuve. C'est par ce baril, que passent & tombent les moules lorsqu'elles sont habillées.

**LOXODROMIQUES**, Tables Loxodromiques. Elles servent à résoudre promptement & facilement les problèmes principaux de la Navigation. Quand la route que fait un Vaisseau, en suivant un des trente-deux vents marqués sur la Bouffole, ne se fait pas en ligne droite, cette ligne est appelée ligne loxodromique. Cela arrive toujours dans les grandes navigations, à cause que les lignes des Rumbs, qui sont marqués sur la Bouffole, représentent les cercles verticaux, dont elles font les communes sections avec l'horizon. Le Rumb, que l'on prend, quand on part d'un certain lieu, pour aller à un autre, qui est un peu éloigné, & qui fait un angle avec la ligne méridienne

d celui où l'on a deſſein d'aller , quand ce lieu ſe trouve dans une diſtance conſidérable , deſorte qu'enſuivant le même vent marqué dans la Bouſſole , il eſt impoſſible que l'on marche en ligne droite.

**LUMIERE** de pompe : c'eſt l'ouverture , qui eſt à côté de la pompe , & par laquelle l'eau fort pour élever dans le manche.

**UNETTE** d'approche: c'eſt une ſorte de lunette en forme de tuyau , qui à chaque bout & quelquefois au milieu a un verre , qui ſert à faire voir les objets de loin. On les appelle auſſi lunettes de Galilée , & Telescopes. Les lunettes d'approche , ou Telescopes ſont néceſſaires aux premiers Officiers de Marine , comme de terre , pour découvrir ſur mer les Vaiſſeaux , & ſur terre les partis ennemis.

**USIN** : c'eſt un menu cordage , fait de trois fils , plus gros que celui que les Marins appellent Berlin.

## M.

**MACHINES** à mâter : c'eſt une machine , qui ſert à poſer les mâts dans les Vaiſſeaux. On la poſe ſur un ponton , & elle eſt faite à-peu près comme une grue , ou comme un engin. En quelques endroits , on ſe ſert d'un ponton , avec un mâ , un cordage , & un cabestan , & de ſeps de driffe. Dans les chantiers de fabrique de mâts , on ſe ſert d'une chéne commune pour mâter les petits bâtimens , mais pour mâter les grands Vaiſſeaux , on en a d'extraordinaires , qui ont ſept , dix , & quatorze palmes d'épaiſſeur. Pour mâter en mer , où l'on n'a point de chéne , on fait faire une autre machine de deux pièces de bois , qu'on fait croiſer vers le haut.

**MAESTRAL** , ou Nord-Oüeſt. On appelle Maeftral dans la Méditerranée , une ſorte de vent nommé Nord-Oüeſt dans la Marine du Ponant. Ce vent , qu'on appelle autrement Galliego ſouffle entre l'Occident , & le Septentrion , & eſt oppoſé à Siroco qui eſt Sud-eſt ſur l'Océan. Ce terme eſt Provençal.

**MAESTRALISER** , c'eſt quand le bout de l'aiguille aimantée , ſe retire du Nord vers le Nord-Oüeſt , c'eſt-à-dire vers l'Occident , ce qui fait appeler cette variation Occidentale. On dit alors ſur la Méditerranée que la bouſſole *Maëſtralise* , à cauſe que le commencement de vent , qui eſt entre le Septentrion & l'Occi-

dent est nommé *Maëstral*, & par les Indiens *Maëtro*.

**MAGAZIN** Général de la Marine, c'est en France celui, où se distribuent les choses nécessaires pour les armemens des Vaisseaux du Roi. *Magaz. particulier*, c'est celui qui renferme les agrès, & les appareils d'un Vaisseau seulement. *Magazin* de provisions & de victuailles, ce sont des bâtimens, où il y a des munitions de réserve, qui suivent une armée navale. Les Flutes servent ordinairement de magasin.

**MAHONNE** : c'est une sorte de Galeasse, dont les Turcs se servent, elle est plus petite, & moins forte, que les Galeasses de Venise.

**MAIGRE**, bois maigre : les Charpentiers disent qu'une pièce de bois est trop maigre, pour dire qu'on en a trop ôté en le taillant, & qu'il laisse du vuide à l'endroit qu'il doit remplir, comme lorsqu'un tenon ne remplit pas la mortaise.

**MAILLE** : c'est un menu cordage, ou ligne, qui fait plusieurs boucles au haut d'une bonnette, & qui sert à la joindre à la voile. *Mailles* sont aussi les distances qu'il y a entre les membres d'un Vaisseau.

**MAIL**, **MAILLET** c'est une espèce de marteau de bois, qui a deux têtes. Les Charpentiers en ont de gros & de médiocres. Le gros *Maillet* ou *Mailloche*, c'est celui, dont on se sert pour l'ouvrage le plus fort, & le plus rude. *Maillet* de calfat c'est un mail émanché fort court, qui sert pour calfater. Il a la masse fort longue & menuë, avec une mortaise à jour de chaque côté. Ses têtes sont reliées de cercles de fer.

**MAIN-AVANT** : en terme de Marine, c'est une espèce de commandement pour faire passer alternativement les mains des Travailleurs l'une devant l'autre en tirant une longue corde, ce qui avance le travail. *Main-avant*, monter *main-avant*, c'est monter sur l'échelle, monter aux hunes le long des manœuvres sans enfléchures, mais seulement par adresse de main & de jambes.

**MAIN** : c'est sur mer une espèce de petite fourche de fer, dont on se sert à tenir le fil de carret dans l'auge, lorsqu'on le goudronne.

**MAJOR** d'Infanterie : j'ai Tom. I. parlé des fonctions du Major. Dans une bataille il n'a point de poste fixe. Il doit être autant que faire se peut au centre du Bataillon près du Colonel pour recevoir & faire exécuter ses ordres, se portant avec une activité extrême.

me par-tout où le plus prestant besoin le demande, et pour rallier le Bataillon, que pour le faire reformer, & le remener à la charge, soit pour prendre un Bataillon ennemi en flanc, en le débordant avec une Compagnie de Grenadiers, un piquet, ou une manœuvre, manœuvre qui fait absolument plier le Bataillon, qui est pris en flanc; soit pour éviter que l'ennemi ne déborde le sien, par la même manœuvre, en lui opposant une force égale: enfin pour faire faire tous les mouvemens que son habileté lui suggere avec l'approbation de son Commandant, tant pour attaquer, qu' pour se défendre.

Certains Colonels, qui n'ont pas une expérience consommée, quoique remplis de valeur, sont très-heureux, quand dans les occasions épineuses, ils peuvent être aidés par un Major, qui sçait prendre son parti sans hésiter. Ainsi un bon Major jaloux de sa gloire, zélé pour le bien du service & l'honneur de son Régiment, doit suppléer aux choses auxquelles son Commandant pourroit manquer, d'autant plus qu'étant à cheval, il peut mieux qu'un autre voir ce qui se passe & prévenir, ou réparer le désordre. Si le Régiment a plusieurs Bataillons, il doit avoir l'œil à tous, pour les faire manœuvrer également, après avoir réglé les Aides-Majors des autres Bataillons de se tenir sur les mouvemens, qu'il fait faire au premier.

**MAJOR** sur un Vaisseau de guerre est un Officier, chargé du soin de faire assembler à l'heure accoutumée les Soldats gardiens pour monter la garde, & doit être toujours présent, lorsqu'elle est relevée, pour indiquer les postes. Il doit visiter une fois le jour le corps de garde, & rendre compte de tout au Commandant.

**MAITRE des Ports**, on appelle ainsi l'Officier, qui est commis pour lever les impositions, & traites de Coïnes dans les Ports de Mer. Il y a aussi des *Maitres des Ports*, qui sont des Inspecteurs prenans soin des Ports, d'y entretenir la profondeur nécessaire, de lestacades, & les quais, & d'y faire ranger les Vaisseaux afin qu'ils ne puissent se causer de désordres, les uns aux autres. L'Ordonnance de 1689. parle aussi des *Maitres entretenus dans les Ports*, qui ont inspection sur le travail d'escoüades de gardiens - Matelots aux gâitures, carènes, & autres ouvrages. Ils sont aussi tenus de veiller à la conservation, & amarrage des Vaisseaux.

**MAITRES des Ports & pertuis**, sont ceux.

qui résident sur les rivières , & qui ont soin de faire passer les bateaux dans les passages difficiles.

**MAITRE de Vaisseau** , ou Patron : j'ai dit **TORON** II. que c'est un Officier Marinier qui commande tout l'équipage , & toute la manœuvre. Autrefois les Maîtres de Vaisseau du Roi y tenoient taverne de vin d'eau-de-Vie , & de Tabac , ce qui leur est aujourd'hui défendu , pour empêcher l'équipage d'y consumer ses gages , ou sa solde , ou ses hardes. Aucun ne peut être reçu Capitaine , Maître , ou Patron , de Navire , qu'il n'ait navigé pendant cinq ans , & n'ait été examiné publiquement sur le fait de la navigation , trouvé capable par deux anciens Maîtres , en présence des Officiers de l'Amirauté , & du Professeur en Hydrographie s'il y en a.

Il appartient au Maître d'un Vaisseau Marchand choisir & louer les Pilotes, contre-Maîtres , Matelots Compagnons ; ce qu'il doit néanmoins faire de concert avec les Propriétaires , lorsqu'il est dans le lieu de leur demeure. Il est responsable de toutes les Marchandises chargées dans son bâtiment , dont il est tenu rendre compte sur le pied des connoissemens. Il est tenu d'être en personne dans son bâtiment , lorsqu'il sort de quelque Port , Havre , ou Rivière. Il peut , sur l'avis des Pilotes & contre-Maîtres faire donner la punition , mettre à la boucle , & punir d'autres semblables peines les Matelots mutins , ivrognes & déobéissans &c. Lorsqu'on fait des voyages de long cours , il doit assembler chaque jour à l'heure de midi & toutes les fois qu'il est nécessaire , les Pilotes , contre-Maîtres & autres qu'il juge Experts au fait de la navigation , conférer avec eux , les hauteurs prises sur les routes faites & à faire , & sur leur estime. Il ne peut abandonner son bâtiment pendant le voyage , pour quelque affaire que ce soit , sans l'avis des principaux Officiers & Matelots , & en ce cas il est tenu de sauver avec l'argent & ce qu'il peut des marchandises plus précieuses de son chargement. Si le Maître fait fausse route comme quelque larcin , frauduleusement aller à l'altération , ou confiscation des Marchandises , ou du Vaisseau , il doit être puni corporellement. *Voyez l'Ordonnance de 1681.*

A l'égard des Navires de guerre , il est défendu par l'Ordonnance de 1689. aux Officiers des Sièges de l'Amirauté , de recevoir aucuns Maîtres , Pilotes , ou Pilotes Lamaneurs , qu'ils ne soient âgés de vingt



ans, & qu'ils n'ayent fait deux campagnes de six mois chacune, au moins sur les Vaisseaux du Roi, outre les cinq années de navigation, qu'il faut que les Maîtres ayent faite. Les Maîtres doivent assister à la carène, prendre soin de l'arrimage, & assister être présens au magasin pour prendre leur premiere écriture, & pour recevoir le rechange, dont ils doivent donner un inventaire, signé de leur main au Capitaine. En faisant exécuter les commandemens qui sont donnés pour la manœuvre, ils ne doivent y mettre la main, mais observer le travail des Matelots, afin d'instruire ceux qui manquent par ignorance, & châtier ceux qui ne font pas leur devoir par paresse.

Le rang du Maître vient après celui du Lieutenant. Il est à lui de bien faire nettoyer le Navire, de le faire braver, de le suifver, brayer, & goudronner, avoir soin sur tous les agrès, & faire mettre chaque chose en place. Il doit, de même que le Lieutenant, prendre garde comment se fait le quart, & si le Timonier change point son sable; à quel air de vent on court, & quel est le présage du tems, faire son estime, & la donner au Pilote, pour découvrir en quel lieu l'on est. Mais à l'égard de l'estime on laisse le Pilote seul chargé de la faire, & de la communiquer au Maître, & aux hauts Officiers.

**A I T R E** d'équipage : outre le soin que cet Officier a de l'armement, ou du désarmement des Vaisseaux, comme je l'ai dit Tom. II. sa fonction est encore d'avoir inspection sur l'achat, sur la construction, & sur l'équipement, afin que l'Etat soit bien servi en toutes choses, & qu'il ne se passe rien, qu'il ne soit juste, tant dans le payement des Ouvriers, que dans l'emploi de leurs journées. C'est lui qui a la garde des matériaux du Canon, des menuës armes, & de tous les appaareux, & autres choses nécessaires pour l'armement des Navires de guerre, & qui a soin de tenir le tout en bon état, & prêt quand il faut. Il doit répondre de la délivrance qu'il en fait, & généralement il doit prendre soin de tout ce qui regarde les armemens de mer. C'est lui, qui en a la garde, & qui fait aller les bâtimens de transports, quand on a besoin de transporter les Soldats, ou des provisions, ou pour quelque expédition particuliere. Il fait le marché, & en paye le fret. C'est lui qui fait acheter les vivres s'il en est besoin, selon les ordres,

que chacun des Maîtres en reçoit du Collège sous quel il est, si c'est en Hollande

**MAITRE** de Quai : c'est un Officier de Ville qui fait les fonctions de Capitaine de Port dans havre. Il doit veiller à tout ce qui concerne la Po des Quais, Ports & havres ; empêcher que de nuit fasse du feu dans les navires, barques, & bateaux ; diquer les lieux propres pour chauffer les bâtime goudronner les cordages, travailler aux radoubs calfats, & pour lester, & délester les Vaisseaux. doit faire poser, & entretenir les fanaux, les balis tonnes, & bouées, aux endroits nécessaires, visiter fois le mois, & toutes les fois, qu'il y aura eu te pête, les passages ordinaires des Vaisseaux, pour connoître si les fonds n'ont point changé ; couper cas de nécessité les amarres que les Maîtres ou au étant dans les Vaisseaux refuseront de larguer.

**MAITRE** de hache, ou Maître Charpentier Vaisseaux, voyez **CHARPENTIER**. *Maître* de Grave: c celui qui ordonne aux échafauds, & qui a soin de re sécher le poisson en Terre-Neuve. *Maître-valet* : dit Tom. II. qu'il a le soin de distribuer les portions de bouche à l'équipage. C'est lui qui les distribuë au cuisinier, selon l'ordre qu'il en reçoit du pitaine, & il distribuë le breuvage aux Matelots. Dans les navires de guerre Hollandois le Capitaine reçoit l'Etat sept sous pour la première cinquantaine d'hommes, dont ils sont montés : six sous & demi par pour la seconde cinquantaine, & six sous pour le reste, moyennant quoi ils doivent les nourrir. Dans les Vaisseaux Marchands les affreteurs & chargeurs font les vivres pour leurs équipages. Ce *Maître-valet* est obligé de prendre garde que les vivres ne corrompent, & d'avertir les Hauts Officiers du Vaisseau de l'état où ils sont, afin que si l'on craint d'avoir faute, on diminuë les rations peu à peu, & qu'on ne soit pas contraint de le faire tout d'un coup. Il fait la distribution en présence du Lieutenant, & a un aide, ou assistant, qu'on appelle Maître-valet d'eau, qui fait une partie de ses fonctions, lorsqu'il peut tout faire.

**MAITRE** Mâteur : il assiste à la recette des mâts & a soin de leur conservation, qu'ils soient toujours sujettis sous l'eau salée, dans les fosses, & qu'ils demeurent pas exposés à la pluie & au soleil. Il sert à servir les arbres du Nord aux beauprés & mâts de hune, & autre mâture d'une seule pièce. Il fait faire

us, barres & chouquets des grandeurs & proportions qu'ils doivent être, &c. *Maître* de Chaloupe c'est un Officier Marinier, qui conduit la Chaloupe, & qui a en sa garde tous les agrès : il la fait embarquer, & débarquer, & appareiller, & il empêche, que les latelots ne s'en écartent, lorsqu'ils vont à terre.

Il y a encore sur mer, comme sur terre un *Maître Canonier*, qui est un des principaux Officiers Marins, & celui qui commande sur toute l'Artillerie du Vaisseau. Il a sous lui un *second Maître Canonier*, qui a les mêmes fonctions que lui en son absence.

**MAL de mer** : c'est un bondissement de l'estomac, qui fait aller par haut, & par bas, ceux qui n'ont pas encore pris l'habitude de la mer. *Mal de terre* c'est le contraire.

**MALEBESTE** : c'est une espèce de hache à main, dont le côté du tranchant est fait comme un ciseau double. On s'en sert sur mer à pousser l'étrave des grandes coutures des Vaisseaux.

**MALINE** : on appelle ainsi sur mer un tems de grande marée, qui arrive toujours au plein, & au déclin de la Lune.

**MALSAIN** : côte malsaine : c'est quand le fond n'est pas net, & qu'il y a du danger.

**MAMMELON** : c'est le bout du gond, qui sert pour entrer dans la penture ou feppli de la barre de mer.

**MANCHE de pompe**, c'est une longue manche de toile goudronnée, qui étant cloüée à la pompe reçoit l'eau qu'on en fait sortir, & la porte jusque hors du Vaisseau.

**MANCHE** est aussi une longueur de mer entre deux terres. Il y a des endroits, dont l'on dit manches plus particulièrement que des autres, comme la Manche Britannique, la Manche de Bristol.

**MANEAGE**, c'est une sorte de travail des Matelots qu'on appelle ainsi, à cause qu'il se fait avec les mains. C'est la charge, & décharge, qu'ils sont obligés de faire des planches, du terrein, du poisson, tant sur le sec, sans qu'il en puisse demander aucun salaire au Marchand.

**MANGER du sable** : avoir mangé du sable : ce se dit d'un Timonier, qui étant au Gouvernail a avalé le sable de l'horloge pour le faire passer plus aisément, ou qui a tourné l'horloge, quoique le danger ne fût pas tout passé.

**MANGER** : la lune a mangé, ou bien la lune

mangera : c'est-à-dire que la Lune dissipera les nuages dont on parle. Cette manière de parler n'est que commun des Matelots, mais pourtant fort en usage. *Manger*, être mangé par la mer, c'est-à-dire que la mer étant extrêmement agitée entre par les hauts dans le vire, soit étant à l'ancre, soit étant sous voile.

**MANIEMENT** des armes, c'est l'exercice que l'on enseigne aux Soldats pour leur donner les dispositions de corps convenables à toutes les actions de guerre, comme par exemple manier les différentes armes, sauter, nager, monter à cheval, &c. Mais parce qu'on n'oblige pas le Soldat à apprendre celles qui sont plus d'utilité particulière, que nécessaires à une troupe réglée, on se sert ordinairement du terme d'*exercice*, pour signifier ce que le Soldat doit pratiquer indispensablement, c'est-à-dire, le maniement des armes propres à la Troupe où il sert, & les différens mouvemens par lesquels cette troupe doit se former & se rompre. Dans l'usage le plus ordinaire de cette partie qui comprend le simple maniement des armes retient le nom général d'exercice. Mais ces différens mouvemens qu'on peut faire pour former ou transformer une troupe s'appellent *évolutions*, & les évolutions composent la plus considérable partie de l'exercice de l'Infanterie. Je renvoie le Lecteur au premier volume de ce Dictionnaire où il verra ce que j'ai dit sur l'exercice. Pour les différens commandemens de l'exercice, ils sont trop étendus pour pouvoir leur donner place ici. Cependant suivant l'ordre alphabétique on trouvera dans ce Supplément les principaux commandemens de cet exercice semés çà & là. J'ai encore parlé dans le Tome II. au mot salut, & au maniement du Sponton & du Drapeau.

Le Sponton, comme je l'ai dit Tome II. est l'arme des Officiers d'Infanterie, & c'est proprement une demi-pique, dont on a un peu allongé le fer, qui est aussi plus pointu que celui de la pique. Sa longueur est de sept à huit pieds, qui est moitié des dernières piques dont on s'est servi en France. Dans les derniers tems on les avoit réduits à treize pieds & demi, quatorze ou quinze pieds de longueur qu'elles avoient auparavant : il y en avoit même eu autrefois de dix-huit pieds, & l'on tient que celles des Grecs étoient de vingt-quatre pieds entre le fer & le talon. Quoiqu'il en soit, le Sponton se doit manier pour la guerre de même que la pique. On trouvera, comme je l'ai dit plus haut, au Tome II. sous le mot *Salut* ;

mière dont un Officier étant à la tête d'une troupe qui fait ferme doit saluer du sponton, comment il doit porter le sponton en marchant, comment il doit per le sponton sur l'épaule, comment il en doit saier en marchant, & se présenter avec son sponton d'ant l'Ennemi. Il mē reste à parler ici du manie-  
ment du Drapeau & de la hallebarde.

Le Drapeau avoit autrefois une hampe beaucoup plus courte qu'à présent, & dont le talon étoit gros & arrondi. L'Enseigne le portoit sur l'épaule gauche, tenant par le talon de la hampe vis-à-vis le tétongiche, le bras droit tendu sur la cuisse. Quand on faisoit du Drapeau on joignoit la main droite à un pied environ au-dessus du talon du Drapeau: on le passoit par-dessus la tête: & faisant un coupé à demi pied de terre on le remettoit sur l'épaule gauche, dont ensuite le chapeau de la main droite & ne faisoit point d'inclination pour le Roi. Le salut se faisoit de cette façon ou de pied ferme.

Aujourd'hui la hampe étant aussi longue que celle de la pique, le talon touche presque à terre. Quand l'enseigne porte son Drapeau sur l'épaule, & il ne le porte de cette manière qu'en défilant par Compagnie. Or dès que le Bataillon a été formé, nos Enseignes portent à présent le Drapeau, le talon contre la hanche gauche comme pour le combat. Pour saluer du Drapeau la plupart baissent simplement la lance, mais pour le faire avec grace il faut porter la main droite sur la hampe afin d'avoir de la force, & faire un coupé à demi pied de terre, ce qui étend le Drapeau dans l'air & l'empêche de traîner. En le relevant on le tient de la main gauche contre la hanche & l'on ôte le chapeau de la droite. Ce salut se fait de même de pied ferme ou en marchant. L'Enseigne défendant son Drapeau le doit donc porter le talon contre la hanche gauche & empoigne le Drapeau avec la hampe. Il a une épée à la main & croisée sur cette hampe, & lorsqu'on est prêt à donner, il présente la pointe de son épée à la hauteur de l'estomac de l'Ennemi.

La hallebarde se manie pour le combat de même que le sponton. On ne saluë point de la hallebarde, mais simplement du chapeau. Le Sergent planté sur sa hallebarde doit la tenir comme on tient le sponton, mais la main droite joignant le crochet qui est au bas du talon. La plupart des Sergens en marchant portent la hallebarde demi traînante comme le sponton, mais cela n'a pas de grace, parce que la hampe est trop

courte pour donner l'équilibre. Il faut donc la porter la pointe & le talon également élevés, ou même la pointe un peu plus basse comme les Italiens : ceux qui n'ont pas pris garde à cela peuvent en faire l'épreuve avec un Bataillon, & ils verront que les Sergens marchent de bien meilleure grace, quand ils ont le fer de la hallebarde moins élevé.

**MANIFESTES** : sont des écrits publics qui contiennent les raisons justificatives pour la réparation des torts qu'une Puissance prétend avoir reçus d'une autre, ou les prétentions bien ou mal fondées de l'une ou l'autre Puissance. En un mot les *Manifestes* sont des Déclarations de guerre.

Les Anciens n'entreprenoient jamais une guerre qu'ils ne l'eussent auparavant dénoncée dans toutes les formes, sur-tout celles qui étoient justes & solennelles; cela se pratiquoit avec beaucoup de cérémonie, & même avec certaine pompe. Ils la faisoient déclarer par des Hérauts d'Armes qui étoient comme autrefois les nôtres en très-grande considération, & que les Romains appelloient *Féciaux*. Cette dénonciation étoit sans doute précédée de *Manifestes*, car il ne faut pas douter que ces sortes de pièces d'éloquence ne fussent en usage chez les Anciens comme elles le sont aujourd'hui parmi nous. On ne trouve aucun de ces écrits publics dans les Historiens de l'antiquité.

Le Commentateur de Polybe croit qu'ils se servoient d'une autre méthode peu différente de la nôtre, & qu'ils publioient les harangues de leurs Envoyés ou Ambassadeurs qui précédoient la dénonciation faite par les Hérauts d'Armes. On trouve ces harangues dans presque tous les Historiens qui peuvent être de leur crû mais dont le fonds est vrai. Ces sortes de pièces sont d'un grand ornement dans l'histoire. Sans doute que les Romains employoient toute la force de leur plume pour justifier leurs guerres le mieux qu'il leur étoit possible, & aussi jamais peuple n'eut plus besoin d'adresse & d'éloquence pour en imposer.

**MANIVELLE** : c'est un manche replié deux fois à angles droits, & qui est d'ordinaire au bout de la broche de l'essieu d'une machine pour la faire tourner. La *manivelle* d'un gouvernail est la pièce de bois que le Timonier tient à la main qui fait jouer le gouvernail.

**MANNNE** : c'est une espèce de corbeille qui sert à divers usages dans les Vaisseaux.

**MANTEAUX** : ce sont les deux pièces d'un

porte qui s'ouvre des deux côtés , comme il y en a  
 au chambres & aux dunettes des Vaisseaux.

**MANTELETS** en terme de marine : ce sont  
 les fenêtres qui ferment les sabords : ils sont attachés  
 par le haut & battent sur le feuillet du bas. Ils doi-  
 vent être bien doublés & cloués , fort ferrés en losen-  
 ge. La doublure en doit être un peu plus mince que  
 l'dessus : on les peint ordinairement de rouge en de-  
 hors. On fait de faux Mantelets ou de faux sabords  
 peints de blanc à quelques Vaisseaux Marchands , afin  
 de les faire paroître plus en état de défense.

**MANUBALISTE** : c'est l'arbalette.

**MAPPE-MONDE** : c'est la description ou dé-  
 limitation de la figure du monde sur un plan ou dans  
 une carte. Elle est comprise en deux cercles qui sont  
 les deux hémisphères , & dont l'un contient le monde  
 ancien , & l'autre le nouveau monde.

**MAQUILLEUR** , c'est un bateau de simple  
 radeau , dont on se sert pour la pêche du maquereau.

**MARAIS SALANS** : ce sont de certains en-  
 droits près des côtes de la mer où l'on met de l'eau  
 salée pour faire le sel. Les Marais se représentent dans  
 les cartes par de petites ondes mélangées de quelques  
 points & herbages.

**MARANDER** , Vaisseau qui se marande : c'est-  
 à-dire , qu'il gouverne bien. Ce terme est bas , & peu  
 d'autres gens s'en servent que ceux des côtes de la  
 Manche.

**MARCHE** de l'Armée Ottomane. La marche  
 est autre chose que le mouvement d'une Armée  
 distribuée dans l'Art de la Guerre. On divise ce mou-  
 vement en trois ; le premier , est celui que font les  
 troupes pour se rassembler au rendez-vous , soit en-  
 venant par terre , soit par quelque trajet de mer , com-  
 me il arrive pour la jonction des Milices de l'Empire  
 Ottoman , qui sont en Asie & en Europe. Cette mar-  
 che des Soldats pour les commodités qu'ils cherchent ,  
 & le peu d'ordre qu'ils observent , n'est point un vé-  
 ritable mouvement d'Armée.

Le second est cette marche appelée *Alay* , que les  
**PACHAS** font en arrivant au Camp marqué pour le  
 rendez-vous , pour passer en revue devant le *Seraf-  
 mier* , le *Grand Visir* , ou le *Sultan* lorsqu'il s'y trou-  
 ve , ce que les *Janissaires* font aussi en leur particu-  
 lier.

Le troisième , est une véritable marche militaire , &  
 c'est celle que fait l'Armée du premier campement.

C'est là le commencement des marches militaires puisqu'après avoir quitté un Camp on marche pour faire un autre, ou l'on laisse le premier pour y retourner, après avoir tenté quelque expédition contre l'Enemi.

C'est une Loi inviolable que lorsque le *Sultan* ou *Grand Visir* vont en campagne, on déploye leurs belles Tentes à sept & à cinq queues de cheval dans les plaines de Constantinople & d'Andrinople, selon que la Cour se trouve dans l'une ou l'autre de ces *Residences Imperiales*, & publiant que les Pavillons du *Sultan* ou ceux du *Grand Visir* seront dressés, & l'Empire est informé de la marche du Grand Seigneur ou de celle du *Grand Visir*.

Dès que ces Pavillons sont dressés, tous les Corps de Troupes qui ne sont point encore en marche se mettent, & ceux qui y sont déjà se pressent d'arriver particulièrement ceux de l'Egypte & de l'Asie qui sont éloignés, lorsque la guerre est en Hongrie. Les divers endroits du trajet sont marqués le long des côtes de la mer de *Marmora*, de la *Propontide* & de l'*Archipel*, afin que les Troupes prennent le chemin royal de *Constantinople*, d'*Andrinople*, de *Philippopoli*, *Sophi Nissa*, & *Belgrade*, où étoit dans le tems que l'Empire florissoit le rendez-vous de toutes les Troupes excepté de celles de Hongrie & de Bosnie qui se rassemblent après avoir passé le pont d'*Ofek*, où étoit le plus considérable de l'Armée. Ce qu'observa *Kar Mustafà* allant faire le siège de Vienne.

La seconde marche de l'Armée Ottomane est une marche de cérémonie, elle est faite par tous les Corps & les Bachas la font avec beaucoup de magnificence sur-tout lorsqu'ils viennent pour la première fois au Camp du rendez-vous.

Pour la troisième, c'est un mouvement véritable & qui doit porter le nom de marche véritable. Cette marche regarde quatre sortes de choses, l'Infanterie, la Cavalerie, l'Artillerie & le Bagage qui comprennent tous les harnois de la Milice, les provisions du Prince, & les munitions de bouche & de guerre, comme poudre, boulets, mèches, pelles & pioches.

Ces sortes de choses n'ont pas toujours leur marche disposée de la même manière, elle change suivant les circonstances des tems & des lieux.

La marche militaire est réglée par le Grand Visir ou le Serasquier, par le moyen de certains billets parce que les Turcs n'ont coutume de donner l'ordre



de bouche que dans des affaires de peu de conséquence, ou lorsque le tems ne peut pas permettre de l'écrire.

C'est une maxime inviolablement observée chez les Turcs de faire de nouveaux ponts sur les Rivières & Marais, ou de réparer les vieux, & d'aplanir les chaussées, combler les fossés, & couper les arbres qui empêcheroient ou qui retarderoient le passage. Ils font de plus élever de petits monceaux de terre qu'ils appellent *Unka* de demi en demi-lieuë & même plus fréquemment, sur-tout dans les endroits élevés, & lorsque le Sultan marche ou en fait deux au lieu d'un.

Toute l'Armée Ottomane est fort attentive pour la marche: elle se leve même la nuit pour s'y disposer, & on se sert pour cet effet de certains rechauds attachés au bout d'un piquet. On n'entend pendant toute la marche ni tambours ni trompettes, ni tymbales, à la reserve de quelques coups de baguette que donnent rarement les Tambours du Grand Visir, & qui sont accompagnés de quelques saluts du *Salam-Agasi*, ou Maître des cérémonies.

Lorsqu'ils marchent dans un pays ami, & sûr, l'Infanterie précède ordinairement de deux ou trois jours. Elle n'observe aucun ordre ni de Compagnie ni de Corps entier, ni même de chemin, mais elle marche à la débandade; elle se repose où elle veut & arrive au Camp tout en desordre & par pelotons. Cependant elle doit s'y trouver avant l'heure marquée pour les prières.

La Cavalerie vient ensuite, & quoique le Général soit à la tête, elle ne marche pas pour cela avec plus d'ordre. Elle se repose même sous prétexte de ménager les chevaux, & se met peu en peine du bon ordre. C'est ainsi que marche aussi le bagage porté sur des chariots & bêtes de somme.

Lorsque l'Armée marche dans un pays ennemi, on a pour maxime de ne point partager l'Infanterie en tant de Corps, & on la tient rassemblée. On mêle la *Capiculy* avec la *Seraticuly*, cependant avec cette distinction que chaque Janissaire marche sous son Drapeau, & que chaque Officier est à sa Compagnie pour recevoir au plutôt les ordres de son Chef.

On partage souvent la Cavalerie en deux aîles, & souvent aussi la laisse-t-on en un seul Corps. Chacun marche sous son Etendard. Les *Alay-Beghs* qui reçoivent les ordres par les *Chiaous* sont à la tête des Escadrons, & les Officiers auprès du *Bacha*.

Le Bagage marche derrière, quelquefois à la tête des Janissaires. Cela ne se pratique point pour la Cavalerie.

*Topracy*, parce que devant faire conduire les vivres à ses dépens, elle ne les laisse pas éloigner autant qu'il est possible, ce qui cause beaucoup de desordre.

On n'éloigne point non plus l'Artillerie de l'Infanterie; cependant quand il en est besoin, on la met encore auprès de la Cavalerie.

L'Armée Ottomane ainsi en marche est couverte par l'avant & l'arrière-garde. L'avant-garde est forte de quatre, cinq ou six mille chevaux, les meilleurs de l'Armée. Elle obéit à un Chef nommé *Cialcagy-Bascy*, dont l'emploi dure toute la campagne. Elle devance l'Armée de six, sept & huit lieues. Elle se retire à mesure que l'Ennemi s'éloigne, & s'il y a des Tartares à l'Armée ou des Troupes Auxiliaires des Rebelles, on les fait précéder l'avant-garde, parce qu'ils courent de tous côtés, pillant & saccageant par-tout où ils passent.

L'arrière-garde est de mille chevaux. Elle ferme le bagage & le conduit jusqu'au Camp avant que de changer de poste.

Les Turcs marchent en campagne avec une promptitude extrême, & leurs marches sont presque toujours masquées.

MARCHES d'Armées. J'ai parlé dans mon second Volume des *marches* des Troupes en corps d'Armées & qui vont au combat, comme de celle des Corps particuliers qui vont d'une Garnison à une autre: ainsi pour ne pas me répéter, je n'ai à parler ici que de ce que les Soldats ont à faire quand la générale est battue, m'étant assez étendu sur les précautions qu'un Général doit prendre quand son Armée est en marche, soit pour aller combattre, soit pour entrer dans le pays ennemi.

Lorsque la générale est battue, les Soldats doivent détendre & plier leurs tentes. Les Officiers sont chargés leurs équipages qui vont au rendez-vous qui leur a été donné la veille, & aussi-tôt que l'assemblée bat, les Soldats prennent leurs armes & se mettent en bataille sur le même terrain où ils étoient campés.

Dès que l'ordre vient pour partir on s'ébranle, & l'on marche en bataille vingt ou trente pas hors du Camp: on fait ensuite un quart de conversion par demi-manche & on se met en marche, chaque Bataillon à son rang. Tous les jours de marche le Major va au rendez-vous qui a été donné pour assembler le campement. Il y a un Lieutenant détaché avec trois Sergens pour aller marquer le Camp. Lorsque cette Troupe est arrivée à l'endroit où on doit camper, les

Major de Brigade partage aux Majors le terrain pour camper le Bataillon, & leur marque la place du premier faisceau. Les Majors partagent ensuite le terrain aux Compagnies de leur Bataillon, & marquent avec de petites branches d'arbres qu'on appelle des fiches, la place des faisceaux & des tentes, des cuisines, des tentes des Officiers & des latrines.

Il a un cordeau où les distances d'un faisceau à l'autre sont marquées, aussi bien que la distance de la première tente ou front de bandière aux faisceaux, à l'aide duquel il aligne toutes les tentes. Lorsque le Régiment est prêt d'arriver, le Lieutenant du Campement va au-devant pour le conduire à son terrain. Le Major le met en bataille au-delà des fiches, détache des Gardes qui lui sont ordonnées, fait poser les armes & envoie les Soldats à la paille, donne à chaque Sergent le terrain pour camper sa Compagnie: cependant le Piquet demeure sous les armes jusqu'à ce que les Soldats aient tendu les tentes & qu'on prenne les armes.

**M A R E A G E**, terme de Marine: c'est une manœuvre de louer les Matelots pour tout un voyage, quel qu'il puisse être, même plus long qu'on ne le projette, & toujours pour le même prix, au lieu que d'ordinaire les Matelots loués au voyage sont plus payés quand le voyage est plus long qu'il n'a été proposé.

**M A R E' C H A L** des Logis d'Artillerie. Il sert dans l'Armée où il est envoyé par le Grand-Maître sous les ordres de celui qui y commande l'Artillerie. Il marque dans les campemens aux Officiers & Troupes d'Artillerie les lieux qui leur sont destinés, & pose lui-même les Sentinelles pour prévenir les desordres & accidens qui peuvent arriver aux parcs, & il a soin de leur faire donner des endroits pour les fourrages des Equipages & ceux des Officiers proportionnés au nombre des chevaux dont le Commandant lui fait remettre un état.

**M A R E' E**: j'ai dit Tome II. que c'est un mouvement de la mer qui se fait sentir deux fois le jour. *Marée qui soutient*: c'est une expression qui se dit d'un Vaisseau, qui faisant route au plus près du vent, & ayant le courant de la marée favorable se trouve soutenu par la marée contre les lames que pousse le vent, en sorte que le Vaisseau va plus facilement où il veut aller. *Vent & Marée*, marée qui suit le vent, c'est quand on a le vent & le courant de l'eau favorable. Port propre pour entrer & sortir de toutes marées: cela se dit d'un lieu où l'on peut entrer & d'où

L'on peut sortir en quelque état que soit la mer, c'est à dire, qu'il y ait maline ou non. *Marée* de douze heures, ce sont les marées Nord & Sud, c'est-à-dire des marées, dont les Havres, les Rades, ou les Terres sont en opposition avec la Lune, lorsqu'elle passe par cet air de vent. L'on s'explique de la même manière à l'égard des autres airs de vent en augmentant quarante-huit minutes, allant du Nord à l'Est, & du Sud à l'Ouest. *Marée*, contremarée, ce sont deux marées qui se rencontrent en venant chacune d'un côté, & qui forment souvent des courans rapides & dangereux qu'on appelle des ras. Changement ou retour de marée c'est un nouveau flux.

**MARGUERITES**: ce sont de certains nœuds que l'on fait sur une manœuvre pour agir avec plus de force.

**MARIN**: c'est ce qui vient de la mer ou qui appartient à la mer. *Martin*, avoir le *piéd Marin*, c'est être accoutumé à naviguer, c'est aimer la navigation & être endurci à l'air & aux fatigues de la mer.

**MARINE**, la Marine, c'est le Corps qui compose la Marine. *Officiers de Marine*, ce sont les Officiers du Corps de la Marine. *Nouvelle Marine*, Officiers de la nouvelle Marine, ce sont ceux qui sont entrés dans le Corps de la Marine avec Commission du Roi. *Vieille Marine*, ce sont ceux qui ont eu leurs premières commissions de M. de Vendôme & de Beaufort.

**MARINE**: si les anciens sont au dessous de modernes dans certains Arts, & certaines Sciences c'est sans doute dans la Marine. Ils y étoient très ignorans, & presque au delà de ce que l'on peut imaginer. Le plus mauvais de nos Matelots en sçait infiniment plus, que le plus habile de leurs Pilotes. L'invention de la Bouffole ne fait rien à la construction & malgré tout ce que les Antiquaires en disent, ils étoient très-mal habiles. Leurs voiles leur servoient peu, ils les abatoient pour peu que le vent leur fût contraire, & tout vent leur étoit indifférent à moins qu'ils n'eussent en poupe. On ne voit aucun exemple, qu'ils louvoïassent, ou qu'ils pinçassent le vent. Ces sortes de manœuvres leur étoient tout à fait inconnues. Cependant ces anciens, si ignorans dans la construction, & dans l'Art de naviger, ont fait des voyages si longs & si périlleux, qu'il semble moralement impossible que la construction de leurs Vaisseaux ne fût semblable à la nôtre, ou fort approchante à l'égard du ventre.

Les Romains, différens des Rhodiens, des Phéniciens

ens , & des Carthaginois , n'avoient aucune théorie , & encore moins de pratique dans l'Art de naviguer. C'est une chose tout-à-fait surprenante de voir le nombre de flottes , qu'ils perdirent par les tempêtes , dans la première guerre Punique , lorsque les Carthaginois , & les éprouvoient en même tems , ne périssoient pas. Mais comment Rome a-t-elle pu relever si souvent sa marine , ruinée , & réduite à rien par des naufrages les plus épouvantables , & les plus affreux , dont on ait ouï parler. Cependant les expédiens que les Romains employèrent pour dresser de nouvelles flottes , sont tout ce que l'on peut imaginer de plus sage , & de plus sensé , & de moins à charge à la République.

Si dans la guerre de 1701. notre Marine eût été sur un bon pied , nous eussions renversé tous les projets des Alliés contre nous : car qui est Maître de la mer , est de la terre. Périclès , l'avoit dit avant Pompée. Les Alliés n'eussent jamais pensé à la conquête du Royaume de Majorque , & de Minorque , à faire le Siège de Cadix , à une infinité d'autres places maritimes , & à s'établir à Gibraltar , dont les Anglois furent encore les Maîtres , si nous eussions eu des forces de mer , comme auparavant.

Les Athéniens menacés par les Perses , suivant l'avis de Thémistocle se rendirent maîtres de la mer , en faisant équiper une flotte , sans que l'état en souffrît , & il n'y eut que les riches qui contribuèrent à cette dépense. Cette flotte fit le salut , la gloire , & l'opulence de la République , qui se maintint un très-long tems sous une grande puissance , & se rendit si redoutable , qu'elle fit peur à Philippe , tout Philippe qu'il étoit. Mais si les Athéniens se rendirent redoutables par l'aide d'un seul homme , les Romains suivirent le même avis , & s'en trouverent aussi bien qu'eux. Si nous avions suivi l'exemple de ces deux Peuples après l'événement de la Hogue , en remettant notre Marine sur pied , nous nous fussions rendus plus redoutables , & plus ingénieux que jamais.

**MARINIER** , c'est un homme , qui va à la mer , qui sert à la conduite , ou à la manœuvre d'un Vaisseau. Autrefois on a dit maronier. *Marinier* se dit aussi en particulier de ceux , qui conduisent les grands bateaux sur les rivières.

**MARITIME** , on appelle places maritimes , qui sont situées au bord de la mer. On dit forces maritimes , les forces maritimes d'un Etat , l'Art maritime , les exploits maritimes.

**MARNOIS** , Bateaux Marnois : ce sont des ba-

teaux de mediocre grandeur qui viennent de Brie, & de Champagne jusques à Paris sur la Marne, & sur la Seine. Il y en a qui sont longs de douze toises, & larges de seize pieds en fond, & qui ont le bord haut de quatre pieds.

**MARQUES** : on appelle en terme de Marine d certaines connoissances qui sont sur la terre, comme montagnes, clochers, moulins à vent, arbres, &c. qui servent aux Pilotes à reconnoître les dangers & les passes. *Marques* sont aussi les tonnes & les basiles qu'on met en mer pour faire aussi reconnoître les dangers & les passes.

**MARQUEZ** bien vos places : ce terme de commandement de l'exercice est un avertissement au Soldat pour l'obliger à faire attention au lieu qu'il doit occuper.

**MARSILIANE** : c'est un bâtiment à poupe carrée, dont se servent les Venitiens pour naviguer dans le Golfe de Venise, & le long des Côtes de Dalmatie. Il a le devant fort gros, & porte jusqu'à quatre mâts. Les petites *marfilianes* n'ont point d'artimon, & les plus grandes ont quatre mâts, & portent quatorze à quinze mille quintaux, ce qui est environ sept cent tonneaux.

**MARTEAU** d'arbalestrille : c'est un traversier de l'Arbalète, ou bâton de Jacob. Les marteaux sont de pièces de bois plates, & qui ont de longueur, trois, six, neuf & douze pouces. Elles sont percées d'un trou carré par le milieu, afin d'y passer la flèche de l'Arbalète. A l'un des bouts de ces marteaux est placée une pinnule, qui fait trouver l'horizon qu'on appelle sensible. L'autre marteau sert à faire ombre, quand on veut prendre la hauteur du Soleil. Les deux ou trois premiers morceaux s'appellent aussi curseurs, ceux qui les nomment ainsi, donnent au petit marteau simplement le nom de marteau. *Grand Marteau* d'arbalestrille, c'est le marteau, dont on se sert lorsque le Soleil n'est pas éloigné du Zénith. *Moyen marteau*, c'est celui qui sert, lorsqu'on n'est ni trop près du Soleil, ni trop près des Pôles. *Troisième marteau*. Il y a des Arbalètes, qui n'ont que trois marteaux, le grand, le moyen & le petit, & il y en a aussi qui ont quatre *marteaux* : *Petit marteau*, c'est celui dont on se sert lorsqu'on est éloigné du Soleil. *Marteau de pompe* : c'est un marteau tout de fer, & de moyen grosseur, où il y a un tire-clou au bout du manche, comme aussi à l'un des côtés de la tête.

**MARTEAU** : c'est un instrument de fer, qui se bat à battu.

à attrer, & qui est nécessaire à presque tous les Ouvriers. Il est composé d'une tête, & d'un manche, & l'œil est le trou où l'on fourre le manche. *Marteau à dents*, c'est un marteau fourchu, qui sert à arracher des clous quand on construit, ou qu'on radoube un bâtiment. Égénéral le marteau est d'usage dans l'Artillerie de mer & de terre, & pour la construction des Vaisseaux.

**MASCARET** : c'est un reflux violent de la mer dans la rivière de Dordogne, où elle remonte avec une grande impétuosité. C'est la même chose que ce qu'on appelle la barre sur la rivière de Seine, & en général le nom que l'on donne à la première pointe de flot qui fait remonter le courant des rivières vers leurs sources, proche de leurs embouchures.

**MASQUER** dans l'investissement d'une Place, on envoie des détachemens pour *masquer* les avenues, & les portes d'une ville, afin que personne n'en sorte, mais cela ne s'appelle pas proprement *masquer*, son que je viens de m'en instruire. On ne dit point *masquer* une ville, mais *masquer* les portes & les avenues d'une ville : cela se fait quand une armée est en marche : & alors pour qu'elle ne soit pas inquiétée dans sa marche, on envoie des Grenadiers sur les avenues & aux portes des villes ennemies, auprès desquelles elle passe, & cela s'appelle *masquer*.

**MASLE & femelles** : ce sont les pentures & les carnières, qui entrent réciproquement l'une dans l'autre, & qui servent de ferrure pour tenir le gouvenail d'un navire suspendu à l'étambord.

**MASSÉ** : c'est un gros marteau, ou maillet de fer, dont se servent les Charpentiers dans la construction des navires. *Masse* est aussi une pièce de bois longue de quarante-deux pieds, qui sert à tourner le gouvenail d'un bateau foncet.

**MASSÉ** : outre la solde réglée par le Roi pour les Sergens, Caporaux, Anspessades, Soldats & Tambours, qui leur est payée sans aucune retenue, au moyen de quoi ils doivent s'entretenir de linge, & de chaussure ; il est donné vingt deniers par jour pour chaque Sergent, dix deniers pour chacun des autres, & forment une masse toujours complète pour chaque Bataillon, sans avoir égard aux hommes, qui iuroient manquer dans les Compagnies, laquelle demeure entre les mains du Trésorier, qui en donne reconnaissance à la fin de chaque mois au Major, ou autre Officier chargé du détail du Régiment, & cette masse est employée à l'habillement desdits Régimens & Bataillons, & remise sur la main-levée des Di-

recteurs ou Inspecteurs Généraux.

Cette masse qui reste entre les mains du Major, qu'on destine pour les recrues, & les réparations du Régiment, ne peut y être employée que du consentement du Colonel, Commandans des Bataillons, Lieutenans-Colonnels, & autres anciens Capitaines du Régiment. Pour cet effet le Major fait assembler les Commandans du corps, & les plus anciens Capitaines du Régiment pour leur dire le nombre, & la qualité de réparations, qu'il trouve à propos de faire, afin de délibérer entre eux, où elles se feront, quel Capitaine sera chargé de cette commission, ce qu'on lui payera pour les frais de son voyage, alors le Major doit rendre compte des dettes du Régiment, de l'emploi des différentes masses, & de celles qui peuvent être encore entre ses mains, afin de pouvoir faire un arrangement juste, tant sur les masses, que sur l'ustensile pour régler le paiement des réparations. Le Major peut donner ses avis là-dessus avec la déférence dûe à ses supérieurs, pour porter les uns & les autres à faire tout ce qu'il y aura de meilleur pour le bien du service & l'embellissement du Régiment, observant de faire de son mieux pour les empêcher de s'endettier mal-à-propos. Il doit faire un état de ce qui sera arrêté là-dessus, sur lequel il soit bien nettement expliqué l'emploi fait & à faire des masses, comme aussi l'ustensile, ce qu'il doit faire signer du commandant, & de deux ou trois des plus anciens Capitaines, afin qu'il puisse le servir de décharge, & qu'il n'en puisse le rechercher, ni l'inquiéter en aucune façon là-dessus. Ces précautions mettent tout le monde en règle, & évitent bien des discussions, qui peuvent naître dans les corps par la faute des Officiers Majors, qui n'ont pas tenu un assez grand ordre dans les affaires dont ils sont chargés. D'ailleurs l'Inspecteur venant à faire sa revue, il trouve le Régiment tout arrangé, qui se prépare, (si c'est à la fin d'une campagne) à travailler à son rétablissement; & il fait lui rendre compte des mesures que l'on prend pour recruter chaque Compagnie, & pour faire les réparations, que l'on a résolu d'y faire.

**MASSE** du Régiment Royal Artillerie. Outre la solde de ce Régiment, dont je parlerai au mot *paye*, il est payé, comme dans les autres Régiments d'Infanterie Française, vingt deniers par jour pour chaque Sergent, & chacun des trois Maîtres-Ouvriers dans les Compagnies d'Ouvriers, & dix deniers pour chaque Caporal, Anspessade, Canonier, Bombardier



Sour, Mineur, sous-Maître Ouvrier, Ouvrier, Apprentif, Cadet, Fusilier & Tambour, qui forment une *masse* toujours complete, laquelle est délivrée sur la main-levée du Directeur Général des Ecoles d'Artillerie, & employée à l'habillement desdits Bataillons, & Compagnies.

**MASSE** des Compagnies franches d'Infanterie. Outre la solde des Sergens, il est payé pour chacun six deniers : & pour chaque Soldat dix deniers, pour composer une *masse* toujours complete, destinée à l'habillement desdites Compagnies, laquelle est délivrée sur la main-levée du Directeur ou Inspecteur Général.

**MASSE** de la Cavalerie, & des Dragons. Outre la solde qui est payée aux Cavaliers & Dragons, il est donné dix deniers par jour pour chaque Brigadier, Cavalier, Carabinier, Hussard, Dragon, Trompette, Tambour, dont le fonds reste entre les mains du Trésorier, pour composer une *masse* toujours complete, destinée à l'habillement desdites troupes, de laquelle le Trésorier donne sa reconnaissance à la fin de chaque mois, à l'Officier chargé du détail desdits Régimens, Brigades ou Compagnies franches de Dragons, pour être payée sur la main-levée

du Directeur ou Inspecteur général dans le département duquel ils se trouvent, visée des Colonels Généraux de la Cavalerie, & des Dragons.

**MATE'** : Vaisseau mâté en caravelle, pour dire qu'il n'a point de hune, mais seulement quatre mâts. Vaisseau *mâté* en chandelier, quand il a ses mâts fort droits & à plomb. *Mâté* en Frégate, quand il a ses mâts qués en avant. *Mâté* en Galère, lorsqu'un Vaisseau a que deux mâts, sans avoir de mât de hune. *Mâté* à heu, quand dans son milieu il n'a qu'un mât qui lui sert aussi de mât de hune avec une vergue, qui ne s'appareille que d'un bord. *Mâté* en fourche ou à corne, voyez Tome II. *Mâté* en femaque : c'est un mât à pied duquel il y a un bouté hors, ou baleston, qui prend la voile de travers par son milieu.

**MATURE** : c'est en général tous les mâts d'un vaisseau. On dit : ce Vaisseau a une belle *mature*.

**MATAFIONS** : ce sont de petites cordes, qui ont comme des aiguillettes, on s'en sert pour attacher les moindres pièces d'un Vaisseau.

**MATELOTAGE** : c'est le salaire des Matelots.

**MAY**, c'est un grand espace de bois grillé par le fond, où sur les Vaisseaux l'on met égouter le corda-

ge , lorsqu'il est nouvellement sorti du goudron.

**M E C H E** , c'est un bout de corde allumé , qui sert pour mettre le feu au Canon , aux Artifices & aux Mousquets. On s'en sert aussi sur mer pour mettre le feu aux Brulots. La mèche se fait de vieux cordage battus , que l'on fait bouillir avec du Soufre , & du Salspêtre , & qu'on remet en corde grossière après l'avoir fait sécher. On compte cinquante livres de mèche par mois , pour l'entretien des mèches , & bâton à mèche dans un Vaisseau , & on compte que chaque livre de mèche doit bruler trois fois vingt-quatre heures.

*Mèche* , simple mèche , c'est de méchant linge brulé propre à prendre feu lorsqu'on bat le fusil.

**M E C H E** de Villebrequin , c'est le fer , qui sert à percer , c'est à-dire la partie du Villebrequin , qui est attachée au fût.

**M E C H E** d'une corde , c'est le touron fil de carret qu'on mêle au milieu des autres tourons pour rendre la corde ronde. On dit aussi *ame*.

**M E C H E** de mât : cela se dit de chaque pièce de bois depuis son pied , jusqu'à la hune. *Mèche* de mât , c'est aussi la principale pièce , & celle qui est au milieu d'un mât , lorsqu'il est composé de plusieurs pièces. *Mèche* de gouvernail , c'est la première pièce de bois qui en fait le corps.

**M E M B R E S** d'un Vaisseau : Le membre dans un Vaisseau est toute grosse pièce de bois , qui est nécessaire pour le construire , comme varangues , allonges , genoux , &c.

**M E S T R E** ou grand mât , est un mot levantin pour dire le grand mât : Ils disent aussi arbre de Mestre.

**M E S U R E** : c'est ce qui sert de règle pour déterminer l'étendue d'une quantité. La mesure nouvellement réglée de l'arpentage des Eaux , & Forêts est de 12 lignes par pouce , 12. pouces pour le pied , 22. pieds pour la perche , & cent perches pour l'arpent. On appelle mesures itinéraires les mesures de la terre , qui ont des noms différents , & des longueurs différentes , selon les pays , comme les milles en Italie , & les lieues en France , & l'on se sert des mêmes termes sur mer.

**M E S U R E** à poudre : voyez Tome II.

**M E T T R E** le linguet , en terme de Marine , c'est mettre la pièce de bois nommée linguet , ou élinguet , contre une des fusées , ou taquets du cabestan , pour l'empêcher de dériver , ou retourner en arrière. *Mettre* une ancre en place. C'est l'amarrer dans la place.

elle doit être au côté de l'avant du Vaisseau. *Mettre* un navire à l'eau, c'est le mettre à la mer de dessus les chantiers, où il étoit. *Mettre* à la voile, c'est sortir du Port. *Mettre* à terre, c'est descendre du Vaisseau ou autre chose du Vaisseau à terre. *Mettre* le Vaisseau à flot, c'est le faire flotter sur l'eau, afin qu'il puisse naviguer. *Mettre* à bord, c'est tirer, ou entrer dans le Vaisseau. On dit encore *mettre* le feu au Canon, mettre le feu aux poudres, &c.

**M E T T E Z** la Cartouche dans le Canon. Ce commandement de l'exercice se fait en mettant la Cartouche dans le Canon par le côté déchiré, en tournant la main, & en la tenant au bout du Canon. Il y a des Régimens, qui n'ont pas de Cartouche. *Mettez* la poudre dans le Canon. A ce commandement on prend la poudre à pleines mains, & on l'apporte un peu devant soi. *Mettez* la Baguette dans le Canon. Ce commandement se fait en deux tems, au premier on la pousse au dessus du Canon, au second on la met dans le Canon. *Mettez* la Bayonnette au bout du Fusil. Quand à ce commandement on a mis la Bayonnette au bout du Fusil, on a toujours la main droite au bout du Fusil, le ponce le long du Canon.

**M E U L E** à émoudre : c'est une pierre, qui sert à aiguiser les fers destinés à trancher & à couper. Il n'y a point d'Ouvrier, Charpentier & autres, qui n'en aient tant pour la construction des affûts, Vaisseaux, &c.

**M E U R T R I E R E S**, ce sont des trous, ou petites ouvertures, par où l'on peut tirer sur l'ennemi. Il y a des meurtrières dans les Châteaux, Forts, Citadelles, comme aux Vaisseaux armés en guerre.

**M I D I** : c'est le Sud, ou le Pôle Austral de toutes les parties du monde, qui sont de ce côté-là.

**M I N E** : origine des mines, l'invention de la poudre nous a mis en état de porter plus loin nos connoissances dans l'art des mines, & de rendre un siège pour ainsi dire éternel : car si dans nos défenses nous mettions toute notre attention à nous rendre Maîtres au dessous, les Assiégeans ne le seroient jamais du dessus. Cette réflexion est de M. le Chevalier Folard.

Il n'y a gueres plus de deux siècles que les mines ont nous nous servons sont inventées. La première eut lieu au siège du Château de l'Oëuf sous Louis XII. Ce n'est pas Pierre de Navarre qui est l'inventeur des mines, comme je l'ai dit à l'article des mines Tome I. de ce Dictionnaire, il ne les a que perfectionnées.

Servant dans l'Infanterie Génoise, il se trouva au siège de Seresavella sur les Florentins, où un Ingenieur fit l'essai de ce secret sous la muraille du Château Pierre de Navarre réfléchit beaucoup sur cette invention, & l'employa si heureusement contre les Châteaux de Naples, qu'il mit par ce moyen les Espagnols en possession de cette importante conquête.

Les mines sont également avantageuses aux Assiégés & aux Assiégeans. Celles des Assiégeans comme celles des Assiégés qui vont aux Mineurs pour les couper route sont une preuve de cette vérité; & les résistances qui se font par ce travail sont les plus belles, les plus longues & les plus scavantes. Il n'y qu'à tenir bon dessous pour être assuré dessus.

Les Anciens étoient très-experts dans cette façon de faire la guerre. Mais grace à l'invention de la poudre nous allons plus loin qu'eux. Ils avoient connu nous leurs résistances souterraines. Les Turcs ont été les premiers qui ayent encheri sur les Anciens, mais contre les loix de la bonne guerre qui ne permette pas de pestiferer une mine de vapeurs & de fumées empoisonnées, comme ils s'en servirent au siège de Candie.

On ne fait pas tant de cérémonie aujourd'hui, suffit de jeter une bombe dans la galerie pour expulser tous ceux qui y sont, s'ils n'aiment mieux être étouffés par la fumée; car comme on respire à peine dans ces endroits souterrains, parce qu'on y manque d'air, on a divers moyens pour le faire circuler, le moyen d'un saucisson qui va jusque dans le fond de la galerie jusqu'où les Mineurs travaillent, encore respirent-ils avec peine, ce qui fait que la fumée reste un très-long tems sans sortir & se dissiper, & se vent trois ou quatre jours.

**MINE S** à la maniere des Turcs: les Turcs ont appris l'art de miner pendant le long siège de Candie par l'habilité de quantité d'Ouvriers qu'ils ont pris, les mines dispersées par tout l'Empire, & même quelques Maçons Armeniens. La Porte a coutume de les distinguer par des privilèges auxquels elle joint un assez forte paye.

Les Turcs pour mesurer la distance d'une muraille qu'ils veulent détruire, se servent d'un Mineur capable & entreprenant, qui avec une pierre attachée à une ficelle, se rend de nuit à l'endroit où l'on a résolu pendant le jour de faire la premiere ouverture de la galerie. Ce Mineur met ventre à terre ou reste

bit, & jette cette pierre jusqu'au pied de la mutaille ensuite coupant le reste de la corde, il traîne l'autre dans le retranchement voisin où il la mesure, & calcule par-la la quantité de pieds que doit avoir la galerie de la mine.

Pour diriger leurs galeries, les Mineurs Turcs se servent rarement d'aiguille aimantée. Ils font les mines dans un réduit en demi-cercle, avec des balles le long de la galerie. Au commencement, comme dans le lieu, ils font tomber un poids toutes les fois qu'ils ont besoin de regarder si la galerie aboutit en sûreté au point arrêté, en mettant une chandelle allumée au bout.

La forme de leur galerie est ronde dans la partie supérieure, & un peu plus haute que la moitié de la taille d'un homme, parce qu'ils creusent les jambes en croix. Ils la tiennent étroite autant qu'ils peuvent, tant les manequins pour la vuider avec des cordes. Leur est fort incommode de charger une mine dans une galerie si étroite, mais aussi ils en espèrent toujours un très-bon succès, parce qu'ils n'ont point de si grande ouverture à boucher avec les sacs à terre & à laine.

Pour éventer les galeries ils percent la voûte avec une tarière obliquement tout au tour.

La forme du fourneau que les Turcs appellent *Asna* ou Trésor est en demi-cercle.

Pour charger leurs mines, ils étendent une toile sur le terrain même du fourneau sur laquelle ils renversent la poudre sans la presser, & ils mettent un grill de bois au-dessus de la même largeur du fourneau.

Pour fermer l'embouchure du fourneau, ils se servent de deux pièces de bois appelées *Oluk*. Celle qui est dessous a un trou pour passer le saucisson appelé *Phil*, plein de matière combustible. On remplit la galerie avec des sacs à laine & à terre, & on les entasse de six en six pieds avec des poutres mises de chaque côté de la galerie qu'on nomme *mertek*.

**M I N O T** : c'est une longue pièce de bois au bout de laquelle est un crampon de fer dont les Matelots se servent quand on levé l'ancre, pour la tenir éloignée du bordage du Vaisseau, afin d'empêcher qu'elle ne l'endommage quand on veut la guinder en haut. Il n'y a que les gros Vaisseaux qui ont des *minots*. Les Hollandois ne s'en servent pas, ils tiennent leurs bords assez longs pour que l'ancre ne touche pas à l'avant du Vaisseau quand on la leve.

**MINUTE** : c'est une mesure de tems qui vaut soixante secondes , & dans une heure il y a soixante minutes. *Minute* en terme de Géométrie & d'Astronomie c'est la soixantième partie d'un degré , lequel degré n'est qu'une des parties d'un cercle qui se divise en trois cens soixante degrés. Suivant cela on dit que l'élevation du pôle à Paris est de quarante-huit degrés cinquante minutes , & à Amsterdam de quarante-deux degrés quarante minutes.

**MIRER** , la terre se mire : c'est à-dire , que les vapeurs font paroître les terres de telle manière qu'il semble qu'elles soient élevées sur de bas nuages.

**MIROIR** : c'est une cartouche de Menuiserie placée à un Vaisseau au-dessus de la voute à l'arrière. On charge le *miroir* des armes du Prince , & on met quelquefois la figure dont le Vaisseau a tiré son nom.

**MODELE** : c'est un patron artificiel qu'on fait de bois ou d'autres matières avec toutes ses proportions , afin de conduire plus sûrement un grand ouvrage. On fait des modèles pour la construction des Vaisseaux qu'on appelle Gabarits , Serfes ou Calibres.

**MOIS de gages** : ce sont les gages des Matelots.

**MOISE** : c'est un terme de Charpenterie qui signifie un lien de bois : qui affermit & lie les pièces de bois qui sont à plomb ou inclinées dans un engin , un gruaux , une grue , une machine , ou un pont.

**MOLE de port** : c'est une jettée de grosses pierres dans la mer , en forme de digue , qu'on fait dans les ports contre l'impétuosité des vagues , & pour empêcher que les Vaisseaux ennemis n'y entrent : ou bien c'est une muraille circulaire ou angulaire , faite dans la mer , qui enferme un port propre à mettre les Vaisseaux.

**MOLIR** une corde , c'est-à-dire , lâcher une corde , afin qu'elle ne soit pas si roide.

**MONDER** : mondé : orge mondé , blé mondé de plusieurs sortes de gruaux. C'est du blé dont on a l'écorce , soit qu'il soit concassé ou qu'il demeure son entier. Potage de *blé mondé* : ce sont les potages que les Hollandois donnent aux Equipages de les Vaisseaux & dans la plupart des Navires de guerre on leur en sert vingt & une fois par semaine , c'est à-dire , trois fois par jour , au matin , à midi , & le soir , cela leur sert comme d'avant mets & les raffraichit. Plus les blés mondés & les légumes sont bien renfermés & mieux ils se gardent , moyennant qu'

est pris bien secs. Il n'est pas besoin de leur donner de l'air & de les remuer pendant que les tonneaux n'ont point été ouverts ; mais depuis qu'ils le sont une fois, il faut remuer le blé souvent & lui faire prendre l'air, ou bien il court risque de se gâter.

**MONTAGNES** : la Guerre des *montagnes* est une des plus grandes & des plus sçavantes. Les montagnes se rencontrent par-tout ou presque par-tout où l'on fait la guerre. M. le Chevalier Folard a traité avec beaucoup de soin & de méthode cette partie de la guerre des montagnes où il y a à craindre d'être ennemé. C'est chez lui que je puise ce que je vais dire sur cet article, mais le plus succinctement qu'il me sera possible.

On peut tomber, dit-il, en parlant de cette guerre de montagnes, dans des pièges par des mouvemens fins & rusés que fait un Ennemi habile pour nous y précipiter. Quoique ces sortes de malheurs soient toujours honteux, ils le sont infiniment moins que lorsqu'on s'y précipite soi-même comme Euripidas, puisqu'il dépend de nous de n'y point tomber, & d'éviter tous les pièges qu'on peut nous tendre. Mais tout ce qui dépend de la connoissance du pays où l'on transporte la guerre, & cette connoissance ne pouvant être toujours en nous, on peut l'acquérir en consultant les habitans du pays, & il n'y faut jamais entrer sans en avoir un bon nombre.

Il ne suffit pas d'entrer dans une vallée & d'être maître des hauteurs, à mesure qu'on avance il faut sçavoir si l'Ennemi après avoir quitté un passage pour aller à l'autre ne peut pas gagner le chemin que nous prenons par d'autres vallées, ou par le revers des autres montagnes pour s'emparer des pas ou des chemins que nous avons abandonnés pour aller à lui, ou pour l'empêcher d'entrer plus avant dans le pays. Il y a d'ailleurs des vallées qui n'ont point d'issue, ou qui se resserrent si fort à mesure qu'on y avance, qu'on se trouve quelquefois pris pour dupe, ou obligé d'y défilé un à un pour gagner quelque autre vallée, ou quelque passage important pour y arrêter l'Ennemi.

Quand il s'agit d'une retraite, ou de traverser un pays comme fit Annibal dans les Alpes, on se soucie fort peu du pays qu'on laisse derrière soi ; mais lorsqu'il s'agit d'aller au-devant d'un Ennemi & de lui disputer l'entrée d'une vallée, il est besoin de se précautionner sur les derrières, & d'occuper tous les passages, de peur que l'Ennemi ne vienne au-devant de

nous par des chemins de revers, dont les montagnes le plus difficiles ne manquent jamais : on ne peut prendre trop de précautions, car ce qui est impraticable à une Armée ne l'est pas à un corps de Troupes de quatre à cinq cens hommes.

Il n'y a rien qui prête plus à la ruse & à l'artifice que le pays des *montagnes*, ni rien qu'un habile Général d'Armée ne puisse entreprendre pour réussir dans ses entreprises, quelque foible qu'il puisse être : mais tout dépend de la connoissance du pays. Mummol qui remit les affaires du Roi de Bourgogne contre les Lombards, & qui étoit le plus grand homme de guerre qu'eût alors l'Empire François, réussit parfaitement dans cette guerre de montagnes. Sertorius un des plus grands Capitaines qui eût paru avant César, excelloit particulièrement dans la guerre des montagnes ; & M. le Prince de Conti dans sa campagne de 1744. dans le Piémont a fait connoître ses talens dans cette partie de la guerre ; les François sous ses ordres y ont fait des prodiges de valeur. Coni, comme l'a été Demond, eût été le fruit de ses conquêtes si la saison n'eût pas été si avancée.

**MONTANT** · c'est une pièce de bois dressée de bout : ainsi les pièces de bois qui sont de bout aux fenêtres, sur lesquelles portent les battans des chasses sont des montans, & les montans des cloisons sont des manières de pilastres longs & étroits qui servent à séparer & à fortifier les communications des cloisons. Les *montans* sont aussi des pièces de bois perpendiculaires qui sont retenues par des arcs-boutans dans les machines. Dans un Vaisseau on appelle *montans* toutes les pièces de bois droites qui sont employées aux cuisines, aux soutes & autres ouvrages du dedans. *Montans* de voutis, ou du revers d'arcaste, ce sont de petites pièces d'appui en revers qui sont faillées à l'arrière, qui soutiennent le haut de la poupe avec tous ses ornemens. *Montant* du bâton de pavillon, c'est une pièce de bois droite à laquelle est une tête de more, où passe le bâton ou la gable d'enseigne de la poupe.

**MONTERR** la tranchée. Lorsqu'un Regiment est commandé pour monter la tranchée on dispose chaque Bataillon de cinquante hommes chacun, de deux Sergens commandés par un Capitaine, un Lieutenant en pied & un Lieutenant en second, à l'exception de la Compagnie des Grenadiers qui doit toujours faire corps séparé & être sur la droite de tout



près elle on met le premier piquet à marcher , ensuite les autres piquets : & si à la fin il restoit quelques Officiers , Sergens & Soldats surnuméraires , on les distribue dans chaque piquet , desorte que s'il arrive qu'une partie du Bataillon soit maltraitée par une sortie de l'Ennemi ou par l'effet des mines , la perte vient à peu près égale , les Soldats de chaque Compagnie étant entremêlés : au lieu que si les Compagnies restoient entières , il s'en trouveroit quelques-unes absolument détruites , pendant que les autres auroient rien souffert. D'ailleurs un Bataillon ainsi disposé par division est dans l'ordre convenable pour pouvoir faire tous les mouvemens nécessaires , tant pour attaquer que pour s'opposer aux sorties des Ennemis ; & s'il arrivoit que l'on eût besoin d'un ou de plusieurs piquets , ils se trouveroient tous formés des premiers Officiers , Sergens & Soldats à marcher : ainsi on peut s'en servir à l'instant sans inconvénient , au lieu qu'il faut un tems infini pour assembler un Détachement , s'il falloit le former dans la tranchée , tant par l'embarras qui s'y rencontre le plus souvent que par l'étendue du terrain que les dernières Compagnies occupent. On place les Drapeaux dans le centre du Bataillon avec les Sergens & Caporaux chargés de tenir les Enseignes & Lieutenans en second qui les portent : comme aussi les Lieutenans & Sergens destinés pour être aux côtés du Colonel , des Commandans des Bataillons & des Capitaines qui menent les aîles , de même que pour un jour de combat.

**MONTURE** , armement , équipement d'un vaisseau : ce sont les hommes & les canons dont un vaisseau est armé. La monture ordonnée par les Rois pour les Vaisseaux destinés pour la Méditerranée doit être pour le moins de vingt-quatre pièces de petit canon dont les plus petits doivent être de six livres de balle avec cinquante hommes , y compris deux ou trois mouffes , & encore n'en doit-il point tirer sans être en compagnie d'un autre pour le moins également armé , & cela eu égard aux Vaisseaux qui se chargent à ceuillette. Pour ceux qui sont entièrement chargés par les particuliers leur monture doit être proportionnée à leur grandeur : sçavoir un Vaisseau du port de cent lastes doit être monté de dix petits canons & de vingt hommes : un Vaisseau de cent cinquante de douze petits canons & de vingt-quatre hommes : un Vaisseau de deux cens lastes de quatorze petits canons & de trente-deux hommes , tous les ca-

nous étant au moins de quatre livres de balle. Il e doit être de même de tous les autres Vaisseaux q partent des Provinces-Unies pour la France, l'A gleterre, l'Irlande, Terre neuve & autres lieux, lo qu'ils doivent passer la manche.

**MONTURE**, ou affût de scie, c'est le bois la corde qui tiennent une scie.

**MOQUE**: c'est une espèce de moufle, percé rond par le milieu & qui n'a point de poulie. *Moque* siviadiere: c'est la moque où passe l'écoute de la sivi diere. *Moques* du grand étai: ce sont deux gran caps de mouton qui sont fort longs & presque quar en grosseur, dont l'un est mis au bout de l'étai, l'autre au bout de son collier. Il y a une ride, qui le servant de lièvre, fait qu'ils peuvent se joindre, e forte qu'ils ne font qu'un même corps, ou une mè manoeuvre. *Moques* de trelingage: ce sont des espéc de caps de mouton où passent les lignes de trelinga des étais des Vaisseaux François, les Vaisseaux H landois n'ayant point de pareils trelingages.

**MORDRE**, en terme de Marine: se dit de pate de l'ancre, lorsqu'elle tombe sur le fond & qu' s'y enfonce.

**MORNE**, une morne: c'est le nom que nos Fr çois de l'Amérique donnent à un cap élevé ou à u petite Montagne qui s'avance en mer. Deux *mornes* petites montagnes, sont les deux pointes de la pa

**MORTAISE**: c'est une entaillure faite d' pièce de bois de menuiserie ou de charpenterie, pou assembler une autre pièce avec des tenons. Cette taillure se fait en longueur, & est creusée quarrément certaine profondeur. *Mortaise* de gouvernail, c'est trou quarré qu'on fait dans la tête du gouvernail, d'y passer la barre. *Mortaise* du mâ de hune: c le trou qui se fait dans le pied du mâ de hune p passer la clef. *Mortaise* de poulie, c'est le vuide moufle où on met le rouet.

**MORT-D'EAU**, ou morte-eau: c'est le tems la mer monte peu, ce qui arrive entre la nouvelle la pleine Lune, & entre la pleine Lune & la nouve c'est-à-dire, le sept & le vingt-deux de la Lune. appelle aussi *morte-eau*, le plus bas de l'eau, le qu'elle est entre la fin du reflux & le commencement flux.

**MORTS**: après une Bataille ou un Combat, on soin de les faire enterrer. Pour sur mer, les mo sont ensevelis & cousus dans la couverture de leur

jettés à la mer à stribord , & pour la cérémonie de leurs funérailles , on tire un coup de canon. C'est un honneur parmi les gens de mer de jeter les morts à stribord : on ne jette par ce côté-là que les charognes & bêtes qui meurent à bord , & l'on met encore une grande différence pour le deshonneur , entre ceux qui sont jetés à la cale du bout de la vergue , à bas-bord ou à stribord. Mais s'il est proche de terre , & qu'on puisse entrer le mort , on ne regarde point si on le descend du haut du vaisseau à bas-bord ou à stribord. Ceux qui expirent la nuit , sont jettés à la mer au matin , après la prière , & ceux qui expirent de jour , y sont jettés après la prière le soir.

M O T : c'est le nom d'un Saint & d'une Ville , on donne chaque jour le Général. J'en ai parlé au sixième Volume de ce Dictionnaire : mais voici une remarque que M. le Chevalier Folard fait sur ce mot : elle est curieuse.

» Le mot , ( dans une Bataille ) dit-il , est capable d'animer les Troupes , & de les remplir d'espérance. Je m'étonne qu'on l'accompagne toujours du nom de quelque Saint. J'aimerois mieux donner pour mot , dans une Bataille , les noms de quelques grands Capitaines Anciens & Modernes , accompagnés de quelque-une de leurs belles actions. Le Général même peut donner les siennes.

» Les noms d'un César , d'un Alexandre , d'un Annibal , d'un Sertorius , d'un Gustave , d'un Henri IV. d'un Turenne & d'un nombre infini d'autres , sont capables d'animer les Troupes dans les actions où l'on cherche à attaquer ou à se défendre , & à s'entr'égorger mutuellement. De tous les noms de Saints ou de Saintes , qu'on peut faire courir dans une Armée , le meilleur est , ce me semble , celui de *Notre-Dame de Frappe-fort*. Il n'est pas nouveau.

» A la Bataille de Malplaquet , le Commandant d'un bataillon du Régiment de Navarre , le foura dans sa harangue : *Allons mes Amis , leur disoit-il , marchons à ces Messieurs , & recommandons-nous de bon cœur à Notre-Dame de Frappe-fort : c'est la Patrone du Régiment , elle fait les plus grands miracles ; Ayons-y confiance , elle ne scauroit nous manquer : combien de fois l'avons-nous éprouvé ?*

» Si la guerre revient jamais , continuë notre Auteur , qu'on s'en souviene. Le mot doit être gai & plaisant : il est d'un effet admirable , que le Général n'en ait point d'autre en bouche. Cela marque le

» mépris que le Général fait de son Ennemi , comme  
 » je l'ai dit plus haut , & il porte ce mépris dans  
 » cœur de ses Soldats.

**MOUCHETTES** : c'est une espèce de rabor dont le fer & le fût sont caves pour faire & pousser un quart de rond.

**MOUFLE** de poulie : c'est le morceau où la poulie , c'est-à-dire , le roüet , est emboëtée. On appelle *mouffes* , tout ce qui est fait , comme pour faire des poulies , quoiqu'il n'y en ait pas , & que ce soit des pièces de fer ou autres choses , qui se lient ensemble avec des chevilles.

**MOULINET** : c'est un tour qui est traversé & tourné par deux leviers , & qui s'applique aux engins gruaux , gruës , cabestans & autres machines , pour tirer les cordages & élever les fardeaux. *Moulinet* est aussi une noix de bois en manière d'olive , qu'on met dans le hulot d'un gouvernail de Navire , & au travers de laquelle la manivelle passe. *Moulinet à bittord* c'est un tour ou touret , qu'on a dans un Vaisseau pour faire du bittord.

**MOURGON** : c'est le nom que l'on donne à la Mer Méditerranée à celui qui plonge dans la mer afin de chercher ce qui tombe des Galères. Le terme dont on se sert sur l'Océan , est plongeur.

**MOUSSE** : c'est une petite herbe grisâtre , qui croît sur le tronc , & sur les branches de quelques arbres , & quelquefois sur la terre & sur les pierres. *Mousse* se trouve au Cèdre , au tremble & au Chêne. La meilleure *mousse* est celle du Cèdre , & on peut l'employer à calfater les Vaisseaux au lieu d'étoupe. *Mousse* est meilleure que l'étoupe à mettre entre les planches , parce qu'elle ne se pourrit pas sitôt : mais l'étoupe est meilleure entre les coutures , à cause de la manière dont elle se file de long. On bouche aussi si bien les fentes d'un Vaisseau avec de gros papier gris parce qu'il s'enfle , quand il est mouillé , & qu'il tiens fort bien avec le goudron. Il y en a une espèce qui croît dans l'eau , & l'on en trouve dans les eaux de Hollande , mais encore plus dans celles du Brabant.

**MOUSSE**, Garçon de Bord , c'est un jeune Matelot qui sert les gens de l'Equipage , & qui est Apprentif Matelot. On en met sur les Navires de guerre au nombre de six pour chaque cent hommes. Les *Mousses* balayent le Vaisseau , font ce qui leur est commandé par les Officiers. Ce sont les *Mousses* qui vont appeler les gens de l'Equipage , quand quelque Officier veut

paer à eux aux tems extraordinaires. Ils servent ces mêmes gens à table ; ils leur apportent les vivres & le bruvage. Que s'ils manquent en quelque chose, ils sont bien châtiés, & sont si peu épargnés, que même autrefois & maintenant encore quelques-uns pratiquent de les châtier une fois la semaine, quoiqu'ils ne l'ayent pas mérité.

**MOUTONNER**, la Mer moutonne : c'est-à-dire, que l'écume des lames blanchit, enforte que les hèles ou vagues, paroissent comme des moutons, ce qui arrive quand il y a beaucoup de mer poussée par un vent frais.

**MOUVEMENT** devant l'Ennemi : on évite avant que l'on peut de faire des mouvemens devant l'ennemi, qui soient préjudiciables, ni au corps particuliers, ni à l'Armée entière, que par l'ordre du Général. Quand on est obligé d'en faire, on les doit faire avec prudence. Le plus dangereux de tous les mouvemens, est de se retirer en présence de l'Ennemi. Lorsqu'un Régiment est obligé d'en venir là, le Major doit observer avec grand soin de faire faire tous les mouvemens avec tant de justesse, qu'il puisse s'en éloigner sans recevoir d'échec, c'est principalement dans les retraites difficiles, qu'un habile Major fait connaître sa capacité, & qu'il peut acquérir de la réputation, quoique la chose ne roule pas absolument sur lui, il a bonne part en la faisant bien exécuter, soit que le Régiment se retire en Bataille, en Colonne, par Banche ou en Bataillon carré.

**MULET** : c'est le nom qu'on a donné à un Vaisseau Portugal, qui est de moyenne grandeur. Ce Vaisseau porte trois mâts avec des voiles latines.

**MUSCULUS**. Le *musculus* des Anciens, étoit une véritable tortuë, fort basse, d'une très-grande longueur & en comble aigu, nous l'appellerions aujourd'hui une galerie de charpente, il servoit pour aller à la muraille, & pour la renverser par la sappe.

Le *musculus*, dont César se servit au Siège de Marseille, étoit une Galerie de soixante pieds de long, pour aller à couvert de la tour, jusqu'à la muraille de la Ville. On étendit pour cela deux poutres de même longueur, vis-à-vis, & à quatre pieds de distance l'une de l'autre. On mit dessus des poteaux debout de cinq pieds de hauteur, qui étoient assemblés en haut par deux sablières, qui soutenoient le comble de la galerie, avec des poutres en travers, qui alloient d'un poteau à l'autre, à chacune, & au milieu des-

quelles étoit un poinçon auquel étoient attachés les contre-fiches, qui soutenoient le toit, qui étoit composé de chevrons couverts de madriers de quatre doigts d'épaisseur. Ces madriers étoient recouverts de mortier & de brique, contre le danger du feu, & du cuir par dessus, de peur qu'en versant de l'eau par en haut on ne détrempât le mortier : & pour la garantir contre les pierres & le feu, on les couvroit de feutre & de mantelets : puis tout à coup on pouffoit le *muscule* sur des rouleaux jusqu'au mur.

Le *musculus* ne différoit de la tortuë, qu'en ce qu'il étoit plus bas & moins large. Il y avoit un certain *muscule*, qui servoit à applanir & battre les terres, & le couvrir de madriers, pour préparer les voyes aux tortuës & aux tours ambulantes, afin qu'elles ne trouvaissent point d'obstacles, & on les avançoit sur le bord du fossé; elles étoient plus longues que larges, & égales à la largeur du chemin.

César distingue fort souvent la tortuë du *muscule testudinibus* & *musculis*, dit-il, quoique souvent ces deux machines ne différaissent entre elles, que dans leur grosseur, car on employoit quelquefois de petites tortuës, mais solides, & fortes de comble, pour régaler la terre du comblement du fossé.

## N

**N** A C E L L E : c'est un petit Bateau dont on se sert pour passer une rivière, & qui n'a ni mâts ni voile.

**N** A D I R : c'est le point du Ciel, qui est directement opposé au Zénith ou point vertical.

**N** A G E : c'est un terme de Batelier, qui signifie un morceau de bois du bachot, où il pose la platine de l'aviron, quand l'anneau de l'aviron est au touret.

**N** A G E R : c'est s'agiter de telle manière, quand on est dans l'eau, qu'on n'aille point au fond. *Nager Ramer*, c'est se servir des avirons pour faire avancer un Vaisseau ou une Chaloupe. *Nager la Chaloupe* : bord : c'est la mener à bord, l'y conduire. *Nager debout*, Rameur qui nage debout, pour dire qu'un Rameur rame sans être assis. *Nager à tant d'avirons par bande* : c'est-à-dire, ramer ou voguer à tel nombre d'avirons de chaque côté. *Nager en arrière* : c'est quand on fait reculer ou arrêter un petit Vaisseau avec un des avirons, ce qui se pratique sur tous les Bâti-

nens à rames , afin d'éviter le revirement , & de présenter toujours la prouë. *Nager* sur le fer. Les Lévanins disent , *nager* sur le fer , quand par le secours de quelques moyennes ancres , ils mettent à la mer ou au large , un Navire , que le vent a jetté à la Côte , ou qu'il faut toüer , pour le faire sortir du Port. *Nager à sec* : on dit *nager à sec* , en parlant d'un aviron dont la pale porte sur la terre , lorsqu'avec une Chaloupe on passe dans un canal étroit. *Nage sec* : c'est un commandement que l'on fait à l'Equipage d'une Chaloupe , afin qu'en nageant , il trempe son aviron de telle sorte dans l'eau , qu'il ne la fasse pas sauter , & qu'il ne mouille pas ceux qui sont auprès. *Nage* qui est paré , c'est un commandement de nager , à qui est prêt : ce qui se fait , lorsqu'il n'est pas d'une nécessité absolue , que tout l'Equipage de la Chaloupe nage tout ensemble. *Nage à faire abattre* : c'est un commandement , que l'on fait aux gens de la Chaloupe , qui toüent au Vaisseau , afin qu'ils nagent du côté où l'on veut que le Vaisseau s'abatte. *Nage stribord* , & scie d'abord , ou *nage bas-bord* , & scie stribord : ce sont des commandemens à l'Equipage d'une Chaloupe , pour faire naviguer la Chaloupe , & gouverner en moins d'espace. *Nage à bord* , c'est pour aller au Vaisseau. *Nage au vent* : c'est un commandement que l'on fait aux gens de la Chaloupe , qui toüent un Vaisseau , de nager du côté d'où vient le vent. *Nage* : c'est un commandement que l'on fait à l'Equipage de la Chaloupe , de nager , ou autrement ramer. *Nage de force* : c'est aussi un commandement fait à l'Equipage , afin qu'il redouble ses efforts.

**NATTES** : c'est un entrelacement de certains petits roseaux fendus , ou d'écorce d'arbres , de dix-huit à vingt pouces en quarré , qu'on fait servir dans les Vaisseaux , comme pour garnir la soute au biscuit , les soutes aux voiles , & le fond de cale du Vaisseau , lorsqu'on charge des grains , car ces *nattes* empêchent l'humidité.

**NAVAGE** : c'est un vieux mot , qui signifie flotte.

**NAVES** : c'est aussi un vieux mot , pour dire Navires.

**NAVETTES** : c'est un petit Bâtiment des Indiens du Moustique.

**NAUFRAGE** : c'est le bris , rapture , fracassement , & perte d'un Vaisseau , qui donne contre des ro-

chers , ou qui coule à fond , & périt par quelque autre voye.

**NAUFRAGÉ** , Vaisseaux *naufragés* , Effets *naufragés* : ce sont les Vaisseaux & les Marchandises qui ont enfoncé au fond de la mer. Il est défendu de receler aucune portion des biens & marchandises des Vaisseaux échoués , ou naufragés. Si les effets *naufragés* ont été trouvés en pleine mer , ou tirés de son fond , troisième partie en doit être délivrée incessamment sans frais , en espèce ou deniers , à ceux qui les auront sauvés , & les deux autres tiers doivent être déposés , pour être rendus aux Propriétaires , s'ils les réclament dans l'an & jour , sinon ils sont également partagés entre le Roi & l'Amiral.

**NAVIGABLE** , eau navigable : c'est une eau qui peut porter des Bateaux ou des Navires chargés , & sur laquelle on peut naviguer.

**NAVIGATEURS** : ce sont ceux qui ont fait beaucoup de voyages , ou des voyages de long cours sur la mer.

**NAVIGATION** : c'est la science de la Marine & la manière de conduire un Vaisseau sur les eaux , particulièrement sur la mer : ce qui se fait par le secours des Cartes Maritimes , des bouffoles , des vents des voiles , du gouvernail , des rames ; à quoi on ajoute les observations de la hauteur du soleil & des étoiles. Ce sont aussi les voyages mêmes , qui se font sur les Mers , sur les Rivières , ou sur les Lacs , dans des Bateaux & des Navires. Belle *navigation* , cela se dit lorsque dans un voyage , on a eu le vent favorable accompagné d'un beau tems. Heureuse *navigation* : ce se dit , lorsqu'on est arrivé au Port , sans avoir couru aucun danger. Bonne *navigation* : c'est celle où on estime juste le fillage d'un Vaisseau.

**NAVIGUER** : les Gens de mer usent de ce mot *naviguer* , pour dire *naviger* : c'est-à-dire , faire route faire voyage par eau , & sur-tout par mer , comme j'ai dit Tome II. *Naviguer* les sinus , *naviguer* les loxodromies , *naviguer* par le quartier : c'est-à-dire résoudre les problèmes nautiques par les tables de sinus par les tables des loxodromies , par un instrument appelé quartier. Cette façon de naviguer , n'est bonne que dans les petites navigations : car dans les navigations de long cours , elles manquent sensiblement. *Naviguer* par le compas de proportion , c'est-à-dire , faire usage de cet instrument pour résoudre les mêmes problèmes



èmes. *Naviguer* sur le plat : c'est se servir d'une Carte, où les degrés de Longitude & de Latitude sont aux. *Naviguer* par le rond, ou *naviguer* par le récit : c'est *naviguer* sur une carte, où les degrés de Latitude vont en croissant en approchant des Pôles, afin de compenser l'inégalité des parallèles. *Naviguer* sur terre, ou dans la terre : cela se dit quand un Pilote a plus estimé de chemin, que son Vaisseau n'a fait, desorte que selon son estime, il est arrivé bien avant dans la terre, quoique son Navire & lui soient encore bien loin en mer. *Naviguer* juste : c'est se trouver effectivement où on croyoit être par estime. Un Pilote qui *navigue* bien, c'est-à-dire, qu'il fait ses réelles de navigation avec exactitude. Un Capitaine qui *navigue* bien, c'est qu'il fait bien mener son Vaisseau. *Officier-Général*, qui *navigue*, c'est-à-dire, qu'il sçait en conduire une Armée navale où une Escadre. *Naviguer* à profit commun. Les Maîtres & Patrons, qui *naviguent* à profit commun, ne peuvent faire aucun voyage séparé, pour leur compte particulier, à peine de confiscation de leurs marchandises, au profit des autres Intéressés.

**N A V I R E** : c'est un Bâtiment de charpenterie, composé de plusieurs pièces, cloué & chevillé de bois de fer, & qui est d'une construction propre à flotter & à être conduit à la faveur du vent, & à l'aide de ses mâts & de ses voiles, par-tout où l'on veut aller sur la mer. On dit à l'égard de la France, *Navire* du Roi, *Navire* de Guerre : à l'égard de la Hollande, *Navire* des Etats des Provinces-Unies, *Navire* du Collège de la Meuse, du Collège d'Amsterdam, &c. *Navires* du Roi. Les *Navires*, que nous appellons *Navires* du Roi, tout court, sont des *Navires* appartenans au Roi, qui sont armés en guerre, & commandés par des Officiers de Marine. *Navire* Marchand : c'est un navire qui va en mer, pour faire seulement commerce. *Navire* en course, c'est celui qui étant armé en guerre. Commission de l'Amiral. *Navire* en guerre & en marchandise : c'est celui, qui étant Marchand ne laisse pas d'avoir Commission pour faire la guerre. *Navire* à Fret : c'est un navire de louage. *Navire* bien armé : c'est un navire fort d'Equipage, & en état de faire la guerre. *Navire* désarmé : c'est un *Navire*, qui est dans le Port, qui n'a ni agrès, ni canon, ni hommes. *Navire* bien armé, c'est lorsqu'un *Navire* a les empatures de ses membrures bien longues, qu'il a de bonnes courbes, le tout bien cloué, chevillé & gournablé. *Navire* enfeillé,

c'est-à-dire , qu'il a son milieu bas , & le devant & l'arrière trop élevés. *Navire* fregaté : c'est un navire qui est long & ras. *Navire* , qui a beaucoup de revers & de largeur : cette sorte de construction , rend le Vaisseau plus propre pour le Combat , mais il en porte plus mal la voile. *Navire* encastillé , c'est lorsqu'il est fort élevé par les hauts. *Navire* dur , c'est celui qui tanque rudement , ou qui gouverne mal. *Navire* doux : c'est un navire qui ne se tourmente point à la mer. *Navire* sale : c'est celui dont la partie qui est dans l'eau , est pleine de mousse ou de coquillages. *Navire* condamné : c'est celui qui n'est plus estimé propre à faire voyage. *Navire* de Ligne : c'est celui qui est affecté pour servir en Corps d'Armée : on dit *Vaisseau de ligne*. *Navire* bâti au quart : c'est celui dont la largeur est la quatrième partie de la quille. *Navire* bât entre le tiers & le quart : c'est celui qui a de largeur entre le tiers & le quart de la longueur de la quille. on dit que le *Navire est pris* , pour dire qu'il a le vent sur les voiles , & qu'il vient au vent , quand on lui veut faire prendre vent devant. Un *Navire* fait tête au vent lorsqu'il fait roidir son cable , & qu'il présente son cauc au vent ou au courant. Un *Navire* qui va de l'avant c'est lorsqu'il marche & fait chemin. Un *Navire* qui fahale au vent : c'est celui qui a son inclinaison à courir du côté du vent. Un *Navire* qui tombe : c'est-à-dire qu'il ne vient pas autant de vent , que feroit un autre , ou qu'il dérive beaucoup. Un *Navire* pris dans le glaces : c'est un Navire qui est enfermé dans les glaces & qui n'en peut sortir. Un *Navire* bien amarré : c'est un Navire qui a de bons cables , & qui en a beaucoup. Un *Navire* abandonné : c'est un Navire quel'on trouve à la mer , ou le long des Côtes , sans Equipage. Le *Navire* gouverne-t-il ? c'est une question qu'il'on fait au Timonier , afin de sçavoir si le Vaisseau a assez d'aire pour sentir son gouvernail. Beau *Navire* en rade : cela se dit d'un *Navire* qui se montre beau & qui navigue mal. Petit *Navire* : les Pilotes appellent petit *Navire* , un instrument de bois qu'ils jettent à la mer , afin de connoître le fillage du Vaisseau.

**NAULAGE** : c'est un vieux terme , pour dire ce que l'on paye au Patron d'un Bâtiment pour le passage.

**NAUMACHIE** : c'est un combat , course ou exercice , qu'on fait sur l'eau. Les Anciens ont souvent donné des *Naumachies* au peuple. Ce spectacle se donnoit dans un cirque environné de portiques & de sièges ;

dit l'enfoncement tenoit lieu d'arène. Cet enfoncement se remplissoit d'eau, par le moyen de plusieurs eaux que l'on ouvroit.

NET : vieux mot : voyez NAVIRE.

NEURE : c'est une espèce de Flute, dont les Hollandois se servent pour la pêche du harang. Elle est d'environ soixante tonneaux : ce terme est le mot François, & celui de buche doit venir du Flamand *buis* : obien il faut que le terme de *Neure* soit pour les bucs du port de trente lastes ou soixante tonneaux seulement, puisqu'il y en a de beaucoup plus grandes : car d'ailleurs la description d'une *neure*, qui est une espèce de petite Flute ou Flibot, convient également à une buche.

NEUTRALITÉ : garder la Neutralité, c'est ne se déclarer ni pour ni contre des Puissances belligérentes, & vivre avec elles dans un parfait accord. Mais l'acte neutralité consiste encore à ne donner aucuns secours à aucune d'elles, directement ou indirectement, soit en hommes, en argent ou en munitions de bouche ou de guerre. Une Puissance, qui par un Traité se avec quelqu'un de ses Voisins, est obligée de lui fournir un certain nombre de Troupes, quand il est en guerre, n'est pas censée garder la Neutralité, ou du moins ce n'est pas une *neutralité* exacte.

L'Histoire nous fait assez connoître que rien n'est plus rare qu'un Prince qui se maintient neutre & inviolable entre deux grandes Puissances. *Bienheureux les Pacifiques* : cela est vrai, dit Bayle, en parlant de Neutralité, *quant à l'autre monde, mais dans celui-ci, ils sont miserables. Ils veulent être marteau, cela fait que continuellement ils sont enclumes à droite & à gauche.* C'est ce qui arriva aux Venitiens en 1701. en voulant se conserver neutres entre les Impériaux & les François. Une Neutralité bien ménagée, est quelque chose de si difficile, que c'est une espèce de miracle quand elle réussit, il faut avoir les qualités du cœur & de l'esprit de Hieron Roi de Syracuse, pour se comporter avec des Puissances en guerre, comme il fit avec les Romains & les Carthaginois. Sa Neutralité lui acquit beaucoup de gloire, & fut très-avantageuse à son pays & à lui-même. On ne doit point souffrir qu'un Prince neutre demeure armé, parce qu'on ne peut s'assurer de lui, & qu'il est toujours en état de prendre un parti selon le succès du vainqueur. On doit l'aller chercher chez lui pour le contraindre à se déclarer.

Il est cent fois meilleur de se déclarer pour un parti,

que de prendre la voie du milieu. On a beau tenir balance dans un parfait équilibre, sans la faire pencher d'un côté plus que de l'autre, on ne le croira jamais, & chaque parti nous regardera comme Ennemi couvert, & par conséquent très-dangereux.

Le Pape Leon X. imagina une *neutralité* d'une espèce toute singulière, voyant François I. & les Suisses engagés dans une guerre pour les affaires du Milanais, il résolut de ne prendre aucun parti, quoique chacun tâchât de le mettre de son côté. Il resta neutre ou plutôt il feignit de l'être. Il fit approcher ses Troupes des frontières du Milanais, sous le prétexte de couvrir l'Etat Ecclésiastique, mais en effet, pour être dans le voisinage des deux Armées, quand elles en viendroient aux mains, & cela afin de tomber à l'improviste sur le victorieux fatigué d'une sanglante bataille, & de le mettre hors de l'Italie, de se rendre Maître de la Lombardie, & de se faire l'Arbitre de l'Italie. Mais les châtiments de conquête & de gloire de Leon X. s'évanouirent. Son armée qui s'étoit approchée de la frontière à la nouvelle que les Suisses avoient été battus & terrassés prit l'épouvante & s'enfuit, comme se sentant la conscience chargée d'un mauvais dessein.

Nous avons dans l'Histoire Ancienne plusieurs exemples de cette espèce de Neutralité. Ceux du parti de Vespasien, dans la guerre d'Othon & de Vitellius avoient eu la même ruse : & les Athéniens, dans la guerre des habitans de Corcyre, contre les Corinthiens : & dans les Historiens de notre tems, nous ne manquons pas de pareils exemples d'une fautive Neutralité.

NEYE, NEYE & NEYÉ : c'est ainsi que quelques-uns écrivent, au lieu de Noyé. Cela se dit d'un Pilote, qui en prenant hauteur ne découvre point assez l'horizon avec l'instrument dont il se sert.

NEZ : le nez d'un Navire : c'est la première partie du Navire, qui finit en pointe : on dit aussi la même chose d'un Bateau. Etre trop sur le nez, Vaisseau qui est trop sur le nez. Quand un Vaisseau est trop sur le nez par sa construction, il faut faire pencher le mât de misaine un peu arrière, afin que l'avant du Bâtiment soit plus déchargé.

NIVEAU : j'ai parlé Tome II. du *niveau* d'eau qui sert pour les travaux des Fortifications. Les Charpentiers pour la construction des Vaisseaux se servent du *niveau*, grand & petit, qui est un instrument, qui sert à poser horizontalement les pièces de bois, & à

néement à dresser & à applanir, tout ce qui doit être horizontal. Il s'est fait plusieurs instrumens, d'une construction & d'une maniere différente pour parvenir à la perfection du nivellement. Les Charpentiers, comme les Maçons ont de différentes sortes de niveaux, des *niveaux* à plomb plein, & des *niveaux* à plomb percé. *Mère à niveau*: c'est non-seulement mettre une ou plusieurs choses de *niveau*, suivant la ligne horizontale, mais encore les mettre à niveau suivant leur pente sur un même lignée inclinée.

**LOCHER**: c'est un vieux terme, qui signifie Pilot. On l'employe encore quelquefois dans les vers. Quelques-uns s'en servent pour dire *Contre-Maître*: c'est dans ce sens qu'il est pris dans l'Ordonnance.

**OCTURLABE**: c'est un instrument dont on se sert pour trouver dans toutes les heures de la nuit, combien l'étoile du Nord est plus haute ou plus basse, que le Pôle.

**ŒUD**: c'est non-seulement la partie de l'arbre palaquelle il pousse ses branches ou ses racines, mais encore certaine bosse ou tumeur, qui est une espèce de maladie, qui vient aux rabougris, & que l'on appelle communément loupes. Les Charpentiers, dans la construction des Vaisseaux doivent bien prendre garde aux nœuds qui se trouvent aux bordages qui doivent servir de ranc-bord.

**NOYÉ**: être noyé, c'est être sous l'eau. On dit la charge de cette hourque, la fit entrer si bas en l'eau, que sa batterie d'entre deux ponts étoit noyée.

**NOYAU**: c'est tout le creux ou le vuide du dedans d'un canon. Sous le *noyau*, on comprend le diamètre de la bouche, la volée, la culasse & la lumière.

**NOIR** de fumée ou noir à noircir: c'est la fumée de la poix résine brulée, qu'on ramasse dans une chambre ou Vaisseau, fermé par en haut & tapissé de peaux de mouton, d'où l'on fait ensuite sortir le noir en les fouant. *Noircir* les mâts & les vergues: on noircit les mâts près des jautereaux, & près de l'étembrai, & on noircit les vergues par-tout. La mixtion dont on noircit est faite de noir de fumée, & de goudron ou huile, & de noir de fumée.

**NOLISSEMENT** ou naulissement, est un terme de Méditerranée, qui signifie la convention qui se fait pour le loiage d'un Vaisseau, c'est ce qu'on appelle sur l'Océan affretement.

**NOMBRE** d'or: c'est une révolution de dix-neuf ans. Voyez **CYCLE LUNAIRE**.

**NORD** : c'est un terme, dont on se sert sur l'Océan, pour signifier le Pôle Septentrional, qui est élevé sur notre horison. Etoile du *nord* est la dernière étoile de la queue de la petite ourse, qui est à deux degrés du Pôle. Être *nord de la ligne*, c'est être au-deçà de l'Equateur.

**NORD** est la partie du monde la plus Septentrionale, à l'égard d'un autre pays. On dit en ce sens, que les Pays-Bas sont au Nord de la France, & on appelle Pays du Nord de la Suède, le Dannemarc, la Laponie, &c. Au *nord* : c'est-à-dire, du côté du nord.

**NORD-VENT** : vent de Nord ou vent de Bise c'est le nom que l'on donne à un vent froid & sec, qui vient du Septentrion, & qui est un des quatre vents cardinaux. *Nord-Est*, ou Galère : c'est un vent collatéral entre le Nord & l'Est, ou autrement, entre le Septentrion & l'Orient. *Nord-Ouest*, c'est aussi un vent collatéral entre le Nord & l'Ouest, ou autrement le Septentrion & l'Occident. *Nord*, *Nord-Est*, *Nord-Nord-Ouest*, ce sont deux vents mitoyens. *Nord-est* & *Nord-ouest*, voyez TOME II.

**NUAGE**, c'est une vapeur humide, qui obscurcit l'air. *Nuage*, qui a le pied dans l'eau, cela se dit d'une nuée qui sort de l'horison, sans que le pied en sorte.

**NUAISON**, c'est tout le tems que dure un vent frais & uni.

**NUE** ou **NUÉE** : c'est un amas de vapeurs élevées en l'air, & qui se résolvent ordinairement en pluie. On dit que les nuées chassent de l'Ouest ou du Sud, ou de quelque autre air de vent, pour dire qu'elles viennent du côté qui est nommé.

## O

**O** ! de Navire : c'est ainsi que l'on crie sur mer, lorsqu'on veut parler à un Navire, dont on ne sçait point le nom : *O ! du Soleil Royal*, hola, ou d'un autre nom, c'est ainsi que l'on crie, lorsqu'on veut parler à un Navire dont on fait le nom. *O ! d'en haut* : c'est ainsi que ceux qui sont sur le pont du Vaisseau, crient ceux qui sont sur les mâts ou sur les vergues. *O ! de Chaloupe*, hola : c'est ainsi que l'on crie, lorsqu'on veut parler à une Chaloupe. *O ! hisse*, *O ! hale*, *O ! saill*, *O ! ride*. Tous ces termes sont criés par un Matelot dans de certains travaux, mais en différens tems, lorsqu'

il faille hisser quelque chose, ou la haler, ou la pousser ou rider. Ce cri se fait pour faire réunir toutes les forces des Travailleurs, afin d'agir de concert : et lorsque celui qui donne la voix prononce un O ! avec une voix lente, chacun se prépare pour l'effort qu'il faudra faire, & en achevant le mot, comme par exemple *Hisse*, tous travaillent à la fois.

**OBSERVÉZ** vos distances : c'est un terme de commandement de l'exercice, qui avertit le Soldat de faire attention au lieu qu'il doit occuper.

**OCCASION** : se servir de l'*occasion* est une marque infailible de l'habilité, & du courage d'un Général d'armée. L'*occasion*, dit Tacite, est la mere des grands événemens : *Opportunos magnis conatibus transitus rerum*. Une victoire décisive & complete nous conduit à une foule d'entreprises & de grands desseins, qui résultent tous de la premiere victoire. C'est ce que nous venons de voir cette année. La Bataille de Fontenoy gagnée sur les Alliés, entière & complete, a conduit le Roi à la conquête de la Flandre Autrichienne, ce Prince a poussé les avantages de cette victoire aussi loin, qu'ils peuvent aller.

Une victoire complete & décisive, qui laisse la campagne toute nue, doit faire courir au loin & au large, & produire un débordement d'un bout à l'autre d'un pays, qui se trouve sans défense, & mener à d'autres victoires : car une seule *occasion* est la source de toutes les autres. Rien n'est plus sujet à propagation, & on ne doit être moins négligé. Une entreprise, qui vient à la suite d'une autre, devient plus aisée à exécuter, quoique plus difficile que ne l'a été la premiere.

Cependant que de grands Capitaines, qui nés avec ces qualités les plus rares, n'ont pas sçu profiter des *occasions*. On croiroit en lisant leurs faits, qu'ils ne savoient que se battre. Braves au-delà de tout ce qu'on peut dire, se battant très-vigoureusement pour la victoire, on les a vus à deux pas de-là se délasser, se reposer, & s'endormir très-profondement pour tout le reste de la campagne, sans rien faire, & sans tirer le moindre fruit de leurs victoires. Leur activité dans une action décisive n'étoit qu'un feu de peu de durée qui s'est éteint & épuisé.

Ce fut le défaut du grand Annibal. On se souviendra du compliment, qui lui fut fait après la bataille de Cannes : il n'étoit pas sans fondement. *Vincere scis, Annibal ; sed victoriâ urî nescis*. Rien ne l'empêchoit de tirer droit à Rome, comme Adherbal Autar dit

compliment lui conseilloit après un si bon coup. S'il y eût marché, ne s'en rendoit-il pas Maître? En prenant ce parti, en saisissant l'occasion de sa victoire il se fût dispensé de donner par la suite tant de combats, & tant de batailles, qui ne déciderent jamais rien.

Gustave Adolphe imita Annibal. Après la bataille de Leipzick, en allant droit à Vienne, il chassoit l'Empereur, effrayé & consterné de la déroute de son armée presque exterminée. Ferdinand n'avoit pas plus de troupes à lui opposer, que les Romains n'avoient à Rome. Il négligea de le faire. S'il eût profité de l'occasion de sa victoire, s'il eût couru à cette conquête, il se fût épargné une grande journée, très-belle, très-glorieuse à la vérité, qui fut celle de Lutzen mais il y périt, ce qui ne lui fût pas arrivé, s'il eût profité de la précédente.

Carthage parmi les anciens est un des grands hommes qu'il y ait eu pour avoir sçû profiter des occasions. Il surprend la Flotte Romaine, enlève quelques Vaisseaux, en brûle un bon nombre d'autres, court à une autre occasion que la fortune lui offre, & en vient bout.

OCCIDENT, ou Oüest, c'est celle des quatre parties du monde, qui est du côté, où le Soleil se couche. Il y a un Occident d'Été, & un Occident d'hiver. Le premier est le point de l'horizon, où se couche le Soleil, lorsqu'il entre au signe de l'écrevisse c'est en ce tems-là que les jours sont plus longs. L'Occident d'hiver est l'endroit de l'horizon où il se couche, quand il entre au signe du Capricorne, c'est en ce tems-là, que les jours sont les plus courts. Ces deux Occidens d'Été, & d'hiver ne sont pas éloignés également en tous pays de l'Occident des Equinoxes. Plus la Sphère est oblique, plus cet éloignement est grand c'est-à-dire que le Pôle est plus élevé sur l'horizon ou que les pays sont plus éloignés de la ligne Equinoxiale. On dit sur mer vent d'Oüest, au lieu de vent d'Occident.

ODAS c'est ainsi qu'on appelle les différens corps ou Compagnies des Janissaires. Ce mot signifie proprement une chambre & est pris du lieu, où ils mangent ensemble. A Constantinople ces chambres sont incrustées de fayance, il y a des Estrades, qu'ils appellent sofas pour s'asseoir, ou dormir. Il y a aussi une cuisine attachée, & toutes les autres commodités pour vivre en société. Ils observent encore le même ord



en campagne pour les chambrées, se servant de Tentes rondes, & particulieres, d'une extrême grandeur, & distinguées par des figures d'animaux.

**O E I L** : ce sont les ouvertures, ou trous, par où plusieurs outils d'artisans sont emmanchés, ainsi l'on lit l'œil de la hache de l'Erminette, &c.

**O E I L** de rouë : c'est le trou rond, par où passe aisieu dans la rouë d'un affût de Canon.

**O E I L** de Bouc : c'est un phénomène, qui paroît comme le bout de l'Arc-en-Ciel, & qui précède quelquefois l'ouragan, ou quelque tempête.

**O E I L D E P I E**, yeux de Pie en terme de marine : ce sont les trous, ou œillets, qu'on fait le long du bas de la voile, au dessus de la ralingue, pour y passer des garcettes de ris. *Oeil*, yeux, ou trous de la pile de la siviadière : ce sont deux trous aux deux bouts d'enbas de la siviadière, par où s'écoule l'eau que la mer jette dans la siviadière.

**O E I L L E T** : c'est une boucle, que l'on fait au bout de quelque corde. *Oeillet* d'étau : c'est une grande boucle, que l'on fait au bout de l'étau vers le haut. C'est par dedans cette boucle, que passe le même étau, après qu'il a fait le tour du ton du mât. *Oeillets* de la tournevire : ce sont des boucles, qu'on fait à chacun des bouts de la tournevire, pour les joindre l'une à l'autre avec un quarentenier.

**O I N T** : c'est pour graisser les rouës des Chariots de Canons, & autres, celles des affûts, & sur mer sur les mâts, les rouets, & diverses autres choses.

**O R D I N A I R E** : l'ordinaire du Soldat est la nourriture que le Soldat prend soir & matin avec ses autres camarades. Les Soldats par chambrées doivent être cinq, six, ou sept, & aucun ne doit être exempt de manger à l'*ordinaire*. A moins qu'ils n'en soient dispensés par les Capitaines, comme tous les Soldats, qui sont de des métiers, & qui travaillent dans les garnisons : on dit vivre à l'*ordinaire*, manger à l'*ordinaire*.

**O R D R E D A N S L E S P L A C E S D E G U E R R E** : ce que j'ai dit sur cet article dans mon second volume est si peu étendu, que je vais entrer ici dans un plus grand détail, & ne rien omettre sur ce sujet.

Le Major reçoit tous les jours l'ordre de celui qui commande, qui lui dit ce qu'il y a à faire pour le lendemain, & lui donne le *mot*, c'est-à-dire le nom d'un saint, & d'une ville. Il est à remarquer que suivant l'Ordonnance du 3. Novembre 1664. & le Règlement du premier Août 1733. celui qui commande

dans un Château, Fort, Réduit, ou Citadelle, de tous les jours envoyer prendre l'ordre de celui qui commande dans la ville, quand même celui-ci seroit d'un rang inférieur au sien, sans que celui qui commande dans la ville puisse pour cela prétendre aucun commandement dans la Citadelle, Château, Fort, ou Réduit, à moins qu'il n'en fût Gouverneur.

Après que les Portes sont fermées, le Major se rend sur la Place, où il trouve les Sergens de la garnison rangés en cercle, avec chacun un Caporal de la Compagnie derrière lui; les Caporaux des Compagnies lorsque les Sergens manquent, se placent hors du cercle joignant les Sergens dans le rang de leurs Compagnies, les Tambours-Majors des Baraillons, à deux pas derrière les Sergens.

A quatre pas du cercle, on place les Caporaux, qui ont suivi leurs Sergens. Présentant leurs armes et dehors; pour empêcher que, qui que ce soit n'approche du cercle, pour écouter l'ordre. Il ne doit entrer dans le cercle, que le Major, l'aide-Major de la place, les Officiers Majors des Régimens, le Caporal de *co* *signe*, du corps de garde de la place portant le falot & celui qui tient le registre de la garde, & des rondes.

Lorsque les Régimens des Gardes Françaises, Suisses, se trouvent dans une place avec d'autre Infanterie, les Sergens de ces Régimens font un cercle à part, où l'on observe la même chose. Mais si ces Gardes Suisses s'y trouve sans celui des Gardes Françaises, les Sergens du plus ancien Régiment d'Infanterie Française, qui se trouve dans la place, & c. fait corps à part avec les Suisses, font un cercle à part avec les Sergens Suisses, les François prenant droite sur eux, & le Major donne l'ordre à ce cercle premier. Ceci est conforme aux anciennes Ordonnances, & confirmé par le Règlement de 1733. dessus cité.

Le Major de la Place avec les Officiers Majors des Régimens, qui assistent à l'ordre, & les autres qui ont déjà dit, dit aux Sergens, & aux Tambours-Majors (s'il y a quelque chose qui regarde ceux-ci) ce qu'il y a à faire pour le lendemain, comme revue, Conseil de guerre, ou autre chose; si quelque Bataillon doit prendre les armes pour faire l'exercice, & tout le reste. S'il y a Conseil de guerre, il demande aux Majors des Régimens le nombre d'Officiers; qui est nécessaire pour le tenir. Il fait ensuite nommer les Officiers, qui doivent monter la garde le lendemain.

eux qui doivent faire la ronde cette même nuit. Il fait tirer leurs rondes par leurs Sergens : il donne ensuite le *mot* aux Officiers Majors des Régimens, & près aux Sergens, en commençant par celui de la première Compagnie, à qui il le dit à l'oreille.

Ce Sergent le donne à celui, qui le suit, & ainsi de un à l'autre, jusqu'à ce que le *mot* revienne au Major par le Sergent de la gauche, ainsi qu'il l'a donné. S'il ne lui revenoit pas, comme il l'a donné, il regarde à quel Sergent il a manqué, le redresse jusqu'à ce que tous le sachent, après quoi il les congédie. Les Sergens doivent être découverts dès qu'on donne le *mot*, jusqu'à ce que le dernier l'ait rendu au Major. Lorsqu'il y a de la Cavalerie dans une place, elle reçoit l'*ordre* du Major de la Place, tout ainsi que l'Infanterie.

Dès que l'*ordre* est donné, & le cercle rompu, les Sergens de chaque Bataillon forment un cercle à part, le Tambour-Major derrière eux ; le Major ou aide-Major du Bataillon leur dit ce qu'il y a à faire pour le détail du Bataillon, & tout ce que le Commandant lui a dit. Pour cela, il faut que le Major aille tous les jours chez le Commandant du Bataillon, quelque temps avant qu'on donne l'*ordre*, lui demander ce qu'il y a de particulier à ordonner. Il est à observer que si le Commandant veut prendre les armes, il faut qu'il en fasse demander permission au Commandant de la Place, lequel le fait dire au cercle général par le Major. Après que le Major du Bataillon a donné l'*ordre* à son cercle particulier, les Sergens vont le porter à leurs Officiers, à qui ils doivent dire bien fidèlement tout ce qui a été dit à l'*ordre*.

Le Major va le porter au Colonel, & l'aide-Major au Lieutenant Colonel, quoique le Colonel soit présent. S'ils n'y sont ni l'un ni l'autre, l'Officier Major qui a été à l'*ordre* va le porter à celui qui commande le Régiment. L'aide-Major de la Place va le porter à l'Inspecteur général. Un Sergent va le porter à l'Inspecteur particulier. L'usage est le même pour l'Ingénieur général ou Directeur des Fortifications, & pour l'Ingénieur particulier. Et le dernier Sergent de la garnison, qui se trouve être de garde va le porter au Lieutenant ou Commissaire d'Artillerie, qui est dans la Place.

Les Sergens, qui sont de garde, n'assistent pas à ce cercle particulier, & ne doivent pas aller porter l'*ordre* à leurs Officiers de Compagnie, mais seule-

ment à ceux avec lesquels ils sont de garde. Il doit y avoir tous les jours un Sergent par Compagnie avec son Caporal à l'ordre : & s'il y en a un de garde, son camarade doit s'y trouver, pour l'aller porter à ses Officiers, & pour le détail de la Compagnie, dont celui qui est de garde, ne doit pas se mêler. Lorsqu'il manque des Sergens à une Compagnie, un Caporal va à l'ordre avec son Fusil. Tous les Sergens doivent avoir leurs Hallebardes, lorsqu'ils vont à l'ordre, & qu'ils vont le porter à leurs Officiers.

Après que le Major de la Place a donné le mot au cercle de l'Infanterie, il le distribue à l'aide Major de la Gendarmerie, s'il y en a dans la Place, & en suite aux Majors de Cavalerie, & de Dragons indistinctement. Pour l'ordre & le détail du service, commence par l'expliquer à l'aide-Major de la Gendarmerie, & aux Majors des Régimens de Cavalerie & de Dragons suivant leur rang.

L'ordre ne se donne point autre part que sur la Place d'armes, à moins qu'il ne fût nécessaire de porter un commandement extraordinaire aux troupes. Le mot des Citadelles, Château, Forts, & Réduits est le même, que dans les Villes, auxquelles ils sont attachés : c'est pourquoi celui, qui y commande envoie tous les jours prendre le mot du Gouverneur de la Ville, ou de celui qui y commande.

**ORDRE A L'ARMÉE.** Il se donne sur le trois ou quatre heures après midi ; lorsque les Majors de Brigade, l'ont reçu du Major général, ils vont le porter à leur Brigadier, & ensuite ils le distribuent aux Majors des Bataillons, qui sont de leur Brigade. Ceux-ci vont le porter à leur Colonel, ou Commandant & reçoivent de lui les ordres particuliers, qu'il a à donner pour le détail du Bataillon ; ils les distribuent ensuite aux Sergens, qu'ils rassemblent en cercle à la tête du Camp. On renouvelle tous les jours, ou tous les deux jours, du moins on le doit faire, les défenses à l'ordre. Les Tambours battent la retraite au moment que le Soleil se couche, & les Sergens ont un grand soin de faire bien éteindre les feux dans tout le Camp.

**ORDRE** que l'on donne à la tranchée. Vers le soir le Major du plus ancien Régiment doit aller prendre l'ordre de l'Officier Général, qui commande l'attaque pour le distribuer aux autres Majors, qui vont ensuite le porter à l'ordinaire à leur Commandant & aux Sergens de leur Régiment. Ils ne s'agissent avec

tr d'exactitude leur recommander ce qu'ils ont à exécuter, sur-tout d'être très-alertes depuis minuit jusqu'au grand jour, & que les Soldats ayent toujours les armes entre les bras.

*R. D. R. E. dans lequel il faut mettre un Bataillon pour combattre.* Lorsqu'un Regiment est obligé de combattre, ce sont des occasions importantes où les bons Officiers brillent & se distinguent infiniment, sur-tout par la vivacité & l'habileté avec lesquelles ils font paroître leur Regiment: pour lors ils s'apperçoivent de quelle utilité il est d'avoir exercé & discipliné leur Troupe, quel avantage a sur un autre un Bataillon qui sçait observer le silence; & exécuter sans confusion les mouvemens qu'on lui commande.

Pour mettre un Regiment dans l'ordre convenable pour combattre, il faut que chaque Bataillon soit en bataille sur quatre rangs de hauteur, la Compagnie de Grenadiers sur la droite, le piquet sur la gauche, & marquer le corps du Bataillon par divisions afin qu'on puisse le faire former & rompre avec facilité, s'il en est besoin par manche, demi-manche, quart, & demi-quart de manche. Le Colonel se met où bon lui semble. Le Lieutenant Colonel se poste au centre du Bataillon, & chaque Commandant naturel des autres Bataillons, est au centre de son Bataillon. Le premier Capitaine de chaque Bataillon est posté sur la droite, & le second sur la gauche.

On met pour la sûreté du Colonel & pour qu'il puisse envoyer ses ordres deux Officiers subalternes à ses côtés & deux Sergens derrière lui: auprès du Lieutenant Colonel & de chaque Commandant de Bataillon, un Officier & un Sergent, & auprès des Capitaines qui commandent l'aile droite, ou l'aile gauche du Bataillon chacun un Sergent. On fait passer à la queue de chaque Bataillon trois Capitaines de serre-file, qui sont le troisième, & les deux derniers, trois Lieutenans en pied, trois Lieutenans en second, & quatre Sergens qui forment un rang entre eux derrière le Bataillon à quatre pas du dernier rang. Le premier & le plus ancien Capitaine de ces trois serre-files, commande le tout & se poste derrière le centre: le second à la droite, le troisième à la gauche; les Subalternes & Sergens entre eux, à l'exception des deux Sergens qui sont sur leur droite & sur leur gauche: lesquels tous ensemble poussent les quatre rangs des Soldats devant eux, après les avoir avertis que le pre-

mier qui lachera le pied sera passé par eux au fil l'épee.

Tous les Sergens sont dispersés, sçavoir un sur chaque aile des rangs qui ferment le Bataillon, trois par les Drapeaux avec chacun un Caporal; en sorte que chaque Officier chargé d'un Drapeau a un Sergent à sa droite, & un Caporal à sa gauche pour le soutenir le défendre: le reste des Sergens est dispersé aux ailes des divisions. Les Drapeaux de chaque Bataillon se tiennent dans le centre entre le second & troisieme rang. Le Capitaine qui tient la droite du Bataillon est entre la premiere & la seconde file des Soldats: celui de la gauche de même entre la dernière, & l'avant dernière file sur la gauche: tout le reste des Capitaines & autres Officiers se partagent entre eux à distance égale, & occupent tout le front du Bataillon: sçavoir les Lieutenans un pied dans le rang des Soldats. Les Capitaines à un pas, & le Commandant à deux, mais dès qu'on s'ébranle pour marcher à l'ennemi & charger, tous les Officiers tant Capitaines que Subalternes, sont dans le premier rang des Soldats, faisant qu'un même Corps avec eux à l'exception du Commandant seul qui peut déborder d'un pas à sa droite & à sa gauche, afin que le Bataillon soit fraizé d'Officiers & de Soldats qui contiennent entre eux le Corps des Soldats.

Les Officiers expérimentés doivent avoir remarqué dans plusieurs occasions que le desordre qui se fait dans les Bataillons ne provient le plus souvent par le bruit que font la plupart des Officiers, voulant se piquer de marcher en avant & d'exhorter les Soldats à les suivre par des discours audacieux, marchent sans ordre & parlent si haut qu'on ne s'entend plus, c'est une faute considérable. Pour l'éviter on doit obliger les Officiers à se tenir dans le rang des Soldats & à les y contenir sans crier: ce qu'ils font facilement, pourvu qu'ils y aient été souvent exercés, observant de mettre leur attention à écouter les commandemens qui leur sont faits, pour les exécuter avec promptitude, afin d'arriver en bon ordre & en force sur l'Ennemi.

On doit marcher à l'Ennemi les armes sur l'épaule, la bayonnette au bout du fusil, les Tambours battant aux champs, jusqu'à trois cens pas ou environ, lorsqu'on est à cette distance, l'on fait le commandement de fusil sur le bras: alors la coutume est de

battre la charge, mais souvent en ce cas les Tambours sont plus embarrassans qu'utiles; en sorte qu'on peut les faire cesser de battre, afin que l'on puisse observer un assez grand silence pour entendre tous les commandemens, que le Commandant ou le Major font: par lors on doit animer sa Troupe en la faisant marcher d'un pas un peu vif à l'Ennemi, essuyant son feu autant qu'il est possible, sans tirer un seul coup. C'est la meilleure maxime & la plus certaine pour combattre avec avantage. Ainsi c'est ce qu'il faut s'efforcer de mettre dans l'esprit du Soldat. L'expérience a souvent fait voir que le mouvement naturel des Soldats d'un Bataillon qui s'est dégarni de son feu, est de s'arrêter d'abord pour recharger: si dans ce tems l'Ennemi continuë de marcher à lui & le charge, il est presque certain que les Soldats se trouvant affoiblis de leur feu, reculent, se mettent en désordre & souvent prennent la fuite, malgré la bravoure de leurs Officiers, qui sont obligés de se sacrifier pour soutenir seuls l'effet de l'Ennemi.

L'attention des Officiers doit donc être d'empêcher les Soldats de tirer; c'est ce que le Major ne sçauroit assez leur recommander, & pour leur en donner moins d'occasion, il faut éviter de leur faire présenter les armes, ni de leur faire faire aucun mouvement qui les mette en état de tirer sans commandement, ce qu'il ne faut faire qu'à bout touchant: néanmoins on est quelquefois obligé de faire tirer quelque poton, soit en marchant ou de pied ferme, ou même le dernier rang en entier en faisant mettre genou sur terre aux trois premiers pour s'en servir les uns après les autres, soit pour gagner du terrain, soit pour se retirer. Mais c'est au Commandant à juger de ce qu'il a à faire selon l'occasion.

Une chose à laquelle il faut que les Majors redoubtent d'attention, c'est de mettre dans l'esprit des Officiers que quand ils sont à la tête ou à la queue de leur Bataillon, ils doivent toujours s'aligner en observant que la droite & la gauche jettent un coup d'œil vers le centre, & que le centre se règle sur sa droite & sa gauche, tant en marchant qu'arrêté, que les Sergens qui sont sur les aîles ou aux divisions contiennent toujours les Soldats dans leurs rangs sans parler, & sur-tout lorsqu'on fait les quarts de conversion.

Le Major n'a point de poste fixe. Il doit être autant qu'il se peut au centre du Bataillon près du Colonel, pour recevoir & faire exécuter ses ordres, se

portant avec une activité extrême par-tout , où le plus pressant besoin le demande , tant pour rallier le Bataillon que pour le faire réformer & le remettre à charge , soit pour prendre un Bataillon ennemi en flanc , en le débordant avec une Compagnie de Grenadiers , un piquet , ou une manche , manœuvre qui fait absolument plier le Bataillon qui est pris en flanc soit pour éviter que l'Ennemi ne déborde le sien par la même manœuvre en lui opposant une force égale & enfin pour faire faire tous les mouvemens que son habileté lui suggère avec l'approbation de son Commandant tant pour attaquer que pour se défendre.

Des Colonels qui n'ont pas une expérience confirmée , quoique remplis de valeur , sont très-heureux quand dans les occasions épineuses ils peuvent être aidés par un Major qui sçait prendre son parti sans hésiter. Ainsi un bon Major jaloux de sa gloire , & pour le bien du service & l'honneur de son Regiment supplée aux choses auxquelles son Commandant pourroit manquer , d'autant plus qu'étant à cheval il peut mieux qu'un autre voir ce qui se passe , & prévenir & réparer le desordre. Si le Regiment a plusieurs Bataillons il doit avoir l'œil à tous pour les faire manœuvrer également , après avoir chargé les Aides-Majors des autres Bataillons , de se régler sur les mouvemens qu'il fait faire au premier.

Il y a des Regimens qui ont la méthode de faire monter à cheval les Officiers de Serre-file , afin qu'ils puissent avec plus de facilité faire marcher les Soldats en avant , les contenir dans leurs rangs & même empêcher de fuir : cette précaution est excellente : on a vu des Regimens renverser les Officiers à pied & il est bien difficile à un Regiment de faire une mauvaise manœuvre , quand tous ces Officiers à cheval s'employent avec vigueur : ce qui est d'ailleurs un grand secours pour les Officiers Majors , parce qu'ils s'entr'aident unanimement.

O R I E N T , est le premier des quatre points cardinaux du monde , & celui où se leve le Soleil quand il est dans l'Equateur , ce qui le fait aussi appeler Orient Equinoxial. Il y a l'Orient d'Été & l'Orient d'Hiver , l'un où le Soleil se leve dans les plus longs jours de l'année , & l'autre où il se leve dans les plus courts. On appelle Orient du Soleil son amplitude orientale , laquelle est l'arc de l'horizon terminé par le point où il se leve , & le point de l'Orient Equinoxial. *Orienter* quelque chose , c'est disposer , situer



gard de l'Orient & des autres points Cardinaux. La bouffole est d'un grand usage pour orienter un plan, ce qui veut dire marquer la situation d'un plan de la terre à l'égard des quatre parties Cardinales du monde. *Orienter* quelque chose : c'est la tourner de telle sorte qu'elle soit dans la situation que l'on souhaite à l'égard de quelque partie du monde. *Orienter* les voiles ; c'est les brasser & situer de manière qu'elles prennent le vent.

**O R M E S.** Par les Ordonnances du 28. Février & du 2. Juillet 1716. les plants d'*Ormes* sont ordonnés à toutes sortes de personnes en Flandres, Artois & Haut-Main, afin qu'on ne puisse à l'avenir manquer d'affûts & de roüages pour l'Artillerie. Lorsque des Passants ou Bestiaux ont endommagé lesdits arbres, lesdits Passants ou Propriétaires de Bestiaux doivent être mis à l'amende.

En mesure que lesdits *Ormes* meurent les Particuliers sont obligés de planter d'autres *Ormes* & non des arbres d'une autre espèce, à moins qu'au dire des Experts la terre ne soit pas propre à les faire venir, auquel cas on plante des arbres de la nature convenable au terroir. Il est permis aux Particuliers de jouir des esmondes desdits ormes sans toucher au tronc, lesquels sont réservés pour parvenir à parfaite maturité, hauteur & grosseur.

Si les Particuliers manquent de faire planter lesdits ormes, il est permis aux Communautés voisines de les faire planter, moyennant quoi elles jouissent des bûchages & des esmondes, & le corps desdits arbres leur appartient au préjudice des Propriétaires des terres où lesdits arbres ont été plantés.

**O R S E :** c'est un terme de Levant pour dire babord ou main gauche. C'est aussi parmi les Levantins un terme de Commandement pour dire au lof, quand on a besoin de ferrer & de tenir le vent. *Orser* : c'est aller à vent contraire par le moyen des rames. Ce terme n'est en usage que chez les Provençaux.

**ORTHODROMIE :** c'est la route en droite ligne que fait un Vaisseau en suivant un des trente-deux vents qui sont marqués sur la bouffole. *Orthodromie* signifie droite course comme loxodromie signifie course oblique.

**ORTIVE**, amplitude ortive, c'est l'arc de l'horizon qui se trouve entre le point où se leve un astre, & celui du vrai Orient où se fait l'intersection de

l'horizon, & de l'Equateur. Il y en a une boréale & l'autre australe ; on dit aussi *Latitude Orbitale*.

**O S S E C**, sentine, c'est en terme de Marine le bas de la pompe où se reçoivent toutes les eaux. Quelques uns croient que comme on entend par ce mot qui sert à mettre le Navire au sec, il a été fait par corruption du mot au sec. On appelle aussi *Offec* sur les rivières l'endroit où s'amassent les eaux du Bateau qu'on vuide avec l'escope.

**O S T R E L I N** : ce mot vient de l'Anglois, & on appelle *Ostrelins* ceux qui sont Orientaux à l'Angleterre. Il se dit particulièrement des villes confédérées dont Lubec est la Capitale.

**O V E R L A N D R E S** : petits Bâtimens qui naviguent sur le Rhin & sur la Meuse, & qui chargent ordinairement de la terre pour faire des ouvrages de la poterie & du verre.

**O U E S T**, ou **O C C I D E N T** : c'est un des quatre points Cardinaux du Monde, c'est-à-dire, du Ciel & de la Terre : le lieu où le Soleil & les autres Astres couchent à notre égard. Voyez **O C C I D E N T**. *Oüest Nord-Oüest* : c'est un des deux vents qui sont entre l'*Oüest* & *Sud-Oüest* : *Oüest-Quart*, de *Nord-Oüest*, c'est le vent qui est entre l'*Oüest*, & l'*Oüest-Nord-Oüest*, parce qu'il est le quart de l'espace entre l'*Oüest* & le *Nord-Oüest*, & qu'il est le plus proche de l'*Oüest*. *Oüest-Quart de Sud-Oüest*, ou *quart de Sud-Oüest* ; c'est le vent qui est entre l'*Oüest* & l'*Oüest-Sud-Oüest*, ainsi nommé parce qu'il est au quart de l'espace entre l'*Oüest*, & le *Sud-Oüest*, & qu'il est plus proche de l'*Oüest*.

**O U R A G A N** : c'est une tempête horrible & très violente. Elle se forme par la contrariété de plusieurs vents, qui soufflant tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, élèvent des flots prodigieux qui se brisent les uns contre les autres. Ces *ouragans* n'arrivoient autrefois que de sept ans en sept ans, mais depuis ils ont été plus fréquents. Ils arrivent ordinairement depuis vingt ou vingt-cinq de Juillet jusqu'au quinze Octobre dans les Isles Antilles. Quand l'ouragan doit venir la mer vient d'ordinaire tout à coup aussi unie qu'une glace, sans faire paroître le moindre soulèvement des eaux sur sa surface, après quoi l'air s'obscurcit & s'étant rempli de toutes parts d'épais nuages, s'enflamme & s'entr'ouvre de tous côtés par d'effroyables éclaircies qui durent assez long tems, & qui se suivent des accidens les plus affreux. Ceux qui sont al-

moüillés dans les rades doivent appareiller au plutôt & s'éloigner des terres pour laisser passer la fureur de l'*ouragan*, en se laissant dériver après avoir mis leur mât de hune & leurs vergues bas. Les Habitans des Isles Antilles se retirent pendant l'*ouragan* dans de petites cabanes bâties sur le modèle de celles des Caraïbes : car on a remarqué par expérience que ces petites hunes de figure ronde qui n'ont point d'autre ouverture que la porte, & dont les chevrons touchent la terre, sont ordinairement épargnées pendant que les maisons élevées sont renversées.

**O U T I L S** : c'est tout instrument dont les Artisans se servent pour l'exécution manuelle de leurs ouvrages. Les Charpentiers de Navire en ont de diverses sortes dont la plûpart sont mentionnés dans ce Supplement suivant leur rang. Il y a aussi beaucoup d'*outils* dans l'Artillerie dont j'ai aussi parlé.

**O U V E R T** : être à l'ouvert d'une passe : c'est être vis-à-vis de quelque chose, comme de l'entrée d'un port, d'une rade, ou d'une rivière.

**O U V E R T U R E** des portes. Les Officiers de Garde aux portes, une demi-heure avant l'heure destinée pour les ouvrir, détachent un Sergent avec deux Fusiliers pour aller chercher les clefs, & lorsqu'elles arrivent ils disposent leur garde avec le même nombre d'hommes armés & sans armes, le Tambour battant aux champs, comme à la fermeture des portes. Ainsi elles s'ouvrent comme elles ont été fermées, à l'exception que lorsque le Capitaine des portes a ouvert la première & passé le premier pont & ceux qui les escortent, l'Officier qui commande la garde de cette porte en fait relever le pont : on en use le même à tous les autres ponts, jusqu'à ce que la découverte ait été faite. Celui qui commande l'avancée de la dernière barrière, doit recevoir les ordres de l'Officier Major de la Place, afin de détacher un ou plusieurs Sergens avec des Fusiliers pour aller faire la découverte.

Il arrive souvent principalement les jours de marché qu'il se trouve à la barrière beaucoup de payans qui attendent qu'elle soit ouverte pour entrer : on doit les faire éloigner de cinquante pas jusqu'à ce que les Batteurs d'Estrade qui sont ordinairement des Cavaliers ou Dragons de la Garnison soient entrés. La découverte faite & les ponts baissés, l'Officier qui commande l'avancée doit faire ouvrir le guichet de la barrière & laisser aller un à un

ceux qui viennent de dehors , observant de les bien examiner & de faire faire la même chose par le configne. Pendant ce tems les Gardes doivent rester sous les armes jusqu'à ce qu'il n'y ait que très-peu de gens qui passent de loin à loin. Cet article est de conséquence , & nous avons des exemples qui nous en prouvent l'importance.

En 1702. l'Electeur de Baviere voulant se rendre maître de la Ville d'Ulm en Suabe , porta ses Troupes pendant une nuit avec une diligence incroyable à un demi-lieuë de cette Ville , où après avoir saisi tous les passages , il fit vêtir un nombre de ses Officiers avec les mêmes habits que portoient les Payfans qui arrivoient de toutes parts pour y entrer un jour de marché. Ces Officiers ainsi travestis entrerent à l'ouverture des portes , s'emparerent des Troupes qui les gardoient & firent par ce moyen pénétrer l'Electeur & ses Troupes qui se rendirent maîtres d'Ulm , par la négligence & le peu de précautions qu'apporterent celles de l'Empire qui avoient mal fait la découverte & qui en gardoient les barrieres & les portes avec trop de confiance.

**O U V E R T U R E** & fermeture des portes chez les Turcs. Les Janissaires dans les Places où ils sont en garnison , ont la garde des clefs pour ouvrir & fermer les portes suivant les loix & les statuts. On ouvre les portes à la pointe du jour , & pour cela deux ou quatre Janissaires se rendent aux portes. Il y a un *Capiggy* ou *Portier* à chaque porte. Ils lui en remettent la clef afin qu'il l'ouvre lui-même en présence de quelques *Azzaps*. En faisant cette fonction le *Capiggy* prononce à haute voix quelques paroles à la louange de Dieu & du Sultan , & dès que la porte est ouverte , redonne la clef aux Janissaires , qui la rapportent où ils l'ont prise.

Pendant le jour les *Azzaps* & même quelques Janissaires font la garde à la porte & demandent rarement le nom des payfans , ni où ils vont. Un peu avant nuit on y rapporte les clefs dans le même ordre. Les *Capigys* les prennent en prononçant les mêmes paroles que le matin en présence des *Azzaps* & des Janissaires , & les remettent à ceux qui doivent les garder.

**O U V R I E R S** pour la Marine : ce sont ceux qui travaillent à quelque partie particuliere d'un Vaisseau & qui ne sont pas Charpentiers. Ce sont aussi tous ceux qui travaillent dans les ateliers de construction à quelque sorte d'ouvrage que ce soit. Les Ouvriers

Journaliers ou travaillant à la journée dans le parc commencent leur travail pendant l'hiver à sept heures du matin & ils finissent à six heures du soir. En Eté ils commencent à cinq heures & finissent à huit du soir. On leur donne une demi-heure le matin pour déjeuner, une heure entière depuis onze heures jusqu'à midi pour le diner, & une autre demi-heure pour la collation qui est retranchée en hiver, & dans ce tems-là les Ouvriers ne font que deux repas. Le déjeuner & la collation se font dans le parc sans qu'il soit libre de sortir pour ce sujet. Les heures du travail & du repos sont marquées par le son d'une cloche, & aucun Ouvrier ne doit quitter l'ouvrage que cette cloche ait sonné.

**O U V R I R**, en terme de Marine : voir l'un par l'autre ou l'un dans l'autre. On dit ouvrir deux points, ouvrir deux clochers, ouvrir deux moulins à vent, c'est-à-dire, qu'on est situé de telle sorte qu'on passe l'un par l'autre, ou l'un dans l'autre les deux objets, comme deux pointes, deux clochers, &c. & à l'au contraire on les voit séparément.

**O X I C R A T** : c'est une portion de vinaigre sur cinq ou six fois autant d'eau. C'est un remède facile & prompt qui sert à adoucir les ardeurs des inflammations, & à guérir les douleurs que cause la trop grande chaleur. On s'en sert pour rafraîchir le canon dans un combat. On en donne aussi quelquefois aux équipages de Vaisseaux.

## P

**P A C I F I E R** : se pacifier, on se sert de ce terme sur mer. La mer se *pacifia* : l'air fut *pacifié* par un grand calme.

**P A G A I E** : c'est le nom que les Sauvages donnent à l'aviron, dont ils se servent pour nager dans une manière de Canot, qu'ils appellent *Pirogue*.

**P A I L L A S S E S**, c'est pour coucher les Matelots : on fournit aux Gardes-Françoises montant la Garde chez le Roi, des *paillasse*, sur le pied de trois Soldats pour une *paillasse* ; & les Soldats, suivant le Règlement du 1. Decembre 1691. ne doivent payer que deux liards chacun pour leurs *paillasse*, pendant leur Garde, soit de trois ou quatre jours : & les Serpens ne peuvent retenir davantage à chaque Soldat, sur peine d'être punis.

**PAILLES** de Bites : ce sont de longues chevilles de fer , qu'on met à la tête des bites , pour tenir le cable sujet.

**PALAN** : c'est un assemblage d'une corde ou de deux , d'un moufle à deux poulies , & d'une poulie simple qui lui est opposée. On s'en sert pour embarquer & pour débarquer les marchandises & autres fardeaux. Une de ces cordes s'appelle *Etague* , & l'autre *Garant*. Le *Palan* , dit un autre Auteur , est la corde qu'on attache à l'étaï ou à la grande vergue , ou à la vergue de misène , pour tirer quelque fardeau , ou pour bander les étais. Il est composé de trois cordes , sçavoir celles du palan , l'étague & la drisse. Il y a des pates de fer au bout , qui descendent en bas , il a trois poulies l'une desquelles est double. Celui du mât de misène ne s'en détache jamais , comme étant du service ordinaire. *Grands palans* : ce sont ceux qui tiennent au grand mât. *Palans* de misène , ce sont ceux qui sont attachés au mât de misène , & qui servent à haler à bord les ancres & la Chaloupe , à rider les haubans &c. *Palan* à Caliorne , c'est la caliorne entière. *Palan* d'étaï , ce sont ceux qui sont amarrés à l'étaï. *Palan* d'amure , c'est un petit palan , dont l'usage est d'amurer la grande voile par un gros vent. *Palans* de bout ce sont de petits palans frappés à la tête du mât de Beupré par-dessous , dont l'usage est de tenir la vergue de siviadière en son lieu , & d'aider à la hisser , lorsqu'on la met à la place. *Palans* de retraite : ce sont aussi de petits palans , dont les Canoniers se servent , pour remettre le canon dedans , quand il a tiré , lorsque le Vaisseau est à la bande. *Palanguer* : c'est se servir de palans , soit pour mettre les fardeaux dans un Vaisseau , ou pour les débarquer. *Palanguer* : c'est un commandement pour faire servir ou tirer sur le palan.

**P A L E** d'aviron : c'est le bout plat de l'aviron qui entre dans l'eau.

**P A L E A G E** : c'est l'action de mettre hors d'un Vaisseau , les grains , les sels & autres marchandises qui se remuent avec la pelle , & l'obligation où les Matelots sont de les décharger. Les Matelots n'ont point de salaire pour le *paléage* & le manéage , mais ils en ont pour le guindage & le remuage.

**P A L M E** : étendue de la main. Les Anciens avoient le grand *palme* & le petit *palme* , qui partageoient le pied en deux parties inégales. Le grand *palme* , qui étoit de la longueur de la main , étoit de douze doigts ou neuf pouces de Roi : & le petit *palme* de quatre

doigts ou trois pouces. On se sert encore aujourd'hui de cette mesure en Italie, & le *palme* y est différent selon les lieux. Le *palme* Romain moderne, est de huit pouces trois lignes & demie : celui de Naples est de huit pouces sept lignes : & celui de Genes, de neuf pouces six lignes. La plus commune étendue du *palme* est de huit pouces. Il faut quatre *palmes*, & quatre cinquièmes, pour faire une aune de Paris. La *palme*, dit l'Auteur, contient cinq doigts, le doigt est la seizième partie du pied ; le pied est de douze pouces, le pouce contient douze lignes, la ligne est l'épaisseur d'un grain de blé ou environ.

**PANTAQUIERES** : ce sont des cordes de moyenne grosseur, qui font un entrelacement entre les haubans de stribord & de bas-bord, pour les tenir plus roides & plus fermes, & pour assurer le mâât dans la tempête, sur-tout lorsque les rides ont molli, elles traversent les haubans d'un bord à l'autre.

**PAPIERS & Enseignemens** : ce sont tous les papiers & manuscrits qui se trouvent dans un Vaisseau. *Papier* de cartouche, ou de gargousse : c'est de gros papier gris, dont on se sert pour faire les gargousses. On le forme sur un moule, puis on l'emplit de mitrailles.

**PAQUEBOT** : c'est le nom des Vaisseaux qui servent au passage de Douvres à Calais, & de Calais à Douvres, de la Brille à Harwich, & de Harwich à Brille, d'Angleterre en Espagne, &c.

**PAR** : c'est une préposition, dont on se sert sur-tout pour dire d'une façon particulière. On dit, nous étions par la hauteur des trente degrés : on n'attaque pas un Vaisseau, quand il est par huit brasses d'eau.

**PARADE** : c'est l'examen que les Sergens, Aides-Majors, Majors & autres, font d'une Troupe commandée pour monter la Garde, ou aller en Détachement.

Faire la *parade* sur mer : c'est orner un Vaisseau de tous les Pavillons qui sont à son bord, & de tous ses drapeaux. On dit aussi *Parer*, les Vaisseaux seront parés de flâmes. Quand dans les Garnisons ou à l'Armée, l'heure est venue de monter la *parade*, les Tambours appellent pour faire prendre les armes, & les Sergens doivent assembler sans bruit, & avec diligence leur Compagnie, & le mettre en bataille dans le rang qu'il doit tenir : si le poste est commandé par un ou plusieurs Officiers, qui se mettront pour lors à la tête, le premier Sergent doit se mettre à l'aîle droite du premier rang, le second à la gauche du dernier, & s'ils sont

plusieurs, ils doivent se mettre aux aîles droites & gauches des rangs, observant de faire bien marcher les Soldats avec un grand silence, ne permettant jamais qu'aucun parle & fume sous les armes. Lorsque la Troupe doit tourner sur la droite ou sur la gauche, s'il n'y a pas de Sergent à l'aîle droite, qui doit soutenir, celui qui est le plus proche, doit s'y porter promptement, rester au pivot, pour que chaque Soldat, qui est à l'aîle du rang, vienne y tourner, sans se jeter ni sur sa droite, ni sur sa gauche, observant que le rang tourne, qu'après que l'aîle qui doit soutenir, est arrivé sur le pivot. Si les rangs viennent à se fausser, le Sergent doit les redresser avec le bout de sa hallebarde sans parler: s'il est suivi par une autre Garde, il doit rester au pivot, jusqu'à ce que le Sergent, qui est à l'aîle du rang qui le suit, & qui va tourner, se soit emparé du pivot pour exécuter la même chose. Peux lors il retourne avec diligence à son poste.

Ainsi tous les Sergens de l'un à l'autre, doivent avoir attention, que leur Troupe, marche bien & tourne dans le même terrain, faisant observer quatre grands points de distance entre chaque rang, & que les Soldats appuyent sur la crosse de leur fusil, & marchent la tête haute avec un regard hardi. Ceux qui sont aux aîles des premiers rangs, doivent de tems en tems regarder derrière eux, pour voir si les rangs ne se faussent point & si personne ne s'y néglige. En ce cas il faut qu'ils s'y portent avec vivacité pour y remédier sans bruit. Les mêmes ceux qui sont aux aîles des derniers rangs voyant devant eux ce qui s'y passe, doivent d'autant plus tenir la main à contenir les Soldats dans leur devoir. En arrivant sur le terrain où l'on se met en bataille pour monter la *parade*, les Sergens doivent après le premier rang dressé, mesurer promptement les autres rangs de l'un à l'autre, à deux hallebardes de distance depuis le talon du Soldat chef de file, jusqu'à l'oreille du foulier du ferre-demi-file, & ainsi du ferre-demi-file au chef-demi-file, & du chef-demi-file au ferre-demi-file. La distance de droite & gauche réglée, ils doivent dresser avec dextérité, diligence & sans confusion, ensuite reprendre leurs postes dans le premier rang, à l'exception de ceux qui commandent certains postes particuliers, à la tête desquels ils doivent mettre un petit pas en avant des Soldats pour défendre à leur tour.

**PARADIS**: c'est la partie d'un port, où les Vaisseaux sont en plus grande sûreté.



**A R C** de Marine : c'est dans un Arcenal de Marine, le lieu où les Magasins généraux & particuliers sont renfermés, & où l'on construit les Vaisseaux du Prince. Après que la retraite a été sonnée, personne ne peut entrer dans l'enclos du *parc* & des Magasins, si ce n'est par un ordre exprès des principaux Officiers du port, & pour quelque affaire extraordinaire. *Parc* d'un Vaisseau, c'est un lieu qui est fait de planches, entre deux ponts, pour enfermer les Bestiaux que les Officiers font embarquer pour leur provision. L'Ordonnance dit, Parcs & Cages de moutons, volailles & bestiaux.

**A R C O U R I R** : dans une action, les Commandans des Corps, des Brigades, & les Officiers Généraux *parcourent* de rang en rang pour animer les Soldats. Sur mer *parcourir* les coutures & changer les écouteaux, c'est les visiter, pour calfater où il en est besoin.

**A R E A U** : c'est une sorte de grande Barque des Indes, qui a le devant & le derrière fait de la même façon. On met indifféremment le gouvernail dans l'un & dans l'autre, quand il faut changer de bord. Ces *pareaux* ou *parees*, dont on se sert vers Cilon, ont beaucoup de rapport aux cagues de Hollande. Ce sont des Bâtimens de charge, qui ne perdent point de vue les côtes. On s'en sert principalement dans la Tutocorie, aux Côtes de Malabar, où les Habitans, qui vivent de l'industrie, qu'ils ont à pêcher les perles, s'appellent *Pareaus*, à cause qu'ils vont à cette pêche avec ce sorte de Bâtiment. Les Corsaires de Malabar se servent aussi d'un Bâtiment à rames, qu'ils nomment *Pro* ou *Pareau* : ce peut bien être le même.

**A R F U M E R** un Vaisseau : c'est faire brûler du goudron & du génévre, & jeter du vinaigre entre les plats d'un Vaisseau. On dit : les Bâtimens & les hommes seront parfumés.

**A R Q U E T** : c'est dans un Vaisseau un petit retranchement fait sur le pont avec un bout de cable ou d'autre grosse corde : on met dans ce retranchement des balets de canon pour les avoir tout prêts quand on en a besoin. C'est aussi le retranchement où l'on tient les balets dans un magasin de terre, comme de marine. Le Commissaire Général de l'Artillerie de la Marine doit tenir la main à ce que les canons & les mortiers, quand on tire des Vaisseaux qu'on désarme, soient portés où ils doivent être ; que les canons de fonte soient séparés de ceux de fer, & rangés par calibres ; que les boulets soient mis dans leurs parquets, & les bom-

bes & les grenades chargées , séparées de celles qui le sont point.

**P A R T** , être à part : c'est sur terre les Officiers Soldats des Troupes Légères , qui ont *part* aux pri qu'ils font sur les Ennemis. Tels sont aujourd'hui Arcquebustiers de Messieurs Grassin , de la Morlière autres , qui sont des Corps de Troupes , composés Dragons , d'Hussards & de Fantassins. On appelle ces Troupes Légères , Partisans.

Être à *part* sur mer : c'est-à-dire , que l'Equipage d'un Vaisseau aura sa part des prises qu'on fera sur les Ennemis. On se sert de la même expression , pour ceux qui vont aux pêcheries , & qui ne reçoivent point de gages , mais ont une certaine part réglée.

**P A R T A G E R** le vent , *partager* l'avantage du vent : c'est louvoyer sur le même rumb de vent , que celui à qui on le veut gagner , ou qui le veut gagner sur vous , & ne pouvoir parvenir à le gagner , quoiqu'on s'efforce sans le perdre aussi , c'est-à-dire , sans tomber sous le vent , mais se maintenir toujours l'un & l'autre.

**P A R T I S** : j'en ai donné l'explication Tome II. P. 171. l'Ordonnance du 30. Novembre 1710. nul Parti d'Infanterie , Cavalerie ou Dragons , ne peut être détaché des Armées , ou sortir des Places , qu'avec un Passeport du Général de l'Armée , ou du Gouverneur , ou du Commandant de la Place. Il ne peut être commandé que par un Officier , avec caractère & commission de S. M. & ne peut être en moindre nombre que de vingt-cinq hommes d'Infanterie , ou de vingt Cavaliers ou Dragons. Ceux qui n'étant point Officiers , & qu'on appelle Volontaires , s'ingèrent de commander un Parti ou même le Détachement d'un Parti , sont réputés gens sans aveu , & comme tels abandonnés à la discrétion des Ennemis : ou s'ils reviennent dans les Places de S. M. ils sont mis au Conseil de Guerre , & punis sévèrement. Il n'est pas permis aux Partisans de déguiser leurs noms & leurs qualités. Ils ne peuvent tirer aucun rafraîchissement des lieux où ils passent qu'en payant : & aucun Soldat , Cavalier & Dragon , ne peut quitter son Régiment , sous prétexte d'aller en Partisan en avoir un ordre par écrit , signé du Colonel ou du Commandant du Régiment.

**P A S** de Calais : *Pas* signifie un Détroit entre deux terres , comme celui qui est entre Calais & Douvres , qu'on appelle le Pas de Calais.

**P A S S A G E R S** : ce sont ceux qui passent sur un Vaisseau , sans être de l'Equipage , & qui pour cet effet

vent leur passage , ainsi qu'il a été convenu.

**PASSE-PORT.** Les Maîtres de Vaisseau des Provinces-Unies , ne vont point en mer , qu'ils n'ayent pas un Congé & Passeport au lieu du partement , lequel *Passe-port* leur est donné par la Régence. Les *Passe-ports* doivent contenir le nom du Maître & du Vaisseau , & quels en sont les Propriétaires , en tout & en partie ; & ces Déclarations du Maître doivent être affirmées par serment.

**PASSER** sous le Beaupré : ce Navire a passé sous notre Beaupré. C'est une maniere de parler , qui veut dire qu'un Vaisseau a passé fort près de l'avant d'un autre. On regarde en mer , comme une civilité , de ne pas passer sous le Beaupré d'un autre quand on y peut passer.

**PASSER** au vent d'un Vaisseau : on dit , passer au vent d'un Vaisseau , lorsqu'on lui gagne le vent.

**PASSE-VOGUE** : c'est un effort qu'on fait de nager plus fort qu'à l'ordinaire.

**PASSE-VOLANT** : comme c'est sur terre un Soldat supposé , c'est aussi sur mer un faux Matelot : d'un Capitaine ou un Maître de Vaisseau fait passer en sa vie pour faire trouver son Equipage complet.

**PASSE-VOLANTS.** Lorsque M. de Pontchartrain entra dans la Marine , il fit ordonner qu'il n'y auroit que les Vaisseaux portant seize canons , qui pourroient naviguer aux Isles de l'Amérique. Pour satisfaire à ce nouvel ordre si gênant , on mit des canons de bois , appellés *passé-volants*.

**PASSEZ** le fusil du côté de l'épée : ce commandement de l'exercice se fait en poussant le bras devant soi , lâchant la main droite , tournant la jambe gauche , avançant le pied droit , & portant la main droite au bout du canon , le pouce le long du canon , le bras droit tendu à la hauteur de l'épaule , les armes un peu éloignées du Corps. Quoique l'Ordonnance ne marque qu'un seul tems pour l'exécution de ce commandement , presque toutes les Troupes en font deux. Au premier tems on pousse le fusil haut en avant , la crosse à la hauteur de la ceinture. Au second tournant sur le pied gauche , & l'on porte la main droite au bout du canon dans la posture qui vient d'être expliquée : il y a apparence que cette façon s'est introduite , parce qu'on a trouvé plus de facilité à partager tous ces mouvemens en deux tems. Les Soldats s'accordent mieux , quand il y a une espèce de repos , qui détermine l'instant de l'action.

**P A T A R A S S E** : c'est une espèce de ciseau froid, dont on se sert pour ouvrir les joints d'en deux bordages, quand ils sont trop serrés, afin mieux faire la couture.

**P A T R O N** : c'est comme je l'ai dit Tome II. Maître ou le Commandant d'un Vaisseau Marchand *Patron* de Barque ou de quelque autre petit Bâtiment c'est la qualité que l'on donne à ceux qui commandent ces sortes de petits Bâtimens. On dit, *Patrons* de Bâtimens, Bateaux & Gabarres. *Patrons* de Chaloupe c'est ainsi que l'on appelle parmi nous certains Officiers Mariniers, qui servent sur nos Vaisseaux de guerre qui l'on donne la conduite des Chaloupes & des Canots. On dit, *Patron* de Chaloupe, & *Patron* Canot.

**P A T T E S** d'ancre : ce sont deux plaques de triangulaires, qui sont soudées sur chaque bout de croisée de l'ancre, & recourbées pour pouvoir mordre dans la terre. La *patte* de l'ancre tourne : c'est que la *patte* quittant le fond tourne en haut, & que jamais va toucher le fond. Laisser tomber la *patte* de l'ancre, c'est mettre l'ancre perpendiculaire à la mer afin de la tenir toute prête à être mouillée. *Pattes* de voiles : ce sont des morceaux quarrés de toile, qu'on applique au bord des voiles, proche de la rélingue pour les renfoncer, afin d'y amarrer les pattes de bouline. *Pattes* d'Aspects : ce sont des pattes de bois qu'on met au bout d'un levier, pour servir à mouvoir les gros fardeaux.

**P A V E S A D E S**. C'étoient de grandes claies portatives, derrière lesquelles les Archers tiroient. Elles étoient en usage long-tems avant Philippe Auguste. Froissart ne les donne pas, comme une chose nouvellement inventée. Le P. Daniel dans son Histoire de la Milice Française, nous les représente sous la figure d'un bouclier, mais M. le Chevalier Folard, dans son Commentaire sur Polybe, nous apprend que c'étoient des mantelets, qu'on rangeoit par lignes parallèles ou par lignes obliques du Camp aux travaux les plus proches du Corps de la Place, derrière lesquelles les Soldats à couvert ouvroient un petit fossé assez profond pour les maintenir droites & fermes.

On les rangeoit dans ce fossé, qu'on couvroit de suite de terre, ce qui se pratiquoit dans les Sièges réguliers ; mais dans les attaques d'insulte, on y étoit avec moins de cérémonie, & les claies étoient petites pour être transportées plus aisément. C'é

*levetranchement portatif*, comme l'appelle le P. Daniel, en usage plusieurs siècles avant celui de Philippe Auguste.

On les appelloit des *pavesades*, ou *tallenas*, parce qu'elles servoient à couvrir. Mais cela ne veut pas dire que ce fussent de vrais pavois. *Procope & Anne Comnène*, font mention de ces sortes d'Ouvrages dans leur Histoire. *Salignac*, dans sa Relation du Siège de Metz, par Charles-Quint, dit que M. de Guise fit mettre des *Pavesades du côté des brèches*. C'étoit donc derrière ces *tallenas*, les plus près de la Ville qu'on mettoit les Archers, qui tiroient continuellement contre ceux qui paroissoient sur les Défenses.

**PAVILLON** : j'ai parlé Tome II. du *Pavillon* qu'on arbore à la pointe des mâts ou sur le bâton d'arrière pour faire connoître la qualité des Commandans des Vaisseaux, & de quelle nation ils sont. Je vais donner ici l'explication des Pavillons des différentes nations de l'Europe, & je commence par ceux de France.

**PAVILLON Royal de France**. Il est blanc semé de fleurs de lis d'or, & chargé d'un écusson des Armes de France, entouré des Colliers des Ordres de St. Michel & du S. Esprit. *Pavillon de l'Amiral de France*. L'Ordonnance du Roi de 1689. porte que le *Pavillon* de l'Amiral de France doit être carré blanc & bordé au grand mât, lorsque l'Amiral en personne s'embarque. *L'Etendart Royal des Galères de France* est rouge, semé de fleurs de lis d'or. *Pavillons des Vaisseaux Marchands François*. La même Ordonnance porte que l'Enseigne de poupe des Vaisseaux Marchands, doit être bleue, avec une croix blanche traversante, & les Armes du Roi sur le tout, ou telle autre distinction qu'ils jugeront à propos, pourvu que leur Enseigne de poupe ne soit pas entièrement blanche. En général, les Vaisseaux Marchands François, portent des *pavillons* de différentes manières d'azur & d'argent. *Pavillon de Calais*, il est bleu, traversé d'une croix blanche. *Pavillon de Dunkerque*, il est de six bandes, mêlées de bleu & de blanc.

**PAVILLON des Etats Généraux des Provinces Unies**. Il est rouge chargé d'un lion d'or, qui tient à sa patte droite un fabre d'argent, & à sa patte gauche un faisceau de sept flèches d'or, dont les pointes & les penes sont d'azur : ce sont les Armes de l'Etat. *Pavillon de Hollande*, il est de trois bandes, la première orangée, la seconde blanche, & la troisième

bleuë. On le nomme aussi le *Pavillon* du Prince. Il a un autre *Pavillon* du Prince, qui est double, c'est à-dire, de neufs bandes, de mêmes couleurs, & arrangées, comme dessus. *Pavillon* de beaupré des Etats Généraux, il est tranché, & taillé d'orangé & de bleu, & coupé d'une croix d'argent avec un écusson en cœur de gueules; au même lion d'or, ci-dessus barré. *Pavillon* de beaupré du Prince, ou de Hollande, il est comme celui des Etats-Généraux, hormis qu'il n'y a point d'écusson. Il y en a encore un autre, qui est gironné d'une autre manière, d'argent de gueules & d'azur. Il y en a encore un autre qu'on appelle simple, qui est gironné d'argent par le milieu de gueules dans les deux pointes du haut, & d'azur dans les deux pointes du bas. Il y a un autre *Pavillon* des Provinces-Unies, qui est chargé de trois lettres P. qui signifient, *pugno pro patriâ*, je combat pour la Patrie. Lorsque le Comte de la Marc vint devant la Brille avec ses Vaisseaux, il portoit dix deniers dans son *Pavillon*, pour montrer qu'il venoit s'opposer à la levée du dixième denier, que le Duc d'Albe vouloit exiger.

PAVILLON d'Amsterdam, il est de trois bandes, la plus haute est rouge, celle du milieu est blanche, & la plus basse est noire. Sur la bande du milieu, sont les Armes d'Amsterdam, de gueules à un pal de sable, chargé de trois sautoirs d'argent: ayant pour cimier une couronne Impériale, & pour support deux lions de sable. *Pavillon* de Hoorn en Nord-Hollande, il est de trois bandes, deux rouges & une blanche au milieu, sur laquelle est une corne de gueules, garnie de cercles d'or, & pendante à un cordon de gueules. *Pavillon* des Isles de Schelling & du Ulbe Il est de dix bandes, qui sont à commencer par la plus haute, rouge, blanche, bleuë, rouge, bleuë, jaune, verte, rouge, blanche & bleuë. *Pavillon* de Zelande, il est de trois bandes, l'une orangée, l'autre blanche, & l'autre bleuë, dont la blanche, qui est au milieu, est chargée des Armes de Zelande, qui sont coupées d'or en chef, au demi-lion de gueules, ou au lion de gueules sortant de trois ondes, ou triangles ondes d'azur, en champ d'argent, en pointe. *Pavillon* de la Ville de Middelbourg, Capitale de la Zelande: il est de trois bandes, l'une rouge, l'autre blanche, l'autre jaune. Le *Pavillon* de beaupré de Middelbourg, est rouge, chargé d'une tour crenelée d'or. *Pavillon* de beaupré de Flessingue dans la même Province, est

rouge,

ge , chargé d'une urne d'argent , couronnée de même. *Pavillon* de beaupré de Terveer dans la même province , est rouge , chargé d'un écuillon de sable , à la face d'argent.

**P A V I L L O N** des Pays-Bas Espagnols , il est de Bourgogne , c'est-à-dire , blanc , traversé d'un stoir , ou d'une croix S. André , bastonnade rouge. Il y a un autre *Pavillon* de Bourgogne , qui est bleu , chargé de la même croix. *Pavillon* de Flandres , il est de trois bandes , l'une rouge au haut , l'autre blanche au milieu , & la troisième jaune. Celle du milieu est chargée d'une croix de Bourgogne de pourpre. Le *Pavillon* de Beaupré de Flandres est jaune , chargé d'un lion de sable , enfermé dans une orle de sable coupée en écuillons , cantonné de huit fleurs de lis de sable , trois au haut , & cinq autour , & surmonté d'une couronne de sable avec trois fleurs de lis aussi de sable pour fleurons. *Pavillon* d'Ostende , il est mi-parti rouge par le haut , & jaune par le bas.

**A V I L L O N** de l'Empire , il est jaune ou d'or , chargé de l'Aigle Impérial de sables à deux têtes , dilaté , langué , becqué & membré de gueules , tenant dans sa serre droite une épée nuë , & dans sa gauche un sceptre : ou selon d'autres dans sa serre-droite une épée nuë & un sceptre , & un monde dans sa gauche.

**A V I L L O N** d'Embden en Oost-Frise , il est de trois bandes , l'une jaune , l'autre rouge , & l'autre blanche. *Pavillon* de Norden , aussi en Oost-Frise , il est bleu , chargé de trois étoiles d'or.

**A V I L L O N** de Breme dans la Basse-Saxe , il est de neuf bandes , cinq rouges , & quatre blanches , chargé , proche du bâton , d'un pal échiqueté , d'argent & de gueules.

**A V I L L O N** de Hambourg , il est rouge , chargé d'une grosse tour d'argent , semée de trois donjons de même. Il y a un autre *Pavillon* de Hambourg , de rouge , chargé de trois tours d'argent , une & deux les uns après les autres.

**A V I L L O N** de Sleefwisk Holstein , il est rouge chargé des Armes de Sleefwisk.

**A V I L L O N** de Dannemarc , il est fendu en corsette rouge , & est traversé d'une croix blanche. Le *Pavillon* des Vaisseaux Marchands est carré. Il y a un autre *Pavillon* de Dannemarc où la pointe de la croix blanche , est échancrée , & fort entre les deux autres pointes rouges.

**A V I L L O N** de Berg , en Norvége , il est rouge

ge, traversé d'une croix d'argent, chargée en cœur d'un écusson d'argent, à un lion de gueules, tenant en sa patte droite une épée d'azur, avec une poignée de sable, & entouré de deux branches d'arbres, avec leurs feuilles de finople en couronne.

**PAVILLON** de Lubec. Il est mi-parti de deux bandes. La plus haute est blanche, & la plus basse est rouge.

**PAVILLON** de Wismar. Il est de six lèzes rouges, & blancs : la première du haut rouge.

**PAVILLON** de Rostoc. Il est de trois bandes. La plus haute est bleuë, celle du milieu est blanche, & la plus basse est rouge.

**PAVILLON** de Brandebourg. Il est blanc chargé d'un Aigle de gueule, tenant dans sa serre droite une épée d'azur à la poignée de sable, & de sa serre gauche un sceptre d'or. Il y a un autre *Pavillon* de Brandebourg, qui est de sept bandes, quatre blanches, & trois noires, chargé d'un écusson d'argent à un aigle de gueules.

**PAVILLON** de Stralsund en Poméranie, il est rouge, chargé du soleil d'or.

**PAVILLON** de Stetin. Il est mi-parti : le haut est blanc, chargé d'une bissette de gueules, & le bas est rouge, chargé d'une billette d'argent.

**PAVILLON** de Dantzig en Prusse. Il est rouge chargé proche du bâton, de deux croix d'argent, l'une sur l'autre, la plus haute couronnée de même. Il y a un autre *Pavillon* de Dantzig rouge à quatre cantons d'argent, deux & deux, couronnées de même.

**PAVILLON** d'Elbing aussi en Prusse. Il est mi-parti, la bande du haut est blanche, chargée d'une croix de gueules, & la bande du bas est rouge chargée d'une croix d'argent.

**PAVILLON** de *Coningsberg*. Il est de six lèzes noirs & blancs, la première du haut noir.

**PAVILLON** de Courlande. Il est rouge, chargé d'un cancre de sable. Il y a un autre *Pavillon* de Courlande, qui est mi-parti : la bande du haut est rouge, & la bande du bas est blanche.

**PAVILLON** de Riga. Il est bleu traversé d'une croix jaune, ou d'or, chargée au milieu, ou en cœur d'un écusson de gueules aux deux clefs d'argent adossées, & passées en sautoir.

**PAVILLON** de Revel. Il est de six lèzes rouges & blancs, la première du haut est bleuë.

**PAVILLON** de Pologne. Il est rouge, chargé



un bras , qui sort d'un nuage d'azur , tenant au  
 point une épée d'argent. A la poignée de sable , vêtu  
 jusqu'au coude de toile blanche avec une manchette  
 d'or.

**PAVILLON** de Moscovie. Il est de trois ban-  
 des. La plus haute est blanche , celle du milieu est  
 bleue , & celle du bas est rouge. Celle du milieu est  
 chargée d'un aigle à deux têtes éployée d'or , couron-  
 née d'une couronne imperiale , chargée en cœur d'un  
 S. Georges d'argent sans Dragon. Il y a encore un autre  
**Pavillon** de Moscovie , qui est de trois  
 bandes de même couleur que ces premières , traversé  
 d'une croix de S. André bleue. Il y a encore un autre  
**Pavillon** de Moscovie , qui est traversé d'une croix bleue ,  
 la pointe du haut du **Pavillon** proche le bâton étant  
 blanche , la pointe du haut à l'autre bout , rouge ; la  
 pointe du bas proche le bâton rouge , & la pointe du  
 bas à l'autre bout blanche. C'est à dire qu'il est écar-  
 telé d'une croix d'azur , au premier quartier , & au  
 quatrième d'argent , au second & au troisième de-  
 vant.

**PAVILLON** de Suède. Il est fendu , & est bleu ,  
 traversé d'une croix d'or , dont la pointe qui vient dans  
 le haut se termine en sort en chancre. Les Vaisseaux marchands  
 ont le **Pavillon** quarré.

**PAVILLON** Royal d'Angleterre. Il doit être  
 blanc , ou d'or , selon M. Desroches ; mais blanc , ou  
 d'or , selon les Auteurs Flamans , chargé d'un écus-  
 son écartelé d'Angleterre , d'Ecosse , de France &  
 d'Irlande. Il ne peut être porté , que par le Roi , ou  
 par sa Commission. Il y a un autre **Pavillon** Royal d'An-  
 gleterre , parti , & coupé tout entier , ou écartelé en  
 quatre. Le premier quartier , & le quatrième sont  
 blancs & coupés , au premier & au quatrième de-  
 vant , au second , & au troisième d'Angleterre. Le  
 premier quartier du **Pavillon** est d'Ecosse , & le qua-  
 trième d'Irlande. Il étoit aussi chargé en cœur d'un  
 lion de Nassau sous le Roi aujourd'hui regnant ,  
 à dire d'azur semé de billettes d'or. Au lion d'or  
 sur le tout.

**PAVILLON** d'Angleterre , qu'on nomme l'u-  
 niversel , il est de gueule avec ces paroles en Anglois :  
 FOR THE RELIGION PROTESTANTE ,  
 FOR THE LIBERTY OF THE ANGLE-  
 S. **Pavillon** d'Amiral d'Angleterre. Il est rou-  
 ge chargé d'une ancre d'argent mise en pal , attalin-  
 gée & entortillée d'un cable de même. Lorsque

les Armées Navales des Anglois sont divisées en trois Escadres , & en neuf divisions , chaque Escadre a son Amiral , & chaque Amiral a son *Pavillon* , qui donne le nom à l'Escadre , si-bien que l'Escadre du premier Amiral , dont le *Pavillon* vient d'être blasonné , s'appelle l'Escadre rouge. Les autres se nomment l'Escadre blanche , & l'Escadre bleuë. Le *Pavillon* de l'Escadre blanche est blanc au franc quartier à une croix de gueules , & celui de l'Escadre bleuë est bleu au franc quartier d'argent à une croix de gueules. *Pavillon* de beaupré d'Angleterre qu'on nomme Jac , ou Jaque. Il est bleu , chargé d'un sautoir d'argent , & d'une croix de gueules bordée d'argent. M. Desfroches dit que le sautoir d'argent est bordé de gueules. *Pavillon* des Vaisseaux Marchands Anglois. Il est rouge au franc quartier d'argent , chargé d'une croix de gueules. *Pavillon* d'Ecosse , il est bleu au franc quartier d'argent , chargé d'une croix de gueules. Il y a un autre *Pavillon* d'Ecosse , qui est rouge au franc quartier d'azur , chargé d'un sautoir , ou croix S. André d'argent. *Pavillon* d'Irlande. Il est blanc chargé d'une croix de S. André de gueules.

**PAVILLON** d'Espagne. Il est blanc chargé d'écü des Armes du Royaume. Il y a un autre *Pavillon* d'Espagne , blanc , chargé d'un écusson écartel de Castille , au premier & au quatrième , & de Leo au second & au troisième. C'est le *Pavillon* , que les Galères d'Espagne , qui tiennent le premier rang portent aussi. *Pavillon* des Vaisseaux Marchands Espagnols. Il est de trois lez. Le plus haut est rouge , celui du milieu est blanc , & le plus bas est bleu.

**PAVILLON** de Portugal. Il est blanc , chargé des armes du Royaume de Portugal. Autre *Pavillon* de Portugal. Il est blanc , chargé d'une Sphère céleste d'or , surmonté d'une Sphère du monde d'azur avec un horizon d'or , & une croix de pourpre au dessus. Ce *Pavillon* & les deux suivans sont ceux qui portent les Vaisseaux qui vont aux Indes. Autre *Pavillon* de Portugal. Il est blanc , chargé d'une Sphère céleste de pourpre , avec deux croix de gueules au côté , & une de même au-dessus , placée sur une Sphère du monde d'azur avec un horizon d'azur , & au milieu de la Sphère céleste est une autre Sphère du monde d'azur sur un pilier d'or. Autre *Pavillon* de Portugal. Il est blanc , chargé vers le bâton des mêmes armes du Royaume , & d'une Sphère céleste de pourpre au milieu , surmontée d'une Sphère du monde

e d'azur, avec un horizon d'or, & une croix de gueules au-dessus, soutenuë par un pilier d'or, & ayant deux boules d'or; & vers l'autre bout il y a au côté de la Sphère un Moine vêtu de noir, qui tient une croix de gueules en sa main droite, & un hapelet en sa gauche. Autre *Pavillon* de Portugal. Il est écartelé d'une croix noire, ou de sable, bandé de huit bandes à chaque quartier, rouge, bleu, & blanc, le premier en franc quartier, chargé d'une croix blanche.

PAVILLON de Port-à-port. Il est d'onze bandes, six vertes, & cinq blanches.

PAVILLON de Savoye. Il est rouge, traversé d'une croix d'argent, qui le divise en quatre quartiers, dans chacun desquels est une de ces quatre lettres:

E. R. T. qui s'expliquent: *Fortitudo Ejus Rhodum tenuit*. Sa valeur a sauvé Rhodes. Autre *Pavillon* de Savoye. Il est blanc chargé d'une image de Notre-Dame.

PAVILLON de Genes: Il est blanc traversé d'une croix de gueules.

PAVILLON de Monaco, ou Morgue. Il est blanc chargé d'un écusson fuselé d'argent & de gueules.

PAVILLON de Modene. Il est rouge écartelé d'un aigle blanc, ou d'argent.

PAVILLON de Toscane. Il est blanc chargé d'un écusson des Armes du Grand Duc. Autre *Pavillon* de Toscane. Il est blanc chargé d'une croix de S. Etienne, qui est de gueules à la bordure d'or, & de la même figure que celle de Malte.

PAVILLON de Livourne, ou Ligourne. Il est blanc, chargé d'une croix de gueules, dont les bouts se terminent en demi-lune, & à chacun desquels il y a une boule.

PAVILLON du Pape. Il est blanc, chargé des images de S. Pierre, & de S. Paul, celle de S. Pierre tenant dans sa main droite deux Clefs, passées en sautoir, & ayant un Livre sous sa main gauche; & celle de S. Paul tenant en sa main droite un Livre, & en sa gauche une épée. Les flâmes sont de trois bandes, l'une blanche, l'autre jaune & l'autre rouge.

PAVILLON de Venise, ou de S. Marc. Il est rouge, chargé d'un lion ailé d'or, placé sur une petite bande d'azur, tenant en sa patte droite une croix d'or, & en sa gauche un Livre, où sont écrits ces mots: *Pax tibi, Marce, Evangelista meus*. Autre *Pavillon* de Venise. Il est semblable à ce premier, hormis que le lion tient en sa patte droite une épée

d'azur , à la poignée de sable. Autre *Pavillon* de Venise. Il est blanc chargé du même lion.

PAVILLON de Raguse en Dalmatie. Il est blanc , chargé d'un écusson , où est le mot *libertas*.

PAVILLON de Sicile. Il est blanc chargé d'un aigle de sable.

PAVILLON de Malte. Il est blanc , chargé d'une croix de Malte rouge , c'est-à-dire d'une croix patée à huit pointes. Autre *Pavillon* de Malte. Il est rouge traversé d'une croix blanche.

PAVILLON du Grand-Seigneur Turc. Il est vert chargé de trois croissans d'argent , dont les pointes se regardent. M. Desroches dit qu'il est rouge chargé de ces trois Croissans , ou bien d'un seul. Il ne se peut porter que par le Grand-Seigneur , ou par commission. Autre *Pavillon* Turc. Il est bleu , chargé de trois croissans d'argent , dont toutes les pointes sont en dehors. Autre *Pavillon* Turc. Il est rouge chargé de trois croissans d'argent , rangés comme ce dernier. Il y a divers *Pavillons* de Turquie , qui sont différemment distingués , mais tous par ces trois couleurs , la rouge , la blanche , & la verte , & ils sont chargés de divers lettres noires. *Etendard* des Galères Turques. Il est rouge , & se termine en pointe.

PAVILLON de Tripoli en Barbarie. Il est vert selon M. Desroches , & en pointe , un peu plus longue , que celle des autres *Pavillons* de Barbarie , qui se terminent tous en pointe.

PAVILLON d'Alger. Il est hexagone , rouge avec un Marmot , ou tête de Turc coiffée de son turban.

PAVILLON de Salé. Il est rouge & se termine en pointe.

Au Japon les Fnés qui en sont les plus considérables bâtimens , ne portent point de *Pavillons* , si ce n'est quelquefois un petit *Pavillon* de poupe , où sont les armes du Seigneur du lieu , ou du lieu même , d'où les Vaisseaux ont fait voiles.

Les Jonques de Nanquin portent au grand mât un *Pavillon* tout droit , qui est blanc & rouge , & un rouge au mât d'avant , avec deux Enseignes de poupe , qui sont grises , bleuës , rouges & blanches. Elles ont aussi deux *Pavillons* de beaupré , qui sont de pourpre ; les flâmes sont rouges , blanches , bleuës , & le *Pavillon* du grand mât qui traverse , est jaune , rouge & bleu.

L'Empereur de la Chine , qui entretient plusieurs

ottes entières pour assurer la Navigation , leur fait porter des *Pavillons* , où sont ses armes , sçavoir un dragon à cinq griffes à chaque pate , & ces *Pavillons* sont tellement respectés , que tous les Vaisseaux ne se rencontrent devant eux se retirent.

Linschot a écrit que dans les *Pavillons* des Chinois on voit des étoiles , & des demi-lunes , mais il s'est trompé. Il est vrai qu'il y en a , qui ont une espèce de croix ronde , qui est divisée par deux couleurs , une partie étant rouge , & l'autre jaune. Au tour de ces croix , il y a huit marques , ou caracteres , dans la moitié desquels il y a six points à chacun , & une croix au-dessus. Leurs flâmes sont fenduës par le bas , & sont noires par le haut & par le bas , & grises au milieu , étant faites d'une toile de coton bien fine.

L'an 1662. lorsque l'Amiral Bort fut envoyé de Batavia à la Chine avec une flotte considérable pour aller aux Tartares à reprendre les Isles d'*Elimoi* , & d'*Meimoi* , les *Jonques* des Tartares , qui se joignirent aux Hollandois , portoient les *Pavillons* suivans : sçavoir les *Jonques* de *Samglemon* Gouverneur de *Fokien* portoient un *Pavillon* noir , où il y avoit une pleine lune de gueules , ou rouge , car on ne porte jamais de demi-lune.

La *Jonque* de *Matthithelaiias* , qui étoit son Lieutenant portoit des *Pavillons* jaunes , & des flâmes blanches , & les *Jonques* , qui étoient sous lui portoient un *Pavillon* blanc , où il y avoit une lune. Ses Mandarins portoient un *Pavillon* vert , où il y avoit une lune rouge , avec une flâme rouge.

*Suntokquon* Amiral de *Lipoui* , portoit des *Pavillons* bleus , & il y avoit une lune noire avec des flâmes blanches. *Sulavia* portoit des *Pavillons* verts , où il y avoit une lune rouge. *Schvunluvvan* portoit des *Pavillons* rouges où il y avoit une lune noire. *Quobovia* portoit des *Pavillons* rouges , où il y avoit une lune blanche , ou d'argent. *Jan Sumpin* portoit des *Pavillons* verts. *Goo Sumpin* portoit des *Pavillons* noirs , & des flâmes bleuës. Toutes les *Jonques* avoient un cercle noir dans leurs voiles , dans lequel cercle il y avoit une lettre noire. Le nombre des *Jonques* , qui étoient sous ces Commandans Tartares & qui livrerent le combat aux Rebelles Chinois sous le nom de l'armée des provinces-Unies étoit d'environ deux cents.

**P A V I L L O N** quarré. C'est celui qui a la figure d'un quarré long. Il n'y a que les Officiers Généraux qui puissent le porter au haut des mâts , ou

celui qui a ordre du Roi. *Pavillon* de poupe, enseigne de poupe, c'est celui, qui est porté sur l'arrière du Vaisseau. *Pavillon* de beaupré, c'est un petit Pavillon, qui se porte sur le mâât d'avant, ou de l'avant.

Le Bâton de Pavillon du grand mâât ; ou de l'Amiral doit être d'une septième partie plus long que le grand Perroquet sur lequel il est arboré, mais doit être d'une sixième partie moins épais. Le bâton de Pavillon du mâât de misene, ou du Vice-Amiral doit être aussi d'une septième partie plus long que le Perroquet de misene, & son épaisseur doit être proportionnée. Le bâton du *Pavillon* de Lartimon ou de contre-Amiral doit être d'une sixième partie plus court & d'une moitié plus mince que le Perroquet sur lequel il est arboré. Le *Pavillon* de beaupré ne s'arborer qu'aux jours de réjouissance & de parade, & pour faire reconnoître le Vaisseau par d'autres Vaisseaux. Son bâton doit avoir les trois quarts de longueur & la moitié de l'épaisseur du Perroquet de beaupré.

Le *Pavillon*, ou l'enseigne de poupe est commun à toutes sortes de Vaisseaux, & chacun a la liberté de le mettre. Son bâton ou sa garde doit être de la longueur, & de l'épaisseur qui est ci-dessus marquée pour le bâton du Pavillon du grand mâât: Il semble qu'il seroit plus raisonnable que ce Pavillon & son bâton fussent plus grands que ceux du grand mâât, parce qu'ils sont plus bas, & qu'ils peuvent tenir plus ferme: mais ils se trouvent assez grands, & paroissent même beaucoup plus grands que les autres, qui étant guindés haut en paroissent beaucoup plus petits. Les bâtons des *Pavillons*, qui s'arboient sur des mââts de hune doivent être plus longs, que ne seroient les Perroquets: mais ceux qui se mettent sur les Perroquets d'artimon doivent être plus courts que les Perroquets. Les bâtons de giroüettes, auxquels les giroüettes sont attachées, doivent avoir un quart de la longueur du mâât de hune, ou du Perroquet, sur lequel ils sont arborés & ils doivent avoir assez d'épaisseur pour remplir la place du bâton de Pavillon. Les Anglois les tiennent unis depuis le dessus du choquet jusqu'en haut: mais les Hollandois y font un petit ton par le haut lequel nom de petit *Ton*, qui est en Hollandois comme en François, on prétend venir d'une Tonne ou Tonneau, qu'on mettoit autrefois au haut des mââts pour tenir le gabier, ou la Sentinelle.

**PAVILLON** de conseil , c'est un petit Pavillon ,  
 qu'on arbore à bord du Commandant , quand il veut  
 venir en conseil. Ce Pavillon est blanc chez les Hollan-  
 dis.

**PAVILLON** de combat , *Pavillon rouge*. On ne  
 s'en sert plus en France. Il ne peut être arboré sur  
 les Vaisseaux de S. M. aucuns Pavillons , flammes , ni  
 enseignes de poupe , que de couleur blanche , soit  
 pendant la navigation , ou dans les combats. Il leur  
 est seulement permis de se servir de la couleur rouge ,  
 & d'autres pour les signaux. On met ordinairement neuf  
 veilles au Pavillon rouge.

**VAISSEAU PAVILLON** : c'est le Vaisseau ,  
 qui est commandé par quelqu'un des Officiers Géné-  
 raux , qui ont droit de porter *Pavillon* dans une armée  
 navale , & qui d'ordinaire sont accompagnés de Vais-  
 seaux seconds , ou de Vaisseaux Matelots. Il y eut à  
 la *Hogue* des Vaisseaux brulés , qui auroient pu se  
 sauver , s'ils n'avoient pas trouvé plus à propos de sui-  
 vre leur *Pavillon*.

**PAVILLON** en Berne. Mettre *Pavillon* en Ber-  
 ne. On met l'enseigne de poupe en Berne en mettant  
 toute sa longueur ensemble , & la hissant tout au haut  
 du bâton , & l'autre bout du *Pavillon* prend vers l'eau ,  
 de manière qu'il ne peut voltiger que tout ensemble ,  
 comme s'il étoit rollé. L'usage de ce *Pavillon* en Ber-  
 ne est de servir de signal , soit pour appeler la cha-  
 que du Vaisseau , si elle n'est pas à bord , ou pour  
 demander du secours.

*Amener Pavillon* , c'est le baisser ou le mettre bas  
 avec respect , ce qui est la plus grande soumission qu'un  
 Vaisseau puisse rendre à un autre quand il le rencon-  
 tre. Les Vaisseaux des Officiers Généraux qui sont  
 obligés d'*amener le Pavillon* , abaissent celui qui mar-  
 que leur rang. Les autres Vaisseaux tant de Guerre  
 que de Marchands , amènent celui qui est arboré à leur  
 poupe.

*Faire Pavillon blanc* , c'est arborer un *Pavillon*  
 blanc en signe de paix , lorsqu'on veut entrer en traité  
 avec quelque Nation ennemie & suspecte. On le fait  
 aussi quand on demande quartier. *Faire Pavillon*  
 d'Angleterre , faire *Pavillon* de France , c'est arborer le  
*Pavillon* d'Angleterre , & arborer le *Pavillon* de Fran-  
 ce. *Embrasser le Pavillon* , c'est rassembler le *Pavillon*  
 de tous les bras d'un Matelot , qui se tenant auprès du  
 bâton du *Pavillon* , fait du *Pavillon* une espèce de  
 gort , le ramassant d'une embrassade , lorsqu'il est

déployé. On a introduit cet usage de notre tems par quelques Nations du Nord pour remédier aux contestations qui arrivoient touchant les saluts de mer. C'est une sorte de temperament entre amener le Pavillon & le laisser arboré.

**PAVILLON** de Chaloupe : c'est un Pavillon carré que les Officiers Généraux ou les Capitaines des Vaisseaux portent dans leurs Chaloupes lorsqu'ils y sont.

**PAVOISER**, pavier ses Navires : c'est entourer le bord d'un Vaisseau d'un tour de drap ou d'une toile large d'une aune, c'est-à-dire, aune de France ce qui se fait aux jours de réjouissance & de combat tant pour l'ornement que pour ne pas laisser voir les Soldats. Quelques-uns veulent que cela vienne d'une coutume des Anciens, qui lorsqu'ils avoient envie de combattre rangeoient leurs pavois sur les bords de leurs Vaisseaux, afin de pouvoir se cacher derrière.

**PAUSES** : ce sont des Bateaux fort larges & fort longs, dont les Etrangers se servent à Arcangel & à Moscovie pour porter les marchandises à bord.

**PEAUX** de mouton : on s'en sert pour garnir les hunes. Les *peaux* de mouton non apprêtées servent à garnir dans d'autres endroits.

**PAYE**. Par les Ordonnances du 20. Decembre 1686. & du 2. Juillet 1716. il est défendu aux Capitaines & Officiers de promettre aux Cavaliers, Soldats & Dragons une paye plus forte que celle portée par les Ordonnances de Sa Majesté, à peine d'être cassés ; & Sa Majesté veut & entend que tout Cavalier, Dragon ou Soldat qui en dénonce un autre, qui il est donné dans les prêts une *paye* plus haute que son congé lui soit délivré sur le champ par le Commissaire des Guerres avec la somme de trente livres aux dépens du Capitaine, pour lui donner le moyen de se retirer chez lui. Ceci est conforme à l'Ordonnance du 20. Juin 1714. Il y a plusieurs Ordonnances de nos Rois portans Règlement touchant le payement des Troupes. La dernière est du 1. Decembre 1738.

**PAYE** du Regiment des Gardes Françaises. Par cette Ordonnance il est payé aux Capitaines des Compagnies des Grenadiers des Gardes Françaises trois cens soixante livres huit sols par mois : de Lieutenant : cent dix livres huit sols quatre deniers : chaque Soulieutenant : soixante-treize livres six sols huit deniers à chaque Enseigne : quarante livres



huit deniers à chacun des cinq premiers Sergens :  
 ente-huit livres quinze sols au fixième Sergent : vingt-  
 eux livres quinze sols à chaque Anspessade & Tam-  
 bour : seize livres quinze sols à chaque Grenadier. Pa-  
 villes seize livres quinze sols pour la paye du Major :  
 dix livres quinze sols pour celle du Commissaire : &  
 seize livres quinze sols pour chacune des doubles  
 payes que Sa Majesté accorde au Capitaine quand sa  
 Compagnie est complete.

Il est payé à chaque Capitaine des Compagnies de  
 fusiliers deux cens cinquante livres par mois : cent  
 dixante-dix livres seize sols huit deniers au Lieute-  
 nant : quatre-vingt-cinq livres huit sols quatre deniers  
 au Soulieutenant : cinquante-cinq livres à chaque En-  
 seigne : trente-cinq livres dix-huit sols quatre deniers  
 aux quatre premiers Sergens : trente-quatre livres  
 quatre sols deux deniers à chacun des deux autres :  
 dix-huit livres dix-huit sols quatre deniers à chaque  
 Corporal : dix-sept livres cinq sols à chaque Anspessa-  
 de & Tambour : quatorze livres quinze sols à chaque  
 fusilier : pareilles quatorze livres quinze sols pour la  
 paye du Major : dix livres quinze sols pour celle du  
 Commissaire , & pareilles dix livres quinze sols pour  
 chacune des douze payes de gratification que Sa Ma-  
 jesté accorde au Capitaine , quand sa Compagnie est  
 complete. Pour les Officiers de l'Etat Major de ce  
 Regiment ils sont payés de leurs appointemens suivant  
 les Etats que Sa Majesté en fait expedier.

**P A Y É** du Regiment des Gardes Suisses. Chaque  
 Compagnie des Gardes Suisses est payée à raison de  
 vingt livres six sols par mois pour chaque homme , &  
 pour chacune des vingt-sept payes de gratification que  
 Sa Majesté accorde au Capitaine lorsque sa Compagnie  
 est trouvee complete. Le Capitaine reçoit la somme de  
 cent quarante-deux livres deux sols par mois pour  
 appointer les porte-outils & les plus anciens & plus  
 apparens Soldats de sa Compagnie. Le premier Lieu-  
 tenant a cent cinquante livres par mois : le second  
 lieutenant cent vingt livres : le Soulieutenant quatre-  
 vingt-dix livres : l'Enseigne soixante-quinze livres :  
 deux Sergens trente-cinq livres chacun : trois autres  
 trente livres : & trois autres vingt-cinq livres. Un Chi-  
 rurgien trente livres : les Officiers de l'Etat Major &  
 ceux de la Compagnie générale du Regiment des Gar-  
 des Suisses sont payés suivant les états & ordres que  
 Sa Majesté fait expedier à cet effet.

**P A Y É** des Regimens de l'Infanterie Françoise.

La même Ordonnance art. III. regle le payement de l'Infanterie Françoisse. Chaque Capitaine de Grenadier a par jour quatre livres six deniers. Le Lieutenant, compris deux sols six deniers de supplément par jour trente-quatre sols dix deniers. Le Souldienant vingt sols : les deux Sergens douze sols chacun : les Caporaux huit sols six deniers : les deux Anspeffades sept sols six deniers. Les Grenadiers & un Tambour six sols six deniers. Le Capitaine outre ses quatre livres six deniers par jour, a six sols six deniers par jour pour chacune des deux payes de gratification qu'il doit recevoir quand sa Compagnie est complete, & ce Capitaine est obligé de payer vingt-cinq livres de chaque Soldat tiré dans le Regiment pour entrer dans sa Compagnie.

Les Capitaines des Compagnies de Fusiliers de chaque Bataillon ont chacun par jour trois livres six sols y compris seize sols huit deniers de supplément : Lieutenant vingt-deux sols dix deniers, y compris deux sols six deniers de supplément : onze sols à chacun des deux Sergens, sept sols six deniers à chacun des deux Caporaux : six sols six deniers à chacun des deux Anspeffades : cinq sols six deniers à chaque Soldat Fusilier, & au Tambour : & le Capitaine outre l'appointement ci-dessus a deux payes de gratification de cinq sols six deniers chacune, lorsque sa Compagnie se trouve complete. Les Enseignes sont payés sur pied de dix-sept sols dix deniers par jour, y compris deux sols dix deniers de supplément, & chaque Lieutenant en second sur le pied de treize sols quatre deniers par jour.

Les Officiers de l'Etat Major de chaque Regiment d'Infanterie Françoisse où il n'y a point de Prévôt sont payés sur le pied de trente-trois sols quatre deniers par jour au Colonel, quarante-cinq sols au Lieutenant Colonel, y compris vingt-cinq sols de supplément, outre leurs appointemens de Capitaine : trois livres six sols huit deniers au Major, y compris seize sols huit deniers de supplément : trente-six sols deux deniers à l'Aide-Major, y compris deux sols six deniers de supplément : vingt sols au Maréchal des Logis : dix sols à chacun des Aumoniers & Chirurgiens. Dans les Regimens qui ont Prévôté, le Prévôt a vingt sols huit deniers par jour : son Lieutenant treize sols quatre deniers : le Greffier huit sols quatre deniers : chaque Archer cinq sols, ainsi que l'Exécuteur de Justice.

Un Commandant de Bataillon qui n'est point chef de Regiment a trente-six sols huit deniers par jour, y compris seize sols huit deniers de supplément, outre ses appointemens de Capitaine : & l'Aide Major de chaque Bataillon a trente-six sols huit deniers par jour, y compris deux sols six deniers de supplément : Les Capitaines & Lieutenans réformés d'Infanterie servent à la suite des Regimens font payés en passant présens aux revués sur le pied de trente-sept livres dix sols par mois à chaque Capitaine, & vingt livres à chaque Lieutenant.

**P A Y E** du Regiment Royal Artillerie. Chaque Capitaine des huit Compagnies de chacun des cinq Bataillons du Regiment Royal Artillerie est payé par jour sur le pied de six livres un sol six deniers : les Capitaines en second ont trois livres : le premier Lieutenant cinquante sols : le second Lieutenant quarante sols : les deux Soulieutenans chacun trente sols : les Sergens chacun vingt sols six deniers : les Caporaux chacun quatorze sols six deniers : les Anspeffades chacun onze sols six deniers : les Cadets chacun douze sols : les Sapeurs, Canoniers, Bombardiers & Tamboeurs chacun neuf sols six deniers : six sols six deniers à chacun des neuf Apprentifs : cinq sols six deniers à chacun des vingt-sept autres. Il y a encore cinq sols six deniers pour chacune des sept payes que Sa Majesté accorde au Capitaine lorsque sa Compagnie se trouve complete.

L'Etat Major de chacun desdits Bataillons est payé par mois de cinq livres par jour au Lieutenant Colonel, outre ses appointemens de Capitaine : de six livres au Major : cinq livres à l'Aide Major, & dix sols à chacun des Aumonier & Chirurgien. Le Lieutenant Colonel a encore de plus cinq livres par jour : sçavoir, cinquante-cinq sols pour ses appointemens en ladite qualité, & quarante-cinq sols pour lui tenir lieu de la revôté que Sa Majesté a jugé à propos de supprimer, ainsi que le Maréchal des Logis.

**P A Y E** des Mineurs. Les Capitaines des Mineurs qui forment cinq Compagnies servans séparément avec les Bataillons du Regiment Royal Artillerie ont par jour six livres cinq sols : le premier Lieutenant cinquante sols : le second Lieutenant quarante sols : les deux Soulieutenans trente sols : les Sergens vingt sols six deniers : les Caporaux quatorze sols six deniers : les Anspeffades onze sols six deniers : les Cadets douze sols : les premiers Mineurs dix sols six deniers : sept

fols aux Apprentifs : neuf fols six deniers aux Tambours : & le Capitaine lorsque sa Compagnie est complete a sept fols pour chacune des cinq payes de gratification.

**P A Y E** des Compagnies d'Ouvriers. Il y a cinq Compagnies d'Ouvriers qui servent avec les cinq Bataillons de Royal Artillerie ou séparément. La paye des Capitaines est de six livres par jour : celle du premier Lieutenant de quarante fols : celle du second de trente-cinq fols : celle des Maîtres-Ouvriers de vingt fols : celle des Soumaîtres Ouvriers de dix-huit fols : celle des premiers Ouvriers de quinze fols : celle des autres de douze fols : celle des Apprentifs & du Tambour dix fols, & le Roi accorde à chaque Capitaine, quand sa Compagnie est complete dix fols pour chacune des quatre payes de gratification.

**P A Y E** des Compagnies franches d'Infanterie. Un Capitaine de Compagnie franche d'Infanterie est payé sur le pied par jour de trois livres dix fols : le Capitaine en second quarante fols : le premier Lieutenant vingt-sept fols huit deniers : le Lieutenant en second vingt fols : les Sergens onze fols : les Caporaux neuf fols six deniers : les Anspessades neuf fols six deniers, les Fusiliers & Tambour six fols six deniers : le Capitaine reçoit de plus trois payes de gratification de cinq fols six deniers chacune quand sa Compagnie est complete. Il faut remarquer que les Capitaines de Compagnie franche d'Infanterie ont brevet de Colonel ou sont Brigadiers, ils ont les appointemens conformes au grade qu'ils occupent, & quand leur Compagnie est composée de Fantassins, Dragons, & Hussards comme l'étoient les Compagnies de la Croix pere & fils, & comme le sont celles de Messieurs Grassin & la Morliere, ils sont les Commandans de ces différens Corps qui ont à leur tête un Capitaine : & ces Commandans sont payés sur le pied de Colonels : ils en ont même le Brevet. Les Capitaines réformés à la suite de ces Compagnies franches d'Infanterie ont quarante-cinq livres par mois : les Lieutenans réformés vingt-cinq livres, en passant présens aux revués des Commissaires ordinaires des Guerres.

**P A Y E** des Compagnies détachées de l'Hôtel Royal des Invalides. Le Capitaine a par jour cinquante fols : les Lieutenans chacun vingt fols : les Sergens chacun dix fols : les Caporaux sept fols : les Anspessades six fols : chaque Soldat & le Tambour cinq fols.

**P A Y E** de l'Infanterie étrangere. Suisses. Les Ba

taillons des Regimens Suiffes que Sa Majesté entretient à son service sont payés, les Officiers compris sur le pied de seize livres par mois par chacun homme, & pour chaque paye de gratification que le Roi accorde au Capitaine qui a vingt-sept payes de gratification quand sa Compagnie est complete. Avec cette paye le Capitaine est obligé d'entretenir dans sa Compagnie un Capitaine Lieutenant à cent livres par mois : un Lieutenant à soixante-quinze livres : un Soulieutenant à cinquante livres : un Enseigne à quarante-sept livres : deux Sergens à vingt-cinq livres : deux autres à vingt livres : un Fourrier à vingt livres : un Porte-Enseigne & un Capitaine d'Armes à dix huit livres : un Prevôt à quinze livres. Si le Capitaine ne sert point au Corps, le Capitaine Lieutenant reçoit cent trente livres, & il y a deux Lieutenans payés chacun à soixante-quinze livres par mois. L'Etat Major des Regimens Suiffes est payé à raison de mille livres par mois dans le lieu où la Compagnie Colonelle se trouve.

Le Regiment Grison de Travers a la même paye que les Regimens Suiffes. L'Etat Major est aussi sur le même pied. Les Regimens Allemans-Infanterie sont payés à raison de treize livres par mois par hommes, & pour chacune des payes de gratification que le Roi accorde aux Capitaines quand leurs Compagnies sont completes. Leur Etat Major est payé sur le pied de mille livres par mois au Colonel : cent soixante livres au Lieutenant Colonel, outre ce qu'ils reçoivent comme Capitaines : trois cens livres au Major : cent livres à l'Interprète : quatre-vingt-dix livres à l'Aide Major, qui ne peut y avoir d'autres charges : quarante-cinq livres à l'Aumonier : cinquante livres à chacun des Chirurgiens & Auditeur : quarante-cinq livres au Prevôt : vingt livres à chacun des Greffiers & Tambour major : dix-huit livres à chacun des Archers, & à l'Exécuteur de Justice.

Les Colonels & Lieutenans-Colonels réformés entretenus à la suite desdits Regimens sont payés sur le pied de cent trente-six livres dix-sept sols six deniers par mois, à l'exception de ceux auxquels il a été expédié des ordres, par lesquels il leur est réglé un traitement particulier dont ils continuent de jouir. Pour les Capitaines & Lieutenans réformés entretenus à la suite de ces Regimens, & qui ont des ordres pour servir dans les Places, ou qui en obtiendront dans la suite, sont payés en conformité de l'Ordonnance du premier Mai 1737. sçavoir les Capitaines de la pre-

miere classe à quatre-vingt-dix livres par mois : ceux de la seconde à soixante livres : ceux de la troisième à cinquante livres : & ceux de la quatrième à trente-sept livres dix-sols : les Lieutenans de la première classe à quarante-huit livres : ceux de la seconde à trente livres : & ceux de la troisième à vingt livres.

Le Regiment Royal Italién composé de douze Compagnies est payé , sçavoir la Compagnie des Grenadiers , sur le pied de six livres par jour au Capitaine : trois livres quatre sols au Lieutenant : deux livres au Soulieutenant : quinze sols à chacun des Sergens : dix sols dix deniers aux Caporaux : neuf sols cinq deniers aux Anspessades & au Tambour , & huit sols à chaque Grenadier. Le Capitaine a de plus sept payes de gratification de huit sols chacune quand sa Compagnie est de cinquante hommes. Les Capitaines des Compagnies de Fusiliers sont payés sur le pied de cinq livres par jour , outre leurs payes de gratification : les Lieutenans ont deux livres : les Enseignes trente sols : les Sergens quatorze sols : les Caporaux neuf sols dix deniers : les Anspessades & un Tambour huit sols cinq deniers : les dix Appointés sept sols six deniers : les autres Fusiliers sept sols : l'Etat Major de ce Regiment est payé sur le pied de seize livres treize sols quatre deniers par jour au Colonel : quatre livres au Lieutenant-Colonel , outre leurs appointemens de Capitaine : dix livres au Major : cinq livres à l'Interprète : trois livres à l'Aide Major : trente sols au Maréchal des Logis : quarante sols à l'Aumonier : quinze sols au Chirurgien : quarante sols au Prévôt : vingt sols à son Lieutenant : douze sols six deniers au Greffier : huit sols quatre deniers à chacun des Archers , & à l'Exécuteur de Justice , & dix sols au Tambour Major. Les Colonels réformés à la suite de ce Regiment ont cent livres par mois : chaque Lieutenant-Colonel quatre-vingt-trois livres six sols huit deniers : chaque Capitaine soixante livres : chaque Lieutenant trente livres.

Les Regimens Irlandois sont payés , sçavoir la Compagnie des Grenadiers six livres par jour au Capitaine : trois livres dix sols au Lieutenant : trente sols au Lieutenant réformé : quatorze sols à chaque Sergent : neuf sols six deniers à chaque Caporal : huit sols six deniers à chaque Anspessade : sept sols six deniers à chaque Grenadier & au Tambour : le Capitaine a trois payes de gratification de sept sols six deniers par jour quand sa Compagnie est complete. Les Capitaines des autres Compagnies sont payés par jour de cinq

Pres aux Capitaines : quarante-cinq sols au Lieutenant : treize sols à chaque Sergent : huit sols six deniers à chaque Caporal : sept sols six deniers à chaque Anspessade : six sols six deniers à chaque Fusiliers & Tambour. Le Capitaine a de plus trois payes de gratification de six sols six deniers chacune par jour, quand sa Compagnie est complète. Les Enseignes & Lieutenans réformés sont payés, sçavoir les Lieutenans réformés sur le pied par jour de trente-six sols : les Lieutenans sur le pied de trente sols par jour. L'Etat Major de ces Regimens est payé sur le pied par jour de treize livres huit sols dix deniers au Colonel : quarante-cinq sols au Lieutenant Colonel, ou de leurs appointemens de Capitaine : six livres treize sols quatre deniers au Major : cinq livres à l'Interprète : trois livres à l'Aide Major : quarante sols à l'Audonier : trente sols à chacun des Chirurgien & Marchal des Logis. Les Officiers réformés à la suite des Regimens sont payés sur le pied par mois de cent cinquante livres à chaque Colonel, ou Lieutenant-Colonel : cent livres à chaque Capitaine, & quarante-cinq livres à chaque Lieutenant. Dans les Regimens de *Bothe* & *Fitz-James* Irlandois, la paye des Officiers est pas si forte que dans *Bulkeley*, *Clare* & *Dillon*.

P A Y E des Ingenieurs réformés. Les Ingenieurs réformés sont payés dans les places de leur résidence sur les ordres qui sont expédiés à cet effet, sur le pied par mois de trente-sept livres dix sols à chaque Capitaine, & de vingt livres à chaque Lieutenant.

P A Y E à l'Infanterie Françoisse & Etrangere pendant la marche : Sa Majesté trouve bon que le sol d'augmentation par jour accordé à chaque Sergent, & les six deniers à chaque Caporal, Anspessade, Grenadier, Soldat & Tambour, pour s'entretenir de linge & de chaussure, leur soit continué pendant les marches dans les lieux où l'Étape est fournie : & il est accordé un supplement de solde aux Troupes d'Infanterie étrangere. Le Roi même pendant la campagne dernière de 1745. & la précédente, a accordé à son armée de Flandre un sol d'augmentation à chaque soldat.

P A Y E des Gardes du Corps du Roi. Les Officiers des Gardes du Corps du Roi servant à la Cornette, sont payés sur le pied par jour de six livres à chacun des Lieutenans : cinq livres à chacun des Enseignes : trois livres à chacun des Exempts : l'Aide Major cent-vingt sols ; quarante sols à chaque Brigadier : trente-cinq

fols à chaque Soubrigadier : trente-cinq fols à chaque Garde du Corps, à chaque Trompette, & au Tymbalier : quarante fols à l'Aumonier : vingt fols Chirurgien.

**P A Y E** des Grenadiers à cheval. La Compagnie des Grenadiers à cheval de Sa Majesté est payée le pied par jour de dix livres au Capitaine Lieutenant de six livres à chaque Lieutenant : de quatre livres chaque Soulieutenant : de trois livres à chaque Marchal des Logis : de quarante fols à chaque Sergent : trente-un fols à chaque Brigadier : de vingt-six fols chaque Soubrigadier : de vingt-quatre fols à chaque Appointé, & au porte Etendard : vingt-fols à chaque Grenadier & à chaque Tambour, & quarante fols à l'Aumonier. Quand il y a des Grenadiers surnuméraires à la suite de cette Compagnie, ils sont payés sur le pied de onze fols chacun par jour jusqu'à qu'il y ait des places vacantes qu'ils puissent remplir.

**P A Y E** des Gendarmes & Chevaux-Legers de la Garde du Roi. Les Grands Officiers des Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-Legers de la Garde du Roi, & les cinquante Gendarmes, & cinquante Chevaux-Legers, deux Trompettes & un Tymbalier de chaque Compagnie servant près de Sa Majesté : payés suivant les états & ordres qui sont expédiés à cet effet. Il est payé trente fols par jour à chacun des Brigadiers, Soubrigadiers, cent cinquante Gendarmes, & cent cinquante Chevaux-Legers, & deux Trompettes de chacune desdites deux Compagnies servant la Cornette. Il est payé vingt fols à chacun des petits Officiers de chaque Compagnie, sçavoir à l'Aumonier, aux deux Fourriers, aux deux Chirurgiens au Sellier, & au Maréchal ferrant.

**P A Y E** des Mousquetaires de la Garde du Roi. Chacune des deux Compagnies de Mousquetaires de la Garde du Roi est payée à raison de trente livres par jour au Capitaine Lieutenant, qui est vingt livres pour les appointemens de Capitaine, & dix livres pour ceux de Lieutenant : six livres treize fols quatre deniers à chacun des deux Soulieutenans : cinq livres à chacun des deux Enseignes, & deux Cornettes : quarante fols à chacun des Maréchaux des Logis : quarante fols à chacun des Brigadiers ; quarante fols à chacun des Soubrigadiers & Mousquetaires : cinquante fols à chaque Hautbois : trente fols à chaque Tambour & aux petits Officiers, sçavoir à l'A-



gnier, au Chirurgien, à l'Apothicaire, au Fourrier, au Sellier, & au Maréchal ferrant.

**A Y E** de la Gendarmerie. Les Grands Officiers de dix Compagnies des Gendarmes de la Gendarmerie sont payés suivant les états que Sa Majesté fait établir, & les Maréchaux des Logis, Brigadiers, Soubriadiers, Porte-Etendards, Gendarmes, Trompettes, & Tymbaliers, sur le même pied de ceux des Compagnies des Chevaux-Legers, ainsi qu'il est ci-dessus expliqué.

**A Y E** des six Compagnies des Chevaux-Legers de la Gendarmerie. Chaque Capitaine d'une de ces Compagnies est payé à raison de neuf livres par jour, & est six livres en qualité de Capitaine, & trois livres en qualité de Lieutenant : le Soulieutenant a trois livres ; chaque Cornette quarante-cinq sols : quarante-six à chaque Maréchal des Logis : vingt-six sols six deniers à chaque Brigadier : dix-huit sols quatre deniers au Porte-Etendard : quinze sols à chaque Cheval-Leger, & vingt-deux sols à chaque Trompette, & vingt-deux sols à chaque Tymbalier qui sont dans les dix premières Compagnies des Gendarmes, & trente sols aux Aumoniers de la Gendarmerie. En outre de cette solde il est fourni par jour une ration de fourrage à chaque Brigadier, Soubriadier, Porte-Etendard, Gendarme, Cheval-Leger, Trompette & Tymbalier : l'Etat Major de la Gendarmerie est payé de ses appointemens à l'ordinaire des guerres.

**P A Y E** de la Cavalerie Française. Il est payé à chaque Capitaine de Cavalerie Française cinq livres par jour : le Lieutenant a cinquante sols : le Maréchal des Logis vingt-six sols huit deniers : chaque Brigadier dix-huit sols : sept sols à chaque Cavalier, y compris le Trompette & le Tymbalier où il doit y en avoir. Les Soulieutenans dans la Compagnie Colonelle du Colonel Général de la Cavalerie cinquante sols par jour chacun. Le Cornette blanc de ladite Compagnie & ceux qui sont en chacune des Compagnies Mestre de Camp, des Regimens du Mestre de Camp Général, & du Commissaire-Général de la Cavalerie reçoivent trente-sept sols six deniers par jour : & les Soulieutenans ont cinquante sols, comme ceux de la Compagnie Colonelle du Regiment Colonel Général.

Il est payé dans l'Etat Major de chaque Regiment de Cavalerie Française cinq livres par jour au Major, & cinquante sols à l'Aide Major.

**P A Y E** de la Cavalerie Etrangere. Les Capitaines

sont payés sur le pied de six livres par jour : le Lieutenant trois livres : le Maréchal des Logis trente sols les Brigadiers neuf sols : chaque Cavalier six sols, compris les Trompettes & les Tymbaliers. Dans l'Etat Major le Mestre de Camp a par jour six livres trois sols quatre deniers. Les Lieutenans Colonels cinq livres, outre leurs appointemens de Capitaine : les Majors huit livres six sols six deniers : les Aides Major cinquante-trois sols quatre deniers : le Maréchal des Logis vingt-six sols huit deniers : le Prevôt trente-trois sols quatre deniers : son Lieutenant vingt-six sols huit deniers : le Greffier vingt sols : l'Aumônier & Chirurgien vingt-six sols huit deniers : quinze sols aux Archers & à l'Exécuteur de Justice. La paye dans les Etats Majors des Regimens de Cavalerie Etrangere n'est pas la même, il y en a de moindre.

**P A Y E** du Regiment Royal des Carabiniers : chaque Capitaine a six livres par jour : chaque Lieutenant trois livres : chaque Maréchal des Logis trente sols : chaque Brigadier neuf sols : chaque Carabinier huit sols, y compris le Tyrompette & le Tmbalier, il y en doit avoir. Le Major a six livres par jour, l'Aide Major trois livres.

**P A Y E** des Regimens de Hussards : chaque Capitaine a six livres par jour : chaque Lieutenant trois livres : chaque Maréchal des Logis vingt six sols huit deniers : chaque Brigadier neuf sols : chaque Hussard sept sols, y compris le Trompette & le Timbalier. Le Mestre de Camp a par jour trois livres six sols huit deniers : le Lieutenant Colonel quarante sols, outre ses appointemens de Capitaine : le Major huit livres dix sols : l'Aide Major trois livres, & le Chirurgien treize sols quatre deniers. Les Cornettes des Regimens de Cavalerie Françoisise & Allemande, de Hussards de Carabiniers sont payés sur le pied de quatre cent livres chacun par an, à raison de trente-trois livres six sols huit deniers par mois, en passant présens aux revuës des Commissaires ordinaires des Guerres.

**P A Y E** des Officiers réformés de la Cavalerie Françoisise : les Capitaines & Lieutenans réformés des Regimens de Cavalerie Françoisise, servans à la suite des Régimens auxquels leur réforme est attachée, sont payés de leurs appointemens par mois en passant présens aux revuës des Commissaires ordinaires des guerres : sçavoir chaque Capitaine sur le pied de quatre-vingt dix livres : chaque Lieutenant sur celui de quarante-cinq livres quinze sols : à l'exception de ceux dont les a

potemens sont réglés sur un pied différent , par les ordres particuliers , qui les attachent à la suite de leurs Régimens.

Les Capitaines réformés des Carabiniers sont payés de leurs appointemens , en passant présens aux revuës de Commissaires ordinaires des guerres , sur le pied de quatre-vingt dix livres par mois , & chaque Lieutenant sur le pied de quarante-cinq livres aussi par mois. Les Officiers réformés de Fitz-james Irlandais , de la Cavalerie Allemande , & de Hussards , passant présens aux revuës des Commissaires des guerres sont payés tous les mois de leurs appointemens chacun selon son grade d'Officier.

**A Y E** des Régimens de Dragons. Chaque Capitaine a quatre livres dix sols par jour. Le Lieutenant quarante sols : le Maréchal de Logis vingt sols : les Bradiers sept sols six deniers : chaque Dragon , & un Tambour six sols six deniers. Le second Lieutenant , & sous-lieutenant , & Cornette dans la Compagnie Colonel Général de Camp des Dragons , & dans la Compagnie , Mestre de Camp Général des Dragons , sont payés sur le pied par jour de quarante sols à chacun des deux seconds Lieutenans : de trente-trois sols six deniers au sous-Lieutenant , & de trente sols à chacun des deux Cornettes. L'Etat Major de chaque Régiment de Dragons est payé sur le pied par jour de dix livres au Mestre de Camp , de quatre livres dix sols au Major , & de cinquante sols à l'aide-Major.

Il y a deux Cornettes par Escadron dans chaque Régiment de Dragons , qui ont chacun trois cens vingt livres par an , à raison de vingt-six livres treize sols quatre deniers par mois , en passant présens aux revuës des Commissaires ordinaires des guerres. Quant aux Officiers réformés de Dragons , qui servent à la suite des Régimens , auxquels leur réforme est attachée , ils sont payés de leurs appointemens par mois , en passant présens aux revuës des Commissaires ordinaires des guerres , sçavoir chaque Capitaine sur le pied de cinquante livres : chaque Lieutenant sur celui de trente-trois livres six sols huit deniers : à l'exception de ceux dont les appointemens sont réglés sur un pied différent , par les ordres particuliers , qui les attachent à la suite de leurs Régimens.

**A Y E** des Compagnies franches de Dragons : chaque Capitaine est payé sur le pied de cinq livres par jour. Le Capitaine réformé a quarante sols par jour. Le premier Lieutenant a aussi quarante sols : le Lieu-

tenant en second trente-trois sols quatre deniers ; chaque Maréchal des Logis vingt sols. Les Brigadiers sept sols six deniers , & chaque Dragon & le Tambour six sols six deniers chacun. Il y a des Officiers de Compagnies franches de Dragons , qui ont des augmentations d'appointemens. Les Capitaines réformés de ces Compagnies franches de Dragons sont payés sur le pied par mois de soixante livres , & trente-sept livres dix sols au Lieutenant , en passant présens aux revués des Commissaires des guerres. Chaque Cavalier & Hussard touche six sols par jour pour subsistance & chaque Dragon six sols six deniers , sur lequel est tenu d'entretenir le ferrage de son cheval. Le surplus reste entre les mains du Major , aide-Major , ou Officier chargé du détail , qui leur doit livrer tous les trois mois les quatre livres dix sols à qu'on cela se monte , après avoir examiné , s'ils sont fournis de linge , culotte , bas & souliers. S'ils en manquent l'Officier chargé du détail , doit en faire faire l'emplette sur ces fonds , & leur remettre exactement le restant s'il s'en trouve.

**P A Y E** des Officiers réformés dans les Provinces. Les Colonels , & Lieutenans-Colonels réformés d'Infanterie françoise qui par l'ancienneté de leurs services doivent avoir des appointemens , continuent d'en être payés dans les Provinces , sur les Etats , & ordres , qui sont expédiés à cet effet sur le pied de neuf cens livres par an à chaque Colonel , & de sept cent livres à chaque Lieutenant-Colonel.

Les Mestres de Camp , & Lieutenans-Colonels réformés de Cavalerie , retirés dans les Provinces , qui Sa Majesté accorde des appointemens , continuent d'en être payés sur les Etats , & ordres , qui sont expédiés à cet effet.

Les Mestres de Camp , & Lieutenans-Colonels réformés de Dragons , qui ont aussi des appointemens par l'ancienneté de leurs services , sont payés dans leur Province , suivant les Etats & ordres , qui sont envoyés , sur le pied de deux mille livres par an à chaque Mestre de Camp , & de six cens livres à chaque Lieutenant-Colonel.

Les Officiers réformés Partisans , Cavalerie & Dragons entretenus dans les Places en qualité de Partisans sont payés en passant présens aux revués des appointemens , qui leur ont été réglés , suivant les Etats & ordres signés , ayant le département de la guerre.

Les Capitaines , & Lieutenans réformés d'Infanterie

de Cavalerie , & de Dragons ci-devant attachés à la suite des Régimens , ou entretenus à la résidence des Places , qui sont renvoyés dans leur Province , continuent d'y être payés de leurs appointemens sur les Ets , qui sont envoyés aux Intendans desdites Provinces.

A Y E des Soldats Romains , & Grecs. Les Cavaliers Romains avoient une grosse paye : ils touchent outre leur gratification annuelle dix deniers par jour , & les Fantassins six. La paye des Soldats Grecs revenoit à peu près à la même chose. Leurs Fantassins selon Polybe avoient deux oboles par jour : les Centurions le double : & ses Cavaliers une dragme.

A Y E des Troupes Ottomanes. Les Janissaires sont le premier corps de l'Infanterie , nommée *Capiculy* , & leur Aga a outre les huit mille *Risdals* qu'il reçoit annuellement du Fermier des moutons , cinq cens *Aspres* par jour.

Chaque *Janissaire* outre la paye annuelle de trente *Aspres* pour les flèches appellées *Kiemanbag* , a depuis treize jusqu'à huit *Aspres* par jour , & chaque *Agemolan* , ou novice *Janissaire* depuis un jusqu'à sept & demi.

Faisant ainsi le calcul de toutes les sommes ensemble , quoiqu'il ne puisse pas se faire exactement , à cause de l'augmentation de paye , qui se fait tous les trois mois , soit par faveur , ou par récompense , ce qui fait une augmentation assez considérable dans un an , néanmoins il faut par - tout le corps des *Janissaires* , composé de cinquante-quatre mille deux cens vingt-deux hommes , 4777. *Aspres* , 1140. bourses.

Une partie de cette somme est distribuée en argent comptant , une autre est employée en étoffes pour les habilier , en mouffeline pour leurs bonnets , une autre pour la viande , le froment , le beure , le ritz , & pour l'entretien des bergers , qui portent la provision nécessaire des moutons des Provinces éloignées , qui sont par cela soumis au *Jenizer-Agasi*.

La paye des *Agemolans* , ou Novices *Janissaires* , qui sont au nombre de quatre mille douze monte à 61. bourses , 10000. *Aspres*.

Celle des *Topays* ou Canoniers monte à 133. bourses.

Celle des Charpentiers , Charretiers , & autres Ouvriers , qui travaillent pour l'Artillerie monte à 21. bourses , 11424. *Aspres*.

Celle des Ingénieurs à raison de huit *Aspres* par jour jusques à douze 4. bourses, 1140. *Aspres*.

Celle des Gebegys, ou Armuriers monte en tout 192. bourses, 5692. *Aspres*. Il n'y a point d'état de la paye des *Sokkas*, ou porteurs d'eau.

Il n'y a rien à dire touchant la manière dont on fait ces payemens, si ce n'est qu'ils se font tous les trois mois dans le Divan Public, & que les sommes sont réparties dans de petits sacs, mis au milieu de la Place, où les Compagnies ou les *Odas* vont prendre leur contingent, qui leur est assigné par plusieurs Commissaires. Ces Officiers ont coutume de faire cette répartition d'une manière singulière, lors de la première audience d'un Ambassadeur, la renvoyant quelquefois pour cet effet au premier jour du second Trimestre.

Quant à la paye de l'Infanterie *Serraticuly* en général & en particulier, il est difficile d'en donner un état. Elle n'est point une milice réglée, qui soit tous les jours sur pied. Les payemens ne sont point annuels & le nombre des Soldats dépend du plus ou du moins qu'en peuvent fournir les Provinces, selon le besoin de l'armée. Ainsi la somme ne sçauroit se liquider.

La paye de la Cavalerie nommée *Capiculy*, & qui forme un corps de quinze mille quatre cents quarante huit hommes, monte annuellement à 2070. bourses, & 12436. *Aspres*. Cette paye se distribue de trois mois en trois mois.

L'augmentation regarde ceux, qui après avoir aidé les Pionniers doivent avoir deux *Aspres* de plus : lorsqu'un nouveau Sultan monte sur le Trône, & donne cinq *Aspres* de paye à chacun, & mille écus de don gratuit une fois seulement.

Le corps de Cavalerie nommé *Serraticuly* est payé par le *Tesendar* ou Trésorier de leurs départemens à la réserve des *Delys*, qui le font par les *Bachas*. La paye est partie en argent, qu'on tire des *Doïanes*, des péages, des revenus de la pêche, & autres impôts, partie en étoffes.

**PAYS CONQUIS** : ce sont ceux qui ont été cédés par des Traités, comme la Lorraine : ou ceux dont Sa Majesté est en possession par la force des Armes, comme Ypres, Tournay, Gand, Ostende, tant d'autres Villes de la Flandres, qui sont le fruit des Conquêtes de Louis XV. Il y a plusieurs Ordonnances de Louis XIV. qui défendent aux Sujets de ces pays conquis de les quitter pour aller prendre part dans

ans les Troupes étrangères , à peine de defobéiffance , de confiscation des biens , qu'ils pourroient avoir ans le Royaume.

**PAYSANS** : les Payfans des frontieres fuisant plusieurs Ordonnances de Louis XIV. font en droit arrêter tout Soldat , Cavalier , & Dragon déferreur , & de les ramener au Gouverneur , ou Commandant de la Place la plus proche. Dans les environs d'une armée les Payfans font d'une grande utilité. On les employe au travail des lignes , à transporter des terres , & à bien autres choses. Ils font payés de leur travail. Dans les Camps & armées , il y a défense aux Soldats , Cavaliers & Dragons de troubler , & piller les Payfans qui apportent des vivres. Il y a aussi des reglemens pour qu'ils ne foient pas incommodés par les officiers , ni rançonnés par les troupes , qui font en marche.

**PAYS-SOMME** : c'est un bas-fond où il y a peu d'eau.

**P E C H E**. L'Ordonnance du premier Juillet 1727. défend aux Soldats , Cavaliers & Dragons , d'aller ni voyer couper , abattre , & dégrader aucun bois dans les forêts , bois , buiffons & Domaines de Sa Majesté , & dans ceux des particuliers : de chasser , ni pêcher dans les terres des Seigneurs : comme aussi de tirer sur les pigeons , poules , poulers , lapins , & autres animaux domestiques , & d'endommager les moulins , viviers , & étangs , le tout à peine de punition corporelle.

**P E C H E R** une ancre : c'est rapporter une ancre au fond de l'eau , avec celle du Vaiffeau , lorsqu'on l'a levé , ce qui arrive quelquefois lorsqu'on mouille dans les rades fort fréquentées.

**P E L L E** de bois simple , ou garnie de fer : c'est un instrument purement de bois , ou de bois garni de fer , qui est composé d'un manche , & d'une partie appelée le plat de la pelle. On s'en sert pour le service de terre , comme pour le service de mer , à faire des lignes , à travailler aux tranchées , &c. sur mer à remuer le lest , lorsqu'il est de terre , de sable ou de petits cailloux. On s'en sert aussi dans les magasins , & sur les Vaiffeaux à remuer les blés , le sel & autres choses.

**PELOTONS** d'Infanterie : on donne ce nom à de petits Corps d'Infanterie , de vingt , trente , ou quarante hommes , qu'on'envoie en Détachement , & pour quelque petite expédition. On entrelace ordinairement des *Pelotons d'Infanterie* parmi les Esca-

drons , & ils y font d'une grande utilité. L'Histoire Ancienne & Moderne , est toute remplie de ces sorte d'exemples : & tous les grands hommes , qui s'en sont servis , pour suppléer à la foiblesse de leur Cavalerie ou pour s'assurer la victoire , s'en sont toujours bien trouvés.

Ces *Pelotons* combattent inférés dans les Escadrons & dans le tems que ceux-ci en viennent aux main avec ceux de l'Ennemi , les *Pelotons* se jettent entre les intervalles , les prennent en flanc à coups de fusil & de bayonnettes. A la Bataille de Pavie , où les *Pelotons* d'Infanterie commencerent à paroître pour la première fois , depuis les Anciens , quinze cens Arquebusiers choisis sur toute l'Infanterie Espagnole , & dressés à cette façon de combattre , furent seuls la cause de la défaite de la Gendarmerie Françoisse alors la plus redoutable & la plus déterminée d'Europe. Si le Consul Sempronius , fort en Infanterie & foible en Cavalerie , en allant contre Annibal et placé entre ses Escadrons des *pelotons* d'Infanterie , n'eût peut-être pas perdu la victoire , du moins il l'eût beaucoup mieux disputée à son Ennemi , qui à la vérité joignoit la ruse , l'artifice & un très-grand art à une audace extrême.

**PENSIONS** : ce sont des gratifications que le Roi accorde aux Officiers , dont il veut récompenser la valeur & les services. Ces pensions sont à vie & payées tous les ans , ou par quartier , & quelquefois le Roi les continuë-t-il aux veuves des Officiers morts & en accorde-t-il à celles dont les maris sont morts son service. Dans l'Ordre Militaire de S. Louis , il y a un nombre d'Officiers qui ont pension. *Voyez* ce que j'en ai dit au mot **D'ORDRE MILITAIRE DE S. LOUIS** Tome II. La connoissance des Reliefs , Lettres de montres, & Pensions réduites appartient au Maréchaux de France.

**PENTURES à gonds** : ce sont des bandes de fer ou des plaques qu'on clouë en quelque endroit , pour faire entrer un gond , sur lequel elles se meuvent , comme sur un pivot , pour s'ouvrir & se fermer.

**PERCEINTES** : ce sont des rebords , cordons , ou pièces de bois , qui régnent en dehors , long du bordage d'un Navire , & qui servent à la liaison des tillacs.

**PERCEUR** : les Perceurs , sont ceux dont le métier est de percer les Navires par les chevilles : selon l'Ordonnance de 1681 une même personne peut exe



ce les Métiers de Charpentier , Calfeateur & Perceur de Vaiffeau.

**ERÇOIR** : c'est une eſpèce de villebrequin dont on ſe fert pour percer les muids de vin & autres : c'eſt auſſi une tarière.

**ERIËCIENS** : on appelle ainſi ceux qui habitent ſous le même Méridien , & ſous le même parallèle , mais non pas ſous le même demi-cercle du Méridien , enſorte que le Pôle eſt entre deux. Les *Péribiens* ſont également éloignés de l'Equateur , & ént dans la même Zone , ils ont le même Eté & le même Hiver , & les mêmes accroiffemens de jours & de nuits.

**ERTUIS** : cela ſe dit d'un paſſage étroit , pratiqué dans une rivière , aux endroits où elle eſt baſſe , par en hauffer l'eau qu'on reſſerre , & qu'on rétrécit par une eſpèce d'écluſe , qu'on fait à la maîtrefſe arche du pont , par le moyen de batardeaux & de paliffades , ou aiguilles mobiles , ce qui facilite la navigation des Bateaux , qui montent ou qui descendent. Ces *pertuis* ne ſe ferme pas ſeulement avec des aiguilles , comme ſur la rivière d'Yonne , mais avec des planches , en travers comme ſur la rivière de Seine , ou avec des portes à vanne , ainſi qu'au *pertuis* de Nogent ſur Saône. On fait auſſi des *pertuis* avec des moulins : ce ſont des écluſes ou paſſages pour les Bateaux.

**PERTUISANNE** : cette arme a été abolie dans l'Infanterie , par l'Ordonnance du 25. Fevrier 1670. Art. XII. mais cet Article ne ſ'obſerve pas à la rigueur dans les Compagnies d'Invalides où les Soldats écopiés d'un bras ne peuvent être armés que de *pertuisannes*. On ſ'en fert ſur mer pour défendre un Vaiffeau à l'abordage.

**PESER** : c'eſt tirer de haut en bas. *Peſer* ſur une manœuvre ou quelque autre choſe : c'eſt tirer ſur cette manœuvre pour la faire baiſſer. *Peſer* ſur un lier : c'eſt auſſi le faire baiſſer.

**PESON** , ou Romaine : c'eſt une ſorte d'inſtrument , avec quoi on peſe ce qui eſt difficile à peſer avec des balances. Il eſt composé d'une vergue ou verge , d'une maſſe , qu'on appelle auſſi peſon , & d'un équilibre inſtrument a pris ce nom : d'un crochet pour la ſuſpendre , & d'autres petites choſes , que les Balanceurs appellent broches , jouës , gardes & tourets. Ceſon eſt très-néceſſaire dans les Magaſins d'Artillerie , de Vivres , de Marine , & ſur les Vaiffeaux , & pour tous les Munitionnaires. On ſ'en fert particuliérement

sur les Vaisseaux , qui vont négocier à la Côte d'Afrique & aux Isles de l'Amérique , d'autant plus que le habitans y sont encore moins fidèles qu'ailleurs.

**PHAJONÉE** : c'est un Batiment du Japon dont les Grands Seigneurs se servent pour aller se promener , à peu près comme on se sert des Yachts en Hollande. Il y a dans le milieu une chambre pour le Maître du Bâtiment. Elle est couverte de natte : & les armes du Propriétaire sont élevées au-dessus.

**PHARE** : j'ai dit Tome II. que c'est une tour élevée sur la Côte , & dont le sommet porte un feu , ou un fanal , qu'on allume de nuit pour indiquer la route aux Vaisseaux. On dit le *phare* de Messine. Le Colosse de Rhodes seroit de *phare*. La Tour de Cordouan est un *phare* sur la Garonne. Ce mot de *phare* , vient d'une grande Tour que Ptolomée de Philadelphie Roi d'Egypte fit élever sur le sommet d'une Montagne de l'Isle appelée *Pharos* , l'an 470. de la fondation du Monde , & qu'il appella la Tour de *Pharos* du nom de l'Isle. Elle a passé pour une des sept merveilles du monde.

**PIC à Pic** : c'est-dire , à plomb ou perpendiculairement. *Apic* sur une ancre , c'est-à-dire , que le Vaisseau est perpendiculairement sur cette ancre , & qu'elle est dégagée du fond. Des *sauts à pic* dans une rivière : c'est quand il se trouve un Rocher escarpé , ou un saut dans une rivière , où toute l'eau tombe de haut en bas , comme dans une cascade , ainsi qu'il s'en trouve dans de grandes rivières de l'Amérique.

**PIECE** de charpente : c'est un morceau de bois taillé , soit pour l'Artillerie , soit pour la construction d'un Vaisseau. *Pièce* , une pièce de corde : c'est un paquet de corde , soit qu'elle soit liée en paquet , ou cerceaux : une *pièce* de corde est de quatre-vingt brasses.

**PIÈCES nettes** : ce sont celles , qui n'ont point d'évent , ni d'autres défauts , qui n'ont ni chambres , ni fistules , ni soufflures , dont le métal est sain , non poreux , ni ventueux , ni grumeleux , & où le forger a eu prise par-tout.

**PIÈCES** de chasse : ce sont des canons logés à l'avant d'un Vaisseau , dont on se sert pour tirer par-dessus l'éperon sur les Vaisseaux , qui sont à l'avant , ou sur ceux qui prennent chasse. Mais cette manière de tirer retarde le cours du Vaisseau.

**PIED-cube** : c'est celui qui contient mille sept-cens-vingt-huit pouces cubes ou solides.

**PIED** de vent : cela se dit d'une éclaircie , qui paroît sous un nuage , d'où il semble , que le vent vienne.

**PIED** de chèvre : c'est une barre de fer courbe , & refenduë par le bout , qui est une sorte de levier servant à remuer des fardeaux , & surtout les canons qui sont aux sabords des Vaisseaux. *Pied de chèvre* est aussi une troisième pièce de bois , qu'on ajoute à une chèvre , pour lui servir de jambe , lorsqu'on ne peut l'appuyer contre un mur , pour enlever un fardeau à plomb de peu de hauteur.

**PIEDS** droits en terme de Marine : ce sont des étances posées sur le fond de cale , & sous quelques baux , dans les plus grands Vaisseaux , où il y a des hoches taillées , comme celles d'une cremailiere , par où les Matelots montent & descendent avec le secours d'une tire-vieille.

**PIËTER** le gouvernail : c'est y mettre des marques par mesure , de lieu en lieu , afin de connoître combien il enfonce dans l'eau.

**PIEUX** : voyez **PALISSADES** Tome II. *Pieux* destinés à amarrer les Vaisseaux : on dit les *pieux* & *anneaux* destinés à amarrer : les *pieux* , boucles & *anneaux* , destinés pour l'ancrage.

**PIGOU** : c'est une sorte de chandelier de fer à deux pointes , dont on se sert dans les Navires , & qui est fort propre à tenir une chandelle. L'une de ces pointes est pour piquer de côté , & l'autre pour piquer de bout.

**PILIERS** de bitte : ce sont deux grosses pièces de bois posées debout , & entretenues par un traversin : comme ce sont les principales pièces de toute la machine des bittes. On leur donne souvent le nom de bittes. Les *pilliers* de bittes sont ordinairement un tiers plus épais que l'étrave.

**PILLAGE** est la dépouille des Ennemis , qui consiste en armes , argent , hardes , &c. Le reste qui est le gros de la prise , s'appelle butin. Sur mer , un Capitaine ou les Capitaines , qui abordent un Vaisseau de guerre Ennemi , & qui le prennent , retiennent par préférence tous les vivres , & les menuës armes , & les Matelots ont le pillage. Mais pour le corps de la prise , le prix en est distribué , selon les divers Reglemens , qui sont faits pour diverses occasions. Le *pillage* a été de tous tems défendu aux Troupes. Suivant les Ordonnances de François I. d'Henri II. confirmées par leurs Successeurs , & renouvelées par Louis XIV. &c.

par Louis XV. il y a punition corporelle pour tout Soldat, Cavalier, Dragon, Gendarmes, &c. qui pillent & dérobent dans les Eglises. Je ne remonte pas jusqu'à Charles VII. qui dans une Ordonnance du 2 Decembre 1439. fit la même défense. Par l'Ordonnance du 1. Juillet 1727. le Roi défend encore tout Soldat, Cavalier & Dragon, sous peine de la vie de piller les Vivandiers, ou Marchands venant dans les Villes, ou dans les Camps, & de prendre par force, ou sans payement, soit pain, vin, viande, brandevin ou autres denrées & marchandises, tant dans les marchés des Villes & dans les boutiques, que dans les Camps & en route. Quant au pillage des Eglises la défense en est faite, tant en tems de paix, qu'en tems de guerre, dans le Royaume ou en pays ennemi.

**PILOTAGE** : c'est la conduite qui se fait d'un Vaisseau, pour le faire entrer ou sortir d'un Port, & pour qu'il n'aille donner sur des bancs. Les lamanages, rivianges & pilotages, pour entrer dans les Havres & Rivières, ou pour en sortir, sont menuës avaries, qui se payent un tiers par le Navire, & les deux autres tiers par les Marchandises. *Pilotage* : c'est aussi l'art de bien conduire un Vaisseau, & de tout ce qui regarde la science de la Navigation.

**PILOTE** : j'ai dit Tome II. que c'est un Officier de l'Equipage, qui prend garde à la route du Vaisseau, & qui le gouverne. Le second & troisième *Pilotes*, secondent le premier dans ses fonctions. Il n'y a que trois Pilotes dans les plus grands Vaisseaux, & quand il s'agit de voyages de long cours. Dans les autres Vaisseaux, il y a un ou deux Pilotes, selon la qualité du Vaisseau & du voyage. Le Pilote doit être continuellement au gouvernail, & faire de tems en tems son rapport au Capitaine, au sujet du parage où il croit que le Vaisseau est. Il doit être instruit & experimenter dans les Cartes Marines, de toutes les différentes sortes, dans les tables, dans l'Astronomie, dans l'usage de l'astrolabe & de l'arbalète, avoir connoissance des marées & des changemens qui y arrivent selon les pays, des moussons, &c. C'est le Pilote, qui commande dans les buches, & dans les pingues & qui ordonne de jeter des filets & de les retirer; c'est lui encore, qui le plus souvent tient le gouvernail. *Pilote*, qui a entré & sorti d'un Vaisseau : cela se dit d'un Pilote qui a mis un Vaisseau en radé, dans une rivière & dans un Havre, & qui l'en a ressorti. *Pilote hardi*, cela se dit d'un Pilote qui comprend des choses difficiles, comme d'entrer de

une rivière inconnüe, dans un Havre, où il ne seroit papratique, de chercher une terre de non vaste, & avec choses semblables. Les bons *Pilotes* sont à cet égard : cela se dit par plaisanterie, de ceux qui se vantent de sçavoir beaucoup de pilotage, & qui sont dés-ignés quand ils sont en mer.

**P I L O T E R** : c'est ce que font les *Pilotes Côtiers* ou *Lamaneurs*, qui conduisent les *Vaisseaux* hors des embouchures des Rivières, des bancs & des dangers. Ceux qui ne voyent point venir de *Lamaneur* à leur bord, peuvent se servir de *Pêcheurs* pour les piter.

**P I N A S S E** : j'ai dit Tome II. que c'est un *Bâtiment* fait à poupe quarrée, dont l'origine vient du Nord, & qui est fort en usage en Hollande. *Pinasse* est aussi un petit *Bâtiment* de *Eiscaye*, qui a la poupe quarrée. Il est long, étroit & léger, ce qui le rend propre à la course, à faire des découvertes & à découvrir du monde à une Côte. Il porte trois mâts : il va voiles & à rames.

**P I N C E A U** à goudronner : c'est un pinceau de bois de cochon. Il est emmanché de côté, & sert à goudronner le *Vaisseau*, les mâts & les vergues.

**P I N Q U E** : c'est une sorte de *Flûte* : *Bâtiment* de charge fort plat de varangue, & qui a le derrière bas & élevé. La *Pinque* est aussi un *Flibot* d'Angleterre.

**P I P R I S** : c'est une espèce de *Pirogue*, dont se servent les *Nègres* du *Cap-Vert* & de *Guinée*.

**P I Q U E** : j'ai dit Tome II. qu'elle n'est plus d'usage dans l'Infanterie. On se sert sur les *Vaisseaux* plutôt de demi-piques, que de piques, car celles-ci sont très embarrassantes.

**P I Q U E T** : c'est un *Détachement* de cinquante hommes, dont deux *Sergens* & un *Tambour* commandés par un *Capitaine*, un *premier Lieutenant* & un *Lieutenant* en second. Dès qu'un *Bataillon* sort de *Gnison*, on doit faire former le *piquet*, lequel en bataille, se met sur la gauche & en colonne marche à la gauche, à moins que la *Compagnie de Grenadiers* ne se trouve détachée ailleurs : en son absence il prend en bataille la droite, & en colonne marche à la tête.

C'est une *Troupe* qui est toujours prête à se porter par-tout où il est nécessaire. On en tire tous les *Détachemens* dont on a besoin : c'est en partie la garde de chaque *Bataillon*. Le *piquet* fournit les *Sentinelles* pour mettre aux *Drapsaux*, & par-tout où on le juge

à propos. Il est composé des premiers Sergens & Soldats à marcher, lesquels demeurent de piquet nuit jour, jusqu'à ce qu'ils aient marché pour quelque Garde ou Détachement: & si-tôt qu'ils sont détachés on les remplace à l'instant par ceux qui les suivent.

Dans un Camp, chaque Bataillon a son *piquet*: c'est à dire, cinquante hommes, compris deux Sergens un Tambour, qui sont ordonnés pour être prêts à marcher au premier ordre, commandés par un Capitaine, un Lieutenant & un Soulieutenant. Ce Détachement met ses armes à un abri, qu'on fait à droite des Grenadiers.

Les Soldats de *piquet* ne doivent point s'écarter du Camp, sous quelque prétexte que ce soit. Le *piquet* fournit les Sentinelles, qu'on met pour garder les armes & les Drapeaux. Lorsqu'il arrive quelque alarme, l'Officier de *Piquet* doit se tenir prêt à marcher au premier ordre: & s'il y a quelque exécution à faire, cette Troupe marche à la tête de la Brigade qu'on la fait. On relève cette Troupe toutes les vingt quatre heures, comme les autres Gardes, au moins pour les Soldats, car pour les Officiers, cela s'observe différemment.

Il y a des Régimens où les Officiers de *piquet* sont pas relevés, qu'ils n'aient marché. Il y en a d'autres où on fait un tour de *piquet* particulier, & relève l'Officier toutes les vingt quatre heures. Enfin il y a des Régimens où toute Garde est *Garde*, le *piquet* est compté comme si on avoit marché. Lorsqu'on le fait de la seconde manière, l'Officier de *piquet*, à qui ce n'est pas naturellement à marcher, marche avec sa Troupe, que lorsqu'il ne faut pas sortir du Camp, comme par exemple, lorsqu'on fait quelque exécution, & si on demande le *piquet* pour sortir du Camp, l'Officier qui est à marcher, précede cette Troupe, & on commande un autre *piquet*, qui reste toujours au Camp avec l'Officier qui en est.

À l'égard des Soldats, comme c'est un tour particulier, si on demande un Détachement, l'on prend les Soldats qui sont à marcher, quoiqu'ils soient de *piquet* & on les remplace par d'autres. Les jours de marches les Officiers de *piquet* doivent monter à cheval, & que la Générale est battue, & prendre garde qu'aucun Soldat ne prenne ses armes pour aller devant, & ne sorte du Camp.

En arrivant dans un Camp, le *piquet* reste en bataille à la tête, pendant que le Corps du Bataillon entre de

Camp. Ensuite on le fait passer de la gauche où il est, dans l'intervalle de la droite, où l'on le met en bataille, son premier rang aligné sur le front de bannière. S'il arrive que le Régiment ferme la gauche d'une ligne, & soit campé en Colonne renversée, en ce cas le *piquet* est sur la gauche. Cela fait, les Sergens orientent aux Caporaux d'aller poser les Sentinelles. Les Officiers de *piquet* ne doivent jamais se deshaler. Ils doivent se trouver à la tête du Camp jour & nuit, ayant leur hausse-col, & leur épée au côté, leurs armes au chevalet à la tête droite de celles des Soldats, pour être toujours prêts à faire prendre les armes à leur *piquet*, quand on en a besoin. Les Officiers de *piquet* sont en partie chargés de la discipline du Camp, & c'est sur leur surveillance qu'il repose. Souvent il arrive près des Ennemis que l'on fait coucher le *piquet* au bivouac à la tête du Camp : c'est principalement dans cette occasion, que les Officiers doivent être réguliers à examiner si les Sergens, Caporaux & Sentinelles font leur devoir.

Lorsque le *piquet* prend les armes, soit pour assister à quelque exécution ou à toute autre expédition : le Capitaine du premier Lieutenant en marche doit être à la queue, & celui du Lieutenant en second à la tête sur la gauche, un pas en arrière du Capitaine, comme il est d'usage dans les autres Détachemens. Quand le *piquet* se met en Bataille sans armes, pour paroître devant le Général de l'Armée, les Princes du Sang, les Princes Légitimés, & Maréchaux de France, qui viennent à passer, les Officiers doivent se trouver à la tête, sans d'autres armes, que leur épée. Quand les Régimens doivent décamper, les Officiers de *piquet* doivent monter à cheval au petit point du jour, se partager à la tête, à la queue, & sur les flancs de chaque Bataillon, pour contenir les Soldats & les empêcher de sortir du Camp, sous quelque prétexte que ce puisse être.

On commande dans les grandes Armées, tous les jours pour le *piquet*, un Lieutenant-Général, un Maréchal-de Camp, un Brigadier, un Colonel, un Lieutenant-Colonel & un Major de Brigade, pour la droite, & autant pour la gauche, que l'on nomme Officiers de *piquet*. Dans les moindres Armées, l'on en diminue le nombre. Leurs fonctions sont de veiller jour & nuit à la sûreté de l'Armée, de voir monter toutes les Gardes & Détachemens qui partent, de visiter tous les postes & de faire observer la

discipline, soit par les Fourrageurs, ou par les autres Détachemens, même d'assister aux exercices que l'on fait faire aux Troupes.

Les Majors de Brigade de *piquet*, doivent faire assembler toutes les Gardes & Détachemens, commandant de jour que de nuit, les faire marcher, & leur faire faire tous les mouvemens nécessaires; & enfin, faire exécuter tout ce que les Officiers-Généraux de jour, le Major-Général ordonnent pour le service. Ils doivent sçavoir quels sont les postes qui sont autour de l'Armée, de quelle Brigade sont les Détachemens qui y sont postés: de quelle Brigade sont ceux qui les doivent relever, en faire un état & des copies pour donner aux Officiers-Généraux ou autres, qui ont ordre de les visiter.

Mais ces Majors de Brigade, ne doivent marcher qu'avec leur Brigade, parce qu'étant chargés d'en faire le détail, il convient mieux qu'ils ne les quittent point. Cependant ils doivent se faire un honneur de suivre leur Brigadier, & vaquer au détail de la Brigade, chargeant un Aide-Major d'y porter l'ordre pour ce qui se fait seulement, sans conséquence: encore faut-il qu'il n'y ait rien de trop important à faire exécuter: car ils doivent se porter au plus pressé, & n'avoir pour but que de rechercher les occasions de se distinguer.

Les Majors particuliers font leur *piquet*, & les Détachemens avec leurs Brigadiers, à moins que le Major de Brigade ne voulût y marcher lui-même. Ils ne sont pas obligés de marcher avec leurs Colonels & ce n'est que par pure honnêteté, lorsqu'ils le font. Cette fonction regarde les Aides-Majors, qui marchent aussi avec les Lieutenans-Colonels, ou Commandans de Bataillons, leur devoir est d'accompagner les chefs, & de faire exécuter par les Troupes les ordres qu'ils donnent pour empêcher les desordres, qui n'ont lieu que trop souvent dans les Détachemens par la négligence ou l'inapplication du Commandant ou des Officiers-Majors.

Quand le Régiment des Gardes Françaises arrive au Camp, il y a cinquante hommes de *piquet* à tête de chaque Bataillon, cent pas devant avec leurs armes où ils restent deux heures, afin que le Camp demeure pas sans Soldats, tandis qu'on va à la parade. Après ces deux heures expirées, ces cinquante hommes de *piquet*, ont leurs armes en faisceau à la droite de chaque Bataillon, & ne sortent pour se mettre en haye, que pour le Général seulement, & il se met sa



nes dans l'intervalle & à la droite du Bataillon a  
tre de hauteur , le premier rang ne débordant  
l'alignement des Soldats. Quand même Sa Ma-  
é est à l'Armée , ce *piquet* ne prend pas les armes :  
e met seulement en haye pour elle , comme pour  
autre Général.

**P I R A T E** , voyez **C O R S A I R E**.

**P I R O G U E** : c'est une sorte de Bateau fait d'un  
arbre , dont les Sauvages de l'Amérique méridio-  
ne ont accoutumé de se servir. Les grandes *pirogues* ,  
et quelquefois élevées tout autour , & sur-tout au  
rière , de quelques planches ajoutées. Quelquefois ils  
eignent leur *Maboia* , ou bien des Sauvages , ou des  
tesques. Ces sortes de Bateaux ou Chaloupes , por-  
ent souvent jusqu'à cinquante hommes , avec leurs  
mnitions de guerre. Avant que ces Sauvages eussent  
ommunication avec les Européens , qui leur ont fourni  
outils de charpenterie , ils avoient mille peines de  
ir à bout de faire leurs *pirogues*.

**P I S T O L E T** , voyez **T o m e II**. Cette arme à feu  
est très-utile dans un Vaisseau , pour ceux qui sautent  
à bordage.

**I S T O N** : c'est la partie de la pompe qui entre  
dans le tuyau , ou le corps de la pompe , & qui étant  
relevée ou baissée , aspire ou pousse l'eau en l'air. C'est  
un gros bout cylindrique , qui entre dans le corps de  
la pompe , & qui est attaché à une barre de fer , qui  
se relève & qui s'abaisse , par le moyen d'une manivelle  
appelée *bringuebale* , qui fait agir la force mouvante.  
*Piston* & *Appareil* , signifient la même chose. *Appa-  
reil* est le terme dont on se sert dans les Vaisseaux , &  
*Piston* est le terme dont on se sert pour les autres  
pompes.

**P I T O N** : ce sont des chevilles de fer où il y a  
des boucles : c'est aussi une fiche en forme de clou ,  
dont la tête est percée. *Pitons* d'affût : ce sont des  
chevilles de fer , dont on se sert pour tenir les plates-  
bandes d'un affût de canon.

**P I V O T** : c'est un morceau de fer ou d'un autre  
matériau , dont le bout est arrondi en pointe , pour tour-  
ner facilement dans une virole ou dans une crapau-  
de. Le cabestan d'un Vaisseau tourne sur son pivot.  
*Pivot* de boussole : c'est la pointe sur laquelle la rose  
est en équilibre.

**P I V O T** en terme de guerre se dit d'un Sergent  
qui fait le *pivot* avec sa hallebarde , afin que les rangs  
se tournent , sans perdre de terrain , & sans se fausser.

C'est ce qui se voit dans les différentes évolutions que l'on fait faire aux Troupes , soit en montant la Parade , la Garde , ou en faisant l'Exercice.

**PLAGE** : c'est une mer basse vers un rivage étendu en ligne droite , sans qu'il y ait ni Rades , ni Ports , ni aucun Cap apparent , où les Vaisseaux se puissent mettre à l'abri.

**PLANCHE** : met la planche , c'est un commandement que l'on fait à l'Equipage de la Chaloupe , de mettre une planche , dont un bout porte sur le bord de la Chaloupe , & l'autre à terre , pour servir de passage à ceux qui veulent s'embarquer dans la Chaloupe , ou débarquer. La grande planche est halée : c'est une expression de parler pour dire , qu'on ne va plus à terre , qu'on est embarqué pour rester à bord du Navire.

**PLANETTE** : c'est un astre , qui a un mouvement propre & périodique , contraire à celui du premier mobile. On compte ordinairement sept *planettes* , qui sont le Soleil , la Lune , Saturne , Jupiter , Venus , Mars & Mercure. Elles sont différentes en grandeur ; les unes étant plus grandes que la terre , sçavoir le Soleil , Jupiter , Saturne & Mars : les autres *Planettes* sont plus petites que la Terre. Mars , Jupiter & Saturne , sont appelées *planettes* supérieures , parce qu'elles sont au-dessus du Soleil ; & la Lune , Mercure & Venus , *planettes* inférieures.

**PLANGE** : c'est un terme bas dont se servent les Matelots du Poitou , de Saintonge & d'Aunis pour dire que la Mer est unie.

**PLAQUES** de plomb pour divers usages : il y en a pour couvrir la lumière des canons , & en boucher l'ame , & sur mer pour étancher les voyes d'eau qui se font dans un combat.

**PLAT** des malades sur mer : être mis au plat de malades par le Chirurgien du Vaisseau , c'est être rangé au nombre des malades , pour avoir la subsistance qui leur est ordonnée.

**PLATAIN** : c'est le nom qu'on donne dans le pays d'Aunis , à une Côte de mer qui est plate. Il y a près de la Rochelle le Platain d'*Angoulin* , & le Platain de *Chatellaillon* , lieux très-propres à faire une descente.

**PLATE-BANDE** d'affûts : ce sont des bandes de fer , dont l'usage est de retenir les tourillons des canons dans les entailles des flasques.

**PLATE-FORME** de l'éperon d'un Vaisseau

c'est la partie du Vaisseau contenuë depuis l'étrave jusques au coltie.

**PLATINE** de lumière : ce sont des plaques de plomb en table, qui servent à couvrir la lumière du canon.

**PLASTRON** : ce sont des demi-cuirasses, dont la Gendarmerie & la Cavalerie, suivant l'Ordonnance du 28. Mai 1733. doivent être cuirassées & plastronnées, même en tems de paix, pour être accoutumées à l'usage des armes défensives, en tems de guerre, conformément à l'Ordonnance du 1. Fevrier 1703. Sa Majesté veut que tous les Officiers, tant de Gendarmerie, que de Cavalerie, soient pourvus de cuirasses à l'épreuve au moins du pistolet ; & que les Brigadiers, Gendarmes, Chevaux-Legers & Cavaliers, à l'exception des Hussards, ayent des *plastrons*, & les portent dans tous les exercices, aux revuës & dans les marches. Ce sont les Capitaines, qui sont chargés de l'entretien des *plastrons* pour leurs Cavaliers.

**PLEMPE** : c'est une sorte de petit Bateau de Pêcheur.

**PLI** de cable, c'est la longueur de la rouë du cable, de la manière qu'il est rouïé dans sa place, que l'on nomme la fosse au cable. *Ne mouille qu'un pli de cable* : c'est-à-dire, qu'il ne faut filer que très-peu de cable en mouillant l'ancre : ce qui se fait, quand on nouïlle en un lieu où l'on n'a envie de demeurer, que fort peu de tems.

**PLIER** les pièces de bois : c'est les faire courber en les chauffant. *Plier* le côté, un Vaisseau qui plie le côté : c'est-à-dire, que ce Vaisseau a le côté foible, & qu'il porte mal la voile. Ainsi il ne demeure pas droit, mais il se couche, lorsque le vent est frais. *Plier* le pavillon : c'est les attacher, & ne laisser ni voltiger le pavillon, ni les voiles étenduës.

**PLOC** : le ploc est proprement du poil de vache, ou de bœuf. Mais comme il fait la principale partie d'une sorte de courroi ou de courée, qui est une composition, qu'on met entre le doublage & le franc-bord d'un Navire, on confond ces deux termes, & l'on donne le nom de ploc au courroi.

**PLOQUER** : c'est mettre du poil de vache entre le doublage & le bordage des Vaisseaux, qu'on double pour la navigation, qui se fait entre les Tropiques, où il s'engendre des vers dans le bordage, qui le percent. On *ploque* pour empêcher que ces vers, qui s'attachent particulièrement au doublage, ne gagnent aussi jus-

qu'au franc-bord : ce qu'ils ne peuvent faire , lorsqu'il y a du ploc entre deux ; & ce ploc sert aulli à empêcher que le bordage & le doublage , qui sont l'un pour l'autre ne s'échauffent.

**P L O M B** : ce mot sur mer est pris bien souvent pour toute la sonde , parce que la principale partie est de ce métal : on dit les côtes de Hollande sont dangereuses qu'il faut toujours avoir le plomb à la main. *Plomb* de sonde : c'est un plomb fait en cône & attaché à une corde nommée ligne , avec lequel on sonde dans la mer , pour sçavoir combien il y a de brasses d'eau , & de quelle qualité est le fond , s'il est de roche , de vase , ou de sable , &c. *Plomb* de six , de douze , de vingt-cinq , & de trente-six , &c. c'est un plomb de sonde qui pèse six , douze , vingt-cinq ou trente-six livres. *Plomb* , c'est un petit poids de quelque métal dont les Charpentiers se servent pour niveler & pour prendre des à *plombs*. Ce *plomb* est rond plat & percé à jour , afin de donner passage à la vue pour pouvoir mieux adresser à l'endroit où les Charpentiers veulent marquer le bois.

**P L O M B**. Par l'Ordonnance du 2. Juillet 1722 : tout Soldat qui vend sa poudre ou son plomb est mis pendant quinze jours sur le cheval de bois à l'heure de la garde , s'il est en garnison ; si c'est dans un Camp , il est mis au piquet pendant le même tems. Et par une autre du 18. Septembre 1723. il y a peine de mort contre les Soldats & autres Particuliers , qui sont convaincus d'avoir volé des pièces & munitions d'Artillerie , soit dans les Parcs de ladite Artillerie dans les Armées , dans les Arsenaux , Magazins & dépôts des Places ou dans les transports qui s'en font d'un lieu en un autre.

**P L O M B E R** un Navire : c'est avec un instrument , ou avec de l'eau si le Navire est droit , s'il est sur l'arrière , ou s'il est sur l'avant. *Plomber* les écubiers : c'est coudre ou cloier du plomb en table tout au tour des écubiers , tant pour leur conservation que pour la conservation des cables qui y passent. En cloiant ce plomb il faut faire en sorte qu'il soit retourné l'un sur l'autre , & attaché avec de bons clous à tête large , ce qui empêche le plomb de se casser par le grand froid , & il faut observer la même chose dans tous les endroits où l'on en doit coudre.

**P L O N G E O N S**. On appelle plongeurs certains Nageurs qui descendent au fond de l'eau , & trouvent un moyen d'y demeurer quelque tems pour y chercher

les choses que l'on voudroit retirer , ou pour faire quelque chose de singulier , soit en matiere de radoub de Vaisseau , soit à dessein de faire périr un Vaisseau ennemi , ou pour pêcher des perles , & ceux-ci s'appellent Urinateurs.

**P L O N G E R** : c'est mettre & enfoncer quelque chose dans l'eau. On dit le *canon plonge* , c'est quand les décharges se font de haut en bas.

**P L U M E T** de Pilote : ce sont plusieurs plumes , que l'on met dans un petit morceau de liège , & qui voltigeant au gré du vent font connoître d'où il vient plus précisément que les giroüettes. Les Mariniers Hollandois ne s'en servent point. Ils ne savent ce qu'on veut dire quand on leur en parle.

**P L U T E U S** : ce Pluteus des Anciens paroît dans les sièges sous diverses parures de mantelets , & souvent sur le pied d'une tortuë fort légère & fort petite. Le P. Daniel en fait mention dans son Histoire de la Milice Française. Il cite un passage du Poëme du siège de Paris du Moine Abbon , dont le sens est que les Normans employèrent à ce siège une infinité de ces machines que les Latins appellent **P L U T E I** , dont chacune pouvoit mettre à couvert sept ou huit Soldats , & que ces machines étoient couvertes de cuir de bœuf.

Les Modernes ont leur *plutei* comme les Anciens , sous le titre de mantelets. M. le Chevalier Folard en a vu un à Philippeville qui étoit triangulaire avec du liège entre deux planches , soutenu sur trois petites rouës tournantes chacune sur son pivot. Il en donne une figure d'un plus simple & d'une moindre dépense , dont les fascines doivent être d'osier de cinq à six pouces de diamètre , la hauteur de quatre à cinq pieds sur six de longueur. Les Soldats , dit-il , peuvent courir aisément devant eux cette machine & travailler à couvert derrière , & il n'en trouve pas l'usage mauvais pour ouvrir des parallèles les plus proches du Corps de la Place : les rouës n'en sont pas fort silencieuses , mais qu'importe , ajoute notre Auteur , puisqu'on se trouve à couvert du feu de la Place.

**P O I N Ç O N** : c'est la principale pièce de bois qui soutient les gruës , engins , & autres machines à élever des fardeaux. Ce *pointon* est assemblé par le bout en bas à tenon & à mortaise dans ce qu'on appelle la sale assemblée à la fourchette , & il est appuyé par l'échelier & par deux des liens à contrefiches.

**P O I R E S** à poudre , ce qui sert aux Soldats pour

mettre leur poudre. Ces poires doivent contenir une livre de poudre qui fournit trente coups à tirer. Cela est conforme à l'Ordonnance du 14. Decembre 1683.

**P O L E** : c'est l'un des points sur lesquels tourne le globe terrestre. Il y a le *pole* arctique & le *pole* antarctique. Le *pole* arctique appellé ainsi à cause du voisinage de l'une & de l'autre Ourse est celui qui est dans la partie du Ciel que nous voyons. Il est aussi appellé *pole* Septentrional à cause des sept étoiles de la petite Ourse, & *pole* Boréal ou Aquilonaire à cause que le vent Nord, en Latin *Aquilo*, souffle de ces quartiers-là. Le *pole* Antarctique, ainsi appellé, comme pour dire contre-ourse, est celui qui étant diamétralement opposé à l'Arctique, ne paroît jamais sur notre hémisphère. On lui donne aussi quelquefois le nom de *Pole* Méridional, ou de *Pole* Austral, du vent de Midi, qui vient de ce côté-là & que les Latins appellent *Auster*. Ces deux *poles* sont aussi nommés *poles* du premier mobile, pour les distinguer des *Poles* du Zodiaque, sur lesquels les seconds mobiles ou les Cieux inférieurs, & particulièrement ceux du Soleil, tournent & font leurs mouvemens propres, tendant obliquement de l'Occident à l'Orient. Comme le Soleil marche toujours pour ainsi dire sur la ligne, dite écliptique, sans s'en écarter jamais, cela est cause que les *poles* du Zodiaque sont nommés plus fréquemment *poles* de l'Ecliptique.

**P O L I C E** d'assurance : c'est un contrat par lequel un particulier s'oblige de réparer les pertes & les dommages qui arriveront à un Vaisseau ou à son chargement pendant un voyage, ce qui se fait moyennant certaine somme que l'Assuré paye à l'Assureur, soit comptant ou au terme dont on convient, & ce paiement est appellé Prime. On exprime dans la *Police* ou le contrat d'assurance : on y employe aussi le nom du maître & le lieu où le Vaisseau doit charger, aussi bien que celui de sa destination, si le défaut vient de la part de l'Assuré, mais en cas que ce ne soit pas la faute, il a droit de prétendre ses dépens, dommages & intérêts contre celui qui a dressé le contrat, s'il est prouvé que ce soit celui-ci qui ait fait la faute. On exprime aussi en particulier certaines marchandises comme l'or, l'argent monnoyé & non monnoyé, le besoard, les pierreries, & toutes sortes de bijoux, & encore les munitions de guerre s'il y en a. Pour toutes les autres marchandises, soit solides, soit sujettes à empirement & dépérissement, on ne les énonce que

Les termes généraux de marchandises & effets. Les *Polices* d'assurance se passent authentiquement devant un Notaire, & quelquefois aussi en double sous une privée, soit entre les Parties, ou en présence de témoins si elles y en veulent appeller.

**P O M M E S** : ce sont certains ornemens faits comme de grosses boucles de bois qu'on met sur mer aux fines, aux giroüettes & aux pavillons. *Pommes* de fines : ce sont des manieres de pommes que l'on tourne en rond ou en cul de lampe, & qui se mettent à chaque bout de bâton de la flamme. *Pommes* de giroüettes : elles sont aussi en cul de lampe, on les met au haut des fers des giroüettes pour les empêcher de sortir de leur place. *Pommes* de Pavillon : elles se mettent sur le haut de bâton du Pavillon & d'Enseigne & sont tournées rondes & plates. Les *pommes* de pavillon du grand mâ, & celle d'Enseigne ou du Pavillon de l'arrière doivent avoir de diamètre un pouce pour chaque deux pieds de largeur du Bâtiment.

**P O M P E**. J'ai expliqué dans le Tome II. l'usage de la pompe, il me reste à dire que pour empêcher que le bois des pompes ne sèche trop & qu'elles ne s'affaissent, on les goudronne, on les entoure de prébats, & on les surlie avec des cordes. Celles qu'on met vers l'artimon & qui descendent dans le bout des façons de l'arrière du Vaisseau, rendent plus de service que les autres & sont d'un usage plus fréquent pour décharger l'arrière, qui par sa construction doit avoir de la disposition à carguer. Pour celles qui sont au pouce du grand mâ, on ne s'en sert que dans les accidens, & lorsqu'il entre beaucoup d'eau. Leur longueur doit être celle du creux que le Vaisseau a dans l'endroit où elles sont placées, & environ trois pieds au-dessus. Leur diamètre entier doit être de trois fois le diamètre de leur trou. La potence doit s'élever environ deux pieds au-dessus de la pompe. La brimbale doit avoir deux fois la hauteur de l'espace qui est depuis le pont jusqu'à la potence : son épaisseur doit être un peu moindre que celle du franc-bordage, mais elle doit avoir la moitié plus de largeur que d'épaisseur, & la potence prise dans le travers du Vaisseau doit avoir une fois autant de largeur que la brimbale. La brimbale & la verge doivent se joindre & être entretenues ensemble par une cheville de fer, & la brimbale doit être jointe de même avec la potence. Un des bouts de la brimbale vers le pont, & l'autre bout où elle se joint à la vergue entre, doit être si justement placé à l'égard

du trou de la pompe que la vergue y tombe dans le milieu, afin que l'appareil ne presse pas un des côtés du corps de la pompe plus que l'autre. Il y a de Vaisseaux Marchands où l'on place les pompes le plus arriére qu'il est possible, afin que le fond de cale soit plus spacieux, & qu'il contienne plus de marchandises.

P O M P E à la Venitienne : elle est ainsi nommée parce qu'elle est d'un fort grand usage parmi les Venitiens. Elle est percée par-tout également & a une verge de bois, qui agissant avec un contre-poids jette plus d'eau que les autres pompes.

P O M P E à rouë & à chaîne, ce sont des pompes Angloises. Les Anglois les placent au milieu du Vaisseau, elles jettent plus d'eau que les autres pompes & se maintiennent mieux, mais elles embarrassent beaucoup le fond de cale & font un bruit bien désagréable. Elles sont faites à peu près comme une meule à émoudre, étant deux l'une auprès de l'autre, dont l'une descend & l'autre monte tour à tour.

Charger la pompe, c'est-à-dire, mettre de l'eau dans la pompe pour attirer celle qui est au fond du Vaisseau. La pompe est chargée : cela se dit lorsqu'on a mis l'eau dans la pompe pour attirer celle du fond de cale. La pompe n'est pas chargée, c'est-à-dire, qu'il n'y a pas d'eau dans le haut de la pompe pour attirer celle de dessous. La pompe est prise, c'est-à-dire, qu'on a mis de l'eau dedans, & qu'elle en a assez retenu pour pouvoir servir. La pompe se décharge, c'est-à-dire, que l'eau qui y étoit demeurée après avoir pompé retombe dans le fond de cale, & que cette pompe n'est point en état de servir à moins qu'on ne la recharge. La pompe est haute, ou la pompe est franche, c'est-à-dire, qu'il n'y a plus d'eau dans le Vaisseau, & qu'il n'en vient plus à la pompe. Pompe éventée, c'est une pompe qui est fendue & qu'il faut accommoder si on veut la faire servir. Pompe égorgée, c'est celle où il vient du sable avec de l'eau ou quelque autre chose qui l'empêche de bien attirer l'eau. Etre à une ou à deux pompes, c'est se servir continuellement d'une ou deux pompes pour jeter l'eau du Vaisseau. Affranchir ou franchir la pompe, c'est jeter plus d'eau avec la pompe qu'il n'en entre dans le Vaisseau, c'est un commandement que l'on fait à ceux qui doivent pomper d'aller vider l'eau qui est dans le Vaisseau. Pompe du Maître Valet, pompe pour futailles, beaucoup de gens, & sur-tout les Anglois.



rent l'eau & les autres liqueurs des futailles par le haut avec des petites pompes de sureau, de fer blanc ou de cannes. Cette manière contribué à faire mieux conserver les liqueurs.

**P O M P E** de mer : c'est une grosse colonne qui paroît sur la surface de la mer, presque en figure d'un got long & étroit avec ses branches & son pied, est-à-dire, large au haut & au bas, ou comme un arbre arraché qui a ses branches & ses racines. Cette colonne est l'eau, & cette eau qui semble être tirée de la mer par une pompe retombe souvent tout d'un coup. Quelques-uns croient qu'elle vient de la mer, & qu'elle en a été attirée par le Soleil. Les Matelots s'effrayent quand ils voient cette *pompe*, tant parce que si elle venoit à tomber sur le Vaisseau elle pourroit le couler à fond, ou le faire sombrer sous voiles, que parce qu'ordinairement elle est suivie de violentes tempêtes qui ne sont pas moins à craindre pour eux.

**P O N T S** de Bateaux : la construction des ponts de Bateaux sur les grandes rivières est fort ancienne. On en a le témoignage de Diodore de Sicile, s'en servant pour son expédition dans les Indes. Xerxès contre les Grecs, Darius contre les Scythes se servirent de ponts de Bateaux. Le pont de l'Empereur Caius Calpurnia est célèbre dans l'histoire aussi bien que sa folie, sa lâcheté & son gouvernement tyrannique. On peut croire que le pont de bateaux de Xerxès a servi de modèle aux Grecs, & que les Romains ont appris des Grecs la manière d'en construire. On ne voit nulle part dans les Historiens de l'antiquité que les Anciens eussent les bateaux ou pontons de cuivre. Les François s'en sont servis les premiers. On ignore le nom de l'Inventeur, Les Hollandois en firent de fer blanc qu'on leur prit à la bataille de Fleurus. Il y a encore des bateaux de cuir qu'on lie à des châssis de pin, qui sont infiniment meilleurs que les pontons ordinaires pour hâter les entreprises. Les Allemands s'en servent. Les Modernes ne sont pas les Inventeurs de ces bateaux de cuir. Ammien Marcelin fait mention du pont de cuir dont l'Empereur Julien se servoit pour faire passer le Tigre & l'Euphrate à son Armée.

M. le Chevalier Folard penche fort pour les pontons de cuir bouilli, plutôt que pour les autres qui sont faits de bois de chêne bien cabaté, ou de cuivre, ou de fer blanc : ceux-ci sont plus lourds, dit-il, plus difficiles à transporter : au lieu que ceux de

cuir font plus legers , d'une moindre dépense , & plus propres pour les entreprises promptes & subites. Je n'ai rien à dire autre chose des ponts. J'en ai suffisamment parlé dans mon second Volume. Pour les ponts de bateaux des Anciens , ils n'étoient pas différens de nôtres.

**PONT-D'OR** : faire un *pont-d'or* à son Ennemi c'est dans sa déroute ne le pas poursuivre. Il y a beaucoup d'exemples dans l'histoire ancienne & moderne de Généraux , qui pour n'avoir pas fait un *pont-d'or* à leurs ennemis après leur défaite , s'en sont mal trouvés , & ont même perdu le fruit d'une victoire qui se déclaroit en leur faveur.

Les Lacédémoniens qui étoient de grands Maîtres dans la science de la guerre , avoient pour maxime de ne pas surprendre long-tems l'Ennemi , mais seulement autant qu'il falloit pour s'assurer la victoire & empêcher qu'il ne se ralliât. Ils avoient encore une autre raison c'est qu'ils ne croyoient pas au rapport de Plutarque qu'il fût digne d'un grand courage de tuer ceux qui cèdent & qui ne se défendent pas. Ils oublièrent cependant cette maxime dans la retraite de Pyrrhus devant Sparte , dont ils menerent battant l'Arrière-Garde avec tant de chaleur , que sans s'en apercevoir ils étoient déjà dans la plaine & fort éloignés de leur Infanterie qui n'avoit pu suivre , lorsque Pyrrhus qui venoit de perdre son fils Ptolomée fit volte face , & attaqua les Lacédémoniens avec tant de rage qu'il en fit un carnage effroyable.

Antiochus dans la Bataille de Raphie contre Ptolomée Roi d'Egypte , Antiochus qui étoit un grand Capitaine & qui fut dans la fuite un des plus dangereux Ennemis du nom Romain , tomba dans la même faute : car bien loin de profiter de son avantage , il disparut comme le vaincu , & abandonnant son Armée dans le tems que sa présence étoit le plus nécessaire , il rendit inutile ce qu'il avoit de Troupes victorieuses , pour courir après des fuyards qui ne pouvoient plus nuire , ce qui lui fit perdre la victoire qui s'étoit d'abord déclarée pour lui à une des aîles de son Armée. Elle fut toute mise en déroute , & à peine eut-il le tems de se retirer & de s'empêcher d'être coupé & taillé en pièces.

C'est dans des conjectures semblables , & contre des Troupes braves & aguerries , & commandées par des Chefs excellens , qu'on doit user de prudence dans une victoire qui n'est jamais assurée , lorsqu'il reste quel-

ces corps en entier ou de réserve ; car une bataille n'est pas gagnée pour avoir vaincu à une aîle & même à un centre. Il faut être toujours dans une perpétuelle défiance dans une action générale, & se garder toujours des corps qui sont encore en entier & qui tiennent bon : & certes ce n'est pas sans raison qu'on dit qu'il faut faire un *pont-d'or* à son Ennemi & fuit.

Si le Prince Robert ou Rupert avoit fait usage de cette maxime dont il avoit très-grand besoin, & qu'il n'eût fait une seule fois un seul *pont-d'or* aux Parlements, sous le regne malheureux de Charles I, en 1644. la guerre eût été finie, mais le croira-t-on ? ce Prince qui étoit neveu du Roi, tomba trois fois & en trois différentes barailles dans une faute toute semblable à celle d'Antiochus : ce qui fut la cause des maux & des malheurs innombrables de Charles. Du moins si le Prince Robert se fût corrigé à la troisième, il eût réparé le mal des deux autres, & les Rebelles n'eussent jamais pu s'en relever. Ces trois exemples sont suffisans pour faire voir qu'il faut toujours faire un *pont-d'or* à son Ennemi.

**PONTENAGE** : c'est un droit que le Seigneur féodal tire des marchandises qui passent sur les rivières, sur les bacs, & sur les ponts.

**PONTONNIER**, c'est un Batelier qui tient un bac ou un grand bateau pour traverser les rivières aux lieux où les ports sont établis.

**PORTRAGE** : c'est le privilège par lequel chaque Officier ou chaque Matelot d'un Vaisseau, a pouvoir de s'embarquer pour soi jusqu'au poids de tant de quintaux, ou jusqu'à un certain nombre de barils.

**Portage** : c'est aussi la quantité de poids ou d'arrimage que peuvent porter ou embarquer des Passagers sur le prix de leur passage. Faire *portage*, c'est-à-dire, porter le canot par terre avec ce qui est dedans pour passer les chutes d'eau qui se trouvent dans quelques rivières, tel qu'est celui de S. Laurent, où il y a des chutes d'eau qui empêchent de remonter en canot.

**PORTE-BOSSOIR**, en terme de Marine : c'est un appui sous le bossoir en forme d'arc boutant, dont le haut est ordinairement ouvragé en tête de porce. Dans un Vaisseau de cent trente-quatre pieds de long, de l'étrave à l'étambord, les porte-bossoirs doivent avoir dix pouces d'épaisseur & un pied de largeur.

**PORTE d'Ecluse** : c'est une grande clôture de

Bois qui arrête l'eau dans les écluses. Les deux bords de clôture se joignent en angle au milieu, l'un par le moyen d'une grande queue qui a force du levier.

**PORTE-ENSEIGNE**, chez les Turcs s'appelle *Bas-Esky*. Cet emploi est ordinairement donné aux plus vieux Soldats.

**PORTE-LOTS** : ce sont les pièces de bois qui règnent au pourtour d'un Bateau foncet, ou au Bâtiment au-dessous des plat-bords.

**PORTE-VOIX** : c'est une sorte d'instrument de fer blanc, dont l'usage est de porter la voix d'un lieu éloigné.

**PORTE-PLEIN** les voiles, ou simplement c'est un commandement que fait le Pilote, le Capitaine, ou quelque Officier qui s'apperçoit le premier que le Timonier ferre le vent de trop près, & fait barboyer ou friser la voile du côté du lof. A ce commandement on arrive tant soit peu pour faire porter plein, & empêcher de prendre le vent sur la voile ou autrement de prendre vent devant. Enfin c'est un commandement pour gouverner en sorte que les voiles soient toujours pleines. Ce n'est pas un avantage de chicaner le vent, sur-tout dans les longues routes, il vaut mieux faire porter plein. *Porter* peu de voile c'est n'en déployer qu'une petite partie. *Porter* tant de long, tant de gros : on dit qu'une pièce de bois porte tant de long & tant de gros, pour dire que cette pièce de bois a tant de longueur & de grosseur.

**PORTEREAU** : c'est une construction de bois qui se fait sur de certaines rivières pour les rendre plus hautes en retenant l'eau, ce qui en facilite la navigation. Le *Portereau* est fait en forme de pont d'étang : c'est une grande palle de bois qui barre la rivière, & qui à l'arrivée de quelque Bateau se lève par le moyen d'un grand manche tourné en vis, qui est dans un écrou, étant au milieu d'un fort chevalier.

**PORTEURS** d'eau, chez les Turcs. Le dernier rang des Soldats qu'on peut comprendre parmi l'Infanterie *Capivuly* : ce sont les *Sakkas* ou *Porteurs d'eau* de l'Armée. Cette eau est non-seulement pour boire, mais encore pour se laver avant que de faire la prière, selon la coutume superstitieuse des Turcs. Leur nombre est incertain, & ils n'ont point d'Officiers particuliers parmi eux, mais ils dépendent de celui qui commande la Compagnie dans laquelle ils servent. Ils sont en grand nombre auprès des Janissaires.

des *Agemolans*, des *Topeys*, des *Gebeys*, des premiers Capitaines & du Grand-Vifir. Ils portent l'eau dans des outres de peau sur des chevaux, que leur furniffoient autrefois les Payfans, qui en furent exemptés par le Sultan Mahomet, lorsqu'il fit la conquête d'Arabie. Ils n'ont jamais de repos, parce qu'ils doivent toujours être attentifs à pourvoir d'eau, ce qui demande une continuelle agitation, & ce qui les rend legens les plus bafanés de l'Armée. Ils font auffi aiant diftingués par la difformité de leur vilage que par la groffiereté de leurs habits, qui font ordinairement de peau brune. Cependant ces *Porteurs-d'eau* peuvent parvenir au rang des Soldats.

**O R T E Z** bien vos armes, terme de commandement d'exercice. Il apprend au Soldat d'avoir le cors droit dans le rang, la tête levée, les pieds sur la même ligne affez en dehors & médiocrement écartés. Le bras droit pendant fans contrainte, la main gauche tenant le fusil à quatre doigts du bout de la ciffe, qui doit être vis-à-vis le milieu de la ceinture, eforte que le coude gauche ne foit ni trop élevé, ni trop serré contre le corps, & que le fusil ne ferre point contre le cou.

**O R T E Z** la main droite sur le fusil. A ce commandement le Soldat porte brusquement la main droite sur le chien du fusil, le gliffant quatre doigts de la main gauche, de maniere que le bout de la platine foit vis-à-vis le menton, tournant un peu la ciffe, observant que le fusil foit dans la même situation.

**O S E S**: ce font les Sentinelles que l'on pose: *grandes poses*: voyez Tome II.

**O S E Z** vos armes à terre: ce commandement se fait en quatre tems: le premier, en hauffant le fusil de la main droite: on le tourne de la droite en gliffant la main gauche sur le baffinet: au fecond on baiffe le fusil avec la main gauche de la hauteur de la cravatte, en portant la main droite sur la platine, l'aule sous le chien du fusil: au troifième, en se baiffant on pose le fusil entre les jambes, la platine entre les oreilles du foulier, de maniere que les genoux ne foient pas pliés, se baiffant feulelement de la ceinture en haut: au quatrième on se releve.

**O S T E S** de campagne: ce font des Eglifes, maifons, caffines, censés, villages, grosses redoutes, où il y a affez de monde pour tenir bon, & attendre du fecours. Je ne trouve que M. le Chevalier

Folard , qui a traité de l'attaque & de la défense d maisons soit dans les villages , soit en pleine campagne. Ces sortes d'actions ne regardent que les Officiers particuliers. L'Auteur après avoir donné des préceptes pour attaquer ou défendre ces sortes de postes donne des exemples de castilles , ou maisons attaquées & bien défendues , où le Lecteur peut beaucoup s'instruire.

La gloire qu'on acquiert dans la défense d'un mauvais poste est infiniment au-dessus des plus belles résistances d'une Place forte , & des plus importantes d'un Etat. Henri Duc de Rohan rapporte dans ses Mémoires la belle résistance de sept Soldats , ou plutôt de sept Héros , qui enfermés dans une méchante maison de terre nommée *Chambonat* auprès de Carlat a retenu deux jours entiers le Maréchal de Themines qui marchoit vers le Comté de Foix avec sept mille hommes , & six cents chevaux.

L'attaque de la maison de Charles XII. Roi de Suède proche de Bender , est un des événemens les plus mémorables de la vie de ce Guerrier , vraiment extraordinaire , & au-dessus peut-être des plus grands hommes de l'Antiquité. Il n'étoit que lui huitième dans cette maison. Sa vigoureuse défense est sans exemple & c'est la seule tête couronnée , à qui pareille aventure soit arrivée. M. le Chevalier Folard rapporte cette belle action dans tout son entier : elle ne fait pas moins de plaisir à lire chez lui , que chez l'Historien de sa vie.

L'attaque de la grande Cassine nommée la Bouli en Italie , dans laquelle se trouva notre Auteur , qui fut attaquée par le Prince de Wirtemberg par l'ordre du Prince Eugene est très-mémorable. Nos troupes y firent des prodiges de valeur , & les ennemis furent obligés de se retirer , avant la pointe du jour , craignant que M. le Grand - Prieur n'engageât une affaire générale. Ce Général trouva cette Cassine couverte de corps morts avec des marques d'une défense déterminée , & il donna beaucoup de louanges aux braves Compagnies , qui la défendoient , & aux autres à sept braves Grenadiers , qui défendirent le haut d'un colombier , & qui ne voulurent jamais se rendre.

L'année 1705. fournit encore une défense de même toute aussi hardie, dans un village de la Pologne, par M. le Comte de Saxe , aujourd'hui Maréchal de France , qui joint à une grande valeur une intelligence

te application & des talens peu communs dans les grandes parties de la guerre.

tant à Léopold , où il attendoit l'occasion , & une escorte pour se rendre à Warsovie où étoit la Cour , il partit vers la fin de Janvier avec un bon nombre d'Officiers , & les Gens de sa Maison. Il fut attaqué de nuit , dans le tems de la Confédération en Pologne. C'étoit dans un Bourg nommé *Crachnick* , & les Polonois eurent dessein de l'enlever. N'ayant que dix-huit hommes il abandonna la Cour , & occupa les chambres , où il posta deux ou trois hommes à chacune , avec ordre de percer le plancher pour pouvoir tirer d'en haut sur ceux qui entreroient dans les étages d'en bas. Ce qui fit un fort bon effet. Mais les Polonois abandonnerent l'attaque d'en bas après y avoir perdu beaucoup de monde , pour monter par les fenêtres. M. le Comte de Saxe , qui faute de monde ne pouvoit empêcher cette manœuvre , les laissa faire ; il entra dans ces chambres l'épée à la main avec ce qu'il avoit d'Officiers , & tomba sur l'ennemi , qui ne s'attendoit pas à une sortie si sourde , & sur-tout à milieu d'une nuit obscure , où le courage tient lieu de nombre. Il les passa presque tous au fil de l'épée. Les autres prirent le parti de se jeter par les fenêtres. Les Polonois tenterent encore une seconde fois l'aventure avec le même succès , ce qui les obligea de se retirer. Ils se contenterent de bloquer la maison , & d'attendre le jour pour voir le parti qu'ils auroient à prendre.

Mais M. le Comte de Saxe n'ayant aucun quartier à attendre , avec quatorze hommes qu'il avoit , prit la résolution de tomber dans une de leurs gardes , qu'il pouvoit manquer de surprendre & de charger l'épée à la main , & il se retira à Sandomir où il y avoit une garnison Saxone. Cette action de M. le Maréchal Comte de Saxe , qui n'étoit alors que dans sa première jeunesse , lui fit beaucoup d'honneur , c'est un Héros que la France a enlevé à la Saxe & à la Pologne , & qui par ses belles actions nous retrace le souvenir de celles des Condés & des Turennes.

**P O S T E S** : un Capitaine commandé pour aller occuper un poste , peut monter à cheval à cent pas au-delà du rendez-vous général : mais il doit se tourner de tems en tems derrière lui pour voir s'il ne va pas trop vite , & si toute sa Troupe le suit sans trop se fatiguer , observant d'en ordonner la marche , selon que le terrain permet. S'il entre dans un pays couvert , & où il

pourroit y avoir des ennemis, il ordonne une avant-garde plus ou moins forte, commandée par un Sergeant, qui marche à cinquante pas, ou environ devant lui, & auquel il recommande de fouiller par-tout exactement.

Il ne sçauroit prendre trop de précautions contre la surprise, & les embuscades des ennemis. Il doit suivre de l'œil son avant-garde, si-tôt qu'elle fait halte ou qu'il la perd de vûe, il doit arrêter le gros de la troupe jusqu'à ce qu'il ait des nouvelles de son avant-garde, afin de ne pas donner dans la même embuscade, où elle pourroit être tombée, sans qu'ils s'en fussent aperçu comme il est souvent arrivé.

Si un Capitaine, ou tout autre Officier d'un plus haut ou moindre grade commandé avec un corps de Troupes pour aller remplacer, ou occuper un nouveau *Poste*, rencontre les ennemis chemin faisant, il doit employer toute valeur & sa capacité pour les combattre avec succès. C'est pour lors qu'il doit prendre son parti avec autant de prudence que de justesse, sans indécision, même ruser s'il est nécessaire, pour les attaquer vivement & à propos: car souvent le gain d'une affaire dépend d'une manœuvre hardie, qui affermit sa troupe, intimide l'ennemi, observant toujours de prendre ses avantages sans en négliger aucun, en s'emparant des meilleurs *postes*, sur-tout s'il est très-inférieur en nombre, & qu'il soit obligé de combattre défensivement. Il y a eu beaucoup d'Officiers battus, pour avoir négligé par une présomption folle & trop ordinaire de jeunes gens, de se saisir d'une haye, d'un ruisseau, d'un passage, d'un bois, d'une maison, ou d'une mare, enfin d'un terrain, qui auroit donné de la supériorité. On doit principalement prendre garde de ne point engager trop avant, crainte de tomber dans quelque piège, & pour conserver une retraite assurée afin de se retirer en cas de besoin. On ne sçauroit encore trop s'attacher à ménager son feu, & à s'en servir à propos sans s'en jamais dégarnir absolument.

Un Officier doit faire observer un bon ordre à sa Troupe avec un grand silence, pour faire exécuter avec facilité ses commandemens, & encourager les Soldats par une contenance ferme & aisée; il doit rappeler toute sa force ayant toujours pour principal objet de remplir la commission dont il est chargé. Lorsqu'il faut autant qu'il est possible qu'il envoie des *express*, même qu'il écrive s'il se peut, pour informer le Général, ou le Major Général de ce qui lui est arrivé.



ré quand la chose mérite attention. Quand il est arrêté à son *poste* pendant que les Caporaux posent les Sâtelles, & que ses Sergens prennent la consigne de ceux qui quittent le *poste*, il doit aussi s'entretenir avec l'Officier qu'il relève sur toutes les choses, qui peuvent contribuer à la sûreté & à la défense de son *poste*, le questionner sur tout ce qui peut lui donner de *éclaircissemens*, lui demander s'il n'a pas eu des nouvelles des ennemis, par quels chemins, ils pourroient venir à lui, s'ils sont campés loin de là, s'ils n'ont point fourragé aux environs, & s'il n'a pas vu de leurs *troups*.

quelque habile, quelque entendu qu'on soit, il est en bon Officier de faire de pareilles questions. Souvent les personnes du génie le plus borné peuvent nous donner des lumières sur des choses qui auroient échappé à notre pénétration, & sur lesquelles on peut prendre des précautions excellentes, sur-tout à la guerre, où il faut tirer utilité de tout. Quand la vieille garde est partie, & hors la vue de son *poste*, il doit faire porter les armes à son détachement, en le disposant comme il voudroit, qu'il fût posté en cas d'attaque, de façon que chaque Soldat connoisse son *poste*, & y mette son arme, observant que ceux de chaque Bataillon soient ensemble, pour éviter le desordre, & la confusion, qui arrivent quelquefois quand on prend les armes.

Le Commandant du *poste* doit ensuite visiter le fort & le foible de son *poste*, accompagné de ses Officiers alternes, pour les instruire, écouter leurs sentimens, leur faire des objections convenables, leur faire voir les endroits, où ils pourroient se tromper : au contraire les approuver s'ils ont raison, & même suivre leurs avis, s'ils sont conformes au bien du service. Il doit encore examiner si toutes les Sâtelles sont bien postées, si elles savent leurs consignes, s'il n'est pas nécessaire d'en augmenter, d'en diminuer le nombre, ou de les doubler dans certains endroits, soit de jour, ou de nuit, reconnoître le terrain, les chemins, & les avenues, par où les ennemis peuvent venir, afin de faire mettre quelque petit *poste* en avant, s'en est besoin, pour pousser des Sâtelles qui découvrent de plus loin.

Il trouve que son *poste* ne soit pas bien retranché, il ne sauroit trop promptement le faire, soit avec des arbres, des charrettes, des madriers, de grandes portes de granges, des tonneaux remplis de terre,

ou de fumier , & s'il en a le tems avec un retranchement de terre , soutenu par des fascines , ou saucissons , piquetés , & même, s'il le peut, le faire fraiser & palissader , employant enfin toute son habileté à le mettre en état de s'y défendre vigoureusement , sans courir risque d'y être enlevé. Souvent on se trouve porté dans des Cimetières , châteaux , & maisons , où faut faire des réparations aux endroits insultables : il ne doit pas ménager ses peines , celles de ses subalternes , ni celles de ses Sergens , & Soldats , dans une occasion , qui lui est si importante. Mais s'il s'agit de s'établir dans un poste , où il n'y ait pas eu de garde il doit employer tout son sçavoir pour n'omettre rien de toutes les précautions praticables , afin d'y être assuré , & en état d'y faire une courageuse défense portant lui-même ses Sentinelles , leur donnant la consigne , enfin mettant en usage toute la prévoyance possible , pour se mettre hors d'insulte , sur-tout il doit bien prendre garde en se postant de n'être pas commandé par quelque hauteur , ou maison voisine , d'où l'on puisse le battre à revers , de façon qu'une troupe fait assommer sans pouvoir se défendre.

Quand un Officier à son *poste* a donné tous les ordres nécessaires pour la regularité du service , il doit s'attacher à contenir son détachement dans les règles d'une exacte discipline , & empêcher qu'aucun Soldat ne s'écarte , sous quelque prétexte que ce puisse être. Car combien d'Officiers battus & enlevés pour n'avoir pas eu toute leur troupe assemblée , ou pour avoir été vendus ou trahis par des déserteurs de leurs postes , auxquels ils avoient donné occasion de déserter par leur trop grande facilité. Si les Sentinelles avoient aperçu qu'elles apperçoivent de loin du monde séparément , ou en troupe , il doit envoyer un Sergent avec quatre fusiliers pour reconnoître ; & suivant ce qu'il verra , il doit faire prendre les armes à son détachement afin d'être sur ses gardes , & de faire arrêter tout ce qui passe à portée de son *poste*.

Si le Général de l'armée , les Princes du Sang , Princes légitimés de France , & autres Officiers Généraux passent à son *poste* , soit pour le visiter , ou autrement , il doit leur rendre les honneurs , qui leur sont dus. Cependant il y a des détachemens , ou *postes* à portée de l'ennemi dans lesquels le Tambour ne doit point battre , crainte d'être découvert , ou faire percevoir la marche des Généraux , qui les visitent. C'est à la prudence du Commandant à le conduire en ce

mais il doit poliment en faire ses excuses à ces Seigneurs, ou autres Officiers Généraux, & leur expliquer la raison, qu'il a eüe, pour ne pas leur rendre ses honneurs qui leur sont dûs.

Vers le soir il doit donner le mot & celui de ralliement ses Officiers, Sergens, & Caporaux, leur dire toutes les rondes, & patrouilles, qu'il ordonne que l'on fasse pendant la nuit, & de quelle façon il prétend qu'elles soient exécutées, faisant doubler les Sentinelles dans les endroits nécessaires, & leur prescrivant de les visiter de quart d'heure en quart d'heure, ou au moins toutes les demi-heures, afin qu'elles soient alertes, & d'éviter la surprise. Ensuite il doit faire prendre les armes à son détachement pour en faire l'appel, & insinuer encore plus précisément les Soldats de leur posture, en cas d'attaque, s'il est à portée des ennemis. La meilleure maxime est de leur faire garder toute la nuit leurs armes entre les bras, ou en bandouliere autour de leur feu, observant de faire cacher la platine de leurs fusils, pour empêcher que la pluie, ou la rosée ne les mouille. Avant le point du jour, il les fait remettre à leurs postes, & les y fait rester jusqu'à ce que la découverte ait été faite.

Quand le Commandant d'un poste apprend des nouvelles des ennemis, il doit les écrire dans une lettre bien circonstanciée & la faire tenir par un exprès au Général de l'armée, ou au Major Général. Il doit encore leur envoyer les deserteurs qui arrivent à son poste, escortés par un Sergent, & un ou deux Fusiliers, à moins qu'il ne fût trop éloigné, auquel cas il doit les faire garder à vuë, après les avoir fait désarmer, pour les amener avec lui en descendant la garde, & les leur faire conduire en arrivant dans le camp; & il ne peut en engager aucun pour servir dans la Compagnie, ou dans son Régiment, ou dans quelque autre, sans en avoir la permission du Général de l'armée.

**PETITS POSTES** séparés : souvent on détache un Sergent avec quelques Fusiliers à de *petits postes avancés*. Ceux qui sont chargés de cette commission ne sçauroient y apporter trop d'attention. S'ils apprennent quelque chose des ennemis, ou qu'il arrive quelques deserteurs, ou autres personnes à leur poste, ils doivent les arrêter, & les envoyer plutôt que faire se peut sous une escorte suffisante à l'Officier, qui commande le principal poste. Lorsque ces *petits postes* sont relevés, ou qu'ils ont reçu ordre de

se retirer, ils doivent rejoindre en bon ordre le gros de la troupe, dont ils ont été détachés. Je ne parle point ici de la manière de surprendre & d'enlever un *poste* : voyez TOME II.

**POSTES** : tirer les postes au fort dans un garnison. Les Officiers ne sçauroient se rendre trop régulièrement à l'heure & au rendez-vous marqué pour tirer au fort leurs postes, afin de ne point faire attendre l'Officier Major de la Place, qui fait cette fonction, & qui a soin de les enregistrer suivant l'ordre, & l'usage établi dans les garnisons. Dans de certaines on fait tirer les postes une ou deux heures avant que de monter la garde : en d'autres à la tête de la garde quand elle est assemblée pour aller monter la parade & en d'autres lorsqu'elle est en bataille, & prête à défilér. C'est à eux à se conformer à ce qui se pratique là-dessus dans la Place, où ils se trouvent. Leur devoir est de tirer leurs postes eux-mêmes, & non de les faire tirer par d'autres, ni de les changer entre eux après avoir tiré, ce qui est très-expressément défendu par les Ordonnances du Roi.

**POT A BRAI** : c'est un pot de fer, dans lequel on fait fondre le brai.

**POT de pompe** : c'est la même chose que chopinette : mais pot se dit plus sur mer, & chopinette sur terre.

**POTENCE de Bringuebale**. C'est en terme de Marine une pièce de bois fourchuë par la pompe dans laquelle entre la Bringuebale.

**POUCE**, c'est une mesure, qui comprend la douzième partie du pied de Roi. Le pouce contient douze lignes, dont chacune est large de la grosseur d'un grain d'orge. Le pouce superficiel quarré a cent quarante de ces lignes, & le pouce oblique en a mille sept cent vingt-huit.

**POUDRE muëtte** : poudre sourde : elle se fait avec de la poudre commune, en y ajoutant du borax & la pierre calamine, ou du sel armoniac, ou de Taupes vives, calcinées, ou de la seconde écorce de sureau. On appelle *poudre neuve* sur mer, de la *poudre* qui n'a point encore été portée à la mer.

**POUDRE**. Suivant plusieurs Ordonnances les Entrepreneurs ne doivent employer dans la confection des poudres que du salpêtre de trois cuites, bien dessalé & dégraissé, ni de charbon que de celui de bois de Bourdaine. Il leur est enjoint de faire battre les poudres dans les mortiers du moins pendant 24. heures.

, & on ne doit livrer dans les magazins aucune poudre à gros grain appellée poudre à Canon, mais celle appellée poudre à Mousquet. Les poudres ont été éprouvées dans les mortiers : & ces mortiers sont montés à 45. degrés d'élevation, sont chargés de trois onces de poudre, lesquelles doivent porter un boulet de soixante livres sans tampon, ni plateau au-delà de 50. toises. Les poudres ne sont point reçues dans les magazins après le radoub, qu'elles n'ayent été mises en état que trois onces dans un desdits mortiers ne puissent le boulet au-delà de 45. toises.

**POUDRIER** : c'est une horloge de sable, dont on se sert sur mer, qui doit durer une demi-heure.

**POULAINS**, étances; les poulains tiennent l'arave du Vaisseau, dans le tems, qu'il est sur le chantier. On ôte ces *poulains*, ou ces étances les derniers, quand on veut mettre le Vaisseau à l'eau.

**POULIE** : c'est un corps rond, fait de bois, ou de métal en forme de disque, ou d'assiette avec un trou tout autour pour entortiller une corde. Elle a un trou dans le centre, pour y passer un aissieu, par lequel elle tourne. Les poulies sont nécessaires dans l'Artillerie, comme à enlever les machines de terre. On s'en sert dans les Vaisseaux : on s'en sert aussi aux grûes, engins, autres machines, pour empêcher que les cordages ne se frottent en élevant des poids. La *poulie* est emboîtée dans ce qu'on appelle le charpe, ou moufle, & par ce terme de *poulie*, on comprend le tout ensemble, sçavoir le moufle, la poulie, ou rouët, & l'aissieu.

Il y a diverses sortes de *poulies*, selon les divers usages, auxquels elles sont destinées. Les unes sont longues, les autres rondes. Il y en a qui ont deux, trois ou quatre rouës les uns sur les autres, & on les appelle de doubles poulies. Les unes sont frappées, les autres s'ôtent, & se remettent. La plupart sont frappées par dessus, ou par dessous, & quelques-unes le sont par ces deux endroits. Les plus petites sont dans l'étrépe, qui les suspend par le moyen d'une goulotte, ou entaille, qu'elles ont au côté, & où l'étrépe entre. Il y en a qui sont tenues par des crocs, & qui s'ôtent, & se remettent. On fait les rouïets de bois le plus solide, & le plus uni, & aussi de cuivre. Quelques-uns veulent qu'on donne de large aux poulies deux fois la grosseur, ou l'étendue de la rondeur des cordes, qui doivent passer dans les poulies. Il y a des poulies simples, des poulies de palan, & des gou-

hes à trois roüets , & des poulies communes. La *poulie simple* est un moufle , où il y a seulement une poulie. La *poulie double* est celle , où il y en a deux sur un aissieu , l'une à côté de l'autre. La *poulie de palan* c'est un moufle double , où il y a deux poulies , l'un sur l'autre , quelquefois trois , & quelquefois jusqu'à quatre.

**POUSSE-BARRÉ** : c'est un commandement que l'on fait à ceux , qui dans un Vaisseau virent au cabestan , pour obliger à travailler plus fortement.

**PRAME** : c'est une sorte de barque ou bateau dont on se sert dans les canaux.

**PRENDRE** : j'ai fait voir Tome II. que ce terme est militaire : on dit : *prendre* les Villes d'assaut par famine , &c. *prendre* des quartiers de rafraichissemens , &c. *prendre* son ennemi par derrière , &c. c'est aussi un terme de marine : on dit : *prendre* vent devant c'est-à-dire que le vent se jette sur les voiles d'un Vaisseau , sans qu'on le veuille : *prendre* un ris , qui est racourcir la voile à une hauteur déterminée , *prendre* bosse qui est l'amarrer ; *prendre* chasse ; *prendre* terre , &c.

**PRENEUR** , Vaisseau preneur , c'est un Vaisseau qui a fait une prise.

**PRENEZ** la cartouche : à ce commandement d'exercice , on la prend , la tirant hors de l'étui , tenant le bras tendu , éloigné du corps à la hauteur de la ceinture.

**PRENEZ** le fourniment : cet autre commandement se fait en serrant fort le ressort du fourniment & ne le lâchant point , qu'on n'ôte le fourniment du canon.

**PRENEZ** le poulverin : ce commandement se fait , en prenant le poulverin à poignée de la main droite en l'éloignant du corps.

**PRENEZ** la bayonnette : on porte la main sur la poignée de la bayonnette.

**PRÉS & plein** : c'est un commandement que l'on fait au Pilote d'un Vaisseau , ou au Timonier , d'aller au plus près du vent , mais en sorte que les voiles soient toujours pleines.

**PRÉSENTER** : ce terme est marin : on dit *présenter* au vent , *présenter* la grande bouline , *présenter* le cap à la lame , *présenter* un bordage , *présenter* un membre.

**PRÉSENTEZ** vos armes : ce commandement d'exercice se fait en trois tems. Au premier on porte la main droite sur le chien du fusil , le tenant droit

vant soi, détaché du corps, la main droite vis-à-vis la ceinture. Au second on fait un demi-tour à droite, tenant le fusil de la main droite, & le bras tendu devant le milieu du corps, la platine à la hauteur de la cravate. Au troisième on laisse tomber le fusil sur la main gauche, tenant le bout fort haut, de manière que le bout de la crosse, soit vis-à-vis le genou droit, & éloigné d'un demi-pied, & les armes se trouvent présentées. Il faut tenir le bout du canon fort haut, de manière que la bayonnette paroisse au-dessus du Soldat.

**P R E S S E - R**, en terme de marine : c'est contraindre les Mariniers à servir sur les Navires de guerre. Cette façon de parler est Angloise : on dit en France fermer les Ports, mettre un Embargo.

**P R E S T** : j'ai dit Tome II. que c'est le paiement de solde, que le Roi fait faire tous les cinq jours à ses troupes. C'est aux Sergens à faire le prêt à leur Compagnie conjointement avec leurs Officiers. Ils doivent examiner avec exactitude, si chaque Soldat n'a rien perdu de son armement, ou de son habillement, afin de le faire réparer à ses dépens; en lui retenant un sol & demi de sa paye, jusqu'à ce qu'il ait de quoi payer, ce qui lui manque : & s'il y a de la faute ou de la négligence du Soldat, on le met en prison pour le rendre puni : lorsque les Sergens exécutent cela régulièrement, il ne manque jamais rien à leur troupe, & un Régiment est toujours bien tenu. Aussi c'est aux Sergens que l'on doit s'en prendre, quand on trouve quelque chose à redire à leur Compagnie.

Il est bon que de tems en tems du moins, les Officiers subalternes, fassent faire en leur présence, le prêt aux Sergens, qu'ils fassent assembler leurs Soldats par chambrées, avec leurs armes & bagages dans leur logement, pour examiner s'il ne leur manque rien ; ensuite ils font donner le prêt au chef de chaque chambrée, qui en est l'économiste. Lorsqu'il y a quelque Soldat malade, il doit le faire porter à l'Hôpital le jour du prêt, sans attendre au lendemain. Moyennant ces attentions, un Régiment est toujours bien tenu, & est en dure davantage. Les Officiers subalternes, doivent aller rendre compte à leurs Capitaines de ce qu'ils ont trouvé à rétablir dans leurs Compagnies, & si les Capitaines négligeoient d'y remédier, ils ne sçavent se dispenser d'en donner avis au Commandant ou au Major du Régiment. Le Capitaine doit aussi de tems en tems faire le prêt à sa Compagnie, conjointement avec ses Officiers subalternes, & ses Sergens : du moins

il doit le faire quelquefois devant lui , avec toutes les circonstances nécessaires : & lorsqu'il ne trouve pas à propos de prendre ce soin lui-même , il doit tenir la main à ce qu'on lui rende un compte exact de tout ce qui a été fait là-dessus. S'il est obligé de s'absenter il charge un Officier de sa Compagnie , de tenir un Etat juste de la recette & de la dépense , pour lui en rendre compte à son retour , & être en état lui-même de le faire à ses Soldats.

**P R E S T** de la Cavalerie : le Major , ou Aide-Major dans la Cavalerie , fait le prêt au Maréchal des Logis de chaque Compagnie de son Régiment. Celui-ci paye les Cavaliers tous les quinze jours en garnison , & tous les dix jours en Campagne. Les Brigadiers , en l'absence ou maladie des Maréchaux des Logis , sont obligés à leurs mêmes fonctions. Ils font le prêt aux Cavaliers , ils tiennent un état du nom & ancienneté des Cavaliers de leurs Compagnies , ils les commandent , &c.

Un Soldat convaincu d'avoir volé le prêt de son Camarade , doit par l'Ordonnance du 1. Juillet 1727 être condamné à mort ou aux Galères perpétuelles , suivant les circonstances du cas. Par un Règlement fait pour les Gardes Françaises , en Garnison à Paris , il est défendu aux Sergens d'affecter de faire le prêt à leur Compagnie dans un Cabaret , pour obliger les Soldats à y aller boire. Si quelqu'un le fait le Major doit les envoyer en prison , & en avertir le Colonel ou le Commandant du Corps , en son absence , pour interdire ledit Sergent , & en avertir Sa Majesté.

**P R E V O S T** : depuis la seconde Edition de ce Dictionnaire , un de mes Libraires m'a remis il y a quelque mois , quelques Notes , que lui a fournies un de ses amis , sur l'article de *Prevôt des Armées*. Elle m'ont fait voir que j'étois tombé dans quelques fautes sur la foi cependant de plusieurs Auteurs célèbres dont les uns sont morts & les autres vivent encore. J'ai obligation à la personne qui nous a communiqué ses lumières , pour en faire part au Public dans ce Supplément. Ce que j'ajoute encore , je l'ai puisé dans des sources plus pures , & l'*Etat de la France* , et entr'autres un des Livres que j'ai consultés sur ce sujet.

Nous connoissons en France le *Prevôt-Général* de la Connétablie : le *Prevôt de l'Hôtel de Sa Majesté* : le *Prevôt-Général* de l'Isle de France : le *Prevôt-Gé-*



*ral des Monnoyes : les Prevôts , appellés autrefois Provinciaux , & qu'on appelle aujourd'hui Prevôts des Maréchaussées. Les Régimens , qui ont Grand Etat-Major , ont encore chacun un Prevôt particulier , qui marche à la suite du Régiment.*

**PREVOST-GENERAL de la Connétablie ; Gendarmerie & Maréchaussée de France , Camps & Armées de Sa Majesté.** C'est M. Florentin Poulet , Chevalier , Seigneur de la Tour , qui occupe aujourd'hui cette Charge. Pour en trouver l'origine , il faut remonter à celle de Connétable de France , établie dès la deuxième Race , qui , comme je l'ai dit Tome I. au mot de Connétable , a succédé à celle de Grand Sénéchal de France. Lors de l'établissement de cette Charge , les Rois lui accordèrent , pour l'exécution de ses Ordes , une Compagnie d'Ordonnance attachée à sa personne & à sa suite. C'est la même qui s'est perpétuée jusqu'à ce jour. Car quand la Charge de Connétable a été supprimée par l'Édit de Janvier 1627. les fonctions en ont été réunies aux Maréchaux de France , dont le premier le représente , & chez lequel le Prevôt-Général de la Connétablie , &c. a un Corps-de-Orde établi où elle fait journellement son service , ce qui non obstant la suppression de la Charge de Connétable , à toujours fait conserver à l'Officier qui est à la tête de cette Compagnie , le titre de Prevôt-Général de la Connétablie , Gendarmerie de France , Camps & Armées de Sa Majesté , on y a seulement ajouté , & Maréchaussée de France.

On trouve cette Charge déjà existante sous le règne d'Henri II. avec le titre de Grand-Prevôt de la Connétablie & Maréchaussée de France. Cet Office donne à celui qui en est revêtu , le titre & le rang de Mestre-de-Camp de Cavalerie. Il a inspection sur toutes les Maréchaussées du Royaume , & sa Compagnie est la première , c'est-à-dire , la Colonelle de toutes les autres de cette espèce. Il est né Prevôt dans les Camps & Armées du Roi , pendant la guerre. Il commet les autres Prevôts pour les autres Armées. Quand il est employé à l'Armée , il a son logement à la suite de la Cour , & aux Camps & Armées : il est logé immédiatement après le Maréchal des Logis de l'Armée.

Il nomme & présente au Roi tous les Officiers & Ordes de sa Compagnie , qui obtiennent sur sa Nomination des Provisions en Chancellerie , & il a Séance & voix délibérative à la Connétablie du Palais. Il com-

mande les *Maréchauffées* quand elles sont assemblées, comme lorsque le Roi commande le *Ban & l'Arrière-Ban*.

Il veille à ce que les Ordonnances Militaires soient observées. Il connoît de tous *cas prévôtaux*, & autres attribués aux Juges extraordinaires. Il est Juge en dernier ressort, Civil & Criminel, & de Police, dans les Camps & Armées, où il met le *taux* aux vivres & donne les *Passports* aux Marchands Munitionnaires, Artisans & autres, suivans les Armées. Il connoît de l'enterinement des *Brevets de Grace*, accordés aux Deserteurs. C'est ce qui est porté dans l'Ordonnance d'Avril 1681.

Ce *Prévôt-Général de la Connétablie*, &c. a sous lui les Officiers suivans ; trois *Lieutenans d'Epée*, qui ont par leur Charge, le titre d'*Ecuyer*, *Conseiller du Roi* ou *Assesseur*, un *Procureur du Roi*, un *Greffier*, quatre *Exempts*, quarante-huit *Gardes*, y compris le Trompette. Cette Compagnie a un *Commissaire*, & un *Contrôleur*. A l'Armée, ces Officiers ont d'extraordinaire par mois : le Lieutenant 150. livres : le Procureur du Roi 100. livres : les Exempts 60. livres : le Greffier 60 livres : les Gardes 25. livres. Les Officiers d'Epée de cette Compagnie, montent la Garde, & font le service auprès de l'Ancien Maréchal de France, représentant le Connétable. Ils sont commis à la garde de personnes de qualité, Gentilshommes, Officiers, qui ont des démêlés : & le *Prévôt-Général* assiste chez l'Ancien Maréchal de France, aux assemblées qui s'y tiennent au sujet de ces démêlés.

Les Gardes portent le hoqueton d'orfèvrerie à fond bleu : pour devise, la première lettre du nom du Roi qui est une L couronnée, cotoyée de deux mailles droites, armées de gantelets, fleurdelisés, sortant d'une nuée, & portant une épée nue, la pointe en haut. Ces Officiers sont du Corps de la Gendarmerie. Ils ont été conservés dans la qualité & privilège de Commencans. J'ai encore à dire sur ce sujet, que le *Prévôt-Général de la Connétablie*, a droit de suivre les Armées ; & les autres *Prévôts particuliers*, érigés par Louis XIV ne servent que sous lui, quand il est à l'Armée. Ce ne sont point les Soldats de Garde, ni les Archers, qui lient les Criminels : quand il y a des Criminels, c'est la Garde qui en répond, & supposé que l'on veuille les faire attacher, il y a des Geoliers qui font cette fonction.

Il n'est pas possible de connoître le premier, qui

occupé la Charge de *Prevôt-Général* de la Connétablie ,  
 & même ceux qui lui ont succédé. Le premier que l'on  
 trouve , est Tristan l'Hermite , & ensuite :

- François Pataul , Seigneur de la  
 Voulte.
4. Août 1545. Claude Genton , Chevalier , Sei-  
 gneur des Brosses.  
 Antoine Dubois.  
 Pierre-Florentin Poulet.  
 Nicolas Boroy.
3. Mai. 1563. Jean Raoulx , Seigneur de la  
 Mardelle.  
 Le Sieur de Gluligny.
4. Mars 1577. Jean de la Valette , Seigneur du  
 Montil.
- Septembre 1588. Alphonse Fredy , Seigneur du  
 Moulinet.
8. Août 1596. Nicolas Rapin , Seigneur de la  
 Cholerie.
1. Janvier 1605. Louis Morel.
1. Decembre 1613. Jean Midon.
3. Mai 1615. Guillaume Gamar.
4. Janvier 1617. Adrien de la Morliere.
2. Fevrier 1622. François Lhuillier.
7. Août 1623. Jean de la Gardette.
2. Avril 1625. Victor de la Gardette , son frere.
6. Juin 1653. Antoine de la Gardette , fils.
7. Juillet 1660. Antoine le Grain.
8. Fevrier 1674. Henri le Bel.
10. Avril 1675. Nicolas le Grain.
6. Août 1681. Etienne Germain , Marquis de S.  
 Germain.
9. Mars 1694. Nicolas Binot , Seigneur d'Estout-  
 teville.
5. Janvier 1704. Louis - Gilles Binot , Seigneur  
 d'Estoutteville.
2. Mai 1706. Denis de la Coste , Seigneur de  
 Grefoin.
5. Fevrier 1715. Jean le Dos , sieur du Chevron.
4. Decembre 1731. Messire Charles - Florentin Pou-  
 let , Chevalier , Seigneur de la Tour , *Prevôt-Général*  
 de la Connétablie , Gendarmerie & Maréchaussée de  
 France , & des Camps & Armées de Sa Majesté ,  
 Mestre-de-Camp , & Inspecteur-Général de toutes les  
 Maréchaussées du Royaume.

P R E V O S T de l'Hôtel du Roi , & *Grand-Prevôt*  
 de France. C'est aujourd'hui M. le Comte de Mont-

tereau , Lieutenant-Général des Armées du Roi. Le *Grand-Prevôt de l'Hôtel* , prête serment de fidélité entre les mains du Roi , & il est reçu au Grand-Conseil où il a séance , comme Conseiller d'Etat.

Il a droit de nommer à toutes les Charges qui dépendent de la sienne , & fait expédier par son Secrétaire des nominations , sur lesquelles le Roi fait expédier des Provisions scellées du grand Sceau , à ceux auxquels il est absolument nécessaire d'en avoir , comme sont les deux Lieutenans-Généraux de Robe longue , & du Greffier en chef. A l'égard du Lieutenant-Général de Robe courte , & des quatre Lieutenans par quartier , ils sont obligés de prendre des Provisions du Roi. A l'égard des Exempts , ils sont astreints à prendre des Provisions du Roi , mais les Gardes n'en prennent que du *Grand-Prevôt*. Dans les voyages du Roi le *Grand-Prevôt* a droit de choisir son logement après que les Princes , les Ducs & Pairs , les Maréchaux de France & autres Grands Officiers de la Couronne & les Secrétares d'Etat , ont pris le leur : c'est pour quoi on l'appelle *le dernier aux rangs*.

On trouve que Guyot de Lauzière , Maître-d'Hôtel du Roi , est nommé *Prevôt de l'Hôtel*. Dans des Lettres de Louis XI. du 4. Février 1475. Pierre de Miraumont , Auteur d'un Traité , qui a pour titre , *le Prevôt de l'Hostel* , & *Grand-Prevost de France* , imprimé en 1625. a donné une Liste exacte de ses Successeurs , jusqu'à François du Plessis, Seigneur de Richelieu , pere du Cardinal de ce nom , qui sur la démission de Nicolas de Beaufremont, Baron de Senecey, fut pourvu de l'Office de *Prevost de l'Hostel* , par Lettres du dernier Février 1578. & par les mêmes Lettres , Henri III. unit à cette Charge , celle de *Grand-Prevost de France* , avec une grande ampliation de droits , & de prérogatives pour l'une & pour l'autre.

Au mot de *Gardes de la Prevosté de l'Hostel* Tom I. de ce Dictionnaire , pag. 537. on trouve la Liste des *Anciens Juges Royaux du Royaume* , dont Thevenot fut le premier , & celle des *Grands-Prevosts de l'Hôtel* , qui ont succédé aux premiers. Pierre Pelleret sous Charles VI. selon l'Auteur de la Carte Militaire de France , & plusieurs autres , a été le premier *Prevôt de l'Hôtel*. Pour l'origine de la Charge de *Grand-Prevost de France* , on ne la connoît point : ce n'est que par les Lettres de Provisions du Seigneur de Richelieu , que l'on apprend qu'elle avoit été possédée successivement par les Sieurs de Chandrieu & de Montrond.

(Miraumont écrit Chandïou & Monterud ).

Par Arrêt rendu au Conseil de Régence le 7. Août 18. le *Prevost de l'Hostel du Roi*, *Grand-Prevôt de France*, a été rétabli dans l'ancienne possession de ses droits, de juger les affaires qui se passent dans l'enceinte de la Cour. Il est Capitaine d'une Compagnie de quatre-vingt-huit Gardes, non compris les deux qui servent auprès de M. le Chancelier, ou de M. le Garde des Sceaux de France. Il a sous lui deux Lieutenans-Généraux de Robe longue, un Lieutenant-Général ordinaire de *Robe courte*, qui commande les *Armes* sous l'autorité du *Grand-Prevost*: cette Charge a été créée par Louis XIV. quatre Lieutenans servant par quartier: en l'absence du *Grand-Prevost*, ces Lieutenans prennent les ordres immédiatement du Roi. Ils ont droit de resignation moyennant quinzaine, en ayant le droit d'Agrement au *Grand-Prevost*, comme les Officiers de Judicature de la Prevôté de l'Hôtel. Suivant les Réglemens, le Lieutenant qui est de quartier, doit en l'absence du *Grand Prevost*, se présenter tous les jours une fois ou deux devant le Roi, pour avoir si Sa Majesté n'a rien à lui commander, & il est tenu de l'informer en l'absence du *Grand-Prevost*, de tout ce qui survient d'extraordinaire dans le quartier de Sa Majesté, pour recevoir sur cela ses ordres.

Le *Grand-Prevost* de l'Hôtel a dans sa Compagnie seize Exempts, ayant titres de *Capitaines Exempts* des Gardes de la Prevôté de l'Hôtel, & Grande Prevôté de France. Un de ses Exempts, est *Exempt* ordinaire. Cette qualité lui a été confirmée par Arrêt du Conseil d'Etat le 18. Octobre 1700. Tous les Lieutenans & Exempts, ont le titre d'Ecuyer. Des quatre-vingt-huit Gardes, il y en a vingt-deux, qui servent par quartier. Ils sont aussi bien que leurs Officiers Commençaux de la Maison du Roi, & en cette qualité on leur donne des viandes de chez le Roi, aux quatre bonnes Fêtes de l'année, & ils ont droit de Committimus au Grand Sceau.

De ces quatre-vingt-huit Gardes, chaque Intendant de Province, est obligé d'en avoir deux, ou au moins un auprès de sa personne. Il y a deux *Commis au Greffe* pour informer sous les Lieutenans de Robe courte à la Campagne, & hors de quartier: alors ils sont tenus dans 24. heures, d'apporter au Greffe leurs informations, & faire amener les prisonniers pour être interrogés par les Lieutenans de Robe longue, lesquels seuls ont droit d'instruire & Juger des procès crimi-

nels à la fuite du Roi , & dans le quartier de Sa Majesté.

Quand le Roi sort de son logis , à pied ou en chaise , ou en carosse à deux chevaux , les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel , ayant leurs Officiers à leur tête marchent à pied devant Sa Majesté , commençant la marche devant les Cent Suisses , qui marchent à la tête des chevaux du carosse. Le Roi sortant à cheval ou en carosse à six ou huit chevaux , les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel ne suivent point ; mais quand le Roi passe , ils sont seulement rangés en haie au dehors du logis de Sa Majesté , tout joignant la porte , ayant leurs Officiers à leur tête , & quelquefois même le *Grand-Prevost* s'y trouve tenant son bâton de commandement.

A S. Germain-en-Laye & à Fontainebleau , il y a un petit terrain de la largeur du fossé , hors de la maîtresse porte , de la largeur de la principale cour du Château & c'est sur ce terrain , que les Officiers & les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel , se rangent en haie des deux côtés. Mais aux Châteaux & autres lieux où un semblable petit terrain ne se rencontre point , alors les Officiers & les Gardes de la Prevôté , prennent hors la porte un terrain de la longueur de la pique , que le Régiment des Gardes-Françoises & Suisses , & autres Gardes , sont obligés de leur laisser. Il faut remarquer que les Sentinelles déjà posées pour la Garde de Sa Majesté , hors cette première porte du Château , soit du Régiment des Gardes-Françoises & Suisses , soit quelquefois en leur absence , des Mousquetaires ou de quelque autre Compagnie d'Infanterie , demeurent tous jours à leur même poste contre la porte , & que les Officiers & Gardes de la Prevôté se rangent en haie des deux côtés du chemin , depuis ces Sentinelles et avant , dans une longueur de pique , comme il est dit ci-dessus , & après eux le Colonel du Régiment de Gardes , ou bien le Capitaine , ou autre Officier de Troupes , qui ont monté la Garde hors le Château , puis les Soldats rangés en haie des deux côtés du chemin.

Un des Exempts de la Prevôté de l'Hôtel , étoit autrefois détaché de la Compagnie , & alloit servir auprès de M. le Chancelier ; mais au mois de Mars 1636. *Jean Picot* ayant financé quelque somme , fut créé *Exempt de la Prevosté* , pour servir continuellement auprès du Chancelier , ou auprès du Garde des Sceaux. C'est pour la Garde des Sceaux , que cet

Officier & les deux Gardes de la Prévôté sont constitués. Dans la suite on donna le titre de *Lieutenant* à cette Charge. Celui qui la possède a bouche en Cour, & logement chez M. le Chancelier, ou Garde des Sceaux, & place dans son carrosse. Deux Gardes de la Prévôté étoient indifféremment pris de la même Compagnie, & servoient auprès du Chancelier. Mais par Arrêt du mois de Janvier 1641. enregistré au Grand-Conseil le 10. Septembre suivant, le Roi a créé deux Charges fixes de la Prévôté de l'Hôtel, qui servent continuellement auprès de M. le Chancelier ou Garde des Sceaux. Par Arrêt du Conseil d'Etat donné à St. Germain-en-Laye le 23. Novembre 1673. ces deux Charges doivent jouir de la qualité d'Ecuyer, tant qu'ils seront pourvus de leur Charge, ou quand ils ont des Lettres de Veteran, après 25. ans de service. Ils ont bouche en cour, & logement chez M. le Chancelier ou Garde des Sceaux, leurs chevaux nourris à sa écurie. Ils sont du Corps de la Compagnie de la Prévôté de l'Hôtel, & ont leur Provision du Roi sur la nomination du Grand-Prevôt.

Les Gardes de la *Prévôté de l'Hôtel* sont habillés de drap bleu, galonnés d'or, avec des boutonnières d'or des deux côtés, les paremens de manche d'éclate garnis de brandebourgs d'or, & boutonnières d'or. Ils portent tous le Hoqueton à bouillons d'Orfrie, dont le fond est des couleurs du Roi incarnat, blanc & bleu, couvert d'ancienne broderie. On y voit pour devise une masse d'Hercules avec ces mots : *lit hac quoque cognita monstris*. Ils vont & viennent par les cours de la Maison du Roi pour les ordres de Police, pour mettre dehors les gens de mauvais visage, & attendre si le Roi ne les enverra pas en ville, ou hors du lieu, où séjourne la Cour, se saisir de quelque Prisonnier, ou pour quelque autre ordre. Les Officiers ont ordinairement l'ordre d'arrêter les Prisonniers d'Etat.

Cette Compagnie des Gardes de la Prévôté de l'Hôtel a un Procureur du Roi, un Greffier en chef, un Chapelain de la Prévôté, un Maréchal des Logis, un Compette, un Huissier Audiencier, douze autres Huissiers Audienciers. Deux Notaires Royaux à la Cour, suite du Roi & de ses Conseils créés en Mars 1443. Ils sont pourvus par le Roi, & reçus à la Prévôté de l'Hôtel pour faire toutes sortes d'actes & contrats entre les Officiers du Roi, & pour toutes sortes de personnes étant dans les lieux où se trouve Sa

Majesté, soit en passant ou en séjournant. Douze Procureurs & un Chirurgien au rapport de la Prévôté de l'Hôtel.

*Le Prévôt de l'Hôtel, Grand Prévôt de France* est juge ordinaire de la Maison du Roi. Il juge de toutes sortes d'affaires en matière Civile, Criminelle & de Police entre les Officiers du Roi, & pour eux contre ceux qui ne le sont pas, & généralement toutes les affaires, où les Gens de la suite de la Cour sont parties directes ou intervenantes. Lui seul a droit d'apposer des scellés & faire des inventaires, & tous autres actes de Justice dans le Louvre, dans les Galeries du Louvre, & leurs dépendances, même dans les Maisons Royales qui ne sont pas éloignées de Paris plus de quatorze lieues, ainsi qu'il a été jugé par Arrêt du Conseil du 25. Mars 1650. Il peut aussi informer dans Paris de tous crimes & délits particuliers pour & contre les gens de la Cour & suite du Roi, & des Maisons Royales : contre les vagabonds & autres concurremment & par prévention avec les autres Prévôts.

A la suite du Roi il arrête le taux des vivres, du pain, du vin, de la viande, & généralement de tout ce qu'il faut pour la subsistance de la Cour, & fait les choses nécessaires pour la Police par ses Lieutenans de Robe longue, ou en leur absence par les Lieutenans & Exempts de Robe courte, qui appellent avec eux les Officiers & principaux Habitans des lieux.

Quand le Roi fait voyage, le *Prévôt de l'Hôtel & Grand Prévôt de France* donne ordre que plusieurs Marchands & Artisans privilégiés suivent avec train de marchandises concernant leur état, pour fournir la Cour de toutes sortes de choses nécessaires, lesquels sont appellés *Priviliégiés suivant la Cour*, prennent lettres de lui, & ont pouvoir de tenir boutique ouverte à Paris ou autres Villes.

Il n'y a aucun appel des instructions ni des jugemens rendus par les Lieutenans de Robe-longue en matière criminelle, dont les instructions se font par lesdits Lieutenans de Robe-longue seuls, lesquels rapportent & jugent les procès criminels avec le *Grand Prévôt*, qui appelle à son choix des Maîtres des Requêtes ou des Conseillers du Grand Conseil, & en cas de voyage avec les Officiers plus proches du lieu où Sa Majesté se trouve, & lesdits Jugemens sont intitulés, *Jugemens Souverains*, qui est un privilège au



rdé à la Prévôté seule par un grand nombre d'Edits Arrêts du Conseil d'Etat.

La Jurisdiction de la Prévôté de l'Hôtel est la Justice ordinaire de la Maison du Roi. Pour cela le Siège de la Prévôté a été dès son établissement dans le Louvre, afin que les Officiers du Roi, ceux de sa Cour & suite ne fussent point détournés du service qu'ils doivent à Sa Majesté, ayant leur Juge naturel dans la Maison du Roi. Le lieu où se tenoit à Paris le Siège de la Prévôté dans le Louvre ayant été occupé par la Reine Mere, ce Siège fut transferé dans le Châtelet de Saint Germain de l'Auxerrois. A présent les Officiers de la Prévôté ont leur Auditoire dans l'Ensemble du Grand Conseil. Les Appellations ressortissent au Grand Conseil en matière civile. A l'égard des matières Criminelles & de Police, & même des Infractions, le *Prévôt de l'Hôtel* est Souverain. Les Officiers de la Maison du Roi & ceux de la Cour & suite ont droit d'y porter leurs Causes en matière civile ou criminelle, puisque la Jurisdiction a été établie pour eux & en leur faveur.

Sçavoir si la Charge de *Prévôt de l'Hôtel & Grand Prévost de France* a été dépendante de celle de *Prévost Général de la Connétablie*, ou au moins un démembrement: si comme le dit sur de simples conjectures Miramond Lieutenant de Robe-courte de la Prévôté de l'Hôtel dans son Livre intitulé *Prévost de l'Hôtel & Grand Prévost de France*, elle tire son origine de celle des *Maîtres de Palais*, & ensuite de celle de *Maître d'Hostel de Sa Majesté*: sçavoir encore, si selon plusieurs Auteurs, cette Charge a succédé à celle du Roi des Ribauts: ce sont des différends survenus entre le *Prévost Général de la Connétablie*, & le *Grand Prévost de l'Hostel*, & *Grand Prévost de France*, sur lesquels il ne m'appartient pas de décider.

Je dois seulement encore dire ici, sans parler de sa prééminence, que les fonctions du *Grand Prévost de l'Hostel*, &c. sont de connoître des différens crimes & délits commis par les Officiers & personnes de la Cour, Logis, suite de Sa Majesté, dans les Palais & lieux où Sa Majesté loge, même à l'Armée, dans l'enceinte des piquets qui désignent le quartier de Sa Majesté. Ce qui est à la *craye blanche* dans le quartier du Roi lui appartient; & ce qui est à la *craye jaune*, même dans le Quartier de Sa Majesté, est du ressort du *Prévost Général de la Connétablie*. Voilà tout ce que j'ai à dire sur l'origine & les fonc-

tions de la Charge de *Prévost de l'Hostel*, &c. sur laquelle je ne me suis pas étendu dans le Tome I. au mot des *Gardes de la Prévosté*.

**P R E V O S T** Général des Monnoyes. En cette qualité il a la même attribution que les *Prévosts* des Maréchauffées, à l'effet de quoi il est reçu comme eux au Siège de la Connétablie des Maréchauffées de France. Il a plusieurs Lieutenans, Exempts, un Greffier & quatre Archers.

**P R E V O S T** Général de l'Isle de France. Cette Charge a été créée par Lettres-Patentes du Roi François I. le 20. Janvier 1546. Ce *Prévost* a sous lui quatre Lieutenans, un Guidon, dont la Charge avoit été créée le 23. Août 1706. huit Exempts & quarante-huit Archers, distribués en huit Brigades au tour des environs de Paris pour la sureté de la Campagne. Trente-cinq de ces Archers sont à cheval, & ces Brigades sont commandées par les Officiers ci-dessus dits. Elles ont un Procureur du Roi, un Greffier, un Commissaire aux revués de cette Compagnie, & un Contrôleur aux montres.

**P R E V O S T S** Généraux des Maréchauffées. Le Roi par son Edit du mois de Mars 1720. ayant supprimé tous les *Prévosts*, tant Généraux, que Provinciaux, & Archers des Maréchauffées du Royaume, à l'exception du *Prévost Général* de la Connétablie & Maréchauffée de France, du *Prévost* de l'Isle de France, du *Lieutenant-Criminel* de Robe-courte, des *Chevaliers du Guet* de Paris & de Lyon, du *Prévost* des Monnoyes & leurs Compagnies, & des *Prévosts* & Archers servans de toute ancienneté près des Maréchaux de France, Sa Majesté créa par le même Edit des *Prévosts Généraux*, & des Lieutenans en titre d'Office héréditaires pour être remplis par des personnes capables & expérimentées au fait des armes, ayant servi du moins quatre ans dans les Troupes de Sa Majesté.

Chaque *Prévost* a une Compagnie dans la Généralité. La finance de chaque *Prévost* pour les grands Départemens est fixée à 40000. liv. & les gages sont 1200. liv. outre 2800. liv. de solde. Pour les petits Départemens la finance n'est que de 30000. liv. aux gages de 900. l. & de 2100. l. de solde. Celle du Lieutenant est égale dans tout le Royaume. Elle est fixée à 15000. liv. aux gages de 450. liv. & 1050. liv. de solde. Les Assesseurs & Procureurs de Roi ont de gages chacun 300. liv. & les Greffiers 350. liv. Ils sont

choisis par le Roi & n'exercent que par commission. Les Exempts ont 700. liv. de gages chacun, les Brigadiers 600. liv. les *Soubrigadiers* 550. liv. les Archers & Trompettes, (il y en a un en chaque Compagnie aux Livrées du Roi) ont 500. liv. de solde. Ils ont tous des Commissions du Roi, enregistrées au Greffe de leurs Prévôtés, & les Archers parviennent aux grades par ancienneté ou mérite.

Ces nouvelles Compagnies de Maréchaussées sont déclarées être du Corps de la Gendarmerie sous le commandement des Maréchaux de France. Le titre d'Ecuyers est attribué aux *Prévôts & Lieutenans* tant qu'ils sont en charge, & tout le Corps est exempt de collecte, logement de Gens de guerre, tutelle & curatelle, &c. Le Roi rendit une Ordonnance le 16. Mars 1720. par laquelle il régla la subordination & la discipline des Maréchaussées aussi bien que leurs habits. Les Provisions des *Prévôts & Lieutenans* sont expédiées par le Secrétaire d'Etat de la Guerre, & doivent être présentées avec le certificat de quatre années de service aux Maréchaux de France pour prendre leur attache, après quoi ils sont reçus à la Connétablie, & l'enregistrement s'en fait au Greffe de la résidence du Prévôt dans les Régimens, où il y a Grand Etat Major & Prévôté : ces Prévôts particuliers sont sous la dépendance du Prévôt Général de la Connétablie.

**P R I M E** d'assurance : c'est la somme qu'un Marchand qui veut assurer sa marchandise paye à l'assureur pour le prix de l'assurance. On l'appelle *Prime* parce qu'elle se paye d'avance.

**P R I N C E S**, Soldats Romains : c'étoient les plus forts & les plus vigoureux de l'Infanterie. Ils étoient armés comme les *Hastaires*, excepté qu'au lieu de piques ils avoient des demi-piques.

**P R I S E** : cela se dit d'un Vaisseau qui a été pris sur l'Ennemi : on dit, pendant notre course qui dura trois mois, nous fîmes quatre prises, c'est-à-dire, que nous primes quatre Vaisseaux. Les *prises* sont conduites dans quelqu'une des Villes ou Ports d'où les Vaisseaux qui ont fait les prises sont partis pour aller faire le cours, à moins qu'ils n'en fussent empêchés par le gros tems & par un vent tout-à-fait contraire.

Les deniers qui proviennent des *prises* faites par des Navires de guerre armés par des particuliers à leurs frais en vertu de commission sont distribués, sçavoir le cinquième denier pour le droit de l'Etat, & sur le

restant on leve le dixième denier pour le droit de l'Amiral. Ensuite la somme qui reste est partagée entre les Armateurs du Vaisseau ou des Vaisseaux : les Capitaines, les autres Officiers & les Matelots suivant charte partie qui a été faite entre eux.

A l'égard des prises faites par les Vaisseaux de guerre de l'Etat & de leur provenu net, on en leve cinq fixièmes parties pour les droits de l'Etat & le restant on prend le dixième denier pour l'Amiral & la somme qui reste ensuite est distribuée par forme de don gratuit aux Capitaines, Officiers & Matelots qui ont fait & amené les prises, à moins que par des circonstances particulières & en certains cas il n'en soit autrement décidé.

**P R I S E S** sur l'Ennemi. Le Roi par son Ordonnance du 30. Novembre 1710. veut que les effets pris sur l'Ennemi par les Partis ne puissent être vendus qu'après qu'il en aura été dressé un Procès verbal par le Prévôt de l'Armée lorsque les Partis en ont été détachés, & lorsqu'ils sont sortis des Places par les Subdélégués des Intendants & que la prise a été jugée bonne. Les Partisans qui vendent dans le plat pays les effets par eux prétendus pris sur l'Ennemi, par la même Ordonnance sont réputés voleurs & punis comme tels, & les particuliers qui se chargent desdits effets sont réputés & punis comme receleurs.

**P R I S O N N I E R S** de guerre. Par les anciennes Ordonnances confirmées par celle du premier Juillet 1727. il est défendu à tout Cavalier, Dragon ou Soldats en faction, comme aussi les Brigadiers commandans dans la garde des Etendards de laisser sauver les Prisonniers qui leur sont consignés, & à la garde desquels ils ont été établis, sous peine de servir comme Forçats sur les Galères pendant trois années. Suivant les cartels qui se font entre les Puissances Belligerentes les Prisonniers de guerre s'échangent, comme il s'est pratiqué dans cette dernière campagne de 1745. quand l'échange est fait, & qu'il y a plus de Prisonniers d'un côté que de l'autre, on rachette ceux qui n'ont pas été échangés. Par les Ordonnances du huitième Janvier 1668. & du 21. Octobre 1673. les Capitaines d'Infanterie, Cavalerie & Dragons des Compagnies, desquelles quelques Cavaliers ou Soldats ont été pris Prisonniers de guerre, sont reçus préférentiellement à tous autres à les racheter pendant le terme de trois mois seulement à compter du premier jour de leur détention. Après ledit tems passé, il est permis à tout

autres Officiers de les racheter, auquel cas leidits Cavaliers & Soldats sont tenus de servir dans les Compagnies de ceux qui les ont rachetés, & demeurent quittes de l'engagement qu'ils avoient contracté avant leur détention.

**PROBLEMES** nautiques : ce sont certains principaux problêmes qui résolvent promptement & aisément par le moyen des tables loxodromiques.

**PROFIT** aventureux : c'est l'interêt de l'argent que l'on prête sur un Vaisseau Marchand, soit pour un voyage, soit pour chaque mois qu'il est en mer, moyennant quoi le Prêteur court les risques de la mer & de la guerre.

**PROFONTIE'**, Navire profontié, c'est un Navire qui tire beaucoup d'eau, ou à qui il en faut beaucoup pour le faire flotter.

**PROMONTAIRE** : c'est un cap ou pointe de terre qui s'avance dans la mer.

**PROPRETE'** des Soldats : un des principaux deus des Majors doit être de mettre les Sergens & les Soldats de leur Regiment sur le pied d'être très propres & mis avec un air de guerre. Ils en viennent facilement à bout en y tenant continuellement la main, soit dans leur visite de casernes, soit aux inspections des Gardes dans les ruës, & pat-tout où ils apperçoivent de leurs Soldats, recommandant aux Officiers & Sergens de prendre les mêmes soins, afin que tout le monde y contribüë également & sans relâche. Comme c'est entre les mains des Officiers Majors que les Soldats passent le plus souvent, ils peuvent mieux que d'autres voir ce qui leur manque, & si après en avoir averti leurs Capitaines ils ne le font pas réparer, ils doivent en rendre compte au Commandant du Regiment pour qu'il donne ses ordres là-dessus d'une maniere convenable au bien du service, voyez **SERGEANT** dans ce Supplement, où il est encore parlé de la propreté des Soldats.

**PULVERIN** : c'est l'instrument où l'on met la poudre dont on se sert pour amorcer les armes à feu : ce mot se prend aussi pour le pulverin.

## Q.

**QUAI** : c'est une construction de pierre, qu'on fait le long des bords d'une rivière, ou d'une mare d'eau, pour la conserver dans son lit, & empêcher qu'elle n'inonde le terrain. On étend la significa-

tion de ce mot aux moles, & aux digues. C'est au un espace réservé sur le rivage d'un Port, pour servir à la charge & décharge des Marchandises. *Quayage* : le droit que les Marchands sont obligés de payer pour pouvoir se servir du *Quai* & y décharger les Marchandises.

**QUARTS DE CONVERSION**, terme d'évolution militaire. Soit qu'on tourne à droite, ou gauche pour les faire, on doit avertir les Sergens, les Soldats que, lorsqu'ils tournent à droite pour la gauche, il faut qu'ils regardent tous sur leur droite, même que quand ils tournent à gauche, qu'ils regardent attentivement à gauche, jusqu'à ce que le *Quart de conversion* soit fait. Ils doivent encore de tems en tems jeter un coup d'œil sur l'aile qui tourne, mais sur-tout sur celle qui soutient, pour s'y bien aligner. Les Officiers doivent observer la même chose entr'eux principalement ceux, qui menent les ailes, qui ne doivent pas pour cela marcher plus vite, qu'en allant devant eux, au lieu qu'il y en a qui courent le plus souvent sans raison, ce qui rompt le rang & le jette en confusion. Ceux qui menent le centre, doivent le faire marcher assez en avant pour contenir les ailes dans le terrain de circonférence, sans quoi il arrive que les ailes dévancent le centre, & le serrent sur le milieu en sorte qu'il faut qu'il crève, ou reste derrière, ce qui n'arrive jamais, dès qu'il se maintient sur l'alignement de l'aile, qui tourne, & de celle qui soutient. On doit observer la même chose par marche, quarts & demi-quarts de marche. Pendant ces évolutions les Officiers, Sergens, & Soldats doivent observer un grand silence, qu'il ne soit permis à qui que ce soit de parler à l'exception du Commandant, & du Major qui fait exécuter les ordres. Et l'on ne peut réussir à discipliner une troupe, dans la dernière exactitude qu'en l'y accoutumant dans les moindres exercices, afin qu'elle s'en fasse insensiblement une habitude.

**QUART DE NONANTE** : c'est un instrument de Géométrie, appelé ainsi à cause qu'il consiste seulement en un quart de divisé en quatre-vingt dix degrés, & garni de son alidade, & de ses pinnettes. On s'en sert à prendre les angles, & les élévations tant sur mer, que sur terre.

**QUARTIER de réduction** : c'est un instrument qui sur mer sert à réduire les degrés d'Est, & d'Ouest en degrés de longitude, à résoudre promptement les triangles, rectangles, & à instruire du calcul des routes.

**QUARTIER**

QUARTIER d'hiver. Par l'Ordonnance du 18. octobre 1688. les Cavaliers, Dragons, ou Soldats, qui trois jours après que leur Régiment est sorti de garnison, sont trouvés dans les lieux, ou places circonvoisins des endroits, où ils étoient en *quartier d'hiver*, sont arrêtés, & punis, comme déserteurs, si ce n'est s'ils fussent restés malades aux Hôpitaux, ou s'ils ont des congés en forme. Par l'Ordonnance du 25. août 1698. il est défendu à tous Cavaliers, Dragons, ou Soldats, vivandiers, valets, & autres tels qu'ils soient, de mettre l'épée à la main dans le Camp, ni dans le *Quartier du Roi*, les *quartiers* des Généraux, ou aux environs, sur peine d'être pendus, après avoir le poing coupé. Par l'Ordonnance du 14. Juillet 1616. aucun Cavalier, Dragon & Soldat ne peut sortir de sa Garnison, soit de son *quartier* avec d'autres armes, que leurs épées, sur peine d'être passés par les baguettes, & mis en prison pendant un mois. Il est pareillement défendu aux Commandans des Troupes de souffrir que leurs Cavaliers, Dragons, ou Soldats sortent de leurs *Quartiers* pour aller d'une Paroisse à autre, ni de permettre qu'ils portent aucunes armes avec eux dans leurs *Quartiers*, & à la Campagne, à peine de répondre civilement, des vols & dommages qui sont commis par eux, étant sous leurs charges. Ceci n'est que conforme à d'anciennes Ordonnances données sur ce sujet aux Etats d'Orleans, & à Blois par les Rois Charles IX. & Henri III.

QUARTIER-MAÎTRE GÉNÉRAL chez les Hollandois, comme chez plusieurs Puissances de l'Europe, & même chez les Turcs, est le même que le Maréchal Général des Logis parmi nous.

Quand le Quartier-Maître Général chez les Turcs reçoit les ordres du *Grand Visir*, ou à son défaut du *Prasquier*, qui est le Général ordinaire de l'Armée, qui s'y trouve toujours quoique le *Grand Visir* y soit, il va marquer le Camp. Il est accompagné de tous les autres Quartiers-Maîtres de l'armée, qui s'ils appartiennent à des Bachas, se font précéder par une troupe de cheval, que l'on plante dans l'endroit, où chaque corps doit camper. Il y a toujours une escorte pour cette expédition, quoique l'avant-garde commandée par le *Sarcarg Bassy* soit très-éloignée pour favoriser, en cas de besoin, une retraite assurée à l'armée.

Lorsqu'on est arrivé au lieu destiné pour camper, le *Quartier-Maître Général*, lit ou fait lire les ordres, qu'il a reçus pour la disposition du Camp, &c.

voir pour placer les Janissaires, & l'Infanterie *Seraculy*, que l'on sépare des Bachas qui l'ont conduit aux approches de l'ennemi; l'Artillerie & tout ce qui est nécessaire pour la servir, & enfin la Cavalerie *Cpiculy*, milice sujette à changer de poste. Quant à la Cavalerie *Topracly*, aux chariots de munitions de guerre, & de bouche, & au quartier général du Grand *Visir*, leur place est presque toujours uniformément marquée dans toute sorte de Camp.

On examine quel est le poste le plus avantageux pour tous ces différens corps de l'armée, & une maxime générale pour le Camp est de laisser dans l'intérieur les Places suivantes.

En premier lieu celle qui doit être autour des chariots de munition de bouche, c'est-là que se trouve la grande Boucherie tant pour l'Infanterie, Cavalerie, Canoniers, & Armuriers, que pour la Cour du Grand *Visir*. On y distribue aussi le grain, le beurre, le gruau, & l'avoine pour les chevaux.

Il y a une autre Place autour des Janissaires, l'Infanterie *Seraculy*, de l'Artillerie, & des Canoniers. Ces compartimens sujets à changer, se font à l'œil, de même que ceux qui doivent être fixes.

Il n'y a aucun *Quartier-Maître* assez hardi pour oser prendre possession, du terrain qui lui est assigné pour sa Troupe, avant que la Tente, où l'on fait mourir les criminels soit dressée, & qu'on y ait placé derrière une des queues de cheval du Grand *Visir*. Aussi dès que cette queue de cheval paroît les *Quartiers-Mâitres* s'y reglent, pour arborer celle des *Schahs* suivant le rang, qui leur appartient, soit à droite, soit à la gauche, sur deux ailes, on observe qu'elles fassent une espèce de cercle, qui renferme toutes les autres parties du Camp.

Les *Quartiers-Mâitres* tâchent autant qu'il est possible de placer l'Infanterie proche de l'eau destinée au service de l'armée, & cela pour deux raisons. première, c'est que les Turcs ne boivent point de vin, & il leur faut nécessairement de l'eau pour se rafraîchir. La seconde, c'est qu'il leur en faut aussi pour se purifier la nuit avant la priere. Ils ont aussi coutume de se laver après avoir fait leurs nécessités dernières des retranchemens de toile.

Cette prodigalité d'eau est contrebalancée par le ménagement du bois, dont ils consomment très-peu. Ils creusent de petits fourneaux dans terre, ce qui ne leur coûte qu'un instant de travail, & avec la moindre



petite branche d'arbre, de l'herbe sèche, & même de fiente de bœuf séchée au soleil, ils font chauffer l'eau pour la cuisine.

**QUERELLES** : les querelles entre les Soldats ont été de tous tems défendues, & punies. Les moindres sont punies par la prison. Autrefois par une Ordonnance de François I. ceux qui en venoient aux coups de bâton les uns contre les autres étoient punis corporellement. La même discipline s'observe encore aujourd'hui & les Soldats, Cavaliers, ou Dragons, ne mettent l'épée à la main les uns contre les autres sans être arrêtés, & passés au Conseil de guerre. *Voyez ce que j'ai dit sur le mot de Discipline militaire Tom. I.*

## R

**RABLE** en terme de Marine, sont des pièces de bois qui traversent le fond des Bateaux, & y font le même effet que les varangues dans les Batimens de terre. C'est sur ces pièces de bois, qui sont rangées comme des solives, qu'on attache les semelles, planches & bordages du fond.

**RABOT** : c'est un outil de Charpentier, qui sert à polir le bois ; il est fait d'un morceau de bois fort poli en-dessous, qui lui sert de fût, au milieu duquel est une lumière par où passe un fer, ou un ciseau inégal & fort tranchant, qui emporte les inégalités du bois sur lequel on le fait couler. Il sert aussi pour régler sur la fin de l'ouvrage. Il y a aussi de gros rabots, dont les Charpentiers se servent pour dresser & aligner les poutres, solives, & autres grosses pièces de bois. Cet outil est utile, tant pour la construction des Vaisseaux, que dans l'Artillerie, c'est-à-dire, pour la construction des batteries, affûts, &c.

**RACAMBEAU** : c'est un anneau de fer fort dur, par le moyen duquel, la vergue d'une Chaloupe à voile carrée, est assujettie au mâst, & qui sert de racage.

**RACINAL** d'écluse : c'est une pièce de bois, dans laquelle la crapaudine du seuil d'une porte d'écluse, est encastrée.

**RACINAUX** : ce sont de grosses pièces de bois, qui servent aux fondemens des ponts & à d'autres usages.

**RACLE, GRATOIR** : c'est un petit ferrement rampant, qui est emmanché de bois, & sert à lever

les Vaisseaux, pour les tenir propres.

**R ACCOMMODER** : on se sert de ce terme pour les manœuvres de mer, comme de celui de raddouber pour le corps du Vaisseau.

**R ACCOURCISSEZ** la baguette : ce commandement de l'exercice se fait en deux tems. A premier, on appuie le petit bout à la ceinture. A second, on la raccourcit en approchant le poignet de la hanche, la tenant dans une ligne parallèle au canon. Il y a deux commandemens où l'on dit *Raccourcissez* la baguette ; l'un quand on la veut mettre dans le fusil pour bourrer ; & alors on la raccourcit par le gros bout : l'autre quand il faut la retirer du canon du fusil, & on la raccourcit par le petit bout.

**R ADE** : c'est un espace de mer, & un lieu d'arrimage, à quelque distance de la Côte, où les Vaisseaux peuvent jeter l'ancre, & y demeurer à l'abri de certains vents, & où ils mouillent même ordinairement en attendant le vent & la marée, propre pour entrer dans le Port, ou pour faire voiles. *Rade* bonne *rade* d'Est, bonne *rade* du Sud : c'est-à-dire que dans cette *Rade* on est à l'abri de ces vents-là. Bonne *Rade* est aussi un espace de mer, où le fond est net de roches, où la tenuë est bonne, & où l'on est à l'abri du vent. *Rade foraine*, c'est celle où il est permis à tous Vaisseaux de mouiller l'ancre, sans avoir à craindre les fortifications du canon du pays.

**R ADEAUX** : j'en ai donné l'explication dans mon second Volume. Annibal pour faire passer le Rhône à ses Eléphants, fit promptement faire un grand nombre de *radeaux*. On voit de tems en tems quelques exemples dans les Historiens anciens & modernes de Généraux, qui ont employé les *radeaux* dans le passage des grandes rivières de vive force.

Les *radeaux* ont un avantage sur les Bateaux pour le passage des rivières : ceux-ci demandent beaucoup de soin, de tems, & de dépense : ceux-là sont très-simples, très-aisés à construire, & l'on en fait un très-grand nombre en fort peu de tems.

M. le Chevalier Folard propose des *Radeaux* portatifs, & qui sont purement de son invention, qui peuvent transporter aisément sans grand attirail, dont les matériaux se trouvent par-tout dans le camp, comme dans les Villes, & par le moyen desquels on peut embarquer autant de monde que l'on veut, sans qu'il soit besoin de les construire sur la rivière, comme les gros *radeaux*, composés de plusieurs lits de pe

es les unes sur les autres, en long & en travers, comme ceux du Roi de Suède, qu'ils appellent *Pras*, ainsi que certains Bateaux plats. Comme ils sont très-legers, & qu'on les forme par chassis, les Soldats les font dans le camp, & les transportent aisément sur les rivières. On amarre ces chassis à côté les uns des autres, & cet ouvrage est fait en un instant. On peut voir l'explication dans le quatrième Volume de cet Auteur pag. 67.

Les Anciens Peuples de l'Asie, & ceux même d'aujourd'hui, qui habitent sur le bord du Tigre & de l'Euphrate, se servoient de peaux de bouc ou de chèvre, enflées pour passer les grandes rivières. Titive prétend qu'une partie de l'Infanterie d'Annibal passa le Rhône à la nage sur des peaux enflées. Alexandre se servit du même moyen au passage de l'Hypse & de l'Acesine.

Pour faire ces sortes de Bateaux, dit Thevenot dans ses voyages, on attache plusieurs outres ensemble, & on joint des quatre côtés par autant de longues perches, liées étroitement ensemble, & l'on couvre le tout de plusieurs branches mises en travers, & liées aux mêmes perches. On borde cette espèce de *radeau* de petits fagots d'osier d'un demi-pied de diamètre. Il faut arroser ces outres par dessus tous les demi-quarts-heures de peur qu'elles ne se désenflent. Il faut tous les soirs ressouffler ces outres, qui ne laissent pas, dit l'Auteur, de porter quinze ou vingt quintaux de marchandises, & autant d'hommes.

Charles XII. Roi de Suede, excelloit au-dessus de tout ce qu'on peut dire dans le passage des rivières. Il ne les passa jamais que sur des *radeaux*. Ils étoient construits avec un tel art, que les Soldats s'y mettoient au-dessus en Bataille, sur dix de profondeur, & même avec du canon. Ces radeaux étoient composés de plusieurs lits de poutres en long & en travers, fort près à près, & fortement liés. Celui qu'il fit faire en 1718. pour passer le Lac de Suind-Sun à Friderichale, est de tous le plus parfait. Les poutres étoient équarries sur quatre ou cinq lits avec un bordage de poutres de deux pièces de vingt quatre & cinq cens hommes dessus. Son passage de la Dune en 1701. est aussi tout ce qu'on peut imaginer de plus profond. Il fit faire des radeaux de nouvelle invention, sur lesquels il mit de l'artillerie & quelques barques remplies de pailles bouillées où l'on mit le feu, afin que la fumée dérobat la vuë de ses troupes à l'Ennemi.

**R A F R A I C H I R** le canon. On le rafraîchit par une trentaine de décharges avec deux piastes de virgite, qu'on mêle avec quatre pintes d'eau, & qu'on met dans l'ame du canon après avoir bien bouché lumière, sans cette précaution le canon seroit en danger de crever & de s'éventer.

**R A F R A I C H I R** la fourure, en terme de marine, c'est faire que la garniture, que l'on met autour d'un cable, pour l'empêcher de se gâter, change de place. Le vent se *rafraîchit*, ou le vent *fraîchit*: c'est à-dire, que le vent redouble sa force.

**R A F R A I C H I S S E M E N S**: faire prendre des Quartiers de rafraîchissemens aux Troupes, c'est les envoyer dans des Garnisons pour se reposer de leurs fatigues d'une Campagne. Et prendre des *rafraîchissemens*, c'est sur mer, comme sur terre, faire des provisions de toutes sortes de vivres nécessaires.

**R A I N U R E**: c'est un terme de menuiserie, qui signifie une ouverture ronde, qui se fait en longueur dans l'épaisseur du bois, pour y faire des assemblages ou y faire passer des coulisses. Elles se font avec des bords ronds.

**R A N G U E**, terme de marine, c'est un commandement pour faire ranger des hommes le long d'un manœuvre, ou sur quelque autre corde.

**R A P E**: c'est un outil de fer trempé en forme de lime, dont se servent les Menuisiers, & autres Artisans. Il y a plusieurs pointes aiguës & en saillie.

**R A P I D E S**: on appelle ainsi dans quelques Fleuves, comme dans celui de S. Laurent, certains lieux où l'eau descend avec une telle rapidité, qu'on est obligé de faire portage, lorsqu'on remonte.

**R A T E A U X**: c'est ainsi que l'on appelle de petites pièces de bois dentelées, que l'on cloue au dessous du milieu des deux grandes vergues d'un Vaisseau, sçavoir la grande vergue & la vergue de misée. On y passe les aiguillettes, qui tiennent à la tête de la voile en la place des rabans, à cause qu'on n'en peut mettre en cet endroit-là. On donne aussi le nom de *Rateaux* à cinq ou six poulies, qu'on met de rang l'une sur l'autre, le long de la lieure de Beaupré, pour passer les manœuvres du même mâst de Beaupré. *Rateaux* sont aussi de petites traverses de bois, que l'on met en quelques endroits, & sur-tout dans les haubans d'arrimon avec des chevilles pour y amarrer de petites manœuvres.

**R A T I O N**. Le Roi par son Ordonnance du 11

Millet 1727. révoquant celle du 15. Avril 1717. portant suppression des Etapes, veut que les fournitures des Etapes, tant en rations de vivres que de fourrages, soit faite à ses Troupes dans les Villes & lieux de son Royaume, où elles logeront en tems de paix, & en tems de guerre, sur les routes que Sa Majesté fait établir pour les faire marcher.

**R A T I O N** d'un Fantassin. La ration de vivres pour la nourriture d'un Fantassin, est composée de 24. onces de pain, cuit & rassis, entre bis & blanc, d'une pinte de vin, mesure de Paris, & du crû du lieu, ou d'un pot de cidre, ou de biere mesure de Paris, & d'une livre de viande de bœuf, veau ou mouton, au choix de l'Etapier.

**R A T I O N** pour les Troupes de la Maison du Roi. La Ration de vivres qui est fournie pour chaque Garde du Corps, Gendarme, Cheval-Leger, ou Mousquetaire de la Garde, Gendarme ou Cheval-Leger des Compagnies d'Ordonnance de la Gendarmerie, & à chaque Grenadier à cheval, est composée de deux onces de pain, cuit & rassis, entre bis & blanc, de deux pintes de vin mesure de Paris, & du crû du lieu, ou de deux pots de cidre ou de biere, mesure de Paris, & de deux livres & demi de viande de bœuf, veau ou mouton, au choix de l'Etapier.

**R A T I O N** de Cavalerie. La *ration* des vivres pour un Cavalier, est composée de trente-six onces de pain, d'une pinte & demie de vin, ou d'un pot & demi de cidre ou de biere, mesure de Paris, & de deux livres de viande, bœuf, veau ou mouton, au choix de l'Etapier.

**R A T I O N** de Dragons. La *ration* de vivres pour un Dragon, est composée de 24. onces de pain, d'une livre & demie de viande, & d'une pinte de vin, ou d'un pot de cidre ou de biere, le tout comme ci-dessus.

**R A T I O N** de fourrage. La *ration* pour la nourriture d'un cheval, soit d'un Garde du Corps, Gendarme, Cheval-Leger, Mousquetaire, Gendarme ou Cheval-Leger des Compagnies d'Ordonnance de la Gendarmerie, de Grenadier à cheval, de Cavalier, Mousquetaire & Dragon, ou d'Officier de Cavalerie, de Dragon ou d'Infanterie, est composée d'une livre de foin, & d'un boisseau d'avoine, mesure de Paris, dont les huit-quatres boisseaux font le septier de la même mesure; & pour prévenir les contestations qui pourroient arriver au sujet de cette mesure, S. M. a voulu qu'il

y en ait une quarrée dans chaque lieu d'Etape , & ait par le dedans huit pouces de tous sens , sur dix pouces de haut , dont les 12. font le pied de Roi : la quelle mesure rase , suivant l'évaluation qui en a été faite , doit être censée le boisseau de Paris.

**R A T I O N** des Officiers du Regiment des Gardes Françaises. Il est fourni à chaque Capitaine , & Capitaine-Lieutenant de la Compagnie Colonelle douze *rations* de vivres de Fantassin , & huit de fourrages. A chaque Lieutenant , dix *rations* de vivres , & six de fourrage. A chaque Soulieutenant ou Enseigne , six *rations* de vivres , & quatre de fourrage. A chaque Sergeant deux *rations* de vivres & une de fourrage. A chaque Caporal , Anspessade , Grenadier , Soldat & Tambour , une *ration* de vivres. Les Capitaines de ce Regiment , qui commandent des Bataillons , n'ont rien à prétendre , au-delà de la fourniture qui leur est réglée , comme Capitaines , sous prétexte dudit Commandement. Le Lieutenant-Colonel , lorsqu'il marche avec ledit Regiment , a dix *rations* de vivres & six de fourrage , outre celles qu'il doit avoir comme Capitaine.

Dans l'Etat-Major de ce Regiment , le Major douze *rations* de vivres & huit de fourrage : les Aides-Majors 10. *rations* de vivres & 6. de fourrage : Sous-Aides Majors 6. *rations* de vivres & 4. de fourrage. L'Aumônier 3. *rations* de vivres & 3. de fourrage. Chaque Medecin , Chirurgien , Apothicaire , &c. se trouvent employés dans les revuës , comme particuliers , 2. *rations* de vivres & 2. de fourrage : le Tambour Major 2. *rations* de vivres & une de fourrage. Le Prevôt 4. *rations* de vivres & 3. de fourrage , s'il est présent. Chaque Lieutenant de Prevôt & Greffier 2. *rations* de vivres & 2. de fourrage. Chaque Armeur & l'Exécuteur , une *ration* de vivres & une de fourrage.

**R A T I O N S** des Officiers des Gardes Suisses. A chaque Capitaine , & le Capitaine-Lieutenant de la Compagnie Générale a 12. *rations* de vivres & 8. de fourrage : chaque Lieutenant , 10. *rations* de vivres & 6. de fourrage : chaque Soulieutenant & Enseigne , 8. *rations* de vivres & 4. de fourrage : chaque Sergeant 2. *rations* de vivres & une de fourrage : chaque Caporal , Anspessade , Soldat ou Tambour , une *ration* de vivres. Les Capitaines dudit Regiment , qui commandent des Bataillons , ne peuvent rien prétendre au-delà de la fourniture , qui leur est réglée , comme Capitaine.

aines, sous prétexte dudit commandement. Les Capitaines-Lieutenans, qui peuvent être dans les autres Compagnies, pour les commander en l'absence des Capitaines, ne reçoivent de *rations*, que comme les Lieutenans du Régiment : & les Officiers subalternes, dans les marches se trouvent commander une Compagnie, ne peuvent pas prendre les *rations* de Commandant, mais seulement les *rations* des charges qu'ils ont dans les Compagnies dont ils sont.

Dans l'Etat-Major, lorsque le Lieutenant-Colonel marche avec le Régiment, il a 10. *rations* de vivres & 6. de fourrage, outre celles qu'il doit avoir en qualité de Capitaine. Le Major a douze *rations* de vivres & 8. de fourrage. Le Maréchal des Logis, 3. *rations* de vivres & 2. de fourrage. L'Aumônier, 3. *rations* de vivres & 3. de fourrage. Le Chirurgien 2. *rations* de vivres & 2. de fourrage : chaque Sergent & Tambour Major, 2. *rations* de vivres & une de fourrage. Chaque Grand Juge & Prevôt, 4. *rations* de vivres & 3. de fourrage : chaque Archer & l'Exécuteur 1. *ration* de vivre & une de fourrage.

**RATIIONS** des Officiers d'Infanterie Française & Etrangere : chaque Capitaine d'Infanterie a 6. *rations* de vivres & 4. de fourrage : chaque Lieutenant, 4. *rations* de vivres & 2. de fourrage : chaque Enseigne ou Lieutenant 3. *rations* de vivres & 2. de fourrage : chaque Sergent, 2. *rations* de vivres : chaque Caporal, Mousquetaire, Grenadier, Soldat ou Tambour, une *ration* de vivres. Il est aussi fourni aux Capitaines commandans les Bataillons, qui ne sont pas Chefs des Régimens, outre ce qu'ils doivent avoir en qualité de Capitaines, 4. *rations* de vivres & 2. de fourrage, sans que les autres Capitaines du Bataillon, qui le commanderoient en son absence, puissent prétendre le même traitement : ils n'ont que les *rations* de Capitaine.

Dans l'Etat-Major, le Colonel a outre ce qu'il doit avoir, comme Capitaine, 6. *rations* de vivres & 4. de fourrage. Le Lieutenant-Colonel, outre ce qu'il doit avoir comme Capitaine, 4. *rations* de vivres & 2. de fourrage. Le Major, 6. *rations* de vivres & 4. de fourrage. L'Aide-Major, 4. *rations* de vivres & 2. de fourrage. Les Officiers, qui font les fonctions d'Aides-Majors dans les Régimens Suisses, ont leurs *rations* en la qualité qu'ils ont dans leurs corps, ils n'en doivent point avoir relativement à leurs fonctions. Le Maréchal des Logis, 3. *rations* de vivres & 2. de fourrage. L'Aumônier, 2. *rations* de vivres & 2. de fourrage, ainsi que

le Chirurgien. Dans les Régimens où il y a Prevôté le Prevôt a 3. *rations* de vivres & 2. de fourrage : chaque Lieutenant de Prevôt & le Greffier , 2. *rations* de vivres & une de fourrage : chaque Archer & l'Exécuteur , une *ration* de vivres.

**R A T I O N S** des Officiers réformés d'Infanterie les Officiers réformés d'Infanterie qui servent à la suite des Régimens d'Infanterie Françoisse & Etrangère, reçoivent l'étape , tant pour eux, que pour leurs chevaux, comme s'ils étoient en pied.

**R A T I O N S** des Officiers des Gardes du Corps chaque Lieutenant a 8. *rations* de vivres & 12. de fourrage : chaque Enseigne , 6. *rations* de vivres & 9. de fourrage : chaque Exempt , 3. *rations* de vivres & 4. *rations* & demi de fourrage : chaque Brigadier & Sous-brigadier , 2. *rations* de vivres & 3. de fourrage : chaque Garde, Timbalier ou Trompette , une *ration* de vivres & une *ration* & demi de fourrage. Le Garçon Chirurgien , qui est à la tête de chaque Brigade , une demie *ration* de vivres & une *ration* de fourrage : le Maréchal ferrant , qui est aussi à la tête de chaque Brigade , une demie *ration* de vivres & une *ration* de fourrage.

Dans l'Etat-Major , lorsqu'un des deux Aides-Majors du Corps se trouve marcher avec les quatre Compagnies , il prend pour l'étape , comme Enseigne , 3. *rations* de vivres & 9. de fourrage : chacun des quatre Aides-Majors , qui servent à la suite de ces quatre Compagnies , ont 4. *rations* de vivres & 6. de fourrage : chaque Aumônier , qui sert à la suite des quatre Compagnies , 2. *rations* de vivres & 3. de fourrage : chaque Chirurgien à la suite de ces quatre Compagnies , une *ration* de vivres & une *ration* & demi de fourrage : chaque Sellier , ( s'il y en a quatre à la suite de ces quatre Compagnies ) une demie *ration* de vivres & une *ration* de fourrage.

**R A T I O N S** des Officiers des Gendarmes , Chevau-Legers & Mousquetaires : chaque Capitaine Lieutenant a 8. *rations* de vivres & 12. de fourrage : chaque Soulieutenant , 6. *rations* de vivres & 9. de fourrage : chaque Enseigne , Guidon ou Cornette , 4. *rations* de vivres & 6. de fourrage : chaque Maréchal des Logis , 2. *rations* de vivres & 3. de fourrage : chaque Brigadier , Soubrigadier , Porte-Etendard , Gendarme , Cheveu-Leger , Mousquetaire , Timbalier , Trompette , Hautbois & Tambour , une *ration* de vivres & une *ration* & demi de fourrage : chaque



Aumônier de ces Compagnies , 2. *rations* de vivres & de fourrage : chaque Chirurgien , une *ration* de vivres & une *ration* & demi de fourrage : chaque Fourrier , Sellier , Maréchal ferrant & l'Apothicaire , qui se sent à la suite de ces Compagnies , une demie *ration* de vivres & une *ration* de fourrage.

R A T I O N S des Officiers des Compagnies d'Ordonnance de la Gendarmerie : chaque Capitaine-Lieutenant des seize Compagnies de Gendarmerie , a 8. *rations* de vivres & 12. de fourrage : chaque Soulieutenant , 6. *rations* de vivres & 9. de fourrage : chaque Eeigne , Guidon ou Cornette , 4. *rations* de vivres & 6. de fourrage : chaque Maréchal des Logis 2. *rations* de vivres & 3. de fourrage : chaque Brigadier , Sbrigadier , Porte-Etendart , Gendarme , Chevalier , Timbalier & Trompette , une *ration* de vivres & une *ration* & demi de fourrage : chaque Sellier & Maréchal ferrant , qui servent à la suite de ces Compagnies , une demie *ration* de vivres & une *ration* de fourrage. L'Aide-Major , 6. *rations* de vivres & 9. de fourrage , le Sous-Aide-Major , 4. *rations* de vivres , & 6. de fourrage : chaque Aumônier 2. *rations* de vivres & une *ration* & demi de fourrage.

R A T I O N S des Officiers des Grenadiers à cheval : le Capitaine-Lieutenant a 8. *rations* de vivres & 12. de fourrage : chaque Lieutenant , 6. *rations* de vivres & 6. de fourrage : chaque Soulieutenant , 4. *rations* de vivres & 6. de fourrage : chaque Maréchal des Logis 2. *rations* de vivres & une *ration* & demi de fourrage. Le Chirurgien une *ration* de vivres & une *ration* & demi de fourrage. Le Fourrier, Sellier, Frater, & chaque Maréchal ferrant , presens à ladite Compagnie, une demie *ration* de vivres & 1. *ration* de fourrage.

Les Officiers tant des Compagnies des Gardes du Corps , Gendarmes , Chevaux-Legers , Mousquetaires , que les Officiers des seize Compagnies de la Gendarmerie, ceux des Grenadiers à cheval qui se trouvent Commandans , ne peuvent prendre l'étape que pour la Garde dont ils sont pourvûs par Sa Majesté dans lesdits Compagnies , ce qui est également observé à l'égard de ceux qui font les fonctions de Majors ou Aide-Majors des Compagnies des Gendarmes , Chevaux-Legers , ou Mousquetaires de la Garde & de la Compagnie des Grenadiers à cheval de Sa Majesté.

R A T I O N S des Officiers de la Cavalerie Legere & Hussarts. Chaque Capitaine de Cavalerie & d'Hussars a six *rations* de vivres & six de fourrage. Chaque

Lieutenant quatre *rations* de vivres & quatre de fourrage. Chaque Cornette trois *rations* de vivres & trois de fourrage : chaque Maréchal des Logis deux *rations* de vivres & deux de fourrage : chaque Brigadier, Cavalier, Timbalier & Trompette une *ration* de vivre & une de fourrage. Le Mestre de Camp outre ce qu'il doit avoir en qualité de Capitaine, a six *rations* de vivres & six de fourrage. Le Lieutenant Colonel outre ce qu'il doit avoir en qualité de Capitaine, quatre *rations* de vivres & quatre de fourrage. Le Major six *rations* de vivres & huit de fourrage. L'Aide-Major quatre *rations* de vivres & quatre de fourrage. L'Aumônier deux *rations* de vivres & deux de fourrage. Le Chirurgien une *ration* de vivres & une de fourrage.

**R A T I O N S** des Officiers de Dragons. Chaque Capitaine de Dragons a six *rations* de vivres & six de fourrage. Chaque Lieutenant quatre *rations* de vivre & quatre de fourrage. Chaque Cornette trois *rations* de vivres & trois de fourrage. Chaque Maréchal de Logis deux *rations* de vivres & deux de fourrage. Chaque Brigadier, Dragon ou Tambour une *ration* de vivres & une de fourrage. Le Mestre de Camp outre ce qu'il a en qualité de Capitaine a six *rations* de vivres & six de fourrage. Le Lieutenant-Colonel outre ce qu'il reçoit en qualité de Capitaine, quatre *rations* de vivres & quatre de fourrage. Le Major, six *rations* de vivres & huit de fourrage. L'Aide-Major quatre *rations* de vivres & quatre de fourrage. L'Aumônier deux *rations* de vivres & deux de fourrage.

**R A T I O N S** des Officiers réformés de Cavalerie, Hussards & Dragons. Les Officiers réformés de Cavalerie, Hussards & Dragons reçoivent l'étape comme s'ils étoient en pied : sçavoir ceux de Cavalerie & de Hussards, comme les Officiers en pied de Cavalerie & de Hussards & ceux de Dragons, comme les Officiers en pied de Dragons.

A l'égard des Officiers des Etats Majors Généraux des Suisses, de la Cavalerie & des Dragons lorsqu'ils marchent sur des routes, & par ordre de Sa Majesté, elle se réserve de regler le traitement qu'elle juge à propos de leur accorder. Pour les Commissaires des Guerres qui se trouvent à la suite & à la conduite des Troupes, soit de Gendarmerie, Cavalerie, Hussards, Dragons, ou d'Infanterie, chaque Commissaire a six *rations* de vivres de Fantassin & quatre de fourrage.

**R A T I O N** aux Troupes de mer : c'est la mesure

de biscuit , de la viande , du poisson , des légumes , & du vin & boisson qu'on distribue par jour dans les Vaisseaux pour la subsistence d'un homme. Quelques-uns disent aussi *raison*. La *ration* de chaque Matelot & Soldat par jour est composée de dix-huit onces de bœuf , poids de marc , qui est de seize onces par livre , & de trois quarts de pinte de vin mesure de Paris , abreuvé d'autant d'eau. Il est donné par semaine quatre repas de viande , trois de poisson , & sept de légumes. Les Dimanches , Mardis & Jeudis , les *raisons* sont de dix-huit onces de lard cuit pour le diner de sept hommes : les Lundis de trois livres & demie de bœuf , sans pieds ni têtes : les Mercredis , Vendredis & Samedis de vingt-huit onces de mouton cruë : chaque jour à souper de vingt-huit onces de pois , gruau , fèves , fayols , ou autres légumes crus , ou de quinze onces de ris , aussi crud , le tout assaisonné , avec la viande d'une pinte de bouillon dans lequel on aura cuit pour en faire du potage. La mouton d'un demi-quant de pinte d'huile d'olive , & d'un quart de pinte de vinaigre pour sept hommes : & les pois , fèves , fayols , ris , ou gruau de sel , d'une chopine d'huile d'olive pour la ration de 1000. hommes , est versée dans la chaudiere sur le bouillon , qui est distribué avec les légumes. Il est donné entre les repas à la partie de l'Equipage qui fait le quart du breuvage , composé d'eau & de vinaigre.

**RAVALEMENT** : c'est un nom donné à des renchemens faits sur le haut de l'arrière de quelques Vaisseaux à dessein d'y mettre des Fusiliers.

**RAYÉ** , canon rayé : c'est un canon de fusil , mousquet , &c. qui a quelques canelures en dedans , & dans lequel on enfonce une bale à force pour le faire tirer plus droit.

**REBANDER** , en terme de Marine , c'est retourner à l'autre bord , retourner à un autre côté. Ce terme n'est usité que par le commun des Matelots. *Rebander* à l'autre bord , c'est courir sur un autre bord de vent.

**REBORDER** , ou **RABORDER** , c'est tomber une seconde fois sur un Vaisseau.

**RECALER** : c'est un terme de Charpentier qui signifie ôter du bois avec une varlope , ou un autre outil à fût , après que le riflard ou autre premier , ou plus grossier outil y a déjà passé.

**RECLAMPER** un mât ; reclaimer une vergue :

c'est raccommo-der un mât ou une vergue lorsqu'elle est rompue.

**RECONNOITRE** un Vaisseau ou une Flotte : c'est s'approcher assez d'un Vaisseau pour examiner sa grosseur, les forces qu'il peut avoir, & de quelle Nation il est. *Reconnoître* une terre, c'est en observer la situation, afin de sçavoir quelle terre c'est.

**RECOURIR** sur une manœuvre : c'est la suivre dans l'eau avec une Chaloupe la tenant à la main. Faire *recourir* une manœuvre, c'est pousser une manœuvre jusqu'où elle doit aller. Faire *recourir* l'écoute, la bouline, le coüet de revers, c'est-à-dire, pousser les manœuvres hors du Vaisseau & en avant afin de leur donner du balant. *Recourir* les coutures d'un Vaisseau, c'est y repasser légèrement le calfat.

**RECOURVER** une manœuvre : c'est la tirer dans le Vaisseau. Ainsi on commande : *Recourver* le grélin, *recourver* la hanziere pour dire de les haler ou de les tirer dans le Vaisseau.

**RECRUE** : le Roi, comme je l'ai dit au Tome II. par plusieurs de ses Ordonnances, accorde des routes aux *Recrues* pour joindre les Regimens auxquelles elles sont destinées. Lorsqu'une Recrue est arrivée au Regiment, un Sergent après qu'elle a été conduite chez le Commandant & le Major de la Place, doit la mener à celui qui commande le Regiment pour qu'il l'examine & reçoive les hommes qui sont bons, & congédie ceux qui ne sont pas convenables. Ensuite on les mene chez le Commissaire qui les enregistre de-là chez le Major du Regiment qui prend le signalement de chaque Soldat. On doit faire donner à chacun de ces Soldats du linge, des Souliers, & généralement ce dont ils peuvent avoir besoin, & principalement les faire promptement vêtir avec l'uniform du Regiment. On leur fait vendre tout ce qui dépend de leurs vieux vêtemens de Bourgeois ou de Payfans afin de leur ôter le moyen de s'en servir pour deserte-ter, ce qui arrive souvent lorsque l'on manque à cette précaution.

Il est de l'attention des Sergens de disperser chacun de ces nouveaux venus dans les bonnes chambrées des vieux Soldats, en sorte qu'ils puissent se bien nourrir en faisant un ordinaire réglé, & y prendre l'esprit du service. On doit les traiter avec beaucoup de douceur, sur-tout pendant les premiers jours, éudier leurs caractères afin de prendre les mesures né-

affaires pour les contenir & les accoutumer au service. C'est aux Sergens, Caporaux, Anspessades, & même aux autres Officiers supérieurs à les instruire sur la rigueur des Ordonnances du Roi contre les Deserteurs, & sur la subordination & le respect qu'ils doivent à tous leurs Officiers, même à leurs Caporaux. Quand ces Soldats de recrue ont eu quelques jours de repos, avant que de leur faire faire aucun service, on les instruit sur leurs fonctions quand ils seront de garde, & sur ce qu'ils auront à observer quand ils seront en faction. Une attention qu'il faut avoir, c'est de leur faire monter leur première garde avec un Caporal de leur Compagnie pour leur faire comprendre leur devoir plus démonstrativement.

**R E D E N T S**, terme de Marine, ce sont les entailles & dents des pièces, qui dans l'assemblage entrent les unes dans les autres.

**R E D U C T I O N** des fourrages aux Officiers conduisant des Recrues ou Remontes en tems de paix. La fourniture de l'étape, comme on l'a vu au mot *ration*, & telle qu'elle est réglée par l'Ordonnance du 13. Juillet 1727. tant en vivres qu'en fourrage est faite en tems de guerre sans aucun retranchement aux Capitaines & Lieutenans conduisant des Recrues ou Remontes. Mais Sa Majesté considérant que durant la paix les mêmes Officiers n'ont pas à beaucoup près le nombre de chevaux qu'ils entretiennent pendant la guerre, elle a ordonné qu'ils ne recevront en tems de paix que la moitié des fourrages qui sont attribués à leurs grades, sans qu'il puisse leur être rien retranché sur les rations de vivres qui doivent leur être fournies en tout tems sur le même pied.

Les motifs cités par cet article qui est le XXXI. de l'Ordonnance ci-dessus citée, justifient le retranchement qui y est ordonné. Par l'Ordonnance de 1702. les Officiers avoient le même nombre de rations en tems de paix & en tems de guerre, ce qui produisoit un nombre de places mortes, dont l'Etat-pier tenoit compte en argent à un prix fort au-dessous de celui que le Roi payoit.

**R E F A I T**, bois refait & remis à l'équerre, c'est-à-dire, que le bois est bien équarri, & quand des pièces de bois sont bien équarries de tous les côtés, on dit qu'elles sont refaites & dressées sur toutes les faces. Quoique ce terme ne soit pas militaire, ainsi que bien d'autres, que j'ai inferés dans ce Supplement, je juge à propos de les inferer ici, parce qu'on employe

beaucoup de bois pour le service de l'Artillerie & qu'il en faut pour la construction des Vaisseaux ; & il est bon que les Officiers de Marine comme d'Artillerie s'y connoissent.

**REPRENDRE**, autre terme de Charpenterie , c'est débiter de grosses pièces de bois avec la scie pour l'usage de l'Artillerie ou de la Marine , comme je l'ai dit dans l'article précédent.

**REFOULOIR** de canon , *voyez* Tome II.

**REFOULOIR** de cordes , terme de Marine : c'est un bouton de refouloir qui est emmanché de cordes : on ne s'en sert que quand on est obligé de charger une pièce de canon par-dedans le Vaisseau.

**REFRACTION** astronomique : c'est une refraction que cause l'atmosphère par laquelle un astre paroît plus élevé au-dessus de l'horizon qu'il n'est effectivement. *Réfraction* horizontale : c'est celle qui fait paroître le Soleil ou la Lune au bord de l'horizon , lorsqu'ils sont encore au-dessous.

**REFRANCHIR** , se refranchir , terme de Marine , c'est quand l'eau de pluie ou des vagues qui ont entré dans un Vaisseau s'épuise & diminuë , comme on le connoît à l'Archipompe.

**REFREIN** : c'est le retour du rejaillissement des houles ou grosses vagues de la mer qui vont se briser contre des rochers.

**REFUSER** , le Vaisseau a refusé , c'est-à-dire , qu'il a manqué à prendre vent de vent.

**REGATE** : on appelle ainsi des courses de barques qui se font en forme de carrousel sur le grand canal de Venise , où il y a un prix destiné pour le Vainqueur.

**RÈGLE** : c'est un instrument mince & étroit dont on se sert pour tracer des lignes droites. La règle des Charpentiers est divisée en six pieds de long , ils ont une grande & une petite règle. *Règle* , *Réglet* plat : c'est une règle de Menuisier. *Règles du Quartier* : c'est une manière de naviguer par le Quartier de réduction.

**REJOISSANCES** publiques : j'ai trouvé un morceau curieux dans les notes de M. le Chevalier Folard sur son Polybe , au sujet des réjouissances & Prières publiques des Anciens , le voici. Les Anciens , dit-il , avoient leur *Te Deum* , comme les Modernes , pour remercier les Dieux de leurs victoires. Ils faisoient plus , car ils ordonnoient des Fêtes & des Processions où ils portoient toutes les Statues de leurs

Dieux avec beaucoup de dévotion & même de dépense.

Les marques de leur reconnoissance étoient plus ou moins grandes & moins pompeuses, selon la grandeur & l'importance des victoires de leurs Généraux, & ces fêtes ne finissoient pas en un jour, elles duroient quelquefois des semaines entières. César par ses victoires dans les Gaules faillit à ruiner les Romains en fêtes & en remerciemens à leurs Dieux; desorte que de son tems le Sénat n'eut gueres d'autre occupation que celle d'ordonner des jeux & des fêtes à Rome & dans tout l'Empire.

Ce grand Capitaine en gagna tant que quinze jours d'actions de grâces purent à peine suffire, c'est ce qu'il nous apprend dans ses Commentaires. Il n'en fut pas ainsi dans la seconde guerre punique. Les Romains n'ordonnerent des jours de vœux & de prières que pour détourner la colère des Dieux qui pendoit sur leur tête, & se les rendre favorables dans les grandes crises des affaires; & pendant qu'on s'en plaignoit à Rome, on les remercioit & l'on s'en réjouissoit à Carthage.

Les Dieux, dit-il, ne perdoient jamais rien de leurs revenus dans les bons événemens; comme dans les plus sinistres: les vaincus augmentoient le nombre des victimes, & choissoient les plus grasses pour les apaiser & les tourner de leur côté. Les Autels des Victorieux ne fumoient pas moins par reconnoissance. Rome ne fut jamais plus devote que du tems d'Annibal. L'adversité seule a ce pouvoir-là, & la prospérité de nos affaires fait un effet tout contraire dans le cœur des hommes.

C'étoit la coutume des Romains, dit Polybe, de ne rien épargner pour fléchir les Dieux dans leur colère; ils ne trouvoient pas, comme Ajax, que ce fût une chose honteuse de vaincre ou de se tirer d'embarras par l'assistance divine. C'est ainsi, disoit l'Empereur Aurelien au Senat, que nos Ancêtres ont commencé & terminé plusieurs guerres fâcheuses, & reconnu que jamais leur secours ne fit honte aux Nations belliqueuses & bien commandées.

Jamais les Romains n'en eurent un plus grand besoin. Leurs Soldats étoient bons, ils le sçavoient bien, mais cela ne suffisoit pas: il falloit de bons Généraux: car un bon & un mauvais, lorsque le commandement est partagé, & que chacun fait à sa tête, lorsqu'il est en jour, c'est tout comme rien. Quand le tour d'Æ-

milius viat pour commander , ce Général remporta un grand avantage sur Annibal ; mais le lendemain Varro son Colleague perdit tout par son ignorance & sa lâcheté.

On avoit raison à Rome de s'alarmer lorsqu'on y apprit que les Armées étoient en présence , & que les Consuls n'étoient pas d'accord : la dévotion du peuple redoubla , les Temples ne désemplissoient pas à la veille d'un si grand événement. Tout étoit en prières , en vœux & en sacrifices : mauvais tems pour les bœufs & pour les moutons , & abondance de biens pour les Prêtres & les Sacrificateurs.

Ce que les Payens faisoient dans la prospérité de leurs affaires , comme dans leurs plus grandes infortunes , c'est-à-dire , après les plus grandes victoires ou dans leurs défaites les plus complètes , les Modernes le font aussi , & ne leur cèdent pas en acte de dévotion. Cela se remarque dans toutes les Religions du monde entier.

Les Prêtres du Paganisme , dont le nombre n'étoit pas moins grand en ce tems-là qu'il l'est aujourd'hui dans le Royaume de Siam , de la Chine & du Japon ne faisoient jamais une plus grande récolte d'argent & d'offrandes que dans les tems de calamité. La peste , la guerre , les tremblemens de terre , les prodiges & les phénomènes célestes les plus extraordinaires , comme ceux de la terre , tout leur produisoit ; c'étoit des faveurs de leurs Dieux. Ils les remercioient & s'en rejoüissoient dans le fond du cœur , pendant que toute une Nation , ou toute une Ville étoit dans l'affliction , dans l'abattement , & dans la crainte que le mal n'en pirât ; enfin ils trouvoient le moyen à l'aide de leurs prières , de leurs sacrifices , & des fourberies des oracles de leurs Dieux qu'ils faisoient parler à leur fantaisie , de s'enrichir dans les tems les plus misérables comme dans les plus heureux.

Voilà ce que le Commentateur de Polybe nous apprend des *Réjouissances & Prières publiques des Anciens*. Pour nos réjouissances publiques occasionnées par des victoires & des prises de Villes , elles sont toujours précédées d'un *Te Deum* qui se chante dans toutes les Eglises de l'étendue du Royaume. Celle que nos Peres ont vues sous les regnes précédents , que que magnifiques qu'elles aient été sur-tout sous Louis XIV. sont au-dessous des réjouissances publiques qui se sont faites à Paris & dans les principales Villes du Royaume , à l'occasion du mariage de Madama



Premiere, du rétablissement de la santé du Roi en 1744. & de ses belles Campagnes de 1744. & 1745.

**RELEVEMENT** : c'est la hauteur d'un Vaisseau, eu égard à une partie du même Vaisseau qui est plus basse. Vaisseau dont le relevement est bien proportionné : c'est la différence qu'il y a en ligne droite du pont à son avant & à son arrière. *Relever* un Vaisseau : c'est le remettre à flot lorsqu'il a été échoüé ou qu'il a touché. *Relever* un Vaisseau, c'est le relever lorsqu'il est à la bande. *Relever* l'ancre, c'est la changer de place, la mettre dans une autre situation. *Relever* les branles, saisir les branles : c'est attacher les branles par le milieu, près du pont afin qu'ils ne nuisent point & n'empêchent de passer entre les ponts.

**REMEDIER** à des voies d'eau : beaucoup de gens se servent de ce terme pour dire boucher les voies d'eau.

**REMETTEZ** le chien dans son repos : ce commandement de l'exercice se fait en relevant le chien & le remettant en son repos.

**REMETTEZ** la baguette en son lieu : autre commandement qui se fait en deux tems : au premier on pousse le bras droit tendu devant soi, le bout de la baguette un peu haut : au second on la met en sa place, la main droite au bout du fusil, le pouce le long du canon.

**REMETTEZ** la bayonnette : autre commandement qui se fait en la mettant dans le fourreau.

**REMETTEZ** le fourniment : autre commandement qui se fait en le remettant en sa place.

**REMETTEZ-VOUS** : autre commandement, qui se dit après les demi-tours à droite, & les demi-tours à gauche.

**REMONTER** une riviere, c'est naviguer sur une riviere en allant de la mer vers sa source.

**REMOUX** : le remoux d'un Vaisseau est de certains tournans d'eau qui se font lorsque le Vaisseau passe.

**RENARD** : c'est une espèce de croc de fer avec lequel on prend les pièces de bois qui servent à construire des Vaisseaux, pour les transporter d'un lieu en un autre. *Renard* est aussi une petite palette de bois sur laquelle on a figuré les trente-deux airs de vent. A l'extrémité de chaque air de vent, il y a six petits trous qui sont en ligne droite. Les six trous de chaque rumb représentent les six horloges, ou les

fix demi-heures du quart du Timonier , qui pendant son quart marque sur le *Renard* combien le Vaisseau a couru de demi-heures ou d'horloges sur chaque air de vent : ce qu'il marque par une cheville qu'il met dans un des petits trous , desorte que si le fillage du Vaisseau a été sur le Nord pendant quatre horloges , le Timonier met la cheville dans le quatrième trou du Nord , ce qui sert à assurer les estimes & les pointages. Le *Renard* est attaché à l'artimon proche de l'habitacle.

**RENCONTRE** : c'est un terme en usage parmi les Scieurs de long , & ils appellent ainsi l'endroit où à deux ou trois pouces près , les deux traits de scie se rencontrent & où la pièce se sépare.

**RENCONTRE** : c'est un commandement , que l'on fait au Timonier d'un Vaisseau , afin qu'il pousse la barre du gouvernail du côté opposé à celui , où il l'avoit poussée.

**RENDRE-VOUS** : c'est le lieu que l'on marque , afin que les Vaisseaux d'une flotte viennent s'y rendre s'ils sont séparés , ou détachés par quelque fortune de mer. *Rendre le bord* : c'est-à-dire venir mouiller , ou donner fond dans un Port , ou dans une Rade.

**RENVERSEMENT** : changer par renversement , c'est transporter des Marchandises , ou la charge d'un Vaisseau dans un autre Vaisseau.

**RÉPARATIONS**. Les menuës réparations d'un Régiment consistent dans le raccommodage de leurs linges , de leurs habits , armes , outils , tentes , faisceaux , & autres choses nécessaires pour camper. Pendant l'hiver les Majors des Régimens , de concert avec les Commandans doivent pourvoir à tout ce qui peut manquer à leurs Soldats , tant pour ce qui regarde l'armement , que pour l'habillement , & les menuës réparations , principalement pour toutes les choses , qui sont nécessaires pour camper , afin de n'être pas pris au dépourvu , si l'on marche de bonne heure , comme il arrive très-souvent. Ainsi les Majors doivent faire marquer les tentes , & manteaux d'armes , examiner les outils , & porte-outils , pour faire réparer ceux , qui sont endommagés , & en faire donner d'autres à la place de ceux , qui manquent : comme aussi faire faire par Compagnie un faisceau pour les armes d'un bois très-droit , de la hauteur de six pieds , ferré par les deux bouts , pour pouvoir d'un côté entrer assez avant en terre , & pour contenir de l'autre la tête

du manteau d'armes. Ce faisceau est garni de ces deux traverses passées en croix à un pied de sa tête, pour contenir les armes également de tous côtés. C'est une très-petite dépense, qui ne coûte que dix ou douze sols par Compagnie. Cependant il y a beaucoup de Régimens, qui n'ont pas cette attention, ce qui fait que leurs fourriers, qui coupent au bois des faisceaux, tels que le hazard les produit, les uns courts les autres longs, sans traverses, & qui en changent à chaque Camp, n'alignent jamais bien leurs faisceaux, en manquent le plus souvent, ou ceux, qu'ils font sont si mauvais, que les armes tombent, se brisent, se gâtent au moindre vent, au lieu que lorsque l'on donne un faisceau bien fait & en bon état au Fourrier, il en répond, le porte d'un Camp à l'autre, & en y arrivant les armes sont tout d'un coup mises aux faisceaux, bien alignés, & en sûreté, ce qui les conserve, & évite bien des accidens, qui arrivent très-souvent, quand les Soldats jettent leurs armes par terre, faute d'avoir un faisceau planté pour les y mettre.

Il y a encore certaines petites attentions, qui semblent être des bagatelles, & qui néanmoins sont utiles sur-tout pour faire paroître une troupe; comme d'avoir soin des chapeaux des Soldats, de faire donner des vergettes par chambrée, des bonnets pour aller à l'eau, au bois, à la paille, & autres choses semblables, afin de conserver leurs chapeaux; faire mettre des agrafes aux basques de leurs habits, pour les relever sur les côtés, tenir la main à ce que leurs guêtres soient bien faites; d'examiner jusques aux havre-sacs, & enfin jusques aux moindres choses, de façon qu'il ne manque pas un ardillon au Régiment.

**RE PONDRE** : rendre le salut : voyez **SALUT**  
Tom. II.

**RE POSEZ-VOUS** sur vos armes : ce commandement de l'exercice se fait en quatre tems : au premier le Soldat porte brusquement la main droite sur le chien du fusil, le glissant quatre doigts de la main gauche, de manière que le bout de la platine soit vis-à-vis le menton, tournant un peu la crosse, observant que le fusil soit dans la même situation. Au second on porte le fusil de la main droite devant soi entre les deux yeux, le bras tendu à la hauteur de la cravate. Au troisième on baisse le fusil avec la main droite en portant la gauche à un demi-pied du bout de la tête. Au quatrième, on laisse tomber la crosse à ter-

re en portant la main droite , joignant au-dessus de la gauche , de manière pourtant qu'on voye tout le visage au-dessus des poignets.

**REPOUSSOIRS** : les repoussoirs des Charpentiers d'Artillerie, & de Marine, sont des chevilles de fer, dont ils se servent pour faire sortir les chevilles d'assemblage. Un *repoussoir* à clous, c'est une longue cheville de fer, terminée un peu en pointe, dont on se sert pour chasser les clous du lieu, où ils sont cloués. *Repoussoir* à cheville : c'est une autre espèce de chevilles de fer, dont l'usage est de chasser les chevilles hors de leurs trous.

**REPRENDRE** une manœuvre : cela se dit d'une manœuvre, sur laquelle on travaille, qui se trouvant trop longue, on est obligé de la replier, & de faire un amarrage ou plus haut, ou plus bas.

**REPRENEZ** vos armes : ce commandement de l'exercice se fait en quatre tems, le premier est d'ouvrir un peu le bras à côté de soi : au second en se baissant on prend les armes, les mains dans la même situation qu'en les posant. Au troisième on tourne les armes, & en les levant pour que la platine soit en dehors, & l'on porte la main droite à quatre doigts de la hauteur de la tête, les bras tendus, sans lever la gauche. Au quatrième, on laisse tomber la crosse à terre, & la main gauche glisse le long du canon, jusqu'à la droite.

**REPRENEZ** la bayonnette : autre commandement. On détache la bayonnette, la tenant par la poignée la pointe en haut, le poignet à la hauteur de l'épaule, le bras droit tendu.

**REPRISE** : c'est un Vaisseau, que l'ennemi avoit pris d'abord, & que les Vaisseaux du parti contraire ont repris ensuite.

**RESINE** : comme elle est d'une grande utilité, tant sur mer que sur terre, je vais en expliquer la nature. C'est une liqueur oléagineuse, condensée, épaissie sur les Pins, Sapins, Mélèses, Cyprès, Térébinthes, & autres arbres de même nature, dont les bois sont gras. Cette liqueur en sort, ou par le trou qu'on fait dans le bois avec une tarière, comme dans le bois de la Mélèses, ou par les incisions, qui se font par leurs écorces, d'où elle découle abondamment, comme elle fait du Sapin. La *Résine* se divise en liquide, en sèche, ou solide, & l'une & l'autre provient du même arbre. La *Résine* sèche se tire des pommes de Pin, de Sapin, & de la Pessé : on l'appelle proprement poix résine. La

meilleure est celle , qui est odorente & transparente , qui n'est ni sèche , ni humide , & qui ressemble à la Cire : on juge de la bonté de la Résine par sa couleur. La meilleure est un jaune pâle tirant sur le blanc. On mêle du soufre avec la Résine pour la rendre plus blanche , & pour la rendre propre à garantir le bois des Vaisseaux de vers. Les Hollandois tirent leur résine de France.

**RESSAC** : terme de Marine : c'est le choc des vagues de la mer , qui se déploient avec impétuosité , contre une terre , & s'en retournent de même.

**RESSIF** : c'est une chaîne de rochers , qui sont sous l'eau , ce terme n'est en usage que dans l'Amérique.

**RESTAUR** : c'est le dédommagement , la ressource , qu'ont les Assureurs les uns contre les autres , suivant la date de leurs assurances , ou contre le Maître , si l'avarie ou le dommage provient de son fait.

**RETENUE** : c'est ce qu'on retient au Soldat sur sa paye pour son entretien , ainsi qu'à la Cavalerie , & aux Dragons dans l'entretien desquels entre encore celui de leurs chevaux. Le Roi accorde , quand il lui plaît des *Brevets de retenue* sur les Charges Militaires en faveur de ceux à qui il est dû pour qu'ils soient payés sur le produit de ces Charges Militaires. Au sujet de ces Brevets de *retenue* & d'assurance , il y a plusieurs Reglemens du Conseil d'Etat du Roi inserés dans le Code Militaire Tom. I. pag. 423. & suivantes. J'y renvoie le Lecteur. Quant au mot de *retenue*. Un Officier , qui meneroit un corps de Soldats de recrue , hors d'état de servir , & qui seroient renvoyés par le Colonel ou le Commandant , conjointement avec le Commissaire des guerres : sur le compte qu'on en rend à Sa Majesté , en conséquence de l'avis que le Colonel , ou Commandant , & Commissaire en donnent au Secrétaire d'Etat de la guerre , elle donne ses ordres pour faire retenir sur les appointemens desdits Officiers , la valeur de l'étape inutilement consommée par lesdits Soldats renvoyés. Cela est conforme aux Ordonnances du 5. Mars 1686. & du second Mars 1717. On retient aux Sergens , Caporaux , Anspessades , Soldats , Cavaliers , & Dragons quand ils sont aux Hôpitaux , leur paye , c'est-à-dire que tant qu'ils y sont , ce n'est pas le Major du Régiment qui la reçoit mais le Directeur de l'Hôpital. Autrefois le Roi outre les journées d'Hôpitaux accordoit encore les six deniers destinés à l'entretien de chaque Soldat ; mais depuis une Lettre

circulaire adressée aux Intendans pour la retenue des Hôpitaux du 12. Juin 1718. ces six deniers destinés pour l'entretien de chaque Soldat, restent entre les mains de l'Officier chargé du détail. Les 31. des mois n'est point payé aux Troupes de Sa Majesté, on retient cette paye pour les Invalides de l'Hôtel.

**RETENUE**, pièce de bois qui a sa retenue : c'est un terme de Charpenterie : on dit d'une pièce de bois, qu'elle a sa retenue, où elle est placée, pour dire qu'elle est entaillée de telle sorte, qu'elle ne peut avancer ni reculer de part, ni d'autre. *Retenuë* : corde de *retenuë* : c'est une corde, qui sert à relever un Vaisseau qui est en carène. Corde de *retenuë* à trape : c'est une corde, qu'on tient à la main, quand on hisse le palan, afin de le conduire du côté qu'il faut.

**RETIRADES DES ANCIENS** : c'étoient de nouveaux murs pratiqués derrière les brèches. L'habileté des grands hommes de l'Antiquité ne paroît, dit le Commentateur de Polybe, nulle part dans un si beau jour, que dans leurs chicanes. Car là où nous capitulons aujourd'hui, c'est - à - dire à la brèche du corps de la place, sans l'avoir défenduë, ni même marqué qu'on en eût la moindre envie, c'étoit-là où les anciens faisoient le capital de leur défense.

Ces *Retirades*, ou ces nouveaux murs derrière la brèche n'étoient jamais, ou presque jamais parallèles à la muraille ruinée. Ils tiroient un entrant dont les deux extrémités tenoient des deux côtés, qui restoit encore en entier. Le nouveau mur étoit ordinairement composé de poutres couchées de plat, & rangées en échiquier les unes sur les autres, & de terre mêlée avec des pierres entre les vuides qu'elles laissoient ; comme les murailles de Bourges, dont parle César dans ses Commentaires, & Joseph dans son Histoire de la guerre des Juifs, contre les Romains, qui parle en plusieurs endroits de ces retranchemens de retraite.

Les anciens faisoient quelquefois ce retranchement de terre soutenuë par des fascines au défaut de poutres. Ils ne manquoient pas de creuser un fossé tres-large & très-profond devant, pour obliger les Assiégeois de l'attaquer avec tout l'attirail des machines & des cérémonies, qu'on pratiquoit contre les murailles les plus fortes. Ils les construisoient quelquefois de gros quartiers de pierre sans chaux, ni sable.

Les exemples des murs intérieurs sont infinis dans l'Histoire ancienne. La moyenne antiquité ne nous en fournit

fournit pas moins abondamment. Je n'en vais donner que deux, que l'Auteur ci-dessus cité me fournit. Genhis-Can en 1219. mit en œuvre tous ses Béliers pour faire une large brèche aux murailles d'Ottrar; mais il trouva de nouveaux retranchemens, & il se vit au milieu de la ville sans l'avoir prise. Il rencontra des chicanes, & des coupures à chaque ruë & dans les maisons mêmes, & les obstacles qui se présentèrent en ces endroits lui parurent plus difficiles à surmonter que les murailles de la ville.

Au Siège de Metz attaqué par l'Empereur Charles V. en 1552. le Duc de Guise ne vit pas plutôt l'attaque déclarée, qu'il se précautionna d'abord sans attendre l'extrémité. Il fit élever un nouveau mur derrière celui qu'on battoit. Les Assiégeans après leur brèche faite se trouverent surpris de voir un second mur derrière le premier, où ils trouverent une résistance surprenante. Comme ils virent qu'il falloit revenir encore sur nouveaux frais, le découragement s'empara du cœur des Soldats. L'Empereur s'en étant aperçu desespéra de prendre la place. Il se vit obligé de lever le Siège par la brave résistance de M. de Guise. M. le Maréchal de Broglie au Siège de Brague en 1742. se fit aussi des retranchemens dans la ville, & étoit déterminé à se défendre avec la dernière extrémité, si la sortie générale qu'il fit n'avoit pas eu tout l'effet qu'il s'étoit proposé. Et en effet il obligea le Prince Charles de Lorraine à lever le Siège, qui fut pour s'opposer au passage du renfort que le Maréchal de Maillebois amenoit au Maréchal de Broglie.

**R E T I R E Z** vos armes: c'est un commandement de l'exercice, que le Soldat fait en rapprochant le pied droit, tournant bien le corps vis-à-vis de son camarade. Il ne se fait que dans un tems au dix-neuvième commandement. Mais au cinquante-huitième il se fait en quatre. Au premier comme ci-dessus. Au second on relève le chien, le mettant en son repos. Au troisième on ferme le bassinet, en baissant la platine: au quatrième on met la main derrière la platine, en empoignant bien le fusil, & en relevant le bout.

**R E T I R E Z** la Baguette: autre commandement qui se fait en tournant la main, tenant la Baguette toute plate, le long du bras, qui est tendu à la hauteur de l'épaule, le bras droit tendu, & la Baguette touchée, le gros bout devant entre le pouce & le premier doigt, le petit bout devant.

**R E T O U R** de marée: c'est lorsque le flot & le

justant dont on a besoin , & qui étoit passé revient : cela se dit aussi lorsqu'un endroit de terre forme des courans causés par une terre voisine.

**RETRAITE** : j'ai parlé Tom. II. de la Retraite battuë dans les garnisons. Dans un Camp deux heures après la Retraite battuë , un Officier Major doit faire une tournée dans le Camp de chaque Bataillon : faire rendre les Soldats dans leurs tentes , & les obliger à se coucher , visiter si tous les feux sont éteints , si les tentes des Vivandiers sont fermées , & leur défendre de donner à boire dans la nuit , enfin examiner , si tout est tranquille : en repassant à la tête du Camp , il doit voir si les Sentinelles sont à leurs postes & si elles font leur devoir : il doit recommander aux Segens & Caporaux de piquet d'être très-attentifs à l'avertir de tout ce qui peut arriver de nouveau , & à lui porter sans retardement tous les ordres , qui peuvent venir pendant la nuit : dès qu'il en arrive il doit les exécuter avec autant d'exactitude que de diligence , après l'avoir communiqué au Commandant du Régiment , qui doit être instruit de tout ce qui se passe.

**RETRAITE** des Pirates : c'est un lieu où les Pirates se inettent en sureté , tels sont certains rochers.

**RETRAITE** dans les montagnes : la retraite de Philippe de Macedoine dans les défilés des montagnes de Therme , est célèbre dans l'Histoire & digne d'admiration. Elle le seroit encore plus , dit le Commentateur de Polybe , si les *retraites des montagnes* , n'étoient les plus difficiles & les plus dangereuses , & ces difficultés empêchent toujours ou presque toujours les courses & les expéditions dans les pays des montagnes. La plûpart des Généraux , même les plus hardis , sentant la difficulté qu'il y a de les faire , malgré leur grand courage dont ils sont assurés , nous font connaître en ne tentant rien , qu'ils ne sont pas trop sûrs de leur habileté , dans cette façon de guerre : ce qui rend ces entreprises fort rares , & si l'on s'y engage ce n'est gueres impunément.

M. le Marquis de Feuquières fut capable de ces sortes de choses , témoin ce qu'il a fait dans les Alpes pendant le cours de la guerre de 1688 ; mais M. Prince de Conti , dans sa Campagne de 1744. a été plus loin , après avoir surmonté la nature , & qui combattoit de concert avec l'Ennemi , combattoit contre lui-même après avoir poussé ses conquêtes jusques à Coni , &



pouvant passer outre à cause de la rigueur de la saison , après avoir enfin fait démolir Démont : il a fait une *retraite* des plus belles ; qu'on lise ce que nous disent les nouvelles publiques de cette brillante campagne, on y trouvera , comme dans la *retraite* de Philippe de Macedoine , des préceptes , des leçons admirables , & des précautions d'un tour nouveau : on y trouvera que le Héros François ne le cède en rien au Macédonien dans cette partie de la guerre.

Les marches dans les montagnes , ne sont pas celles que l'on fait en Flandre & en Allemagne. Les principes en sont différens , les précautions tout autres , & d'un détail extraordinaire. C'est particulièrement dans les retraites de montagnes , où l'on peut plus aisément qu'en toute autre situation , employer la ruse , le stratagème , & les embuscades , contre lesquelles on doit être perpétuellement en garde , & qui sont plus difficiles à découvrir dans les pays de hautes montagnes , que par-tout ailleurs , & il y a plus d'art qu'on ne pense à les attaquer & à les former , & encore beaucoup plus dans l'ordre de l'attaque ; & comme ces sortes de pièges sont difficiles dans l'exécution , il faut encore choisir des gens capables , prudens , fermes , & d'un grand cœur. On dit que les Italiens y sont merveilleux , ce qui faisoit que M. le Duc de Vendôme leur donnoit souvent cette fusée à démêler.

Les *retraites* d'Armées dans les hautes montagnes ne sont qu'une branche , mais des plus délicates , des plus curieuses & des plus sçavantes de cette partie de la guerre ; car l'on peut dire que la science des retraites , prisé dans tous ses cas particuliers , renferme presque toutes les autres. Se retirer , c'est fuir , mais c'est fuir avec art , & un très-grand art. Quelle sublimité de génie ! quelle étendue de connoissances ! de qualités acquises & naturelles , ne faut-il pas avoir , & quelle grandeur de courage ! que de ruses & d'artifices , ne faut-il pas employer dans ces sortes d'actions ! car on peut dire que les *retraites* d'Armées renferment toutes les parties les plus sublimes des Armes , une profonde tactique , les marches , les passages des rivières , en un mot toutes les connoissances , qui sont les grands Capitaines & les Guerriers du premier ordre.

Il me reste à dire sur cet article , qu'il est souvent plus difficile & beaucoup plus glorieux de faire une belle *retraite* , lorsqu'on y est obligé par le grand nombre , que de vaincre l'Ennemi à forces égales. C'est-là qu'un brave Officier fait voir son habileté &

son expérience , en ne s'ébranlant de rien , & rassurant ses Troupes par sa fermeté & par son bon exemple , donnant ses ordres avec présence d'esprit , les faisant exécuter sans confusion , se portant avec vivacité où le danger est le plus grand , faisant marcher par rang les uns par les intervalles des autres , qui font ferme & éloignent l'Ennemi par un feu fait a propos : enfin profitant du moindre avantage du terrain , pour se retirer honorablement.

Quand l'Ennemi veut envelopper , on doit faire faire un Bataillon quarré , & continuer à marcher très-lentement par l'endroit où il paroît être le plus foible , faisant tirer également & avec justesse , soit par rangs ou par pelotons , de façon que l'on puisse faire un feu continuel , sans s'en dégarnir tout-à-fait. La plupart des gens croyent , que pourvu qu'ils fassent faire un grand feu , cela suffit , sans s'embarasser de l'effet qu'il produit , c'est une grande erreur : car on ne doit s'attacher qu'à bien faire ajuster les Soldats , & à les faire tirer avec ordre , qui est le seul moyen de détruire considérablement l'Ennemi , & de l'obliger à quitter prise. Il y a certaines occasions , où pour faire un feu plus juste , l'on ordonne aux Officiers subalternes , aux vingt plus anciens Caporaux ou Soldats de chaque Compagnie , de faire un feu bien ajusté , & l'on défend au reste de tirer , à moins que ce ne soit pour faire reposer les autres , & refroidir leurs armes pendant quelque-tems.

Lorsque l'Ennemi ne peut suivre qu'en queue , & qu'il n'oppose pas un grand front , au lieu de se retirer par rang , on peut se retirer par manches ou par divisions , selon la force de la Troupe que l'on commande , & que le terrain le permet , en faisant replier chaque manche ou chaque division , les unes après les autres , lesquelles se partagent tour à tour. En un mot la méthode qui nous éloigne le plus promptement de l'Ennemi , sans recevoir d'échec , est la meilleure. L'on ne peut parler de ces sortes de choses , qu'en général parce que les différentes circonstances changent l'ordre de la disposition.

**RETRANCHEMENT** : j'ai donné l'explication de ce mot au Tome II. On dit , une Armée se *retranche* sous le canon d'une Place , quand elle est moins forte que celle de l'Ennemi : on se *retranche* dans son Camp , quand on attend du renfort : on se *retranche* dans un Poste , pour s'y défendre , quand on craint d'y être insulté & attaqué , des Officiers , qui trouvent à

propôs de faire *retrancher* les Postes , qu'ils commandent s'ils n'ont pas le tems ou la commodité de faire faire un fossé bordé d'un Parapet , & ils se *retranchent* avec des abattis d'arbres , des charrettes , des tonneaux remplis de fumier ou de terre , des planches ou madriers , & s'il est possible , avec des fascines ou saussilions piquetés , pour soutenir un Retranchement de terre . & même si on le peut , on le doit faire fraiser & palissader , & enfin employer toute son habileté à le mettre en état de s'y défendre vigoureusement , sans courir risque d'y être enlevé. Dans ces occasions on fait travailler les Soldats en diligence , & même quelquefois pour l'exemple , les Officiers subalternes & autres , doivent y mettre la main avec vivacité , ce qui fait connoître leur intelligence & leur bonne volonté.

Souvent on se trouve posté dans des Cimetières , Châteaux & Maisons , où il faut faire des réparations aux endroits insultables : on ne doit pas ménager. Tous les Officiers , comme les Sergens & Soldats , ne doivent pas ménager leurs peines dans une occasion si importante : la plûpart des Officiers se négligent lâchement , disant que vingt-quatre heures seront bientôt coulées ; que puisque leurs camarades en ont passé autant dans le même état . & dans ce même poste , qu'ils les y passeront bien aussi , & que ceux qui viendront près eux , s'en donneront la peine , s'ils le veulent. Ainsi par un relâchement & une nonchalance trop ordinaires , les Postes demeurent en mauvais état. Combien n'y a-t-il pas eu d'Officiers deshonorés & perdus par cette négligence. S'il s'agit de s'établir dans un Poste où il n'y ait pas eu de Garde , l'Officier-commandant doit employer tout son sçavoir , pour s'obliger à rien de toutes les précautions praticables , afin d'y être en sûreté & en état d'y faire une courageuse défense , en postant lui même les Sentinelles , en leur donnant la Consigne , & en mettant en usage toute la prévoyance possible pour se mettre hors d'inquiétude. On doit sur-tout bien prendre garde en se postant de n'être pas commandé , par quelque hauteur ou maison voisine , d'où l'on puisse être battu à revers , de façon qu'une troupe seroit assommée , sans pouvoir se défendre. Quand un Officier dans un poste n'a rien négligé pour s'y bien retrancher , il doit s'attacher à maintenir sa Troupe dans une exacte discipline , & empêcher qu'aucun Soldat ne s'écarte , sous quelque prétexte que ce puisse être : car combien d'Officiers ont

été battus & enlevés , pour n'avoir pas eu toute leur Troupe assemblée , ou pour avoir été vendus ou trahis par des Deserteurs de leur Poste , auxquels ils avoient donné occasion de deserter par leur trop grande facilité.

**RETRANCHEMENT** en terme de Marine : c'est un espace retranché dans un Vaisseau , outre les chambres ordinaires.

**RETRECISSEMENTS** des gabarits : ce sont des endroits où les allonges , qui sont dans les gabarits , rentrent & tombent en-dedans , & retrecissent la largeur du Vaisseau.

**REVERDIE** : c'est un terme qui n'est usité qu'en certains lieux de Bretagne , pour dire , les grandes marées qui arrivent au défaut , ainsi qu'au plein de la Lune.

**REVUE** des Troupes : j'ai parlé de son origine au Tome II. Il y a les *revuës* des Inspecteurs , des Commissaires des Guerres , des Commandans des Places , des Commandans des Corps , &c. Lorsqu'un Régiment doit passer en revue , le Major doit le mettre en haye par Compagnie , ensuite leur faire faire à droite & à gauche , de façon que la Compagnie des Grenadiers fasse face à droite en-dehors du Bataillon , la Colonelle à gauche , la Lieutenance Colonelle à droite , faisant face l'une à l'autre , & ainsi des autres : on dispose de même les autres Bataillons. Dans les Régimens bien disciplinés , les Sergens accoutumés à faire ce mouvement , doivent avertir leurs Compagnies de ce qu'elles ont à faire , mais pour plus grande sûreté le Major doit les en avoir fait souvenir quelque tems auparavant. On peut encore faire ces mouvemens au son du tambour , ils en sont bien plus beaux. Pour les faire exécuter , il faut faire marcher chaque Bataillon en colonne par Compagnie , chacune sur quatre rangs de hauteur , les tambours ensemble , entre le second & troisième rang de la première division : & lorsqu'on est vis-à-vis le terrain , qu'on doit occuper , on fait rappeler les Tambours , afin de faire ferrer les derniers rangs de chaque Compagnie à la pointe de l'épée , & d'avertir tout le monde de ce qu'il aura à faire ; ce qui étant fait , on les fait battre au Drapeau & à l'instant chaque Officier faisant la contremarche par rang , fait défiler sa Compagnie un à un , observant de marcher tous à la même hauteur , jusqu'à ce que le Major les voyant arriver également , & en même tems sur le terrain , leur fasse faire halte en faisant

cesser les Tambours , & ensuite au moyen d'un seul coup de baguette , il leur fait faire à droite & à gauche. Ces mouvemens sont beaucoup plus courts , que lorsque le Major est obligé de prendre , & de dresser par détail chaque Compagnie sur son terrain : il faut seulement avoir attention à faire marcher les Officiers à distances égales , & les Soldats sur la même Ligne de leurs chefs de file , à un grand pas les uns des autres.

Quelque-tems avant la *revuë* , le Major doit s'instruire par Compagnie des gens détachés , des malades , des absens par congés ou autres choses , qu'il écrira sur son livret , afin d'en rendre compte à l'Inspecteur ou au Commissaire. Il ne sçauroit assez prier les Officiers , & ordonner aux Sergens de n'y point parler , à moins qu'on ne les interroge ; car rien ne marque tant sa troupe mal disciplinée , que lorsque tout le monde s'y fait entendre indistinctement. Comme le Major doit être informé de tout ce qui se passe , dans un Régiment , c'est à lui seul à en rendre compte , le reste doit observer un profond silence : en cas que l'Inspecteur ou le Commissaire , veüillent voir défilér le Régiment , il faut faire former des rangs à chaque Compagnie , & les disposer en cet ordre , sçavoir le Capitaine à la tête : le Lieutenant sur la droite un pas en arrière du Capitaine : le Soulieutenant sur la gauche , un pas en arrière du Lieutenant , suivis des Sergens & Tambour , marchans à un pas du premier rang , des Soldats qui doivent défilér par quatre , par six ou par huit files.

Dès qu'ils sont prêts à faire la *revuë* , le Major doit leur présenter un livret , composé d'autant de feuilles qu'il y a de Compagnies dans chaque Bataillon , en sorte que chaque Compagnie soit détaillée sur un feüillet particulier , & l'Etat-Major à la fin sur un autre feüillet. Il doit remettre un pareil livret au Major de la Place , & en garder un par devers lui , pour marquer de même qu'eux les Officiers , Sergens , Tambours & Fusiliers presens , à mesure qu'ils défiléront ; & ensuite ceux qui seront détachés , absens par congés , ou malades à l'Hôpital , jusqu'à l'Etat-Major : si l'Inspecteur ou le Commissaire veulent compter les Compagnies en haye , il faut observer les mêmes choses. La *revuë* faite , on fait reformer les Compagnies pour les mettre en bataille , afin d'exécuter les ordres de son Commandant pour reconduire le Régiment dans son quartier.

Lorsque les Inspecteurs ou les Commissaires vet-

lent faire la revue, ils doivent avertir la veille le Gouverneur ou le Commandant de la Place, & convenir avec lui de l'heure à laquelle ils la feront. Le Gouverneur fait avertir à l'ordre, & le lendemain les Tambours battent la générale à l'heure qu'on leur a donnée. Il est à remarquer que lorsque toute l'Infanterie, qui est en garnison dans une Place, doit prendre les armes, les Tambours battent la générale, & lorsqu'il n'y a qu'une partie, qui doit les prendre, les Tambours des Troupes qui doivent s'assembler, battent aux champs, au lieu de battre la générale.

Le Directeur Général des Ecoles d'Artillerie, & l'Inspecteur Général des mêmes Ecoles, doivent suivant l'Ordonnance du 22. May 1722. aller chaque année visiter les Bataillons du Régiment Royal Artillerie, qui sont dans les Départemens qui leur sont distribués, en faire la *revue*, & examiner la capacité des Officiers & Soldats. Ils ont dans leurs tournées tous les honneurs de Commandans. Les Lieutenans-Colonels & Capitaines, leur obéissent en tout ce qui est du service de l'Artillerie : & les Commandans & Majors, leur rendent compte de la conduite des Officiers. Ces *revués* se font indépendamment de celles qui doivent se faire tous les mois par les Inspecteurs & Commissaires d'Artillerie.

Quand le Roi convoque le Ban & arrière-Ban, comme cela est arrivé sous Louis XIV. en 1688. ce sont les Baillis, Sénéchaux, Officiers de Robe longue, qui en font les Revués avec les Inspecteurs & Commissaires des Guerres. Quand il y avoit des Compagnies de Cadets, les Commissaires des Guerres en faisoient la *revue* tous les mois, comme on fait de toutes les Troupes de S. M. & on n'y employoit presens aucun de ceux qui en étoient absens, même par congé du Capitaine ; & on ne choisissoit pour la *revue* que le jour de Dimanche, ou un jour de Fête, de concert avec le Gouverneur ou Commandant de la Place, & avec le Capitaine ou Commandant de la Compagnie, afin de ne point détourner les Cadets de leurs exercices.

Pour les *revués* des Troupes de Cavalerie & de Dragons, s'il y a des Places de Maréchaux des Logis & Brigadiers vacantes. Il en est fait mention dans les *revués* du mois. Les Cavaliers, comme les Officiers doivent passer en revués avec leurs cuirasses, du moins à l'épreuve du pistolet, & bien armés, c'est à-dire, ne leur manquant rien, ainsi que toute la Cavalerie de la Maison du Roi. Aucun Commissaire & Inspecteur de

la Cavalerie , ne peut passer les cheveaux , s'ils ne sont de la taille , conforme aux Ordonnances.

Dans les lieux où il n'y a point de Gouverneur , Commandant , ni Major , & où il se trouve des Troupes , les Commissaires doivent faire signer leurs extraits de *revuës* par les Maires , Echevins , ou autres Magistrats des lieux. Les Extraits des *revuës* qu'ils ont obligés d'envoyer au Secrétaire d'Etat de la Guerre & aux Intendants dans les Départemens desquels sont leurs *revuës* , doivent être signés à toutes les feuilles , tant par les Officiers Majors & Magistrats , que par les Commissaires qui les ont dressés. Ils doivent encore en délivrer une Copie aux Entrepreneurs de la fourniture du fourrage & du pain de munition , lorsqu'il en est fourni aux Troupes , dont ils ont la police. Dans ces Extraits de *revuës* les Commissaires doivent y écrire tout au long le nombre de Gendarmes , Cavaliers , Dragons & Soldats qui se trouvent affectifs à la *revuë* , & tirer encore le même nombre de chiffre hors de ligne. A la tête de leurs Extraits de *revuës* , ils marquent les Troupes arrivées dans la garnison depuis la précédente *revuë* , le jour de leur arrivée , & celles qui en sont sorties , le lieu où elles doivent aller.

Les Commandans des Troupes qui arrivent dans la Garnison , sont tenus de rapporter aux Commissaires qui en font lesdites premières *revuës* , les certificats qu'ils ont retirés dans la forme prescrite par les Reglemens de Sa Majesté , des Commis du Trésorier Général de l'extraordinaire des Guerres des lieux & Places d'où lesdites Troupes sont parties. Ces Certificats marquent le jour que ces Commis ont cessé de payer , & les originaux des ordres & routes sur lesquelles elles ont marché. Les Commissaires doivent observer que si une Troupe marche dans la fin d'un mois qui aura trente & un jours , la subsistence doit être fournie pour le trente & unième jour , quoique le payement des Troupes ne se fasse ordinairement que sur le pied de trente jours pour chaque mois. Depuis 1722. les Commissaires sont obligés de faire les *revuës* dans les premiers jours de chaque mois : & l'Extrait desdites *revuës* doit être au plus tard le dix de chaque mois chez le Secrétaire d'Etat de la Guerre. Outre cette *revuë* , ils en faisoient autrefois tous les Dimanches dans les Places de leur résidence , mais elles ne sont plus d'usage , ces *revuës* sont réduites à une seule pour chaque mois. Les Commissaires

res en faisant leurs revuës doivent s'informer des Cavaliers, Dragons & Soldats de chaque Compagnie si le Capitaine leur fait le decomppte, & si les hautes payes sont exactement payées. Ils ont droit d'interroger les Capitaines qui n'y ont pas satisfait, & de faire retenir sur leurs appointemens ce qu'ils ont induëment retenu. Voilà tout ce que j'avois à dire au sujet des revuës, on peut encore consulter sur cet article le Tome I. de ce Dictionnaire, au mot *Commissaire des Guerres*. J'oubliois à dire que les Commissaires & Inspecteurs après leurs *revuës* de mois faites, se transportent aux Hôpitaux pour procéder à la vérification des Cavaliers, Dragons & Soldats malades.

**RIBORDAGE**, en terme de Marine, c'est ce que les Marchands ont établi qu'on payeroit pour le dommage qu'un Vaisseau fait quelquefois à un autre en changeant de place, soit dans un Quai, soit dans une Rade. On a coutume de payer le dommage par moitié lorsque l'action est intentée.

**ROBE-COURTE**: on appelle Officiers de *Robe-courte* les Prévôts des Maréchaux, Vice-Baillis, Vice-Sénéchaux, leurs Lieutenans & autres. Ils sont obligés de visiter toutes les Garnisons de l'étendue de leurs charges pour y faire observer les Ordonnances militaires, faire punir les Contrevenans selon la rigueur d'icelles, & s'employer près les Gens de Guerre selon le devoir de leur Charge. Ils sont tenus de monter à cheval avec leurs Officiers & Archers de premier ordre qu'ils en reçoivent, soit des Gouverneurs & des Lieutenans Généraux dans les Provinces, soit des Lieutenans Généraux des Armées, Maréchaux de Camp ou Brigadiers, ayant commandement sur les Troupes, soit des Intendants & autres Officiers ayant la direction de leur payement, ou police, au premier avis qui leur est donné par les Commissaires à leur conduite & police, de quelque desordre notable, ils doivent se rendre sur les lieux où il aura été commis, & arrêter les coupables & en faire un châtiment si severe qu'il serve d'exemple, à peine aussi d'être Officiers de *Robe-courte* d'interdiction, de privation de leurs gages, & de répondre en leur nom desdits desordres. Si le Roi convoit le Ban & l'arrière-Ban, ces Officiers de *Robe-courte* seroient obligés de se trouver aux premières revuës qui s'en feroient.

**ROLE**, est un état soit des Troupes, soit des munitions de guerre & de bouche qu'il y a dans un Royaume. Dans l'Artillerie il y a des rôles des O



ciers , Canoniers , Fondeurs , Apprentifs , Ouvriers , &c. où leurs gages font spécifiés , ainfi que de tout ce qui fe trouve dans les différens Arsenaux du Royaume. Il n'y a point de Regiment où le Major n'ait un état ou un rôle des Officiers , Cavaliers , Dragons , ou Soldats , dont ces Regimens font composés , ainfi que de tous ces uftenfiles & attirail de guerre. Dans chaque Compagnie , même les Maréchaux des Logis pour la Cavalerie & les Dragons , & les Sergens dans l'Infanterie ont un rôle de leurs Cavaliers , Dragons & Soldats , fuivant lequel ils font faire le service , & pourvoient par ordre du Major ou du Capitaine à tout ce qui est néceffaire pour l'entretien , le bon ordre , & la difcipline de leurs Compagnies.

Les Majors , Aide-Majors , ou Officiers chargés du détail , font obligés d'envoyer tous les mois au Secrétaire d'Etat de la Guerre un rôle de tous les Cavaliers , Dragons & Soldats qui ont deferté ou qui font morts pendant le mois ; ils marquent fur ledit état le fignalement des Morts ou Déserteurs , conformément & dans les mêmes termes qu'ils ont été enregiftrés ; & le Secrétaire d'Etat de la Guerre fait dresser des rôles fignalés des Déserteurs , dont les états lui ont été envoyés : & il adrefse ces rôles aux Intendans des Provinces , aux Commandans des Places , aux Commiffaires des Troupes , aux Prévôts des Maréchaux , lefquels font tenus de faire des vifites de mois en mois dans les lieux de la naiffance defdits Déserteurs.

Par rapport aux Invalides , le même ordre s'y obferve que parmi les Troupes. A l'Hôtel on tient des rôles des Officiers & Soldats Invalides qui y demeurent. Dans les Garnifons où il y a des Compagnies d'Invalides , celui des Capitaines qui fe trouve commander par fon ancienneté de Commiffion , est feul chargé du détail de ces Compagnies , & tient à cet effet un rôle exact des noms , furnoms des Officiers , Sergens & Soldats , avec les noms de guerre de ceux-ci. Les autres Capitaines font obligés de lui rendre compte de tout ce qui arrive dans leurs Compagnies.

**R O N D E** , chez les Turcs : on fait chez les Turcs , comme parmi nous la ronde pour obferver fi les Sentinelles font leur devoir , les Turcs l'appellent *Kol*. Cette ronde part du Corps de Garde , & le chef n'a qu'un fimple bâton à la main , avec un Caporal qui porte le falot , il est attentif que la Sentinelle obligée de veiller à tel pofté , crie *Jegder Allah* : c'est-à-dire , *bon Dieu*. Si les Sentinelles , foit par négligence ,

soit qu'elles soient endormies, ne crient pas à tems, on les met en prison, on leur fait donner la bastonnade. Le Conducteur de ces *rondes* retire une aspre d'augmentation sa vie durant. Les Turcs n'ont pas l'usage de donner l'ordre comme nous, ni dans les Places ni dans les Gardes autour de leurs Camps.

**ROUET** de poulie : c'est une petite rouë canelée de bois, de fer, ou de cuivre, qu'on pose dans une pièce aussi de bois ou de fer, & qui par le moyen d'une corde, posée sur sa canelure, sert à élever des fardeaux. On lui donne aussi le nom de poulie, quoique ce soit aussi le nom de la machine entiere. On appelle aussi *poulie* d'une chaloupe une poulie de fonte ou de fer, qui se met à l'avant ou à l'arrière de la grande chaloupe, pour lever l'ancre d'affourché, ou une autre ancre que l'on ne veut pas lever avec le Vaisseau.

**ROUGES** : boulets rouges : J'ai dit Tome I. que ce sont des boulets qu'on fait rougir dans une forge dont on charge le canon, pour mettre le feu aux lieux où ils tombent. Pour tirer les boulets rouges, on bourre d'abord la poudre d'un tampon de bois qui prenne bien juste, puis d'un autre tampon moins épais d'étoupe mouillée, ou d'un morceau de toile mouillé, sur lequel on met le boulet, & l'on tire au même instant.

**RUBORD** : c'est un terme de Charpenterie qui signifie le premier rang des planches ou bordage d'un bateau foncet ou autre, qui se joint à la semelle ou sole, & qui est la première pièce qui s'élève du fond du Bâtiment. Le second rang de ces planches s'appelle le deuxième bord, le troisième rang, troisième bord ; & le dernier qui joint le dessous du plat bord s'appelle sous-barque.

**RUSE** : Thucydide a dit que la plus belle de toutes les loüanges qu'on puisse donner à un Général d'Armée, est celle qui s'acquiert par la ruse & le stratagème. Tout le monde sçait la mauvaise méthode des Lacédémoniens, qui pour dresser leur jeunesse : tromper & à ruser à la guerre, lui apprenoit l'art de la filouterie. L'histoire est remplie d'un assez bon nombre d'exemples de Généraux, qui ont abandonné leur Camp par une retraite simulée : mais celles qui nous portent à tout abandonner, vivres, tentes, équipages & tout l'attirail d'une Armée sans rien emporter, paroît surprenante.

On radotoit quelquefois dans ces tems antiques,

est certain qu'on radote moins dans celui-ci, dit le Chevalier Folard : car on trouve peu de faits semblables dans nos Historiens. Il faut croire son ennemi bien dépourvu de raison & de sens commun, que dis-je, bien stupide & bien brute pour croire qu'il s'égorgera de butin, de vin & de viande comme une bête, & qu'il s'endormira ensuite sans faire ni guet, ni garde, comme s'il n'avoit plus rien à faire que cela, ni rien à craindre. Pour cette occasion l'on employe le stratagème dont je parle, & l'on trouve que l'on ne s'est point trompé.

J'avouë que les Soldats seroient capables d'une telle conduite, mais ces Soldats ont des Généraux & des Officiers à leur tête. Doit-on être moins sur ses gardes lorsque l'Ennemi s'en est allé sans rendre aucun combat, que lorsqu'il est en notre présence. Ce qu'il y a de bien étrange, c'est que Cyrus entr'autres tendit un piège tout semblable à l'Armée de Tomiris, qui lui eussit parfaitement.

De tous les stratagèmes, ceux qui trompent les plus sots, comme les plus sots, qui n'étoient pas rares du tems des Anciens, mais qui le sont parmi les Modernes, sont les fausses retraites. Il faut plus d'art qu'on se pense pour les mettre en œuvre. Il y a une infinité de mesures & de précautions à prendre, & celles du secret ne sont pas les moindres à cause des fréquens transfuges, & le plus délicat de ces sortes d'entreprises, c'est la marche & la diligence.

## S.

**SACHETS** de mitrailles : ce sont de petits sacs de toile que l'on remplit de mitrailles, soit pour armer des canons, soit pour armer des pierriers.

**SACQUIER** est un petit Officier qui est établi en certains ports de mer, pour charger & décharger le sel & les grains d'un Vaifseau, & les transporter dans des sacs : & c'est de-là que vient le mot de sacquier.

**SACRILEGE**, ou **PROFANATION**. Par Ordonnance du premier Juillet 1727. tout Soldat Cavalier ou Dragon qui vole ou dérobe en tems de paix, ou pendant la guerre, soit dans le Royaume ou dans le pays ennemi, calices, ciboires, ou autre bien d'Eglise, doit être pendu & étranglé ; & si par les circonstances du vol il se trouve y avoir eu pro-

fanation des choses sacrées, il est condamné au feu.

**S'AILLE** : c'est un mot en usage parmi les Matelots qui est prononcé par plusieurs ensemble, en élevant ou poussant quelque fardeau.

**SAINT-AUBINET** : voyez **AUBINET**, Tome I.

**SAINTE-BARBE**, voyez **BARBE**, Tome I.

**SAISIE** des appointemens des Officiers : s'il arrivoit qu'un Capitaine retînt une partie de la solde de ses Soldats, & que faute de ce paiement ces Soldats fissent quelques exactions : par l'Ordonnance du sept Fevrier 1661. Sa Majesté veut qu'en ce cas les Commissaires des Guerres fassent arrêter entre les mains du Trésorier Général de l'extraordinaire des Guerres ou de ses Commis, les appointemens dudit Capitaine, pour être employés au remboursement desdites exactions & aux réparations, torts & dommages commis par lesdits Soldats, & qu'en outre ils informent Sa Majesté du nom desdits Officiers, afin qu'elle fasse expédier ses ordres pour les faire casser.

**SALAISSON** : c'est le tems propre à saler les viandes pour les embarquemens.

**SALPETRE**. Il n'y a que les Salpêtriers qui ont leur commission du Grand-Maître à qui il soit permis de faire du salpêtre. Le Grand Maître répartit ces Salpêtriers dans les Provinces selon qu'il en est besoin ; & après qu'ils l'ont raffiné, ils le remettent es mains des Commissaires chargés d'en faire provision. Ces Commissaires ne peuvent faire travailler à la composition de la poudre que dans les Arsenaux de Sa Majesté, sous peine de confiscation & d'amende arbitraire.

Les Salpêtriers & autres ne peuvent composer poudre à canon, ni dresser moulins & angins s'ils n'y sont autorisés par commission du Grand-Maître dans la forme requise, sous peine de confiscation & des ustensiles, dont la vente est faite par les Officiers d'Artillerie au plus Offrant & dernier Encherisseur, en présence du Procureur du Roi du lieu où s'en fait la vente ; & les deniers qui en proviennent sont affectés, moitié aux réparations de l'Artillerie, & l'autre moitié au Dénonciateur.

Les Contrevenans aux défenses susdites sont condamnés à 50. liv. d'amende pour chacune livre de poudre qui se trouve être faite par personnes non autorisées par commission du Grand-Maître, & ailleurs que dans les Arsenaux de Sa Majesté. Les salpêtres &

bois, charbon, & autres choses concernant le fait des salpêtres sont exemts de tout péage, en faisant voir aux Maîtres des Péages & passages les certificats de l'un des Commissaires préposés aux salpêtres. Cette Ordonnance est du mois de Mars 1572. mais elle est confirmée par plusieurs données depuis à ce sujet, tant sous Louis XIV. & Louis XV. que sous leurs Prédecesseurs.

**SALUER** de la Mousqueterie, c'est quand on tire une ou trois salves de Mousqueterie, c'est une maniere de saluer qui a coutume de précéder le salut du canon, & qui se fait seulement à l'occasion de quelque fête.

**SALUER** du canon: c'est tirer un nombre de coups de canon, trois, cinq, sept, & neuf à balles & sans balles, selon qu'on veut rendre plus ou moins d'honneur à ceux qu'on saluë.

Les Navires saluënt à nombre impair, & les galères par un nombre pair. Le Vaisseau qui est sous le vent d'un autre est obligé de saluer le premier.

**SALUER** de la voix: c'est crier une ou trois fois **VIVE LE ROI**, ce que tout l'Equipage fait étant tête nuë: ce salut se fait après celui du canon, ou lorsqu'on ne peut ou qu'on ne veut pas tirer du canon.

**SALUER** du Pavillon: on saluë du Pavillon de deux manieres, ou en l'embrassant & le tenant contre son bâton, en sorte qu'il ne puisse voltiger, ou en l'amenant & le tenant de telle maniere qu'il soit possible de le voir: c'est-là le plus grand salut de tous.

**SALUER** des voiles: le salut se fait en amenant les huniers à mi-mât, ou sur le ton. Il n'y a que les Vaisseaux qui sont sans canon qui saluënt de cette sorte.

**SALUER** à boulet, voyez ci-dessus.

**SALUT**. Rendre le salut: c'est faire ce qu'a fait celui qui a saluë le premier, ou lui rendre quelques coups de canon moins.

**SALUT**: J'ai parlé dans le second volume de ce Dictionnaire du salut de terre & de mer. Sur ce dernier article comme je n'ai rendu compte que du salut entre les Vaisseaux François & Etrangers, il me reste encore à dire que les Vaisseaux des Provinces-Unies ne baissent point le Pavillon les uns devant les autres, mais ils se saluënt de quelques coups de canon, le moindre en dignité saluant celui qui est au-dessus de lui, & le plus jeune son ancien. Celui qui est le plus élevé en dignité répond d'un moindre nombre de coups,

mais celui qui n'a que l'avantage de l'ancienneté répond d'un pareil nombre. Les Vaisseaux des plus anciens Colléges sont les premiers en rang & ne saluent que les derniers. Ceux qui sont de Colléges égaux en ancienneté, tiennent leur rang selon le tems de la reception & prestation de serment des Commandans, sans aucun égard aux lieux où ils sont. Toutes ces choses s'observent par une ancienne coutume de bienséance, sans qu'il y ait aucun ordre ou reglement à ce sujet.

Les Vaisseaux des Provinces-Unies baissent le Pavillon du mât, & la plus haute voile jusqu'à mi-mât devant les Navires de guerre Anglois sur les côtes d'Angleterre, & nulle part d'ailleurs, suivant une ancienne coutume que l'usage a établie. Aucuns Vaisseaux ne sont obligés d'amener en pleine mer devant d'autres, s'il n'y a quelque ancienne pratique qui y donne lieu. La bienséance oblige les Vaisseaux des Républiques à saluer les premiers les Vaisseaux des têtes Couronnées, s'ils sont de la même qualité, que ceux des Républiques qui les rencontrent. Le salut se fait en tirant le canon, en passant à l'arrière du Vaisseau qu'on salue & en mettant le canot à la mer. Toutes lesquelles choses néanmoins se font librement & non en vertu d'aucun droit qui y contraigne. Les Navires de guerre des Têtes couronnées répondent au salut de ceux des Républiques, ou d'un pareil nombre de coups, ou d'un moindre nombre, selon que les Commandans sont plus ou moins civils.

Ceux qui entrent dans un port étranger sont obligés de saluer de la maniere établie par les Souverains du lieu, à moins qu'il n'y ait quelque traité particulier entre le Souverain du lieu & le Souverain des Vaisseaux qui arrivent. Le salut se fait de quelques volées de canon, sans amener ni le pavillon ni les voiles, après que l'ancre est mouillée & que les voiles sont ferlées. Les Seigneurs ou Commandans du lieu répondent au salut, ou de pareil nombre de coups ou d'un moindre nombre, & cela par civilité & sans aucune obligation. On ne baisse jamais l'enseigne de poupe que lorsque les Vaisseaux ont été vaincus & pris. Il semble que le salut du pavillon est plus humble que celui de la voile, puisque les Rois se relâchent plus volontiers sur le dernier que sur le premier. Les Vaisseaux Marchands rencontrant en mer des Vaisseaux de Guerre les saluent du canon s'ils sont d'une Nation avec qui ils ne sont point en guerre. Dans tous

les Ports on fait honneur aux Officiers Généraux Etrangers de leur répondre des Châteaux & Fortesses d'un pareil nombre de coups, mais on répond d'un nombre beaucoup moins aux simples Capitaines, & quelquefois on ne leur répond point du tout. En Portugal on saluë l'Amiral ou le Vice-Amiral des Provinces-Unies du même nombre de coups qu'ils ont saluë. On n'amene jamais les flammes quoi qu'on rencontre des Vaisseaux, devant lesquels on a coutume d'amener pavillon. Lorsqu'on baïsse le pavillon, on n'amene point la voile, comme étant inutile de baisser tous les deux ensemble. On saluë plus souvent des voiles que du pavillon, parce qu'il y a peu de Vaisseaux qui portent des pavillons. Les Navires de guerre des Provinces-Unies ne portent plus guères de pavillons afin d'éviter tout différend.

La République de Venise a le rang devant toutes les Républiques de l'Europe, comme étant la plus ancienne, desorte que les Vaisseaux des Provinces-Unies saluënt les premiers les Vaisseaux Venitiens qui leur rendent pareil salut, ce qui doit s'entendre d'égal à égal Vaisseau, car un Navire de guerre Venitien saluë le premier un Vaisseau pavillon Hollandois. Les Navires de guerre des Provinces-Unies attendent le salut de ceux de Genes & des autres Républiques, & s'ils le font on le leur rend, ou d'un pareil nombre ou d'un moindre nombre s'il y a lieu.

Quand il arrive des Vaisseaux Etrangers dans un Port, où il y a déjà d'autres Vaisseaux aussi Etrangers, égaux à ceux qui arrivent, ou au-dessus & non autrement, la coutume est que ceux qui arrivent font le salut. Ce n'est pas que personne soit tenu de rendre aucun honneur à des Etrangers dans un Port étranger, si ce n'est qu'il le veuille bien faire, quoique les Etrangers qui sont dans le Port soient d'une qualité au-dessus de ceux qui arrivent. Ce n'est qu'en entrant dans un Port qu'on est obligé de saluer les Fortesses & Châteaux, mais non pas en sortant: cependant cela se pratique souvent par civilité.

Quand les Navires de guerre se séparent en mer, c'est le plus jeune Capitaine qui saluë, & on lui répond d'un pareil nombre de coups. Les Hollandois saluënt d'un nombre impair, quoique la plûpart des autres Nations saluënt d'un nombre pair, de quoi on n'a point d'autre raison à rendre que la coutume. Pour un même salut on fait quelquefois deux ou trois décharges, mais à chaque fois on diminuë le nombre

des coups , & le salut se rend d'un pareil nombre , si les Officiers sont égaux en dignité , ou d'un moindre nombre de coups s'il y a de la différence.

Les Vaisseaux des Républiques attendent le salut des Navires des Souverains qui sont au-dessous des Rois. Les Vaisseaux Venitiens se faisoient autrefois saluer par les Turcs : sous l'Empereur Soliman l'Amiral des Turcs ayant rencontré l'Amiral de Venise , & refusé de baisser le pavillon devant lui , le Venitien tomba sur le Turc & lui coula deux Galères à fond ; ce qui fut la source d'une grande & cruelle guerre.

S A M B U Q U E , machine de guerre des Anciens , qui servoit à escaler les murailles d'une Ville du côté de la mer. Marcus Marcellus s'en servit quand avec son Armée navale il vint attaquer l'Achradine de Syracuse. Voici selon Polybe la construction de la *Sambuque*.

C'étoit une échelle de la largeur de quatre pieds , laquelle dressée étoit aussi haute que les murailles. De l'un & de l'autre côté de cette échelle regnoit une balustrade , sur laquelle on étendoit de grandes couvertures. On la couchoit de son long sur les côtés des deux Galères jointes ensemble , de sorte qu'elle passoit de beaucoup les éperons , & au haut des mâts de ces Galères on mettoit des poulies & des cordes.

Quand on devoit les mettre en-œuvre on attachoit les cordes à l'extrémité de la machine , & des gens de dessus la poupe l'élevoient par le moyen des poulies. D'autres sur la prouë aidoient aussi à l'élever avec des leviers. Ensuite les Galères étant poussées à terre on appliquoit ces machines à la muraille. Au haut de l'échelle étoit un petit plancher , bordé de trois côtés de claies , sur lequel quatre hommes repoussioient en combattant ceux qui des murailles empêchoient qu'on n'appliquât la *Sambuque*. Quand elle étoit appliquée , & qu'ils étoient arrivés sur la muraille , ils jettoient bas les claies , & à droite & à gauche ils se répandoient dans les Forts ou dans les Tours. Le reste des Troupes les suivoient & sans crainte que la machine leur manquât , parce qu'on l'attachoit fortement aux deux Galères. Les Anciens appelloient cette machine *Sambuque* , parce que l'échelle étant dressée , il se faisoit d'elle & du Vaisseau joints ensemble une figure qui ressembloit à la *Sambuque*.

S A M E G I N , sorte de Vaisseau Marchand Turc dont on ne se sert que pour aller à terre.

S A M O R E U X , Bâtiment extrêmement long &



plat qui navigue sur le Rhin & sur les eaux internes de la Hollande, où les *Samoureux* apportent ordinairement du bois. Le mât en est de deux pièces & fort haut, il est tenu par des cordages à l'arrière & aux côtés.

**SANCIER**, terme de Marine : c'est couler & descendre à fond.

**SANDALE** : c'est une sorte de Bâtiment du Levant qui est fait pour l'allége des gros Vaisseaux.

**SANGLES** : c'est un entrelacement de bittord qu'on met en différens endroits d'un Vaisseau, comme sur les cercles des hunes, sur les premiers des grands haubans & ailleurs. Ces sortes de sangles empêchent que les manœuvres ne se coupent.

**SAPÉ** : je me suis amplement étendu dans le second Volume de ce Dictionnaire sur le travail des sapes. Il me reste à dire sur cet article qu'avec les Sapeurs, on détache moitié d'Apprentifs ; & que suivant le nombre d'hommes qu'il est nécessaire pour ce travail, outre les hommes de Royal Artillerie on en prend dans les Bataillons de l'Armée. On ne détache de Sapeurs seulement que le nombre nécessaire pour être à la tête des Brigades & conduire l'ouvrage. Ils ont sous eux les Apprentifs & après eux les Soldats détachés de l'Armée, cela est conforme à l'Ordonnance du 5. Février 1720.

Quoiqu'il y ait des Officiers pour exécuter les sapes, le Commandant doit s'y porter d'abord lui-même. On doit avoir grande attention que le Sapeur se couvre d'un mantelet ou d'un gabion farci, qu'il pose les gabions & les dresse adroitement avec la fourche, & le croche de sape, qu'il continuë à genou un boyau de deux pieds de profondeur, qu'il ait un pic hoyau & une pelle à long manche pour remplir le gabion : qu'il laisse un grand pied de relais entre les excavations & les gabions, afin qu'ils ne culbutent pas dans la tranchée, ce qui arrive assez souvent, & enfin que les Servans après lui élargissent & perfectionnent. J'ai parlé Tome II. de la construction des doubles sapes, des traverses tournantes, des sapes profondes sans gabions & sans blindages.

**SAPÉURS** : les Sapeurs, Canoniers, Bombardiers, Mineurs, & Ouvriers ne montent point la garde dans les Places, à moins qu'il ne fût nécessaire pour le service de la Place, auquel cas ils doivent exécuter les ordres des Gouverneurs ou Commandans des Places où ils se trouvent.

**SAPINETTES** : ce sont de petits coquillages qui s'engendrent sous un Vaisseau qui a été longtems à la mer.

**SAQUER** : c'est un mot Normand pour dire ferler, ferrer, ou mettre la voile en dedans.

**SAQUER** : c'est aussi un terme du commun des Matelots, qui veut dire pousser de l'avant ou de côté.

**SART** : ce sont des herbes qui croissent au fond de la mer & qu'elle en arrache en de certains tems, elle les rejette à la côte, & ces herbes servent à fumer les vignes & les champs. On les nomme Goefmon sur les côtes de Bretagne, Varech sur les côtes de Normandie, & sart sur les côtes du pays d'Aunis, de Xaintonge & de Poitou.

**SAUCISSON de Brulot** : c'est une espèce de boyau de toile rempli de poudre à canon, qui sert dans un Brulot à conduire le feu depuis les dales jusqu'aux artifices.

**SAUT** : ce terme se dit d'une chute d'eau, qui se fait dans le descendant de quelques rivières de Canada, où les canots ne peuvent naviguer.

**SAUTE** : ce terme est fort usité au lieu de celui de *va*, car on dit ordinairement lorsqu'on commande *saute* sur ce point, *saute* sur le beaupré, *saute* sur la vergue pour alléger les cargues-fond.

**SAUTER** : le vent sauta au Nord, c'est-à-dire, que le vent changea & passa d'un rumb à l'autre.

**SAUTER** à l'abordage, voyez **ABORDAGE**.

**SAUTERELLE** : c'est un instrument fait ordinairement de bois, & presque semblable au buveau, car elle est toute droite, & comme une équerre-pliante, qui s'ouvre, & qui se ferme, comme un compas, pour former, & pour tracer des angles, & aussi pour prendre des mesures sur le trait, & sur l'ouvrage. Les deux branches de la *Sauterelle* doivent être d'une égale largeur par-tout, ce qui n'est pas au buveau. C'est proprement une fausse équerre, qui est appelée Sauterelle par les Menuisiers.

**SAUVAGE** : c'est quand on s'employe à recouvrer & sauver les Marchandises perduës par un naufrage, ou jettées à la mer, à cause du gros tems, qui a obligé d'alléger le Vaisseau, le tiers en appartient à ceux, qui les sauvent. Les frais du sauvement est le payement, qu'on donne à ceux, qui sauvent quelque chose, ou la part qu'ils ont à ce qu'ils sauvent. Et ceux qui sauvent, ou qui pêchent les Mar-

chandises perdus en mer, s'appellent *Sauveurs*.

**SCIE** : c'est une lame de fer, longue & étroite, taillée d'un des côtés par de petites dents. Il y en a de diverses sortes, pour scier le marbre, la pierre, & le bois. Il y a des moulins à *scie*, qui par leur seul mouvement scient des poutres pour faire des planches. Il y a des *scies* à refendre, des *scies* à débiter : des *scies* à scier de long : des *scies* nommées *passé* par tout : des *scies* à tenon : des *scies* à tourner : & *scies* à main.

**SCIENCE DE LA GUERRE**. C'est une Science immense : on ne peut s'y rendre habile, que par une étude longue & pénible des différentes parties qui la composent, & quelque expérience, & quelque pratique que l'on en ait, on ne parvient jamais, ou presque jamais, à la connoissance de toutes.

Les anciens avoient de plus grandes ressources que nous n'en avons aujourd'hui pour s'y rendre capables. Il y avoit dans toute l'Italie de fameuses Académies que l'on appelloit le *Champ de Mars*, où tous les jeunes gens propres pour la guerre étoient reçus indifféremment, pour y être dressés & exercés aux dépens du public. Ils y apprenoient à faire des armes, à monter à cheval, à tirer de l'Arc, à nager, à courir, à sauter, à voltiger, à se retrancher, & toutes les évolutions d'Infanterie, & de Cavalerie. Mais si les Romains exerçoient ainsi leurs Soldats, les Grecs comme plus habiles furent plus loin.

Outre ces Académies, ils avoient des Ecoles & des Professeurs Militaires qu'on appelloit *Tactiques*, qui enseignoient toutes les grandes parties de la guerre, qui regardent un Général d'armée. Une infinité d'Auteurs anciens, comme Plutarque, Xenophon nous apprennent cela. Ces espèces de Colléges Militaires étoient connus des Perses avant les Grecs, & ces Professeurs *Tactiques* étoient des gens d'une expérience & d'une application extraordinaire dans la Science des armes.

Faut-il après cela s'étonner si ces tems reculés nous fournissent des hommes si extraordinaires. Les Ouvrages de ces anciens Professeurs *Tactiques* ne sont pas parvenus jusques à nous. Ceux qui ont été faits depuis, ne valent rien, & nos grands Capitaines modernes; qui ont été les plus dignes de notre admiration, s'ils ont eux-mêmes découvert des principes certains, & des mouvemens généraux, sont morts sans nous rien laisser par écrit.

Henri IV. qui a été le plus grand homme d'Infanterie , qui ait paru depuis les anciens , & tout ceux qui l'ont suivi , si j'en excepte Montecuculi , & le Marquis de Feuquiere , ne nous ont rien laissé par écrit. Ainsi il est étonnant que n'ayant pas chez nous d'Ecoles Militaires pour le Soldat , comme pour l'Officier , nous ayons quelque avantage sur les Puissances voisines. Que ne seroit-ce point , si à la bravoure , qui est naturelle à la Nation , les Officiers & les Soldats avoient en tems de paix des facilités pour s'instruire. Je sçais que les premiers ont recours dans leurs loisirs à des Maîtres de Mathématiques ( car voilà les seuls Professeurs *Tactiques* que nous ayons ) mais ces Maîtres , que je suppose tous bons , suffisent-ils ? Les leçons qu'un jeune Officier prend dans son particulier sur la *Tactique* , ou les Fortifications , n'en donnent qu'une idée. Il faudroit comme chez les Grecs , & chez les Romains , que toute notre milice Francoise fût exercée dans un Champ de Mars , & que dans les Villes de guerre il y eût des Ecoles militaires , qui n'auroient point d'autres Professeurs que de vieux Officiers , qui joindroient la pratique à la théorie.

M. le Chevalier de Luffan a depuis plusieurs années établi à Paris une Ecole Militaire dans le goût des anciens , il est capable d'instruire & de former la jeunesse destinée au parti des Armes. Mais quoique autorisé de la Cour , il faudroit qu'il fût secondé pour que son Académie fleurît , & devînt célèbre. Ce qui ne seroit pas difficile ; car son zèle répond parfaitement à toutes les connoissances qu'il a du militaire.

SCULPTURES : ce sont diverses Ouvrages de Termes , & autres figures , dont on fait des ornemens en divers endroits des Vaisseaux.

SECRET : c'est l'endroit du brulot par où le Capitaine , qui le veut bruler , y met le feu.

SECRETARE de chaque Collège de l'Amirauté : c'est en Hollande une Charge à peu près semblable à celle des Greffiers. Ils gardent les Actes & tiennent Registre de toutes les Résolutions ; qui sont prises. Ils ont leurs Commis , qui s'appellent aussi Clercs, ainsi qu'en France.

SEIN : c'est au regard de la mer , ce qu'une péninsule est au regard de la terre , un Golfe d'une petite étendue , c'est-à-dire une petite mer , environnée de terre , qui n'a de communication à une autre mer que par un passage. *Sein* d'une voile , c'est son creux ;

à l'endroit que le vent fait enfler, quand il est dedans.

**SEJOUR**, est un jour de repos, que les Troupes ont quand elles sont en marche, soit pour aller d'une garnison en une autre, soit pour entrer ou en sortir. Ordinairement on donne un jour de *sejour* aux Troupes après deux, trois ou quatre jours de marche, & enfin tel qu'il est prescrit dans les modèles de route envoyés du Bureau de la Guerre, & auxquels les Commandans des Régimens doivent se conformer.

**SEJOUR** en terme de marine, est le tems qu'un Vaisseau reste dans un Port, ou dans une rade étrangère.

**SELLE** : bout de selle : voyez TOME I.

**SELLE** en terme de marine, est une espèce de petit coffre fait de planches, dans lequel un calfat met ses instrumens, & qui lui sert de siège, lorsqu'il calate sur le pont d'un Vaisseau.

**SEMALE**, qui signifie un bâtiment étroit, & la *Semaque*, qui est un bâtiment large, sont des bâtimens d'une même construction, & la différence de largeur, est même assez peu considérable. L'un & l'autre sont en usage en Hollande. On se sert de ces bâtimens pour mener des marchandises à bord des grands Vaisseaux, & pour en rapporter.

**SEMESTRE**, j'ai donné au Tome II. l'explication de ce mot : je vais expliquer ici comment ils s'accordent aux Officiers. A la fin d'une campagne, quelque tems avant que le Général de l'armée permette de faire partir les Officiers de *semestre*, qui doivent aller en recruë, le Major par les ordres du Colonel, ou en son absence par ceux de celui qui commande le Régiment, doit faire assembler chez ce Chef tous les Officiers, tant Capitaines, que subalternes, pour régler les *semestres*; & afin d'y procéder avec justice, il vérifiera sur les Procès-verbaux de *semestres* des années passées, quels seront les Officiers, qui doivent en être le droit, & si ceux-là ne suffisent pas, il fait tirer au sort entre ceux, à qui le *semestre* n'est pas dû de droit, pour remplir le nombre par ceux, à qui il est échü.

On fait cette nomination de manière qu'il reste à chaque Compagnie deux Officiers, & qu'il reste à chaque Bataillon un des deux plus anciens Capitaines. Après que le Major a dressé le Procès-verbal, il mène les Officiers, qui doivent y être compris chez le Commissaire des Guerres, qui a fait la dernière re-

vuë au Régiment , afin de lui donner la valeur convenable. Le Roi permet par ses Ordonnances à la moitié des Officiers de chaque Bataillon de s'absenter pendant six mois de l'hiver , afin d'aller travailler à faire des recruës pour le rétablissement du Régiment , lesquels sont payés de leurs appointemens à leur retour , sur le Procès-verbal de *semestre* , qui a été signé par eux , après avoir été dressé & certifié par le Major du Régiment , par le Commissaire des Guerres , chargé de passer le Régiment en revuë.

Ordinairement le Lieutenant Colonel partage le *semestre* avec le Major ; néanmoins ils peuvent s'accommoder là-dessus ; c'est-à-dire que l'un peut prendre un *semestre* entier pendant un hiver , & l'autre à son tour le prendra pendant le suivant : mais il faut qu'il en reste toujours un des deux au Régiment : pour lors on marque celui , qui a le *semestre* entier , en spécifiant expressément , que l'autre est convenu de ne pas quitter le Régiment. Le Procès-verbal de *semestre* fini , le Major doit en donner une copie au Commandant du Régiment , & en envoyer une autre en bonne forme , visée du Commissaire au Conseil de la guerre , qui doit être informé de tout ce qui se pratique là-dessus , étant souvent obligé d'y avoir recours pour avoir des notions nécessaires sur plusieurs cas , qui peuvent arriver.

Si le Régiment est composé de plusieurs Bataillons , on fait faire un Procès-verbal de *semestre* particulier pour chaque Bataillon , sur lequel on spécifie de quel Bataillon , il est question , parce que si les Bataillons venoient à se séparer , l'Officier Major chargé du détail de chacun d'eux peut par ce moyen sans embarras avoir son Procès-verbal séparé , qu'il doit présenter , & faire viser par le Commissaire de la garnison , dans laquelle il entre , en lui donnant une copie , & il remet l'original visé de ce Commissaire au Trésorier , pour qu'il fasse le décompte aux Officiers de *semestre* à leur tour.

Les Officiers subalternes de *semestre* , ou qui ont congé pour aller faire des recruës doivent amener chacun au moins quatre hommes pour recruter les Compagnies pour lesquelles ils se sont engagés de travailler. S'il s'en trouvoit quelqu'un , qui ne les eût pas amenés , à moins qu'il n'eût des raisons très-fortes , & très-valables pour se disculper , il est punissable d'un mois de prison , & d'une retenue de ce qu'il en coûte au-delà des dix écus par homme , que le Capitaine

tainé doit payer pour faire faire à ses dépens les quatre hommes, qu'il s'étoit engagé de fournir, frais d'autant plus considérables, que l'on est obligé d'envoyer des Officiers & Sergens pour recruter à son défaut, afin que le service n'en souffre pas, & que le Capitaine, qui avoit compté sur ces quatre hommes, pour rendre sa Compagnie complete, puisse les avoir à la revuë de l'Inspecteur.

Il est de l'interêt, autant que de l'honneur des Officiers subalternes de se bien acquitter de cette commission, & même d'amener un plus grand nombre d'hommes, & d'une taille de distinction: c'est le moyen de se faire considerer, & de s'avancer.

SENAU: c'est une barque longue, dont les Flamans se servent pour la course. Elle ne porte que vingt-cinq hommes au plus.

SERASQUIER chez les Turcs est celui qui commande en Chef en l'absence du Visir. Mais son pouvoir est subordonné à celui de ce premier Ministre. Il doit en prendre les ordres en partant pour l'armée, & ne point s'en écarter.

Si les difficultés qui se rencontrent dans les Opérations, demandent du changement dans la disposition du projet de la Campagne, il est obligé d'en donner avis par des Couriers au Grand Visir, qui lui envoie des ordres nouveaux pour agir dans l'occasion. Il assemble le Divan dans le Camp (c'est-là le Conseil de guerre des Turcs) & il y décide des points, qui ne sont pas de grande importance.

S'il est seul à l'armée, il commande au poste d'honneur dans une Bataille; mais si le Grand Visir s'y trouve il ne commande alors qu'une des ailes, dont le choix est en sa disposition, & répond sur sa tête au Visir de l'heureux succès de son entreprise. Souvent le Visir, qui aura eu le dessous dans une action, en rejette la faute sur le Serasquier, qui est alors la victime infortunée, qu'on sacrifie à l'honneur de premier Ministre.

SERGEANT, en termes de marine est un outil pour cambrer les planches qu'on chauffe. C'est aussi un crochet de quatre à cinq pieds de long & d'une pouce, ou neuf lignes de grosseur, en quarré, ayant un crochet en bas, & un autre, qui monte, & descend le long de la barre, qu'on appelle main. Il sert pour joindre, ou tenir les pièces de bois, lorsqu'on veut les coller, ou cheviller, & pour faire revenir les

besogne , c'est-à-dire presser le bois l'un contre l'autre.

**SERGEANT** d'une Compagnie d'Infanterie : j'ai donné Tome II. l'étymologie & l'explication de ce mot. Mais comme le bon ordre, l'entretien & la discipline d'une Compagnie dépendent des attentions d'un Sergent, les fonctions en sont infinies. Les *Sergens* sont l'ame des Compagnies, la base de la Discipline, & les organes du service. Ainsi on ne sçauroit avec trop de précaution faire choix de bons sujets, pour en remplir les places. Il n'est pas facile de s'en acquitter avec distinction, & l'on doit convenir qu'un bon & habile Sergent est capable d'exercer des emplois plus considérables à la guerre. Dans un seul homme il se doit rencontrer bien des talens particuliers. Un Sergent, autant qu'il est possible, doit être de belle taille, fort & vigoureux, vigilant, actif, intelligent, expérimenté, brave jusqu'à l'intrépidité, prudent, sage & juste. Il doit avoir, le ton de voix, & la parole ferme, un air propre à imposer du respect sans brutalité : mais il faut qu'il soit aussi absolu dans ses commandemens, que respectueusement subordonné à ses supérieurs. Il doit être appliqué & exact à ses devoirs, rempli de droiture, d'équité dans ses comptes : c'est pourquoi il est très-nécessaire, qu'il sçache lire, & écrire, tant pour le bien du service que pour l'intérêt de son Capitaine.

Les bons *Sergens* ne sçauroient trop s'attacher à bien connoître le génie, & le caractère de leurs Soldats, leur vie, & mœurs, ce dont ils sont capables, tant pour réprimer leurs vices & les instruire, que pour pouvoir rendre compte à leurs Officiers de ceux, qui ont le plus de capacité, & qui sont gens de bien. Leur attention doit être très-grande à empêcher les jurmens, & à punir sévèrement ceux qui tombent dans cette abominable habitude, comme aussi à ne souffrir jamais que les Soldats tiennent parmi eux de mauvais discours, & principalement à imposer silence à ceux qui racontent leur desertion passée, & à leur faire honte de faire ainsi trophée d'un crime indigne d'un honnête homme. Lorsqu'ils sont obligés de châtier les Soldats, ils doivent le faire avec prudence, & ne les punir que de la prison, ou du cachot, selon que le cas le requiert, & ne jamais les battre. Tout *Sergent* doit sçavoir parfaitement l'exercice, & les évolutions afin d'exercer souvent leurs Soldats, sur-tout ceux de recrue, auxquels ils doivent faire prendre les ar-



mes soir & matin, enforte que leurs Officiers s'aperçoivent de leur application.

Il y a une espèce de science ( dit l'Auteur des Mémoires du service journalier de l'Infanterie ) à bien mettre un Soldat sous les armes, à lui apprendre à se porter de bon air, à bien porter sa tête, ses pieds, & à bien mettre son chapeau. Ce sont des choses sur lesquelles il est très-important qu'ils reçoivent des instructions d'un habile homme; car ils se ressentent toujours des premières impressions. Les *Sergens* doivent s'armer d'une grande patience, pour dresser certains Soldats. Il y a des naturels dociles, d'autres vifs, d'autres grossiers, & durs: il faut prendre les uns par honneur, & par douceur, sans les intimider, & d'autres avec plus de sévérité, mais bien prendre garde de ne rebuter, ni les uns ni les autres, & de les engager, s'il se peut, d'apprendre l'exercice avec plaisir, enfin faire enforte, qu'ils s'y portent de bonne volonté par des ménagemens que la prudence leur doit suggérer. J'ai dit ailleurs comment ils doivent faire leur métier; du soin qu'ils doivent avoir, pour que leurs Soldats vivent à l'ordinaire; & avec quelle régularité le *Sergent* de semaine doit faire soir & matin ses appels, &c.

C'est le matin que ce *Sergent* de semaine doit faire balayer les chambres, les escaliers, en faire ôter les ardures, & araignées, faire faire les lits, faire laver les mains, & le visage aux Soldats mal propres, les faire bien peigner, & attacher leurs cheveux étant de service, ou non; il faut qu'il prenne garde qu'ils aient leurs cols bien mis, leur chemise attachée par le cou, & par les manches, qu'ils aient le Dimanche du linge blanc, que leur chapeau soit bien retrouffé; qu'il n'y ait rien de découffu à leur habillement, ni aucune tache. Il doit aussi avoir attention qu'ils aient leurs bas bien roulés, leurs souliers graissés: il doit aussi les accoutumer à bien mettre leurs ceinturons, enforte qu'ils portent leurs épées de bonne grace sur le côté & non derrière eux. Il faut encore qu'il ait soin que les *Fratres* rasent exactement les Soldats deux fois par semaine. Tous ces menus détails, qui paroissent des bagatelles, sont néanmoins d'une conséquence infinie: car un Soldat n'est souvent que ce qu'on le fait valoir. Si l'on se relâche sur ces moindres soins, il se néglige, devient crasseux, tombe malade; ou la galle vient, qu'il communique à ses camarades. Voilà quelle doit être la propreté du Soldat que je n'avois

que légèrement touchée au mot de *propreté*. Pour celle des *Sergens* : comme on leur recommande si fort de tenir la main à la propreté des Soldats, ces attentions les regardent encore de plus près pour eux-mêmes, étant obligés de leur donner un bon exemple : ainsi ils doivent se piquer d'être mis de bon air dans quelque situation, où ils se trouvent, & sur-tout quand ils paroissent sous les armes. Dans cet état ils doivent avoir leurs cheveux attachés, leurs juste-au-corps boutonnés, leurs ceinturons & épées sur l'habit, une paire de gants aux mains, sans bâton, ni cannes, armés de leurs hallebardes, dont le fer doit être bien clair, & la hampe brunie : il ne leur est pas permis de porter des fusils, à l'exception des *Sergens de Grenadiers*.

C'est à eux de prendre garde que les Caporaux commandent les Soldats par rang d'ancienneté, & avec justice, & à empêcher qu'on ne commande ceux qui sont incommodés. J'ai dit ailleurs que les *Sergens* forment le grand cercle à l'ordre suivant l'ancienneté de leur Régiment, & de leur Compagnie; mais il n'y a que le *Sergent* de semaine, qui y va. C'est à eux quand la retraite est battuë de faire coucher les Soldats, de faire éteindre les feux, & les lumières, d'empêcher qu'on ne jouë, qu'on ne veille, qu'on ne fasse du bruit. Ils doivent se trouver à toutes les distributions. Ils doivent eux-mêmes tirer les postes qui doivent leur échoir pour monter la garde, & se trouver des premiers sur la place, où les gardes du Régiment ont coutume de s'assembler. Un *Sergent* de garde, quand il est arrivé à son poste, doit visiter les armes, défendre aux Soldats de s'écarter, & examiner si les *Sentinelles* savent bien leur consigne. Aucun *Sergent* de garde ne peut quitter son poste. Quand la garde prend les armes, il doit être armé de sa hallebarde : c'est à lui de faire conduire dans une place de guerre les étrangers chez le Commandant, à faire visiter les voitures, qui veulent entrer, & à tenir les ponts libres. Enfin les fonctions des *Sergens*, soit qu'ils soient de garde, soit que le Régiment prenne les armes, soit en marche, soit en garnison, soit en campagne, sont d'un trop long détail pour pouvoir toutes les rassembler ici. On les trouvera répandues dans les deux premiers volumes & dans ce Supplément, sous différens termes, où je renvoie le Lecteur, pour ne pas me répéter.

SEBASTIEN-FELIX : voyez Tome III. C A P I T U L E

**LES DE SERRE-FILE.** Quand un Régiment est en marche, on commande ordinairement un Capitaine, un Lieutenant, deux Sergens par Bataillon, avec eux hommes par Compagnies pour le *Serre-file*. Les Capitaines chargés de cette commission, doivent désigner le jour du départ de grand matin, les Officiers, Sergens & Soldats commandés avec eux aux portes, aux passages & aux autres endroits, par où les Soldats pourroient s'écarter, & une heure après le départ du Régiment, les rassembler en cherchant dans les rues, & par-tout où ils jugent, qu'il peut y en avoir de cachés, pour ramasser ceux qui pourroient être restés dans les cabarets ou ailleurs, afin de les obliger à joindre le Régiment, qu'ils doivent suivre en queue pour faire ferrer les Traîneurs, observant de ne laisser personne derrière, sous quelque prétexte que ce puisse être, fouillant les maisons, masures, hayes, vignes & autres endroits, par où le Régiment aura passé; pour voir s'il n'y seroit pas resté quelqu'un, ils doivent faire agir leurs Officiers & Sergens, avec la même activité.

A l'Armée, & sur-tout dans les marches de nuit, on commande par Bataillon, même nombre d'Officiers & Sergens, sans Soldats, lesquels marchent immédiatement après le Piquet, & ont soin de faire ferrer les Traîneurs.

**SERRE-BAUQUIERES**, terme de marine: est le nom que l'on donne à de longues pièces de bois, sur lesquelles le bout des beaux est passé. Elles tiennent autour du Navire.

**SERRE-BOSSE**: autre terme de marine: c'est une grosse corde amarrée aux bosseurs, qui saisit la bosse de l'ancre, quand on la retire dans l'eau, & la tient amarrée sur l'épaule du Vaisseau.

**SERRE-GOUTTIERES**: ce sont des pièces de bois, qui faisant le tour du Vaisseau en-dedans, lui servent de liaison.

**SERVICE**: toutes les fois qu'on sort de garnison, comme quand on y rentre, le service recommence par la tête, & même pour les Soldats: en sorte que c'est au premier Sergent du premier tour à marcher, lorsqu'on en commande: en campagne chaque Sergent commandé mène toujours avec lui son caporal. On appelle le premier tour celui des premiers Sergens: celui des seconds, se nomme le second tour, & celui des troisièmes, le troisième tour.

**SERVICE de l'Infanterie en marche.** Lorsqu'une

Bataillon a reçu les ordres pour partir , on en avertit la veille à l'ordre , & on donne l'heure pour faire battre la *générale* ou le *premier*. Il faut toujours observer de battre de grand matin , & laisser au moins un intervalle de deux heures depuis la *générale* jusqu'à l'assemblée.

La *générale* ou le *premier* , est le signal pour faire lever les Soldats , qui doivent se préparer pour partir , ramasser leurs hardes & prendre leurs armes. Lorsque les Soldats sont sortis de leurs chambres , les Sergens remettent à l'Aide Major du Bataillon , les fournitures qu'ils ont dans les Cazernes , & l'Aide-Major remet les fournitures au Commis préposé pour cela , & les Cazernes en bon état au Major de la Place , & prend sa décharge de l'un & de l'autre.

On bat ensuite l'*assemblée* à l'heure ordonnée. Les Soldats portent leurs armes devant la porte du logis de leur Capitaine ou de celui qui commande la Compagnie. Le dernier Soldat qui porte ses armes , demeurant en Sentinelle devant , pour les garder , jusqu'à ce qu'il soit relevé par un autre à l'ordinaire.

Pour marcher avec moins d'embarras , on fait assembler de bon matin les Equipages & les malades à un rendez-vous qu'on a donné , & on commande un Lieutenant , un Sergent & trente hommes pour les escorter. Un Sergent de chaque Compagnie doit conduire les malades au rendez-vous , & les remettre entre les mains de l'Officier détaché. On fait partir tout cela deux heures avant le Bataillon , l'Officier commandé pour l'escorte , doit prendre garde qu'aucun Soldat ni valet n'aille devant , ni ne reste derrière.

Le Major ou l'Aide-Major du Bataillon , part ensuite avec un Capitaine & un Lieutenant pour le logement. Lorsqu'ils sont arrivés , le Major va porter les ordres au Commandant , si c'est une Place de guerre , ou s'il y a des troupes , & ensuite il va à l'Hôtel de Ville pour faire faire les logemens. Il retire les billets des Officiers , qu'il remet à ceux qui ont été commandés pour le logement , lesquels les délivrent aux valets de leurs camarades , pour faire mettre les équipages à couvert. Ils prennent un contrôle de l'endroit où leurs camarades sont logés , & vont ensuite voir l'étape , si tout est de bonne qualité & de poids.

Deux heures après que les malades & les équipages sont partis , on fait battre le *dernier* , ou le *drapeau*. Les Tambours partent ensemble de l'endroit où le Re-

giment doit se mettre en bataille , & se séparent pour aller chacun à sa Compagnie en battant toujours. Des que les Soldats entendent battre le *drapeau* , ils prennent leurs armes & se mettent en haye. L'Officier fait l'appel , pour voir s'il n'y en a pas quelqu'un qui soit parti devant sans congé : & s'il y en a , ils les châtie le soir en arrivant.

Lorsque le Tambour est arrivé , la Compagnie se met en marche par quatre files , les Officiers à leurs postes , & va se mettre en bataillon à l'endroit destiné. Le Major doit y être pour mettre le Régiment en bataille , observant de laisser la place pour les Compagnies , qui ne peuvent pas arriver sitôt , parce que le logis de leur Capitaine est trop éloigné.

Lorsque toutes les Compagnies sont arrivées , le Major fait un détachement de vingt Fusiliers avec les Tambours ; l'Aide-Major se met à la tête avec les Enseignes qui vont querir les Drapeaux au logis du Commandant , & les remet aux Enseignes qui les portent déployées au Bataillon , les Tambours du détachement battent le *drapeau*.

Lorsqu'ils sont arrivés , le Major fait former le Bataillon , & ensuite le met en marche , faisant défiler la Compagnie des Grenadiers , la première par quatre , les Officiers à leurs postes : après cela le corps du Bataillon par huit ou par dix , la moitié des Capitaines à la tête , la moitié à la queue , les Lieutenans & Sous-lieutenans , dans les divisions. Tous les Tambours battent aux champs jusqu'à ce que tout le Bataillon soit en marche.

Pour lors il n'y en a qu'un qui bat , les autres marchent à vingt pas devant le Bataillon , & le Tambour Major a soin de faire relever celui qui bat de lieuë en lieuë. Il faut autant qu'on peut faire observer les rangs aux Soldats. Il est certain qu'ils marchent plus à leur aise : & les Lieutenans qui sont dans les divisions , doivent sur-tout prendre garde qu'elles ne se mêlent pas les unes dans les autres , & qu'aucun Soldat ne s'écarte. Si quelqu'un y est obligé , il faut qu'il laisse son fusil à un de ses camarades , & qu'il reste un Sergent auprès de lui pour le faire joindre. Il faut laisser un Sergent avec une douzaine de Fusiliers , qui marchent à cinquante pas derrière le Bataillon , & font joindre les Traîneurs.

Quand le Bataillon est arrivé à moitié chemin de l'endroit où il doit aller coucher , tous les Tambours entrent dans les rangs , & le Major met la Troupe en

bataille , fait poser les armes à terre , & fortir des Soldats du Bataillon. On pose des Sentinelles à la droite , à la gauche , & au centre de chaque rang , pour empêcher les Soldats d'y entrer , & de prendre leurs armes. On fait halte pendant une heure ou deux , selon la longueur de la journée. Les plus longues haltes sont les meilleures , il faut les faire hors des Villages , & choisir un endroit où il y ait de l'eau.

La halte faite , les Tambours appellent , les Soldats prennent leurs armes , les Officiers font encore l'appel de leurs Compagnies , & le Major met le Bataillon en marche comme le matin. Lorsqu'on est prêt d'arriver , le Major prend les devants , pour reconnoître un endroit propre à le mettre en bataille. Il y conduit le Régiment & l'y range par Compagnie.

Le Commissaire & les Consuls viennent faire la revue , & donnent ensuite les billets au Major , qui va prendre l'ordre du Colonel pour l'heure à laquelle il veut partir le lendemain , & pour les Gardes qu'il faut mettre , soit pour les Equipages ou pour la sûreté du Quartier. Si on est à portée de l'Ennemi en quelque endroit , il faut toujours une Garde sur la Place pour aller mettre le hola aux endroits où les Soldats peuvent faire du desordre chez leurs hôtes.

Le Major envoie les Drapeaux chez le Commandant avec un Détachement , appelle les Sergens à l'ordre , nomme les Officiers qui doivent le lendemain aller au logement , & ceux qui doivent commander l'escorte des Equipages & des malades. Il distribue ensuite les billets des Compagnies aux Sergens , ceux des Tambours aux Tambours Majors.

Les Sergens qui sont de tour à aller à la distribution de l'étape , se rendent à l'endroit où on la fait , & prennent garde qu'on donne aux Soldats ce qui leur est dû , & que ceux-ci ne fassent point de desordre. Le lendemain on marche à l'ordinaire , & enfin le jour qu'on doit arriver à la Garnison , pour laquelle le Bataillon est destiné , le Major va porter l'ordre au Gouverneur , visite les Cazernes & les fournitures , & s'en charge : & lorsque le Bataillon est arrivé & en bataille , le Major de la Place fait battre un ban , & fait aux Soldats les défenses générales & particulières de la Garnison , leur indique les limites , passé lesquelles ils sont arrêtés , comme Déserteurs.

Après quoi on détache les Officiers , Sergens & Soldats qu'il faut pour la garde , & le Major du Régiment va ensuite distribuer aux Sergens , les logements

& les fournitures pour leurs Compagnies. Lorsqu'un Bataillon fait une longue route, il est bon de laisser derrière un Lieutenant avec deux Sergens des plus entendus du Régiment, qui partent quatre ou cinq jours après, & ramassent tous les Traîneurs, qui n'ont pas pu joindre, avec soin de s'informer dans les Hôpitaux des lieux par où ils passent, s'il n'y est point resté de Soldats.

**SEUIL** d'écluse : c'est une pièce de bois, qu'on met de travers au fond de l'eau entre deux poteaux, ou qui sert à appuyer la porte ou les aiguilles d'une écluse.

**SEYMAR-BASSY**, ou premier Lieutenant-Général des Janissaires : c'est lui qui commande non-seulement les Janissaires nommés *Seymenys*, mais encore lorsque l'Aga marche en Campagne, il prend le titre de *Kaymekan*, ou de son Lieutenant à Constantinople. Il peut mettre son propre cachet sur les ordres, qu'il expédie & commande à tous les *Serdans* ou Colonels de son Gouvernement, sans compter qu'il a le maniement de toutes les affaires des Janissaires.

**SIAMPAN** : c'est un petit Bâtiment de la Chine, dont le gouvernail des barques Espagnoles jouë par le moyen des cordes. Ils ont une voile & deux rames. Quelques-uns ont même quatre rames ou six. Ils peuvent porter trente ou trente-cinq hommes & naviguent terre à terre de beau tems, faisant beaucoup de diligence.

**SIÈGE** à la manière des Turcs. Les Turcs vont premièrement reconnoître la Place, & choisissent ensuite l'endroit le plus propre à l'Attaque. Dès que le lieu de l'Attaque est choisi, ils partagent l'opération du Siège en *Soldatesque*, en *Armes*, en *Pionniers* & *Travaux*.

La *Soldatesque* est composée des *Janissaires*, & de l'Infanterie *Topracly*, c'est-à-dire, des Provinces. Les *Janissaires* veulent avancer les premiers sous la conduite des Officiers de leur *Oda*. Une Compagnie qui est entrée dans les Approches n'en sort plus que tout ne soit fini. Cependant ils ne sont obligés que d'y rester quarante jours.

Outre les *armes* portatives, les Turcs se servent encore de canons & de mortiers qu'ils font conduire par des buffes, des bœufs, des chevaux, & des mulets.

Outre les *Pionniers*, à qui on donne de l'emploi, & les Charpentiers qui travaillent aux batteries, ou autre part, où leur service est nécessaire, on se sert

encore des *Saphis*, des *Zaims* & des *Timariots*. Ceux-ci portent à pied les fascines & les gabions, & travaillent même à creuser la terre, soit pour les batteries, soit pour les tranchées, parce que lorsque les *Janissaires* ont suffisamment avancé les approches pendant la nuit, pour se couvrir ils ne veulent plus travailler. On y supplée par d'autres gens, qui continuent les autres travaux nécessaires au Siège.

Les Approches, comme je l'ai dit en son lieu, sont des fossés dont on jette la terre du côté de la Place pour se mettre à couvert du feu des Ennemis, & l'élevation de cette terre avec ce qui est creusé, forme le boyau. Le principal c'est de les bien diriger, c'est-à-dire, d'éviter l'enfilade des batteries des Assiégés.

Les Turcs ne savent point prévenir ces inconvéniens, faute d'avoir parmi eux des gens expérimentés. Les Capitaines veulent eux-mêmes être les Directeurs des Travaux, & avec une baguette à la main ils imitent nos Ingénieurs.

Outre cela le Parapet des Travaux n'est point aplani, & encore moins les fossés sont-ils droits. Ils les divisent en deux sous différens noms, l'un est nommé *Meterix* ou Boyau, qui va presque en ligne parallèle à la courtine du Bastion qu'on attaque. Et l'autre qu'ils appellent *Sigian-Jol*, c'est-à-dire, à proprement parler *chemin des taupes*, est celui de communication parallèle au précédent.

Aux extrémités des flancs des Approches, ils font une espèce de demi cercle, que nous appellons *crochets* & qu'ils nomment *Joffek Tabiesci*, ou batteries de mousquets, avec lesquels ils se couvrent. On les unit ensuite pendant le jour aux Approches postérieurs, de manière qu'ils renferment toutes les attaques du côté des flancs dans un boyau, qui sert de communication.

Ils tâchent aussi qu'il y ait entre les deux Approches une espèce de demi-rond pour se mettre à couvert de l'enfilade. On ne peut rien voir de plus disproportionné que ces Approches tortuës, & d'une inégale profondeur, ce qui ne vient que faute de Directeurs capables & expérimentés, & de ce que les *Janissaires*, qui les couvrent, ne sont point guidés par une ligne droite de fascines, ou par des Piquets, & se placent tout de travers, travaillant assis avec les jambes en croix.

Les instrumens dont ils se servent, sont emmanchés fort court, & par conséquent proportionnés à l'attitude des Travailleurs. Cette manière de creuser assis, leur



est fort avantageuse , parce qu'ils sont bientôt à couvert des bales. Les Batteries de canon sont ensuite ce qui achève de former l'attaque. Les Turcs commencerent à s'en servir durant le Siège de Candie , & ont continué depuis. Les mines sont aussi fort en usage parmi eux.

**SIFLEMENT** , le sifflement des armes à feu : c'est le bruit qu'elles font dans l'air , quand on tire.

**SIFLET** : c'est un petit instrument avec quoi on siffle quelquefois pour appeller , soit sur mer , soit sur terre , ou pour avertir les gens d'un Equipage , ou une Troupe dispersée. Mais le siflet n'est guère d'usage que sur les Vaisseaux. Les instrumens de guerre , comme le Tambour & la Trompette sont faits pour rassembler les Troupes.

**SILENCE** : terme d'exercice , qui apprend au Soldat de se préparer pour faire l'exercice.

**SIMAISE** : c'est un ornement de sculpture , & sur-tout pour les corniches. Il descend en ondes , & est presque de la figure d'une S. Il y en a de deux sortes , l'une droite & l'autre renversée.

**SINGE** : c'est un engin dont on se sert dans les Bâtimens , & avec lesquels on décharge les Marchandises qui sont dans les Bateaux. Il n'est d'ordinaire composé que d'un treüil , qui tourne dans deux pièces de bois , mises en croix de S. André. Il y a des leviers ou manivelles , à chacun des bouts du treüil , qui le font tourner au lieu de rouë.

**SIPHONS** : c'est un orage dans lequel l'eau de la mer s'élève en maniere de colonne à la hauteur de cent brasses , & tourne spiralement par la largeur de quinze à vingt pieds de diamètre , comme si c'étoit par un *siphon* , ou une vis d'archimède. On ne voit paroître en l'air qu'une petite nuée de la grosseur à peu près du poing. Elle vient du côté du Sud , au Cap de Bonne Espérance , aux Côtes de Barbarie , & aux Plages Orientales de l'Amérique. Les Mariniers l'appellent Dragon ou grain de vent. Les Levantins Tiphon ou Siphon ; & ceux qui naviguent à l'Amérique Puchot. On l'appelle encore pompe de mer. Du tems de Pline les Matelots versoient du vinaigre pour appaiser ce tourbillon , quand il approchoit ; presentement , ils croient qu'en feraillant & en escrimant sur le tillac avec grand bruit , ils peuvent le repousser.

**SLÉE** : c'est une machine avec laquelle les Hollandois tirent à terre un Vaisseau de quelque grandeur qu'il soit. Elle est composée d'une planche de la lar-

geur d'environ un pied & demi, & de la largeur de la quille d'un Vaisseau de moyenne grandeur, un peu élevée par derrière & un peu creuse au milieu, enforte que les côtés s'élèvent en talus, lesquels côtés ont des trous pour y pouvoir passer des chevilles; le reste est tout uni. Il y a aussi par derrière un crochet, pour tenir une crampe avec une chaîne de fer, qui est attachée à une petite machine où il y a un certain nombre de poulies.

**SLOOP** en Anglois, signifie une Chaloupe. Les Anglois s'en servent comme de Fregates légères pour aller à la découverte, & pour faire parvenir promptement leurs dépêches. C'est la même chose que nos *Corvettes* pour la même chose qu'on en tire: c'est encore la même chose pour la force du Batiment: ainsi comme tout ce qui est au-dessous de 20. canons, est *Sloop* en Angleterre, tout ce qui est au-dessous de 20. canons est *Corvette* en France. Les plus petits sous les deux noms portent 6. canons, & non moins. Les Anglois disent ordinairement le *Sloop* de guerre, ou Chaloupe de guerre. Selon la traduction du Gazerier Hollandois, les plus petits *Sloops* ou *Corvettes*, n'ont que deux mâts, le grand & celui de miséne.

**SOLDAT** Romain: comme il y avoit plusieurs fortes d'armes chez les Romains, il y avoit plusieurs fortes de *Soldats*: les uns sur le pied Romain, sur le pied étranger, ou auxiliaire & sur celui de garder toujours la frontière, qu'on appelloit *Milites Limitanei*. Il y en avoit d'autres connus sous le nom de *Togati* & *Cincti*: ceux-ci avoient de longues robes, ou portoient leurs épées avec des ceinturons. Ils s'appelloient *Distincti*, quand ils se dépouilloient de leurs robes pour combattre, ou quand ils portoient leurs épées sans ceinturon: *Palliati*, quand ils avoient des manteaux, comme les Grecs: *Sagati*, quand ils étoient vêtus à la Gauloise à *Sago*, *Gallorum gestamine*. *Caligati* à *caligâ*, espèce de bottines qui leur couvroit les jambes, & une partie des cuisses, étoient les plus vils & les derniers Fantassins, ou ceux qui portoient dans les Combats la lance, & les autres armes de leurs Maîtres. *Subsidiarii* étoient ceux qu'on gardoit au Corps de réserve pour remédier aux desordres d'un Combat opiniâtre. *Triarii* étoient ceux qui avoient trois Enseignes dans leur corps. *Evocati* étoient ceux qu'on forçoit d'aller à la guerre pour quelque cas imprévu. Les Soldats extraordinaires, étoient les joueurs de hautbois, de flûtes & autres instrumens.

**SOLDAT** d'Ordonnance à l'Armée est un Soldat de la vieille Garde qui vient au Camp pour conduire la nouvelle à son Camp. Le *Soldat* d'Ordonnance est aussi celui que le Capitaine de Garde envoie au Major de son Régiment, afin que l'on puisse lui envoyer les ordres que l'on pourra avoir à lui communiquer. C'est le même Soldat, qui conduit le lendemain la Garde, qui doit le relever.

**SOLDATS** apprêtez-vous : ce terme de commandement de l'exercice, est un avertissement au Soldat de faire attention au lieu qu'il doit occuper.

**SOLDATS** étrangers ou mercenaires : sont différens des Troupes auxiliaires. Qui voudroit, dit M. le Chevalier Folard, trouver l'origine des Soldats étrangers, ou mercenaires, & les premiers Rois ou Républiques qui se servirent de ces sortes de Troupes, ne seroit pas peu embarrassé. Il faut remonter bien haut, & percer bien loin dans les siècles les plus reculés. Quels que puissent être ceux qui s'en sont les premiers servis, ils n'étoient pas fort sages.

Un Etat qui use d'une telle politique ne sçauroit être de longue durée, dit l'Auteur que je viens de citer. Si nous n'y étions pas accoutumés nous trouverions fort étrange que certaines nations se vendissent à d'autres pour de l'argent, & se fissent tuer pour vivre. Philippe, Roi de Macédoine, dont les armées n'étoient composées que de ses propres sujets, disoit de ces sortes de Soldats, qu'ils n'avoient d'autre métier pour gagner leur vie, que de porter les armes pour ceux qui leur faisoient le meilleur parti : que la guerre étoit leur paix, & la paix leur guerre, c'est-à-dire, que lorsqu'ils ne l'avoient pas dans leur pays, ils l'alloient chercher dans un autre.

Les plus grands Hommes anciens & modernes, c'est-à-dire les plus grands Guerriers n'ont jamais fait grand cas des Troupes étrangères, quoique les Vénitiens se servent de ces sortes de gens plutôt que de leurs propres sujets. Que s'ils s'en sont bien trouvés jusqu'ici par une espèce de prodige, du moins sans aucune révolte considérable, cela ne prouve pas qu'ils ne puissent éprouver quelque jour un sort semblable à celui des Carthaginois après la première guerre Punique par la rébellion des Soldats étrangers, qu'ils avoient à leur solde, qui les réduisirent plus d'une fois aux dernières extrémités.

Les *Soldats mercenaires* ne sont pas plus braves que les propres sujets des Princes qu'ils servent, lorsque ces

derniers sont bien disciplinés : car ceux-ci ont plus de raison de bien faire, que n'en ont les autres. On n'a pas vu que les Suisses du tems de François I. ayent mieux fait que ses propres sujets, outre qu'il leur est arrivé quelquefois de se mutiner, & de refuser le combat. Depuis ce tems-là on n'a rien vu de semblable. C'est de toutes les nations la plus sage, & la plus fidelle, & dont les mœurs approchent plus des tems antiques.

En général, continuë notre Auteur, les *Soldats mercenaires* coûtent beaucoup plus, & n'observent pas mieux la discipline militaire. Ils désertent facilement lorsqu'ils craignent d'avoir affaire contre ceux de leur nation, ou contre ceux qui leur sont alliés. Les Gaulois ont été les premiers, qui ayent fait métier de la guerre, & qui ayent vendu leur vie pour de l'argent. On ne voit pas que les Médes, les Perses, & les Hébreux se soient servis de *Soldats mercenaires* dans leurs armées. On ne trouve que les Syriens sous le regne de David, & dans le II. Livre des Rois, qui imitassent les Gaulois de l'Asie.

Ce que dit notre Auteur est trop long pour l'insérer ici. Il finit cet article par dire qu'il est infiniment plus avantageux à un Prince, ou à une République de composer ses armées de ses propres sujets, que de recourir aux *Soldats mercenaires*, qu'il faut se bien mettre en tête, qu'il naît par-tout des Soldats, où il naît des hommes, & que s'ils manquent des premiers étant bien fournis des autres, c'est la faute du Souverain. Car il n'est rien plus aisé que de former une excellente milice, & des Officiers pour la conduire, & cela en moins de tems, que l'on ne pense.

En veut-on un bel exemple. Citer Pélopidas & Epaminondas, qui d'un nombre de Bourgeois de Thèbes sans aucune expérience de la guerre en firent des Soldats intrépides, ce seroit remonter trop haut. Contentons-nous de Pierre le Grand, Czar de Moscovie, qui a changé ses propres sujets, auparavant méprisables, en Soldats intrépides, & très-redoutables en introduisant dans ses troupes une discipline admirable.

**SOLDATS de Marine** : ce sont des Soldats, qu'on employe sur mer. Ils sont tenus de travailler à la manœuvre des écoutees, & des coüets.

**SOLDATS GARDIENS** : ce sont des Soldats, qu'on entretient sur les Ports. Il y en a 300. dans le Port de Toulon, & pareil nombre dans chacun de ceux de Rochefort, & de Brest, & 50. au

Havre-de-Grace. Outre cela on en entretient encore 300. à la demi-solde dans chacun de ces trois premiers Ports.

**S O L E S** en terme de Charpenterie sont toutes les pièces de bois posées de plat, qui servent à faire les empattemens des grües, engins, & autres machines. *Sole* est le fond des Bâtimens, qui n'ont pas de quille. *Soles* sont encore les pièces du fond d'un affût de bord.

**S O L E I L** : c'est une Planette ronde & lumineuse, qui étant la source de la chaleur, & des feux, luit de sa propre lumiere, & de qui les autres Planètes reçoivent la lumiere, dont elles brillent. Le *Soleil* est cent soixante-six fois plus grand que la terre, & son disque paroît rond dans son midi, & écliptique en son levant & en son couchant. Quand on dit que le *Soleil* est dans un signe, on entend qu'il est dessous, c'est-à-dire que la ligne tirée de la terre par le *Soleil* rencontre ce point dans l'écliptique.

On dit sur mer : le *Soleil monte encore*, pour dire que le *Soleil* n'est pas encore arrivé au méridien, quand le Pilote prend hauteur : le *Soleil a baissé*, c'est-à-dire, qu'il a passé le méridien, ou qu'il a commencé à décliner. *Le Soleil ne fait rien*, c'est quand il est au méridien, & qu'on ne s'apperçoit pas en prenant hauteur, qu'il ait commencé à décliner. *Le Soleil chasse le vent* : c'est une façon de parler, dont on se fert, lorsque le vent court de l'Est à l'Oüest devant le Soleil. *Le Soleil chasse avec le vent*, c'est quand le vent est sur le *Soleil*, & qu'ils vont ensemble, le vent soufflant toujours du lieu où se trouve le Soleil. *Le Soleil a passé le vent*, cela se dit lorsque par exemple, le vent est au Sud, & que le Soleil a passé jusqu'au Sud-Sud-Oüest. *Le vent a passé le Soleil*, ceci est le contraire, & se dit lorsque par exemple le vent s'est levé vers l'Est, qu'il est plutôt au Sud que le Soleil.

**S O L S T I C E** : c'est le tems, où le *Soleil* est dans son grand éloignement de l'Equateur, sçavoir à vingt-trois degrés & demi, où il semble ne point avancer dans les degrés du Zodiaque. Cela nous paroît ainsi à cause de l'obliquité de la Sphère. Il y a le *Solstice d'hiver*, quand le *Soleil* est au tropique du Capricorne, & alors c'est le plus court jour de l'hiver. On a le solstice d'Été, quand le *Soleil* est au tropique du Cancer, ce qui nous donne le plus long jour de l'Été. Il n'y a point de *Solstice* sous l'Equateur : c'est un perpétuel équinoxe.

**SORTIE** chez les Turcs : je me suis dans le second Volume assez étendu de la manière que les Assiégés d'une Place font des *sorties*, & de quelle façon les Assiégeans les repouffent. Pour les Turcs leur maxime principale pour la défense d'une Place, est de faire de vigoureuses *sorties* bien ordonnées. C'est ce qu'ils firent au siège de *Naisel* & de *Bude*, où ils avoient des Troupes d'élite, & en grand nombre, qui sortoient presque tous les matins à la pointe du jour, sur-tout lorsqu'ils appercevoient quelque flanc des approches mal couvert, ou mal défendu. Ils font les *sorties* avec tant de valeur, & de précipitation, qu'on est quelquefois obligé d'abandonner le jour, les travaux qu'on a faits la nuit.

**SORTIES DES ANCIENS.** Les anciens n'en faisoient pas de petites. Ils sortoient toujours forts, & à propos, rarement en plein jour, & presque toujours à la faveur des ténèbres, qui est l'heure la plus commode, & la plus heureuse. Les *sorties* générales sont aussi ordinaires chez les anciens, qu'elles sont rares parmi nous, car on ne peut pas en trouver aucune depuis plus de trois cens ans.

Les *sorties* les plus dangereuses, & les plus redoutables chez les anciens étoient celles que l'extrémité faisoit naître, & lorsque la Place étoit ouverte de toutes parts, & le fossé entierement comblé, c'est-à-dire, lorsqu'on étoit au moment d'un assaut. Alors le chemin qui servoit aux Assiégeans pour attaquer les brèches, n'étoit pas moins favorable aux Assiégés, parce qu'en ces sortes de cas l'ennemi ne pense qu'à attaquer, & non à se défendre. Il est préparé pour l'un & ne l'étant pas pour l'autre, il est embarrassé, lorsqu'on tombe brusquement sur lui, & de toutes parts, & qu'il se trouve lui-même attaqué. C'est ce qui arriva au siège de *Lylibée* par les Romains, où ceux-ci furent entierement déconcertés par la sortie générale que le brave *Imilcon* fit.

Les anciens étoient persuadés que les hommes devoient faire des remparts de leurs corps, & de leur courage, lorsqu'ils n'avoient plus que cela à faire pour défendre une ville. Ce n'est plus la mode de pousser les choses aux dernières extrémités. La conservation d'une Place, qui couvre toute une frontière est cependant mille fois plus précieuse, que celle des troupes, qui la défendent. Si les Juifs eussent connu leurs forces au siège de *Jerusalem*, *Tite* l'eût levé infailliblement, & avec honte.

Les sorties des anciens étoient rares au commencement d'un siège, jamais qu'à propos, mais générales vers la fin, & dans la dernière extrémité de leurs affaires, pour se sauver par une autre. Ces sorties, dont les moindres étoient au moins de la moitié de la garnison, doivent faire penser que les Assiégés étoient extraordinairement forts dans leurs approches.

Les sièges les plus mémorables, & les plus opiniâtres des anciens, nous fournissent une infinité d'actions de nuit. Les sorties, comme les Assauts, tout se faisoit, tout s'exécutoit presque à ces heures. Nos François vifs, pleins de feu ont une méthode excellente contre les *sorties*, c'est de sauter tout d'un coup sur le revers de la tranchée, & d'aller audevant de l'ennemi, desorte qu'il se trouve tout étonné, tout surpris, & réduit à se défendre bien loin d'attaquer.

Ces sortes de boutades sont toujours heureuses, & font évanouïr les sorties les mieux concertées, & les espérances des Assiégés. L'époque de ces contre-sorties a commencé de nos jours à ce que nous apprend M. le Chevalier de Folard, & le Régiment de Navarre a été le premier qui les mit en pratique.

Les sorties nocturnes étoient fort du goût des anciens, & de nos peres. Les lignes de Valenciennes en 1656. furent forcées à la faveur d'une nuit sans lune par Jean d'Autriche, & le Prince de Condé. Selon le Commentateur de Polybe, il sembleroit que la race des grands hommes sur les sorties générales seroit perdue depuis Huniade que M. l'Abbé de Vertot dans son Histoire de Malte, met au rang *des plus grands Capitaines, de la Chrétienté, & seul de son tems comparable à Scanderberg*. Il n'y a qui que ce soit qui lui dispute ce titre. Sa défense de Belgrade contre Mahomet en 1456. est digne des tems antiques.

Il semble que nous négligions les sorties générales, & en cela nous le cédon aux Grecs & aux Romains, & même à ceux des Peuples de l'Asie plus anciens qu'eux. Les sorties générales de toute une garnison, du moins des deux tiers, nous sont aujourd'hui inconnues, quoiqu'elles aient été assez communes du tems de nos peres. Il n'y en a que trois ou quatre dans nos Historiens dans l'espace d'environ trois siècles.

Celle de Belgrade, défenduë par Huniade; celle de Siget par le Comte de Sevin, celle d'Isphan contre le Rébele Méréwis, celle du siège de Tauris contre les Turcs, celle de Prague en 1744. par le feu Maré-

chal de Broglie contre les Autrichiens.

**SORTIR** du Port : sortir le bou-te-feu à la main c'est ainsi que plusieurs s'énoncent , pour dire qu'un Port est assez bon pour en sortir les Vaisseaux tout prêts à tenir la mer , ou tout prêts à combattre. En ce sens le Port de Brest est propre à sortir le bou-te-feu à la main.

**SOUFFLAGE** est un renforcement de planches , qu'on donne à chaque Vaisseau.

**SOUFFLER** les Canons : c'est les tirer avec un peu de poudre pour les nettoyer.

**SOUFFLEZ** dans le bassinet : ce commandement de l'exercice se fait en deux tems. Au premier , on porte le fusil à la bouche , les armes dans la même situation , que quand elles sont présentées. Au second on souffle dans le bassinet , & les armes retombent présentées.

**SOULIER** : c'est une pièce de bois concave , dans laquelle on met le bout de la patte de l'ancre , pour empêcher , qu'elle ne s'accroche sur la préceinte , quand on la laisse tomber.

**SOUFRETER** : c'est louer à un autre le Navire qu'on a loué , ou fréter à un autre le Navire qu'on a affreté.

**SOUN** : c'est ainsi qu'on appelle les principaux , & les plus ordinaires Bâtimens de la Chine , tant les Navires de guerre , que les Vaisseaux marchands. Les plus grands *souns* de charge sont du Port de 700 lastes : mais ceux qu'on équipe en guerre ne passent que rarement cent lastes. Ils ont de grands châteaux d'arrière , & d'avant , où les Soldats se placent , & il y a quelques légères pièces de Canon , qui tournent sur un pivot. Les plus grands *souns* sont montés depuis 20. jusqu'à 30. pièces de Canon , & sont très-forts d'équipage. Un *Soun* de 10. Canons porte 200. hommes. Ces Bâtimens sont larges à l'arrière & vont en étrécissant peu à peu vers l'avant. Ils n'ont point de quille , & sont plats par dessous , ce qui fait qu'ils se renversent souvent. Ils ont un grand mâ , & un mâ d'avant , sans hunes. Au lieu de haubans ils ont un ou deux cordages , qui sont comme deux étais l'un à l'avant , l'autre à l'arrière. Ils n'ont point l'usage des poulies de Vaisseau , mais seulement des poulies communes , dont il y en a une au haut de chaque mâ pour hisser la voile. Les voiles sont d'écorce de roseaux , qui sont si - bien entrelacées ensemble , & avec des feuilles de banbouc , que le moindre vent



ne ſçauroit paſſer au travers. Il n'y a point de ver-  
gues , auſſi ne peut-on pas ſi facilement , ni ſi promp-  
tement amener les voiles , comme en Europe. On eſt  
obligé de démarrer toutes les cordes , qui les amar-  
rent aux mâts , & après cela on roule les voiles ,  
& on les met ſur le pont , à peu près comme on fait  
aux *Semaques* en Hollande. Il y a ſeulement une éparre  
vers le haut du mât, qui traverse les voiles pour les sou-  
tenir. Au lieu de bras, & d'écoutes , il y a divers petits  
cordages , qui ſont amarrés à un plus gros , & qui  
en font l'Office. Ces cordages s'appellent *mille jam-  
bes* chez les Hollandois , & ils ſervent auſſi de boucle.  
Les ancrs ſont de bois , & elles enfoncent , & tien-  
nent ſi-bien , qu'elles ne le cèdent point aux ancrs de  
fer. Elles n'ont ni jas , ni patte , mais ſeulement en bas  
deux longs bois pointus. La gaule d'enſeigne eſt placée  
dans l'endroit , où nous plaçons le mât d'artimon.  
Le bâton de pavillon eſt à peu près , comme le mât.  
Il y a une poulie par le haut pour hiſſer & amener  
les pavillons , qui ſont ſuspendus de travers à ce man-  
teau.

**S O U P E R** des Soldats de garde. Il y a des gar-  
niſons , où les Caporaux peuvent permettre à deux  
Soldats par eſcouiade d'aller ſouper , obſervant de ne  
pas donner cette permiſſion , à d'autres , que les deux  
premiers ne ſoient de retour. Si quelqu'un tardoit trop  
à venir , ils doivent en rendre compte à leurs Offi-  
ciers , afin de les faire châtier de leur négligence. On  
ne donne cette facilité aux Soldats que dans les poſtes  
qui ſont dans l'enceinte du corps de la place : car  
dans ceux du dehors , ils doivent y porter à manger ,  
& y reſter ſans les quitter , ſous quelque prétexte que  
ce puiſſe être.

**S O U R D R E** au vent : Vaiſſeau qui ſourd bien au  
vent : cela ſe dit d'un Vaiſſeau , lorsqu'il tient bien  
le vent , & qu'il avance à ſa route , en cinglant à ſix  
quarts de vent près du rumb , d'où il vient. *Sour-  
dre* ſe dit encore d'un nuage , qui ſort de l'horizon ,  
& qui s'éleve vers le Zénith.

**S O U T E N I R** : marée qui ſoutient un Vaiſſeau ,  
cela ſe dit d'un Vaiſſeau qui va auprès du vent , & qui  
trouvant le courant de la mer , qui lui eſt contraire ,  
eſt ſoutenu par l'un contre la force de l'autre , en-  
forte qu'il va où il veut aller. *Soutenir* chaſſe , c'eſt-à-  
dire , ſe battre en retraite. *Se ſoutenir* : c'eſt demeurer  
dans le même parage & ne pas dériver , nonobſtant le  
vent , les courans ou la marée contraire , quoique ſans

avancer aussi, ou sans avancer beaucoup.

**SPHERE** : c'est un corps solide dont toutes les lignes tirées du centre à la circonférence sont égales. *Sphère* se dit particulièrement d'un instrument vulgaire, qui est composé de divers cercles & d'un axe qui le traverse, avec un petit globe au milieu. Il sert à représenter la machine du monde & les mouvemens célestes. Ce mot se dit aussi de la disposition du Ciel, relative à la situation de divers Peuples.

**SQUELETTE** : c'est un Navire dont il n'y a que les principales pièces assemblées, comme la quille, l'étambord, les varangues & les genoux, & qui n'est pas couvert de planches.

**STRAPONTIN** : c'est un lit que l'on suspend en l'air, & qui est attaché à deux arbres ou à deux pieux. On s'en sert dans les pays chauds, pour se garantir des insectes qui importunent, ou des bêtes venimeuses. On attache cette sorte de lit à deux cordes dans un Navire.

**SUAGE** : ce mot signifie le coût des graisses & des suifs, dont on est obligé de tems en tems d'enduire un Vaisseau, pour faire qu'il coule plus doucement sur les eaux.

**SUBALTERNES** : Officiers subalternes : j'ai dit Tome II. que ce sont les Lieutenans, Soulieutenans & Enseignes. Les *Officiers subalternes* doivent se faire porter beaucoup de respect par les Sergens & Soldats, & avoir avec eux des manières nobles & supérieures, sans affecter trop de fierté, ni aussi nulle familiarité de peur de s'exposer au mépris. C'est à eux d'avoir l'œil sur la conduite des Sergens, pour les empêcher entre autres choses de maltraiter les Soldats de leur Compagnie. Ils doivent étudier les caractères des Sergens, Caporaux & Soldats, & punir leurs fautes par des châtimens proportionnés. Quand le Régiment est cazerné, il est bon qu'ils visitent tous les matins, du moins souvent leur Compagnie, pour voir ce qui s'y passe.

Il est de l'honneur d'un Officier subalterne d'être adroit dans le salut du Sponton, dans le maniement des armes, & de sçavoir montrer l'exercice aux Soldats mal adroits. Ils sont obligés de visiter leurs Supérieurs & de leur rendre compte de ce qui se passe à leur Compagnie, & dans l'absence du Capitaine, ils doivent sur-tout se faire rendre un compte exact de ce qui se passe à la Compagnie. Quant au service des *Officiers subalternes*, il se trouve répandu dans tout ce

Dictionnaire, sous différens termes, comme celui des autres Officiers : & il est inutile d'entrer ici dans un nouveau détail.

S U D : on se sert du terme de Sud sur l'Océan, pour signifier le vent du Midi, & les régions Méridionales, & l'on dit absolument le Sud, pour signifier celui des quatre vents cardinaux, qui vient du Midi. *Sud-Est* ou *Sud-Oüest*, ce sont des vents collatéraux, qui tiennent également, le premier du *Sud* & de l'*Est*, & l'autre du *Sud* & de l'*Oüest*, *Sud-Sud-Est* & *Sud-Sud-Oüest* : ce sont des vents entre mitoyens.

S U P P L E M E N T : c'est une gratification accordée par le Roi aux Officiers, qui se paye avec leurs appointemens ordinaires.

S Y R T E S, ou sables mouvans : ce sont des sables mouvans agités par la mer, tantôt amocelés, & tantôt dissipés : mais toujours très - dangereux pour les Vaisseaux.

## T.

T A B L E : j'ai parlé Tome II. de la table des Officiers-Généraux à l'Armée. Pour la *table* de Capitaine de Vaisseau : c'est une *table* que le Roi donne pour les Officiers-Majors qui sont en mer.

T A B L E A U : c'est la partie la plus haute de la poupe d'une Flûte sous le couronnement où l'on met ordinairement la figure du nom du Vaisseau : c'est ce qui s'appelle miroir dans les autres Navires.

T A M B O U R de l'éperon d'un Vaisseau : ce sont plusieurs planches que l'on clouë sur les jauteraux de l'éperon, & dont l'usage est de rompre les coups de mer qui donnent sur cette partie.

T A M P O N S : ce sont des plaques de fer & de cuivre, ou de bois, qu'on tient prêtes dans un Combat Naval, pour remédier aux coups de canon, qu'un Vaisseau peut recevoir.

T A M P O N S de canon : ce sont des plaques de liège avec lesquelles on bouche l'ame du canon, afin d'empêcher que l'eau n'y entre.

T A M P O N S d'écubiers : ce sont certaines pièces de bois, longues à peu près de deux pieds & demi, qui vont en amenuisant, & dont l'usage est de fermer les écubiers, quand le Vaisseau est à la voile. Il y en a d'échanrés par un côté, qui bouchent les écubiers, quand les cables y sont encore. On les bouche aussi

quelquefois de sacs remplis de foin , de bourre ou autre chose.

**TAPABOR** : c'est une sorte de bonnet à l'Angloise , qu'on porte sur mer , & dont on rabat les bords sur les épaules , pour se garantir du mauvais tems.

**TARRIÈRE** : c'est un outil de fer dont les Charpentiers dans l'Artillerie & dans la Marine , se servent. Il est emmanché de bois en potence , & en tournant , il faut que le fer perce le bois où il touche , & fait de grands trous propres à y mettre des chevilles. Il y en a de plusieurs sortes & grosseurs. On dit un gros *tarrière* au masculin , lorsque le *tarrière* est gros , & une petite *tarrière* quand il est petit.

**TENAILLES** , instrument de fer , qui sert à tenir ou arracher quelque chose. Il est composé de deux branches presqu'entièrement rondes , qui sont attachées avec un clou à quelque distance du bas , & depuis le clou jusques à l'extrémité ; elles sont quelquefois arquées , & quelquefois un peu courbées , afin de mieux pincer. Il y a des *tenailles* de bois , qui dans la construction des Vaisseaux , servent pour faire approcher les bordages les uns des autres , & les tenir en les posant. Il y en a de grandes & de petites , les petites servent plus que les grandes.

**TENIR** est un terme de marine , qui a différentes significations : on dit , *tenir* une manœuvre : *tenir* en garant : *tenir* en ralingue : *tenir* le vent : *tenir* le lic du vent : *tenir* bof : *tenir* au vent : *tenir* la mer : *tenir* large : se *tenir* sous les voiles , &c.

**TENTES** à la manière des Turcs : j'ai donné Tome II. une ample dissertation au sujet des *tentes* des Anciens & des Modernes. Il me reste à parler ici de celles des Turcs. Les Turcs qui possèdent de grandes richesses , cherchent dans leur campement , la commodité & le faste. Leurs *tentes* sont impénétrables à la pluie , au soleil , au vent , & aux autres injures de l'air. C'est des Tartares leurs Ancêtres , qu'ils ont appris à raffiner sur la manière de camper sous des *tentes*.

Ils se servent de *tentes* à pavillon , attachées à un piquet pour les soutenir , qui n'ont qu'une seule couverture. Ils en ont avec deux piquets , & aussi avec une simple couverture. Les Officiers-Généraux & Subalternes , de même que les Bachas , ont indifféremment une double couverture , quoique leur *tente* ne soit soutenuë que par un seul piquet.

La forme de ces *tentes* est exagone , & les bords

pendent perpendiculairement du nœud qui soutient la *tente* dans le milieu , qui en fait le couronnement & qui est soutenu par des cordes. Cette sorte de *tente* , sert pour coucher commodément sur la fin de l'Automne , parce qu'elle est doublée d'un bon couil de poil de chameau.

Ils ont aussi des *tentes* découvertes pour fermer les *latrines*. Dans toute l'Armée Turque , il n'y a qu'une *tente* à piquet seul , avec un simple dôme sans bord , qui est la première de toutes , que l'on dresse dans le Camp , & qui sert de guide aux Quartiers-Maîtres de tous les corps pour en régler la situation : c'est dans celle-là qu'on fait mourir les Criminels & les Esclaves , & on la nomme *lailac*.

Les Bachas ont une espèce de *tente* pour la marche , qui ressemble assez à un parasol : elle leur sert pour prendre le café ou faire collation. Cette *tente* qui n'est ouverte que par-devant , n'a qu'un bâton de chaque côté , & est soutenue par quatre cordes.

Le *Grand-Visir* a une cloison de toile assez haute , pour qu'on ne puisse pas voir dans l'enclos de ses *tentes*. Cela le garantit de l'incommodité que causent les hommes & les chevaux , en heurtant contre les cordes des *tentes* , sur-tout la nuit.

Plusieurs Bachas du premier ordre , ont aussi ces sortes de retranchemens , mais seulement de la hauteur de la moitié d'un homme , ce qui les défend suffisamment de la susdite incommodité. Ce seroit manquer de respect , que de l'égalier à celui du *Grand-Visir*.

Les *tentes* dont se servent les Sultans , sont toutes très-commodes , & convenables au faste & au luxe du Grand-Seigneur. On en peut juger par celle dont le Sultant régnant a fait présent à Louis XV. par son dernier Ambassadeur.

Il faut pour les *tentes* des Turcs , des toiles de coton , des toiles ordinaires , des cordes , des sangles , & le tout excellent. Elles sont toujours doublées d'une autre toile , & le plus souvent de toile de coton.

Les rondes qui n'ont qu'un piquet , ont pour le moins la partie supérieure du dôme doublée. La soucouverture , qu'on nomme dans nos Armées la *marquise* , est également doublée aux petites *tentes* des Turcs , pour se garantir davantage du soleil & de la pluie.

Les ornemens extérieurs sont presque tous verts , & les petites houppes qui pendent autour , sont en échi-

quiers, & alternativement vertes & rouges. Il y a au-dessus des piquets une boule de cuivre doré d'or moulu, & les cordons sont mélangés de différentes couleurs. Elles sont brodées en-dedans en fleurs & en feuilles, plus ou moins, suivant le goût de ceux pour qui elles sont; & cette broderie est faite sur la doublure, qui est tantôt d'une toile fine de coton, & tantôt d'un satin rayé sans ordre: elles sont aussi quelquefois brodées d'un cordon d'or.

On couvre ordinairement la terre d'un tapis, & les Turcs les plus misérables y mettent au moins des peaux de mouton & des coussins de drap remplis de laine. Ces coussins sont quelquefois brodés, sur-tout ceux sur lesquels on s'appuye: on les met sur des estrades de bois, que l'on monte & que l'on démonte pour les rendre moins embarrassantes pendant les marches: & on en fait de petits *sophas* pour la plus grande commodité des Turcs.

Les Turcs dans l'arrangement de leurs tentes, n'y connoissent presque rien; ils les dressent confusément & sans ordre, en sorte que l'issuë, est tantôt à droite, tantôt à gauche, & quoique celles des *Bachas* soient distinguées par une queue de cheval, qui la marque, elles ne sont pas cependant dressées dans un meilleur ordre.

**T E N U E:** c'est la prise ou l'accrochement de l'ancre au fond de la mer. Fond de bonne *tenuë*: c'est celui où l'ancre a la prise, ce qui le rend propre pour l'ancrage. Fond de mauvaise *tenuë*: c'est un fond où l'ancre n'a aucune prise, & ne peut s'accrocher.

**T E R M E S:** ce sont des statuës d'hommes ou de femmes, dont la partie inférieure se termine en gaine, & qu'on pose ordinairement sur les côtés de la poupe des Vaisseaux. Quand c'est une figure d'ange en demi-corps, on l'appelle *terme angelique*: quand c'est celle d'une divinité champêtre, elle est appelée *terme rustique*. Quand au lieu de gaine, on donne à la figure une double queue de poisson tortillée: c'est un *terme marin*. Il y a aussi un *terme* en console, & un *terme* en buste: le dernier est celui qui est sans bras & qui n'a que la partie supérieure de l'estomac. La gaine de l'autre, finit en enroulement, & le corps qu'elle porte est avancé pour soutenir quelque chose. Le *terme double* est celui d'où deux demi-corps, ou deux bustes adossés, sortent d'une même gaine. Les *termes* & les autres figures humaines qu'on fait sur les Vaisseaux, doivent

doivent être puissantes pour être remarquées de loin , & par cette raison il n'importe pas qu'elles soient grossières & peu finies.

**T E R R E** : personne n'ignore que c'est le plus pesant des quatre élémens. *Terre ferme* : c'est une grande étendue , dans laquelle sont comprises plusieurs régions , & que les Mers ne séparent point. *Terres polaires* : ce sont des continens situés vers les pôles , l'un vers le Septentrion , & l'autre vers le Midi , qu'on ne connoît pas encore assez , pour assurer que ce soient véritablement des continens. *Terre Méditerranée* : c'est une terre éloignée des Mers. *Terre Maritime* : c'est celle qui est voisine de la Mer. *Terre embrumée* : c'est une terre que les brouillards couvrent. *Terre défigurée* : c'est celle qu'on ne peut bien reconnoître à cause de quelques nuages qui la couvrent. *Terre fine* : c'est celle qu'on voit clairement , sans qu'il y ait aucun brouillard qui en dérobe la vuë. *Grosse terre* : c'est une terre fort élevée. *Terre qui fuit au Nord* : c'est celle , qui faisant un coude , s'éloigne du lieu où l'on est. *Terre qui se donne à la main* : c'est celle que l'on voit sans qu'elle soit séparée par aucun Golfe ni aucune Baye. *Terre de beure* : c'est un nuage , qui se montre à l'horison , qu'on prend pour la terre , & que le soleil dissipe : & à cause de cela , les Gens de mer , disent *terre de beure , qui se fond au soleil*. *Terres basses* : ce sont les rivages , qui sont bas , plats , sans remarques. *Terres hautes* , ce sont les montagnes , ou les rivages haut élevés. *Prendre terre* : c'est arriver à terre , aborder une terre.

**T E R R E** : ce mot *terre* , est crié à haute voix , par celui , qui dans un voyage , apperçoit le premier la terre.

**T E R R E U R P A N I Q U E**. On expliqueroit difficilement les *terreurs paniques* qui arrivent dans les Armées , tant la cause en est cachée , & inconnue. Un silence profond & non accoutumé , les produit quelquefois , rarement arrivent-elles dans le plein jour. Il n'y a pas de meilleur moyen pour les dissiper , que de les tourner en plaisanteries , car il arrive rarement que les causes n'en soient pas ridicules & extravagantes.

Les discours des poltrons répandus de main en main les font naître quelquefois , & l'on ne s'imagine pas qu'elles ayent une telle cause , parce qu'on ne peut croire que les discours de ces gens-là les ayent pu produire , desorte qu'on ne les accuse pas , & qu'on en cherche encore moins l'origine. Une parole lâchée

dans un Camp , dit-on , ne demeure jamais secrète. Elle court toujours , de sorte qu'en un moment toute une Armée en est imbuë , on se la donne de main en main. Le moyen de la suivre en remontant ! un discours débité par un lâche fait le même chemin , alors un rien est capable de porter la terreur dans toute une Armée.

Ces sortes de *terreurs paniques* arrivent ordinairement lorsque les Armées sont proches ou en présence , ou après quelque échec , ou quelque renfort arrivé à l'Ennemi. Alors peu de chose est capable de jeter l'Armée dans l'épouvante & dans la *terreur* , & sur-tout dans le silence des ténèbres d'une nuit sans lune. Xenophon , qui est un Maître dans la science des Armes , dit qu'il est avantageux lorsqu'il arrive une *terreur panique* dans une Armée , de la tourner en plaisanterie.

L'Écriture est presque remplie d'exemples d'Armées frappées de *terreur panique*. L'Histoire en fournit partout. Celle qui arriva dans l'Armée de Britannicus , dans son expédition contre les Allemans , est remarquable : mais elle venoit à la suite d'une affaire où les Ennemis eurent du dessous dans leur retraite. Car la nuit étant venuë , les Soldats étoient à peine campés , que par hazard un cheval s'étant échapé , causa l'alarme par tout le Camp. Les doubles *terreurs paniques* ne sont pas moins communes dans l'Histoire. Tite-Live en fournit un bon nombre , je n'en connois point parmi les Modernes. Le Chevalier Folard en cite une tirée de l'Histoire mêlée de Procope : la voici.

Les Lombards & les Gépides avoient fait la paix , mais comme ils ne pouvoient terminer leur différend par la voye de la douceur , ils eurent recours à celle des armes. Ils levèrent deux Armées fort nombreuses. Comme elles étoient proches , sans toutefois être en présence , elles furent agitées d'une *terreur panique* , qui les dissipa.

T I M A R I O T S chez les Turcs donnent leur nom aux Cavaliers , qu'ils sont obligés d'entretenir , & celui de *Timars* au petit Département , dont ils sont Gouverneurs.

Ils doivent marcher sous le *Sangiak* ou *Beg* , auquel chacun est assigné. Lorsque ceux de *Natolie* ne marchent pas , il leur en coûte le revenu d'une année , qui est confisqué ; & cette amende est mise dans une caisse appelée *Mankafat*. Mais les Timariots d'Europe ne sont pas sujets à cette amende : on les dépose pour



deux ans , quand ils refusent de servir.

Cependant ils peuvent espérer d'obtenir les *Timars* , qui viennent à vaquer , par la mort de ceux qui les possèdent , on force même ceux qui refuseroient de les prendre , pour empêcher que les *Beglerbegs* ne disposent de ces emplois , & des revenus qu'ils produisent en faveur de leurs Domestiques , au préjudice des gens de la Nation.

Les fils ne peuvent pas avoir les mêmes revenus que leurs peres , cependant l'usage veut qu'ils leur succèdent après leur mort. Les enfans qui succèdent à un pere mort en Campagne , ont beaucoup plus d'avantages dans leurs *Timars* , & dans leurs *Ziamets* , que ceux des autres , qui meurent dans leur lit. On a fait cette loi pour encourager les peres à prodiguer leur vie pour le service de l'Empire , dans l'espérance qu'ils augmenteront par-là la fortune de leurs enfans.

Ils est permis aux vieillards , & à ceux que leurs incommodités rendent incapables de servir , d'envoyer leurs enfans à la guerre à leur place , & ces enfans leur succèdent ensuite après leur mort dans les emplois.

Il leur est à tous expressement défendu de porter l'épée à cheval , s'ils ne sont pensionnaires du Sultan. Mais cela n'est point en usage parmi ceux qui vont en Campagne , sous le commandement de quelque *Beglerberg* ou *Begler* , en qualité de Volontaire, afin d'obtenir par leur valeur quelque *Timar* , qu'ils ne peuvent cependant obtenir que difficilement , s'ils ne sont fils , ou neveux de *Timariots*.

Leur revenu monte à cinq mille *aspres* , & ceux des *Timariots* d'Hongrie , vont à six mille. Lorsqu'un *Timariot* de ce Royaume vient à mourir , le Bacha de Bude a le pouvoir de partager son revenu en deux parties pour le profit de la Porte , parce qu'avec cette seule paye , il peut entretenir deux Soldats.

Parmi les *Timariots* , il y en a qu'on appelle *Ikmalers* , d'autres *Ifels* , & d'autres *Bernobets*.

Les *Ikmalers* possèdent ces *Timars* , qui ont pour privilège que le revenu ne peut point être partagé à d'autres après la mort du *Timariot*.

Les *Ifels* , sont ceux dont le revenu des *Timars* peut être partagé à deux ou trois autres après leur mort.

Les *Bernobets* possèdent ces *Timars* , qui peuvent être acquis par trois ou quatre ensemble , allant alternativement en Campagne , moyennant quoi celui qui marche tire lui seul tout le revenu des autres. Il y a

a plusieurs de cette sorte dans la *Natolie* : & cette règle y fut établie par les Empereurs, pour récompenser les enfans, qui donnoient des preuves de valeur, du vivant de leur Pere.

C'est sous ce terme de *Timariots*, ainsi que sous ceux de *Zaims*, de *Beglers* & de *Beglerbegs*, qu'on peut voir tout ce qui regarde la Cavalerie *Topracky*, dont je n'ai donné qu'une idée au terme de Cavalerie Turque.

**TIREZ** : c'est le dix-huitième & cinquante-septième commandement de l'exercice.

**TIREZ** la baguette : ce commandement se fait en trois tems : la tenant toute plate à la hauteur de l'épaule, le bras droit tendu, & la baguette couchée, le gros bout devant, entre le pouce & le premier doigt.

**TOILE** à faire des voiles : c'est un canevas ou canefas, qui se fabrique en France & en Hollande ; d'où on la nomme canefas de France, ou canefas d'Hollande. Le canefas d'Hollande est le plus estimé.

**TON** : le *ton* est la partie du mât, qui se trouve entre les barres de hunes & le chouquet, qui est l'endroit où chaque arbre est assemblé avec l'autre & où s'assemble par en haut le bout du *tenon* du mât inférieur, avec le mât supérieur, & cela par le moyen du chouquet ; & par en bas le pied du mât supérieur avec le *tenon* du mât inférieur, par le moyen d'une cheville de fer quarrée appellée clef.

**TONIE** : c'est une sorte de Canot des Indes, dont on attache souvent deux ensemble, avec des roseaux ou des écorces d'arbres, afin qu'ils s'entresoutiennent, & l'on y met une petite voile. Quand ils sont ainsi accouplés, on les appelle *Catapanel*.

**TONNE** en terme de marine est une grosse boüée faite en forme de baril, qu'on met dans la mer, & qui surnageant au-dessus d'un rocher ou d'un banc de sable, avertit les Pilotes, qu'on doit s'en éloigner. Il y a une *tonne* qui sert aussi quelquefois de boüée à une ancre ; & *tonnes* sont encore des Vaisseaux, non foncés par le gros bout, que l'on fait servir de couverture à la tête des mâts, quand ces mâts sont dégarnis, comme il s'en voit à Toulon. On les couvre encore de prélaris.

**TORE** : c'est une moulure relevée en rond d'une pièce d'Architecture : on en fait à l'arrière des Vaisseaux sous les Termes.

**TORTUE** d'hommes : j'en ai parlé au mot de *Sortie*, dans ce Supplément.

**TORTUE** de mer : c'est une sorte de Vaisseau, qui a le pont élevé en manière de toit de maison, afin

de tenir les Soldats & les Passagers , & leurs hardes à couvert.

**T O R T U E**, ancienne machine de guerre. Vitruve nous a donné la description & la structure de la *tortuë* qui servoit à combler le fossé : on la pouvoit sur le comblement à mesure que l'ouvrage avançoit jusqu'au pied du rempart ou des tours , qu'on sapoit à force de machines.

Lorsque les Assiégeois avoient poussé leurs travaux à la juste portée des catapultes & des balistes , ils tiroient une parallèle sur tout le front de l'attaque où ils dressoient leurs batteries de jet , dont la construction ne différoit en rien des nôtres de mortiers & de canons. Sous les différens tirs de ces machines & à couvert des blindes parallèles , & souvent des tranchées dans les formes , on portoit les pièces démontées des tours , & des *tortuës* mouvantes aux endroits les plus commodes & les moins exposés aux sorties des Assiégés , & l'on en faisoit l'assemblage à couvert des mantelets & des rideaux de peaux cruës , ou faits de plusieurs cables , ce qui amortissoit & rompoit la force des gros traits , & des pierres lancées par les machines.

Pendant qu'on travailloit à l'assemblage des pièces de charpenterie qui composoient ces lourdes masses , mobiles & ambulantes , on préparoit les différentes routes pour les pousser sur la contrescarpe , qu'on couvroit de forts madriers , de peur que les rouës ou les rouleaux sur lesquels elles étoient appuyées , n'enfonçassent dans les terres & ne demeurassent par les chemins. La nuit étoit principalement employée à ces sortes d'ouvrages qu'on perfectionnoit le jour.

Ces *tortuës* étoient composées d'une grosse charpente très-solide & très-forte , c'étoit un assemblage de grosses poutres , les sablières , les poteaux , & tout ce qui les composoit , devoient être à l'épreuve des machines , & de toutes sortes d'efforts , mais leur plus grande force devoit être portée au comble , & dans les poutres qui les soutenoient , pour n'être pas écrasées des corps jettés d'en haut. On appelloit ces sortes d'assemblages *tortuës* parce qu'elles servoient de couverture & de défense très-forte & très-puissante , contre les corps énormes qu'on jettoit dessus , & ceux qui étoient dessous s'y trouvoient en sûreté , de même que la *tortuë* l'est dans son écaille. Ces *tortuës* servoient également pour le comblement du fossé & pour la sape.

La hauteur de ces machines jufqu'aux fablières d'en haut, fur lesquelles étoit appuyé le comble étoit de douze pieds. La bafe en étoit quarrée, & chaque face de vingt-cinq pieds. Les flancs ou les côtés qui faisoient face à la Ville étoient couverts d'un tiffu d'oſier, ou de groſſes planches, & recouverts d'une eſpèce de mateias piqué, & compoſé de peaux cruës, entre lesquelles on mettoit de l'herbe marine ou de la paille trempée dans du vinaigre, ce qui mettoit ces *tortuës* à l'abri des artifices lancés par les machines.

Vitruve en parlant de la conſtruction de ces *tortuës* ne parle point du toit. Il devoit fans doute être chargé d'une plus groſſe fourrure que les côtés, comme étant le plus expoſé aux coups des Affiégés. Il faut diſtinguer ces *tortuës* de comblement d'avec celles que les Anciens appelloient *belières*, qui n'avoient pas trop de ſix pieds de faille à cauſe de ſa hauteur & du poids de la poutre de vibration.

Pour les *tortuës* de comblement on en joignoit plufieurs enſemble à côté & fort près les unes des autres & fur une même ligne. On lit dans Diodore de Sicile qu'Alexandre le Grand au ſiège d'Halicarnaffe, fit d'abord approcher trois *tortuës* pour combler le foſſé de la Ville, & il fit alors avancer ſes beliers ſur le comblement pour battre en brèche. Voilà la deſcription de la *tortuë* dont les Anciens ſe ſervoient pour combler les foſſés des places aſſiégées.

**TOUR MARINE:** c'eſt une Tour qu'on bâtit ſur les côtes de la mer, pour y mettre des Soldats qui donnent avis par un ſignal lorsqu'ils découvrent quelques Vaiſſeaux ennemis. Ces ſortes de *Tours* ſont ordinairement ſans portes & on y entre par des fenêtres qui ſont au premier ou au ſecond étage, avec une échelle que l'on tire en haut quand on eſt dedans. *Tour à feu*, voyez **PHARE**. *Tour* ou *Touret* eſt un moulinet fait à peu près comme le touret d'un Cordier qui ſert à faire du bittord dans le Vaiſſeau. *Tour de cable*: cela ſe dit lorsqu'un Vaiſſeau eſt affourché, & que les deux cables ſe ſont croifés près des écubiers.

**TOURS MOBILES.** Les Grecs ni les Romains ne ſont pas les inventeurs des *Tours mobiles*. Il en eſt fait mention en plufieurs endroits de l'Ecriture, dans le Prophète Ezéchiël il eſt parlé des *tours mouvantes*. On ne peut pas aller plus loin pour en découvrir l'origine.

La ſtructure de ces *tours mobiles* ne différeroit prefque en rien de celle d'une maifon de charpente de

plusieurs étages , sinon qu'elle étoit moins solidement construite que ces tours , qui font tant de bruit parmi les Scavans. Elles étoient composées d'une assemblage de poutres & de grosses solives , capables de résister contre l'effort des masses lancées par les balistes & les catapultes des Assiégés. Cet assemblage de montans & de traversans étoit couvert de forts madriers mis en travers.

Diodore de Sicile nous donne une description fort exacte du fameux Hélépole dont Démétrius se servit au siège de Rhodes. C'étoit une *tour mouvante* qui surpassoit en grandeur toutes celles qui avoient paru avant lui. Les curieux peuvent en voir la description dans le Polybe de M. le Chevalier Folard Tome II. p. 536.

Dans les grands sièges on approchoit les tours fort près les unes des autres , ou des tortués qui servoient comme de redoutes pour les flanquer & les soutenir contre les sorties de ceux de la Ville. Il paroît par Diodore que l'*hélépole* avoit deux autres tours qui lui servoient comme de satellites. Tous les Auteurs sont d'accord à l'égard des machines que Demetrius dressa sur l'hélépole : comme il étoit plus gros que les tours ordinaires , & les étages plus élevés , il en mit un plus grand nombre & de plus grandes. Ce fut Epimachus , Architecte Athénien , qui bâtit cette tour surprenante avec une dépense & un travail extraordinaire.

Les *tours* ont été en usage jusqu'à l'invention de la poudre qui les fit évanouir au moins cinquante ans après ou environ : car Mahomet II. peut être le dernier qui s'en servit au siège de Constantinople : mais ce n'étoit plus le tems , car il s'apperçut bientôt que ces sortes de machines avoient perdu toute leur vertu.

Les *tours mobiles* servoient à différens usages. Il y en avoit aussi de différentes sortes , elles tenoient quelquefois lieu de tortués bélières , lorsqu'on introduisoit un bélier non suspendu à l'étage d'en bas , & quelquefois une espèce de pont levis ou à coulisse , pratiqué à l'étage d'en haut , ou sur celui du milieu qu'on abattoit sur la muraille ou sur la brèche , lorsqu'elle paroissoit trop difficile.

La défense contre ces *tours mobiles* étoit abondante en ruses & en artifices. Les Tyriens assiégés par Alexandre en employèrent une infinité pour les brûler ou pour les rendre de nul effet. Entr'autres ils se servoient de filets de pêcheur qu'ils jettoient à leurs

Ennemis avec beaucoup d'adresse, & ils les égorgeoient après les avoir mis hors d'état d'attaquer & de se défendre. Ces rets étoient en usage chez les Perses, les Grecs, les Alains & les Nomades peuples de l'Asie. Ceux-ci, dit Hérodote, n'avoient pour arme que le cimeter, & quand ils alloient au combat ils se servoient de rets, avec lesquels ils attiroient à eux les hommes ou les chevaux qu'ils atteignoient, & ils les tuoient dans ces rets.

Les Tours couroient un grand risque lorsque les Garnisons étoient fortes & vigoureuses, car on ne pouvoit guères réussir que par les sorties. On les battoit quelquefois à coups de machines. Les Catapultes du premier rang qui chassoient des corps de cinq ou six cens pesant tout au moins, étoient capables de les mettre en pièces. On minoit quelquefois dessous comme on minoit sous les cavaliers, car si elles étoient une fois renversées, il n'y avoit plus moyen de les relever.

**TOURBILLONS** : c'est un vent violent qui tournoye sur la terre en maniere de peloton, & qui est mêlé d'une poussière épaisse. On appelle aussi *tourbillon* une maniere de colonne tournante de vent qui se forme en l'air & qui descend sur l'eau ou sur la terre. S'il tombe sur une forêt, il fait tourner & arracher même quelquefois les plus gros arbres, & s'il tombe sur la mer & sur un navire, il agite l'eau d'une maniere si impétueuse qu'il la fait bouillonner comme à gros bouillons, cause un grand tourment très-violent, renverse le Bâtiment, brise ses vergues & l'engloutit enfin dans ce tournant, comme dans un goufre qui s'est ouvert.

**TOURMENTEUX** : ce sont certains promontoires que les Géographes appellent ainsi. Tel est le Cap de bonne espérance où les mers sont orageuses.

**TOURNANT** de mer : il y a dans l'Océan certains abymes qu'on appelle *tournans de mer* où périssent la plupart des Vaisseaux qui s'y rencontrent. Il se trouve un de ces gouffres entre deux Isles à la côte de Norvege. *Tournant* est aussi un pieu enfoncé en terre avec force qui porte un rouleau avec deux pivots placés dans des traverses liées au pieu, sur lequel les Bateliers passant leur corde tirent le Bâtiment ou le font tirer sans discontinuer, & passent ainsi les contours & angles d'un canal ou d'une riviere, sans avoir la peine de se remorquer à force de crocs ou de gasses & d'avirons.

**T O U R N E** à gauche : c'est un outil de plusieurs Artisans , comme Charpentiers , Menuisiers , &c. qui leur sert pour tourner d'autres outils , comme vis , scies , &c.

**T O U R N E R** le bord , c'est-à-dire , revirer , tourner le Vaisseau par la manœuvre des voiles & par le jeu du gouvernail.

**T O U T** le monde haut : c'est un commandement sur mer que l'on fait à tout l'Equipage , de monter sur le haut du pont du Vaisseau.

**T O U T** le monde bas : c'est un commandement pour faire descendre tout l'Equipage entre les ponts , ou pour les faire asséoir ou coucher , afin de n'être pas en vuë d'un autre Vaisseau , ou pour empêcher de marcher sur le pont , ce qui cause du retardement à la course du Vaisseau.

**T R A I N E** : mettre son linge à la traîne : c'est une menuë corde où les Soldats d'un Vaisseau attachent leur linge pour le laisser traîner à la mer afin qu'il blanchisse ; en y demeurant autant qu'on le juge nécessaire.

**T R A I N É E** : c'est une longue amorce de poudre disposée de telle sorte. qu'elle fait joüer des boëtes ou feux d'artifices.

**T R A I N E U R S** : ce sont des Soldats qui marchent lentement & ne suivent pas leur Drapeau , quand leur Regiment ou leur Compagnie est en marche : il y a ordinairement des Officiers & des Sergens commandés qui marchent une heure ou deux après le Bataillon pour faire joindre les Traîneurs.

**T R A M O N T A N E** : c'est le vent de Nord ou du Septentrion qui est ainsi appellé sur la Méditerranée. On lui a donné ce nom à cause qu'il souffle du côté qui est au-delà des Monts à l'égard de Rome & de Florence.

**T R A N C H E ' E** : si l'usage des tranchées ne commence à se voir distinctement dans notre Histoire que sous le regne de Charles VII. comme je l'ai dit Tome II. page 444. cependant il est incontestable que non-seulement les anciens Peuples alloient par lignes obliques ou par lignes creusées dans terre , mais encore que nos sapes couvertes , & nos parallèles ou places d'armes ne sont pas une invention moderne , & que les Anciens les ont pratiquées avant nous : d'abord les peuples de l'Asie , après eux les Grecs , & après ceux-ci les Romains.

Il est vrai que les tranchées des Anciens n'étoient

pas tout-à-fait semblables aux nôtres. Ils ne se terroient pas si profondement que nous faisons aujourd'hui pour nous couvrir contre le feu de la Place, dont la violence est bien plus redoutable que ne l'étoit celle de leurs balistes & de leurs catapultes, qui ne laissoient pourtant pas que de produire des effets surprénans.

Les Anciens alloient à couvert du Camp à leurs batteries, ils se précautionnoient plus ou moins selon la puissance & la valeur des Affiegés & le nombre de leurs machines, car celles-ci régloient la forme des approches & des tranchées.

Avant M. le Maréchal de Vauban, qui a perfectionné l'art d'attaquer les Places, on alloit par lignes obliques des unes aux autres, & ces lignes étoient d'une fort petite étendue: mais les Anciens communiquoient à leurs grandes parallèles par une ou deux lignes droites & couvertes par-dessus: car on ne doit pas s'imaginer que les Troupes qui montoient & descendoient la tranchée, y allassent tout à découvert, exposés à un orage de traits & de pierres, & aux machines des Affiegés.

Le péril étoit d'autant plus grand, que les coups lancés & tirés de ces différentes sortes d'armes de jet étoient infiniment plus justes, plus assurés, & plus continus que ceux de nos armes à feu. Un seul Archer, un seul Frondeur, une seule machine tiroit plus de coups dans une minute que nos fusils, nos canons & nos mortiers pierriers dans un quart d'heure, & ne faisoient pas moins de desordre ni moins d'effet, & les catapultes infiniment plus.

Les Latins & les Grecs, comme le remarque M. le Chevalier Polard, sont stériles en termes Militaires. Le *vinea* chez les premiers, est un terme générique qui signifie galerie, tortuë, claies, fascines, ouvrages de charpente; il faut une grande expérience de la guerre, & une grande intelligence de la milice des Anciens pour entendre le *vinea* selon le sens qu'il convient lui donner.

Les approches *per vineas* sont des tranchées bien prouvées dans César, Joseph & Tite-Live, & des tranchées couvertes, des communications aux parallèles toutes semblables aux nôtres, dans lesquelles nous plaçons nos batteries de canons & de mortiers. Philippe qui s'en servit au siège d'Egine n'en est pas l'inventeur. Diodore de Sicile en fait mention dans sa description du siège de Rhodes par Demetrius Polior-



cètes. Cependant on n'en peut découvrir l'origine, pas même dans l'Écriture.

Ainsi les Modernes s'attribuënt à tort l'invention de nos approches, parallèles répétées, sapes couvertes, tranchées, &c. il est vrai que l'usage en a été interrompu, que Mahomet II. peut bien être le premier qui les ait remis en usage, puisque depuis la décadence de Rome jusqu'à lui on n'en voit aucune trace ni parmi nous ni chez les autres peuples.

**T R A V A D E** : les Mariniers appellent *travades* certains vents si inconstans que quelquefois en une heure ils font les trente-deux pointes du compas. Ces vents sont accompagnés d'éclairs, de tonnerre, & d'une pluie abondante qui est de telle nature, qu'elle pourrit les habits de ceux sur qui elle tombe. De la corruption qu'elle cause, il se forme plusieurs insectes très-incommodes.

**T R A V A I L L E U R S** à la tranchée. Par les *Travailleurs* à la tranchée, on entend un Détachement d'un nombre de Soldats par Bataillon pour faire les tranchées. Les Soldats qui vont à ce Détachement n'ont d'autres armes que la pelle & la pioche, & les Officiers n'y portent que leurs épées.

- Ce Détachement s'assemble à un rendez-vous particulier, qui lui est donné, & est relevé à la pointe du jour, & à l'entrée de la nuit chaque Soldat y va avec une fascine & des piquets, & lorsqu'on est arrivé au terrain où on doit travailler, les Ingénieurs marquent à l'Officier l'endroit où il doit faire travailler les Soldats qu'il commande.

Chaque *Travailleur* couche sa fascine devant lui & l'assure avec des piquets, après quoi il fait un trou derrière lui jettant la terre devant. Le devoir d'un Officier qui commande aux *Travailleurs* est de les faire diligenter le plus qu'il peut, de les visiter & de se promener toujours de la tête à la queue du travail, & si les Ennemis font des sorties, de prendre garde que les *Travailleurs* ne fuyent pas trop loin & ne se dissipent, & de les rallier sur le terrain dès que la sortie est repoussée.

Comme ce commandement est fort pénible & fort dangereux, sans pourtant passer pour une garde d'honneur, mais pour une garde de fatigue, il y a un tour particulier pour les Officiers qui doivent y aller, si bien que lorsqu'on fait un autre siège on ne commence pas par la tête à commander les Officiers, mais on reprend le tour, & on fait marcher celui qui suit

l'Officier, qui a marché le dernier au siège précédent.

**TRAVAILLEURS** sur les ports de mer : on en tient un rolle dont l'appel se fait au commencement & à la fin de chaque jour.

**TRESORIER Général** de la Marine est celui qui paye, ou qui fait payer par ses Commis les fonds qui sont ordonnés pour la Marine, soit dans les ports soit à la mer.

**TRESORIER Payeur** des convois : c'est un Officier en Hollande qui est établi pour faire les payemens de la solde de tous ceux qui servent dans les convois, desquels payemens il est tenu de représenter & faire clore les comptes tous les ans, & d'en faire rendre une Ordonnance en vertu de laquelle ils passent en compte au Receveur à qui il a rendu les comptes. Les *Tresoriers* de la Marine dans chaque Province sont les Payeurs des fonds ordonnés pour la Marine dans chaque Province.

**TREVIER** : c'est le nom que l'on donne à celui qui travaille aux voiles, qui a soin de l'envergure, & qui les visite à chaque quart pour voir s'il n'y a rien qui y manque.

**TREUIL** : c'est un gros cylindre qui entre dans la composition des machines pour élever des fardeaux, & au tour duquel la corde est tortillée, & qui se meut avec une manivelle.

**TRIAIRES**, Soldats Romains : c'étoient les plus anciens, leurs armes étoient les mêmes que celles des Hastaires.

**TRIBORDAIS** : c'est ainsi qu'on appelle la partie de l'Equipage d'un Vaisseau qui doit faire le quart de stribord.

**TRINGLE** : c'est une règle de bois longue & étroite que les Charpentiers emploient pour boucher quelques ouvertures de portes & de fenêtres. Une *tringle* est aussi une pièce de bois de deux pieds de long, & de cinq ou six pouces de large, dont on se sert à couvrir les joints d'un Bateau, tant du fond que des bords.

**TRIOMPHE** : c'étoit l'usage chez les Romains d'accorder les honneurs du triomphe aux Généraux qui avoient remporté des victoires signalées sur les Ennemis de la République, tant sur mer que sur terre. Le premier qui obtint le *triomphe naval* fut Caius Duellius qui gagna une bataille sur les Carthaginois l'an 493. de la fondation de Rome. Parmi les Grecs il y avoit aussi de pareils *triomphes*. Cette marque de

distinction accordée aux anciens Heros n'est pas venue jusqu'aux Modernes. Il n'en reste parmi les Nations de l'Europe que les *entrées triomphantes* que les Souverains font dans leur Capitale au retour d'une glorieuse Campagne. Telles ont été les *entrées triomphantes* de Louis XV. en 1744. & 1745. qui ont été suivies de fêtes & les plus superbes & les plus galantes. Pour les Généraux victorieux, au lieu des honneurs du *triomphe* qu'on leur accordoit anciennement, ils sont aujourd'hui comblés des bienfaits & des faveurs de leurs Princes; & en France, en Allemagne & dans les autres Cours ils ont des marques de distinction qui pendant leur vie & après leurs jours font l'éloge de leur bravoure.

**TROMPE** : c'est un certain tourbillon de vent qui se fait dans un même lieu, & qui attire l'eau de la mer jusqu'au plus haut lieu : quand ce nuage crève sur quelque Vaisseau, c'est avec une telle violence que bien souvent il le fait couler bas.

**TROMPETTE** parlante : c'est une trompette qui a sept ou huit pieds de longueur, & quelquefois quinze, elle est toute droite faite de fer blanc & a un fort long pavillon; son bocal est assez large pour y pouvoir introduire les deux levres. En parlant dedans on fait aller la voix fort distinctement jusqu'à mille pas. Cette Trompette est fort commode à la mer, on en attribue l'invention au Chevalier *Morlan* Anglois.

**TRUSQUINS** : ce sont des outils de Menuisiers qui servent à mettre les pièces d'épaisseur. Il y a le *trusquin* d'assemblage & le *trusquin* à longue pointe.

**TURME**, étoit chez les Romains une Compagnie de Cavalerie, composée de trente Cavaliers, ou de trois Décuries.

## V.

**VAGANS** : ancien terme de Marine, que l'on trouve employé dans les *Us & Coutumes* de la mer, pour dire des *gueux*, ou *valides mendiants*, qui dans des grandes tempêtes courent sur les côtes, pour voir s'il n'y aura point de butin à faire pour eux. On les appelle aussi *Roussiniers*, *Truands*, *Pinçons* de riviere.

**VAISSEAU**, voyez **NAVIRE**. *Vaisseaux* de haut bord : ce sont ceux, qui vont seulement à voiles, & dont on se sert pour courir sur toutes les mers,

ou bien ceux , dont on se sert sur l'Océan , à la différence des Galères , & des Vaisseaux plats , & des petits bâtimens qui rendent service aux autres. Les Vaisseaux de haut bord craignent moins l'abordage que les autres. *Vaisseaux* de bas-bord : ce sont des Vaisseaux à voiles , & à rames , comme les Galères , qui ne vont ordinairement , que sur la mer Méditerranée. *Vaisseaux* de conserve , ou de convoi , c'est un Vaisseau de guerre , qui accompagne des Vaisseaux marchands , pour les défendre , s'ils sont attaqués. *Vaisseau* Corsaire , c'est celui , qui court les mers , pour piller ce qu'il rencontre , & qui n'a aucune commission de Prince , ni de la République. *Vaisseau* allongé , ou eslongé , cela se dit d'un Vaisseau qui a une belle & bonne longueur. *Vaisseau* rallongé , c'est un Vaisseau , qui dans sa construction avoit été bâti trop court , & lequel on a ralongé pour remédier à ce défaut. *Vaisseau* , qui se manie bien , c'est celui qui se gouverne bien. Vaisseau qui a le côté droit comme une muraille. On fait cette comparaison pour faire entendre que le côté d'un tel Vaisseau n'est pas assez renflé , ou qu'il n'y a pas assez de rondeur dans son fort , & que par conséquent il ne peut bien porter la voile. *Vaisseau* trop aigu : c'est un Vaisseau qui a les façons trop étroites. *Vaisseau* , qui se porte bien à la mer , c'est-à-dire qui a les bonnes qualités qu'un Vaisseau doit avoir , & qui ne se tcurmente point dans l'agitation de la grosse mer. *Vaisseau* , qui ne sent pas son gouvernail , c'est un Vaisseau , qui ne gouverne qu'avec peine. *Vaisseau* beau de combat , c'est-à-dire qu'il a sa premiere batterie haute , & les ponts assez élevés , afin que les gens puissent bien manier le Canon.

**V A L E T** est un crochet mobile , dont les Menuisiers se servent pour ferrer des planches collées ensemble , & pour divers autres usages.

**V A L E T S** de l'armée , ce sont ceux qui servent les Officiers : on les appelle autrement *Tartares*. Quand l'armée est en marche , ils marchent chacun avec les Equipages de leurs maîtres , chacun selon son rang , sans qu'il soit permis à aucun *valet* , ni de le passer ni de le quitter. *Voyez* **E Q U I P A G E S** Tome I. où je parle de la marche des Equipages.

**V A L E T S** d'Artillerie. Ils servent sur mer les Canoniers , chargent le Canon , y mettent le feu , & apportent aux Canoniers tout ce qui leur est nécessaire.

**V A L E U R** : il y a , dit M. le Chevalier Folard

dans ses notes sur Polybe , divers genres de *valeur* , d'intrépidité , ou de cette force d'ame , que rien n'est capable d'abattre , & de faire plier le moins du monde. Je ne sçais si on les trouve quelque part unis , & dans toute leur étendue dans une même personne. On en trouve seulement quelques portions plus ou moins grandes dans certains hommes , que dans certains autres.

Pour en bien juger il faudroit avoir rempli tous les différens états de la vie , & faire voir une égale force d'ame par-tout. Où trouver un tel homme ? Cette vie est trop courte , & cet homme ne se trouvera jamais. Je ne pense pas qu'on en ait vu aucun , qui se soit maintenu pur & net de toutes sortes de foiblesses , également fort & grand dans la prospérité , & dans l'adversité , également intrépide , hardi & ferme dans les différens états de la guerre , c'est-à-dire dans les différentes façons de la faire. Cela ne s'est jamais vû.

On a toujours reconnu cette grande force d'ame dans certains hommes extraordinaires en un nombre infini d'occasions , en d'autres une foiblesse , qu'on avoit peine à concevoir , & souvent puérile ; Forts & d'une hardiesse surprenante dans une longue suite de succès , & foibles dans les premiers revers de fortune ; revenir après , & prendre de nouvelles forces , & de nouvelles espérances au moindre changement favorable. Ces deux qualités contraires se succèdent l'un à l'autre, timides & hardis en même tems : foibles, résolus, craintifs , & tous pétris de précautions inutiles dans certaines parties de la guerre , hardis & entreprenans dans une autre.

Cela se remarque tous les jours , dans certains Généraux. Aux uns la tête tourne dans une guerre défensive. Ils ne sçavent où ils en font , & négligent mille occasions , ou les fournissent à leurs ennemis : tout au contraire dans l'offensive , ils font naître les occasions , si elles ne se présentent : tout leur rit , & tout leur réussit , & ils succombent dans l'autre , ou aux moindres malheurs ils sont changés en tout autres hommes , & le plus souvent sans beaucoup de sujet.

J'ai connu , dit l'Auteur , des Généraux d'une intrépidité extraordinaire , qui paroissent inquiets & troublés d'une bagatelle , dont l'homme du monde le moins ferme ne tiendroit aucun compte , donnoient dans les desseins les plus hardis & les plus incertains dans l'exécution , & surmontoient tous les obstacles par leur valeur , & par leur conduite.

Tel qui ose courir à la mort , n'ose pas l'attendre. Tel qui anime & inspire du courage aux autres , & se signale dans une bataille , pâlit dans une tranchée , où un goujat vend tranquillement son eau-de-vie sans avoir peur , ou tremble dans un assaut. Tel qui charge à la tête d'une Troupe, ou qui fait le coup de pistolet de la meilleure grace du monde , à la vuë de toute une armée avant l'action , recule à la proposition d'un combat singulier. Tel autre qui envisagera fixement la mort dans les périls les plus affreux , est saisi de crainte & de frayeur dans une maladie , dès qu'un Médecin , ou un Confesseur lui déclare qu'il faut mourir. Il arrivera au contraire , mais non pas souvent , qu'un poltron ou un lâche attendra la mort dans son lit avec un courage & une force d'ame héroïque , il en rira même.

J'ai vu , continuë l'Auteur , un des plus braves hommes du monde se cacher au fond d'une cave & trembler de peur au bruit du tonnerre. A tel autre la valeur est journalière. Aujourd'hui c'est un Achille , il se fait admirer. De main c'est un Thersite , il se couvre de deshonneur.

Ces varietés d'humeur & de temperament dans les hommes se rencontrent & se remarquent dans des Nations entières. Sans qu'on y ait remarqué aucun notable changement. La Cavalerie des Parthes , qui sont les Perses aujourd'hui , tient encore de son ancienne valeur & a toujours été redoutable à la meilleure des Turcs. Celle des Sarmates au rapport de Tacite , étoit invincible , & rien de plus miserable , dit-il , lorsqu'il falloit combattre à pied. Aussi toutes leurs forces consistoient dans leur Cavalerie. On ne voit pas qu'ils ayent changé après tant de siècles.

Les François ont conservé les inclinations des anciens Gaulois. Ils courent librement à la mort , ils l'attendent avec moins de courage & de fermeté. L'agitation leur plaît plus que le repos. Il faut qu'ils affrontent l'ennemi , & qu'ils l'attaquent s'ils veulent vaincre. Aussi perdent-ils aisément courage dans une défensive réglée , & l'on a toujours remarqué que les Généraux qui les conduisent selon leur inclination ne manquent jamais de réussir , au lieu que les autres qui ont fait le contraire ont éprouvé mille disgraces.

VARECH : on appelle *Varech* sur les côtes de Normandie tout ce que la vague jette à terre par tourmente , ou fortune de mer , ou qui est poussé si près de terre qu'un homme à cheval y puisse toucher avec sa

lance. Les droits que les Seigneurs de Fiefs voisins de la mer prétendent en cette Province sur les effets que l'eau jette sur ses bords sont nommés droits de *Varech*. Il y a un titre particulier de *Varech* dans la Coutume de Normandie, qui appelle autrement *choses grèves*, tous les effets que la mer jette sur les rivages, soit de son crû, soit qu'ils viennent du débris, & du naufrage de quelque Vaisseau. *Varech* est aussi un Vaisseau, qui est au fond de l'eau, & hors de service.

**V A R L O P E** : c'est un outil en manière de rabot, qui sert à rendre le bois fort uni. Il y en a de plusieurs façons, la grande *Varlope*, la petite *Varlope* & la *demi-varlope*. Il y a aussi la *varlope anglée*, ou à *onglet*.

**V E L I T E S**, Soldats Romains choisis entre les plus jeunes & les moins riches. Ils étoient armés d'une épée, d'un javelot, & d'une parme (c'étoit une espèce de bouclier fort & assez grand pour mettre son homme à couvert) il étoit de figure ronde, & avoit trois pieds de diametre. Ils avoient aussi quelque vil ornement sur la tête, comme une peau de loup ou autre chose semblable, tant pour les couvrir que pour les distinguer, & faire connoître aux Officiers particuliers, ceux qui se signaloient ou non dans les combats. Leur Javelot étoit une espèce de dard, dont le bois avoit pour l'ordinaire deux coudées de long, & un doigt de grosseur. La pointe étoit longue d'une grande palme, & si amenuisée, qu'au premier coup elle se faussoit, desorte que les ennemis, ne pouvoient la renvoyer; c'est ce qui la distinguoit des autres traits.

**V E I L L E R** en terme de marine : *veiller* le cable, ou quelque autre chose, c'est y prendre garde.

**V E R B O Q U E T** : c'est un contre-lien, ou cordeau, que les Charpentiers attachent à l'un des bouts d'une pièce de bois qu'ils veulent monter, & au cable, qui la porte à deux toises ou environ, du hâlement, pour la tenir plus en équilibre, & empêcher qu'elle ne touche à quelque saillie, ou échafaud, ou qu'elle ne tourne pendant qu'on la monte.

**V E R G E** d'or : c'est l'instrument nommé autrement Arbalète, Arbalestrille, bâton de Jacob, & Rayon Astronomique.

**V E R G E** ou vergue de l'Ancre : c'est la partie de l'Ancre, qui est contenuë depuis l'arganeau, jusqu'à la croisée. Une longue vergue contribuë plus qu'une courte à faire tenir l'ancre ferme, parce que la longueur de la vergue empêche que le bras & la patte de l'an-

cre, lorsque le Vaisseau jouë, ou se tourmente, ne remuë aussi fort le fond, & ne l'ébranle autant que seroit le bras d'une verge courte.

**VÈ R R E** pour prendre hauteur : c'est un gros verre de couleur, au travers duquel on regarde le soleil, lorsqu'on veut prendre hauteur par devant.

**V E R T I C A L** : point vertical, terme d'Astronomie : on appelle point vertical un point que l'on devoit être au ciel & tomber perpendiculairement sur notre tête.

**V I C T U A I L L E U R** : c'est celui qui s'est obligé de fournir les victuailles dans un Vaisseau, & qui doit aussi fournir les menuës ustensiles.

**V I C T U A I L L E S** : ce sont les vivres, que l'on embarque dans les Vaisseaux pour la nourriture des Matelots.

**V I G I E** : c'est le nom qu'on donne à de certaines roches cachées sous l'eau, qui se trouvent vers les Açores. Les Espagnols dans l'Amérique appellent aussi *vigie* les Sentinelles sur mer & sur terre. *Vigier* c'est faire sentinelle. *Vigier* une flotte de Vaisseaux marchands : c'est croiser sur une flotte.

**V I G O T E** : c'est un modèle où l'on entaille les calibres des pièces d'Artillerie, pour leur chercher des boulets, qui leur conviennent. Ce sont plusieurs trous percés sur une planche, de la même grandeur que le calibre. *Voyez* CALIBRE.

**V I L B R E Q U I N** : c'est un outil, dont le Charpentier se sert pour percer. Il est composé de son manche, de sa poignée, & de sa mèche, qui est un petit fer à un taillant arrondi, que l'on fait entrer en le tournant.

**V I N D A S** : c'est une machine, dont on se sert pour tirer des bois & autres fardeaux. Elle est composée de deux tables de bois, & d'un treüil à plomb, qu'on nomme fusée, & qu'on tourne avec des bras, ou barres.

**V I R O L E** : c'est une petite pièce de fer forgée en rond, comme un anneau, pour remplir le bout d'une cheville de fer, qui est trop longue, & pour empêcher que la goupille ne gâte le bois.

**V I S I R**, **G R A N D V I S I R**, c'est le premier Ministre du Grand-Seigneur, qui a un pouvoir très-étendu, & pour ce qui regarde le Militaire, les ordres qu'il donne sont si volontaires, que le Sultan même n'en est pas informé, puisque quand il sort de Conf-



tantinople pour aller à l'armée, il ne sçait souvent pas ce qu'il doit faire.

Les conjonctures, ou la situation du pays qui doit être le Théâtre de la guerre le déterminent, lorsqu'il est au rendez-vous général. Au contraire parmi les Puissances Chrétiennes de l'Europe le Général de l'armée porte toujours au Camp le plan des Opérations de la campagne, qui auparavant a été réglé à la Cour du Souverain. Et s'il arrive quelque changement dans les dispositions qui ont été faites, on ne touche point du moins à l'essentiel.

Le *Grand Visir*, non-seulement dispose de tout à son gré, mais encore supposé que le *Sultan* eût résolu de faire le siège d'une place, si le *Visir* ne le trouve pas à propos en arrivant à l'armée, il changera cette disposition, & se servira de ses Troupes à telle expédition qu'il jugera à propos, sans en donner avis au *Sultan*. Il est vrai que s'il est malheureux dans son entreprise, il risque de payer de sa tête le mauvais succès des expéditions, mais c'est de quoi les Turcs se soucient fort peu.

Dans une Bataille le *Visir* commande toujours le corps de réserve, & rarement on le voit donner ses ordres dans la mêlée.

VISITE des Cazernes. Tous les soirs avant que la Porte ferme, tous les Sergens doivent visiter si tous les Soldats de leurs Compagnies sont rentrés dans la Place, & s'il n'y en a pas quelqu'un qui ait emporté ses hardes de sa chambre: il doit s'informer de ce que sont devenus ceux qui manquent. On fait faire cette visite avant la Porte fermée, pour être à tems de chercher les Soldats qui peuvent manquer après l'ordre donné. Ils doivent en faire une autre dans les Cazernes, pour voir si tous les Soldats sont retirés & les faire coucher; lorsqu'il en manque quelqu'un, il va avertir l'Officier qui commande la Compagnie, & le Major du Régiment. C'est le Sergent qui doit aller à l'ordre, qui est chargé de ce soin.

Le matin il doit faire lever les Soldats, leur faire faire les lits & balayer leurs chambres: le Lieutenant & Soulieutenant, doivent aussi visiter les chambres, faire faire ordinaire aux Soldats, les faire tenir propres & changer de linge tous les Dimanches; s'ils manquent de quelque chose, ils en doivent avertir le Capitaine, pour qu'il y pourvoie. Le jour du Prêt, ils assemblent les Soldats qui ne sont pas de garde, visitent leurs armes & équipages, leurs habits, l'état

de leur linge , les obligent à tenir leurs armes propres & en état , leur font faire les petites réparations nécessaires , comme de recoudre leurs habits , en ôter les taches , trousser leurs chapeaux & autres choses de cette nature : c'est principalement de ces petits soins , que dépend la propreté d'un Bataillon.

Ce détail regarde les Lieutenans & les Soulieutenans , & c'est à eux qu'on s'en prend , si les Soldats ne sont pas en bon ordre & propres. Les Majors & Aides-Majors des Bataillons , doivent aussi veiller à cela , & visiter de tems en tems les Soldats & les Cazernes. Lorsque le Bataillon prend les armes , les Lieutenans & Soulieutenans , doivent se trouver au Quartier d'abord après la *générale* , & voir si les Soldats sont propres & en état. Les Capitaines s'y rendent lorsqu'il faut marcher , se mettent à la tête de leurs Compagnies & les conduisent sur le champ de Bataille.

On commande tous les jours un Sergent pour rester dans le Quartier , qui a soin de le visiter & le faire balayer. Il doit tenir l'œil à ce qu'il ne s'y fasse aucun desordre. Si on demande quelque Détachement pendant le jour , il fait commander , & va avertir le Major ou l'Aide-Major du Régiment. Il y a des Régimens où on commande un Lieutenant , pour visiter toutes les chambres , & avoir l'œil que le Quartier soit propre. Il a aussi le soin d'aller visiter les malades qui sont à l'Hôpital.

**VISITE de l'Hôpital.** On commande dans les Places , des Officiers pour aller visiter l'Hôpital. Ceux-ci doivent voir exactement la manière dont on tient les Soldats , tant pour la propreté , que pour les remèdes , ou pour la nourriture ; goûter le bouillon & le pain qu'on leur donne , voir leur portion de pain & de viande , s'informer d'eux du traitement qu'on leur fait , & rendre compte de tout au Gouverneur de la Place.

L'Officier par Régiment , commandé pour l'Hôpital va visiter les Soldats de son Régiment , & rend compte au Commandant du nombre qu'il y en a & de l'état où ils sont. Un Capitaine , qui veut avoir soin de sa Troupe ne se contente pas de cette *visite* générale , il y va lui-même de tems en tems , les Officiers de sa Compagnie , & les Sergens y vont aussi. Il y a bien de petits soulagemens , qui peuvent sauver la vie à un Soldat malade , & que les propres Officiers peuvent seuls lui donner. Sur-tout il les faut faire sortir de l'Hôpital le plutôt qu'on peut. Très-souvent ils retom-

bent malades , & meurent pour avoir respiré trop long-tems un mauvais air. Le moins qu'il en puisse arriver de mal , c'est qu'ils s'y rendent paresseux.

**VISITEURS** des Vaisseaux : ce sont des Officiers établis par les Ordonnances de Marine , dont les fonctions sont d'observer les marchandises des passages & leur nombre , l'arrivée & le départ des Bâtimens , dont ils sont obligés d'avoir un Registre paraphé du Juge. S'il se trouve dans les Vaisseaux des Marchandises de contre-bande , ils doivent les réclamer , & en empêcher la sortie sans congé enregistré. L'Ordonnance les appelle aussi Huissiers visiteurs.

**VIVIER** : c'est un Bateau , dont le milieu est retranché , & l'eau entre dans ce retranchement par des trous qu'on fait aux côtés. On y met le poisson , qu'on vient de pêcher pour le transporter. On l'appelle aussi *gardoiier* en quelque Province.

**VIVRES** : faire les vivres sur mer : c'est fournir la nourriture à l'équipage d'un Vaisseau. Si lorsqu'on embarque les vivres , le Vaisseau vient à pencher à tribord , la superstition des gens de mer leur fait croire que le voyage sera long & pénible. Mais si le Vaisseau cargue à bas-bord , ils se persuadent que le Vaisseau sera heureux.

**VIVRES** & leur distribution chez les Turcs. Les *vivres* sont une partie des bagages chez les Turcs.

Le Trésor paye la farine , le pain , le biscuit , le ritz , le bulgur ou grain mondé , le beurre , la chair de mouton & de bœuf , & le grain pour les chevaux , qui est presque tout orge.

Le pain n'étant pas bien levé est tout humide , & prêt à moisir , ainsi les Boulangers qui sont *Armeniens* en font chaque jour du frais dans des fours qui sont souterrains. Quand on a pas le tems , ou qu'on en est empêché , on mange le biscuit qui est bon , & dont les magasins sont pleins.

Quand on peut faire du pain , on le distribue à chaque Soldat , à raison de cent dragmes par jour , on en donne cinquante de biscuit , soixante de chair de bœuf ou de mouton , vingt-cinq de beurre pour cuire le grain mondé , & cinquante de ritz tous les Vendredis. On leur en donne autant de *Bulgul* , mais seulement ce jour-là à midi , avec du beurre , pour qu'ils puissent faire festin avec du gruau.

On fait en deux endroits la distribution de ces vivres. La chair à la Boucherie générale du Trésor , dont les Bouchers sont ou Grecs ou Armeniens , ou Juifs.

Chaque Compagnie y envoie son Chef de Cuisine , qui avec une voiture va trouver le *Meidan Chiaous* qui se trouve , avec la liste de ce qui est dû à chaque Oda , dans un lieu éminent , & reçoit avec son ordre la portion de sa communauté pesée en tant d'*Ockes*.

La distribution des autres se fait dans l'enceinte du *Tefterdar-Bassy* , auprès de qui se trouve le *Vekil-Karez* , qui comme Directeur des Vivres , suivant les Statuts , en commande également la consigne. Ainsi tout étant porté à la Compagnie , le *Vekil-Karez* comme œconome le repartit , & observe les portions qui manquent pour être renduës au profit de la Compagnie. Il donne le reste au Chef de Cuisine , qui le partage pour deux repas , sçavoir un pour onze heures du matin , & l'autre pour sept du soir. Ces deux repas consistent dans de la chair bouillie , & étuvée où il y a de la sausse avec du ritz & un peu de poivre. Le gruau ne manquant jamais le Vendredi.

Les *Quateri* ou marmitons , qui servent à la cuisine , sont au nombre de six , & tous aux dépens de l'*Oda*. Ils paroissent les jours solempnels avec des cimares de peau brodés , & un grand couteau pendu au côté , incrusté d'argent. Ils servent les vivres dans deux bassins de cuivre , sur un tapis de peau , autour duquel peuvent être sept ou huit personnes.

**VOGUE** : c'est le mouvement ou cours d'une Galère ou de quelque autre Vaisseau qu'entraîne la force des rames.

**VOILE D'EAU** : c'est une voile que les Hollandois mettent à l'arrière du Vaisseau vers le bas , & qui tombe dans l'eau , afin que la marée la pousse , pour faciliter le sillage du Vaisseau , quand il y a calme ou qu'il fait peu de vent. Ils s'en servent aussi pour empêcher que le Vaisseau ne roule & se tourmente , parce que comme elle descend également dans l'eau aux deux côtés de l'arrière , le vent & l'eau qui donnent également dedans de chaque côté , contribuent à l'équilibre. Elle est amarrée de chaque côté à ses écoutes.

**VOILERIE** , c'est le lieu où l'on fait & où l'on raccommode les voiles d'un Vaisseau.

**VOLET** : c'est une petite bouffole , ou un petit compas de route , qui est ordinairement à l'usage des Barques & des Chaloupes. Cette petite bouffole n'est point suspenduë sur un balancier.

**VOLONTAIRES**. Il y a des *Volontaires* qui servent sur mer , comme sur terre. Ceux qui portent

les armes de leur plein gré , s'embarquent sur les Vaisseaux de guerre François avec une Lettre de Cachet. Les *Volontaires* sont obligés d'observer toutes les loix , mais ils ne mettent point la main à l'œuvre , si ce n'est dans un très-pressant besoin.

**VOLTE** : *volte-face* , faire faire *volte-face* à une troupe devant l'Ennemi , c'est la faire présenter devant : *volte* est aussi un terme , qui sur mer se prend pour celui de route : on dit prendre telle volte , pour dire prendre telle route : c'est aussi faire faire à un Vaisseau , les mouvemens & reviremens nécessaires pour se préparer au Combat.

**VOYAGE** sur mer : les voyages de long cours , sont ceux qu'on fait sur mer dans des Navires , qui doivent être long-tems à revenir , comme les voyages que l'on fait aux Indes & à l'Amérique. Quelques-uns veulent que les voyages soient au moins de mille lieues ; pour leur donner le nom de voyages de long cours.

**VOYE D'EAU** en terme de marine , est une fente qui se fait dans le bordage d'un Navire , & par où les vagues trouvent un passage pour y entrer.

**VRILLE** : c'est un outil de fer dont se servent les Charpentiers. Il est emmanché comme la tarrière , & fait son effet , quand on le tourne à deux mains.

**US & coutumes de la mer** : on appelle *Us & coutumes de la mer* , une loi par laquelle les propriétaires , & les Maîtres des Vaisseaux Marchands , sont obligés de satisfaire aux avaries qui se font en mer. Ces *Us & coutumes* consistent en trois Réglemens , dont on appelle les premiers Jugemens d'Oleron. Les Marchands de la Ville de *Visbuy* , située autrefois dans l'Isle de *Gotland* y firent dresser les seconds Réglemens en Langue Teutonique. On fit les troisièmes à *Lubec* vers l'an 1597. & ils furent faits par les Députés des Villes Hanseatiques. C'est sur ces trois pièces , qu'on a fait les Ordonnances , qui régulent les Contrats Maritimes , & la Jurisdiction de la Marine , tant en France , qu'en Espagne & ailleurs.

**USANCE** : on dit en terme de Marine , qu'un Marchand fait bien les *usances* de la mer , pour dire , qu'il n'ignore rien de ce qu'il est nécessaire de sçavoir pour trafiquer sur la mer.

**USTENSILES** d'un Vaisseau : c'est tout ce qui sert à la Navigation.

**USTENSILES** de canon. On appelle ustensiles de canon , la lanterne pour le chargeoir propre à mettre la poudre dans le noyau , le fouloir , qui

sert à bourrer, quand on a chargé la pièce, le boute-feu, l'écouvillon, le fronteau de mire & les coins de mire. Tous ces ustensiles doivent être proportionnés aux pièces qu'ils servent, ce qui se fait aisément quand on en remarque le calibre & la longueur.

**W A T R E G A N S** : on prononce *Oiiatregans* : c'est un mot Flamand venu en usage en France : c'est un fossé plein d'eau, qui sert à séparer des héritages. Il y en a d'assez grands pour porter de petits bateaux qui servent à traverser d'un Village à un autre.

**W O L F E** : c'est un golfe marin ou tournant de mer, qui se trouve entre deux Isles à la Côte de Norvège, & où aucun Vaisseau n'oseroit passer par le péril qu'il y a de couler bas.

## Z.

**Z A I M S** : chez les Turcs, sont des Conducteurs qui donnent leur nom à la Milice qu'ils entretiennent, & celui des *Ziamets* aux grands Départemens qu'ils gouvernent. Une partie de ces *Zaims* reçoit la Charge immédiatement de la *Porte*, & partie des *Beglerbegs*. Ils doivent tous se trouver au rendez-vous avec la Cavalerie, qu'ils entretiennent au premier ordre des *Beglerbegs*. La paye qu'ils reçoivent des Dîmes monte à la somme de vingt mille *apres*, & ne peut pas être moindre. Ils sont obligés d'armer un homme pour chaque cinq mille *apres*. Ces *Zaims* ne sont point distingués entre eux.

**Z E N I T H** : c'est le point du Ciel, qui est élevé perpendiculairement sur notre tête, & diamétralement opposé à *Nadir*, qui est le point du Ciel directement sous nos pieds, & où habitent nos vrais Antipodes.

**Z E P H I R**, c'est un vent qui souffle du point cardinal du côté de l'Occident, il est appelé vent d'Oüest sur l'Océan : & on l'appelle sur la Méditerranée, vent du Ponant ou vent du Couchant.

**Z O D I A Q U E** : c'est un grand cercle, qui biaise en écharpe entre les deux Pôles du monde, & qui est coupé à angles obliques de vingt-trois degrés & demi par l'Equateur, au commencement des signes du Bélier, & de la Balance.

**Z O N E** est un terme de Géographie, qui signifie chacune des cinq parties du Globe, qui sont entre les deux Pôles, dont celle du milieu est nommée la Zone Torride. Les deux qui la suivent de chaque côté, sont

les Zones tempérées , & les deux autres , les Zones glaciales.

**Z O P I S C A** , ou poix navale : voici comme se fait le *Zopisca* ou poix navale. On prend de vieux pins entièrement convertis en torches , que l'on met en pièces comme si on en vouloit faire du charbon. Ensuite on fait une aire un peu élevée & voltée au milieu , & qui pend également vers ses extrémités. Elle est cimentée & pavée de plâtre , afin que la liqueur , que doit rendre la torche de pin , puisse plus facilement couler au canal , qui environne cette aire. On accommode les pièces de torches en manière de bucher , & on couvre & on environne ce bucher de branches de pesse & de sapin , après quoi on le bouche avec de la terre , afin qu'il n'en puisse sortir ni fumée , ni flâme. Cela étant fait , on y met le feu par un trou , qui est à la Cime , ainsi qu'on fait au charbon , & alors la flâme qui ne sçauroit s'échaper , rend une chaleur plus véhémente au tas de bois qui est amassé , ce qui fait fondre la poix qui coule par le pavé de l'aire , & tombe dans le canal dont elle est environnée , & de ce canal en d'autres , qui rendent la poix en de certains creux faits dans la terre , & bien munis d'ais , afin que la poix ne soit point buë par la terre. Quand le tas s'abaisse , & qu'il ne coule plus de poix. C'est une marque que l'ouvrage est achevé , quand le *Zopisca* n'est point mêlé avec la suie des branches d'arbres dont il coule : il s'appelle aussi *poix navale* : mais quand il est mêlé , c'est ce qu'on appelle simplement poix.



# NOUVEAUX COLONELS

E T

## MESTRES-DE-CAMP

DES REGIMENS D'INFANTERIE,

CAVALERIE, HUSSARTS ET DRAGONS,

*Depuis la Liste des Régimens, imprimée à la fin du  
second Volume de ce Dictionnaire.*

**E**N 1744. 20. Novembre, M. le Comte de Bertillac,  
Colonel d'un Régiment de Dragons, ci-devant  
*Nicolai.*

En Decembre 1744. M. le Marquis de Voyer, fils  
du Ministre de la Guerre, Mestre-de-Camp du Régi-  
ment de *Berry*, Cavalerie.

En 1745. 11. Janvier, M. de Charmazel, Colonel  
du Régiment de *Luxembourg*, dont étoit Colonel M.  
le Comte de Revel.

M. le Comte de Revel, Colonel du Régiment *Royal-  
Poitou.*

En 1745. 15. Janvier, Colonel du Régiment de  
*Navarre*, qu'avoit M. le Prince de Craon, M. d'Es-  
tainville.

Colonel du Régiment qu'avoit M. d'Estainville, M.  
le Duc de Roche-Aumont.

Colonel du Régiment de *Champagne*, M. le Comte  
de Froulay.

Colonel du Régiment *Royal-Comtois*, M. de la  
Faye.

Colonel du Régiment ci-devant *Rohan*, M. le Mar-  
quis de Crillon, ci-devant Colonel du Régiment de  
*Bretagne.*

Colonel du Régiment de *Bretagne*, M. le Marquis  
de Palastron.

Colonel du Régiment de la *Fare*, M. Tombeboeuf,  
ci-devant Capitaine dans le Régiment du Roi Infan-  
terie.

En 1745. 18. Mai. Colonel du Régiment de *Bour-  
bonnois*, M. le Duc de l'Espare, Gouverneur de la



Haute & Basse-Navarre , en la place du feu Duc de Grammont , tué le 11. Mai 1745. à la Bataille de Fontenoy.

En 1745. 18. Mai. Colonel du Régiment de *Normandie* , M. le Comte de Périgord , dont M. le Comte de Talleyrand son pere , tué au siège de Tournay , étoit ci-devant Colonel.

Colonel du Régiment d'*Hainaut* , M. le Comte d'Aster , second fils de feu M. le Duc de Grammont. M. le Chevalier de Craon , mort de ses blessures , reçues à la Bataille de Fontenoy , étoit Colonel de ce Régiment.

Colonel du Régiment de *Dillon* , Irlandois , dont étoit Colonel M. le Chevalier de Dillon , tué à la même Bataille , M. Dillon son frere , ci-devant Major dans le même Régiment.

Colonel du Régiment des *Gardes-Françoises* , M. le Duc de Biron.

Colonel Lieutenant du Régiment *du Roi* Infanterie , M. le Comte de Guerchy.

Colonel du Régiment *Royal des Vaisseaux* , M. le Chevalier d'Aubeterre.

En 1745. le 12. Juin. Colonel du Régiment de la *Couronne* , M. le Marquis de Polastron , ci-devant Colonel du Régiment de *Bretagne*.

Colonel du Régiment de *Bourgogne* , dont M. le Comte de Claye étoit Colonel , M. le Chevalier d'Erouville son frere.

Colonel du Régiment *Royal la Marine* , dont M. le Comte de Lorges étoit Colonel , M. le Chevalier de Dreux , ci-devant Colonel du Régiment de *Guienne*.

Colonel d'un Régiment d'Infanterie , ci-devant *Aubeterre* , M. le Duc de Monbazon.

En 1745. 19. Juin. Colonel du Régiment de *Bretagne* Infanterie , M. le Marquis de Renel.

Colonel du Régiment de *Beauvoisis* , M. de Lujeac , Exempt des Gardes du Corps.

Colonel du Régiment de *Guienne* , M. de Puifignieux , ci-devant Capitaine dans le Régiment de *Crillon*.

Colonel du Régiment de la *Marche* , M. le Comte de Melfort.

M. le Marquis d'Harcourt , Mestre-de-Camp d'un Régiment de Cavalerie , dont étoit Mestre-de-Camp , M. le Comte de Pons.

En 1745. 3. Juillet. Colonel du Régiment d'*Auvergne* , M. le Comte de Chatelux , ci-devant Colonel du Régiment d'*Aunis*.

Colonel du Régiment d'*Aunis*, M. le Marquis de Livrac.

En 1745. 21. Août. Colonel du Régiment de *Picardie*, M. le Duc d'Antin, ci-devant Colonel du Régiment de *Gondrin*.

Colonel du Régiment, ci-devant *Gondrin*, M. le Chevalier de Monboiffier.

En 1745. 1. Novembre. Premier Colonel du Régiment *Royal Bavois*, qu'on lève actuellement dans le Duché de Bar, M. le Comte de Gifors, fils de M. le Maréchal de Belisle.

En 1745. 4. Decembre. Colonel du Régiment de *Lyonnois*, M. le Comte de Lannion, ci-devant Colonel du Régiment de *Medoc*.

Colonel du Régiment de *Medoc*, M. de Brehant, Lieutenant dans le Régiment des Gardes Françaises.

Colonel du Régiment d'*Anjou*, M. le Chevalier de Rochechoiart, ci-devant Colonel du Régiment de *Beaune*.

Colonel du Régiment de *Beaune*, M. le Comte de Levis, ci-devant Mousquetaire dans la première Compagnie.

Colonel du Régiment de *Montmorin*, M. de Saint Herem, ci-devant Capitaine dans le même Régiment.

Meistre-de-Camp du Régiment, ci-devant *Branca* Cavalerie, M. le Marquis de Segur, Colonel d'un Régiment d'Infanterie.

Colonel du Régiment, ci-devant *Segur*, M. de Genfac, Capitaine des Grenadiers dans le Régiment de *Bonac*.

Meistre-de-Camp du Régiment, ci-devant *Biron* Cavalerie, M. le Prince de Rochefort, Capitaine dans le Régiment de Cavalerie *Royal Pologne*.

Colonel du Régiment de *Penthievre*, M. de S. Pern, Capitaine dans le Régiment du *Roi* Infanterie.

Colonel du Régiment de *Lorraine*, M. de Caux, Capitaine dans le Régiment du *Roi* Infanterie.

Colonel du Régiment de *Tournaisis*, M. le Marquis de Castejo, Lieutenant dans le Régiment du *Roi* Infanterie.

Colonel du Régiment de *Foix*, M. le Chevalier de Grollier.

Colonel du Régiment de *Bresse*, M. le Comte de Garado, Capitaine dans le même Régiment.

Colonel du Régiment de *Luxembourg*, M. de la Roche-Courbon, ci-devant Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de *Berry*.

M. le Chevalier de Grammont, Mestre-de-Camp du Régiment de *Grammont* Cavalerie.

M. le Comte de la Tour d'Auvergne, ci-devant Cornette dans le Régiment *Royal* Dragon, Colonel d'un Régiment, ci-devant *Monboissier*.

M. le Comte de Bourbon Buffet, Capitaine dans le Régiment d'*Andleau* Cavalerie, Mestre-de-Camp du même Régiment.

M. Dormenans, Capitaine dans le Régiment du *Roi* Dragons, Colonel du même Régiment.

M. le Marquis de Lescure, ci-devant Capitaine dans le Régiment du *Roi* Infanterie, Colonel du Régiment *Dauphin* Dragons.

M. le Chevalier d'Aubigné, ci-devant Capitaine dans le Régiment de la Marine, Colonel du Régiment, ci-devant *Surgères*.

M. le Marquis de Caraman, ci-devant Capitaine dans le Régiment de *Berry* Cavalerie, Mestre-de-Camp du Régiment, ci-devant *Vibraye*.

M. de la Morliere, Colonel d'un nouveau Régiment de Fusiliers troupes légères, levé sur la fin de l'année 1745.

Du 13. Janvier 1746. M. le Marquis de Mailly, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, dont M. le Marquis de Bouzols, Maréchal de Camp, étoit Colonel.

M. d'Imecourt, ci-devant Capitaine dans *Rumain* Cavalerie, Colonel du Régiment de *Perigord*, dont étoit Colonel M. le Marquis de Mailly.

### A P P R O B A T I O N.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Supplément du Dictionnaire Militaire*. A Paris le 5. Janvier 1746.

MAUNOIR.

